

LES ACTES DES APOTRES

INTRODUCTION

1° *Le titre et le sujet du livre.* — De très anciens témoignages en font foi¹, l'écrit dont nous entreprenons l'étude a toujours été appelé Πράξεις ἀποστόλων²; en latin, *Acta*, ou plus habituellement, *Actus apostolorum*. Ce qui revient à dire : Histoire des Apôtres. Mais il faut prendre ce nom dans un sens assez large, car le livre des Actes est loin de raconter d'une manière complète et détaillée le ministère de chacun des membres du collège apostolique. S'il commence par citer leur liste³, s'il les mentionne ensuite collectivement de temps à autre⁴, il ne revient nommément que sur six d'entre eux, y compris saint Paul⁵; bien plus, en réalité, c'est de saint Pierre et de saint Paul qu'il s'occupe surtout. On ne saurait dire si le titre provenait de l'auteur même du livre, ou s'il a été ajouté plus tard. Il est certain, du moins, qu'il est aussi ancien que la collection du canon du Nouveau Testament.

Le récit des Actes se rattache très étroitement à celui des évangiles, spécialement de l'évangile selon saint Luc, dont il se donne dès ses premières lignes comme la continuation⁶. Il s'ouvre par l'ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par la descente du Saint-Esprit sur le groupe d'âmes fidèles qui formaient l'Eglise naissante; puis il expose l'histoire des premiers développements de cette société, que le Sauveur était venu fonder pour le salut du monde. Toutefois, l'écrivain sacré, ne voulant pas tout raconter, a fait un choix parmi

¹ Voyez saint Irénée, *adv. Hæres.*, v, 13; Clément d'Alex., *Strom.*, v, 12; Tertullien, *de Baptismo*, 10, etc.

² Leçon beaucoup mieux garantie que Πράξεις τῶν ἀποστόλων, avec l'article.

³ Cf. i, 13.

⁴ Voyez, II, 14, 37, 42-43; IV, 33-37; v, 2, 12, 18, 29; VI, 6; VIII, 6, 14, 18, etc.

⁵ Ce sont : saint Pierre et saint Paul, saint

Jean, saint Jacques le Majeur, saint Jacques le Mineur et Judas.

⁶ Voyez I, 1, où le troisième évangile est nommé πρῶτος λόγος, premier traité; c'est donc un δεύτερος λόγος, ou second traité, que nous avons ici. Comp. aussi Act. I, 2-12, et Luc. xxiv, 50 et ss. Les deux écrits sont aussi dédiés au même personnage, Théophile.

les événements, à la façon des évangélistes : il glisse sur certains points, il en passe d'autres entièrement sous silence, il s'étend au contraire longuement sur plusieurs. Dans les chap. I-XII, c'est autour de saint Pierre que les épisodes sont groupés¹; les chap. XIII-XXVIII sont réservés à peu près exclusivement à saint Paul, dont les voyages apostoliques sont décrits avec assez d'ampleur. Rien de plus naturel, d'ailleurs, que cette part prépondérante accordée aux deux apôtres qui jouèrent, l'un en vertu de sa primauté, l'autre par son ardente activité au milieu des païens, un rôle capital dans l'histoire de l'établissement de l'Église. Le livre des Actes se termine brusquement, après avoir raconté l'arrivée de saint Paul à Rome comme prisonnier et le commencement de sa captivité. On a parfois conclu de là, surtout à notre époque, que saint Luc avait l'intention d'écrire un troisième volume (τρίτος λόγος), dans lequel il aurait exposé la suite de l'histoire des apôtres. Mais ce n'est là qu'une simple conjecture. Le mieux est de dire que « l'auteur s'arrête (à cet endroit) parce qu'il avait atteint son but ». Et c'était certainement une grande chose que d'avoir montré l'évangile, après ses humbles débuts à Jérusalem et en Palestine, arrivant dans la capitale du monde, après avoir traversé en conquérant de nombreuses provinces de l'empire, et recruté des adhérents innombrables chez les païens comme chez les Juifs.

On a dit fort justement que ce beau livre est résumé tout entier dans la parole adressée par Jésus-Christ à ses apôtres au moment de son ascension : « Vous serez mes témoins dans Jérusalem, et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'à l'extrémité de la terre². » Nous constaterons à chaque pas ce progrès³.

La durée des événements racontés est d'un peu plus de trente ans (30 à 63 après J.-C.).

2° *Le plan et la division* du livre des Actes ont été implicitement indiqués dans les lignes qui précèdent. Deux parties : les Actes de saint Pierre, chap. I-XII, et les Actes de saint Paul, chap. XIII-XXVIII⁴. La première, qui raconte la naissance de l'Église à Jérusalem et les débuts de sa diffusion, soit chez les Juifs, soit dans le monde païen, renferme deux sections : 1° les origines du christianisme à Jérusalem, I, 1-VIII, 3; 2° la préparation et le commencement de sa diffusion chez les Gentils, VIII, 4-XII, 25. La seconde, qui décrit les missions et la captivité de saint Paul, en contient quatre : 1° le premier voyage apostolique de Paul et le concile de Jérusalem, XIII, 1-XV, 35; 2° le second voyage de l'apôtre des Gentils, XV, 36-XVIII, 22; 3° son troisième voyage, XVIII, 23-XXI, 16; 4° sa captivité à Césarée et à Rome, XXI, 17-XXVIII, 31⁵.

3° *L'auteur des Actes des apôtres*. — Exception faite de quelques sectes hérétiques, qui rejetaient en tout ou en partie l'enseignement de saint Paul, et qui niaient par là même plus ou moins l'authenticité du livre des Actes⁶, l'antiquité chrétienne a toujours regardé cet écrit comme canonique, et l'a attribué d'un commun accord à saint Luc. Les Pères apostoliques en citent d'assez nombreux

¹ Voyez I, 15 et ss.; II, 14 et ss., 38; III, 4 et ss., 12 et ss.; IV, 8 et ss.; V, 3, 29 et ss.; VIII, 19 et ss.; IX, 32 et ss.; X, 5, 6, 34 et ss.; XI, 4, et ss.; XII, 3 et ss.

² I, 8b.

³ Premier stade : l'Église à Jérusalem, I, 1-VIII, 3. Second stade : l'Église en Judée et en Samarie, VIII, 4-XI, 18. Troisième stade : l'Église à Antioche de Syrie, XI, 19-XIII, 35. Quatrième stade : l'Église dans le monde païen et à Rome, XIII, 1-XXVIII, 31.

⁴ Quelques interprètes adoptent trois ou quatre parties; mais cela revient au même, car tout le monde est d'accord pour les subdivisions principales, tant elles sont clairement marquées.

⁵ Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, pp. 1214-1246.

⁶ Notamment, les Ébionites (voyez saint Éphr., *Hæc*, xxx, 3, 6), les disciples de Marcion (Tertull., *adv. Marc.*, v, 2) et les Manichéens (saint Aug., *Epist.*, 237, 2).

passages, ou y font allusion comme à une partie de la sainte Écriture¹. A partir de la fin du second siècle, le canon de Muratori², saint Irénée³, Tertullien⁴, Clément d'Alexandrie⁵ et Origène⁶ mentionnent formellement saint Luc comme l'auteur, et tous les témoignages subséquents des Pères et des anciens écrivains ecclésiastiques sont conformes à cette tradition, que l'Église n'a fait que confirmer par ses décrets officiels⁷.

Cette même tradition trouve une autre excellente garantie dans ce qu'on nomme aujourd'hui les preuves internes ou intrinsèques, c.-à-d., dans le fond et la forme mêmes du livre des Actes. On peut, en effet, démontrer successivement les propositions suivantes : 1^o Cet écrit est remarquable par son unité de plan, de pensées et de style ; il ne peut donc avoir été composé que par un seul et même auteur⁸ ; 2^o L'auteur est tellement familiarisé avec les idées et le genre littéraire de saint Paul, qu'il ne peut être qu'un des disciples du grand Apôtre ; 3^o Les divers passages dans lesquels il parle à la première personne du pluriel démontrent jusqu'à l'évidence qu'il fut à plusieurs reprises le compagnon de voyage de saint Paul⁹ ; 4^o Saint Luc est l'auteur de ces passages et aussi du livre entier¹⁰.

Rappelons enfin que les Actes des apôtres, ainsi qu'il a été dit plus haut¹¹, se donnent ouvertement comme l'œuvre du troisième de nos évangélistes ; assertion dont la vérité est si bien démontrée par l'identité du style des deux écrits, qu'elle est à peine l'objet d'un doute parmi les rationalistes eux-mêmes.

4^o *Le temps et le lieu de la composition.* — Le livre des Actes fut certainement écrit avant la ruine de Jérusalem (70 de notre ère). En effet, non seulement il ne fait pas la moindre allusion à ce terrible événement, mais il parle du temple, du culte, des sacrifices, des synagogues, en un mot, des choses juives, comme existant encore à l'état normal dans la capitale d'Israël. De nombreux commentateurs catholiques et protestants admettent aussi que la composition fut antérieure à la mort de saint Paul, et qu'elle eut lieu, comme le pensait déjà saint Jérôme¹², après les deux années de captivité mentionnées aux dernières lignes du récit (xxviii, 30-31), par conséquent, vers l'année 63. Dans ce cas, c'est à Rome même que saint Luc aurait fait sa rédaction¹³. On ne peut rien dire de plus au sujet du lieu de la composition.

5^o *Les sources du livre des Actes.* — Au début de son évangile, i, 1-4, saint Luc nous fournit lui-même quelques détails sur ce point, auquel la critique a donné de nos jours une importance exagérée. Il a cherché soigneusement des documents, nous dit-il, et nous pouvons être sûrs qu'un historien actif et intelligent comme lui en aura trouvé sans peine. Quant à préciser la nature des sources, presque verset par verset, comme ont voulu le faire tout récemment plusieurs

¹ Entre autres, saint Clément de Rome, saint Polycarpe, saint Justin, saint Ignace martyr. Voyez Cornely, *Introd. spec. in N. T. libros*, p. 317 et ss.

² Les Actes sont nommés dans sa liste après les évangiles.

³ *Adv. Hær.*, III, 14.

⁴ *De Jejun.*, 10 ; *de Prescript.*, 22, etc.

⁵ *Strom.*, V, 2.

⁶ *Adv. Cels.*, VI, 12.

⁷ Par exemple, dans les conciles de Trente et du Vatican.

⁸ Baur et la fameuse « école de Tubingue » ont admirablement contribué à mettre ce fait en relief.

⁹ Ces passages sont au nombre de quatre :

xvi, 10-17 ; xx, 5-15 ; xxi, 1-18 ; xxvii, 1-xxviii, 16. Ils se font remarquer par la vie, la fraîcheur du récit, et par de nombreux détails qui ne peuvent venir que d'un témoin oculaire. Leur style est tout à fait semblable à celui du reste du livre, et il n'y a pas à douter que le tout n'ait été composé par un auteur unique.

¹⁰ Voyez le développement de ces propositions dans Cornely, *l. c.*, p. 321 et ss. ; dans Felten, *die Apostelgeschichte*, 1892, pp. 15-22 ; dans le *Man. bibl.*, t. III, n. 576, 2^o.

¹¹ Page 605.

¹² *De Vir. illustr.*, 7.

¹³ Il y avait accompagné saint Paul, d'après xxviii, 16.

critiques allemands, c'est là une impossibilité manifeste¹. Distinguons, cependant. Pour les chap. I-XII, qui racontent des faits dont saint Luc ne fut pas témoin, il eut à sa disposition soit le riche trésor des traditions de l'Eglise primitive, soit les récits des témoins oculaires, soit un certain nombre de documents écrits. Pour les chap. XIII-XXVIII, il n'eut, le plus souvent, qu'à se reporter à ses souvenirs personnels, à ceux des autres disciples de saint Paul, à ceux de saint Paul lui-même, qui, — maint passage de ses épîtres en fait foi², — dans ses conversations intimes, revenait volontiers sur les divers épisodes de sa vie. C'est tout ce qu'on peut dire de certain, et cela nous suffit d'ailleurs pour nous fier entièrement à l'auteur des Actes³.

6° *Le but* que se proposait saint Luc, en écrivant ce second livre, était le même que pour son premier livre, l'évangile⁴ : il s'agissait donc, ici encore, de confirmer dans la foi chrétienne, tout d'abord Théophile, le destinataire immédiat des deux volumes⁵, puis tous les autres lecteurs. Or, après le récit de la vie, de la mort et de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, rien ne pouvait mieux démontrer la divinité du christianisme que l'histoire merveilleuse de son développement rapide à travers le monde juif et le monde païen, malgré des obstacles de tout genre.

Pour cette question comme pour la précédente, la critique rationaliste s'est étrangement fourvoyée, en prêtant à l'auteur de notre livre⁶ des vues et des tendances qui n'ont d'existence que dans certains esprits modernes ou contemporains. En supposant, comme base de ces divers systèmes, que l'Eglise naissante avait été en proie à de graves divisions intestines, occasionnées par deux partis rivaux, dont l'un s'appuyait sur saint Pierre et l'autre sur saint Paul, on a prétendu, tantôt que l'historien a voulu présenter aux « Pétriniens » l'apologie de saint Paul, dont il était le disciple enthousiaste; tantôt qu'il a pris la défense de saint Pierre contre les « Pauliniens », tantôt qu'il a composé une sorte d'*eirénikon* destiné à ramener la paix entre les deux partis hostiles. En toute hypothèse, il aurait arrangé, transformé, ou même inventé positivement les faits, pour qu'ils pussent s'harmoniser avec son but. Mais ce n'est là, indépendamment de l'existence du parti judaïsant, que de l'imagination pure et simple : l'étude du livre suffit pour le démontrer⁷.

7° *La valeur historique du livre des Actes* est parfaite, et a été souvent admirée, même par des exégètes qui ne croient ni à son authenticité, ni à son inspiration. « Ecrit d'un prix inestimable comme écrit historique »; « idéal d'histoire ecclésiastique », disent-ils. Sans lui, à part quelques traits épars dans les épîtres de saint Paul, dans les épîtres catholiques et dans les rares fragments qui nous restent des premiers écrivains ecclésiastiques, nous ne connaîtrions rien de l'origine de l'Eglise.

¹ Un écrivain protestant jugeait naguère avec une sévérité très légitime cette manière de faire toute subjective et arbitraire: « Le problème (des sources) a été attaqué par un certain nombre de critiques, la plupart de rang inférieur, qui ne semblent pas avoir obtenu le moindre succès, et dont la méthode ne conduira probablement (ou plutôt certainement) pas à des résultats substantiels. En réalité, la seule exposition de ces théories est une condamnation suffisante... La méthode est tellement *a priori* et antiscientifique, qu'elle ne pouvait aboutir. » On ne parviendra jamais à démontrer que le livre des Actes n'est qu'une compilation, produite peu à

peu par divers reviseurs et rédacteurs aux vues opposées.

² Cf. Rom. xv, 16-32; II Cor. I, 8-10; Gal. I, 11-12, 14; Phil. III, 3-7, etc.

³ Voyez ce qui sera dit plus bas, au 7°, sur sa parfaite véracité.

⁴ Cf. Luc. I, 4.

⁵ Cf. Luc. I, 3 et Act. I, 1.

⁶ Auteur qui n'aurait vécu que dans la première moitié du second siècle.

⁷ Du reste, même dans le camp rationaliste, ces théories ont trouvé des adversaires ardents, de sorte que, à ce point de vue encore, notre livre « est sorti intact du feu de la critique ».

De plus, « l'auteur des Actes était parfaitement renseigné sur tout ce qu'il raconte. De tous les livres de l'Écriture, aucun n'a un champ si vaste et si peu familier aux Juifs. Saint Luc nous conduit en Syrie, en Chypre, en Asie Mineure, en Grèce, en Italie; son récit est plein d'allusions à l'histoire, aux mœurs, aux coutumes, à la religion des peuples qui habitaient ces contrées si diverses, aux usages même de la navigation de son temps, et dans des sujets si variés, au milieu de cette foule de détails, il se meut avec la plus grande aisance, et il s'exprime sur les personnes, les lieux et les choses avec une exactitude que peut posséder seul un témoin oculaire, intelligent, attentif, instruit et consciencieux. Toutes les fois qu'il est possible de contrôler sa narration par les sources profanes, et le cas se présente souvent, cette épreuve est tout entière en sa faveur ¹. » Le fait est d'autant plus remarquable, que sur ces divers terrains « il y avait de la place pour des erreurs multiples, » tandis qu'« aucun ouvrage ancien ne fournit... des marques aussi nombreuses de véracité ² ».

8° Les principaux commentaires catholiques sont, dans l'antiquité, ceux de saint Jean Chrysostome, d'Ecumenius, de Théophylacte et du Vén. Bède; dans les temps modernes, ceux de Lorin (1605), de Salmeron (1614) et de Sanchez (1616); de nos jours, ceux de Beelen (*Comment. in Acta Apostol.*, Louvain, 1850), de Bisping (*Erklärung der Apostelgeschichte*, Münster, 1866), du P. Patrizi (*In Act. Apost. commentarium*, Rome, 1867), et du Dr Felten (*Die Apostelgesch. übersetzt und erklärt*, Fribourg-en-Brisgau, 1892). Voyez aussi les excellents ouvrages de M. Fouard (*Saint Pierre et les premières années du christianisme*, Paris, 1886; *Saint Paul, ses missions*, Paris, 1892; *Saint Paul, ses dernières années*, Paris, 1897) et de M^{re} Le Camus (*l'Œuvre des apôtres*, Paris, 1891).

¹ F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, p. 510 de la 2^e édit. Voyez, du même auteur, *le Nouv. Test. et les découvertes archéolog. modernes*, pp. 199-352 de la 2^e édit.; W. M. Ramsay, *St Paul the Traveller*

and the Roman Citizen, 5^e édit., Londres, 1900.

² Nous mettrons en relief, dans le commentaire, les traits de ce genre les plus frappants; nous répondons aussi aux rares attaques des critiques.

ACTES DES APOTRES

CHAPITRE I

1. Primum quidem sermonem feci de omnibus, o Theophile, quæ cœpit Jesus facere et docere,

2. usque in diem qua præcipientis apo-

1. Dans mon premier livre, ô Théophile, j'ai parlé de tout ce que Jésus a fait et enseigné depuis le commencement,

2. jusqu'au jour où, après avoir donné

PREMIÈRE PARTIE

Les Actes de saint Pierre. I, 1 — XII, 26.

Ces chapitres, que nous intituleons ainsi parce que saint Pierre y est presque toujours à l'avant-scène et y joue le principal rôle, racontent la naissance de l'Eglise à Jérusalem et le commencement de sa diffusion chez les Juifs et chez les païens.

SECTION I. — L'ORIGINE DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE
A JÉRUSALEM. I, 1- VIII, 3.

§ I. — *Récits préliminaires, servant de transition entre l'histoire de Jésus-Christ et celle de son Église.* I, 1-26.

Ces récits sont au nombre de trois : l'ascension de Notre-Seigneur, la réunion des apôtres et des disciples dans le cénacle, l'élection de saint Mathias.

1^o Prologue solennel. I, 1-3.

CHAP. I. — 1-3. Ces versets rappellent la « prefatio auctoris » du même genre, placée antérieurement par saint Luc, I, 1-4, en tête de son évangile. Les premiers mots, *primum... sermonem* (τὸν πρῶτον λόγον, avec l'article : c.-à-d., mon premier livre, mon premier traité) et la dédicace indirecte à Théophile (sur ce personnage, voyez notre commentaire de Luc. I, 4) y font même très clairement allusion. — L'auteur indique en quelques mots ce qu'était son volume publié précédemment : *de omnibus... quæ* (dans le grec : περὶ πάντων... ὧν, au lieu

de ἧς, en vertu de l'attraction : construction fréquemment employée par saint Luc et qui le caractérise comme écrivain). Expression à prendre dans un sens large, car « l'évangile (de saint Luc) n'est pas un récit (complet) de tout ce que Jésus a fait » ; du moins, il porte sur la vie entière du divin Maître, dont tous les événements sont fidèlement représentés. — Le verbe *cœpit* (une des locutions favorites de saint Luc) est probablement ici un pléonasme, qui signifie : Il se mit à... ; il ne contient point d'allusion à la continuation de l'œuvre de Jésus par ses apôtres. — Par *facere et docere* il faut entendre la vie et l'œuvre entière du Christ, telles qu'elles sont racontées dans l'évangile : son enfance, sa vie cachée, ses travaux, sa prédication, ses miracles. L'ordre dans lequel les deux verbes sont placés a souvent attiré l'attention des exégètes. « Les œuvres et la vie du Christ parlèrent d'abord, sa bouche ensuite. » Comp. Luc. xxiv, 19, où les disciples d'Emmaüs, employant une formule analogue d'abréviation, appellent le Sauveur « un prophète puissant en œuvres et en paroles ». — *Usque in diem qua...* (vers. 2). Le troisième évangile se termine, en effet, par le récit de l'ascension de Jésus. Cf. Luc. xxiv, 50 et ss. Ce glorieux mystère, que saint Luc va exposer ici plus longuement, sert donc de trait d'union entre les deux écrits. — *Præcipientis*. A l'aoriste dans le grec : ἐντειλάμενος, ayant donné des ordres. Allusion aux instructions que Notre-Seigneur avait communiquées à ses apôtres, peu de temps avant de remonter au ciel. Cf. Matth. xxviii, 18-20 ; Marc. xvi, 15 ; Luc. xxiv.

ses ordres, par l'Esprit-Saint, aux apôtres qu'il avait choisis, il fut enlevé au ciel.

3. Il s'était aussi montré à eux vivant, après sa passion, par des preuves nombreuses, leur apparaissant pendant quarante jours, et leur parlant du royaume de Dieu.

4. Comme il mangeait avec eux, il leur ordonna de ne pas s'éloigner de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père, que vous avez, dit-il, entendue de ma bouche;

5. car Jean a baptisé dans l'eau, mais

stolis per Spiritum sanctum, quos elegit, assumptus est;

3. quibus et præbuit seipsum vivum post passionem suam in multis argumentis, per dies quadraginta apparens eis, et loquens de regno Dei.

4. Et convescens, præcepit eis ab Hierosolymis ne discederent, sed expectarent promissionem Patris, quam audistis (inquit) per os meum;

5. quia Joannes quidem baptizavit

46-49. — *Apostolis*. Au livre des Actes, à part deux exceptions (xiv, 4 et 14), ce nom est toujours usité dans le sens strict, pour désigner les membres du collège apostolique. — *Per Spiritum sanctum*. C'est au participe « præcipientis », et non à *elegit*, qu'il vaut mieux rattacher ces mots, comme semble le demander leur position, qui serait assez anormale dans l'hypothèse contraire. Ils signalaient un autre trait remarquable en Jésus, qui ne parlait et n'agissait, en tant qu'homme, qu'avec le concours intime de Dieu et de l'Esprit-Saint. Cf. Luc. iv, 14, 18-21. — *Assumptus est* (ἀνελήμφθη). Le narrateur emploie cette expression, au lieu de « ascendit », parce qu'il continue d'envisager Jésus comme Fils de l'homme. Comp. les versets 9 et 11^b; Marc. xvi, 19; I Tim. iii, 16. — *Quibus... præbuit* (vers. 3; παρέστησεν, dans le sens de « démonstravit »). Les quatre évangiles (cf. Matth. xxviii, 16 et ss.; Marc. xvi, 14-18; Luc. xxiv, 34, 36 et ss.; Joan. xx, 19 et ss., 26 et ss.; xxi, 1 et ss.), le livre des Actes (r, 4 et ss., 22; ii, 32, etc.) et les épîtres de saint Paul (cf. I Cor. xv, 4-8, etc.) signalent quelques-unes des preuves irréfragables, par lesquelles Notre-Seigneur Jésus-Christ démontra jusqu'à l'évidence à ses apôtres le fait de sa résurrection, leur permettant de le toucher, mangeant avec eux, etc. — *Argumentis*. Le mot grec τεκμηρίοις désigne des signes extérieurs, tombant sous les sens, et au sujet desquels il ne peut y avoir de doute. — *Multis*: car il importait que le grand miracle de la résurrection du Christ, qui devait être la base de la prédication apostolique et le fondement de l'Église, fût prouvé d'une manière incontestable. — *Per dies quadraginta*. Ce chiffre n'est mentionné que par saint Luc. C'est grâce à lui que nous connaissons la date exacte de l'Ascension. — *Apparens eis*: non pas perpétuellement, mais souvent, à des intervalles très rapprochés. — *Loquens*. Le thème général des conversations du divin ressuscité avec ses apôtres est indiqué par les mots *de regno Dei* (d'après le grec: les choses relatives au royaume de Dieu). Sur cette expression, qui joue un rôle si important dans l'évangile, voyez Matth. iii, 2 et le commentaire. Jésus, durant les quarante jours qui s'écoulèrent entre sa résurrection et son ascension, commu-

niquait donc aux apôtres ses volontés suprêmes au sujet de son Église et du rôle qu'ils auraient à remplir. Cf. Matth. xxviii, 20; Marc. xvi, 15-26; Luc. xxiv, 45; Joan. xx, 21, etc.

2° *L'ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. I, 4-11.

Tout ce passage se rapporte, en effet, à la dernière apparition du Sauveur à ses apôtres, le jour même où il remonta au ciel. Le vers. 3 a résumé toutes les précédentes. Comp. Marc. xvi, 19 et Luc. xxiv, 49-52. De ces trois récits, celui des Actes est le plus complet.

4-5. *Le dernier ordre et la dernière promesse* du Maître. — *Convlescens*. Le participe grec συναλιζόμενος; peut fort bien avoir cette signification, que lui attribuent de nombreux commentateurs anciens et contemporains (d'après la racine *άλς*, sel: manger le sel, puis, prendre de la nourriture avec quelqu'un), et qui s'harmonise d'ailleurs avec la conduite de Jésus en différentes occasions citées plus haut (cf. Marc. xvi, 14 et Luc. xxiv, 43; voyez aussi Act. x, 41^b). D'autres le font dériver de ἀλῆς, ensemble, et le traduisent, mais moins bien, par « congregatus », s'unissant à eux, leur apparaissant à tous. — *Præcepit*. Le grec παρήγγειλεν a le « sens emphatique » de commander avec énergie. — *Ab Hierosolymis ne...* Après la résurrection, Jésus avait enjoint aux apôtres de rentrer en Galilée (cf. Matth. xxviii, 7^b, et les passages parallèles); cette fois, il veut qu'ils demeurent à Jérusalem, car c'est dans la ville sainte, dans la capitale de l'ancienne théocratie, que devait être inaugurée l'Église, conformément aux oracles prophétiques. Cf. Is. ii, 3; Mich. iv, 2, etc. — *Promissionem Patris*. C.-à-d., l'accomplissement de cette promesse, faite depuis longtemps par Dieu (cf. Is. xlv, 3; Joel, ii, 28, etc.) Ou bien, l'abstrait pour le concret: l'Esprit-Saint, promis par Dieu le Père. — *Quam... per os...* Le grec a simplement: Que vous avez entendue de moi. Sur ce fait, comp. Luc. xii, 12 et xxiv, 43; Joan. xiv, 16, 26; xv, 26 et xvi, 17. — *Quia...* (vers. 5). Jésus va préciser davantage encore les mots « la promesse du Père » — *Joannes... vos autem...* Le précurseur lui-même avait établi cette distinction entre son baptême et celui du Messie. Cf. Matth. iii, 11 (voyez les notes); Marc. i, 8; Luc. iii, 16. — *Spiritu sancto*.

aqua, vos autem baptizabimini Spiritu sancto non post multos hos dies.

6. Igitur qui convenerant, interrogabant eum, dicentes : Domine, si in tempore hoc restitues regnum Israel ?

7. Dixit autem eis : Non est vestrum nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in sua potestate ;

8. sed accipietis virtutem supervenientis Spiritus sancti in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa et Samaria, et usque ad ultimum terræ.

9. Et cum hæc dixisset, videntibus illis, elevatus est, et nubes suscepit eum ab oculis eorum.

vous, vous serez baptisés dans l'Esprit-Saint dans peu de jours.

6. Ceux donc qui se trouvèrent réunis l'interrogèrent en disant : Seigneur, est-ce maintenant que vous rétablirez le royaume d'Israël ?

7. Il leur répondit : Ce n'est point à vous de connaître les temps ou les moments que le Père a fixés de sa propre autorité ;

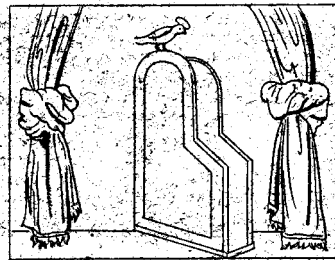
8. mais vous recevrez la force du Saint-Esprit qui descendra sur vous ; et vous serez mes témoins à Jérusalem, et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre.

9. Après qu'il eut dit ces paroles, sous leurs regards il fut élevé, et une nuée le déroba à leurs yeux.

D'après le grec : dans l'Esprit-Saint. Être baptisé (c.-à.-d., plongé) dans l'Esprit de Dieu est une métaphore qui désigne une effusion abondante de cet Esprit. — *Non post multos...* Seulement dix jours plus tard. Cf. II, 1.

6-8. Question indiscrète des apôtres au sujet du royaume d'Israël et réponse de Notre-Seigneur. — *Qui convenerant.* Plus exactement, d'après le grec : Eux donc, rassemblés. C'est la suite de la réunion mentionnée au vers. 4^a. — *Si* est une interrogation abrégée, à la manière hébraïque : Dites-nous si... Cf. VII, 1 ; XIX, 2 ; XXI, 37, etc. — *In tempore hoc.* C.-à.-d., prochainement, après les « jours peu nombreux » dont il vient d'être parlé (cf. vers. 5). — *Restitues regnum...* Jésus avait fréquemment parlé à ses apôtres du royaume de Dieu qu'il était venu fonder (comp. le vers. 3^b). La question qu'ils lui posent montre combien ils l'avaient imparfaitement compris, puisque, à leurs yeux, il s'agissait avant tout de la reconstitution par le Messie d'un royaume temporel, très brillant, dont les descendants d'Abraham seraient les sujets principaux. Sur ce point, ils partageaient donc encore les préjugés et les espérances « nationales » de leurs compatriotes. — *Non est vestrum...* (vers. 7). Au lieu de satisfaire la vaine curiosité des siens, Jésus va donner à leurs pensées une direction tout ensemble plus relevée et plus pratique. — *Tempora vel momenta* est une bonne traduction du grec χρόνος ; ή αιράρος. Le premier de ces deux substantifs est plus général ; le second est plus précis : des périodes de temps plus ou moins longues, et leurs parties déterminées. — *In sua potestate.* Dieu est le maître absolu du temps et de ce qui s'y passe ; il ne convient donc pas que les hommes veuillent connaître d'avance, d'une façon indiscrète, le résultat de ses décrets éternels. — *Sed accipietis...* (vers. 8). Voilà qui valait mieux, pour les apôtres, que de s'occuper d'un avenir dont le Seigneur se réservait le secret. — *Virtutem.* C'est, en effet, surtout de force et de courage qu'ils avaient besoin, pour rem-

plir, parmi des périls et des difficultés de toute sorte, leur ministère très noble, mais délicat, de témoins du Christ : *eritis mihi...* La suite de ce livre raconte à tout instant leurs traits de vaillance. — Un quadruple théâtre est désigné à leur activité : la capitale du peuple juif, la province de Judée, la Samarie, le monde entier :



L'Esprit-Saint, sous la forme d'une colombe, debout sur une chaire qui représente l'Eglise. (Catacombes.)

in Jerusalem, et in..., et usque... Jusqu'au martyre de saint Étienne, les apôtres ne prêchaient qu'à Jérusalem et en Judée ; ensuite le diacre Philippe, puis saint Pierre et saint Jean, allèrent évangéliser la Samarie (cf. VIII, 5 et ss.), cette province désormais mûre pour la moisson (cf. Joan. IV, 35) ; finalement, ils s'élancèrent peu à peu jusqu'aux extrémités du monde alors connu. Voyez l'Introd., p. 606. Le royaume établi par le Messie sera donc universel.

9-10. Jésus remonte au ciel ; deux anges apparaissent aux apôtres pour les consoler et les reconforter. — *Cum hæc...*, *videntibus...* Détails très précis. Les paroles du Sauveur retentissaient encore aux oreilles des apôtres, et ils le contemplaient de leurs yeux au moment de son ascension ; ils ne purent donc pas se douter

10. Et comme ils contemplaient attentivement le ciel pendant qu'il s'en allait, voici que deux hommes se présentèrent à eux en vêtements blancs,

11. et dirent : Hommes de Galilée, pourquoi restez-vous là à regarder au ciel ? Ce Jésus, qui du milieu de vous a été élevé dans le ciel, viendra de la même manière que vous l'avez vu aller au ciel.

12. Alors ils revinrent à Jérusalem, de la montagne appelée des Oliviers, qui est près de Jérusalem, à la distance du chemin d'un jour de sabbat.

13. Lorsqu'ils furent rentrés, ils montèrent dans la chambre haute où demeuraient Pierre et Jean, Jacques et André, Philippe et Thomas, Barthélemy et Matthieu, Jacques, fils d'Alphée, et Simon le Zélote, et Jude, frère de Jacques.

10. Cumque intuerentur in cælum euntem illum, ecce duo viri astiterunt iuxta illos in vestibus albis,

11. qui et dixerunt : Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cælum ? Hic Jesus, qui assumptus est a vobis in cælum, sic veniet quemadmodum vidistis eum euntem in cælum.

12. Tunc reversi sunt Jerosolymam, a monte qui vocatur Oliveti, qui est juxta Jerusalem, sabbati habens iter.

13. Et cum introissent in coenaculum, ascenderunt ubi manebant Petrus et Joannes, Jacobus et Andreas, Philippus et Thomas, Bartholomæus et Matthæus, Jacobus Alphæi et Simon Zelotes, et Judas Jacobi.

de ce fait que de la résurrection de Jésus. — *Elevatus est* (ἐνέβη). Cette expression marque le moment exact où le corps sacré de Notre-Seigneur commença à s'élever au-dessus du sol. — *Et nubes suscepit...* comme au jour de la transfiguration. Cf. Matth. xvii, 5. — *Cumque intuerentur*. Le grec ἀνέβλεψαν suppose un regard fixe, prolongé. Jésus emportait avec lui les cœurs de ses disciples, et ceux-ci ne pouvaient détacher leurs yeux de l'endroit où ils l'avaient vu disparaître. — *Duo viri in... albis*. Des anges, revêtus de la forme humaine, comme après la résurrection. Cf. Marc. xvi, 5 ; Joan. xx, 12, etc. — *Viri* (ἄνδρες). Ici et en beaucoup d'autres endroits analogues du livre des Actes (cf. vers. 16 ; ii, 14^b, 22, 29 ; iii, 12 ; v, 35 ; vii, 2, etc.), ce mot rend l'apostrophe plus solennelle, plus pressante, plus respectueuse et plus affectueuse. — *Galilæi*. Les apôtres paraissent avoir tous appartenu à la Galilée, à part Judas, qui était très probablement originaire de la Judée (voyez Matth. x, 4 et les notes). Ce nom semble indiquer en outre qu'ils furent seuls témoins de l'ascension de Jésus. Cf. Marc. xvi, 14, 19. — *Quid statis... ?* Comme si leur Maître allait leur réapparaître bientôt, pour demeurer encore avec eux. Cette parole a donc pour but de les exciter à l'action. — *Hic Jesus qui...* Par conséquent, le même Jésus-Christ, le même Verbe incarné. — *Sic veniet...* au jour de son second avènement, à la fin du monde. Promesse consolante, qui explique la réflexion de saint Luc dans son autre récit (Luc. xxiv, 52) : Ils (les apôtres) revinrent à Jérusalem avec une grande joie. L'adverbe *sic* est très accentué : de la même manière, dans une même majesté. Cf. Matth. xxiv, 30 ; Luc. xxi, 27 ; Apoc. i, 7, etc. — De nos jours, les adversaires de l'authenticité et de la véracité de notre livre ont souvent affirmé qu'il existe des contradictions entre ce

récit de l'ascension et celui du troisième évangile. « Sans doute il y a des différences manifestes, répond un auteur protestant ; mais pas de contradiction réelle. » Et les différences se ramènent à celle-ci : la narration évangélique est plus courte, celle des Actes est plus détaillée. Les traits communs sont multiples.

14. 3^e Les apôtres, réunis dans le cénacle, élisent un successeur à Judas. I, 12-26.

12-14. Ils se retirent dans le cénacle, avec la mère de Jésus et de nombreux disciples. — *Reversi sunt*. Ce verbe (ὀπιστρέψαν) est une des expressions caractéristiques de saint Luc. — *A monte... Oliveti* (ἐλαιῶνος). C.-à-d., de l'Olivet. Le nom le plus usuel était : mont des Oliviers. Cf. Zach. xiv, 4 ; Matth. xxi, 1 ; xxiv, 3, etc. Sur cette colline célèbre, voyez Matth. xxi, 1 et le commentaire. C'est de son sommet principal que Jésus monta au ciel, d'après une tradition déjà signalée par Eusèbe, *Hist. eccl.*, iii, 41, 43. — *Sabbati... iter*. Les Juifs nommaient ainsi la distance qu'il était permis de franchir en un jour de sabbat (2 000 coudées d'après les règles traditionnelles ; environ 1 050 m). Des poteaux indicateurs étaient plantés à cette distance sur les routes qui allaient de Jérusalem à Béthel, à Béthoron, à Hébron et à Jéricho ; c.-à-d., aux quatre points cardinaux. — *Cum introissent...* (vers. 13). Ce n'est point à ce verbe, mais à *ascenderunt*, qu'il faut rattacher les mots *in coenaculum*. Lorsqu'ils furent entrés (dans la ville, ou dans la maison), ils montèrent dans le cénacle. Le mot grec ὑπερῶν désigne une chambre haute, par opposition au rez-de-chaussée ; ce que les Hébreux nomment *attiqah* (cf. ix, 37 ; Marc. xiv, 15 ; Luc. xii, 12, etc.). L'article qui le précède (τὸ ὑπερ.) paraît indiquer que le narrateur avait en vue un appartement bien connu des chrétiens ; peut-être celui où Jésus avait naguère mangé l'agneau pascal et institué

14. Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione, cum mulieribus, et Maria matre Jesu, et fratribus ejus.

15. In diebus illis, exurgens Petrus in medio fratrum, dixit (erat autem turba hominum simul fere centum viginti) :

16. Viri fratres, oportet impleri Scripturam, quam prædixit Spiritus sanctus per os David de Juda, qui fuit dux eorum qui comprehenderunt Jesum ;

14. Eux tous persévéraient d'un commun accord dans la prière avec les femmes, et Marie, mère de Jésus, et ses frères.

15. En ces jours-là, Pierre, se levant au milieu des frères, qui étaient rassemblés au nombre d'environ cent vingt, leur dit :

16. Mes frères, il fallait que s'accomplît ce que le Saint-Esprit a prédit dans l'Écriture, par la bouche de David, au sujet de Judas, qui a été le guide de ceux qui ont arrêté Jésus.

la sainte Eucharistie. Cf. Marc. xiv, 15 ; Luc. xxii, 12. C'est à tort que plusieurs interprètes contemporains ont pensé à une chambre située dans l'un des édifices qui entouraient le temple. — *Ubi manebant...* D'après Luc. xxiv, 53, ils ne sortaient de cette retraite que pour aller prier dans le lieu saint. — *Petrus et Joannes...* Dans son évangile, vi, 14-16 (voyez les notes), saint Luc avait déjà cité cette liste pour Théophile ; mais il convenait qu'il la répâtât en tête du livre où les apôtres jouent un si grand rôle. Il y fait quelques changements, très légers : dans les meilleurs manuscrits grecs comme dans la Vulgate, le disciple bien-aimé est placé immédiatement après saint Pierre ; saint André passe du second rang au quatrième ; Thomas est directement associé à Philippe (cf. Joan. xiv, 58), etc. Le traître a naturellement disparu. Voyez Matth. x, 2-4 et le commentaire. — *Erant perseverantes*. Construction qui marque la durée et l'intensité de l'acte. Cf. vi, 4, etc. — *Unanimiter* traduit fort bien le grec *ὁμοθυμαδόν*, qui est une des expressions favorites de saint Luc dans ce livre. — *In oratione*. Les apôtres et les disciples qui s'étaient joints à eux sentaient qu'ils ne pouvaient pas mieux se préparer que par la prière au don céleste qu'ils attendaient. Comp. le vers. 4. Dans les Actes comme dans son évangile, notre auteur aime à signaler les prières. Comp. les vers. 24-25 ; ii, 47 ; iii, 8 ; iv, 24-30, etc. — *Cum mulieribus*. Il n'y a pas d'article dans le texte original : avec des femmes. Il s'agit surtout des pieuses Galiléennes qui accompagnaient Jésus et lui rendaient des services si dévoués durant ses voyages (entre autres, Marie Madeleine, Salomé, Marie femme de Cléophas). Cf. Luc. viii, 2-3. Venues à Jérusalem pour la récente Pâque, elles avaient assisté aux derniers moments du divin Maître (cf. Matth. xxvii, 55-56 ; Luc. xxiv, 22) et avaient été favorisées de ses premières apparitions après sa sortie du tombeau (cf. Matth. xxviii, 9-10 ; Marc. xvi, 9 ; Joan. xx, 11 et ss.). Les voici de nouveau à Jérusalem avec les apôtres. — *Et Maria...* C'est en qualité de mère du Sauveur que Marie est nommée à part ; la conjonction καί, « et », a précisément ici le sens de « imprimis », en particulier. C'est la dernière fois que la sainte Vierge est mentionnée dans les livres histo-

riques du Nouveau Testament : il est touchant de la voir en prière avec l'Église naissante. — *Et fratribus ejus*. Les frères de Jésus. Il n'y a pas d'ambiguïté dans le grec, où le pronom est au masculin. Sur cette expression, voyez Matth. xiii, 55 et le commentaire. D'après Joan. vii, 5 (comp. Marc. iii, 21), les proches du Sauveur s'étaient montrés incrédules à son égard durant sa vie publique ; mais sa résurrection avait triomphé de leur incréduité. Cf. I Cor. xv, 7.

15-22. Discours de saint Pierre, proposant de donner un successeur à Judas. — *In diebus illis*. Vague formule, à la manière hébraïque. Elle est déterminée par le contexte : entre l'Ascension et la Pentecôte. — *Exurgens* (*ἀναστὰς*) : pour prendre la parole. Formule solennelle d'introduction. Cf. ii, 14 ; xiii, 16 ; xv, 7, etc. Aussitôt après le départ de Jésus, saint Pierre se met à remplir son rôle de chef du collège apostolique et de l'Église. Cf. Matth. xvi, 18-19 ; Luc. xxii, 31-32 ; Joan. xxi, 15 et ss. — *In medio fratrum* (telle est la meilleure leçon ; dans quelques manuscrits grecs : au milieu des disciples). Les premiers chrétiens se donnaient déjà mutuellement le nom de frères, qui est souvent employé dans les Actes et les épîtres. — *Erat autem...* Détail rétrospectif, qui nous renseigne sur le nombre des disciples alors réunis dans le cénacle. — *Turba hominum*. Littéral. dans le grec : une foule de noms ; c.-à-d., de personnes, un nom représentant un individu. Comp. Apoc. iii, 4. L'expression est classique dans ce sens. — *Centum viginti* est un chiffre relativement considérable. Il est vrai que Jésus avait apparu naguère à plus de 500 disciples (cf. I Cor. xv, 6) ; mais rien ne prouve que ce fût à Jérusalem. — *Viri fratres* (vers. 16). Le discours a deux parties, qui commencent l'une et l'autre par le mot « oportet » (cf. vers. 21). La première, vers. 16-20, est historique, et rappelle qu'en vertu des divins oracles le traître Judas devait disparaître du collège apostolique ; dans la seconde, vers. 21-22, toute pratique, saint Pierre propose de lui élire un successeur. — *Oportet...* Mieux vaudrait l'imparfait, d'après la leçon la mieux garantie (*ἐδει*) : Il fallait que s'accomplît... Il y avait une nécessité divine à cela ; nécessité qui laissait d'ailleurs à l'apôtre infidèle sa pleine liberté.

17. Il était compté parmi nous, et il avait reçu sa part de notre ministère.

18. Cet homme, après avoir acquis un champ avec le salaire du crime, se pendit et se brisa par le milieu, et toutes ses entrailles se répandirent.

17. qui connumeratus erat in nobis, et sortitus est sortem ministerii hujus.

18. Et hic quidem possedit agrum de mercede iniquitatis; et suspensus crepuit medius, et diffusa sunt omnia viscera ejus.

Scripturam quam... La prophétie en question ne sera citée que plus bas, vers. 20. — *Prædixit Spiritus... per...* En effet, comme le dit ailleurs saint Pierre (II Petr. I, 21), « c'est inspirés par l'Esprit-Saint » que les prophètes avaient parlé.

mettre cette opinion, car il nous semble naturel que l'orateur, après avoir rappelé le crime de Judas, dise aussi quelques mots de son châtiment. On a fait à leur sujet une objection plus grave, que répètent l'un après l'autre les exé-



Saint Pierre. (D'après une ancienne mosaïque.)

Passage important pour démontrer l'inspiration des saintes Écritures. — *De Juda.* Le traître va être caractérisé par quelques traits rapides, mais qui décrivent toute son infamie. — *Dux eorum qui...* Il leur montra le chemin, dit le grec (ὁδηγῶν); il fut leur guide. Allusion à la scène racontée Luc. xxii, 47. — *Qui connumeratus...* (vers. 17; le grec dit « quia » au lieu de « qui »). Judas avait eu l'insigne honneur d'être choisi parmi les douze disciples les plus intimes du Sauveur. — *Et sortitus est...* Mieux : « Et illi obligit (ἐλάχεν) sors (dans le sens de « pars, officium ») ministerii hujus. » C'est-à-dire qu'il avait reçu en partage une fonction semblable à celle des autres apôtres de Jésus. Cette proposition est donc à peu près synonyme de la précédente. — *Ministerii (διακονίας).* Appellation très modeste pour désigner l'apostolat. Comp. le vers. 25; xx, 24, etc. C'est un « service » à l'égard de Dieu et des hommes. — *Et hic quidem...* (vers. 18). D'après quelques commentateurs, ce verset et le suivant ne feraient point partie du discours de saint Pierre, dont ils troublent, dit-on, la suite et l'ordonnance; ils formeraient une parenthèse insérée par l'auteur des Actes. Avec d'autres nombreux interprètes de toutes les écoles, nous ne voyons pas la nécessité d'ad-

gètes rationalistes : leur contenu serait en complet désaccord avec la narration du premier évangile relative à la fin terrible du traître. Cf. Matth. xxvii, 6-9. Le commentaire va montrer qu'il n'en est rien, et que les divergences sont plus apparentes que réelles. — Tout d'abord, les mots *possedit* (d'après le grec : il acquit) *agrum...* ne signifient pas nécessairement que Judas acheta lui-même le champ du potier avec l'infâme salaire de son crime (*de mercede...*). Les trente deniers qu'il avait reçus du sanhédrin ayant servi à cette emplette, c'est par une figure de rhétorique, très fréquente dans tous les temps et dans tous les pays, que saint Pierre la lui attribue, quoiqu'elle ait été faite en réalité par les prêtres. — *Et suspensus.* Dans le grec, ce détail est remplacé par *πρηνής γενόμενος* (« pronus factus » dans l'Italie), étant tombé en avant. Ces deux faits non plus ne sont point contradictoires; ils peuvent fort bien avoir eu lieu successivement, comme l'explique saint Augustin : « Et collum sibi alligavit (conformément au récit de saint Matthieu), et dejectus in faciem discerptus est medius » (ainsi qu'il est dit ici même). La corde avec laquelle le misérable s'était pendu, ou la branche de l'arbre à laquelle il l'avait attachée, s'étant brisée, son

19. Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem, ita ut appellaretur ager ille, lingua eorum, Haceldama, hoc est, Ager sanguinis.

20. Scriptum est enim in libro Psalmorum : Fiat commoratio eorum deserta, et non sit qui inhabitet in ea, et episcopatum ejus accipiat alter.

21. Oportet ergo ex his viris, qui nobiscum sunt congregati in omni tempore, quo intravit et exivit inter nos Dominus Jesus,

22. incipiens a baptismo Joannis usque in diem qua assumptus est a nobis, testem resurrectionis ejus nobiscum fieri unum ex istis.

23. Et statuerunt duos : Joseph, qui

19. Le fait a été si connu de tous les habitants de Jérusalem, que ce champ a été nommé dans leur langue Haceldama, c'est-à-dire, Champ du sang.

20. Car il est écrit dans le livre des Psaumes : Que leur demeure devienne déserte et qu'il n'y ait personne qui l'habite, et qu'un autre reçoive son ministère.

21. Il faut donc que, parmi les hommes qui ont été en notre compagnie pendant tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu avec nous,

22. à commencer depuis le baptême de Jean, jusqu'au jour où il a été enlevé du milieu de nous, il y en ait un qui devienne avec nous témoin de sa résurrection.

23. Ils en présentèrent deux : Joseph

corps tomba à terre, de la manière indiquée, et alors *crepuit...* et *diffusa sunt...* — *Et notum...* (vers. 19). Ce qui fut bientôt connu dans toute la ville, ce n'est pas seulement la mort épouvantable du traître, mais aussi la circonstance préliminaire exposée par saint Matthieu, c.-à-d., l'acquisition du champ avec le prix de la trahison et du meurtre ; de là le nom de *Haceldama* (voyez notre commentaire du premier évangile, p. 180). — Quelque sentiment que l'on adopte sur le véritable auteur des vers. 18 et 19, il est évident que les mots *lingua eorum* et *hoc est, Ager...* n'ont pas été prononcés par saint Pierre, qui parlait précisément lui-même en araméen, mais ajoutés par saint Luc, pour ses lecteurs grecs. — *Scriptum est...* (vers. 20). Saint Pierre cite maintenant la prophétie de David, qu'il avait annoncée dès le début de son discours (cf. vers. 16). Quand on remonte à la source, on voit que sa citation se dédouble, car elle est empruntée dans sa première partie, *Fiat... in ea*, au Ps. LXXVIII (hébr., LXXIX), 26 ; dans la seconde : *Episcopatum... alter*, au Ps. CVIII (hébr., CIX), 8. La particule *et* qui sépare les deux textes signifie donc : Il est aussi écrit que... — *Fiat...* Le premier texte est cité assez librement et sous une forme abrégée, d'après les LXX. — *Commoratio...* Dans l'hébreu : leur parc à bétail. Et tel est à peu près aussi le sens du grec *ἐπαυλις*, bercail. Il est à noter qu'au lieu du pluriel *eorum* les manuscrits grecs du livre des Actes emploient presque tous le singulier (*αὐτοῦ*) ; de même l'Itala (« fiat ager illius desertus »), le syriaque et plusieurs Pères ; il est donc tout à fait probable que saint Pierre aura fait cette légère modification au texte, pour rendre l'application à Judas plus claire et plus directe. Le Ps. LXXVIII convient d'ailleurs certainement au Messie, au moins dans le sens typique, comme le prouvent les applications diverses que le Nouveau Testament fait de lui à Jésus. Cf. Matth. XXVII, 34 ; Joan. II, 17 ; xv, 26 ; XIX, 28 ; Rom. XV, 3, etc. David y parle de ses ennemis, qu'il maudit en tant qu'ils s'é-

taient dressés contre le roi légitime élu par Dieu, et dont il souhaitait la destruction. Mais les Israélites insurgés contre David étaient l'image des adversaires de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et en particulier de Judas, le plus infâme de tous. — *Episcopatum ejus...* D'après l'hébreu : Qu'un autre prenne sa fonction. Saint Pierre cite d'après les LXX : τὴν ἐπισκοπὴν αὐτοῦ, son rôle de surveillant. Dans la première épître du prince des apôtres (I Petr. V, 2), ce mot désigne les fonctions sacerdotales ; plus tard il fut réservé pour marquer la dignité épiscopale. Dans le Ps. CVIII, ce texte se rapporte directement à un puissant calomniateur de David, auquel le roi-poète souhaite d'être privé de son haut emploi ; l'application faite ici par saint Pierre à Judas, en vertu d'une révélation surnaturelle, est donc pareillement typique. — De même que le premier des deux oracles avait parlé du vide produit dans le collège apostolique par la mort du traître, de même le second mentionne la nécessité de combler ce vide, comme saint Pierre va le dire dans sa seconde partie : *Oportet ergo...* (vers. 21). — *Ex his... qui...* Condition extérieure que devait remplir le futur apôtre : il fallait qu'il eût été témoin oculaire de toute la vie publique de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa résurrection. — Les mots *intravit et exivit* sont un hébraïsme, qui représente tout l'ensemble d'une vie, ou d'une période déterminée. Cf. IX, 28 ; I Reg. XXXI, 6 ; Ps. CXX, 8, etc. Dans le cas présent : toutes les relations de Jésus avec ses disciples les plus intimes pendant sa vie publique. — *A baptismo... usque...* Ici comme dans les évangiles, le ministère du précurseur est regardé comme le point de départ de celui de Notre-Seigneur. Cf. Matth. III, 1 et ss. ; Marc. I, 1 et ss. ; Luc. III, 1 et ss. — *Testem resurrectionis...* Ce grand miracle était, en effet, « la vérité centrale » que les apôtres étaient appelés à annoncer au monde ; or, pour la démontrer avec plus de force, il était bon d'avoir connu Jésus avant sa passion.

23-26. Élection de saint Mathias. — *Statuerunt.* Le verbe grec *ἔστησαν* (la leçon *ἔστηsen*, au

vocabatur Barsabas, qui cognominatus est Justus, et Mathiam.

24. Et orantes dixerunt : Tu, Domine, qui corda nosti omnium, ostende quem elegeris ex his duobus unum,

25. accipere locum ministerii hujus et apostolatus, de quo prævaricatus est Judas, ut abiret in locum suum.

26. Et dederunt sortes eis; et cecidit sors super Mathiam, et annumeratus est cum undecim apostolis.

appelé Barsabas, surnommé le Juste, et Mathias.

24. Et se mettant en prières, ils dirent : Seigneur, vous qui connaissez les cœurs de tous, montrez lequel de ces deux vous avez choisi

25. pour occuper la part du ministère et de l'apostolat que Judas a quittée par son crime, pour s'en aller en son lieu.

26. Alors ils tirèrent au sort; et le sort tomba sur Mathias, qui fut mis au rang des onze apôtres.

CHAPITRE II

1. Et cum complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco.

2. Et factus est repente de cælo sonus,

1. Lorsque le jour de la Pentecôte fut arrivé, ils étaient tous ensemble dans un même lieu.

2. Tout à coup il se produisit, venant

singulier, est peu garantie) peut se traduire par « proposuerunt ». Saint Pierre consulta sans doute l'assemblée, et les disciples qui réunirent le plus de suffrages furent désignés comme candidats. — *Joseph... Barsabas*. Le nom personnel et le nom patronymique, puisque le second signifie : fils de Schéba (*Bar-Séba*) ; selon d'autres : fils de Sabba, *Bar-Sabba*'. — *Cognominatus... Justus*. Ἰουστος : surnom latin, avec une désinence grecque. Ce Joseph, dont une ancienne tradition fait, ainsi que saint Mathias, un des soixante-douze disciples (voyez saint Éphr., I, 20, et Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, 12, 1), avait donc jusqu'à trois noms. — *Mathiam*. C'est l'hébreu *Matthai*, don de Jéhovah ; appellation presque identique à celle de saint Matthieu. — *Orantes dixerunt*. Remarquez que les apôtres n'osent pas faire eux-mêmes le choix ; il leur semblait à bon droit que le nouvel élu devait être choisi directement par Dieu, comme eux autrefois. — C'est probablement à Notre-Seigneur Jésus-Christ que s'adresse l'apostrophe *Domine* ; par conséquent aussi, toute la prière. — *Qui corda nosti...* Il fallait cette qualité pour connaître et désigner celui des deux candidats qui était le plus digne : *ostende quem...* Cf. Jer. xvii, 10, etc. — *Locum ministerii...* (vers. 25). Telle paraît être la meilleure leçon, au lieu de la variante « sortem ministerii hujus », qu'on rencontre en de nombreux manuscrits grecs et ailleurs. Comp. le vers. 17. — *De quo prævaricatus...* Simplement dans le grec : (L'apostolat) dont Judas s'est retiré ; c.-à-d., qu'il a abandonné. — Les mots *ut...* in locum... sont ici un euphémisme terrible, car le lieu propre à Judas (τὸν ὄϊον) n'est autre que l'enfer. Voyez Matth. xxvi, 24 et les notes. — *Dederunt sortes...* Méthode souvent employée dans l'Ancien Testament, lorsqu'on voulait laisser à la Providence

le choix d'une personne ou d'une chose. Cf. Lev. vi, 8 ; Num. xxvi, 52 et ss. ; Jos. vii, 14 ; I Reg. x, 30 et s. ; I Par. xxiv, 5 ; Prov. xvi, 23, etc. Peut-être constata-t-elle dans l'occasion présente, d'après une très ancienne coutume, à mettre dans un sachet deux tablettes sur lesquelles étaient écrits les noms des candidats et à tirer l'une d'elles, qui désigna l' élu de Dieu.

§ II. — *L'Église est fondée à Jérusalem le jour de la Pentecôte. II, 1-47.*

1° L'Esprit-Saint descend miraculeusement sur les apôtres et les disciples réunis dans le cénacle. II, 1-13.

CHAP. II. — 1-4. Le prodige. — *Cum complerentur...* Le grec emploie le singulier : Le jour de la Pentecôte étant accompli ; c.-à-d., étant arrivé. Expression tout hébraïque. Cf. Gen. xxiv, 44 ; Ex. vii, 25 ; Jer. xxxvi, 10 ; Luc. i, 57 ; II, 21, etc. — *Pentecostes*. Nom grec (ἡ πεντηκοστή, le cinquantième ; sous-ent. ἡμέρα, jour), donné à la fête antérieurement appelée des Semaines (cf. Ex. xxxiv, 2) ou de la Moisson (cf. Ex. xxiii, 16), parce qu'on la célébrait cinquante jours après le lendemain de la Pâque. Cf. Lev. xxiii, 15 et ss. ; Deut. xvi, 9 et ss. ; II Mach. xii, 31-32. C'était l'une des trois plus grandes solennités religieuses des Juifs, et les hommes étaient tenus, à moins d'empêchement grave, de venir la célébrer à Jérusalem : circonstance providentielle dans le cas présent, pour la diffusion plus prompte de l'évangile. — *Erant omnes...* tous ceux que le narrateur a mentionnés plus haut, I, 15 ; les disciples aussi bien que les apôtres. — *In eodem loco* : dans l'appartement où ils se réunissaient depuis l'ascension. Cf. I, 13. — *Et factus est...* Les versets 2 et 3 décrivent deux phénomènes extérieurs miraculeux, dont le pre-

du ciel, un bruit comme celui d'un vent impétueux, et il remplit toute la maison où ils étaient assis.

3. Et ils virent paraître des langues séparées les unes des autres, qui étaient comme de feu, et qui se posèrent sur chacun d'eux.

4. Et ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils commencèrent à parler diverses langues, selon que l'Esprit saint leur donnait de s'exprimer.

5. Or il y avait à Jérusalem des Juifs pieux qui y séjournaient, de toutes les nations qui sont sous le ciel.

6. Après que ce bruit se fut fait entendre, ils accoururent en foule, et ils furent stupéfaits, parce que chacun les entendait parler dans sa propre langue.

tanquam advenientis spiritus vehementis, et replevit totam domum ubi erant sedentes.

3. Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquam ignis, seditque supra singulos eorum.

4. Et repleti sunt omnes Spiritu sancto, et cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus sanctus dabat eloqui illis.

5. Erant autem in Jerusalem habitantes Judæi, viri religiosi ex omni natione quæ sub cælo est.

6. Facta autem hac voce, convenit multitudo, et mente confusa est, quoniam audiebat unusquisque lingua sua illos loquentes.

mier frappa le sens de l'ouïe, le second le sens de la vue. — *De cælo sonus*... Ce fut un bruit aussi soudain que violent, qui venait des régions supérieures de l'air, et qui ressemblait au vent lorsqu'il souffle en tempête (*tanquam... spiritus*...). Il symbolisait la présence de Dieu. Cf. II Reg. v, 24; III Reg. xix, 11; Ps. ciii, 3, etc. En même temps, signe de la puissance irrésistible de l'Esprit-Saint. — Le trait qui suit, *replevit totam*..., marque la grande violence de ce bruit. — *Dispertitæ*... De nombreux interprètes supposent à bon droit que le participe διαπερτίζοντες est à la forme moyenne : se partageant. — *Linguæ tanquam*... Par conséquent, l'apparence de flammes en forme de langues. Emblème du langage brûlant avec lequel les prédicateurs de l'évangile allaient bientôt prêcher Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Seditque*... Il résulte de cette petite description qu'une masse de feu se présenta d'abord aux regards des disciples, et qu'elle se divisa ensuite en flammes multiples, dont chacune vint se placer sur l'un des assistants. Ce fut là le baptême de feu qu'avait prédit autrefois Jean-Baptiste. Cf. Luc. iii, 16; xii, 49, etc. — *Et repleti sunt*... (vers. 4). Le fait principal est énoncé brièvement ; mais l'expression même marque une effusion tout à fait abondante de l'Esprit divin. — *Et cœperunt*... Troisième manifestation surnaturelle, par laquelle le Saint-Esprit montra qu'il était vraiment descendu sur les premiers chrétiens. — *Loqui variis linguis*. D'après le grec : en d'autres langues (que la leur) ; c.-à-d., en langues étrangères, qu'ils n'avaient jamais apprises. Don extraordinaire, prédit par Notre-Seigneur (cf. Marc. xvi, 17 : « Ils parleront des langues nouvelles » ; c.-à-d., inconnues), et qui devint dès lors assez fréquent dans l'Eglise primitive. Cf. x, 46; xix, 6, et surtout I Cor. xiv, passage regardé à bon droit comme un « locus classicus » en ce qui concerne ce prodige (voyez les commentaires). La présente narration en détermine clairement la nature : voyez en particulier les vers. 6, 8 et ss., 11. C'est sans doute

d'abord entre eux, dans le cénacle, que les apôtres et les disciples se mirent à parler ainsi ; ils le firent ensuite devant le peuple, comme le dit la suite de la narration (cf. vers. 7). — *Prout Spiritus*... Tous ne parlaient donc pas toutes sortes de langues, ni tous le même idiome. Voyez les vers. 8-11. — *Eloqui*. Le mot grec ἀποφθέγγεσθαι est rare et solennel ; il convient fort bien à la situation.

5-13. Vif étonnement produit par ce miracle parmi les Juifs nombreux qui en furent témoins. — *Habitanes* (κατοικοῦντες) : des Juifs étrangers, d'après le contexte, et demeurant à Jérusalem soit d'une manière transitoire (pour la fête, ou pour un temps plus considérable), soit d'une façon perpétuelle. — *Ea omnia*... *quæ*... Hyperbole poétique, qui revient à dire : de nombreuses contrées du monde. Comp. ce mot du roi Hérode Agrippa, cité par Josephé, *Bell. jud.*, II, 6, 4 : « Il n'y a pas une nation dans le monde qui ne contienne quelqu'un de nous. » La suite du livre, les épîtres, les auteurs chrétiens, juifs et païens des premiers siècles confirment cette assertion. — *Facta*... *voce* (vers. 6). Comp. Joan. iii, 8, où Jésus parle aussi de la voix du vent. Ce bruit avait retenti au loin dans la ville, et beaucoup de ceux qui l'entendirent accoururent à l'endroit d'où il leur avait paru sortir : *convenit multitudo*. Ce dernier mot (πλήθος) est un de ceux qui caractérisaient saint Luc comme écrivain. — *Mente confusa est*. Bonne traduction de συνεχούθη. A la lettre : elle fut troublée, confondue. — Motif de ce profond étonnement : *quoniam audiebat*... — *Lingua*. Le substantif διαλέκτω, employé ici dans le grec, ne désigne pas ce que nous nommons aujourd'hui un dialecte ; il est synonyme de γλώσσα, langue (comp. les vers. 3, 4 et 11 ; i, 19^b, etc.). — *Stupebant* (vers. 7 : ἐκίσταοντο, ils étaient hors d'eux-mêmes)... et *mirabantur*. Le narrateur insiste sur la très vive admiration des témoins du prodige. Comp. le vers. 12. Ceux-ci vont décrire eux-mêmes, en termes aussi clairs qu'éloquents, vers. 7^b-11, la merveille qui les

7. Stupebant autem omnes, et mirabantur dicentes : Nonne ecce omnes isti qui loquuntur, Galilæi sunt ?

8. Et quomodo nos audivimus unusquisque linguam nostram, in qua nati sumus ?

9. Parthi, et Medi, et Ælamitæ, et qui habitant Mesopotamiam, Judæam et Cappadociam, Pontum et Asiam,

10. Phrygiam et Pamphylia, Ægyptum et partes Libyæ quæ est circa Cyrenen, et advenæ Romani,

11. Judæi quoque et proselyti, Cretes et Arabes, audivimus eos loquentes nostris linguis magnalia Dei.

12. Stupebant autem omnes, et mira-

7. Ils étaient tous hors d'eux-mêmes ; et dans leur étonnement ils disaient : Tous ces hommes qui parlent ne sont-ils pas Galiléens ?

8. Comment donc chacun de nous les entend-il parler la langue de son pays ?

9. Parthes, Mèdes, Élamites, ceux qui habitent la Mésopotamie, la Judée et la Cappadoce, le Pont et l'Asie,

10. la Phrygie et la Pamphylie, l'Égypte et le territoire de la Libye qui est près de Cyrène, les étrangers résidant à Rome,

11. Juifs ou prosélytes, Crétois et Arabes, nous les entendons parler en nos langues des merveilles de Dieu.

12. Ils étaient tous hors d'eux-mêmes,

frappait : Nonne ecce... — *Galilæi sunt*. On savait fort bien à Jérusalem que la plupart des disciples de Notre-Seigneur Jésus-Christ étaient originaires de Galilée. Cf. Luc. xxii, 59, etc. — *Quomodo... unusquisque...* (vers. 8). C'est bien en cela que consistait le miracle. Au lieu du prétérit *audivimus*, le grec a le temps présent : ἀκούομεν, nous entendons. De même au vers. 11. — *Linguam... in qua nati...* Locution populaire, qui signifie : la langue de notre pays d'origine, notre langue maternelle. Suit l'énumération (vers. 9-11) de quinze contrées distinctes où il y avait alors des Juifs ou des prosélytes, et qui se trouvaient représentées à Jérusalem en ce grand jour par quelques-uns d'entre eux. Cette liste nous montre bien à quel point la cité sainte était demeurée le centre du judaïsme. Voyez Josephé, *Bell. jud.*, vi, 9, 3. Elle est d'ailleurs loin de signaler tous les pays habités à cette époque par des fils d'Israël, puisqu'elle ne mentionne ni l'Achaïe, ni la Macédoine, etc., où la suite de ce livre nous fera rencontrer des Juifs nombreux. Il n'y règne pas un ordre rigoureux ; néanmoins, les contrées sont citées en allant en général de l'est à l'ouest, puis du nord au sud pour la région centrale. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. i et xvii. — *Parthi, Medi, Ælamitæ*. Le premier de ces peuples formait alors un vaste et puissant empire, qui tenait tête à Rome ; il résidait au sud et à l'est de la mer Caspienne. Les Mèdes, autrefois si célèbres, étaient à l'ouest des Parthes ; les Élamites au sud des Mèdes, dans la Susiane et près du golfe Persique. Ils semblent avoir eu tous pour idiomme le persan et ses dialectes. — *Qui... Mesopotamiam*. Entre le Tigre et l'Euphrate. Là on parlait l'araméen oriental. — *Judæam*. La province de ce nom, ou peut-être même, comme en divers endroits de l'évangile, la Palestine tout entière : dans les deux cas, la langue était l'araméen occidental. Au lieu de la Judée, quelques manuscrits mentionnent la Syrie, ou l'Arménie. — *Cappadociam... et Pamphylia*. Cinq provinces d'Asie Mineure, dont il sera encore question

plus loin, à propos des voyages de saint Paul, et où l'on parlait soit le grec, soit les idiomes des anciens habitants. Par *Asiam*, il faut entendre l'Asie proconsulaire, située dans la partie occidentale de la grande péninsule. — *Ægyptum*. La Basse-Égypte surtout était remplie d'Israélites ; on en comptait plus d'un million à Alexandrie. — *Partes Libyæ quæ...* La Tripolitaine actuelle, à l'ouest de l'Égypte. On parlait le grec dans ces deux pays. — *Advenæ Romani*. C.-à-d., les Juifs qui résidaient à Rome comme étrangers (*advenæ*, οἱ ἐπιδημούντες : expression moins forte que κατοικοῦντες du vers. 5 ; d'ordinaire, elle marque simplement un séjour passager). Les anciens auteurs nous apprennent qu'ils y étaient en assez grand nombre, pour la plupart anciens captifs amenés par Pompée, puis affranchis. Voyez Cléon, *Pro Flacco*, c. 28 ; Horace, *Sat.*, i, 5, etc. — Les mots *Judæi... et proselyti* (vers. 11) forment une sorte de récapitulation ; ils retombent sur tous les noms qui précèdent, et pas seulement sur « *advenæ Romani* » : Nous tous, qui sommes « soit Juifs, soit prosélytes » (c'est ainsi qu'il faut traduire le grec). Sur les prosélytes, voyez Matth. xxiii, 15, et le commentaire. — *Cretes et Arabes*. La place extraordinaire donnée à ces deux peuples dans la liste, qui paraissait close, prouve que celle-ci n'est point artificielle, mais composée d'après un document authentique. Les Crétois parlaient grec ; les Arabes avaient leur propre langue, qui vit toujours. — *Audivimus eos...* Même remarque qu'au vers. 8 ; mais elle est bien plus frappante après cette longue énumération. — *Magnalia Dei*. Les grandeurs de Dieu, les choses magnifiques opérées par lui : tel était le thème que les apôtres et les disciples développaient en diverses langues, sous l'influence de l'Esprit-Saint. — *Stupebant* (vers. 12 ; de nouveau ἐξίσταντο dans le grec, comme au vers. 7). On comprend que l'étonnement causé par ce prodige, inouï jusqu'alors, n'eût pas de bornes. — *Mirabantur ad...* Dans le grec : Ils étaient dans l'embarras (δυσπρόσπον) les uns à l'égard

et dans leur étonnement ils se disaient les uns aux autres : Que veut dire ceci ?

13. Mais d'autres disaient en se moquant : Ils sont pleins de vin nouveau.

14. Alors Pierre, se présentant avec les onze, éleva la voix et leur dit : Hommes Juifs, et vous tous qui séjournez à Jérusalem, sachez bien ceci, et prêtez l'oreille à mes paroles.

15. Ces hommes ne sont pas ivres, comme vous le supposez, car il n'est que la troisième heure du jour.

16. Mais il arrive ce qui a été dit par le prophète Joël :

17. Il arrivera dans les derniers jours, dit le Seigneur, que je répandrai de mon Esprit sur toute chair ; vos fils et vos filles prophétiseront, vos jeunes gens auront des visions, et vos vieillards auront des songes.

18. Oui, sur mes serviteurs et sur mes servantes, en ces jours-là je répandrai de mon Esprit, et ils prophétiseront.

bantur ad invicem, dicentes : Quidnam vult hoc esse ?

13. Alii autem irridentes dicebant : Quia musto pleni sunt isti.

14. Stans autem Petrus cum undecim, levavit vocem suam, et locutus est eis : Viri Judei, et qui habitatis Jerusalem universi, hoc vobis notum sit, et auribus percipite verba mea.

15. Non enim, sicut vos aestimatis, hi ebrii sunt, cum sit hora diei tertia ;

16. sed hoc est quod dictum est per prophetam Joel :

17. Et erit in novissimis diebus, dicit Dominus, effundam de Spiritu meo super omnem carnem ; et prophetabunt filii vestri et filiae vestrae, et juvenes vestri visiones videbunt, et seniores vestri somnia somniabunt.

18. Et quidem super servos meos, et super ancillas meas, in diebus illis effundam de Spiritu meo, et prophetabunt.

des autres. C.-à-d. qu'ils ne savaient comment expliquer un tel phénomène, et qu'ils s'interrogeaient mutuellement pour tâcher de l'éclaircir ensemble. — *Alii... irridentes* (vers. 13). D'où il suit que les premiers, qui formaient la majorité, traitaient le fait avec respect, et lui soupçonnaient une origine divine. Ceux-ci l'interprètent avec une malignité grossière (*quia musto...*), tournant en ridicule le saint enthousiasme auquel se livraient les disciples et le bruit un peu confus de leur langage. Le mot « mustum » ne désigne pas nécessairement du vin nouveau ; il convient aussi pour représenter le vin doux, fabriqué dès cette époque avec des raisins secs.

2° Discours de saint Pierre à la foule. II, 14-36.

14. Introduction. — *Stans*. Dans le grec, *σταθείς* : locution solennelle. Cf. v, 20 ; xvii, 22 ; xxvii, 21. — *Petrus*. Ici encore (cf. i, 15 et ss.), et durant toute la première partie du livre, il joue le rôle principal, en vertu de sa primauté. Saint Augustin fait remarquer très justement la transformation qui s'est opérée dans le prince des apôtres, lequel, naguère effrayé à la voix d'une servante, s'adresse maintenant avec intrépidité à une foule nombreuse pour prêcher Jésus-Christ, sans redouter aucun péril. — *Cum undecim*. Ils sont mentionnés comme les chefs secondaires de l'Église. Groupés autour de Pierre, ils l'approuvaient de la voix et du geste. Cf. v, 29, etc. — *Locutus est* (ἀπεφθέγγετο, comme au vers. 3^o). Deux parties dans ce discours plein d'à-propos : après un très court exorde, verset 14^o, saint Pierre explique à la foule la vraie nature du prodige dont elle était témoin, versets 15-21 ; il démontre ensuite le caractère messianique et l'autorité divine de Jésus, auquel il

fallait en réalité attribuer ce miracle, vers. 22-36.

14^o. Petit exorde très solennel. — *Viri Judei, et qui...* Deux apostrophes successives, dont l'une est plus générale et l'autre plus spéciale. — *Hoc* (ce qui va suivre) *vobis...*, et *auribus...* Double appel à l'attention.

15-21. Première partie du discours. — *Non enim...* L'apôtre réfute d'abord en termes rapides, vers. 15, la calomnie des moqueurs effrontés (cf. vers. 13). — *Cum sit... tertia...* Raison péremptoire pour les Juifs, qui se contentaient le matin d'un déjeuner très frugal, où ils ne buvaient pas de vin. Cf. Eccli. x, 16-17, et par contraste Is. v, 11. Or, il n'était alors que neuf heures, puisque le jour civil commençait à six heures.

— *Sed hoc est...* (vers. 18). La véritable interprétation des faits merveilleux dont le cénacle venait d'être le théâtre. — *Quod dictum... per...* Voyez Joël, ii, 28-32. La citation est faite d'après les LXX, avec de très légères changements. — *In novissimis diebus*. Dans l'hébreu et la traduction d'Alexandrie : Après ces choses. La formule employée par saint Pierre revient plusieurs fois dans l'Ancien Testament pour représenter les temps messianiques. Voyez Gen. xlix, 1^o (et les notes) ; Is. ii, 1, etc. — La petite parenthèse *dicat Dominus* a aussi été insérée par l'apôtre. — *De Spiritu meo*. C'est-à-dire : quelque partie de mon Esprit. De même dans les Septante. L'expression est plus générale dans l'hébreu : (Je répandrai) mon Esprit. — *Juvenes... et seniores...* Les deux propositions sont interverties dans le texte primitif et dans les LXX. — *Et quidem super...* (vers. 18). La gradation est mieux marquée dans l'hébreu : Même sur mes esclaves... — La répétition des mots *et prophetabunt* est aussi propre à saint

19. Et dabo prodigia in cælo sursum, et signa in terra deorsum, sanguinem, et ignem, et vaporem fumi.

20. Sol convertetur in tenebras, et luna in sanguinem, antequam veniat dies Domini magnus et manifestus.

21. Et erit : omnis quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.

22. Viri Israëlitarum, audite verba hæc : Jesum Nazarenum, virum approbatum a Deo in vobis, virtutibus, et prodigiis, et signis, quæ fecit Deus per illum in medio vestri, sicut et vos scitis,

23. hunc definito consilio et præscientia Dei traditum, per manus iniquorum affligentes interemistis.

19. Et je ferai paraître en haut des prodiges dans le ciel, et des miracles en bas sur la terre; du sang, du feu, et une vapeur de fumée.

20. Le soleil sera changé en ténèbres, et la lune en sang, avant que vienne le grand et glorieux jour du Seigneur.

21. Et alors quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.

22. Hommes Israélites, écoutez ces paroles : Jésus de Nazareth, cet homme approuvé de Dieu parmi vous par les actes de puissance, les prodiges et les miracles que Dieu a faits par lui au milieu de vous, comme vous le savez vous-mêmes;

23. cet homme vous ayant été livré selon le dessein arrêté et la prescience de Dieu, vous l'avez affligé et fait mourir par les mains des méchants.

Pierre. — Il en est de même, au vers. 19, des mots *sursum*, *signa*, *deorsum*. — *Dies... manifestus*. Les LXX emploient aussi l'adjectif ἐπιφανής; dans l'hébreu on lit : *nôrâ*, terrible. — Dans ce bel oracle de Joël (voyez-en l'explication au tome VI, p. 400-401), ce qui concerne directement l'effusion de l'Esprit-Saint s'arrête avec ce que nous lisons ici au vers. 18; la suite est relative au Jugement général qui aura lieu à la fin des temps. Toutefois saint Pierre a cité une partie de cette autre prophétie à cause de ses derniers mots, *quicumque invocaverit... salvus...* (vers. 21); il pouvait ainsi passer plus facilement à ce qu'il avait à dire sur Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Sauveur par excellence, qui nous a mérité d'échapper aux graves dangers prédits par le prophète.

22-36. Deuxième partie du discours : Dieu a attesté lui-même le caractère messianique de Jésus en le ressuscitant d'entre les morts, vers. 22-28, et en lui donnant une place d'honneur dans le ciel, vers. 29-36. — *Viri... audite*. Encore un appel à l'attention, avant de passer à ce sujet si important. Cf. vers. 14^b. Le nom d'*Israëlitarum* est plus noble encore que celui de « Judæi », et il a toujours été particulièrement cher aux descendants de Jacob. — *Verba hæc*. Dans les vers. 22^b-24, saint Pierre va relever trois faits remarquables, relativement à Jésus-Christ : 1° les miracles nombreux que Dieu avait opérés par son intermédiaire, au su et vu de tous les Juifs, vers. 22^b; 2° le traitement indigne que ses concitoyens lui avaient infligé, vers. 23; 3° sa glorieuse résurrection, vers. 24. — *Jesum*. Ce nom sacré est mis en tête de la phrase d'une manière très accentuée; de même les pronoms *hunc* et *quem*, dans les deux versets suivants. — *Nazarenum*. Jésus était très connu sous ce surnom. Comp. III, 6; IV, 10, etc. — *Approbatum*. Plus fortement encore dans le grec : ἀποδοκιμαζόμενον, publiquement accrédité, pleine-

ment manifesté par Dieu. Au lieu de *in vobis*, mieux vaudrait « in vos » (ἐν ὑμῖν). — Les divines lettres de créance de Jésus consistaient dans ses miracles éclatants, multiples : *virtutibus*, etc., etc. Les trois mots *δυνάμεις*, *τέρατα* et *σημεῖα*, bien traduits par la Vulgate, désignent les miracles à divers points de vue : ce sont des actes de force, des merveilles étonnantes, des signes destinés à démontrer telle ou telle vérité. — *Quæ... Deus per illum*. Saint Pierre, par égard pour les préjugés de ses auditeurs, ne présente d'abord Jésus que comme l'agent et le ministre de Dieu, se réservant de le faire connaître ensuite sous son titre de Messie. — *In medio...*, *sicut* et *vos...* Les Juifs ne songaient point à nier la réalité des miracles de Notre-Seigneur Jésus-Christ (cf. Joan. XI, 37, 47, etc.), quoique les pharisiens eussent parfois exprimé des doutes sacrilèges au sujet de leur provenance (cf. Matth. XII, 24, etc.). — *Definito consilio...* (vers. 23). Avant de rappeler à ses coreligionnaires la grande iniquité dont ils s'étaient rendus coupables envers Jésus, l'orateur pallie en quelque sorte leur crime, en disant que de toute éternité la mort ignominieuse du Messie avait été décrétée dans les divins conseils. — *Traditum* : livré d'abord aux Juifs par Judas, puis aux Romains par les Juifs. Ce sont les bourreaux païens du Sauveur qui sont désignés par le mot *iniquorum* (ἀνόμων, des hommes sans loi). — *Affligentes* est certainement une corruption du texte latin, au lieu de « affligentes », comme il résulte soit du grec προσκλή-ζοντες, ayant cloué (à la croix), soit d'anciens manuscrits. — *Interemistis*. En effet, les Juifs étaient les vrais auteurs de la mort de Jésus; car ils l'avaient eux-mêmes condamné par la bouche de leurs chefs, puis ils avaient obtenu de Pilate, et presque malgré lui, l'exécution de leur sentence. Cf. III, 13^b-15; Matth. xxvii, 67-68; xxvii, 1-2, 11-26, etc. Mais Pierre ne pouvait

24. Dieu l'a ressuscité, en dissipant les douleurs du séjour des morts, parce qu'il était impossible qu'il y fût retenu.

25. Car David dit de lui : Je voyais toujours le Seigneur devant moi, parce qu'il est à ma droite, afin que je ne sois point ébranlé.

26. C'est pourquoi mon cœur s'est réjoui, et ma langue a été dans l'allégresse, et ma chair même reposera avec espérance,

27. car vous ne laisserez pas mon âme dans le séjour des morts, et vous ne permettrez pas que votre Saint voie la corruption.

28. Vous m'avez fait connaître le chemin de la vie, et vous me remplirez de joie en me montrant votre visage.

29. Mes frères, qu'il me soit permis de vous dire hardiment, au sujet du

24. Quem Deus suscitavit, solutis doloribus inferni, juxta quod impossibile erat teneri illum ab eo.

25. David enim dicit in eum : Proindebam Dominum in conspectu meo semper, quoniam a dextris est mihi, ne commovear.

26. Propter hoc lætatum est cor meum, et exultavit lingua mea, insuper et caro mea requiescet in spe,

27. quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem.

28. Notas mihi fecisti vias vitæ, et replebis me jucunditate cum facie tua.

29. Viri fratres, liceat audenter dicere ad vos de patriarcha David, quoniam

pas le leur dire avec plus de modération. — *Quem... suscitavit* (vers. 24). Telle est l'idée culminante de ce discours; aussi le fait qu'elle énonce sera-t-il amplement démontré, vers. 26 et ss. — Les mots *solutis... inferni* sont une reminiscence du Ps. xvii (hébr., xviii), 5, d'après la traduction des LXX. Au lieu de *doloribus*, on lit dans l'hébreu « les liens », et cette image s'accorde mieux avec le verbe *solutis*. La mort est représentée comme un chasseur armé de son filet. L'idée exprimée dans les LXX ne manque pas de beauté : le séjour des morts est censé endurer, après avoir reçu Jésus-Christ dans son sein, de violentes douleurs (ὀδύνας, les douleurs de l'enfantement), qui ne seront apaisées que par la résurrection du Sauveur. — *Impossibile erat...* Indépendamment de sa divinité (qui demeure à l'arrière-plan dans tout ce passage), Jésus ne pouvait pas demeurer au pouvoir de la mort (*teneri*, κρατεσθῆναι : expression énergique), parce que le Seigneur voulait qu'il ressuscitât; volonté nettement exprimée dans un ancien et célèbre oracle : *David enim...* (vers. 26 et ss.). — *Dicit in eum*. C.-à-d., au sujet de Jésus de Nazareth, que le passage en question concerne certainement d'une manière directe. — *Providebam...* Ce texte est tiré du Ps. xv (hébr., xvi), 8-11, et cité exactement d'après les LXX. Voyez-en le commentaire au tome IV, p. 51 et ss. D'abord général, le sentiment de vive confiance qui est contenu dans le vers. 26^b se spécialisera bientôt : ce que le Christ mourant attendait de Dieu, c'était sa résurrection. Cf. vers. 26 et ss. — *Lingua mea*. Dans l'hébreu : ma gloire; c.-à-d., mon âme. — *Requiescet*. Le grec dit : κατασκηνώσει, habitera (dans l'espérance). — *Sanctum tuum* (vers. 27). Dans l'hébreu : ton

bien-aimé. Jésus était cela pour Dieu. Cf. Matth. iii, 17 et xvii, 5. — *Notas... fecisti...* (vers. 28). C'est encore la même pensée, exprimée en termes positifs, qui désignent clairement la résurrection du Messie. — *Replebis me...* après l'ascension. Le texte hébreu est plus concis, plus énergique : Satiété de joies en ta présence. — *Viri fratres*



Entrée d'un ancien tombeau, à Jérusalem.

(vers. 29). Apostrophe affectueuse et conciliante. Comp. les vers. 14^b et 22^a. Saint Pierre va démontrer que ce texte ne saurait être appliqué à celui qui l'avait écrit, c.-à-d. à David, vers. 29, mais qu'il ne convient qu'au Messie, vers. 30-31, et qu'il a reçu sa parfaite réalisation en Jésus, vers. 32, qui, après être remonté au ciel, a répandu l'Esprit-Saint sur ses disciples, vers. 33-35. — *Liceat audenter...* Transition délicate et forte tout ensemble. — *De patriarcha...* Titre d'ordinaire réservé à Abraham, à Isaac, à Jacob et aux douze fils de ce dernier. — *Sepulcrum ejus*

defunctus est, et sepultus, et sepulcrum ejus est apud nos usque in hodiernum diem.

30. *Propheta igitur cum esset, et sciret quia jurejurando jurasset illi Deus de fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus,*

31. *providens locutus est de resurrectione Christi, quia neque derelictus est in inferno, neque caro ejus vidit corruptionem.*

32. *Hunc Jesum resuscitavit Deus, cujus omnes nos testes sumus.*

33. *Dextera igitur Dei exaltatus, et promissione Spiritus sancti accepta a Patre, effudit hunc, quem vos videtis et auditis.*

34. *Non enim David ascendit in cælum; dixit autem ipse: Dixit Dominus Domino meo: Sede a dextris meis,*

35. *donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.*

36. *Certissime sciat ergo omnis domus Israel quia et Dominum eum et Christum fecit Deus, hunc Jesum quem vos crucifixistis.*

patriarche David, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, et que son sépulchre est parmi nous jusqu'à ce jour.

30. Mais comme il était prophète, et qu'il savait que Dieu lui avait juré, sous la foi du serment, de faire asseoir sur son trône un fils issu de lui,

31. c'est la résurrection du Christ qu'il a prévue, lorsqu'il a dit qu'il n'a pas été laissé dans le séjour des morts, et que sa chair n'a pas vu la corruption.

32. C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité; nous en sommes tous témoins.

33. Après donc qu'il a été élevé par la droite de Dieu, et qu'il a reçu du Père la promesse de l'Esprit saint, il a répandu cet Esprit, que vous voyez et entendez.

34. Car David n'est pas monté au ciel; mais il a dit lui-même: Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Assieds-toi à ma droite,

35. jusqu'à ce que j'aie fait de tes ennemis l'escabeau de tes pieds.

36. Que toute la maison d'Israël sache donc très certainement que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié.

est... Preuve manifeste que David n'était pas ressuscité. Sur ce tombeau, célèbre autrefois par sa beauté, voyez Neh. iii, 16; Joseph, *Ant.*, vii, 15, 3; xiii, 8, 4; xvi, 7, 1; saint Jérôme, *Epist.* 48, *ad Marcell.* — *Propheta igitur...* (vers. 30). Le saint roi était évidemment prophète dans ce psaume, puisque c'est de l'avenir du Messie qu'il y parlait, et non pas du sien. — *Jurejurando juravit* (hébraïsme). Serment solennel, qui manifestait de la part de Dieu un décret immuable. Cf. II Reg. vii, 12-16; Ps. lxxxviii (hébr., lxxxix), 4, et cxxxi (hébr., cxxxii), 11. — *De fructu lumbi...* Expression tout hébraïque: de sa race, de sa postérité. — *Providens* (προβιδόν). Prévoyant l'avenir en sa qualité de prophète, tandis qu'il composait ce psaume. Comp. le vers. 30^a. — *Locutus... de resurrectione...* D'où il suit que David, dans le passage cité plus haut (cf. vers. 29 et ss.), n'a vraiment parlé que du Christ, comme l'ont en outre démontré les faits: *quia neque..., neque...* — *Hunc Jesum...* (vers. 32): ainsi que Pierre l'avait déjà dit au vers. 24; mais son assertion a une force toute nouvelle, à la suite de sa petite argumentation. — *Cujus omnes nos...* Tous les membres du collège apostolique. Cf. vers. 14; i, 8^b, etc. — *Dextera...* *Dei* (vers. 33). Hébraïsme: par la toute-puissance de Dieu. Cf. v, 31; Phil. ii, 9, etc. — *Exaltatus*: jusqu'au ciel, par l'ascension, « qui est une suite nécessaire (et aussi une preuve frappante) de la résurrection. » — *Promissione Spiritus...* Dieu avait promis solennellement de donner l'Esprit-Saint aux disciples

de Jésus. Voyez i, 4 et les notes. — *Effudit hunc.* C'était donc Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même qui venait d'envoyer et de répandre abondamment le Saint-Esprit sur son Église. — *Quem vos...* C.-à-d., dont vous voyez et entendez les manifestations miraculeuses. — *Non enim David...* Argument (vers. 34-35) analogue à celui du vers. 29. Saint Pierre ne demande pas à ses auditeurs de le croire sur parole, lorsqu'il leur parle de l'ascension de Jésus-Christ; il va leur citer un autre oracle de David, qui la prédisait et qui s'est aussi réalisé. — *Dixit Dominus...* Texte emprunté au Ps. cix, 1 (voyez le commentaire). Comp. Matth. xxii, 14, et les passages parallèles de saint Marc et de saint Luc, où Jésus lui-même l'a cité, pour démontrer la divinité du Messie. — Les mots *sede a dextris...* sont ici les plus importants pour l'application que saint Pierre fait de ce texte. Dieu, parlant à son Christ, lui dit: Viens occuper à tout jamais auprès de moi la première place. — *Certissime sciat...* (vers. 36). Conclusion de cette argumentation et de tout le discours. — *Domus Israel.* La nation théocratique, envisagée dans son ensemble, comme formant une seule et même famille. — *Et Dominum... et Christum.* Ces deux noms sont très accentués. Comp. I Petr. iii, 15, où ils sont pareillement associés. — *Quem vos...* Contraste tragique, bien capable de frapper la conscience des auditeurs et de les porter au repentir. C'est réellement, comme on l'a dit, « aculeus in fine », et nous lui verrons produire aussitôt son effet.

37. Ayant entendu ces paroles, ils eurent le cœur touché de componction, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Hommes frères, que ferons-nous ?

38. Pierre leur répondit : Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour la rémission de vos péchés; et vous recevrez le don du Saint-Esprit.

39. Car c'est pour vous qu'est la promesse, et pour vos enfants, et pour tous ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur notre Dieu les appellera.

40. Par beaucoup d'autres paroles il les conjurait et les exhortait, en disant : Sauvez-vous du milieu de cette génération perverse.

41. Ceux donc qui reçurent sa parole furent baptisés; et, ce jour-là, trois mille personnes environ se joignirent aux disciples.

37. His autem auditis, compuncti sunt corde, et dixerunt ad Petrum, et ad reliquos apostolos : Quid faciemus, viri fratres ?

38. Petrus vero ad illos : Poenitentiam, inquit, agite, et baptizetur unusquisque vestrum in nomine Jesu Christi, in remissionem peccatorum vestrorum; et accipietis donum Spiritus sancti.

39. Vobis enim est repositio, et filiis vestris, et omnibus qui longe sunt, quoscumque advocaverit Dominus Deus noster.

40. Aliis etiam verbis plurimis testificatus est, et exhortabatur eos, dicens : Salvamini a generatione ista prava.

41. Qui ergo receperunt sermonem ejus, baptizati sunt; et appositæ sunt in die illa animæ circiter tria millia.

3^e Merveilleux résultats de la prédication de saint Pierre. II, 37-41.

37. Les Juifs demandent ce qu'ils doivent faire pour correspondre à la grâce. — *Compuncti sunt* est une excellente traduction du grec κατενύγησαν : ils furent transpercés (de douleur), éprouvant une vive tristesse d'avoir crucifié le Messie et encouru ainsi la vengeance divine. — *Et ad reliquos...* Ils étaient restés debout auprès de saint Pierre pendant tout le discours. — *Quid faciemus...*? C'est la question qui sort immédiatement du cœur des vrais convertis. Cf. Luc. III, 10, 14. L'appellation affectueuse *virī fratres* atteste aussi une bonne volonté sincère.

38-40. Pierre les engage à se repentir et à se faire baptiser au nom de Jésus-Christ. — *Poenitentiam... agite, μετανοήσατε*. C'était la première chose requise, comme l'avaient enseigné d'ailleurs le précurseur et le Messie lui-même. Cf. Matth. III, 2 et IV, 17; Luc. III, 3; XXIV, 47, etc. — *Et baptizetur...* Autre condition essentielle pour devenir disciple de Jésus. Cf. Matth. XXVIII, 19; Joan. III, 5. — *In nomine...* Les manuscrits grecs se partagent entre les leçons ἐν τῷ ὀνόματι, « per nomen », et ἐν τῷ ὀνόματι, « super nomen », qui sont d'ailleurs à peu près synonymes, et qui supposent la foi explicite en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il en est de même de la variante εἰς τὸ ὄνομα, « in » ou « versus nomen », qu'on trouve en d'autres endroits. — *In remissionem...* L'effet produit par ce baptême. — *Et accipietis...* Autre magnifique promesse : les nouveaux baptisés recevront eux aussi l'Esprit-Saint, avec des grâces abondantes (*donum Spiritus...*; c.-à-d., le don céleste qui consiste dans l'Esprit-Saint lui-même). — *Vobis enim...* (vers. 39; le pronom est très accentué). Preuve qu'ils recevront réellement cette immense faveur.

C'est pour eux premièrement et directement, en leur qualité d'Israélites, qu'avait été faite la promesse de Jcël citée plus haut, vers. 17-21, et dont la réalisation venait de commencer (*repositio*; ἡ ἐπαγγελία avec l'article). — *Omnibus qui longe...* Non pas aux Juifs dispersés à travers le monde, mais aux païens, qui étaient « loin » sous le double rapport extérieur et moral : telle est la meilleure interprétation. Cf. Is. II, 2; XLIX, 1, 12; LVI, 19; Eph. II, 17, etc. — *Quoscumque advocaverit...* Ce divin appel est la condition nécessaire à toute conversion. — *Altis... verbis...* (vers. 40). Ne pouvant pas citer toutes les paroles prononcées alors par saint Pierre, le narrateur les résume dans cette formule générale. — *Testificatus... et exhortabatur*. Dans le grec, ces deux verbes sont à l'imparfait, pour marquer la durée, la répétition. Le premier marque une pression exercée sur les esprits, pour les convaincre; le second, une pression sur les cœurs, pour les persuader. — *Salvamini a...* Ellipse, pour : Sauvez-vous en vous séparant de... Les mots *generatione ista...* désignent les Juifs contemporains, très coupables puisqu'ils avaient crucifié Jésus. — *Prava*. Le grec σχολιάζα au sens de tordu, d'oblique, par opposition à ce qui est droit. Au moral : cette génération perverse.

41. Conversion d'un grand nombre d'auditeurs. — *Qui receperunt* (l'adverbe ἀκούων, joyeusement, volontiers, est omis par les meilleurs témoins)... Plus haut, vers. 39^b, saint Pierre avait indiqué l'un des éléments essentiels à toute conversion, la grâce prévenante de Dieu; il signale ici le second, le consentement de la volonté humaine. — *Appositæ sunt*. C.-à-d., furent ajoutées à l'Eglise naissante, aux cent vingt disciples. Cf. I, 15. — *Animæ* à la signification

42. Erant autem perseverantes in doctrina apostolorum, et communicatione fractionis panis, et orationibus.

43. Fiebat autem omni animæ timor; multa quoque prodigia et signa per apostolos in Jerusalem fiebant, et metus erat magnus in universis.

44. Omnes etiam qui credebant erant pariter, et habebant omnia communia.

45. Possessiones et substantias vendebant, et dividebant illa omnibus, prout cuique opus erat.

42. Ils persévéraient dans la doctrine des apôtres, dans la communion de la fraction du pain, et dans les prières.

43. La crainte était dans toutes les âmes; en outre, beaucoup de prodiges et de miracles étaient opérés par les apôtres à Jérusalem; et il y avait en tous une grande crainte.

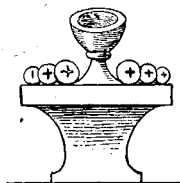
44. Tous ceux qui croyaient vivaient ensemble, et ils possédaient tout en commun.

45. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, et en partageaient le produit entre tous, selon les besoins de chacun.

de « personnes », comme l'hébreu *néfeš*. Cf. VII, 14; XXVII, 37, etc. — *Circiter tria...* On s'est demandé comment ces trois mille convertis purent être baptisés en un seul jour. Mais la chose était réellement facile, si l'on suppose que les disciples du cénacle prêterent leur concours aux apôtres; d'ailleurs, rien ne dit que le baptême fut conféré immédiatement à tout le monde, ni qu'il eut lieu par immersion.

40 Mœurs des premiers chrétiens. II, 42-47.

42-47. Admirable tableau, qui nous montre ce qu'étaient les premiers disciples, comment ils vivaient entre eux et quel respect ils inspiraient autour d'eux. Grâce à leur conduite toute sainte, l'Église ne croissait pas seulement sous le rapport du nombre, mais aussi sous celui de la foi et de la charité. — *Erant... perseverantes*. D'après le grec : Ils étaient s'appliquant...



Calice et hosties, d'après une ancienne miniature.

nure qui exprime la persévérance prolongée. La suite du verset désigne trois choses d'après la Vulgate, quatre d'après le grec, auxquelles s'appliquaient les premiers fidèles. — *In doctrina...* C'est la première : on écoutait attentivement les instructions données par les apôtres sur Jésus, sa vie, sa

doctrine, etc. — *Communicatione fractionis...* Le grec disjoint ces mots : (Ils s'appliquaient) à la vie commune, à la fraction du pain. Par *κοινωνία* il faut entendre les relations fraternelles que les disciples avaient entre eux, formant comme une société à part, ainsi qu'il sera dit bientôt. — Au lieu des mots « fraction du pain », le syriaque emploie le nom d'Eucharistie, et il n'y a pas le moindre doute qu'il ne s'agisse ici de ce divin sacrement. On le désigna ainsi dès l'origine (cf. xx, 7, 11; I Cor. x, 16 et xi, 23), à cause d'une des circonstances qui avaient marqué son institution (Matth. xxvi, 26 : « benedixit, ac fregit »; de même saint Marc et saint Luc). Les apôtres s'étaient donc mis immédiatement à pratiquer l'ordre de

leur Maître : Faites ceci en mémoire de moi (Luc. xxii, 19^b). De nombreux exégètes protestants l'admettent comme nous. — *Et orationibus*. L'article du texte grec (*ταῖς προσευχαῖς*) fait assez clairement allusion à des prières spéciales, qu'on associait à la célébration des saints mystères, et qui furent la base de la liturgie chrétienne. — *Fiebat...* (vers. 43). Des chrétiens, l'écrivain sacré passe à leur entourage immédiat, aux Juifs de Jérusalem (*omni animæ*; c.-à-d. « cuilibet »), et il décrit d'un mot l'attitude qu'on prit tout d'abord à leur égard : ce fut celle d'une crainte respectueuse (*timor*), inspirée par leur sainteté si remarquable. — *Multa... prodigia...* Conformément à la promesse du Sauveur. Cf. Marc. xvi, 17-18. Et cette preuve manifeste de l'assistance divine impressionnait aussi très vivement les Juifs. — *Le trait et metus erat...*, omis dans les meilleurs manuscrits grecs, et qui ne fait d'ailleurs que répéter, sous une forme à peine modifiée, le début du verset, n'est probablement pas authentique. — *Omnes etiam...* Nous arrivons aux détails les plus frappants de cette description, vers. 44-45. L'équivalent grec de *pariter*, *ἐν τῷ αὐτῷ*, dans le même (lieu), ne doit pas être pris d'une manière absolue. Cette expression signifie que les fidèles vivaient ensemble et se tenaient rapprochés les uns des autres le plus qu'ils pouvaient. C'est à tort qu'on l'a parfois interprétée au figuré, comme si elle peignait la parfaite harmonie qui régnait entre les premiers chrétiens. — *Et habebant omnia...* Conséquence naturelle de cette vie de famille. On imitait ainsi ce que Jésus avait lui-même pratiqué avec ses apôtres. — Développement du même trait : *possessiones et...* (vers. 45). Dans le grec : *τὰ κτήματα καὶ τὰ ὑπαρτήεις*, les biens-fonds et les biens mobiliers. Ceux qui étaient riches aimaient donc à se défaire de leurs propriétés, et à distribuer à leurs frères nécessiteux le produit de la vente, *prout cuique opus...* Ces derniers mots, que nous retrouverons plus bas (iv, 35^b), dans un tableau analogue à celui-ci, aident à bien comprendre le sens de ce passage, dont on a parfois, de nos jours, exagéré la portée. L'emploi de l'imparfait suppose que l'écrivain sacré avait en vue, non pas des faits isolés, mais une

46. Chaque jour aussi ils étaient assis tous ensemble dans le temple, et rompant le pain dans les maisons, ils prenaient leur nourriture avec allégresse et simplicité de cœur,

47. louant Dieu, et ayant la faveur de tout le peuple. Et le Seigneur augmentait chaque jour l'assemblée de ceux qui devaient être sauvés.

46. Quotidie quoque perdurantes annuimier in templo, et frangentes circa domos panem, sumebant cibum cum exultatione et simplicitate cordis,

47. collaudantes Deum, et habentes gratiam ad omnem plebem. Dominus autem augebat qui salvi fierent quotidie in idipsum.

CHAPITRE III

1. Pierre et Jean montaient au temple pour la prière de la neuvième heure.

2. Et il y avait un homme, boiteux dès le sein de sa mère, qu'on portait et qu'on plaçait chaque jour à la porte du

1. Petrus autem et Joannes ascende-bant in templum, ad horam orationis nonam.

2. Et quidam vir, qui erat claudus ex utero matris suæ, bajulabatur; quem ponebant quotidie ad portam templi quæ

coutume fréquente alors. Cf. iv, 32-37. Toutefois cette coutume n'était pas universelle, et rien, dans le récit ou ailleurs, ne donne lieu de penser que la pratique en question fût obligatoire, de sorte qu'il aurait existé une communauté de biens proprement dite entre les premiers fidèles. Voyez v, 4, etc. D'ailleurs, c'est seulement à Jérusalem, et aux premiers jours de l'Église, que l'esprit de renoncement et la charité fraternelle produisirent ces merveilles. Enfin, il n'y avait en cela rien d'inconsidéré, car la distribution des aumônes à ceux qui en avaient besoin fut bientôt organisée de la façon la plus judicieuse. Cf. iv, 35; vi, 1 et ss. — *Quotidie quoque...* (vers. 46). Autre détail caractéristique. Les pieux Israélites allaient souvent prier dans les parvis du temple (voyez Luc. i, 21; ii, 37, etc.), et les premiers chrétiens, tous issus du judaïsme, continuaient de prendre part aux sacrifices et aux cérémonies lévitiques comme avant leur conversion, quoiqu'ils eussent déjà, nous l'avons vu, leurs rites spéciaux. — *Frangentes... panem*. Cette fois, l'expression semble être tout à fait générale, car le grec n'a pas d'article devant le mot ἄρτον. Il est donc plus probable que saint Luc parle maintenant de repas ordinaires. Cela ressort aussi des mots suivants, *sumebant cibum*... Cependant, plusieurs commentateurs pensent qu'il encoire il est question de la sainte Eucharistie. — *Cum exultatione* : l'allégresse qu'excite la vraie charité. — *Et simplicitate...* : la parfaite candeur qui régnait entre tous et réglait leurs relations mutuelles. — *Collaudantes...* (vers. 47). La plété et l'union à Dieu remplissaient leur vie. — *Habentes gratiam...* Hébraïsme, pour dire qu'ils étaient estimés et aimés de tous les habitants. Ce n'est pas du peuple, mais de ses chefs, que

viendra l'opposition. Cf. iv, 1 et ss. — *Dominus autem...* La multiplication du nombre des fidèles n'a rien d'étonnant après ce qui précède; mais le narrateur a bien soin de la rattacher à Dieu. Comp. le vers. 39^b. — *Augebat...* Dans le grec : προσετίθει, il ajoutait. Les mots *in idipsum* se rapportent à ce verbe, et marquent le résultat de cet accroissement : une communauté plus nombreuse se trouvait ainsi groupée. — *Qui salvi fierent*. La phrase est elliptique. C.-à-d. : le nombre de ceux qui étaient sauvés (par la foi en Jésus-Christ).

§ III. — *L'Église continue de s'accroître à Jérusalem, malgré un commencement de persécution*. III, 1-IV, 31.

1^o Guérison miraculeuse d'un boiteux par saint Pierre. III, 1-11.

Ce prodige a une importance particulière, car il fut l'occasion du premier conflit qui éclata entre l'Église naissante et les autorités juives.

CHAP. III. — 1-3. Introduction. — *Petrus et Joannes*. Dans les Actes comme dans l'évangile, ces apôtres nous sont présentés comme étroitement unis. Cf. Joan. xiii, 24; xviii, 15; xx, 4; xxi, 7, 20; Act. iv, 13, 19; viii, 14, etc. — *Ascendebant...* L'esplanade sur laquelle avait été bâti le temple dominait une partie considérable de la ville. Cf. Luc. xviii, 10; l'Atl. géogr., pl. xiv et xv. — *Ad horam... nonam*. A trois heures de l'après-midi. C'est alors qu'on offrait le sacrifice dit du soir (cf. Ex. xxix, 38; Num. xxviii, 3; Josèphe, *Ant.*, xiv, 4, 8), auquel les Juifs prenaient volontiers. — *Claudus* est... Cet homme était donc né paralytique. Il était âgé de quarante ans d'après iv, 22. — *Bajulabatur*. Cet imparfait et le suivant (*pone-*

dicatur Speciosa, ut peteret eleemosynam ab introeuntibus in templum.

3. Is cum vidisset Petrum et Joannem incipientes introire in templum, rogabat ut eleemosynam acciperet.

4. Intuens autem in eum Petrus cum Joanne, dixit : Respice in nos.

5. At ille intendebat in eos, sperans se aliquid accepturum ab eis.

6. Petrus autem dixit : Argentum et aurum non est mihi; quod autem habeo, hoc tibi do. In nomine Jesu Christi Nazareni, surge, et ambula.

7. Et apprehensa manu ejus dextera, allevavit eum; et protinus consolidatæ sunt bases ejus et plantæ.

8. Et exiliens, stetit, et ambulabat; et intravit cum illis in templum, ambulans, et exiliens, et laudans Deum.

9. Et vidit omnis populus eum ambulantem, et laudantem Deum.

10. Cognoscebant autem illum, quod ipse erat qui ad eleemosynam sedebat ad Speciosam portam templi, et impleti sunt stupore et extasi in eo quod contingerat illi.

temple qu'on appelle la Belle, pour qu'il demandât l'aumône à ceux qui entraient dans le temple.

3. Cet homme, ayant vu Pierre et Jean qui allaient entrer dans le temple, les pria, pour recevoir une aumône.

4. Pierre, avec Jean, fixa les yeux sur lui, et dit : Regarde-nous.

5. Il les regardait donc attentivement, espérant qu'il allait recevoir quelque chose d'eux.

6. Mais Pierre dit : Je n'ai ni or ni argent; mais ce que j'ai, je te le donne. Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, lève-toi et marche.

7. Et l'ayant pris par la main droite, il le souleva; et aussitôt ses jambes et ses pieds furent affermis.

8. D'un bond, il fut debout, et il se mit à marcher; et il entra avec eux dans le temple, marchant, sautant et louant Dieu.

9. Tout le peuple le vit marcher et louer Dieu.

10. Et reconnaissant que c'était celui-là même qui se tenait à la Belle-Porte du temple pour demander l'aumône, ils furent remplis de stupeur et d'étonnement de ce qui lui était arrivé.

bant) dénotent une coutume ancienne et quotidienne. — *Ad portam templi*. Comme aujourd'hui aux portes de nos églises, parce que la piété favorise la charité. — *Quæ... Spectiosa*. Cette porte, ainsi nommée à cause de sa magnificence particulière, paraît avoir été située à l'est, près du portique de Salomon (voyez le vers. 11); c'est tout ce qu'on en peut affirmer avec certitude. Il est possible qu'elle fût identique au portique de Nicanor, qui donnait accès dans la cour d'Israël, et dont Josèphe, *Bell. jud.*, v, 5, 3, vante la beauté, la richesse. — *Cum vidisset*. Dans le grec, ἰδὼν : le verbe le plus commun pour désigner le phénomène de la vision.

4-8. Le miracle. — *Intuens*, comme ἀντισπᾶς, se dit d'un regard fixe, prolongé. — *Respice*, βλέπων. Pierre voulait rendre l'infirme attentif à ce qui allait se passer, exciter son espérance et le préparer à la fol. — *Ille intendebat* (ἐνέσχευ, scil. τὸν νοῦν). Il appliquait son esprit tout entier, mais sans se douter du genre de bienfait qu'il allait recevoir. — *Argentum et aurum...* (vers. 6). Les apôtres étaient donc personnellement aussi pauvres que leur Maître. L'argent qu'on leur apportait (cf. II, 45; IV, 35, etc.) était distribué par eux aux chrétiens pauvres, et de fait saint Pierre n'en avait pas alors sur lui. — *Quod autem... hoc...* Notez l'assurance avec laquelle il s'engage à faire un prodige; mais il se sentait tout-puissant par son

Maître. — *In nomine...* C.-à-d., par la force que procure ce nom sacré. Les auteurs ecclésiastiques des premiers siècles aiment aussi à raconter des merveilles de tout genre opérées par le nom de Jésus. Voyez Origène, *Contr. Cels.*, I; saint Justin, *Dial. cum Tryph.*, 85; Lactance, *Institt.*, IV, 6; etc. — *Surge et...* L'ordre est concis, vibrant, énergique comme ceux de Jésus en pareil cas. Cf. Joan. V, 2, 8, etc. — *Protinus consolidatæ...* (vers. 7). L'expression est bien choisie, car les jambes des paralytiques sont sans vigueur, tout atrophées par le défaut d'usage. — *Bases et plantæ*. Deux expressions techniques, qui nous rappellent que saint Luc était médecin. — *Exiliens, stetit et...* (vers. 8). Petit tableau dramatique, qui se continue tout le long du verset. — *Intravit in...* pensant à bon droit qu'il ne pouvait pas faire un meilleur usage de ses membres, recouverts par un miracle dont Dieu était le premier auteur. — *Laudans...* Saint Luc aime à signaler les louanges de la piété reconnaissante. Cf. Luc. XIX, 37; XXIV, 53; Act. III, 9; IV, 21; XI, 18, etc.

9-11. Les témoins du prodige. — Ils furent nombreux d'après le récit. *Omnis populus* : tous ceux, en grand nombre, qui étaient venus assister au sacrifice du soir. Comp. le vers. 11. — *Cognoscebant autem...* (vers. 10). L'identité de l'infirme guéri fut donc aisée à constater. Comp. le vers. 16, et IV, 18. — *Impleti... stu-*

11. Et comme il tenait *par la main* Pierre et Jean, tout le peuple étonné courut à eux, au portique appelé de Salomon.

12. Voyant cela, Pierre dit au peuple : Hommes Israélites, pourquoi vous étonnez-vous de cela? ou pourquoi nous regardez-vous, comme si c'était par notre vertu ou par notre puissance que nous eussions fait marcher cet homme?

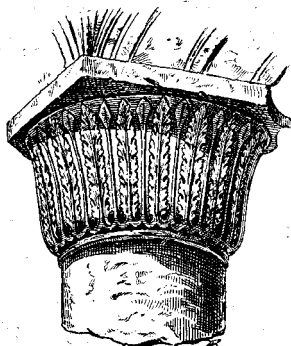
13. Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob, le Dieu de nos pères a glorifié son Fils Jésus, que

11. Cum teneret autem Petrum et Joannem, cucurrit omnis populus ad eos, ad porticum quæ appellatur Salomonis, stupentes.

12. Videns autem Petrus, respondit ad populum : Viri Israelitæ, quid miramini in hoc? aut nos quid intuemini, quasi nostra virtute aut potestate fecerimus hunc ambulare?

13. Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob, Deus patrum nostrorum glorificavit Filium suum Jesum, quem

pore et extasi. Ainsi qu'il arrive devant une grande manifestation surnaturelle. Cf. Marc. v, 42; xvi, 8; Luc. v, 26, etc. Le premier des deux substantifs (θαύματος) désigne l'effroi; le second (ἐκστάσεως), une admiration qui met comme hors d'eux-mêmes ceux qui la ressentent. — *Cum teneret...* (vers. 11). Dans sa joie et sa



Ancien chapiteau, à Jérusalem.

reconnaissance, l'ancien paralytique ne voulait plus se séparer de ses bienfaiteurs. — *Ad porticum...* Salomonis. Ce portique, mentionné encore plus bas, v, 12, nous est connu par Joan. x, 13 (voyez le commentaire). Jésus avait failli y être lapidé, pour avoir affirmé qu'il était un avec Dieu son Père. — *Stupentes*, ἐκθαυβοί : saisis d'effroi.

2° Discours de saint Pierre à une foule nombreuse dans le temple. III, 12-26.

12^a. Transition. — *Videns* (ιδών, comme au vers. 3). Voyant que l'occasion était excellente pour rendre témoignage à Jésus-Christ. — *Respondit*. Hébraïsme : il prit la parole. Ce troisième discours du prince des apôtres reproduit au fond les mêmes pensées que le second (II, 14-36) ; mais, d'un côté, l'exhortation directe y reçoit une part un peu plus considérable, et, de l'autre, l'idée messianique y devient « plus riche et plus pleine ». Jésus est

le libérateur promis aux patriarches et en qui toutes les nations devaient être bénies; il est le grand prophète prédit par Moïse, le Messie dont tous les oracles prophétiques avaient annoncé les humiliations et la gloire, le Juge suprême devant lequel tous les hommes comparaitront à la fin du monde. Tout cela est dit clairement et vigoureusement, et accompagné d'appels à la pénitence, à la foi.

12^b-16. Première partie : la guérison miraculeuse du paralytique démontre que Jésus est vraiment le Messie. — *Quid miramini...*? Exorde ex abrupto, tiré de la circonstance même, et bien capable de saisir l'attention de la foule. — *Aut nos...*, *quasi...* L'apôtre commence par nier énergiquement que lui et Jean soient les auteurs du prodige. — *Intuemini*, ἀστυλῆστε. Comme au vers. 4^a. — *Nostra virtute aut...* Variante dans le grec : par notre puissance ou notre piété (εὐσεβείᾳ) ; c.-à-d., par nos forces humaines, ou par le mérite provenant de notre piété envers Dieu. On a toujours cru, en effet, et à très juste titre, que le Seigneur exauce les prières de ceux qui le servent avec une ferveur spéciale, lui demandassent-ils des miracles. Cf. Joan. ix, 31.

— *Deus Abraham...* Le Dieu des patriarches, le Dieu d'Israël, tel était le véritable thaumaturge dans l'occasion présente. Remarquez l'habileté avec laquelle saint Pierre rattache la religion de Jésus à celle de Moïse; ce qui était d'ailleurs entièrement conforme à la réalité. — But spécial que le Seigneur s'était proposé dans cet éclatant prodige : *glorificavit...* Il avait voulu honorer, manifester Jésus, au nom duquel le miracle avait été accompli. Comp. le vers. 6. — *Filium suum*. Le grec (τὸν παῖδα αὐτοῦ) serait mieux traduit par : son serviteur. Mais ce titre doit être pris dans le sens très relevé de Messie; car dans l'Ancien Testament, et surtout dans la seconde partie du livre d'Isaïe, le Christ est souvent appelé le serviteur de Jéhovah (*ʿēbed Y'povah*). Cf. Is. xlii, 1; lii, 13, etc.; Matth. xii, 18. — *Quem vos...* À partir de ces mots, jusqu'à la fin du vers. 16, saint Pierre établit une antithèse frappante entre la conduite des Juifs et celle de Dieu à l'égard de Jésus (cf. II, 23-24), en insistant sur les principales circonstances aggravantes du crime d'Israël. — *Negastis ante...* Comp. Luc. xxiii, 2; Joan.

vos quidem tradidistis, et negastis ante faciem Pilati, judicante illo dimitti.

14. Vos autem Sanctum et Justum negastis, et petistis virum homicidam donari vobis;

15. auctorem vero vitæ interfecistis, quem Deus suscitavit a mortuis, cujus nos testes sumus.

16. Et in fide nominis ejus, hunc quem vos vidistis et nostis, confirmavit nomen ejus; et fides, quæ per eum est, dedit integram sanitatem istam in conspectu omnium vestrum.

17. Et nunc, fratres, scio quia per ignorantiam fecistis, sicut et principes vestri.

18. Deus autem, quæ prænuñtiavit per os omnium prophetarum, pati Christum suum, sic implevit.

19. Pœnitimini igitur, et convertimini, ut deleantur peccata vestra,

vous avez livré et renié devant Pilate, quand il jugeait qu'il fallait le relâcher.

14. Mais vous, vous avez renié le Saint et le Juste, et vous avez demandé qu'on vous accordât la grâce d'un meurtrier;

15. et vous avez fait mourir l'auteur de la vie, que Dieu a ressuscité d'entre les morts; ce dont nous sommes témoins.

16. C'est à cause de la foi en son nom que ce nom a raffermi cet homme, que vous voyez et connaissez; et la foi qui vient de lui a opéré en présence de vous tous cette parfaite guérison.

17. Et maintenant, mes frères, je sais que vous avez agi par ignorance, aussi bien que vos chefs.

18. Mais Dieu, qui avait prédit par la bouche de tous les prophètes que son Christ devait souffrir, l'a ainsi accompli.

19. Faites donc pénitence, et convertissez-vous, afin que vos péchés soient effacés,

xix, 14-15, etc. — *Judicante illo...* En effet, à diverses reprises Pilate avait proclamé l'innocence de Notre-Seigneur Jésus-Christ et essayé de l'arracher à la mort. Cf. Luc. xxiii, 16; Joan. xix, 4, etc. — *Vos... Sanctum et Justum...* (vers. 14). Avec l'article dans le grec : le saint et le juste par excellence (cf. ii, 27; Is. liii, 11; Joan. vi, 69, etc.), auquel les Juifs avaient cependant préféré un scélérat, Barabbas (*et petistis...*). Cf. Marc. xv, 7; Luc. xxvii, 19, etc. — Saint Pierre insiste sur ce fait, particulièrement odieux : *auctorem vero...* (vers. 15). Dans le grec : τὸν ἀρχηγὸν τῆς ζωῆς, le prince de la vie; c.-à-d., l'auteur et la source de la vie, soit physique, soit surnaturelle (cf. Joan. i, 4, etc.), par opposition à l'homicide Barabbas. — *Quem Deus suscitavit...* L'apôtre ne manque jamais de citer ce miracle des miracles, qui était le fondement de la religion chrétienne. Cf. ii, 24 et ss.; iv, 10^b, etc. — *Cujus nos testes...* : en vertu d'un mandat officiel. Cf. i, 22; ii, 32^b, etc. — *Et in fide...* (vers. 16). L'orateur va indiquer d'une manière encore plus précise comment le prodige a été opéré. A la lettre dans le texte grec : Sur la foi (ἐν τῇ πίστει); ce qui veut dire : à cause de la foi, grâce à la foi. Car le nom de Jésus n'est point une formule magique dont on peut se servir à son gré, d'une façon toute machinale; il ne produit ses merveilleux effets que lorsque ceux qui l'emploient ont une foi vive au Sauveur. Cf. xiv, 9; xvi, 31; Matth. xv, 28, etc. — *Hunc... nomen ejus*. C.-à-d. : Son nom a guéri (à la lettre : a consolidé, ἐστε-ρωσε, comme au vers. 7^b) cet homme... — *Fides quæ per eum...* En effet, la foi ne peut exister en nous que par une grâce particulière de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. i Petr. i, 21, etc. — Les mots *integram sanitatem* relèvent le caractère parfait de la guérison.

17-26. Deuxième partie du discours : que l'on se convertisse sincèrement, afin de pouvoir participer aux biens apportés au monde par le Christ. — *Et nunc*. Formule de transition très fréquente. Cf. vii, 35; x, 5; xx, 25; i Joan. ii, 28, etc. — *Fratres, scio...* Pour mieux gagner ses auditeurs, saint Pierre atténue délicatement son reproche sévère, quoique légitime, des vers. 13^b-15^a. — *Per ignorantiam fecistis*. Jésus lui-même avait allégué cette excuse, en priant pour ses bourreaux. Cf. Luc. xxiii, 34. Nous la retrouverons aussi plus loin, xiii, 27; puis i Tim. i, 13, etc. Lorsqu'ils crucifiaient Jésus, les Juifs n'avaient pas pensé qu'ils mettaient à mort leur Messie. — *Sicut et principes...* Les chefs d'Israël, c'étaient les prêtres, les membres du sanhédrin, les docteurs de la loi, etc. Ils avaient été beaucoup plus coupables encore que le peuple, et cependant ils avaient agi, eux aussi, avec une certaine ignorance, qui diminuait un peu leur crime. Comp. i Cor. ii, 8, où saint Paul fait le même raisonnement à leur sujet. — *Deus autem...* (vers. 18). Autre palliatif déjà mentionné dans le discours précédent (cf. ii, 23^a) : Dieu s'était servi des Juifs pour accomplir, à l'égard de son Christ, ses décrets éternels, promulgués par les prophètes. Il fallait que le Messie endurât de grandes souffrances, *pati Christum*. Cf. xxvi, 23; Luc. xxiv, 27, etc. — *Per os omnium...* Non que tous les prophètes aient directement annoncé la passion du Christ; mais ils ont tous parlé de lui et de son œuvre de rédemption, au moins d'une manière implicite. — *Pœnitentia...* (vers. 19). Exhortation pressante, servant de conclusion pratique à tout ce qui précède. Cf. ii, 38. — *Ut deleantur...* Le verbe grec ἐξαλειφῆναι signifie à la lettre : oblitérer, avec la pointe aigüe ou obtuse du style, les caractères inscrits sur

20. lorsque seront venus des temps de rafraîchissement de la part du Seigneur, et qu'il aura envoyé celui qui vous a été annoncé, Jésus-Christ;

21. mais il faut que le ciel le reçoive jusqu'aux temps du rétablissement de toutes choses, dont Dieu a parlé depuis longtemps par la bouche de ses saints prophètes.

22. Moïse a dit : Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi; vous l'écoutez en tout ce qu'il vous dira.

23. Et voici : quiconque n'écouterà pas ce prophète sera exterminé du milieu du peuple.

24. Tous les prophètes qui ont parlé

20. ut cum venerint tempora refrigerii a conspectu Domini, et miserit eum qui prædicatus est vobis; Jesum Christum,

21. quem oportet quidem cælum suscipere, usque in tempora restitutionis omnium, quæ locutus est Deus per os sanctorum suorum a sæculo prophetarum.

22. Moyses quidem dixit : Quoniam prophetam suscitabit vobis Dominus Deus vester de fratribus vestris tanquam me; ipsum audietis juxta omnia quæcumque locutus fuerit vobis.

23. Erit autem : omnis anima quæ non audierit prophetam illum, exterminabitur de plebe.

24. Et omnes prophetæ a Samuel, et

une tablette enduite de cire. Le sens est donc : afin que vos péchés soient entièrement effacés. Cf. Col. II, 14; Apoc. III, 5. — *Ut cum venerint...* (vers. 20). Second résultat qui sera produit, mais ultérieurement, par une conversion sincère. La phrase reste inachevée dans la Vulgate; on peut la compléter par les mots : « etiam vos tunc sitis in refrigerio. » Cet inconvénient n'existe pas dans le grec, où on lit : « ut veniant »; (Convertissez-vous...) afin que viennent les temps... — Par *tempora refrigerii* (χαίροι ἀναψύξεως), l'apôtre désigne, d'après le contexte, la bienheureuse éternité qui suivra le second avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. XXI, 4, etc. La métaphore du rafraîchissement est fort bien choisie pour marquer le calme, la paix, le bonheur. — *A conspectu...* Hébraïsme. Les jours en question viendront en quelque sorte d'après de Dieu, parce qu'ils seront accordés par lui. — Ils coïncideront avec le retour glorieux de Jésus ici-bas : *et miserit eum...* — *Qui prædicatus est.* La Vulgate a suivi la leçon *προκεχειρυσμένον*, qu'on trouve dans plusieurs manuscrits. Cf. XIII, 24. Mais il vaut mieux lire : *προχεχειρυσμένον*, celui qui a été destiné d'avance (en qualité de Messie). — *Quem oportet...* (vers. 21). Son œuvre terrestre étant terminée, Jésus devait demeurer jusqu'à son dernier avènement dans le ciel, où il était remonté naguère. Cf. II, 33; I Cor. XV, 25, etc. Par ces mots saint Pierre corrige l'erreur rabbinique d'après laquelle le Messie, une fois venu, devait rester très longtemps sur la terre. — *Tempora restitutionis* (χρόνον ἀποκατάστασις). C.-à-d., l'époque où l'univers entier sera restauré, transformé, régénéré, avec tout ce qu'il contient (*omnium*). En effet, d'après la doctrine biblique, si le monde, qui a participé d'une certaine manière aux péchés de l'humanité, a été condamné avec elle, il sera de même transfiguré avec elle à la fin des temps. Sur cet enseignement, voyez Rom. VIII, 19 et ss.; II Petr. III, 10-13; Apoc. XXI, 5, etc. — *Quæ* (scil. « tempora ») *locutus est...* *per os...* Par exemple,

par Isaïe, II, 6; LXV, 17; LXVI, 22, etc. — *Suorum a sæculo...* C.-à-d., ses anciens prophètes. — *Moyses quidem...* (vers. 22). Moïse, comme beaucoup d'autres écrivains sacrés de l'Ancien Testament, n'a pas prédit en termes explicites cette « restitution » de toutes choses; du moins il a annoncé la venue du Messie qui devait la produire. — *Prophetam suscitabit...* C'est là un des oracles les plus importants du Pentateuque. Il est emprunté à Deut. XVIII, 15-19 (voyez le commentaire). Saint Pierre l'abrége notablement; mais il en cite avec exactitude les principaux passages. Comp. VII, 37, où saint Étienne l'applique à son tour au Messie, et Joan. V, 45-46, où Jésus y fait une allusion manifeste. Divers commentateurs supposent qu'il ne désigne pas uniquement le Messie, mais tout l'ensemble des prophètes de l'ancienne Alliance, avec le Christ comme le principal d'entre eux. Nous préférons, surtout à cause des mots *tanquam me*, l'appliquer d'une manière à peu près exclusive à Notre-Seigneur; car, en réalité, « il n'y eut, jusqu'à Jésus-Christ, aucun prophète du même genre que Moïse, et grand comme lui. » — *Erit autem.* Ces premiers mots du vers. 23 ont été ajoutés par saint Pierre, pour attirer l'attention sur la suite de la prédiction. C'est d'ailleurs une formule très usitée dans les écrits prophétiques. — *Omnis anima quæ...* Nécessité absolue d'obéir à ce prophète surmenant. — *Exterminabitur.* D'après l'hébreu et les LXX : Je tirerai vengeance de lui (du désobéissant). C'est la même pensée, exprimée ici plus énergiquement. C.-à-d. : il mourra; mais au spirituel aussi bien qu'au temporel; par conséquent, il sera damné. — *Omnes... a Samuel et...* (vers. 24). Manière de dire : Tous les prophètes, à commencer par Samuel. Celui-ci obtient une mention spéciale, non parce qu'il aurait émis, au sujet du Messie, une prophétie conservée par la tradition juive et perdue depuis, mais plus probablement à cause de la grande autorité dont il jouissait dans Israël. Les rabbins le nomment le « maître des prophètes », et il fut à divers titres le plus

deinceps, qui locuti sunt, annuntiaverunt dies istos.

25. Vos estis filii prophetarum, et testamenti quod disposuit Deus ad patres nostros, dicens ad Abraham : Et in semine tuo benedicentur omnes familie terræ.

26. Vobis primum Deus suscitans Filium suum, misit eum benedicentem vobis, ut convertat se unusquisque a nequitia sua.

à partir de Samuel et après lui ont annoncé ces jours-là.

25. Vous êtes les fils des prophètes et de l'alliance que Dieu a établie avec nos pères, en disant à Abraham : En ta race seront bénies toutes les familles de la terre.

26. C'est pour vous premièrement que Dieu a suscité son Fils, et il l'a envoyé pour vous bénir, afin que chacun se convertisse de son iniquité.

CHAPITRE IV

1. Loquentibus autem illis ad populum, supervenerunt sacerdotes, et magistratus templi, et sadducæi,

1. Tandis qu'ils parlaient au peuple, survinrent les prêtres, le capitaine du temple et les sadducéens,

grand personnage qui parut dans l'Ancien Testament après Moïse. Cf. Ps. xcviij, 6. — *Dies istos*. Les jours présents, les jours du Messie; plus spécialement, les jours du renouvellement de toutes choses, mais envisagés à leur début, non pas à leur consommation, qui n'aura lieu qu'à la fin du monde. — *Vos estis...* Saint Pierre va faire à son auditoire (vers. 25-26) l'application des pensées qui précèdent. — *Filii prophetarum, et testamenti...* Double hébraïsme, qui signifie : C'est vous que concernaient directement les nombreux oracles des prophètes; c'est à vous qu'était spécialement destinée l'alliance conclue autrefois par le Seigneur avec les patriarches (*quoque ad patres...*). — *Dicens ad Abraham* : en récompense de sa foi généreuse, le jour même où il avait consenti à immoler son fils Isaac, sur un mot de Jéhovah. En effet, l'oracle *Et in semine tuo...*, est emprunté au récit de ce sacrifice unique en son genre. Voyez Gen. xxii, 18 et le commentaire. Comme le dit saint Paul, Gal. iii, 8, 16, résumant l'exégèse juive sur ce point, dans la pensée divine, les mots « in semine tuo » désignaient avant tout le Messie, qui devait clore glorieusement la postérité d'Abraham. — *Omnes familie terræ*. Non seulement les Juifs, mais toutes les nations du globe, envisagées comme formant d'immenses familles. — *Vobis primum...* (vers. 26). Les écrivains sacrés ne cessent pas de relever ce privilège de la nation théocratique. Cf. ii, 39; xiii, 46; Rom. i, 16, etc. — Le verbe *suscitans* ne se rapporte pas ici à la résurrection de Jésus-Christ, mais, ainsi qu'il résulte du trait suivant, *misit eum*, à l'acte par lequel Dieu le choisit pour l'envoyer au monde en qualité de Sauveur. — *Filium suum*. Dans le grec : τὸν παῖδα αὐτοῦ, comme au vers. 13 et avec la même signification. — *Misit... benedicentem...* Détail plein de délicatesse : c'est pour bénir,

pour répandre toute sorte de grâces, que le Messie a été envoyé du ciel. Le participe exprime la perpétuité de la bénédiction. — *Ut convertat...* Dans le grec, avec une nuance : Lorsque chacun se convertira... Le texte primitif marque une condition, la Vulgate un but. — *A nequitia...* Le grec emploie le pluriel, et les meilleurs manuscrits ont ὑμῶν, « vestra », au lieu de sua.

3^e Saint Pierre et saint Jean rendent témoignage à Jésus-Christ devant le sanhédrin. IV, 1-22.

CHAP. IV. — 1-4. Ils sont arrêtés et jetés en prison. — *Loquentibus... illis*. Le prince des apôtres fut donc tout à coup interrompu dans son discours par l'arrivée des autorités juives (*supervenerunt...*). L'emploi du pluriel, « tandis qu'ils parlaient », suppose que saint Jean aussi avait adressé la parole à la foule. — *Sacerdotes*. Quelques manuscrits grecs ont ἀρχιερεῖς, les princes des prêtres; mais la vraie leçon paraît avoir été ἱερεῖς, comme dans la Vulgate. Les prêtres de service avaient été naturellement les premiers à remarquer ce qui se passait dans les cours du temple; ils furent les premiers aussi à accourir. — *Magistratus templi*. D'après le grec : le capitaine du temple (ὁ σιναγῆγός τοῦ ἱεροῦ). Il était prêtre, lui aussi, très haut fonctionnaire, et chargé de faire régner l'ordre partout dans l'édifice sacré. Cf. Luc. xxii, 4. — *Sadducæi*. Sur ce parti aristocratique, dont les membres les plus influents appartenaient à la classe sacerdotale (cf. v, 17), voyez les notes de Matth. iii, 7. Les sadducéens avaient joué, avec les princes des prêtres, un rôle influent dans la passion de Jésus; ils sont les premiers à entrer en lutte avec l'Eglise naissante, et leur hostilité sera souvent signalée dans la suite du récit des Actes. — *Dolentes* (vers. 3). Διαπονούμενοι, tout à fait peints. —

2. ennuyés de ce qu'ils enseignaient le peuple et annonçaient en Jésus la résurrection des morts ;

3. et ayant jeté les mains sur eux, ils les mirent en prison jusqu'au lendemain, car il était déjà tard.

4. Cependant, beaucoup de ceux qui avaient entendu la parole crurent ; et le nombre des hommes fut de cinq mille.

5. Mais il arriva, le lendemain, que les chefs du peuple, les anciens et les scribes s'assemblèrent à Jérusalem,

6. avec Anne le grand prêtre, Caïphe, Jean, Alexandre, et tous ceux qui étaient de la race sacerdotale.

7. Et faisant comparaître les apôtres au milieu d'eux, ils leur demandèrent : Par quelle puissance, ou au nom de qui avez-vous fait cela ?

8. Alors Pierre, rempli du Saint-Esprit, leur dit : Princes du peuple et anciens, écoutez.

2. dolentes quod docerent populum, et annuntiarent in Jesu resurrectionem ex mortuis ;

3. et injecerunt in eos manus, et posuerunt eos in custodiam in crastinum, erat enim jam vespera.

4. Multi autem eorum qui audierant verbum, crediderunt ; et factus est numerus virorum quinque millia.

5. Factum est autem in crastinum, ut congregarentur principes eorum, et seniores, et scribæ in Jerusalem,

6. et Annas, princeps sacerdotum, et Caïphas, et Joannes, et Alexander, et quotquot erant de genere sacerdotali.

7. Et statuentes eos in medio, interrogabant : In qua virtute, aut in quo nomine fecistis hoc vos ?

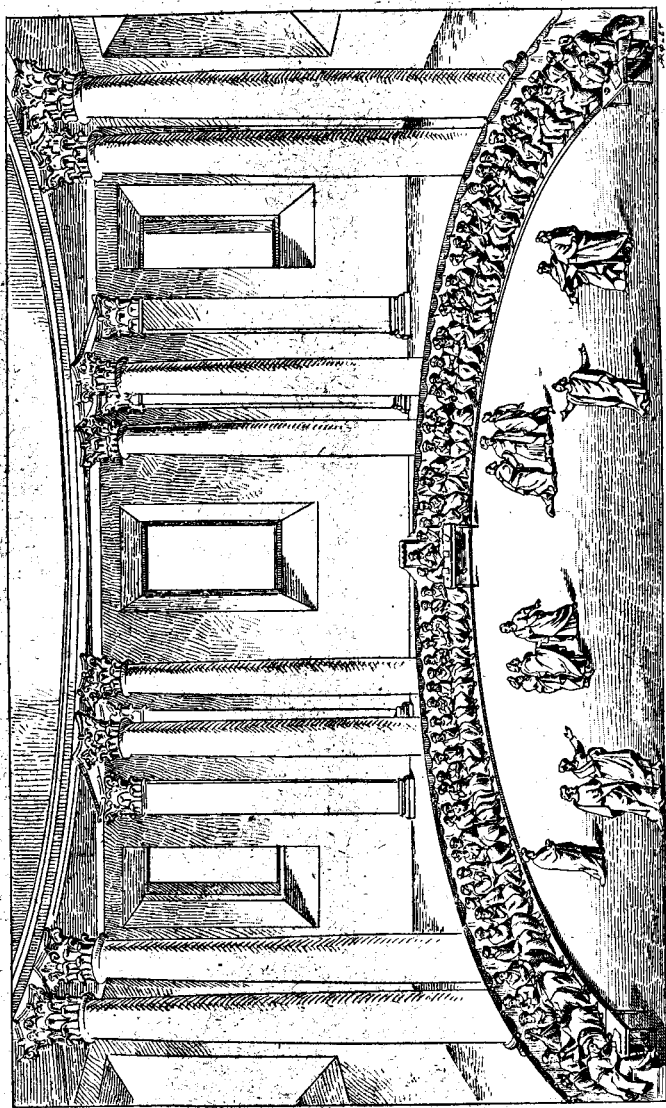
8. Tunc repletus Spiritu sancto Petrus, dixit ad eos : Principes populi, et seniores, audite.

Quod docerent... C'était la première chose qui les froissait : les apôtres enseignaient publiquement et sans mandat. — *Et annuntiarent...* Ce trait les choquait davantage encore. Opposés par principe au dogme de la résurrection (cf. xxiii, 8 ; Matth. xxii, 23, etc.), et adversaires résolus de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les sadducéens étaient doublement irrités qu'on prêchât au peuple *in Jesu* (c.-à-d., dans la personne et par l'exemple de Jésus) *resurrectionem*. De là leurs voies de fait si brutales : *injecerunt...* et *posuerunt...* (vers. 3). — *Erat... vespera*. Environ six heures du soir. Or le miracle avait eu lieu vers trois heures (cf. iii, 1 et ss.) ; d'où il suit que le discours de saint Pierre (iv, 12 et ss.), puis ses entretiens familiers et ceux de saint Jean avec la foule (comp. le vers. 1) s'étaient prolongés assez longtemps. Les règles traditionnelles, violées antérieurement à l'occasion du procès de Jésus, interdisaient aux Juifs de commencer une affaire judiciaire pendant la nuit. — *Multi... crediderunt* (vers. 4). C.-à-d., devinrent chrétiens, reconnurent le caractère messianique de Jésus. — *Factus est numerus...* Ces mots peuvent signifier qu'il y eut ce jour-là cinq mille conversions nouvelles ; ou bien, que le nombre des croyants, après que le second discours de saint Pierre eut produit à son tour d'excellents fruits, fut en tout de cinq mille hommes (dont deux mille seulement auraient adopté la foi chrétienne durant cette soirée ; cf. ii, 41). Ce second sentiment nous paraît plus probable, d'après le langage employé par l'écrivain sacré. — *Virorum, τῶν ἀνδρῶν* : peut-être sans compter les femmes et les enfants.

5-7. Le sanhédrin fait comparaître les deux apôtres à sa barre, et leur demande de quel droit ils ont agi ainsi. — *Principes (eorum)* : des Juifs ; cf. iii, 17). Le mot ἀρχοντες désigne,

d'après le contexte, les princes des prêtres, qui formaient une des trois classes dont se composait le sanhédrin. C'étaient les chefs des familles sacerdotales, les membres les plus influents du clergé juif. — *Seniores et scribæ*. Les deux autres classes du grand conseil. Voyez Matth. ii, 4, et le commentaire. — *Et Annas* (vers. 6). Sur ce personnage, et sur la difficulté qui provient du titre de *princeps sacerdotum* (ἀρχιερέα) qu'on lui attribue ici, voyez Luc. iii, 2 et les notes ; Joan. xviii, 13. Quoiqu'il eût été déposé depuis longtemps du souverain pontificat par les Romains, il avait conservé une très grande influence sur les affaires intérieures des Juifs, et on continuait de l'appeler grand prêtre. — *Caïphas*. C'était le pontife actuel (voyez Matth. xxvi, 3 et le commentaire), et le gendre d'Anne. Il est tristement célèbre par le rôle inique qu'il joua dans le procès du Sauveur. — *Joannes et Alexander*. Deux prêtres alors en renom, mais complètement inconnus aujourd'hui. — *Quotquot... de genere...* Il est probable qu'ils appartenaient tous au parti sadducéen. Au lieu de *sacerdotali* le grec porte : ἀρχιερατικοῦ, « pontificali ». — *Statuentes... in medio* (vers. 7) : au milieu de l'hémicycle que formaient les membres du sanhédrin (voyez la gravure de la p. 634). — *In qua virtute, aut...?* C.-à-d. : par l'autorité et au nom de qui...? Comp. Matth. xxi, 23, où une députation du sanhédrin avait posé à Jésus une question semblable.

8-12. Noble et ferme réponse de saint Pierre. Tout en demeurant calme et respectueux, il est admirablement à la hauteur de la situation, qui exigeait un courage héroïque. — *Repletus Spiritu...* ainsi que Jésus l'avait promis à ses apôtres pour les circonstances de ce genre. Cf. Matth. x, 17-20. Le nom de l'Esprit-Saint apparaissait environ quarante fois dans les Actes, qu'on



Le sanhédrin juif en séance. (D'après Don Calmet.)

9. Puisque aujourd'hui nous sommes jugés pour avoir fait du bien à un homme infirme, et qu'on nous demande comment il a été guéri,

10. qu'il soit connu de vous tous, et de tout le peuple d'Israël, que c'est par le nom de notre Seigneur Jésus-Christ de Nazareth, que vous avez crucifié, et que Dieu a ressuscité des morts; c'est par lui que cet homme se tient guéri devant vous.

11. C'est lui qui est la pierre rejetée par vous les constructeurs, et qui est devenue la pierre de l'angle,

12. et il n'y a de salut en aucun autre: car aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, par lequel nous devons être sauvés.

9. Si nos hodie dijudicamur in beneficio hominis infirmi, in quo iste salvus factus est,

10. notum sit omnibus vobis, et omni plebi Israel, quia in nomine Domini nostri Jesu Christi Nazareni, quem vos crucifixistis, quem Deus suscitavit a mortuis, in hoc iste astat coram vobis sanus.

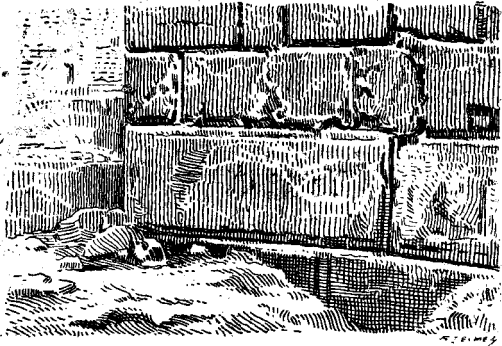
11. Hic est lapis qui reprobatus est a vobis edificantibus, qui factus est in caput anguli;

12. et non est in alio aliquo salus: nec enim aliud nomen est sub cælo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.

a très justement nommés « le livre du Saint-Esprit ». — *Principes...*, audite. Appel à l'attention des juges. Mais le verbe est omis dans le texte grec. — *Et nos... dijudicamur* (vers. 9). Dans le sens de: Puisque nous sommes soumis à une enquête judiciaire. Ces premiers mots de l'apôtre expriment un étonnement fort légitime, et sont en même temps très habiles: d'ordinaire, ce sont les criminels que l'on traduit devant les tribunaux; mais c'est pour une bonne œuvre manifeste que Pierre et Jean ont été livrés à la justice (*in beneficio hominis...*; hébraïsme: au sujet d'un bienfait accompli envers...). L'iniquité du procédé était donc criante. — *In quo*, C.-à-d.: pour savoir par quel moyen cet homme a été guéri. — *Iste...* Saint Pierre le montrait du doigt, car il assistait à la séance. Comp. les vers. 10^b et 14. — *Notum... vobis...* (vers. 10). L'apologie de l'apôtre va consister en un nouveau témoignage rendu publiquement à son Maître, cette fois devant les représentants officiels de la nation juive. — *In nomine Domini...* Tous les noms et titres de Jésus sont cités, d'une manière très solennelle. — *Quem vos...* Même reproche que dans les deux autres discours (cf. II, 23, 36; III, 13-15). Les véritables auteurs du crucifiement de Notre-Seigneur étaient ceux qui l'avaient livré à Pilate, et qui avaient poussé les premiers l'horrible cri: Crucifiez-le! Cf. Matth. XXVII, 22, etc. — *Quem Deus...* Toujours le fait de la résurrection, mentionné après celui de la mort ignominieuse. Cf. II, 24 et ss.; III, 15^b.

— *In hoc*. Pronom très accentué. C.-à-d.: en ce nom. Selon d'autres: en lui, en Jésus-Christ. — *Hic est lapis...* (vers. 11). Saint Pierre est fidèle aussi à sa méthode d'appliquer au Sau-

veur quelques-uns des oracles messianiques qui s'étaient réalisés en lui. Celui qu'il cite en cet endroit est emprunté au Ps. CXXII (hébr., CXXIII), 22. Jésus se l'était approprié d'une façon identique quelques jours avant sa mort, dans une discussion avec les membres du sanhédrin. Voyez Matth. XXI, 42-45 et les notes; comp. aussi I Petr. II, 7. — *Qui reprobatus est*. Le grec est très énergique: ὁ ἐξουθενήσας, celui qui a été réduit à néant; c.-à-d., souverainement méprisé. — *Et non est...* salus (vers. 12). Dans le grec: ἡ σωτηρία avec l'article; le salut par excellence, la rédemption messianique. De la guérison purement physique opérée par le nom de Jésus, saint Pierre passe à une idée supérieure, à la délivrance spiri-



Pierres angulaires. (Mur qui entoure le tombeau d'Abraham, à Hébron.)

tuelle et universelle que le Christ était venu apporter au monde, et qu'il est seul capable de procurer. Cf. Matth. I, 21; I Tim. II, 6; I Joan. II, 2, etc.

13. Videntes autem Petri constantiam, et Joannis, comperto quod homines essent sine litteris et idiotæ, admirabantur; et cognoscebant eos quoniam cum Jesu fuerant;

14. hominem quoque videntes stantem cum eis, qui curatus fuerat, nihil poterant contradicere.

15. Jusserunt autem eos foras extra concilium secedere; et conferebant ad invicem,

16. dicentes: Quid faciemus hominibus istis? quoniam quidem notum signum factum est per eos omnibus habitantibus Jerusalem; manifestum est, et non possumus negare.

17. Sed ne amplius divulgetur in populum, comminamur eis ne ultra loquantur in nomine hoc ulli hominum.

18. Et vocantes eos, denuntiaverunt ne omnino loquerentur, neque docerent in nomine Jesu.

19. Petrus vero et Joannes respondentes

13. Voyant la constance de Pierre et de Jean, et ayant appris que c'étaient des hommes sans instruction, et du commun du peuple, ils étaient dans l'étonnement; ils savaient d'ailleurs qu'ils avaient été avec Jésus;

14. et voyant debout avec eux l'homme qui avait été guéri, ils n'avaient rien à répliquer.

15. Ils leur ordonnèrent donc de sortir de l'assemblée, et ils délibéraient entre eux,

16. en disant: Que ferons-nous à ces hommes? car ils ont fait un miracle connu de tous les habitants de Jérusalem; cela est manifeste, et nous ne pouvons pas le nier.

17. Mais, afin que cela ne soit pas divulgué davantage parmi le peuple, défendons-leur avec menaces de parler à l'avenir en ce nom-là à qui que ce soit.

18. Et les ayant rappelés, ils leur défendirent absolument de parler et d'enseigner au nom de Jésus.

19. Mais Pierre et Jean leur répon-

13-22. Le sanhédrin interdit aux deux apôtres de prêcher au nom de Jésus et les renvoie sans oser les punir. — *Videntes autem...* Les versets 13-17 contiennent une description intéressante de l'embarras des membres du sanhédrin. — *Constantiam*, παρρησίαν. Expression assez fréquente dans ce livre. Comp. les vers. 29, 31, etc. Elle marque l'intrépidité, la hardiesse que rien n'effraie. — *Et Joannis*. Il avait donc parlé, lui aussi, devant le grand conseil, comme naguère devant le peuple. Comme le vers. 1. — *Comperto*, καταλάβομεν: s'apercevant, comprenant, par le langage, les manières, le costume des deux apôtres, etc. — *Sine litteris et idiotæ*. Dans le grec, ἀγράμματοι καὶ ἰδιῶται. Le premier de ces substantifs désigne des hommes sans instruction, des « illettrés » (comme nous disons aussi), par opposition à ceux qui ont étudié; spécialement, chez les Juifs, des hommes qui n'avaient pas fréquenté les écoles rabbiniques. Le second représente des gens du peuple (à la lettre, ceux qui s'occupent de leurs affaires privées, τὰ ἴδια), par opposition aux hommes influents, qui remplissent des fonctions publiques. — *Admirabantur*. Comme autrefois, en écoutant les discours de Jésus. Cf. Joan. vii, 15, etc. — *Cognoscebant... quoniam...* Cette connaissance n'a rien de surprenant, car Notre-Seigneur était fréquemment venu à Jérusalem avec ses apôtres, et il avait discuté en public avec les autorités juives. En outre, il se faisait beaucoup de bruit autour des Douze depuis la Pentecôte. Comp. Joan. xviii, 16, où nous avons appris que saint Jean était connu de Caïphe. — *Hominem quoque...* (vers. 14). On conçoit que

la vue de cet homme gênait le sanhédrin, et l'empêchait de sévir contre ceux qui avaient été les instruments de sa guérison indéniable: *nihil poterant...* Il est fort possible que quelques-uns de ses membres se soient demandé, comme le fit plus tard Gamaliel (cf. v, 59), si Dieu n'était pas visiblement avec les apôtres. — *Jusserunt... foras...* (vers. 15): afin de pouvoir délibérer plus à l'aise en l'absence des accusés. — *Concilium*. Le grec emploie ici l'expression technique συνέδριον. — *Quid faciemus...* (vers. 16). En majorité, ils voulaient se montrer sévères, mais ils redoutaient l'opinion publique (comp. le vers. 21), car tous les habitants de Jérusalem connaissaient le miracle: *quoniam... notum signum...* — *Sed ne amplius...* (vers. 17). La conclusion est singulière, mais digne de ceux qui avaient récemment fait mourir Notre-Seigneur Jésus-Christ, tout en reconnaissant la vérité de ses miracles. — *In hoc nomine*. Ils mentionnent avec dédain ce nom sacré, qu'ils auraient voulu extirper de toutes les bouches et de tous les cœurs. — *Denuntiaverunt* (vers. 18). Le grec παρήγγειλαν exprime un ordre formel et sévère. — *Ne omnino*. L'interdiction était absolue. Remarquez aussi l'association des mots *loquerentur* et *docerent*. Le premier pourrait se rendre par « vocem edere, mutire », de sorte qu'à prendre la défense à la lettre, il n'était plus possible aux apôtres de prononcer le nom de Jésus. — *Respondentes...* (vers. 19). Réponse digne de l'admiration dont elle est l'objet depuis presque dix-neuf siècles. — *Si justum...* Les deux apôtres prenant leurs juges eux-mêmes à témoin de l'impossibilité

dirent : Jugez s'il est juste devant Dieu de vous écouter plutôt que Dieu ;

20. car nous ne pouvons pas ne point parler de ce que nous avons vu et entendu.

21. Ils les relâchèrent néanmoins, après les avoir menacés, ne trouvant aucun moyen de les punir, à cause du peuple, parce que tous glorifiaient Dieu de ce qui était arrivé.

22. En effet, l'homme en qui avait été opéré ce miracle de guérison avait plus de quarante ans.

23. Après qu'on les eut relâchés, ils vinrent auprès des leurs et leur racontèrent tout ce que les princes des prêtres et les anciens leur avaient dit.

24. Lorsqu'ils l'eurent entendu, ils élevèrent unanimement leur voix vers Dieu, et ils dirent : Seigneur, c'est vous qui avez fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qu'ils contiennent ;

25. vous qui avez dit par l'Esprit saint, par la bouche de notre père David, votre

tes, dixerunt ad eos : Si justum est in conspectu Dei vos potius audire quam Deum, judicate ;

20. non enim possumus quæ vidimus et audivimus non loqui.

21. At illi comminantes dimiserunt eos, non invenientes quomodo punirent eos, propter populum, quia omnes clarificabant id quod factum fuerat in eo quod acciderat.

22. Annorum enim erat amplius quadraginta homo in quo factum fuerat signum istud sanitatis.

23. Dimissi autem venerunt ad suos, et annuntiaverunt eis quanta ad eos principes sacerdotum et seniores dixissent.

24. Qui cum audissent, unanimiter levaverunt vocem ad Deum, et dixerunt : Domine, tu es qui fecisti cælum et terram, mare, et omnia quæ in eis sunt ;

25. qui Spiritu sancto, per os patris nostri David pueri tui, dixisti : Quare

d'obéir à un pareil ordre. Lorsque l'autorité humaine se trouve en conflit avec l'autorité divine, il n'y a pas à hésiter : c'est à cette dernière qu'il faut obéir. Les paléens eux-mêmes l'admettaient. Comp. le mot analogue de Socrate : *ἡπειρόμεθα τῷ θεῷ μάλλον ἢ ὑμῖν* (Platon, *Apul.*, 29). — *Non enim possumus...* (vers. 21). Jésus leur avait prescrit d'annoncer au monde tout ce qu'ils avaient vu et entendu auprès de lui, et malheur à eux s'ils n'avaient pas évangélisé ! Cf. I Cor. ix, 16. — *Illi comminantes* (*προσπειροῦσάσιν*, expression plus forte qu'au vers. 17)... C'est tout ce que les chefs osèrent faire alors, *propter populum*. La foule, en effet, était manifestement favorable aux apôtres dans cette affaire, et le sanhédrin craignait de la mécontenter. — *Omnes clarificabant...* Le discours de saint Pierre avait prouvé à tous que la guérison miraculeuse était l'œuvre de Dieu. Cf. iii, 13. — *Id quod factum...* in eo... est une tautologie qui provient d'une erreur de copiste. On lit dans le grec : Tous glorifiaient Dieu au sujet de ce qui était arrivé. — *Annorum enim...* (vers. 22). Détail rétrospectif, destiné à relever la grandeur du prodige. Des membres dont on ne se sert pas durant si longtemps sont d'une faiblesse extrême, souvent atrophés, et il faut un miracle de premier ordre pour les vivifier subitement.

4^e Prière des fidèles en apprenant la délivrance des deux apôtres, et réponse de l'Esprit de Dieu. IV, 23-31.

23. Saint Pierre et saint Jean reviennent auprès des leurs, auxquels ils racontent ce qui s'était passé. — *Ad suos* (« ad proprios », d'après toute la force du grec). Quoique cette locution puisse désigner les autres membres du collège

apostolique, il semble préférable de la prendre dans un sens moins restreint, et de lui faire représenter une partie notable de l'assemblée des fidèles. — *Quanta*. Le grec *ὅσα* signifie plutôt : tout ce que.

24-30. Admirable prière de l'Église. Elle respire une parfaite confiance en Dieu, et ne convient pas moins bien aux circonstances que celle que nous avons lue plus haut, I, 24-25. On l'a souvent attribuée à saint Pierre, car elle n'est pas sans analogie avec ses discours, soit pour le fond, soit pour la forme : comme eux, elle cite l'Ancien Testament et l'applique à Jésus ; elle a, comme la plupart d'entre eux, une partie théorique et une partie pratique. Mais rien n'est certain sur ce point. — *Unanimiter levaverunt...* Formule solennelle d'introduction. Cf. ii, 14 ; xiv, 11, etc. C.-à-d. que les assistants répétaient phrase par phrase les différentes parties de la prière, au fur et à mesure que son auteur la récitait ; ou du moins, ils s'y associaient « par de fervents Amen ». — Elle s'ouvre par un petit exorde, vers. 24^b, qui fait l'éloge de la puissance du Dieu créateur, puissance qui rassurait l'Église en face de ses redoutables ennemis : *Tu es qui fecisti...* L'équivalent grec de *Domine, θεσποτα*, rare dans le Nouveau Testament, marque un pouvoir souverain, absolu, irrésistible. — *Qui... per os... dixisti* (vers. 25). Ces mots servent d'introduction à l'oracle de David que l'auteur de la prière voulait appliquer à l'Église. La pensée qu'ils expriment est un peu confuse dans le texte grec, qui paraît avoir souffert ici. La meilleure leçon paraît avoir été : (Toi) qui as dit par la bouche de David, ton serviteur. — *Quare fremuerunt...* Tout ce passage (ver-

fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania?

26. Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum, adversus Dominum, et adversus Christum ejus.

27. Convenerunt enim vere in civitate ista, adversus sanctum puerum tuum Jesum, quem unxisti, Herodes, et Pontius Pilatus, cum gentibus et populis Israel,

28. facere quæ manus tua et consilium tuum decreverunt fieri.

29. Et nunc, Domine, respice in minas eorum, et da servis tuis cum omni fiducia loqui verbum tuum,

30. in eo quod manum tuam extendas ad sanitates, et signa, et prodigia fieri per nomen sancti filii tui Jesu.

31. Et cum orassent, motus est locus in quo erant congregati; et repleti sunt omnes Spiritu sancto, et loquebantur verbum Dei cum fiducia.

serviteur : Pourquoi les nations ont-elles frémi, et les peuples ont-ils formé de vains projets?

26. Les rois de la terre se sont soulevés, et les princes se sont ligés ensemble contre le Seigneur et contre son Christ.

27. Car Hérode et Ponce Pilate se sont vraiment ligés dans cette ville avec les gentils et le peuple d'Israël, contre votre saint serviteur Jésus, que vous avez oint,

28. pour faire ce que votre main et votre conseil avaient décrété de *laisser* faire.

29. Et maintenant, Seigneur, regardez leurs menaces, et donnez à vos serviteurs d'annoncer votre parole en toute confiance,

30. en étendant votre main pour opérer des guérisons, des miracles et des prodiges, par le nom de votre saint Fils Jésus.

31. Lorsqu'ils eurent prié, le lieu où ils étaient assemblés trembla; ils furent tous remplis de l'Esprit saint, et ils annonçaient la parole de Dieu avec confiance.

sets 25^b-26) est emprunté au Ps. II, vers. 1-2 (voyez le commentaire), qui concerne certainement le Messie d'une manière directe. Cf. XIII, 33; Hebr. I, 5 et V, 5. La citation est faite littéralement d'après les LXX, qui reproduisent d'ailleurs fort bien ici l'original hébreu. — *Convenerunt enim...* Reprenant une des expressions du psaume, la prière applique à la passion récente de Jésus ce qui avait été prophétisé autrefois du Messie. — L'adverbe *vere* est très accentué. L'oracle s'était vraiment et manifestement réalisé, au moins d'une manière partielle; car il concerne aussi toutes les persécutions qui devaient avoir lieu dans la suite des siècles contre l'Eglise du Christ. — *Puerum tuum* : ton serviteur. Voyez III, 13 et les notes. — Il est probable que les mots *quem unxisti* font allusion à la suite du Ps. II, vers. 2, où nous lisons d'après l'hébreu : J'ai oint mon roi. Voyez aussi le Ps. XLIV (hébr. XLV), 8. Jésus avait reçu l'onction de l'Esprit-Saint au moment de son baptême. Cf. Matth. III, 16; Luc. IV, 18, etc. — *Herodes et Pilatus*. Ils représentent, le premier les « rois », le second les « princes », mentionnés au vers. 26. Le tétrarque Hérode Antipas et le gouverneur romain avaient joué tous deux un rôle sinistre dans la passion du Sauveur. — *Cum gentibus* : les soldats de Rome, païens et venus de contrées diverses, qui servaient de bourreaux à Notre-Seigneur. — *Populis Israel*. Le pluriel est employé comme dans la citation (cf. vers. 25^b). Il fait allusion en cet

endroit aux douze tribus qui avaient formé la nation théocratique. Comp. Gen. XXVIII, 3; XXXV, 11, etc.; passages où il est employé de la même manière. — *Facere* (l'infinitif du but, comme en grec) *quæ...* Pensée émise par saint Pierre à deux reprises déjà (cf. II, 23 et III, 18) : Dieu avait fait servir toutes ces horreurs à la réalisation de ses desseins éternels. — *Monus... et constitutum...* : la main qui exécute et le conseil qui décide. — *Et nunc...* (vers. 29). Transition à la prière proprement dite, après cette belle introduction théorique. — *Respice in minas...* Ces menaces n'effrayaient et ne décourageaient pas les premiers chrétiens; mais ils conjurent le Seigneur de les rendre vaines, afin de pouvoir travailler vaillamment et sans entraves à son œuvre : *da servis...* — *In eo quod...* (vers. 30). Autre manière dont ils prient Dieu de leur venir en aide : les miracles accomplis au nom de Jésus-Christ prouvaient le caractère surnaturel de leur mission. Cf. Joan. III, 2, etc. — L'expression *manum... extendas ad...* est tout hébraïque. Belle réflexion de saint Jean Chrysostome : « Ils ne disent pas : Écrasez nos ennemis; mais : Donnez-nous le moyen de leur démontrer la vérité de notre croyance. » — *Fili tui...* Dans le grec : de ton serviteur. Comme au vers. 27.

31. La réponse divine. — *Motus est locus...* La prière avait fait appel au Dieu qui dirige la nature en souverain (cf. vers. 24); il manifeste par ce signe miraculeux qu'il était avec ses

32. Or la multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme, et aucun ne disait de ce qu'il possédait que c'était à lui; mais toutes choses étaient communes entre eux.

33. Les apôtres rendaient témoignage avec une grande force à la résurrection de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et une grande grâce était en eux tous.

34. Car il n'y avait aucun pauvre parmi eux; tous ceux qui possédaient des terres ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de ce qu'ils avaient vendu,

35. et le mettaient aux pieds des apôtres; on le distribuait ensuite à chacun, selon ses besoins.

32. Multitudinis autem credentium erat cor unum et anima una; nec quisquam, eorum quæ possidebat, aliquid suum esse dicebat; sed erant illis omnia communia.

33. Et virtute magna reddebant apostoli testimonium resurrectionis Jesu Christi, Domini nostri; et gratia magna erat in omnibus illis.

34. Neque enim quisquam egens erat inter illos: quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, vendentes afferebant pretia eorum quæ vendebant,

35. et ponebant ante pedes apostolorum; dividebatur autem singulis, prout cuique opus erat.

amis, pour les défendre. Cf. xvi, 26. — *Et repleti sunt...* Ce fut une réponse d'un autre genre, conforme à la demande des fidèles (cf. vers. 29^b): l'Esprit-Saint descendit sur eux pour les remplir d'une force inébranlable. — *Et loquebantur* (l'imparfait de la continuité)...: sans se soucier de l'interdiction et des menaces du sanhédrin.

§ IV. — Dieu protège l'Eglise naissante contre les périls soit intérieurs, soit extérieurs. IV, 51 — V, 42.

1^o La parfaite charité et les autres vertus qui régnaient parmi les premiers chrétiens. IV, 32-37.

32-35. Tableau synthétique, analogue à celui qui termine le chap. II (vers. 42-47). Il prépare ce que saint Luc aura bientôt à raconter d'Ananie et de Saphire. — Le fait principal est d'abord énoncé en termes généraux: *Multitudinis... erat...* La formule *cor unum et anima...* exprime une parfaite harmonie de sentiments et de pensées. Cf. I Par. xii, 38; Jer. xxxii, 29; Phil. i, 27, etc. — *Nec quisquam...*, *sed...* C'était la conséquence naturelle de cette admirable union des esprits et des cœurs: ceux qui avaient des biens les regardaient comme un dépôt, qu'ils avaient reçu pour le partager avec leurs frères moins favorisés. Cf. II, 44. — *Et virtute magna...* Des simples fidèles, la première partie du vers. 33 nous ramène à leurs chefs, les apôtres, qui s'acquittaient de leur ministère avec une vigueur incomparable. Le verbe *reddebant* (*ἀντιδίδου*) suppose une dette à payer, ou des comptes à rendre (cf. Matth. xii, 36; xviii, 25; Luc. vii, 42, etc.); par conséquent, une obligation très réelle, dont les apôtres

avaient conscience. — *Testimonium resurrectionis...* Ils revenaient toujours sur ce point



Famille en prière. (Peinture des Catacombes.)

capital. — *Gratia magna*. Non pas, comme plus haut (cf. II, 47^a), la faveur du peuple; mais la grâce de Dieu, ses bénédictions sur tous les fidèles (le grec dit « super omnes illos », au lieu de *in... illis*). — *Neque enim...* (vers. 34). L'un des effets produits par cette grâce. Le narrateur revient sur le vers. 32^b, qu'il précise et développe. — *Egens*. Le grec *ἐνδεής* désigne les indigents dans le sens strict. Plusieurs des premiers chrétiens étaient pauvres; mais aucun d'eux n'était dans le besoin, grâce aux dons généreux de ceux qui étaient dans l'aisance. — *Quotquot enim...* Voyez II, 45, et le commentaire. Ici encore, malgré la généralité des expressions, il ne faut pas vouloir en forcer le sens, comme si tous les chrétiens riches avaient vendu leurs biens pour créer un trésor commun avec le produit de la vente. — *Et ponebant...* (vers. 35). Trait nouveau, qui montre qu'on laissait aux apôtres une autorité absolue sur l'emploi de l'argent en question. Le nombre des fidèles, par conséquent celui des pauvres, s'étant accru, il avait fallu organiser la charité. La métaphore *ante pedes* exprime un profond res-

36. Joseph autem, qui cognominatus est Barnabas ab apostolis (quod est interpretatum Filius consolationis), levites, Cyprius genere,

37. cum haberet agrum, vendidit eum, et attulit pretium, et posuit ante pedes apostolorum.

36. C'est ainsi que Joseph, surnommé Barnabé par les apôtres (c'est-à-dire, fils de consolation), lévite, originaire de la Chypre,

37. ayant un champ, le vendit, et en apporta le prix, qu'il mit aux pieds des apôtres.

CHAPITRE V

1. Vir autem quidam nomine Ananias, cum Saphira, uxore sua, vendidit agrum;

2. et fraudavit de pretio agri, conscia uxore sua, et afferens partem quamdam, ad pedes apostolorum posuit.

3. Dixit autem Petrus : Anania, cur

1. Mais un homme nommé Ananie, avec Saphire sa femme, vendit un champ, 2. et frauda sur le prix du champ, d'accord avec sa femme; et en apportant une partie, il la mit aux pieds des apôtres.

3. Mais Pierre dit : Ananie, pourquoi

pect. — *Dividebatur... prout...* D'où il suit que ceux qui appartenant à la classe aisée, ou qui pouvaient vivre de leur travail, ne participaient point à ces distributions.

36-37. Saint Barnabé est cité comme un modèle de désintéressement. — *Joseph autem...* On donne d'abord sur lui quelques détails, à cause du rôle important qu'il jouera dans la suite du livre. Cf. ix, 27; xiii, 1, etc. — *Barnabas*. D'après l'opinion la plus commune, ce nom représente l'hébreu *bar-n'baa'*. Il est vrai que, dans ce cas, il serait mieux traduit par « fils de la prophétie » que par *filius consolationis*; mais la traduction grecque *υἱὸς παρακλήσεως*, c.-à-d. fils de l'exhortation (hébraïsme : celui qui réussit très bien à exhorter), nous fournit un trait d'union excellent. En effet, plus bas (xi, 13), en décrivant la conduite de Barnabé à Antioche, le narrateur dit qu'il exhortait, *παρακάλει*, tous les chrétiens à demeurer fidèles à Jésus-Christ, et telle fut peut-être l'occasion de ce beau surnom qu'il reçut des apôtres (*cognominatus... ab apostolis*). Un peu plus loin, xiii, 1, saint Barnabé est rangé parmi les prophètes; or, d'après I Cor. xiv, 3, le don de prophétie était spécialement accordé *εἰς παρακλήσιν*, pour permettre d'exhorter avec fruit. Le mot *n'baa'* doit donc s'entendre dans un sens large. — *Levites*. Membre de la tribu de Lévi, et chargé de fonctions spéciales dans le temple. D'après la loi antique, les lévites ne devaient rien posséder en propre (cf. Num. xviii, 20; Deut. x, 9); mais dans le livre de Jérémie, xxxii, 7, nous voyons un prêtre acheter un champ; ce qui prouve que la sévérité des mœurs anciennes s'était adoucie sous ce rapport. Comp. *Josèphe, Vita*, 76. Il est possible aussi que l'interdiction portât sur la Palestine, et que le champ de Barnabé fût dans son pays d'origine. — *Cyprius*. L'île de Chypre est située dans

la partie la plus orientale de la Méditerranée (*Atl. géogr.*, pl. i, xvii). Des Juifs nombreux y résidaient alors. Cf. I Mach. xv, 23. — *Vendit...* etc. Peut-être la conduite de Barnabé fut-elle particulièrement généreuse, et c'est pour ce motif qu'elle aurait été signalée à part.

2° L'épisode d'Ananie et de Saphire. V, 1-11.

Triste incident, qui contraste avec les vers. 36-37 du ch. iv. C'est une première ombre sur l'Église de Jésus et un premier péril intérieur pour elle. Les faits sont racontés très simplement, mais d'une manière toute dramatique.

CHAP. V. — 1-6. La faute et le châtimement d'Ananie. — *Ananias* était un nom assez commun chez les Juifs de cette époque. Cf. ix, 10-17; xxi, 2; xxiv, 1. Comp. Tob. v, 12; Jer. xxviii, 1; Dan. i, 6, etc. — Celui de *Saphira* dérive probablement du grec *σάπφειρος*, saphir. — *Vendit...* Comme tant d'autres (cf. ii, 45; iv, 35, 37); mais la ressemblance n'allait pas plus loin. — *Fraudavit* (vers. 2). Le verbe grec *ἐνοσιφίστατο* (de la racine *vóσφ*, à part) a souvent chez les classiques la signification de voler.

— Des mots *conscia uxore...*, il résulte que tout avait été concerté d'avance entre les deux époux, et que la faute fut pleinement délibérée. — *Afferens partem...* en la présentant, d'après la suite du récit, comme si c'eût été le prix total de la propriété vendue. C'était par vaine gloire, pour se donner l'apparence d'une généreuse libéralité, que les deux complices agissaient ainsi. Rien ne prouve, comme l'ont pensé quelques anciens auteurs, qu'ils eussent fait vœu de tout donner. — *Dixit... Petrus...* (vers. 3) : divinement instruit de ce qui s'était passé. Les petites allocutions à Ananie, vers. 3-4, puis à Saphire vers. 9, ne sont pas moins remarquables par leur calme que par leur vigueur. — *Cur tentavit...?* Manière de dire : Pourquoi as-tu succombé à cette tentation? Dans la plupart des manus-

Satan a-t-il tenté ton cœur, pour te faire mentir à l'Esprit saint, et frauder sur le prix du champ?

4. Si tu l'avais gardé, ne demeurait-il pas à toi? et une fois vendu, n'était-il pas encore en ton pouvoir? Pourquoi as-tu mis une pareille chose dans ton cœur? Ce n'est pas aux hommes que tu as menti, mais à Dieu.

5. Ananie, ayant entendu ces paroles, tomba et expira. Et une grande crainte saisit tous ceux qui l'apprirent.

6. Cependant les plus jeunes, s'étant avancés, l'enlevèrent, l'emportèrent et l'ensevelirent.

7. Or il arriva, environ trois heures après, que sa femme, ne sachant pas ce qui s'était passé, entra.

8. Et Pierre lui dit : Dis-moi, femme, est-ce à tel prix que vous avez vendu votre champ? Elle répondit : Oui, à tel prix.

9. Alors Pierre lui dit : Pourquoi vous êtes-vous concertés pour tenter l'Esprit

tentavit Satanas cor tuum, mentiri te Spiritui sancto, et fraudare de pretio agri?

4. Nonne manens tibi manebat, et vendatum in tua erat potestate? Quare posuisti in corde tuo hanc rem? Non es mentitus hominibus, sed Deo.

5. Audiens autem Ananias hæc verba, cecidit et expiravit. Et factus est timor magnus super omnes qui audierunt.

6. Surgentes autem juvenes, amoverunt eum, et efferentes sepelierunt.

7. Factum est autem quasi horarum trium spatium, et uxor ipsius, nesciens quod factum fuerat, introivit.

8. Dixit autem ei Petrus : Dic mihi, mulier, si tanti agrum vendidistis? At illa dixit : Etiam, tanti.

9. Petrus autem ad eam : Quid utique convenit vobis tentare Spiritum Domini?

crits grecs on lit : Pourquoi Satan a-t-il rempli (ἐμπλήρωσεν) ton cœur? — *Satanas*. Sur ce nom du prince des démons, voyez Matth. iv, 10, et les notes. — *Mentiri... Spiritui...* En voulant tromper les apôtres, qui étaient les organes de l'Esprit-Saint, c'est à ce divin Esprit lui-même qu'Ananie avait menti. — *Nonne...* (vers. 4). Saint Pierre relève coup sur coup plusieurs circonstances aggravantes du péché d'Ananie. Celui-ci, comme l'exprime l'hébraïsme *manens... manebat*, avait été complètement libre de garder son champ; il était libre aussi, après l'avoir vendu, d'en conserver le prix intégral. Tout ce qui était requis de lui, s'il voulait faire un don à la communauté, c'était d'être honnête dans sa déclaration. Sa conduite était absolument inexcusable. — *Posuisti in corde...* est un autre hébraïsme. Cf. Agg. i, 1, 5, 7; ii, 18, etc. Il prouve aussi qu'Ananie n'avait pas succombé à une tentation soudaine, mais que tout avait été conçu et combiné à loisir par les deux coupables, comme il a été indiqué plus haut. — *Non... mentitus hominibus...* Ananie avait aussi menti aux hommes; mais c'est là une façon toute biblique de dire qu'il avait surtout menti à Dieu. Comp. le vers. 3^e. C'était là précisément ce qui rendait sa faute si grave, ce qui faisait d'elle « une hypocrisie de la pire espèce ». — *Sed Deo*. D'où il suit que l'Esprit-Saint est Dieu, comme l'ont souvent répété les Pères et les théologiens, en rapprochant ce passage du verset 7. Voyez Petau, *de Trinit.*, lib. II, c. 13. — *Audiens... expiravit* (vers. 5) : frappé miraculeusement par Dieu, qu'il s'était proposé de tromper. La punition était sévère, sans doute, et les rationalistes contemporains, comme Porphyre dans l'antiquité, se permettent de protes-

ter contre elle; mais il importait que de tels abus ne se renouvelassent pas dans l'Eglise primitive, qu'ils eussent promptement corrompue. La leçon fut comprise : *factus est timor...* Comp. le vers. 11. — *Surgentes... juvenes* (vers. 6). Le grec emploie le comparatif : οἱ νεώτεροι, « juniores », mais dans le sens du positif. On a parfois supposé de nos jours que ces jeunes gens exerçaient des fonctions liturgiques secondaires, par opposition aux πρεσβύτεροι ou anciens (les prêtres et les évêques; cf. xi, 30, etc.), et qu'un de leurs rôles consistait précisément à ensevelir les morts. Mais c'est une conjecture sans fondement. Au vers. 10, ils portent un autre nom, celui de νεανίσκοι, jeunes gens, ce qui suffit pour renverser l'hypothèse. C'est simplement parce qu'ils étaient les plus jeunes, les plus robustes, qu'on les chargeait des funérailles. — *Amoverunt* ne donne pas une traduction exacte de σὺνερυσαν, qui signifie plutôt : ils enveloppèrent; ou, selon d'autres : ils arrangèrent (en vue de la sépulture). — *Sepelierunt*. Dans les pays chauds, et tout particulièrement en Palestine, les funérailles ont lieu presque aussitôt après la mort. Cf. Num. xix, 11; Deut. xxi, 23, etc.

7-11. Mort de Saphire. — *Quasi horarum trium*. Temps assez court pour qu'elle n'eût entendu parler de rien. Peut-être commençait-elle cependant à s'inquiéter, ne voyant pas rentrer son mari, et de là sa démarche. — *Dic... si tanti* (vers. 8). Tant, et pas davantage. Ce mot est très accentué. Il est possible que l'argent apporté par Ananie fût encore sur la table devant l'apôtre. Ou bien, saint Pierre mentionna exactement la somme. — *Quid... convenit* (συνεφωνήθη, vers. 9)... Pourquoi vous êtes-vous

Ecce pedes eorum qui sepelierunt virum tuum ad ostium, et efferent te.

10. Confestim cecidit ante pedes ejus, et expiravit. Intrans autem juvenes, invenerunt illam mortuam; et extulerunt, et sepelierunt ad virum suum.

11. Et factus est timor magnus in universa ecclesia, et in omnes qui audierunt hæc.

12. Per manus autem apostolorum fiabant signa et prodigia multa in plebe; et erant unanimiter omnes in porticu Salomonis.

13. Ceterorum autem nemo audebat se conjungere illis; sed magnificabat eos populus.

14. Magis autem augebatur creditum in Domino multitudo virorum ac mulierum;

du Seigneur? Voici que les pieds de ceux qui ont enseveli ton mari sont à la porte, et ils vont t'emporter.

10. A l'instant même elle tomba à ses pieds, et expira. Les jeunes gens en entrant la trouvèrent morte; et ils l'emportèrent, et l'ensevelirent auprès de son mari.

11. Une grande frayeur se répandit dans toute l'église, et sur tous ceux qui apprirent ces choses.

12. Cependant, par les mains des apôtres il se faisait beaucoup de miracles et de prodiges parmi le peuple; et ils se tenaient tous ensemble dans le portique de Salomon.

13. Aucun des autres n'osait se joindre à eux; mais le peuple faisait d'eux de grands éloges.

14. Et la multitude de ceux qui croyaient au Seigneur, hommes et femmes, s'augmentait de plus en plus;

mis d'accord pour...? — *Tentare Spiritum...* C.-à-d., pour mettre l'Esprit-Saint à l'épreuve, pour voir s'il connaîtrait et s'il révélerait aux apôtres le plan si habilement combiné. — *Ecce pedes...* Saint Pierre entendit vraisemblablement le bruit des pas retentir à l'instant même. — *Efferent te*. Il dit cela en vertu d'une nouvelle inspiration. Notons, à la suite des Pères, que le prince des apôtres ne souhaite pas la mort des coupables, mais qu'il se borne à la prédire. — *Cecidit...* (vers. 10). Frappée à son tour par la vengeance divine. — *Factus est timor...* (verset 11). Même réflexion qu'après le châtiement d'Ananie; mais elle est présentée avec plus d'emphasis. — *In... ecclesia*. Ce nom célèbre apparaît ici pour la première fois dans les Actes. Auparavant, il y avait des « frères » (I, 15), des « croyants » (II, 44, etc.); mais voici l'Eglise de Jésus, l'assemblée des fidèles, bien constituée désormais, jusqu'à la fin des siècles. Cf. Matth. XVI, 18. — Les mots *in omnes qui...*, par opposition à l'Eglise, désignent évidemment ceux qui ne lui appartenaient pas, les Juifs.

3° Prodiges opérés par les apôtres; le nombre des chrétiens s'accroît de plus en plus. V, 12-16.

12-16. Autre tableau général, analogue à ceux de II, 42-47, et de IV, 32-35. — La locution *per manus*, chère à l'auteur de ce livre (cf. II, 23; VII, 25; XI, 30; XV, 24; XIX, 11, etc.), doit probablement être prise à la lettre en cet endroit, car Jésus avait prédit autrefois aux apôtres qu'ils guériraient les malades en leur imposant les mains (cf. Marc. XVI, 18), et il accomplissait souvent lui-même ainsi ses miracles. — *Erant... in porticu...* Sur ce local, voyez les notes de III, 11. C'est là que saint Pierre avait naguère opéré tant de conversions, et cette circonstance avait rendu le portique cher aux chrétiens. — *Ceterorum autem...*

(vers. 13). C'est-à-dire, ceux qui ne faisaient point partie de l'Eglise. C'est par respect, par discrétion, de crainte de les troubler, qu'ils n'osaient pas s'approcher des fidèles et s'unir familièrement à leur assemblée. L'équivalent



Saint Pierre. (D'après un verre antique.)

grec de *se conjungere*, κολλᾶσθαι, marque une union très étroite. — *Sed magnificabat...* La foule juive les vénérât et ne cessait de faire publiquement leur éloge, à cause de la sainteté de leur vie. — *Magis... augebatur...* (verset 14). Autre résultat produit par les miracles des apôtres. Au lieu de *multitudo*, le grec a le pluriel : des multitudes d'hommes et de femmes. — *Et mulierum*. Saint Luc, dans ses deux écrits, aime à signaler la part que les femmes prirent à la fondation de l'Eglise et à la propagation de l'évangile. — *Ita ut...* (verset 15). Ces mots se rattachent directement au

15. au point qu'on apportait les malades dans les rues, et qu'on les mettait sur des lits et des grabats, afin que, Pierre venant à *passer*, son ombre au moins couvrit quelqu'un d'eux, et qu'ils fussent délivrés de leurs infirmités.

16. Une foule nombreuse accourait aussi à Jérusalem des villes voisines, amenant des malades, et ceux que tourmentaient des esprits impurs; et ils étaient tous guéris.

17. Alors le prince des prêtres et tous ceux qui étaient avec lui (c'était la secte des Sadducéens), s'élevèrent, remplis de jalousie;

18. et ils jetèrent les mains sur les apôtres, et les mirent dans la prison publique.

19. Mais pendant la nuit un ange du Seigneur ouvrit les portes de la prison, et, les faisant sortir, leur dit :

20. Allez, et vous tenant dans le temple, annoncez au peuple toutes ces paroles de vie.

21. Ce qu'ayant entendu, ils entrèrent dans le temple dès le point du jour, et ils enseignaient. Cependant le prince des prêtres et ceux qui étaient avec lui

15. ita ut in plateas ejicerent infirmos, et ponerent in lectulis ac grabatis, ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, et liberarentur ab infirmitatibus suis.

16. Concurrerat autem et multitudo vicinarum civitatum Jerusalem, afferentes aegros, et vexatos a spiritibus immundis; qui curabantur omnes.

17. Exurgens autem princeps sacerdotum, et omnes qui cum illo erant, quæ est hæresis sadducæorum, repleti sunt zelo;

18. et iniecerunt manus in apostolos, et posuerunt eos in custodia publica.

19. Angelus autem Domini per noctem aperiens januas carceris, et educens eos, dixit :

20. Ite, et stantes loquimini in templo plebi omnia verba vitæ hujus.

21. Qui cum audissent, intraverunt diluculo in templum, et docebant. Adveniens autem princeps sacerdotum, et qui cum eo erant, convocaverunt concilium,

vers. 12^a, et relèvent le caractère extraordinaire des miracles accomplis par les apôtres, en particulier par saint Pierre. — *Ejicerent*. D'après le grec : on portait. — *Saltem umbra illius*... Le divin Maître avait autrefois promis aux Douze qu'ils accompliraient en son nom des merveilles qu'il n'avait pas opérées lui-même. Cf. Joan. xiv, 12. — *Et liberarentur ab...* Il est probable que cette proposition, omise dans la plupart des manuscrits grecs, n'a point fait partie du texte original. Néanmoins, l'idée qu'elle exprime est très exacte. — *Concurrerāt autem*... (vers. 16). A l'imparfait de la durée : le fait en question se prolongea pendant un certain temps. Il était naturel que les villes voisines voulussent profiter aussi des mêmes avantages que la capitale. — *Et vexatos*... Car l'on n'avait pas tardé à remarquer que les pouvoirs surnaturels des apôtres s'étendaient aussi à ce cas. Sur l'épithète *immundis* appliquée aux démons, voyez Marc. i, 23 et le commentaire.

4^o. La persécution éclate, mais elle ne fait qu'exalter le zèle des apôtres. V, 17-42.

17-18. Les sadducéens font arrêter et emprisonner les Douze. — *Exurgens*... d'une manière hostile. Comp. vi, 9, etc. Il y eut une connexion étroite entre ce fait et le précédent : le grand prêtre et son parti furent très irrités en voyant les progrès et les succès du christianisme. — Il n'est pas possible de dire avec certitude si c'est Anne, comme précédemment (iv, 6; voyez les notes), ou Caïphe, le vrai pontife d'alors, que

le narrateur désigne ici par les mots *princeps sacerdotum*. La locution *et...* qui cum illo... dit plus que la formule « et quotquot de genere... », que nous lisons au même endroit : il s'agit cette fois, d'après le commentaire de l'auteur lui-même (*quæ est hæresis...*), de tout le parti sadducéen. Le substantif *ἀρχιερέως* ne doit pas être pris en mauvaise part, et n'est pas synonyme d'« hérésie » dans le sens actuel. Cf. xxvi, 5, etc. Lorsqu'il est employé « in pejus », on le voit par le contexte. Cf. xxiv, 5 et xxviii, 22. — *Repleti... zelo*. C.-à-d., de jalousie, selon toute la force du grec. Cette basse envie suscita immédiatement des mesures de rigueur contre les apôtres, que leur zèle avait mis en évidence. Cf. iv, 33. — *Posuerunt... in custodia* : en attendant qu'on les fit comparaître devant le sanhédrin. Comp. les vers. 21^b et ss.

19-24. Les apôtres sont délivrés par un ange; embarras des membres du grand conseil. — *Angelus*... Il n'y a pas d'article dans le grec : un ange du Seigneur. Comme on l'a dit avec esprit, il semblerait que « Dieu ait voulu, par cette intervention surnaturelle, protester contre les actes de ces sadducéens qui enseignaient qu'il n'y a ni anges ni esprits ». Du moins, il voulait avant tout encourager ses ministres. — *Ite et...* (vers. 20). Le participe *stantes* (στανόντες) marque la courageuse assurance avec laquelle les apôtres devaient prêcher dans le temple. — *Verba vitæ hujus*. Expression significative, pour désigner la doctrine chrétienne, qui procure la

et omnes seniores filiorum Israel, et miserunt ad carcerem ut adducerentur.

22. Cum autem venissent ministri, et aperto carcere, non invenissent illos, reversi nuntiaverunt,

23. dicentes : Carcerem quidem invenimus clausum cum omni diligentia, et custodes stantes ante januas ; aperientes autem, neminem intus invenimus.

24. Ut autem audierunt hos sermones magistratus templi, et principes sacerdotum, ambigebant de illis quidnam fieret.

25. Adveniens autem quidam nuntiavit eis : Quia ecce viri quos posuistis in carcerem, sunt in templo stantes, et docentes populum.

26. Tunc abiit magistratus cum ministris, et adduxit illos sine vi ; timebant enim populum, ne lapidarentur.

27. Et cum adduxissent illos, statuerunt in concilio ; et interrogavit eos princeps sacerdotum,

28. dicens : Præcipiendo præcepimus vobis ne doceretis in nomine isto. Et ecce replestis Jerusalem doctrina vestra ; et

étant arrivés, ils convoquèrent le conseil et tous les anciens du peuple d'Israël, et ils envoyèrent à la prison, afin qu'on amenât les apôtres.

22. Les agents, y étant allés, ouvrirent la prison ; et ne les ayant pas trouvés, ils revinrent l'annoncer.

23. disant : Nous avons trouvé la prison fermée avec grand soin, et les gardes debout devant les portes ; mais, ayant ouvert, nous n'avons trouvé personne à l'intérieur.

24. Lorsqu'ils eurent entendu ces paroles, le capitaine du temple et les princes des prêtres étaient perplexes au sujet des apôtres et de l'issue de cette affaire.

25. Mais quelqu'un, survenant, leur dit : Voici, les hommes que vous avez mis en prison se tiennent dans le temple, et enseignent le peuple.

26. Alors le capitaine s'y rendit avec ses agents, et les amena sans violence ; car ils craignaient d'être lapidés par le peuple.

27. Lorsqu'ils les eurent amenés, ils les introduisirent devant le conseil ; et le grand prêtre les interrogea,

28. en disant : Nous vous avons expressément défendu d'enseigner en ce nom-là. Et voici que vous avez rempli Jérusalem

vraie vie. — *Adveniens... princeps...* (vers. 21). Il vint dans la salle des séances, pour consulter le sanhédrin (*concilium*, τὸ συνέδριον) sur la conduite à tenir envers ceux qu'on avait emprisonnés la veille. — *Et... seniores*. L'expression τῶν ἡγεοντων, qui se traduirait exactement par « sénat », est probablement synonyme de συνέδριον en cet endroit. Cf. I Mach. xii, 6 ; II Mach. i, 10 ; iv, 44, etc. Selon d'autres, elle désignerait la troisième classe du sanhédrin, celle des anciens ; et c'est le sentiment adopté par l'auteur de notre traduction latine. — *Ministri* (vers. 22). Les sergents d'armes du sanhédrin. Cf. Matth. xxvi, 58 ; Marc. xiv, 54, 65 ; Joan. xviii, 3, etc. — *Carcerem quidem...* Ils font leur petit rapport, en revenant de la prison (vers. 23). — *Cum omni diligentia*. Dans le grec : en toute sûreté. — *Custodes stantes...* : ne se doutant pas que leurs prisonniers avaient disparu. Extérieurement, tout était donc en règle ; mais *aperientes...*, *nihil...* — *Magistratus...* (vers. 24). D'après le grec : ὁ στρατηγός, au singulier. Sur cet officier voyez iv, 1 et le commentaire. — *Ambigebant... quidnam...* Avec une nuance dans le texte original : Ils étaient embarrassés à leur sujet, (se demandant) ce que cela deviendrait, c.-à-d., quelle tournure prendraient les événements. En effet, les autorités juives, quoiqu'elles se soient bien gardées de

toucher à ce point devant les apôtres (cf. vers. 27 et ss.), ne pouvaient guère douter que ceux-ci n'eussent été délivrés de prison d'une manière surnaturelle.

25-26. Les apôtres sont conduits devant le sanhédrin. — *Stantes et docentes*. Comp. les versets 20 et 21. « Ils n'étaient pas comme des prisonniers qui se sont échappés et qui cherchent un endroit pour se cacher, mais comme des hommes qu'on a dérangés dans leur occupation, et qui y reviennent aussitôt qu'ils le peuvent. » — *Magistratus cum ministris*. Voyez les notes des vers. 22 et 24. — *Sine vi ; timebant...* En effet, le peuple était de plus en plus favorable aux apôtres et aux chrétiens, et bientôt nous verrons, par le martyre de saint Étienne, avec quelle promptitude une foule juive pouvait s'irriter, et briser quiconque excitait sa colère. Voyez vii, 54 et ss. ; comp. Matth. xxi, 36 ; Joan. x, 31-33.

27-33. Saint Pierre et les autres apôtres prêchent Jésus devant le sanhédrin. — *Statuerunt in...* : au milieu de l'hémicycle. Voyez iv, 7 et le commentaire. — *Præcipiendo præcepimus...* (vers. 28). Formule hébraïque qui renforce l'idée : Nous vous avons strictement interdit. Cf. iv, 17, 18. Dans quelques manuscrits et versions, la phrase est interrogative : Est-ce que nous ne vous avions pas défendu... ? — *Et ecce replestis...*

salement de votre doctrine, et vous voulez faire retomber sur nous le sang de cet homme.

29. Mais Pierre et les apôtres répondirent : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

30. Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus, que vous avez fait mourir en le pendant au bois.

31. C'est lui que Dieu a élevé par sa droite comme prince et sauveur, pour donner à Israël la pénitence et la remission des péchés.

32. Et nous, nous sommes témoins de ces choses, ainsi que l'Esprit saint, que Dieu a donné à tous ceux qui lui obéissent.

33. Lorsqu'ils eurent entendu ces paroles, ils étaient exaspérés, et ils voulaient les mettre à mort.

34. Mais un pharisien, nommé Gamaliel, docteur de la loi, honoré de tout le peuple, se levant dans le conseil, ordonna qu'on fit sortir un instant les apôtres ;

vultis inducere super nos sanguinem hominis istius.

29. Respondens autem Petrus, et apostoli, dixerunt : Obedire oportet Deo magis quam hominibus.

30. Deus patrum nostrorum suscitavit Jesum, quem vos interemistis, suspendentes in ligno.

31. Hunc principem et salvatorem Deus exaltavit dextera sua, ad dandam poenitentiam Israeli, et remissionem peccatorum.

32. Et nos sumus testes horum verborum ; et Spiritus sanctus, quem dedit Deus omnibus obedientibus sibi.

33. Hæc cum audissent, dissecabantur, et cogitabant interficere illos.

34. Surgens autem quidam in concilio pharisæus, nomine Gamaliel, legis doctor, honorabilis universæ plebi, jussit foras ad breve homines fieri,

Bel éloge des apôtres dans la bouche de leurs persécuteurs. — *Et vultis inducere...* C.-à-d. : A vous entendre, on croirait que c'est nous qui avons fait mourir Jésus injustement. Allusion aux paroles de saint Pierre, II, 26 ; III, 13-14 ; IV, 10. « Spectacle merveilleux », a-t-on dit : les juges iniques du Sauveur semblent s'excuser de l'avoir mis à mort. Et pourtant ils avaient été les premiers à dire : Que son sang retombe sur nous ! Cf. Matth. XXVII, 25. — *Respondens... Petrus* (vers. 29). Il s'acquitte toujours admirablement de son rôle de chef de l'Eglise. Mais, comme le marquent les mots *et apostoli*, ses frères dans l'apostolat s'associèrent à lui « de la voix et du geste ». Ce petit discours, qui est « un modèle parfait d'éloquence concise et prompt », se compose à peu près des mêmes pensées que les précédents. — *Obedire oportet...* C'est la réponse à l'objurgation du pontife. Cf. vers. 28. Précédemment, IV, 19, saint Pierre avait présenté cette même fin de non-recevoir au sanhédrin. — *Deus patrum...* (vers. 30). Comme plus haut, III, 13, 22, il montre avec une grande habileté que la religion de Jésus est étroitement unie à celle de l'Ancien Testament ; Jésus n'est autre que le Messie promis par le Dieu des patriarches. — *Suscitavit* n'a pas ici le sens de susciter, envoyer au monde ; mais, ainsi qu'il ressort des mots suivants (*quem... interemistis*), celui de ressusciter. Cf. III, 15 ; IV, 10 ; XIII, 30. Notez le courage avec lequel saint Pierre jette de nouveau leur crime à la face des membres du sanhédrin. — *In ligno* : le bois de la croix. L'apôtre emploiera encore plus bas cette expression assez rare. Cf. x, 39. Voyez aussi I Petr. II, 24. — *Hunc* (pronom accentué)... *exaltavit* (vers. 31). Non content de rappeler Jésus à la

vie, Dieu l'a singulièrement exalté. *Principem* (ἀρχηγόν) exprime l'idée de royauté ; *salvatorem*, celle de rédemption. — *Dextera...* : l'emblème de la puissance irrésistible. Cf. Ex. XV, 6, etc. — *Ad dandam...* Le but de cette exaltation était donc plein de miséricorde. — *Et nos testes...* (vers. 32). Le rôle des apôtres. *Horum verborum* est un hébraïsme : de ces choses ; c.-à-d., non seulement de la résurrection de Jésus, mais de toute la rédemption messianique opérée par lui. — *Et Spiritus...* Autre témoin, tout divin. Son témoignage, prêté par Jésus-Christ (Joan. XV, 26), avait consisté dans les miracles qui avaient accompagné son effusion sur l'Eglise naissante. — *Quem dedit... obedientibus...* Le discours finit comme il avait commencé, par l'idée de l'obéissance. — *Hæc cum...* (vers. 33). L'effet produit par cette allocution consistait en un redoublement de haine et de rage dans l'âme des auditeurs. — *Dissecabantur* est une bonne traduction de διεμπύοντο. A la lettre : ils étaient sciés en deux (par la colère). Cf. VII, 54. — *Cogitabant interficere...* Dessin qu'ils auraient exécuté sans l'intervention de Gamaliel.

34-39^a. Discours de Gamaliel. — *Surgens autem...* Ce Gamaliel ne diffère pas de celui qui sera mentionné plus loin (XXII, 3) comme ayant été le maître de saint Paul. Il mourut environ treize ans avant la ruine de Jérusalem, en 57 ou 58 après Jésus-Christ. C'était un homme à l'esprit large et conciliant, prudent et sage, comme on le voit par le présent épisode, et beaucoup plus encore par le Talmud, où il est comblé d'éloges. — *Pharisæus* : du parti opposé à celui des sadducéens ; — *Legis doctor* : et, comme tel, de la classe des scribes dans le sanhédrin. — *Honorabilis... plebi*. Le peuple juif, en effet,

35. dixitque ad illos : Viri Israëlites, attendite vobis super hominibus istis quid acturi sitis.

36. Ante hos enim dies extitit Theodas, dicens se esse aliquem, cui consentirent numerus virorum circiter quadringentorum; qui occisus est, et omnes qui credebant ei dissipati sunt, et redacti ad nihilum.

37. Post hunc extitit Judas Galilæus, in diebus professionis, et avertit populum post se; et ipse periit, et omnes quotquot consenserunt ei dispersi sunt.

35. puis il dit : Hommes Israélites, prenez garde à ce que vous allez faire à ces hommes.

36. Car il y a quelque temps s'est levé Théodas, qui prétendait être quelque chose, et quatre cents hommes environ s'attachèrent à lui; il fut tué, et tous ceux qui croyaient en lui furent dispersés et réduits à néant.

37. Après lui se leva Judas de Galilée, au temps du dénombrement, et il attira le peuple à sa suite; mais il périt aussi, et tous ceux qui s'étaient attachés à lui furent dispersés.

l'estimait et l'aimait d'une manière extraordinaire. Lorsqu'il mourut, on alla jusqu'à dire que « la gloire de la loi avait disparu ». Il jouissait d'une influence immense. — *Jussit foras...* Comme dans une circonstance antérieure. Cf. iv, 15. La leçon *homines* est approuvée par les meilleurs manuscrits; d'autres portent : les apôtres. — *Attendite vobis...* (vers. 35). Conseil d'abord tout général, qui sera ensuite développé (cf. vers. 38-39) : Prenez garde à ce que vous allez faire; ne votez pas avec précipitation des mesures violentes. — *Ante hos enim...* Faisant appel à l'histoire récente des Juifs, Gamaliel va citer deux exemples célèbres, pour montrer qu'il serait inutile d'agir, dans le cas actuel, avec une sévérité trop empressée, vers. 36-37. — *Extitit*. Le grec ἀνέστη serait mieux traduit par « surrexit ». De même au vers. 37. — Le premier exemple est celui de *Theodas*, ou de *Theudas* (Θευδάς), comme dit le grec. Josèphe aussi, *Ant.*, xx, 5, 1, parle d'un rebelle de ce nom, au sujet duquel il raconte à peu près les mêmes faits, mais qu'il place sous le règne de Claude, vers 44 ou 45 après Jésus-Christ, environ dix ans plus tard que l'époque où Gamaliel aurait prononcé ce discours d'après saint Luc. Les rationalistes n'ont donc pas manqué d'accuser ce dernier d'avoir commis un anachronisme manifeste, qui jetterait le doute sur sa véracité en général. « S'il y avait véritablement contradiction entre les deux historiens, rien ne nous obligerait de donner raison à Josèphe contre saint Luc. Le premier a été souvent pris en faute; on a constaté de nombreuses inexactitudes (dans ses écrits), et même des contradictions formelles entre ses *Antiquités judaïques* et sa *Guerre des Juifs*, tandis que le rédacteur des Actes se montre d'une exactitude merveilleuse dans toutes les parties de son récit qui ont pu être vérifiées. Pour le cas présent, son témoignage mérite d'autant plus de confiance, qu'il était le compagnon de saint Paul, qui avait été lui-même disciple du pharisien Gamaliel... Mais il n'est nullement établi que le Theudas de Josèphe et celui de saint Luc soient le même personnage, et l'on peut sans difficulté admettre les deux récits comme également vrais l'un et l'autre... Deux séditeux du même nom ont pu très bien provo-

quer des troubles à quelques années de distance. Dans Josèphe même, depuis la mort d'Hérode 1^{er} (le Grand) jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus, on trouve cinq conspirateurs du nom de Simon, et trois du nom de Judas : Judas le Galiléen, ... dont parle Gamaliel (comp. le verset 37), Judas fils d'Ézéchiass, et Judas fils de Saphorée. Malgré le nombre considérable de rebelles dont l'historien juif a conservé le souvenir, il est fort possible et même assez probable qu'il ne les a pas énumérés tous. Theudas peut être du nombre de ceux qu'il a omis. Il n'est pas certain néanmoins qu'il l'ait passé sous silence. Uscher a observé avec raison que le *Y'hudah* des Hébreux est le *Theudah* des Syriens, et que ces deux formes d'un même nom s'échangent facilement dans la langue du pays : ainsi l'apôtre Jude de saint Luc est le Thaddée de saint Marc, et il est philologiquement constaté que les Araméens avaient une prédilection marquée pour les dentales et les substituaient régulièrement aux sifflantes... Le Theudas des Actes peut donc être un des Judas de Josèphe; par exemple, Judas fils d'Ézéchiass. Rien par conséquent n'autorise à accuser saint Luc d'erreur dans le discours qu'il rapporte de Gamaliel. » F. Vigouroux, *Les Livres saints et la critique rationaliste*, t. IV, p. 514-515 de la 2^e édit. — *Dicens se... aliquem*. C.-à-d. quelqu'un de grand. — *Redacti ad nihilum*. Contraste expressif avec cette prétention. — *Judas Galilæus* (vers. 37). Second exemple emprunté à l'histoire nationale. Josèphe parle aussi de ce Judas à plusieurs reprises, et dans les mêmes termes que les Actes. Il le nomme habituellement Judas le Galiléen (cf. *Ant.*, xviii, 1, 6; xx, 5, 2; *Bell. jud.*, ii, 8, 1, etc.); mais, une fois au moins (*Ant.*, xviii, 1, 1), il l'appelle Judas le Gaulonite, parce que ce rebelle était originaire de Gamala, ville située dans la Basse-Gaulonitide. L'épithète de Galiléen venait probablement de ce que la Galilée fut le théâtre des mouvements insurrectionnels de ce Judas. — *In diebus professionis*. Sur le sens du mot grec ἀπογραφῆς, voyez Luc. ii, 2, et le commentaire. Néanmoins, il ne s'agit pas de la même opération que dans l'évangile. Là, c'était un recensement ayant pour but de fixer la quotité des impositions; ici, c'est une taxe

38. Et maintenant je vous dis : Retirez-vous de ces hommes, et laissez-les aller; car si ce conseil ou cette œuvre vient des hommes, elle se dissoudra;

39. mais si elle vient de Dieu, vous ne pourrez pas la dissoudre, et vous risquez de combattre contre Dieu même. Ils se rendirent à son avis;

40. et ayant rappelé les apôtres, ils leur défendirent absolument, après les avoir flagellés, de parler au nom de Jésus; puis ils les relâchèrent.

41. Et eux, ils s'en allaient joyeux de devant le conseil, parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus.

42. Et tous les jours ils ne cessaient point d'enseigner dans le temple et dans les maisons, et d'annoncer le Christ Jésus.

38. Et nunc itaque dico vobis, discedite ab hominibus istis, et sinite illos : quoniam si est ex hominibus consilium hoc aut opus, dissolvetur;

39. si vero ex Deo est, non poteritis dissolvere illud, ne forte et Deo repugnare inveniamini. Consenserunt autem illi;

40. et convocantes apostolos, cæsis denuntiaverunt ne omnino loquerentur in nomine Jesu; et dimiserunt eos.

41. Et illi quidem ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.

42. Omni autem die non cessabant, in templo et circa domos docentes, et evangelizantes Christum Jesum.

CHAPITRE VI

1. En ce temps-là, le nombre des disciples croissant, il s'éleva un murmure

1. In diebus autem illis, crescente numero discipulorum, factum est murmur

proprement dite. « Judas, raconte Josèphe, prétendit que cette taxe n'était qu'une introduction à l'esclavage, et il exhorta la nation à affirmer sa liberté » en se révoltant contre les Romains. C'est l'an 6 de notre ère, après la destitution d'Archélaüs par Auguste, que Judas de Gaulon leva l'étendard de la révolte. — *Ipsæ perit*. Détail que nous aurions ignoré sans le livre des Actes, car Josèphe ne le mentionne pas. — *Nunc itaque...* (vers. 38-39^a). Après ces deux exemples, Gamaliel passe à la partie principale de son petit discours, et précise davantage le conseil par lequel il l'avait commencé. Comp. le vers. 25. — *Discedite...* Plutôt : « desistite » (ἀποστήτε). L'orateur appelle son exhortation sur un excellent dilemme : Ou les apôtres sont des hommes ordinaires, ou ils ont reçu de Dieu leur mission; dans le premier cas, leur œuvre tombera d'elle-même, et il est inutile de s'inquiéter d'eux (vers. 38); dans le second cas, c'est en vain qu'on essaiera de les réduire, et l'on paraîtra même alors se mettre en hostilité contre Dieu (vers. 39^a). La manière dont Gamaliel développa cette seconde hypothèse semble indiquer que c'est vers elle qu'il inclinait le plus.

39^b-42. Les apôtres sont mis en liberté après avoir été châtiés. — *Consenserunt...* (ἐπεισθοντες, ils furent persuadés) : tant le conseil était sensé, et tant était grande l'autorité de Gamaliel. — *Convocantes...* (vers. 41). On fit rentrer les apôtres dans la salle du conseil. Cf. vers. 34^b. — *Cæsis*. Le grec δειφάνας désigne ici le sup-

plice cruel de la flagellation. Voyez Matth. xxvii, 26 et les notes. On punit ainsi les apôtres de leur désobéissance. — *Denuntiaverunt...* L'ordre fut intimé à peu près dans les mêmes termes que précédemment. Cf. iv, 18. — *Ibant gaudentes...* (vers. 41). Trait admirable. Les disciples ont compris la leçon de leur Maître : Bienheureux serez-vous lorsqu'on vous maudira, et qu'on vous persécutera... à cause de moi. Cf. Matth. v, 11-12. — *Digni... contumeliam...* Le narrateur associe à dessein deux expressions qui semblent s'exclure : κατηξιώθησαν... ἀτιμασθήναι. — La persécution ne fit qu'aviver le zèle des apôtres : *omni... die non...* (vers. 42). Pleins de courage, ils ne s'inquiétaient en rien des conséquences que pouvait avoir pour eux leur désobéissance réitérée. — *In templo et circa domos*. Ils avaient donc deux champs distincts de labeur, et leur ministère était tour à tour public et privé. — *Christum Jesum*. Résumé de leur prédication : ils enseignaient et démontraient que Jésus était le Messie.

§ V. — Le martyre de saint Étienne.

VI, 1 — VIII, 3.

Événement d'une grande importance, soit en lui-même, soit relativement à saint Paul, dont il amènera la conversion. La persécution va devenir plus violente encore contre l'Église, ainsi qu'il était à prévoir d'après les faits racontés dans le chap. v.

1^o Élection des sept diacres. VI, 1-7.

Ce passage sert d'introduction à ce qui sera

Græcorum adversus Hebræos, eo quod despicerentur in ministerio quotidiano viduæ eorum.

2. Convocantes autem duodecim multitudinem discipulorum, dixerunt : Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, et ministrare mensis.

3. Considerate ergo, fratres, viros ex vobis boni testimonii septem, plenos Spiritu sancto, et sapientia, quos constituamus super hoc opus.

4. Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus.

5. Et placuit sermo coram omni multitudine ; et elegerunt Stephanum, virum

des Grecs contre les Hébreux, de ce que leurs veuves étaient négligées dans la distribution quotidienne.

2. Alors les douze, ayant convoqué la multitude des disciples, dirent : Il n'est pas juste que nous abandonnions la parole de Dieu, pour faire le service des tables.

3. Choisissez donc parmi vous, frères, sept hommes de bon renom, pleins de l'Esprit-Saint et de sagesse, que nous préposions à cette œuvre.

4. Pour nous, nous nous appliquerons entièrement à la prière et au ministère de la parole.

5. Ce discours plut à toute la multitude ; et on élut Étienne, homme plein

dit plus bas, vers. 8 et ss., du zèle courageux et du martyre d'Étienne.

CHAP. VI. — 1. Plaintes au sujet d'un abus qui s'était glissé dans la distribution des aumônes. — Le détail *crescente numero*... nous ramène à v, 14. Le nombre des fidèles était toujours allé en croissant depuis la première Pentecôte chrétienne (cf. II, 41 ; IV, 4 ; v, 14) ; celui des pauvres avait suivi la même proportion : de là, dans la distribution des fonds communs, des difficultés qui donnèrent lieu à quelques plaintes. — *Factum est murmur*. Il n'y eut pas lutte ouverte, comme le prétendent quelques faux critiques, mais un simple murmure de mécontentement. — *Græcorum*. Le grec dit, avec une nuance importante : τῶν Ἑλληνιστῶν. On appelait alors « Hellénistes », par opposition à « Hébreux », comme dans ce passage, les Juifs qui étaient nés dans les pays où l'on parlait grec, et qui s'exprimaient eux-mêmes dans cette langue. Les prosélytes leur étaient ordinairement assimilés, pour les mêmes motifs. — *Adversus Hebræos*. Ces Ἑβραῖοι étaient des Juifs de Palestine, dont la langue maternelle était l'araméen. Ils formaient probablement la grande majorité dans l'Église primitive. Les chrétiens auxquels les apôtres avaient confié le soin de distribuer les aumônes aux frères pauvres avaient donc été pris parmi ces Hébreux, puisque c'est contre eux que s'élevèrent les murmures, et ils ne s'étaient pas assés tenus en garde contre la tendance toute naturelle qui fait que l'on accorde la préférence à des compatriotes. — *Despicerentur*. Le grec signifie plutôt : étaient négligées. — *In ministerio*. Ici comme plus bas (xi, 29), le mot διακονία désigne des secours distribués aux pauvres, quoique sa signification première soit « service, ministère ». C'est de lui qu'est venu le nom de diacres (διακονοί), donné à ceux qui furent chargés de ces distributions.

2-4. Les apôtres proposent de confier le soin des pauvres à sept hommes d'élite, choisis par l'assemblée des fidèles. — *Convocantes*... La promptitude avec laquelle les Douze accueillirent les plaintes des chrétiens hellénistes prouve que l'abus existait réellement. — *Dixerunt*. Sans

doute par la bouche de saint Pierre. Cette petite allocution est un modèle de sagesse apostolique. — *Non est æquum*... D'après le grec : Il ne convient pas. — *Nos derelinquere*... La prédication de l'évangile était l'œuvre par excellence des apôtres ; il ne leur était donc pas possible de la négliger pour une fonction secondaire, qui leur aurait pris un temps considérable, et que d'autres pouvaient fort bien remplir. — *Mensis* : les tables où l'on mange, et non pas celles des changeurs (cf. Matth. xxi, 12, etc.). Il s'agit donc directement de servir à table les pauvres, les veuves, etc., et non pas seulement de distribuer de l'argent. — Après ce préambule vient la proposition d'une excellente mesure : *considerate ergo*... (vers. 3). Au lieu de choisir eux-mêmes leurs futurs auxiliaires, les apôtres préféraient abandonner ce choix à l'Église ; car il importait que les diacres jouissent pleinement de la confiance publique, surtout après ce qui s'était passé. — *Boni testimonii*. A la lettre dans le grec : attestés (μαρτυροῦμενός) — *Septem*. On ne saurait indiquer avec certitude la raison de ce chiffre. Parmi celles qu'on a alléguées (il y aurait eu sept églises domestiques à Jérusalem ; ou bien, sept quartiers dans la ville ; les Juifs auraient fait administrer habituellement leurs cités par sept hommes d'élite, etc.), la plus simple consiste à dire que c'était un nombre sacré. — *Plenos Spiritu... et.*... Les élus devaient « avoir reçu l'approbation soit de Dieu, soit des hommes. Les hommes pouvaient juger de leur sagesse (*sapientia* : ici, la sagesse pratique), et Dieu, en ces jours-là, avait répandu (visiblement) son Esprit-Saint sur un grand nombre de chrétiens ». — *Quos constituamus*... Tout en confiant l'élection aux fidèles, les apôtres se réservaient la ratification du choix et l'introduction définitive des sept. — *Hoc opus*. Littéralement dans le grec : cette nécessité ; c.-à-d., ce service, cette affaire. — *Nos vero orationi*... (vers. 4). L'article du grec (τῇ προσευχῇ) prouve que les apôtres parlaient surtout de la prière publique et liturgique, adressée à Dieu au nom de toute l'Église.

5-6. Les sept élus. — *Placuit sermo*... On com-

de foi et de l'Esprit-Saint, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas, prosélyte d'Antioche.

6. On les présenta aux apôtres, qui leur imposèrent les mains en priant.

7. Cependant la parole du Seigneur se répandait de plus en plus, et le nombre des disciples augmentait beaucoup dans Jérusalem. Une foule considérable de prêtres obéissait aussi à la foi.

8. Or Étienne, plein de grâce et de force, faisait de grands prodiges et de grands miracles parmi le peuple.

9. Mais quelques-uns de la synagogue

plenum fide et Spiritu sancto, et Philippum, et Prochorum, et Nicanorem, et Timonem, et Parmenam, et Nicolaum, advenam Antiochenum.

6. Hos statuerunt ante conspectum apostolorum, et orantes imposuerunt eis manus.

7. Et verbum Domini crescebat, et multiplicabatur numerus discipulorum in Jerusalem valde. Multa etiam turba sacerdotum obediebat fidei.

8. Stephanus autem, plenus gratia et fortitudine, faciebat prodigia et signa magna in populo.

9. Surrexerunt autem quidam de syna-

prit que tous les intérêts seraient ainsi sauvegardés. — *Et elegerunt...* Détail frappant : les noms qui vont être cités sont tous grecs ; ce qui semblerait indiquer que les sept élus étaient des « Hellénistes ». « Peut-être voulut-on les choisir dans les rangs du parti qui s'était plaint, afin de prévenir de nouveaux murmures, » et, mieux encore, afin de manifester la vraie charité qui régnait au fond des cœurs. Mais il faut remarquer que les « Hébreux » eux-mêmes portaient souvent des noms grecs (par ex., saint André et saint Philippe parmi les apôtres). Cinq des sept diacres n'apparaissent qu'en cet endroit du livre des Actes ; mais les deux premiers y jouent un rôle important. — *Stephanum*. Lui seul reçoit un éloge spécial (*plenum fide et...*), parce qu'il brillait entre tous par ses vertus et ses dons célestes. — *Philippum*. Voyez VIII, 5 et ss. ; XXI, 8 et ss. — *Nicolaum*. Il est regardé assez généralement, d'après une ancienne tradition (voyez saint Irénée, I, 26, 3 ; saint Épiph., *Hær.*, xxv ; saint Augustin, de *Hær.*, v, etc.), comme l'auteur de l'hérésie des Nicolaites, contre laquelle il est protesté avec tant de vigueur dans l'Apocalypse, II, 6 et 15. Mais plusieurs anciens docteurs affirment (entre autres Clément d'Alexandrie, *Strom.*, III, 4, et Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 29) qu'il fut simplement l'occasion de cette hérésie, sans qu'il y eût de sa faute. — *Advenam*. Dans le sens de prosélyte, comme le dit formellement le grec (προσηλύτων). Nicolas était par là même d'origine païenne. — *Antiochenum*. Né à Antioche de Syrie, grande cité qui jouera bientôt un très beau rôle dans la diffusion du christianisme parmi les païens. Cf. XI, 20 et ss. Nous savons par Joseph, *Ant.*, VII, 3, 3, qu'elle contenait un nombre considérable de Juifs, qui y avaient fait beaucoup de prosélytes. — *Statuerunt ante...* (vers. 6) : pour faire ratifier l'élection par les Douze. — *Orantes imposuerunt...* Dans les saints Livres, l'imposition des mains apparaît tantôt comme un geste de bénédiction (cf. Gen. XLVIII, 14 et ss. ; Lev. IX, 22 ; Matth. XIX, 13, 15 ; Luc. XXIV, 50, etc.), tantôt comme une consécration à Dieu (cf. Ex. XXIX, 10, 15 ; Lev. I, 4, etc.), tantôt, et c'est ici le cas, comme une manière de

transmettre des pouvoirs spirituels (cf. Num. XXVII, 18, 23, etc.). Comme le montre son association à la prière liturgique, c'est une ordination proprement dite qu'elle désigne en cet endroit. Cf. XIII, 3 ; I Tim. IV, 14 et v, 22 ; II Tim. I, 6. On a quelquefois prétendu de nos jours que ce choix des sept fut une institution passagère, sans aucun rapport avec le diaconat dont parle saint Paul. C'est une erreur réfutée d'avance par saint Irénée (*Adv. Hær.*, I, 26, 3 ; IV, 15, 1, etc.), saint Cyprien (*Epist. ad Rogat.*, 3), et toute la tradition. Voyez Knabenbauer, h. l., et les théologiens, au traité des saints Ordres.

7. Développement de plus en plus rapide de l'Église. — *Verbum... crescebat...* Ce n'est pas sans motif que ce détail est rattaché à l'élection des diacres. Les apôtres, plus dégagés de toute préoccupation matérielle, eurent plus de temps à donner à la prédication ; d'autre part, les diacres eux-mêmes prêchaient l'évangile avec zèle, de sorte que les conversions se multipliaient. — *Turba sacerdotum...* Trait vraiment remarquable ; car, dans son ensemble, la classe sacerdotale n'était rien moins que sympathique au christianisme. — *Obediebat fidei* : théoriquement et pratiquement. Locution qui dit beaucoup.

20 Saint Étienne est conduit tumultueusement devant le sanhédrin. VI, 8-15.

8. Introduction : succès du ministère d'Étienne. — *Plenus gratia*. Telle est la meilleure leçon (χαρίτος, et non κτάρως, « fide »). — Le mot *fortitudine* marque l'intrepidité avec laquelle le jeune diacre remplissait ses fonctions. D'autres lui font désigner, mais moins bien, la vertu divine qui l'aiderait à accomplir ses miracles. — *Faciebat prodigia...* Comme les apôtres. Cf. v, 12.

9-10. Étienne discute victorieusement avec les Juifs au sujet de la religion nouvelle. — *Surrexerunt* : d'une manière hostile. Cf. v, 17 ; Luc. X, 25, etc. Les prodiges et les conversions opérés par saint Étienne ne tardèrent pas à exciter contre lui la haine de ses anciens coreligionnaires. — *De synagoga quæ...* D'après la Vulgate, il semblerait que le narrateur n'ait voulu

goga quæ appellatur Libertinorum, et Cyrenensium, et Alexandrinorum, et eorum qui erant a Cilicia et Asia, disputantes cum Stephano;

10. et non poterant resistere sapientie et Spiritui qui loquebatur.

11. Tunc summiserunt viros, qui dicebant se audivisse eum dicentem verba blasphemie in Moysen et in Deum.

12. Commoverunt itaque plebem, et seniores, et scribas; et concurrentes rapuerunt eum, et adduxerunt in concilium.

dite des Affranchis, des Cyréniens, des Alexandrins, et de ceux qui étaient de Cilicie et d'Asie, se levèrent contre Étienne, et disputaient avec lui;

10. et ils ne pouvaient pas résister à la sagesse, et à l'Esprit qui parlait en lui.

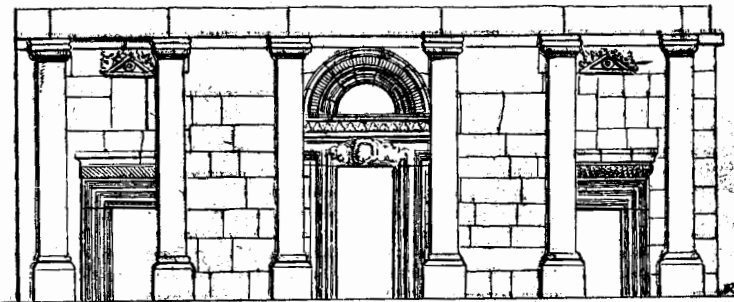
11. Alors ils subornèrent des hommes, pour dire qu'ils lui avaient entendu proférer des paroles de blasphème contre Moïse et contre Dieu.

12. Ils soulevèrent donc le peuple, les anciens et les scribes; et se jetant sur lui, ils l'entraînèrent et l'amènèrent au conseil.

signaler qu'une seule synagogue, dont les membres appartenaient à cinq nationalités distinctes. Dans le grec, les cinq noms propres paraissent divisés en deux groupes (l'un de trois, l'autre de deux); ce qui ferait deux synagogues. Il n'est pas impossible non plus de supposer, sans faire aucune violence au texte, que chacun de ces noms correspond à une synagogue

leur fanatisme contre le christianisme, au sujet de saint Paul. — *Non poterant...* (vers. 10). La sagesse personnelle d'Étienne et l'Esprit-Saint qui remplissait son âme (cf. vers. 3^b) lui fournissaient des arguments irréfutables. — *Qui loquebatur*. Petite variante dans le grec : Par lequel il parlait.

11-15. Étienne est traîné devant le sanhédrin



Façade d'une ancienne synagogue, en Palestine.

particuliers; car ces lieux de réunions religieuses étaient alors fort nombreux à Jérusalem, et l'on conçoit que ceux des Juifs étrangers qui venaient d'une même contrée aient tenu à avoir leur local de prière à part. — *Libertinorum*. Le mot *Λιβερτινῶν* est visiblement d'origine latine. Ainsi que le dit fort bien saint Jean Chrysostome, ces « Libertini » étaient des Juifs qui, après avoir été emmenés à Rome par Pompée (63 avant J.-C.) comme prisonniers de guerre, et vendus comme esclaves, avaient été ensuite affranchis, et étaient revenus à Jérusalem. — *Cyrenensium et Alexandrinorum*. Voyez II, 10 et le commentaire. — *Cilicia*. Province située à l'angle sud-est de l'Asie Mineure. Alexandre le Grand avait installé des Juifs dans toute cette région (Josèphe, *Ant.*, XII, 3, 4). — *Asia*. L'Asie précon-sulaire (cf. II, 9). Nous verrons plus loin (XXI, 27) les Juifs d'Asie manifester de nouveau

par ses adversaires furieux. — *Summiserunt* : Ils subornèrent. On avait tenu la même conduite à l'égard de Jésus (voyez Matth. XXVI, 59 et les passages parallèles). — *Verba... in Moysen et in Deum*. Par conséquent, contre ce qu'il y avait de plus sacré pour les Juifs. — *Commoverunt... plebem* (vers. 12). Le peuple avait été jusqu'alors favorable aux chrétiens; mais, en accusant Étienne de blasphémer contre Moïse et contre Jéhovah, il était aisé de le rendre extrêmement odieux à la foule. — *Seniores et scribas*. Deux classes du sanhédrin qu'il fallait gagner aussi; la troisième, celle des princes des prêtres, était depuis longtemps hostile à l'Église. — *Concurrentes*. Le grec *ἐπιτιναγνῆς* serait mieux traduit par : fondant sur lui. Voyez IV, 1 et les notes; XVII, 5, etc. Digne prélude de la scène finale, VII, 57. — *In concilium*. Devant le sanhédrin, comme le dit expressément le texte

13. Là ils produisirent de faux témoins, qui disaient : Cet homme ne cesse pas de prôner des paroles contre le lieu saint et la loi ;

14. car nous lui avons entendu dire : Ce Jésus de Nazareth détruira ce lieu, et changera les traditions que Moïse nous a léguées.

15. Fixant les yeux sur lui, tous ceux qui siégeaient dans le conseil virent son visage comme le visage d'un ange.

13. Et statuerunt falsos testes, qui dicerent : Homo iste non cessat loqui verba adversus locum sanctum et legem ;

14. audivimus enim eum dicentem : Quoniam Jesus Nazarenus hic destruet locum istum, et mutabit traditiones quas tradidit nobis Moyses.

15. Et intuentes eum omnes qui sedebant in concilio, viderunt faciem ejus tanquam faciem angeli.

CHAPITRE VII

1. Alors le prince des prêtres dit : Les choses sont-elles ainsi ?

1. Dixit autem princeps sacerdotum : Si hæc ita se habent ?

original. — *Et statuerunt...* (vers. 13). Après avoir répandu insidieusement leurs calomnies infâmes dans les divers rangs de la société, les faux témoins vont les reproduire en termes solennels devant le tribunal, sous une forme légèrement variée. — *Adversus locum...* C.-à-d., contre le temple ; par conséquent aussi, contre le culte divin, contre Dieu lui-même. — *Et legem*. Par là même contre Moïse. — Pour prouver cette double assertion, on attribue à Étienne un langage peu respectueux à l'égard soit du lieu saint, soit de la loi mosaïque : *Audivimus... dicentem...* (vers. 14). Le saint diacre avait dit probablement, comme il le fera bientôt dans son discours (cf. VII, 48), que désormais le culte du vrai Dieu ne serait pas restreint au temple de Jérusalem (comp. Joan. IV, 21, où Jésus l'avait annoncé à la Samaritaine), et que la législation du Sinaï n'avait sur bien des points qu'un caractère transitoire. Peut-être avait-il cité aussi la prophétie du Sauveur contre le temple (cf. Matth. XXIV, 2, etc.). On avait défiguré ses paroles, comme celles de Notre-Seigneur lui-même (comp. Matth. XXVI, 81, et Joan. II, 21), de manière à leur donner l'apparence de blasphèmes. — *Intuentes, ἀντιστροφή* (vers. 15) : le regardant fixement (cf. I, 10, etc.), pour voir quelle impression faisaient sur lui des accusations si graves. — *Tanquam faciem angeli*. Un reflet surnaturel illuminait son visage et le transfigurait. Cf. VII, 56.

3^e Discours apologétique de saint Étienne. VII, 1-53.

C'est le plus long de tous ceux que contient le livre des Actes. Saint Luc l'a cité intégralement, parce qu'il cadre fort bien avec son but, qui est de montrer comment, de Jérusalem, le christianisme devait passer aux païens, au monde entier. Son authenticité a été très attaquée de nos jours, sous prétexte 1^o qu'il

renferme de nombreuses erreurs historiques, 2^o qu'il n'est pas le développement d'une plaidoirie, comme il conviendrait dans la circonstance, mais une course superficielle à travers l'histoire juive, depuis Abraham jusqu'à Salomon. Le commentaire réfutera la première de ces allégations. En ce qui concerne la seconde, nous dirons que l'orateur résume, en effet, l'histoire d'Israël, mais précisément pour démontrer, en suivant les différentes phases de cette histoire, qu'il n'est pas coupable d'avoir blasphémé Dieu, la loi et le temple. Tel était son but principal, et il ne le perd pas de vue un seul instant. Il en avait un autre, très réel, quoique secondaire : l'histoire d'Abraham et celle des origines d'Israël, jusqu'à son établissement en Palestine, prouvent que Jéhovah s'était manifesté aux Hébreux et les avait comblés de ses faveurs, même en dehors de la terre promise ; que les institutions religieuses du peuple théocratique n'avaient pas toujours été les mêmes ; que le culte avait été rattaché à d'autres locaux que le temple, etc. : d'où il suivait qu'une modification nouvelle était possible encore. Saint Étienne ne manque pas non plus de faire ressortir, comme les anciens auteurs inspirés, les perpétuelles ingratitude des Juifs envers le Seigneur. Il ne faut pas oublier que les violentes clameurs de ses adversaires l'empêchèrent d'achever son discours ; il commençait, lorsqu'il fut ainsi interrompu, à faire l'application de ce qu'il avait dit et à tirer ses conclusions. — Trois parties : Étienne se justifie successivement d'avoir blasphémé contre Dieu (vers. 2-16), contre Moïse et la loi (vers. 17-43), contre le temple (vers. 44-53). Mais, d'après les apparences extérieures, l'apologie est moins personnelle que générale, moins directe qu'indirecte.

CHAP. VII. — 1. Transition. — *Dixit...* princeps... Il donne la parole à l'accusé, pour qu'il

2. Qui ait : Viri fratres et patres, audite. Deus gloriæ apparuit patri nostro Abrahamæ, cum esset in Mesopotamia, priusquam moraretur in Charan,

3. et dixit ad illum : Exi de terra tua, et de cognatione tua, et veni in terram quam monstravero tibi.

4. Tunc exiit de terra Chaldæorum, et habitavit in Charan; et inde, postquam mortuus est pater ejus, transtulit illum in terram istam in qua nunc vos habitatis;

5. et non dedit illi hereditatem in ea, nec passum pedis, sed repromisit dare illi eam in possessionem, et semini ejus post ipsum, cum non haberet filium.

6. Locutus est autem ei Deus : Quia erit semen ejus accola in terra aliena, et servituti eos subiciant, et male tractabunt eos annis quadringentis.

2. Il répondit : Mes frères et mes pères, écoutez. Le Dieu de gloire apparut à notre père Abraham, lorsqu'il était en Mésopotamie, avant qu'il demeurât à Charan,

3. et lui dit : Sors de ton pays et de ta parenté, et viens dans la terre que je te montrerai.

4. Alors il sortit du pays des Chaldéens, et il habita à Charan; et de là, après que son père fut mort, Dieu le transféra dans ce pays, que vous habitez maintenant;

5. et il ne lui donna là aucun héritage, pas même où poser le pied; mais il lui promit de lui en donner la possession, et à sa postérité après lui, alors qu'il n'avait pas encore de fils.

6. Et Dieu lui dit que sa postérité demeurerait dans une terre étrangère, et qu'on la réduirait en servitude et qu'on la maltraiterait pendant quatre cents ans.

puisse s'expliquer sur les chefs de délits relevés contre lui : *Si hæc ita...* (Interrogation à la façon hébraïque).

2-16. Première partie du discours : résumé de l'histoire d'Abraham et des patriarches. — *Viri... audite...* Appel très rapide à l'attention. Le mot *patres* est ajouté par respect pour les membres du sanhédrin. Cf. xxii, 1. — *Deus gloriæ*. Avec deux articles dans le grec : le Dieu de la gloire; c.-à-d., auquel la gloire convient excellemment. Ce titre fait probablement allusion à la lumière éclatante dont le Seigneur s'entourait lorsqu'il apparaissait aux Hébreux. Cf. Ex. xxiv, 16 et ss.; xxxiii, 18; xl, 34 et ss.; Ps. xxviii, 3; I Cor. ii, 8; Jac. ii, 1, etc. Il révèle, dès le début du discours, les sentiments de vénération et d'amour qui remplissaient l'âme d'Étienne envers Jéhovah. — *Apparuit... Abraham, cum...* Ce fut la première des apparitions de Dieu à Abraham. Elle eut lieu à Ur en Chaldée, d'après ce passage rapproché de Gen. xi, 31 (voyez le commentaire, et l'*Atl. géogr.*, pl. i et viii). — *Priusquam... in Charan*. On a prétendu trouver, dès cet endroit, une grave inexactitude; car, d'après Gen. xii, 1-5, Abraham était déjà à Charan, au sud d'Édesse et bien loin de la Chaldée, lorsque Dieu lui intima l'ordre que nous allons lire. Mais Philon, de *Migrat. Abr.*, 18, et Josèphe, *Ant.*, i, 7, 1, supposent aussi, conformément à une ancienne tradition juive, que le père des croyants reçut une première révélation divine à Ur. Cela ressort d'ailleurs du texte sacré, puisque Dieu dit un jour à Abraham : C'est moi qui t'ai fait sortir de Ur des Chaldéens (cf. Gen. xv, 7); ce qui ne pouvait avoir lieu sans une manifestation surnaturelle. Enfin, les mots « Sors de ton pays » ne peuvent guère s'appliquer à Charan, où Abraham ne résida que

momentanément et en étranger. — *Et dixit...* *Exi...* (vers. 3). La citation, empruntée à Gen. xii, 1, abrégée tant soit peu le texte, qui ajoute, après les mots de *cognatione...* : Et de la maison de ton père. — *In terram quam...* : le pays de Chanaan, la future terre promise. — *Inde, postquam mortuus...* (vers. 4). Ce trait aussi est conforme à la tradition juive, mentionnée par Philon, l. c., 32. Sur la difficulté chronologique à laquelle il donne lieu et sur sa solution, voyez la note de Gen. xi, 32. — *Transtulit illum...* : après ses longues et pénibles pérégrinations. Cf. Gen. xii, 4 et ss. — Le substantif *hereditatem* (vers. 5) est pris dans le sens de propriété sûre et stable.

— *Nec passum pedis*. Métaphore expressive : pas même assez de terrain pour y pouvoir poser le pied. Ce détail ne contredit nullement Gen. xxiii, 3 et ss., où il s'agit de l'acquisition personnelle d'un lieu de sépulture par Abraham, et non d'un présent divin, d'un lieu où l'on habite comme chez soi. — *Sed repromisit*. C'est à Sichem que cette promesse fut faite au saint patriarche (cf. Gen. xii, 6-7); Dieu la lui renouvela, en la développant, après son retour d'Égypte (Gen. xiii, 15-18). — *Et semini ejus... cum non...* En effet, en rapprochant Gen. xii, 14 de Gen. xviii, 12, on voit que d'assez longues années s'écoulèrent entre la promesse en question et la naissance d'Isaac. — *Locutus est...* (vers. 6-7). Voyez Gen. xv, 13-14 et le commentaire. Malgré de légers changements, la citation donne exactement le sens du divin oracle, tel qu'on le lit dans la traduction des LXX. — *In terra aliena* : en Égypte, où les Hébreux, d'abord très prospères, eurent ensuite beaucoup à souffrir. Voyez les versets 17-19. — *Annis quadringentis*. Chiffre rond, qu'on trouve aussi dans la Genèse, l. c. (voyez le commentaire). Exactement 430 ans,

7. Mais la nation qui les aura asservis, c'est moi qui la jugerai, dit le Seigneur; et ils sortiront ensuite et me serviront dans ce lieu-ci.

8. Puis Dieu fit avec lui l'alliance de la circoncision; et ainsi *Abraham* engendra Isaac et le circoncit le huitième jour. Isaac engendra Jacob, et Jacob les douze patriarches.

9. Les patriarches, jaloux de Joseph, le vendirent *pour qu'il fût mené* en Égypte; mais Dieu était avec lui,

10. et il le délivra de toutes ses tribulations; il lui donna grâce et sagesse devant le pharaon, roi d'Égypte, qui l'établit intendant sur l'Égypte et sur toute sa maison.

11. Cependant il survint une famine dans toute l'Égypte et en Chanaan, et une grande tribulation; et nos pères ne trouvaient pas de vivres.

12. Mais Jacob, ayant appris qu'il y avait du blé en Égypte, y envoya nos pères une première fois;

13. et la seconde fois, Joseph fut reconnu par ses frères, et son origine fut révélée au pharaon.

14. Alors Joseph envoya chercher Jacob son père, et toute sa famille, en tout soixante-quinze personnes.

7. Et gentem cui servierint judicabo ego, dixit Dominus; et post hæc exibunt, et servient mihi in loco isto.

8. Et dedit illi testamentum circumcisionis; et sic genuit Isaac, et circumcidit eum die octavo; et Isaac Jacob, et Jacob duodecim patriarchas.

9. Et patriarchæ æmulantes, Joseph vendiderunt in Ægyptum; et erat Deus cum eo,

10. et eripuit eum ex omnibus tribulationibus ejus; et dedit ei gratiam et sapientiam in conspectu Pharaonis, regis Ægypti, et constituit eum præpositum super Ægyptum, et super omnem domum suam.

11. Venit autem fames in universam Ægyptum et Chanaan, et tribulatio magna; et non inveniebant cibos patres nostri.

12. Cum audisset autem Jacob esse frumentum in Ægypto, misit patres nostros primum;

13. et in secundo cognitus est Joseph a fratribus suis, et manifestatum est Pharaoni genus ejus.

14. Mittens autem Joseph, accersivit Jacob patrem suum, et omnem cognationem suam, in animabus septuaginta quinque.

d'après Ex. xii, 40 et Gal. iii, 17. — *Exibunt* (vers. 7) : avec de grandes richesses, est-il ajouté dans la Genèse. Les mots suivants, et *servient* (λατρεύουσιν se dit d'un culte d'adoration)... ne font point partie de l'oracle de Dieu à Abraham; ils sont empruntés à Ex. iii, 12, où la promesse de la délivrance est répétée par le Seigneur à Moïse, pour que celui-ci la rappelle aux Hébreux. Dans l'Exode, on lit « *super montem istum* » (le mont Horeb), au lieu de *in loco isto* (le pays de Chanaan). Saint Étienne a combiné les deux textes sacrés, « afin de pouvoir décrire la promesse divine dans toute sa plénitude. » — *Dedit... testamentum...* (vers. 8). L'hébreu *b'rit* serait mieux traduit par « *foedus* », alliance. Le traité solennel conclu entre Jéhovah et Abraham est appelé « alliance de la circoncision », parce que ce rite en était la condition et le signe. Cf. Gen. xvii, 10; Rom. iv, 11; Gal. iii, 17. — *Et etc...* Adverbe très accentué : après la conclusion de l'alliance. — *Genuit... et circumcidit...* Voyez la Genèse, xxi, 1-4. — *Et Isaac...*, et *Jacob...* Cf. Gen. xxv, 19 et ss.; xxix, 31-xxx, 24; xxxiv, 16-18. L'orateur glisse rapidement sur cette partie de l'histoire, qui ne présentait rien d'important pour son but. — *Patriarchas*. Les

filis de Jacob sont ainsi nommés, parce qu'ils furent les pères et les fondateurs des douze tribus qui jouèrent un si grand rôle dans la constitution du peuple hébreu. — *Et patriarchas...* (vers. 9). A partir d'ici jusqu'au vers. 16, saint Étienne décrit la manière providentielle dont Jéhovah favorisait la croissance d'Israël en Égypte, avant de le conduire dans la terre promise. — *Æmulantes*, ζηλωσάντες. C'est, en effet, un sentiment de basse jalousie qui porta les frères de Joseph à se défaire criminellement de lui. Cf. Gen. xxxvii, 4-5. — *Et erat Deus...* : ainsi qu'il est dit expressément Gen. xxxix, 2, 21, 23, et comme il ressort de l'histoire entière de Joseph. — *Et eripuit...*, et *dedit...* (vers. 10). Voyez les détails dans les chap. xxxix-xli de la Genèse. — *Venit... fames...* (vers. 11). Dieu employa ce moyen pour installer la famille de Jacob dans le pays de Gessen, où elle prospéra merveilleusement. Les vers. 11-14 résument Gen. xli, 53-xlv, 28. — *In secundo* (vers. 13). Dans le grec : ἐν τῷ δευτέρῳ, avec l'article. Au second voyage des fils de Jacob en Égypte (par opposition à *primum* du vers. 12b). — *In animabus...* Double hébraïsme : consistant en soixante-quinze personnes. Le texte hébreu de la Genèse, xlvii, 27b, et sa traduction latine ne mentionnent que

15. Et descendit Jacob in Ægyptum, et defunctus est ipse, et patres nostri.

16. Et translati sunt in Sichem, et positi sunt in sepulcro quod emit Abraham pretio argenti a filiis Hemor, filii Sichem.

17. Cum autem appropinquaret tempus promissionis quam confensus erat Deus Abraham, crevit populus, et multiplicatus est in Ægypto,

15. Et Jacob descendit en Égypte, où il mourut, et nos pères aussi.

16. Ils furent transportés à Sichem, et déposés dans le sépulcre qu'Abraham avait acheté à prix d'argent des fils d'Hémore, fils de Sichem.

17. Mais, comme le temps de la promesse que Dieu avait faite à Abraham approchait, le peuple s'accrut et se multiplia en Égypte,

soixante-dix noms (voyez leur énumération dans les vers. 8-37*). Mais les LXX citent également le chiffre de soixante-quinze, car ils ajoutent à la liste les noms de cinq descendants de Joseph (Machir et Galaad, fils et petit-fils de Manassé; Soutalaam et Taam, fils d'Éphraïm; Kédom, fils de Soutalaam); saint Étienne les suit sur ce point comme sur plusieurs autres. — *Et descendit...* (vers. 15). Aller de Palestine en Égypte, c'était descendre, à cause de la différence d'altitude des deux contrées. — *Defunctus est... et patres...* La Genèse ne signale en termes exprès que la mort de Jacob et celle de Joseph. Cf. Gen. XLIX, 29-32; L, 25. — *Translati... et positi...* (vers. 16). Pour cet autre détail, saint Étienne condense encore et généralise. Ceux auxquels il parlait savaient comme lui, d'après Gen. L, 1-13, que Jacob avait été enseveli à Hébron, peu de temps après sa mort, et, d'après Ex. XIII, 19 (cf. Jer. XXIV, 32), que les restes mortels de Joseph avaient été emportés par les Hébreux au moment de la sortie d'Égypte et enterrés à Sichem. Quant aux autres fils de Jacob, l'Ancien Testament est muet au sujet de leur sépulture; mais il était naturel qu'on transportât aussi leurs ossements dans la terre promise, et la tradition juive, citée également par le Talmud (voyez Lightfoot, *Horæ hebraicæ*, h. l.), et par saint Jérôme (*Epist. CVI, 13*), dit formellement qu'on les ensevelit à Sichem. C'est sans doute par erreur que Josèphe, *Ant.*, II, 8, 2, affirme qu'ils furent placés dans la grotte sépulcrale d'Hébron. — *Quod emit Abraham...* C'est ici la seule contradiction bien caractérisée qui existe entre le discours d'Étienne et le récit biblique. En effet, le tombeau acheté par Abraham était à Hébron, point à Sichem (cf. Gen. XXIII, 1 et ss.), et l'acquisition dont l'orateur semble parler ici avait été faite par Jacob (cf. Gen. XXXIII, 19-20); de plus, il ne résulte nullement du texte sacré qu'elle fût destinée à un lieu de sépulture. En outre, au lieu de *Hemor, filii Sichem*, on lit dans la Genèse: « Hémore, père de Sichem. » Il est vrai que cette dernière difficulté disparaît si on lit, avec les meilleurs manuscrits grecs: ἐν Συχαμ (« à Sichem »), au lieu de τοῦ Συχαμ (« fils de Sichem »). Pour expliquer l'autre, qui est de beaucoup la principale, on a fait toutes sortes d'hypothèses. 1^o Il y aurait ici une erreur de copiste; « le nom d'Abraham, écrit deux lignes plus bas, aurait été, dès l'origine, malencontreusement inséré dans ce passage, et mis à la place de

celui de Jacob, qui figure deux lignes plus haut. » Toutefois, on ne peut pas alléguer un seul manuscrit sérieux en faveur de cette supposition. 1^o L'erreur serait d'Étienne lui-même. Mais cela « serait surprenant pour deux raisons: la première, c'est que, même chez un homme moins rempli que lui (de sagesse et) de l'Esprit-Saint, la méprise est grossière; la seconde, c'est que le sanhédrin ne l'eût pas tolérée sans protestation » (Le Camus, *L'Œuvre des Apôtres*, Paris, 1891, p. 119). 2^o Il n'y a pas d'erreur proprement dite, parce que saint Étienne ne fait allusion ni à l'achat de la grotte de Mambré par Abraham (Gen. XXIII, 1-20), ni à celui d'un champ à Sichem par Jacob (Gen. XXXIII, 19-20), mais à une acquisition distincte, qui avait eu lieu à Sichem et dont l'auteur avait été réellement le père des croyants. Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable, qu'Abraham résida quelque temps à Sichem, et qu'il y érigea même un autel à Jéhovah (Gen. XII, 6-7); or, il est peu probable qu'il ait construit cet autel, chose si sacrée pour lui, sur un terrain étranger, où il aurait pu être bientôt profané et détruit. Il est vrai que l'Ancien Testament ne dit rien de cet achat; mais saint Étienne l'aura connu, comme plusieurs des détails qui précèdent, grâce à la tradition. Cette solution du problème nous paraît de beaucoup la meilleure des trois. Voyez les commentaires de Beelen, de Patrizi, de van Steenkiste, de MM. Oreller et Felten, *h. l.*

17-43. Seconde partie du discours: l'histoire des Hébreux à l'époque de Moïse. Saint Étienne y démontre qu'il n'est pas l'ennemi de Moïse et de la loi; puis, en sous-œuvre, comme dans la première partie, que les révélations divines n'ont encore été rattachées ni à la Palestine, ni au temple, durant cette nouvelle période; enfin il relève la résistance ouverte des Hébreux soit à Moïse, soit à Dieu lui-même, malgré les bienfaits dont ils avaient été comblés. — *Cum autem...* Les vers. 17-19 forment une petite introduction, qui résume très bien le chap. I de l'Exode; ils servent de transition entre les patriarches et Moïse. — *Tempus promissionis...* C.-à-d., le moment où cette promesse (cf. vers. 5-7) devait être accomplie. — *Quam confensus...* Le grec dit avec plus de force: (La promesse) que Dieu avait jurée (ὥμοσεν). Néanmoins, d'excellents manuscrits ont la même leçon que la Vulgate: ὁμολόγησεν. — Les expressions synonymes *crevit et multiplicatus* est marquent un accroissement extraordinaire de la popula-

18. jusqu'au temps où s'éleva en Égypte un autre roi, qui n'avait pas connu Joseph.

19. Ce prince, employant la ruse contre notre nation, affligea nos pères jusqu'à leur faire exposer leurs enfants, pour qu'ils ne vécussent pas.

20. En ce temps-là naquit Moïse, qui fut agréable à Dieu. Il fut nourri trois mois dans la maison de son père;

21. et, lorsqu'il eut été exposé, la fille du pharaon le recueillit, et le nourrit comme son fils.

22. Moïse fut instruit dans toute la sagesse des Égyptiens, et il était puissant en paroles et en œuvres.

23. Mais quand il eut quarante ans accomplis, il lui monta au cœur le désir de visiter ses frères, les enfants d'Israël.

24. Et ayant vu l'un d'eux qui subissait une injure, il prit sa défense et vengea celui qui souffrait l'injure, en frappant l'Égyptien.

25. Il pensait que ses frères compren-

18. quoadusque surrexit alius rex in Ægypto, qui non sciebat Joseph.

19. Hic circumveniens genus nostrum, afflixit patres nostros, ut exponerent infantes suos, ne vivificarentur.

20. Eodem tempore natus est Moyses, et fuit gratus Deo. Qui nutritus est tribus mensibus in domo patris sui.

21. Exposito autem illo, sustulit eum filia Pharaonis, et nutriti eum sibi in filium.

22. Et eruditus est Moyses omni sapientia Ægyptiorum, et erat potens in verbis et in operibus suis.

23. Cum autem impleteretur ei quadraginta annorum tempus, ascendit in car ejus ut visitaret fratres suos, filios Israel.

24. Et cum vidisset quemdam injuriam patientem, vindicavit illum, et fecit ultionem ei qui injuriam sustinebat, percussit Ægyptio.

25. Existimabat autem intelligere fra-

tion israélite en Égypte. Cf. Ex. i, 7, 12; xii, 37, etc. — *Alius rex* (vers. 18). L'adjectif *ἕτερος* a le sens d'étranger, et désigne probablement le chef d'une nouvelle dynastie. Voyez Ex. i, 8 et le commentaire; Joseph, *Ant.*, ii, 9, 1. — *Circumveniens* (vers. 19). Le mot grec *κατασφισάμενος* est emprunté à Ex. i, 10, d'après la traduction des LXX. Le roi d'Égypte y tient ce langage : Venez et opprimez habilement (*κατασφισάμεθα*) ce peuple. — *Afflicti...*, ut... Cette conjonction n'a pas le sens de « ita ut », comme si le désespoir avait poussé les Hébreux à exposer d'eux-mêmes leurs enfants mâles. Ils agissent ainsi en vertu d'un ordre cruel du tyran. — *Eodem tempore...* Vers. 20-22, l'enfance et l'éducation de Moïse. Cf. Ex. ii, 1-10. Dieu intervient pour sauver son peuple, à l'heure où la situation paraissait désespérée. — *Gratus Deo*, mieux, d'après le grec : beau pour Dieu. Formule hébraïque, qui revient à dire que Moïse était remarquablement beau. Cf. Gen. x, 9; Jon. iii, 3, etc. L'Exode, ii, 2, signale aussi la beauté de l'enfant; mais il n'a pas ce superlatif, ajouté par Étienne à la suite de la tradition. Voyez Josephé, *Ant.*, ii, 9, 6. — *Exposito...* *illa* (vers. 21) : lorsqu'il devint impossible de le tenir caché. — *Sustulit...* *illa*... Voyez les intéressants détails de l'Exode, ii, 5 et ss. — *Eruditus...* *sapientia...* (vers. 22). Précieuse détail, qui n'a pas été consigné dans l'Exode, et que le pieux diacre tenait encore de la tradition juive. Voyez Philon, *Vita Moys.*, i, 8. Cette science égyptienne, qui dut être plus tard très utile à Moïse, avait pour éléments principaux l'astronomie, les mathématiques, l'histoire naturelle, la musique, la médecine; c'étaient spécialement les prêtres qui s'y livraient et qui l'enseignaient. Les anciens

écrivains ecclésiastiques regardaient ce passage comme très important, parce qu'il leur semblait démontrer que les chrétiens ont le droit d'étudier les philosophes et les poètes profanes, et de profiter de leur sagesse. Voyez Clément d'Alex., *Strom.*, i, 22. — *Erat potens...* Muni de cette instruction extraordinaire, Moïse se distingua donc à la cour par ses paroles et par ses œuvres. Le trait *in verbis* ne contredit pas Ex. iv, 10 et ss.; car on peut parler avec éloquence et vigueur, tant en éprouvant une certaine difficulté à s'exprimer. Voyez Josephé, *Ant.*, ii, 12, 2; iii, 1, 4. — *Cum autem...* Les vers. 23-28 décrivent, en parfaite conformité avec Ex. ii, 11-14 (voyez le commentaire), les premiers essais infructueux de Moïse pour secourir son peuple. — *Quadraginta annorum tempus* est encore un détail nouveau, puisé dans la tradition juive. D'après l'Exode : lorsque Moïse eut grandi. — *Ascendit in cor...* Hébraïsme. C.-à-d. : il lui vint à la pensée. Cf. Jer. iii, 16; xxxii, 35; i Cor. ii, 9, etc. — *Ut visitaret*. Dans le grec : ἐπισκέψασθαι, pour regarder sur ses frères (avec intérêt et affection). Il savait fort bien qu'il était Hébreu lui-même, et son éducation égyptienne ne lui avait pas fait oublier son peuple. — *Quendam...* *patientem* (vers. 24). C'était un Israélite, d'après le contexte, et l'agresseur injuste était un Égyptien. — *Percussa*, Il frappa ce dernier d'un coup mortel. — *Existimabat autem...* (vers. 25). Petit commentaire instructif ajouté par Étienne, sans doute encore d'après la tradition. Josephé, *Ant.*, ii, 9, 2-3, suppose que Dieu avait révélé à Amram, père de Moïse, que son fils délivrerait un jour les Hébreux et acquerrait ainsi une grande gloire. — *Intelligere quam...* Moïse espérait que son coreligionnaire avait vu, dans

tres, quoniam Deus per manum ipsius daret salutem illis; at illi non intellexerunt.

26. Sequenti vero die, apparuit illis litigantibus, et reconciliabat eos in pace, dicens : Viri, fratres estis; ut quid nocetis alterutrum?

27. Qui autem injuriam faciebat proximo repulit eum, dicens : Quis te constituit principem et iudicem super nos?

28. Numquid interficere me tu vis, quemadmodum interfecisti heri Ægyptium?

29. Fugit autem Moyses in verbo isto; et factus est advena in terra Madian, ubi generavit filios duos.

30. Et expletis annis quadraginta, apparuit illi in deserto montis Sina angelus, in igne flammæ rubi.

31. Moyses autem videns, admiratus est visum; et accedente illo ut consideraret, facta est ad eum vox Domini, dicens :

32. Ego sum Deus patrum tuorum, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob. Tremefactus autem Moyses, non audebat considerare.

33. Dixit autem illi Dominus : Solve calceamentum pedum tuorum; locus enim in quo stas, terra sancta est.

34. Videns vidi afflictionem populi

draient que Dieu leur donnerait le salut par sa main; mais ils ne le comprirent pas.

26. Le lendemain, il se montra à quelques-uns qui se querellaient, et il les exhortait à la paix, en disant : Hommes, vous êtes frères; pourquoi vous nuisez-vous l'un à l'autre?

27. Mais celui qui faisait injure à son prochain le repoussa, en disant : Qui t'a établi prince et juge sur nous?

28. Est-ce que tu veux me tuer, comme tu as tué hier l'Égyptien?

29. Moïse s'enfuit à cette parole, et il demeura comme étranger dans le pays de Madian, où il engendra deux fils.

30. Quarante ans après, un ange lui apparut dans le désert du mont Sina, dans la flamme d'un buisson en feu.

31. Moïse, en le voyant, fut étonné de cette apparition; et comme il s'approchait pour considérer, la voix du Seigneur se fit entendre à lui, disant :

32. Je suis le Dieu de tes pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. Et Moïse, tout tremblant, n'osait pas regarder.

33. Alors le Seigneur lui dit : Ote ta chaussure de tes pieds; car le lieu où tu te tiens est une terre sainte.

34. J'ai vu et considéré l'affliction de

son acte courageux, la preuve que le Seigneur était avec lui pour les sauver; mais *non intellexerunt*. Il y a quelque chose de tragique dans cette réflexion, qui nous montre le peuple hébreu déjà en opposition tacite avec les plans divins. — *Sequenti vero...* Non seulement les intentions de Moïse ne furent pas comprises, mais on alla jusqu'à le repousser lui-même directement, vers. 26-28. — *Apparuit, ὁφθη*, marque une intervention soudaine. — *Illis litigantibus*. Cette fois, c'étaient deux Hébreux qui se querellaient. Cf. Ex. II, 13. — *Fratres estis* est aussi un trait nouveau, qui fait bien ressortir tout ce qu'il y avait de mauvais dans leur conduite. De plus, « la communauté de souffrances aurait dû cimenter et non détruire le sentiment de leur fraternité. » — *Fugit autem...* (vers. 29). Voyez Ex. II, 15-25. Le récit de saint Étienne est de nouveau très condensé. — *In verbo isto* : à cause de la protestation grossière qui vient d'être citée. D'après l'Exode, II, 15, Moïse dut prendre la fuite parce que le pharaon, averti de ce qui s'était passé (cf. vers. 24), cherchait à le faire mourir. Ce motif n'exclut pas celui qui est mentionné par saint Étienne : c'est surtout lorsqu'il vit qu'il ne pouvait pas compter sur ses compatriotes pour se mettre à l'abri de la colère du roi, que Moïse se décida à quitter

l'Égypte. — Le pays de *Madian*, dont les limites paraissent avoir été assez vagues, était situé non loin du Sinaï. Cf. Ex. III, 1. — *Generavit filios...* : Gersam et Eliezer, qu'il eut de Séphora, fille du prêtre madianite Raguel ou Jéthro. Cf. Ex. II, 18 et III, 1. — *Expletis...* Vers. 30-35, le Seigneur apparaît à Moïse auprès du Sinaï et le charge de délivrer Israël. Comp. Ex. III et IV. — *Annis quadraginta*. Encore un trait emprunté à la tradition. D'après les vers. 23 et Ex. VII, 7, Moïse avait donc alors quatre-vingts ans. — *Montis Sina*. De même au vers. 38. Le texte grec emploie aussi cette forme, au lieu de l'orthographe hébraïque, d'après laquelle on disait *Sinaï*. Cette montagne célèbre ne différait pas de l'Horeb, mentionné au passage parallèle de l'Exode (III, 1). Comp. Eccl. XLVIII, 7, où les deux noms sont employés l'un pour l'autre. — *Angelus*. D'après le texte original de l'Exode, III, 2, c'est aussi « un ange de Jéhovah » qui apparut à Moïse; mais plus bas, Ex. III, 4, comme ici aux vers. 31 et ss., c'est le Seigneur en personne qui parle et qui agit : d'où il suit qu'il ne différait pas de l'ange. — *Moyses autem...* Ce vers. 31 et les trois suivants reproduisent assez bien la substance du récit de l'Exode, III, 3-10 (voyez les notes). Saint Étienne suit les LXX, mais avec une certaine liberté. — *Videns*. Voyant que le

mon peuple, qui est en Égypte; j'ai entendu leur gémissement, et je suis descendu pour les délivrer. Et maintenant viens, et je t'enverrai en Égypte.

35. Ce Moïse qu'ils avaient renié, en disant : Qui t'a établi prince et juge ? Dieu l'a envoyé comme prince et rédempteur, avec l'aide de l'ange qui lui était apparu dans le buisson.

36. C'est lui qui les fit sortir, opérant des prodiges et des miracles dans le pays d'Égypte, et dans la mer Rouge, et dans le désert, durant quarante ans.

37. C'est ce Moïse qui a dit aux enfants d'Israël : Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi ; vous l'écouteriez.

38. C'est lui qui était au milieu de l'assemblée au désert, avec l'ange qui lui parlait sur le mont Sina, et avec nos pères ; c'est lui qui a reçu des paroles de vie pour nous les donner.

39. Nos pères ne voulurent point lui obéir ; mais ils le rejetèrent, et tournèrent leurs cœurs vers l'Égypte,

40. disant à Aaron : Fais-nous des dieux qui marchent devant nous ; car ce

mei qui est in Ægypto, et gemitum eorum audivi, et descendi liberare eos. Et nunc veni, et mittam te in Ægyptum.

35. Hunc Moysen quem negaverunt, dicentes : Quis te constituit principem et judicem ? hunc Deus principem et redemptorem misit, cum manu angeli qui apparuit illi in rubo.

36. Hic eduxit illos, faciens prodigia et signa in terrâ Ægypti, et in Rubro mari, et in deserto, annis quadraginta.

37. Hic est Moyses qui dixit filiis Israel : Prophetam suscitabit vobis Deus de fratribus vestris, tanquam me ; ipsum audietis.

38. Hic est qui fuit in ecclesia in solitudine, cum angelo qui loquebatur ei in monte Sina, et cum patribus nostris ; qui accepit verba vitæ dare nobis.

39. Cui noluerunt obedire patres nostri ; sed repulerunt, et aversi sunt cordibus suis in Ægyptum,

40. dicentes ad Aaron : Fac nobis deos qui præcedant nos ; Moyses enim

buisson, était tout en flammes et ne se consumait pas. — *Veni, et mittam...* (vers. 34). C'était le but de toute cette majestueuse apparition. — *Hunc Moysen...* (vers. 35). Étienne interrompt le récit sacré, pour opposer, dans un beau mouvement d'éloquence indignée, la conduite des anciens Hébreux à l'égard de Moïse (*quem negaverunt, dicentes...*) à celle de Jéhovah lui-même (*hunc Deus... misit...*). A deux reprises, le pronom τοῦτος est très accentué. Notez aussi les titres *principem et redemptorem*, qui sont en gradation sur *principem et judicem* : le Seigneur a donc donné à Moïse beaucoup plus que les Israélites lui avaient refusé. Il n'est pas douteux qu'en tenant ce langage le vaillant diacre n'eût à la pensée Notre-Seigneur Jésus-Christ, cet autre prince et rédempteur, bien supérieur à Moïse, très manifestement accrédité par Dieu et cependant rejeté par les Juifs. — *Cum manu*. C.-à-d., avec la puissance. Cf. xxi, 21. — *Hic...* Les vers. 36-38 décrivent rapidement l'œuvre de Moïse sous ses divers aspects, nous montrant tour à tour le libérateur, le prophète qui a prédit la venue du Messie, le législateur. Trois fois de suite le pronom *hic* est fortement souligné. — *Eduxit...*, *faciens...* Trois phases spéciales sont distinguées dans ce glorieux exode : la première, avant le départ (*in terra Ægypti*), lorsque Moïse eut à dompter la résistance du roi par les dix plaies terribles (cf. Ex. v, 1-xii, 36) ; la seconde, au passage merveilleux de la mer Rouge (*in Rubro...* ; cf. Ex. xii, 37-xv, 21) ; la troi-

sième, dans le désert (voyez Ex. xv, 22, et la suite des récits hébraïques du Pentateuque). — *Annis quadraginta*. La vie du grand libérateur se divise ainsi en trois périodes, de quarante ans chacune. Comp. les vers. 23 et 30. — *Qui dixit...* : *Prophetam...* (vers. 37). C'est le célèbre oracle du Deutéronome, xviii, 15, déjà appliqué au Messie par saint Pierre. Voyez iii, 22 et les notes. — *Hic... in ecclesia* (vers. 38). C.-à-d., au milieu de la congrégation israélite. — *In solitudine*. Le désert qui est au pied du Sinaï (*Atl. géogr.*, pl. vi). — *Cum angelo qui...* Jéhovah, comme aux vers. 30 et 35b. — *Et cum patribus*. Moïse était donc, comme l'appelle Philon, *Vita Moys.*, iii, 19, « un médiateur et un conciliateur » entre Dieu et son peuple. — *Verba vitæ*. Dans le grec : λόγια ζωῆς, des oracles vivants. C.-à-d., selon les uns, des oracles durables, permanents ; mieux, suivant les autres, des oracles qui donnent la vie. Cf. Lev. xviii, 5 ; Deut. xxxii, 45. Saint Étienne donne ce beau nom à la législation que Moïse fut chargé de transmettre aux Hébreux. — *Cui noluerunt...* Vers. 39-43, triste histoire de la désobéissance du peuple hébreu, soit envers Moïse, soit envers le Seigneur. — *Sed repulerunt*. Num. xiv, 4, nous les entendons dire : Établissons-nous un (autre) chef, et retournons en Égypte. — *Aversi sunt...* Le grec signifie plutôt : ils se tournèrent. Comp. Ex. xvi, 3, et Num. xii, 4-5 : passages où les Hébreux expriment eux-mêmes avec tant d'énergie leurs aspirations charnelles vers l'Égypte et ses biens matériels. — *Dicentes...* Saint

hic, qui eduxit nos de terra Ægypti, nescimus quid factum sit ei.

41. Et vitulum fecerunt in diebus illis; et obtulerunt hostiam simulacro, et lætabantur in operibus manuum suarum.

42. Convertit autem Deus, et tradidit eos servire militiæ cœli, sicut scriptum est in libro Prophetarum: Numquid victimas et hostias obtulistis mihi annis quadraginta in deserto, domus Israel?

43. Et suscepistis tabernaculum Moloch, et sidus dei vestri Rempham, figuras quas fecistis, adorare eas. Et transferam vos trans Babylonem.

Moïse qui nous a fait sortir du pays d'Égypte, nous ne savons ce qu'il est devenu.

41. Ils firent un veau d'or en ces jours-là, et ils offrirent un sacrifice à l'idole, et ils se réjouissaient des œuvres de leurs mains.

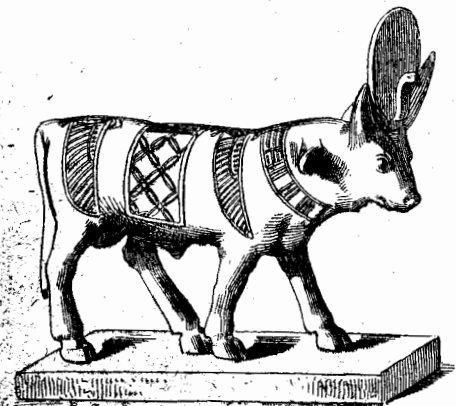
42. Alors Dieu se retourna et les livra au culte de l'armée du ciel, ainsi qu'il est écrit au livre des Prophètes: Est-ce que vous m'avez offert des sacrifices et des victimes durant quarante ans dans le désert, maison d'Israël?

43. Vous avez porté le tabernacle de Moloch, et l'astre de votre dieu Rempham, figures que vous avez faites pour les adorer. C'est pourquoi je vous transporterai au delà de Babylone.

Étienne va citer (vers. 40 et ss.) l'exemple le plus frappant de leur ingratitude, à cette époque de leur histoire. Cf. Ex. xxxii, 1-6 (voyez le commentaire). Le vers. 40 reproduit presque littéralement Ex. xxxii, 1^{re}. — *Nescimus quid...* L'épisode du veau d'or eut lieu tandis que Moïse était sur la montagne auprès du Seigneur, dont il recevait les instructions. — *Vitulum fecerunt...* (vers. 41): à l'instar du bœuf Apis, adoré par les Égyptiens. — *Lætabantur in operibus...* Dans les saints Livres, les idoles sont souvent appelées, d'une manière mépri-

que consista le châtimement. Dieu les punit de leur premier crime, en permettant qu'ils tombassent dans des pratiques idolâtriques de plus en plus grossières. — La locution *militiæ cœli* désigne dans la Bible tantôt les anges (cf. Is. xxiv, 21; Luc. ii, 13), et tantôt, comme en cet endroit, les astres, dont l'arrangement admirable rappelle celui d'une armée. Cf. Deut. xvii, 3; II Par. xxxiii, 3; Jer. viii, 2, etc. Sur cette forme d'idolâtrie chez les Juifs, voyez encore IV Reg. xvii, 16 et xxi, 3; Jer. xix, 13; Soph. i, 5, etc. — *Sicut... in libro...* Sur la division de la Bible hébraïque en trois parties, la Loi, les Prophètes et les Hagiographes, voyez le tome I, p. 13. La citation qui suit est empruntée à la seconde section des *N'bi'im*, c.-à-d. aux livres prophétiques proprement dits.

— *Numquid victimas...* Tout ce que nous lisons à partir de ces mots, jusqu'à la fin du vers. 43, est extrait d'Amos, v, 25-27, et cité librement d'après les LXX. Voyez notre commentaire, au tome IV, pp. 428-430. — *Suscepistis*. D'après le grec: Vous avez porté (comme on portait l'arche d'alliance). — *Rempham*. Dans la plupart des manuscrits grecs on lit 'Ραφάμ, comme dans le texte des LXX. Quelques-uns ont les variantes 'Ρουφάμ ou 'Ρουφά. — Les mots *adorare eas* manquent dans le texte d'Amos. — *Transferam vos...* D'après l'hébreu et les LXX: Je vous emmènerai en captivité au delà de Damas. Mais les mots *trans Babylonem* expriment la même pensée que la litote du prophète, puisqu'il fallait



Le bœuf Apis. (D'après un bronze du Louvre.)

sante, l'œuvre des mains des hommes; c.-à-d., des êtres impuissants et sans vie. Cf. Ps. cxiii, 2^o part., 4; Is. ii, 8; xlv, 12-13; Jac. i, 16, etc. — *Convertit autem...* (vers. 42). Mieux: Dieu se retourna (pour les châtier). Anthropomorphisme très expressif. Cf. Jos. xxiv, 20, etc. — *Et tradidit eos...* Cf. Rom. i, 24, etc. C'est en cela

traverser la Syrie et le territoire de Damas, pour aller de Palestine dans la lointaine contrée orientale où Dieu voulait déporter sa nation coupable.

44-53. Troisième partie du discours: abrégé de l'histoire d'Israël depuis Moïse jusqu'à la construction du temple de Salomon. Saint Étienne y prouve indirectement qu'il n'est pas, comme

44. Le tabernacle du témoignage fut avec nos pères dans le désert, comme Dieu le leur avait ordonné, parlant à Moïse pour qu'il le fît selon le modèle qu'il avait vu.

45. Et nos pères, l'ayant reçu, l'introduisirent avec Josué dans le pays possédé par les nations que Dieu chassa devant nos pères, jusqu'aux jours de David,

46. qui trouva grâce devant Dieu, et qui demanda de trouver une demeure pour le Dieu de Jacob.

47. Ce fut Salomon qui lui bâtit une maison.

48. Mais le Très-Haut n'habite point dans des édifices faits de main d'homme, comme dit le prophète :

44. Tabernaculum testimonii fuit cum patribus nostris in deserto, sicut disposuit illis Deus, loquens ad Moysen, ut faceret illud secundum formam quam viderat.

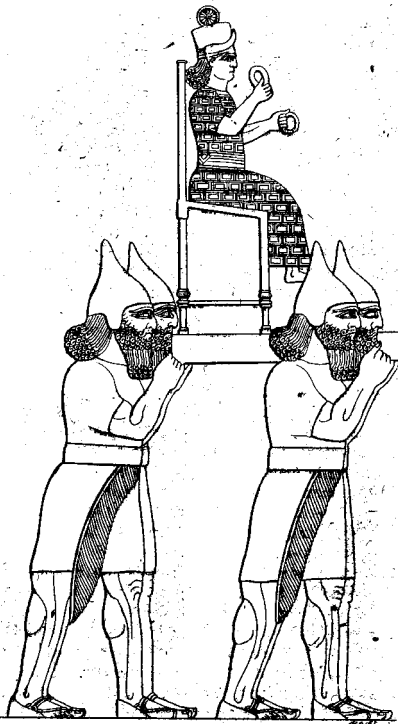
45. Quod et induxerunt suscipientes patres nostri cum Jesu in possessionem gentium, quas expulit Deus a facie patrum nostrorum, usque in diebus David,

46. qui invenit gratiam ante Deum, et petiit ut inveniret tabernaculum Deo Jacob.

47. Salomon autem ædificavit illi domum.

48. Sed non Excelsus in manufactis habitat, sicut propheta dicit :

on l'en accusait, l'ennemi du temple ni du culte



Tabernacle idolâtrique portatif. (Bas-relief assyrien.)

et au temple, vers. 47-50. — *Tabernaculum testimonii*. Ce nom apparaît pour la première fois dans l'Exode, xxvii, 31, d'après la traduction des LXX; il provenait sans doute de ce que tous les objets sacrés qui étaient renfermés dans le tabernacle rendaient témoignage à la puissance et à la bonté infinies du Seigneur. — *Sicut disposuit*. Les mots *illis Deus* n'ont rien qui leur corresponde dans le grec. Sur l'ordre en question, voyez Ex. xxv, 9-40; xxvi, 30; xxvii, 8. Cf. Hebr. viii, 5. — *Cum Jesu* (verset 45). Telle est ordinairement la forme donnée par les LXX au nom de Josué : la Vulgate l'emploie de temps en temps. — *In possessionem...* Il faudrait, d'après le grec : « in possessione... » C.-à-d. : lorsqu'ils prirent possession du pays habité par les Chananéens. — *Quas expulsi...* Le rôle prééminent du Seigneur dans la triomphe des Hébreux est mis fortement en relief. — *Usque in diebus...* Jusqu'à David, le tabernacle avait été tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Cf. I Reg. i, 3 et ss.; ii, 22; vi, 1 et ss., etc. C'est ce prince qui l'installa à Silo (II Reg. vi, 12 et ss.), par un effet spécial de la faveur divine à son égard : *qui invenit...* (vers. 46). Les mots *petiit ut inveniret...* font allusion à II Reg. vii, 2 et ss., et au Ps. cxxxii, 2 et ss. — *Salomon autem...* (vers. 47). David désirait ardemment construire lui-même un temple digne de Jéhovah ; mais Dieu ne le lui permit pas (cf. II Reg. vii, 1 et ss.). Cet honneur était réservé à Salomon. Sur le magnifique édifice bâti par ce prince, voyez III Reg. vi, 1-38. — *Sed non Excelsus...* (vers. 48). Tout en manifestant son profond respect pour le temple, saint Étienne rend plus saillante l'idée que jamais l'idée reconstruire qui apparaît tout le long de son discours et qui fait aussi partie de son apologie : le culte du vrai Dieu n'a pas toujours été rigoureusement restreint à un local spécial ; le temps pouvait donc arriver où le Seigneur accepterait en tous lieux, et pas seulement à Jérusalem, l'adoration en esprit et en vérité. Cf. Mal. i, 11 ; Joan. iv, 20 et ss. — *Sicut propheta...* Le texte cité dans les

juif. Tout, en effet, dans ce résumé historique, est ramené par lui au tabernacle, vers. 44-46,

49. Cælum mihi sedes est, terra autem scabellum pedum meorum. Quam domum ædificabitis mihi? dicit Dominus; aut quis locus requietionis meæ est?

50. Nonne manus mea fecit hæc omnia?

51. Dura cervice, et incircumcisis cordibus et auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis; sicut patres vestri, ita et vos.

52. Quem prophetarum non sunt persecuti patres vestri? Et occiderunt eos qui prænuntiabant de adventu Justi, cujus vos nunc prodfiores et homicidæ fuistis;

53. qui accepistis legem in dispositione angelorum, et non custodistis.

54. Audientes autem hæc, dissecabantur cordibus suis, et stridebant dentibus in eum.

55. Cum autem esset plenus Spiritu sancto, intendens in cælum, vidit gloriam Dei, et Jesum stantem a dextris Dei;

49. Le ciel est mon trône, et la terre est l'escabeau de mes pieds. Quelle maison me bâtirez-vous, dit le Seigneur, ou quel est le lieu de mon repos?

50. N'est-ce pas ma main qui a fait toutes ces choses?

51. Hommes au cou raide, incircumcisé de cœur et d'oreilles, toujours vous résistez à l'Esprit-Saint; tels ont été vos pères, tels vous êtes.

52. Lequel des prophètes vos pères n'ont-ils pas persécuté? Ils ont tué ceux qui prédisaient l'avènement du Juste, que vous venez de trahir et dont vous avez été les meurtriers;

53. vous qui avez reçu la loi par le ministère des anges, et qui ne l'avez point gardée.

54. En entendant ces paroles, ils frémissaient de rage dans leurs cœurs, et ils grinçaient des dents contre lui.

55. Mais comme il était plein de l'Esprit-Saint, levant les yeux au ciel, il vit la gloire de Dieu, et Jésus qui était debout à la droite de Dieu;

vers. 49 et 50 est emprunté à Is. LXVI, 1-2 (voyez les notes). Selon son habitude, c'est dans la traduction des LXX que saint Étienne l'a pris. — *Cælum mihi...* (vers. 49). A un Dieu si grand, si puissant, quel temple digne de lui les hommes pourraient-ils construire (*quam domum...*)? Du reste, il n'a besoin de rien, lui qui possède tout ce qui existe : *nonne manus...* (vers. 50). Comp. le Ps. XLIX, 7 et ss. Salomon lui-même avait tenu un langage semblable lorsqu'il inaugura le temple (cf. III Reg. VIII, 27; II Par. VI, 18). — *Dura...* (vers. 51). En commençant à appliquer à ses auditeurs tout ce qu'il venait de dire, Étienne va parler avec un redoublement d'éloquence et de vigueur. Peut-être, comme on l'a conjecturé, comprenait-il aux gestes et aux regards de ses auditeurs qu'ils s'indignaient de son langage, et cela même excitait son saint zèle. — *Dura cervice*. D'après le grec : Hommes au cou raide; c.-à-d., contumaces, désobéissants. Défaut caractéristique des anciens Hébreux (cf. Ex. XXXII, 9; XXXIII, 3, etc.); les fils ne ressemblaient que trop à leurs pères sous ce rapport. — *Incircumcisi...* Expression métaphorique, qui désigne des cœurs et des oreilles obstinément fermés à la vérité. Cf. Lev. XXVI, 41; Deut. X, 16; Jer. VI, 10, etc. La figure est empruntée au rite de la circoncision, qui imposait aux Juifs le devoir d'une obéissance entière à la loi mosaïque. — *Vos semper* (mots accentués) *Spiritu...* Les Israélites n'avaient que trop manifesté cette disposition depuis l'époque de Moïse jusqu'à celle de Jésus-Christ, malgré toutes les protestations ou toutes les exhortations que Dieu avait faites par ses prophètes. — *Quem prophetarum...* (vers. 52). Le Sauveur avait adressé le

même reproche à Jérusalem. Cf. Matth. XXIII, 37. Comp. II Par. XXXVI, 15-16, où nous trouvons un douloureux résumé de la conduite des Hébreux, dans le même sens. — *Occiderunt eos qui...* Cf. Matth. XXI, 34 et ss.; XXII, 6, etc. — *Justi*. Le juste par excellence, le Messie. Voyez II, 14; XXII, 14; I Joan. II, 1. — *Cujus vos...* Saint Pierre aussi avait plusieurs fois rappelé aux Juifs leur part à ce grand crime. Cf. II, 23, 36; III, 13-15; IV, 10 et 11. *Nunc* a le sens de naguère, récemment. — *Qui accepistis legem...* (vers. 53) : par l'intermédiaire des générations précédentes. Au sujet des mots *in dispositione angelorum* (c.-à-d., par le ministère des anges; ou, selon d'autres, sur les ordres des anges), voyez les vers. 30, 35b, 38 et les notes. — *Et non custodistis*. La loi mosaïque « était la gloire d'Israël; le mauvais usage qu'ils en avaient fait avait tourné à leur honte et à leur ruine ».

4^e Le martyre d'Étienne. VII, 54-60.

54-57. Impression produite par le discours. — *Audientes...* *hæc*. Jusque-là les auditeurs avaient retenu leur colère; mais, en entendant les dernières paroles du jeune diacre, leur rage éclata, violente et barbare. — *Dissecabantur...* Sur cette expression, voyez v, 33 et le commentaire. — *Stridebant dentibus*. Comme on fait dans un accès de folie ou de fureur. Cf. Job, XVI, 9; Ps. XXXIV, 16, etc. — *Cum autem...* (vers. 55). Contraste admirable. Étienne a retrouvé tout son calme et est ravi en Dieu. — *Plenus Spiritu...* Le narrateur ne se lasse pas de mentionner ce trait. Cf. VI, 3 et 5; VII, 10. — *Intendens*, ἀνέβλεψας : regardant fixement, selon le sens habituel de ce verbe. — *Vidit gloriam Dei*. C.-à-d., Jésus lui-même, entouré

56. et ait : Ecce video cælos apertos, et Filium hominis stantem a dextris Dei.

57. Exclamantes autem voce magna, continuerunt aures suas, et impetum fecerunt unanimiter in eum.

58. Et efficientes eum extra civitatem, lapidabant ; et testes deposuerunt vestimenta sua secus pedes adolescentis qui vocabatur Saulus.

59. Et lapidabant Stephanum, invocantem et dicentem : Domine Jesu, suscipe spiritum meum.

60. Positis autem genibus, clamavit voce magna, dicens : Domine, ne statuas illis hoc peccatum. Et cum hoc dixisset, obdormivit in Domino. Saulus autem erat consentiens neci ejus.

56. et il dit : Voici que je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu.

57. Alors, poussant de grands cris, ils se bouchèrent les oreilles, et se précipitèrent tous ensemble sur lui.

58. Et l'ayant entraîné hors de la ville, ils le lapidaient ; et les témoins déposèrent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme appelé Saul.

59. Et ils lapidaient Étienne, qui priait et disait : Seigneur Jésus, recevez mon esprit.

60. Et s'étant mis à genoux, il cria à haute voix : Seigneur, ne leur imputez pas ce péché. Et quand il eut dit cela, il s'endormit dans le Seigneur. Or Saul consentait à sa mort.

d'une brillante lumière. Voyez le vers. 2 et les notes. — *Et Jesum...* Le divin Maître, debout à la droite de son Père, semblait venir au-devant de son diacre. — *Ecce video...* (vers. 56). Dans son extase, Étienne décrit lui-même en quelques mots cette douce vision, qui avait pour but de le réconforter au moment suprême. — *Cælos apertos.* Voyez Matth. iii, 16, et les passages parallèles. — *Et Filium hominis...* Dans les évangiles, c'est toujours Jésus lui-même qui se désigne par ce titre ; nous trouvons ici la première application qui lui en soit faite par un autre dans les saints Livres. — *Exclamantes...* (vers. 57) : pour protester contre des paroles qu'ils regardaient comme des blasphèmes. — *Continuerunt...* pour ne pas entendre. — *Impetum fecerunt...* Ils se croyaient en droit de traiter Étienne comme s'il eût été ouvertement convaincu d'idolâtrie (cf. Deut. xiii, 9-10), et de lui donner la mort sans forme de procès.

58-60. Saint Étienne est lapidé. — *Efficientes...* extra... La loi ancienne (cf. Lev. xxiv, 14) ordonnait de n'infliger ce châtiment qu'en dehors du camp hébreu ; on appliqua ensuite cette même règle aux villes, pour toutes sortes de supplices. Cf. Hebr. xiii, 11. — *Testes.* Les témoins jouaient un rôle très important chez les Juifs au moment de l'exécution des sentences capitales. En vertu de Deut. xvii, 7, c'étaient eux qui devaient jeter la première pierre, lorsque le supplice consistait dans la lapidation. — *Deposuerunt...* Leurs amples vêtements extérieurs auraient gêné leurs mouvements. — *Secus pedes.* Ce fut là comme un acte symbolique, par lequel les témoins reconnaissaient pour leur chef celui auquel ils confiaient la garde de leurs vêtements. Comp. xxii, 20, où saint Paul avouera lui-même qu'il jouait le rôle principal dans cette circonstance. — *Adolescentis.* Le grec νεανίας est assez élastique, et sert parfois pour désigner des hommes d'environ trente ans et plus ; et tel devait être alors l'âge de Saul. — *Saulus.* En hébreu, *Sa'ûl* ; le même nom que celui du premier roi israélite. Sur l'origine et l'éducation

de Saul, voyez xxii, 7 ; Phil. iii, 5-6, etc. Étrange théâtre que celui où nous rencontrons pour la première fois le futur apôtre. Comp. le vers. 60^b. — *Et lapidabant* (vers. 59). Répétition solennelle. Voyez le vers. 58^a. — *Invocantem.* Le grec ἐπικαλούμενον signifie : plongé dans la prière.



Martyre de saint Étienne.
(D'après un ivoire du VII^e siècle.)

— *Domine... suscipe...* Étienne recommande son âme à Jésus, comme Jésus lui-même, au moment d'expirer, avait confié la sienne à Dieu. Cf. Luc. xxiii, 46. — *Ne statuas illis...* (vers. 60). Autre trait de ressemblance avec le Christ mourant. Cf. Luc. xxiii, 34. Μὴ στήγῃς, ne mets pas à leur compte. On a fait remarquer à bon droit que c'est à Jésus en tant qu'il était Dieu que le saint martyr adresse ces deux prières. — *Obdormivit.* L'euphémisme chrétien pour désigner la mort. Cf. Matth. ix, 24 et xxvii, 52 ; Joan. xi, 11-13 ; I Thess. iv, 13, etc. Les mots *in Domino* en relèvent encore la beauté. — *Saulus autem...* Détail rétrospectif, qui, dans les éditions grecques, est rattaché au chap. viii.

CHAPITRE VIII

1. En ce même jour, il s'éleva une grande persécution contre l'église qui était à Jérusalem; et tous se dispersèrent dans les régions de la Judée et de la Samarie, excepté les apôtres.

2. Cependant des hommes craignant Dieu prirent soin du corps d'Étienne, et firent un grand deuil sur lui.

3. Mais Saul dévastait l'église; entrant dans les maisons, il en arrachait hommes et femmes, et les faisait mettre en prison.

4. Cependant ceux qui avaient été dispersés allaient de lieu en lieu, annonçant la parole de Dieu.

5. Or Philippe, étant descendu dans la

1. Facta est autem in illa die persecutio magna in ecclesia quæ erat Jerusalem; et omnes dispersi sunt per regiones Judææ et Samariæ, præter apostolos.

2. Curaverunt autem Stephanum viri timorati, et fecerunt planctum magnum super eum.

3. Saulus autem devastabat ecclesiam; per domos intrans, et trahens viros ac mulieres, tradebat in custodiam.

4. Igitur qui dispersi erant pertransibant, evangelizantes verbum Dei.

5. Philippus autem descendens in ci-

Le narrateur tenait à bien mettre en relief le rôle de Saul dans cette affaire tragique. Les anciens commentateurs ont souligné ce rapprochement, dans lequel ils aimaient à voir une preuve que la conversion de Saul fut en grande partie l'effet de la dernière prière d'Étienne. « Si Stephanus non orasset, Ecclesia Paulum non haberet. » (S. Aug., *Sermo* 315.)

5° Une violente persécution éclate contre l'Église. VIII, 1-3.

CHAP. VIII. — 1. Les chrétiens de Jérusalem sont contraints de se disperser aux alentours. — *In illa die* : immédiatement après le martyre d'Étienne. Ainsi qu'il arrive d'ordinaire, la vue du sang exalta le peuple, qui se souleva contre toute la communauté chrétienne de la capitale (*in ecclesia*; « in ecclesiam » d'après le grec).

— *Dispersi sunt*... : tant la persécution sévissait avec rage. On agissait ainsi en conformité avec le conseil du Sauveur (Matth. x, 23). Il ne faut pas prendre trop à la lettre l'adjectif *omnes*; le vers. 3 prouve que de nombreux fidèles étaient restés à Jérusalem. — *Judææ et Samariæ*. Les deux provinces les plus rapprochées. — *Præter apostolos*. Ils demeurèrent, eux, à leur poste de travail et de péril.

2. Funérailles du jeune martyr. — *Curaverunt*. Le grec désigne plus directement la sépulture (συνεχόμεσαν, ils emportèrent). — *Timorati*. Des hommes pieux (εὐλαβεῖς). Cf. II, 5. Il semblerait, d'après cette expression, que c'étaient, non des chrétiens, mais des Juifs bien disposés envers les disciples de Jésus. — *Planctum*. L'expression désigne à la lettre l'action de se frapper la poitrine en signe de deuil. Cf. Gen. xxiii, 8; II Reg. iii, 31, etc. Il fallait un vrai courage pour oser faire des funérailles solennelles à celui qui venait de succomber sous les coups du fanatisme et de la haine.

3. Saul joue un rôle prédominant parmi les

persécuteurs. — *Devastabat*. Cet imparfait et le suivant montrent que la persécution dura un certain temps. Le grec ἐλαυνε(ν) sert parfois à désigner les ravages opérés par les bêtes fauves. Voyez plus bas, ix, 21 et xxii, 4, d'autres expressions non moins énergiques pour décrire la conduite de Saul à cette triste période de sa vie. — *Per domos intrans*. Violant ainsi la liberté des personnes et des domiciles; mais il fallait qu'aucun chrétien n'échappât. — *Trahens... mulieres*. Les femmes elles-mêmes n'étaient pas à l'abri de sa fureur. — *In custodiam* : parce que le grand nombre de ceux qu'on arrêtait ne permettait pas de les juger immédiatement.

SECTION II. — PRÉPARATION ET COMMENCEMENT DE LA DIFFUSION DE L'ÉGLISE PARMI LES GENTILS, VIII, 4 — XII, 25.

§ I. — Conversion des Samaritains et de l'unique d'Éthiopie. VIII, 4-40.

Ce paragraphe sert de transition entre la conversion des Juifs et celle des païens, car les Samaritains et les prosélytes appartenaient à moitié au judaïsme.

1° Ministère très fructueux du diacre Philippe dans la ville de Samarie. VIII, 4-13.

4. Introduction : les chrétiens dispersés prébent l'évangile dans toutes les localités qu'ils traversent. — *Qui dispersi... evangelizantes*... Ce fut la première réalisation de la belle parole de Tertullien : « Sanguis martyrum sement Christianorum. »

5-8. Succès de Philippe à Samarie. — *Philippus*. Non pas l'apôtre de ce nom, puisque tous les membres du collège apostolique étaient restés à Jérusalem (comp. le vers. 1°); mais le diacre mentionné immédiatement après saint Étienne dans la liste des sept. Cf. vi, 5. — *In civitatem Samariæ*. D'après la meilleure leçon du texte

vitatem Samariæ, prædicabat illis Christum.

6. Intendebant autem turbæ his quæ a Philippo dicebantur, unanimiter audientes, et videntes signa quæ faciebat.

7. Multi enim eorum qui habebant spiritus immundos, clamantes voce magna, exhibant. Multi autem paralytici et claudi curati sunt.

8. Factum est ergo gaudium magnum in illa civitate.

9. Vir autem quidam, nomine Simon, qui ante fuerat in civitate magus, seducens gentem Samariæ, dicens se esse aliquem magnum;

10. cui auscultabant omnes, a minimo usque ad maximum, dicentes : Hic est virtus Dei, quæ vocatur magna.

11. Attendebant autem eum, propter quod multo tempore magis suis demontasset eos.

12. Cum vero credidissent Philippo evangelizanti de regno Dei, in nomine Jesu Christi baptizabantur viri ac mulieres.

ville de Samarie, leur prêchait le Christ.

6. Et les foules étaient attentives aux choses que Philippe disait, écoutant d'un commun accord, et voyant les miracles qu'il faisait.

7. Car beaucoup d'esprits impurs sortaient de ceux qu'ils possédaient, en poussant de grands cris. Beaucoup de paralytiques et de boiteux furent aussi guéris.

8. Il y eut donc une grande joie dans cette ville.

9. Or il y avait dans la ville un homme du nom de Simon, qui y avait exercé la magie auparavant, séduisant le peuple de Samarie, disant qu'il était quelqu'un de grand.

10. Tous l'écoutaient, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, et disaient : C'est lui qui est la vertu de Dieu, celle qu'on appelle la grande.

11. Et ils l'écoutaient, parce qu'il leur avait depuis longtemps troublé l'esprit par ses sorcelleries.

12. Mais lorsqu'ils eurent cru à Philippe, qui leur annonçait le royaume de Dieu, ils étaient baptisés, hommes et femmes, au nom de Jésus-Christ.

grec, il faut lire εις τὴν πόλιν, avec l'article : dans la ville de Samarie. Il s'agit donc de la capitale et non de la province (*Atl. géogr.*, pl. x). Elle portait alors officiellement le nom de Sébasté, c.-à-d. « Augusta », qui lui avait été donné en l'honneur d'Auguste (voyez Josèphe, *Ant.*, xv, 8, 5); mais on continuait de la désigner par son ancienne appellation. — *Prædicabat... Christum*. Il annonçait et démontrait que Jésus était le Messie attendu des Samaritains eux-mêmes. Voyez Joan. iv, 25, et le commentaire. — *Intendebant...* (vers. 6). Les habitants étaient vivement impressionnés par sa prédication, dont la vérité était d'ailleurs attestée par de nombreux miracles (*videntes signa...*). Cf. v, 12; vi, 8. — *Multi enim...* Le vers. 7 énumère quelques-uns de ces prodiges, qui consistaient, comme ceux de Jésus et des apôtres, dans l'expulsion des démons et la guérison des maladies physiques. — *Qui habebant... exhibant*. La phrase rend imparfaitement la pensée, car ce n'étaient pas les possédés qui sortaient, mais les démons. — *Factum est... gaudium*. Résultat naturel des conversions et des miracles.

9-13. Conversion de Simon le Magicien. — *Vir autem...* La phrase qui commence par ces mots n'est pas achevée dans la Vulgate, à cause de l'insertion du pronom relatif *qui*, omis dans le texte grec, où nous lisons : Un certain homme, nommé Simon, exerçait la magie dans la ville. — *Magus*. C'est de cette circonstance que lui est

venue sa désignation historique de Simon le Magicien. Il se livrait aux arts occultes, avec le concours du démon. La magie était alors partout à la mode, chez les Juifs comme chez les païens; on voit par ce trait que les Samaritains n'en étaient pas exempts. — *Seducens*. Dans le grec : mettant hors d'eux-mêmes (par l'étonnement et l'admiration), ἐξίσταίνων. Comp. le verset 13, où, dans la Vulgate, ce même verbe est traduit par « stupens admirabatur ». — *Dicens se esse...* Cf. v, 36. Comme l'on attendait alors le Messie, il était plus aisé aux imposteurs de faire des dupes. Suivant saint Irénée, *in Matth.* xxiv, Simon osait tenir ce langage : « Ego sum sermo Dei, ego sum speciosus, ego Paracletus, ego omnipotens, ego omnia Dei. » — *Cui auscultabant...* (vers. 10). Encore quelques détails sur ses succès à Samarie. Heureusement, ce n'est plus lui qu'on écoutait alors, mais Philippe. Cf. vers. 6. — *Virtus*. Le grec emploie l'article : la force de Dieu. Les Samaritains regardaient sans doute Simon comme une sorte d'incarnation de la puissance divine. — Motif spécial de cet enthousiasme : *propter quod multo...* (vers. 11). L'habile magicien avait passé une grande partie de sa vie dans le pays. — *Dementasset*. Dans le grec : ἐξέσταξέναι. Il les avait mis hors d'eux-mêmes. Voyez le vers. 9 et les notes. — *Cum vero...* (vers. 12). Une force plus grande que la sienne, celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, agit de la façon la plus heureuse sur les Samaritains

13. Alors Simon lui-même crut aussi : et après qu'il eut été baptisé, il s'attacha à Philippe ; et voyant les prodiges et les grands miracles qui se faisaient, il était dans la stupeur et l'admiration.

14. Quand les apôtres, qui étaient à Jérusalem, eurent appris que les *habitants de Samarie* avaient reçu la parole de Dieu, ils leur envoyèrent Pierre et Jean,

15. qui, étant venus, prièrent pour eux, afin qu'ils reçussent l'Esprit-Saint :

16. car il n'était encore descendu sur aucun d'eux, mais ils avaient été seulement baptisés au nom du Seigneur Jésus.

17. Alors ils leur imposaient les mains, et ils recevaient l'Esprit-Saint.

18. Lorsque Simon eut vu que par l'imposition des mains des apôtres l'Esprit-Saint était donné, il leur offrit de l'argent,

19. en disant : Donnez-moi aussi ce pouvoir, afin que tous ceux à qui j'imposerais les mains reçoivent l'Esprit-Saint. Mais Pierre lui dit :

13. Tunc Simon et ipse credidit ; et cum baptizatus esset, adhærebat Philippo ; videns etiam signa et virtutes maximas fieri, stupens admirabatur.

14. Cum autem audissent apostoli, qui erant Jerosolymis, quod recepisset Samaria verbum Dei, miserunt ad eos Petrum et Joannem ;

15. qui cum venissent, oraverunt pro ipsis, ut acciperent Spiritum sanctum :

16. nondum enim in quemquam illorum venerat, sed baptizati tantum erant in nomine Domini Jesu.

17. Tunc imponebant manus super illos, et accipiebant Spiritum sanctum.

18. Cum vidisset autem Simon quia per impositionem manus apostolorum daretur Spiritus sanctus, obtulit eis pecuniam,

19. dicens : Date et mihi hanc potestatem, ut cuicumque imposuero manus, accipiat Spiritum sanctum. Petrus autem dixit ad eum :

et fit cesser l'ignoble charme. — *Evangelisanti de regno, in...* Petite variante dans le grec : (Philippe... leur) annonçait ce qui concernait le royaume de Dieu et le nom de Jésus-Christ. — *Simon et ipse...* (vers. 13). Mais sa foi était plus superficielle que réelle, ainsi qu'il ressort de la suite du récit : elle était toute mêlée d'égoïsme, d'erreur et de superstition. Plusieurs des anciens docteurs les plus en renom doutent même qu'elle ait existé autrement que sur ses lèvres. Voyez saint Irénée, *Adv. Hæc.*, I, 23 ; Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 6 ; saint Cyrille de Jérusalem, *Catech.*, III, 7 ; saint Ambroise, *de Penit.*, 24, etc. — *Adhærebat...* *videns* (θεωρῶν, « contemplant ») ... *signa*... C'était là surtout ce qui frappait Simon et ce qui le retenait auprès du saint diacre. Les miracles accomplis par celui-ci produisaient sur lui une impression semblable à celle que ses pratiques magiques avaient exercé naguère sur les Samaritains. Comp. les versets 9^b et 11^b.

2^o Le ministère de saint Pierre et de saint Jean en Samarie. VIII, 14-25.

14-17. Les deux apôtres viennent compléter le succès du diacre Philippe. — *Samaria*. Dans le grec : la Samarie. C'est donc la province entière qui est maintenant désignée. — *Miserunt*. Les protestants ont souvent abusé de ce passage, dans lequel ils prétendent voir un démenti donné à la primauté de saint Pierre. Mais il n'est nullement question ici d'un ordre proprement dit, pas plus que dans une phrase analogue de Joseph, *Ant.*, XX, 8, 11, où il est affirmé que les Juifs envoyèrent (πέμπουσιν) à Rome leur grand prêtre Ismaël. Les autres apôtres représentèrent à Pierre qu'il convenait qu'il

allât ouvrir lui-même complètement les portes du bercail aux convertis de la Samarie, et il consentit volontiers à cette démarche, se faisant accompagner de saint Jean. — *Oraverunt... ut acciperent...* (vers. 15). « Il est clair, par l'histoire de ces temps, que le don spécial de l'Esprit-Saint n'était alors octroyé que par l'intermédiaire des apôtres. » C'est d'une manière exceptionnelle que saint Paul reçut le Saint-Esprit par l'imposition des mains d'Ananie. Cf. IX, 17. — *Nondum... venerat* (vers. 16). D'après le grec : Il n'était pas encore tombé. Ce qui paraît désigner un signe extérieur et sensible. — *Tunc imponebant...* (vers. 17). Depuis le III^e siècle au moins, ce verset et les trois précédents sont regardés comme un « locus classicus » pour démontrer l'existence du sacrement de confirmation, qu'ils représentent certainement. Voyez saint Cyprien, *Epist.* LXXIII, et les théologiens.

18-24. La proposition criminelle de Simon. — *Cum vidisset*. Le grec emploie de nouveau un verbe extraordinaire : θεωρῶμενος. Comp. le vers. 13^b. Il est vrai que plusieurs manuscrits très anciens ont simplement ἰδὼν, comme la Vulgate. — *Obtulit pecuniam*. C'est à cause de cette offre sacrilège que le nom de Simon a servi plus tard à désigner le trafic honteux des choses saintes. — *Date et mihi...* (vers. 19). Toute son âme vile est dans ces mots. Il aurait voulu, par vaine gloire, et peut-être pour en tirer à son tour un profit pécuniaire, posséder ce pouvoir merveilleux qui dépassait tout ce qu'avait pu opérer son art magique. Cette demande prouve aussi que l'Esprit-Saint avait manifesté sa présence d'une manière extraordinaire, comme

20. Pecunia tua tecum sit in perditionem, quoniam donum Dei existimasti pecunia possideri!

21. Non est tibi pars neque sors in sermone isto; cor enim tuum non est rectum coram Deo.

22. Pœnitentiam itaque age ab hac nequitia tua; et roga Deum, si forte remittatur tibi hæc cogitatio cordis tui:

23. in felle enim amaritudinis, et obligatione iniquitatis, video te esse.

24. Respondens autem Simon, dixit: Precamini vos pro me ad Dominum, ut nihil veniat super me horum quæ dixistis.

25. Et illi quidem testificati, et locuti verbum Domini, redibant Jerosolymam, et multis regionibus Samaritanorum evangelizabant.

26. Angelus autem Domini locutus est ad Philippum, dicens: Surge, et vade contra meridiana, ad viam quæ descendit ab Jerusalem in Gazam; hæc est deserta.

20. Que ton argent périsse avec toi, puisque tu as cru que le don de Dieu s'acquiert avec de l'argent!

21. Il n'y a pour toi ni part, ni héritage en cette affaire; car ton cœur n'est pas droit devant Dieu.

22. Fais donc pénitence de cette iniquité, et prie Dieu, afin que, s'il est possible, cette pensée de ton cœur te soit pardonnée;

23. car ja vois que tu es rempli d'un fiel amer, et dans les liens de l'iniquité.

24. Simon répondit: Priez vous-mêmes le Seigneur pour moi, afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous avez dit.

25. Pour eux, après avoir rendu leur témoignage et annoncé la parole du Seigneur, ils retournèrent à Jérusalem, prêchant l'évangile en de nombreuses régions des Samaritains.

26. Or un ange du Seigneur parla à Philippe, et lui dit: Lève-toi et va vers le midi, sur la route qui descend de Jérusalem à Gaza; cette route est déserte.

au jour de la Pentecôte. — *Pecunia tua...* (vers. 20). Ce souhait terrible, dans lequel on sent vibrer toute l'indignation du chef des apôtres, était conditionnel, ainsi qu'il résulte du vers. 23. — *Le rapprochement donum Dei... pecunia...* fait bien ressortir ce qu'il y avait de monstrueux dans la demande de Simon. — *Non est... pars neque sors* (vers. 21). Deux expressions synonymes, pour renforcer la pensée: Tu n'as absolument aucune part. — *In sermone isto*. C.-à-d., probablement: dans cette affaire (hébraïsme), dans la réception du divin Esprit. Selon d'autres: dans la parole de Dieu mentionnée au vers. 14; dans l'Évangile regardé comme une source de salut. — *Pœnitentiam... age* (vers. 22). Première condition indispensable pour que le coupable puisse obtenir son pardon. Saint Pierre en ajoute une seconde qui la complète: *roga Deum...* Les mots *si forte remittatur...* et le vers. 23 semblent indiquer que l'apôtre, lisant jusqu'au fond de l'âme dépravée de Simon, doutait qu'il éprouvât un repentir assez sincère pour être pardonné. — *In felle enim...* (vers. 23). Dans le grec, on lit la préposition εἰς, avec l'accusatif: «in fel... et obligationem...» Cette expression figurée, fiel d'amertume, ou fiel amer, représente, d'après Deut. xxix, 18 (voyez aussi Rom. iii, 14; Eph. iv, 31; Hebr. xii, 15), un péché considérable. Un lien d'iniquité, c'est une chaîne morale qui enlace le pécheur (cf. Is. lviii, 6). La phrase entière signifie que Simon était alié d'un mal à l'autre, jusqu'à ce qu'il fût devenu le prisonnier du péché. — *Respondens...* (vers. 24). Cette réponse contribue aussi pour sa part à révéler la nature très superficielle de la foi de Simon. Il n'exprime

pas le moindre regret de sa faute; tout ce qu'il redoute c'est d'être puni: *Precamini... ut nihil...* Pour la suite de son histoire, voyez saint Jean, iiii, 1, 26, 56, et *Dial. cum Tryph.*, cxx-cxxi; saint Irénée, *Adv. Hær.*, i, 23, 1; Tertulien, *de Anima*, xxxiv; saint Grégoire le Grand, *in Ps. poenit.*, v, 18, etc. Il périt misérablement à Rome, suivant une tradition qui paraît assez probable.

25. Pierre et Jean reviennent à Jérusalem, en continuant d'évangéliser la Samarie. — *Redibant*: lentement, comme le marquent l'imparfait et le détail qui suit: *multis... evangelizabant*. Ils prêchaient l'évangile dans toutes les bourgades (ainsi dit le grec, au lieu de *regionibus*) qu'ils rencontraient sur leur chemin.

26. Conversion de l'eunuque d'Éthiopie. VIII, 26-40.

Elle sert, comme celle des Samaritains, de prélude à l'évangélisation du monde païen.

26-28. Introduction, qui met en scène les deux héros de cet épisode. — *Angelus...* Sans article dans le grec: un ange du Seigneur. — *Locutus est*. Peut-être dans une vision (cf. x, 3 et xi, 5), très probablement durant le séjour du saint diacre à Samarie. — *Contra meridianum*. Des cinq villes qui avaient été les capitales de la Pentapole philistine, Gaza était située le plus au sud (*Atl. géogr.*, pl. vii, x). — *Ad viam quæ...* C'est à cette route, et point à Gaza, que se rapporte l'épithète *deserta*. La cité, détruite l'an 98 avant J.-C. par Alexandre Jannée (Josèphe, *Ant.*, xiii, 18, 3), avait été rebâtie par Gabinius et avait promptement acquis une nouvelle importance (*ibid.*, xiv, 5, 3; xv, 7, 3 et xvii, 11, 4);

27. Et se levant, il partit. Et voici qu'un Éthiopien, eunuque, officier de Candace, reine d'Éthiopie, et intendant de tous ses trésors, était venu adorer à Jérusalem.

28. Il s'en retournait, assis sur son char, et lisait le prophète Isaïe.

29. Alors l'Esprit dit à Philippe : Approche-toi et rejoins ce char.

30. Et Philippe, accourant, l'entendit lire le prophète Isaïe; et il lui dit : Croistu comprendre ce que tu lis ?

31. Il répondit : Et comment le pourrais-je, si quelqu'un ne me dirige ? Et il pria Philippe de monter et de s'asseoir auprès de lui.

32. Or le passage de l'Écriture qu'il lisait était celui-ci : Comme une brebis il a été mené à la boucherie, et comme un agneau muet devant celui qui le tond, il n'a point ouvert la bouche.

33. Dans son abaissement son jugement a été aboli. Qui racontera sa génération, car sa vie sera retranchée de la terre ?

34. L'eunuque, répondant à Philippe, lui dit : Je t'en prie, de qui le prophète dit-il cela ? de lui-même ou de quelque autre ?

27. Et surgens, abiit. Et ecce vir Æthiops, eunuchus, potens Candacis reginæ Æthiopum, qui erat super omnes gazas ejus, venerat adorare in Jerusalem.

28. Et revertebatur, sedens super currum suum, legensque Isaiam prophetam.

29. Dixit autem Spiritus Philippo : Accede, et adjuuge te ad currum istum.

30. Accurrens autem Philippus, audit eum legentem Isaiam prophetam ; et dixit : Putasne intelligis quæ legis ?

31. Qui ait : Et quomodo possum, si non aliquis ostenderit mihi ? Rogavitque Philippum ut ascenderet, et sederet secum.

32. Locus autem Scripturæ quam legebat, erat hic : Tanquam ovis, ad occisionem ductus est, et sicut agnus coram tondente se sine voce, sic non aperuit os suum.

33. In humilitate judicium ejus sublatum est. Generationem ejus qui enarrabit, quoniam tolletur de terra vita ejus ?

34. Respondens autem eunuchus Philippo, dixit : Obsecro te, de quo propheta dicit hoc ? de se, an de alio aliquo ?

mais les Romains la détruisirent de nouveau l'an 66 de notre ère, quatre ans avant la ruine de Jérusalem (Josèphe, *Bell. jud.*, II, 18, 1). Elle était donc en pleine prospérité lorsque fut composé le livre des Actes. Plusieurs routes conduisaient de Jérusalem en Égypte; en disant à Philippe que celle qu'il devait prendre était déserte, l'ange lui spécifiait, selon toute vraisemblance, un chemin spécial qui traversait les régions solitaires du sud de la Palestine. — *Vir Æthiops* (vers. 27). L'Éthiopie occupait alors, d'une manière générale, le vaste territoire de l'Abyssinie actuelle. — *Eunuchus*. Dans les cours orientales, les principales fonctions publiques étaient d'ordinaire confiées aux eunuques. — *Potens*. Le grec dit plus : *δυναστες*, c.-à-d. ministre, officier supérieur. — *Candacis reginæ*. Son nom grec est *Κανδακή*, Kandaké, et Plinie l'Ancien, *Hist. nat.*, VI, 28, nous apprend que c'était là un titre générique porté par toute une série de reines qui gouvernèrent successivement l'important royaume de Meroé, dans la partie septentrionale de l'Éthiopie. — *Super... gazas*. C.-à-d., sur les trésors. L'eunuque remplissait donc les hautes fonctions de trésorier de la reine. — *Venerat adorare*... D'où il suit qu'il était prosélyte. Comp. II, 10 et Joan. XII, 20, où il est question d'autres prosélytes venus à Jérusalem à l'occasion des grandes fêtes religieuses. — *Sedens super...* et accompagné sans doute d'une suite considérable de serviteurs. — *Legensque...* à haute voix, comme il ressort du ver-

set 30*. Nous savons d'ailleurs par le Talmud que telle était la coutume chez les Juifs.

29-35. L'eunuque est évangélisé par Philippe. — *Dixit... Spiritus...* : probablement au moyen d'une inspiration intérieure. — *Adjuuge te...* Le diacre comprit alors pourquoi Dieu l'avait envoyé dans cette région lointaine. Comp. le verset 26. — *Putasne...* (vers. 30). Le grec a ici un jeu de mots que le latin a essayé de reproduire (*intelligis quæ legis*) : *ἆρα γινώσκεις ἃ ἀναγινώσκεις*; La question de Philippe concernait le sens complet du texte sacré que lisait l'eunuque (voyez les vers. 32-33) et son application à Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Quomodo...*, *si non...* (vers. 31). Réponse pleine de modestie. Vivant éloigné des docteurs qui auraient pu l'instruire, l'eunuque se reconnaît incapable de comprendre la sainte Écriture par lui-même. L'équivalent grec du verbe *ostenderit*, *ὀδηγήσῃ*, est très expressif et signifie : servir de guide sur le chemin. — *Locus* (vers. 32). La locution *ἡ προφητὴ* ne désigne pas seulement les trois lignes qui vont être citées, mais tout l'admirable passage Is. LII, 53-LIII, 12, dans lequel le plus grand et le plus noble des prophètes d'Israël a si bien décrit les souffrances du Messie et leur but (voyez le commentaire, au t. V, p. 471-474). La citation va jusqu'à la fin du vers. 33 et correspond à Is. LIII, 7^o-8^o; elle est faite très littéralement d'après les LXX. Les divergences avec l'hébreu sont très légères. Nous trouvons les principes au vers. 33 : *in humilitate... sublatum...*

35. *Aperiens autem Philippus os suum, et incipiens a Scriptura ista, evangelizavit illi Jesum.*

36. *Et dum irent per viam, venerunt ad quamdam aquam; et ait eunuchus: Ecce aqua; quid prohibet me baptizari?*

37. *Dixit autem Philippus: Si credis ex toto corde, licet. Et respondens, ait: Credo Filium Dei esse Jesum Christum.*

38. *Et jussit stare currum; et descenderunt uterque in aquam, Philippus et eunuchus, et baptizavit eum.*

39. *Cum autem ascendissent de aqua, Spiritus Domini rapuit Philippum, et amplius non vidit eum eunuchus; ibat autem per viam suam gaudens.*

40. *Philippus autem inventus est in Azoto, et pertransiens evangelizabat civitatibus cunctis, donec veniret Cæsaream.*

35. Alors Philippe, ouvrant la bouche et commençant par ce *passage de l'Écriture*, lui annonça Jésus.

36. Et chemin faisant, ils rencontrèrent de l'eau; et l'eunuque dit: Voici de l'eau; qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé?

37. Philippe dit: Si tu crois de tout ton cœur, cela est possible. Il répondit: Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu.

38. Il fit arrêter le char, et ils descendirent tous deux dans l'eau, et Philippe baptisa l'eunuque.

39. Lorsqu'ils furent remontés hors de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'eunuque ne le vit plus; mais il continua son chemin, plein de joie.

40. Quant à Philippe, il se trouva dans Azot, et il annonçait l'évangile à toutes les villes par où il passait, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Césarée.

au lieu de « Il a été enlevé par l'angoisse et le jugement », et *tolletur...*, au lieu de « Il a été retranché de la terre des vivants ». — *De quo...? de se, an...* (vers. 34). Ces paroles avaient frappé l'eunuque; mais il ne savait pas à qui les appliquer. Ceux qui refusent d'en faire l'application à Notre-Seigneur Jésus-Christ n'éprouvent pas aujourd'hui un moindre embarras. — *Aperiens... os...* (vers. 35). Formule solennelle d'introduction à de graves paroles. Cf. x, 34; II Cor. vi, 11, etc. — *Incipiens a Scriptura...* Ce texte d'Isaïe servit de point de départ très naturel à Philippe pour sa démonstration (*evangelizavit... Jesum*).

36-38. Baptême de l'eunuque. — *Dum irent*. Le diacre demeura sans doute quelques heures auprès du ministre éthiopien, afin de lui développer les principaux éléments de la doctrine chrétienne. — *Venerunt ad aquam*. L'eunuque venait précisément d'apprendre qu'il fallait être baptisé pour devenir disciple de Jésus. Son langage, *Ecce aqua, quid prohibet...*, exprime bien la sainte ardeur de sa foi et de ses desirs. — *Dixit autem...* Ce vers. 37 est omis par quelques-uns des manuscrits grecs les plus anciens et par quelques versions; mais son authenticité est suffisamment garantie par d'autres témoins excellents. — *Si credis...* Avant de baptiser le néophyte, Philippe exigea de lui une profession extérieure de foi, qu'il reçut aussitôt, sous une forme aussi vigoureuse qu'elle est con-

cise : *Credo Filium...* — *Descenderunt... in aquam* (vers. 38). Le baptême fut donc conféré par immersion, ainsi qu'il arrivait très souvent alors.

39-40. Le diacre Philippe est enlevé par l'Esprit de Dieu; il prêche l'évangile le long du littoral. — *Rapuit* (ῥαπτειν) : d'une manière miraculeuse et soudaine. Cf. III Reg. xviii, 12; IV Reg. ii, 16; Dan. xiv, 35, etc. — *Et amplius non...* Ce prodige dut affermir encore la foi de l'eunuque, en lui démontrant que son catéchiste était vraiment un homme de Dieu. — *Ibat...* gaudens : heureux de la grâce immense qu'il venait de recevoir. — *Philippus inventus est* (vers. 40). C.-à.-d., qu'il redevint visible. — *In Azoto*. Azot, cette autre ancienne capitale des Philistins, était située au nord de Gaza (*Atl. géogr.*, pl. vii et x). — *Pertransiens evangelizabat...* : comme saint Pierre et saint Jean avaient fait à Samarie. Comp. le vers. 25. — *Cæsaream*. Cette ville, qu'on nomma Césarée de Palestine, pour la distinguer de Césarée de Philippe (voyez Matth. xvi, 13, et le commentaire), servait alors de résidence habituelle au gouverneur romain de la Judée; elle était bâtie dans la partie septentrionale de la plaine de Saron, au bord de la Méditerranée (*Atl. géogr.*, pl. x; Josèphe, *Ant.*, xvi, 5, 1). Nous y retrouverons plus tard le diacre Philippe, qui y fixa probablement sa résidence. Cf. xxi, 8.

CHAPITRE IX

1. Cependant Saul, ne respirant encore que menaces et carnage contre les disciples du Seigneur, alla trouver le prince des prêtres,

2. et lui demanda des lettres pour les synagogues de Damas, afin que, s'il trouvait des hommes ou des femmes engagés dans cette voie, il les amenât enchaînés à Jérusalem.

3. Mais comme il était en chemin et

1. Saulus autem adhuc spirans minarum et cædis in discipulos Domini, accessit ad principem sacerdotum,

2. et petiit ab eo epistolas in Damas-cum ad synagogas, ut si quos invenisset hujus viæ viros ac mulieres, vinctos perduceret in Jerusalem.

3. Et cum iter faceret, contigit ut ap-

§ II. — *Saul est choisi de Dieu pour faire connaître Jésus-Christ aux Gentils.* IX, 1-30.

C'est ici l'un des événements les plus importants de l'histoire de l'Eglise primitive, soit en lui-même, parce que le « doigt de Dieu est là » visiblement, soit à cause de ses conséquences pour la diffusion du christianisme. Il n'est pas possible d'en fixer la date avec certitude; d'après les meilleurs chronologistes, il eut lieu l'an 34 ou 35 de notre ère.

1^o La merveilleuse conversion de Saul. IX, 1-21.

Nous en avons jusqu'à trois récits distincts dans ce livre. Voyez xxii, 3-16 et xxvi, 4-18. Celui que nous allons étudier provient de saint Luc; les deux autres, de saint Paul lui-même. Il existe une très grande ressemblance entre ces trois rédactions, qui se complètent mutuellement par leurs petites divergences. C'est bien en vain que le rationalisme moderne a tenté de faire disparaître l'élément miraculeux de ce fait grandiose, que toutes les causes naturelles réunies seraient impuissantes à expliquer.

CHAP. IX. — 1-2. Le persécuteur. — *Saulus autem...* L'historien sacré nous ramène à viii, 3, où il a déjà rapidement décrit la haine et la violence de Saul contre les chrétiens. — *Spirans minarum et...* est une formule énergique et dramatique. « Les massacres et le carnage étaient, pour ainsi dire, l'atmosphère dans laquelle Saul vivait. » Cf. Act. xxvi, 10. Remarquez l'adverbe *adhuc*, qui le montre de plus en plus altéré du sang chrétien. — *Accessit ad principem...* En matière religieuse, le grand prêtre était, même à l'étranger, la première autorité pour tous les Israélites. Si la conversion de saint Paul fut, comme nous le supposons, antérieure à l'an 36 après J.-C., Calphe était encore au pouvoir. Si elle eut lieu après cette année, c'est à Jonathan (36-38), ou à Théophile, deux fils d'Anne, que Saul s'adressa. — *Epistolas* (vers. 2) : une sorte de blanc-seing, qui conférait à Saul de pleins pouvoirs contre les Juifs convertis au christianisme. Cf. xxvi, 12. — *In Damascus.* Cette

antique capitale de la Syrie n'avait guère perdu de sa grandeur. Les Juifs y étaient très nombreux, d'après Josephé, *Bell. jud.*, II, 20, 2. — *Ad synagogas.* C.-à-d., pour leurs dignitaires. — *Si quos invenisset...* Saul conjecturait que beaucoup de chrétiens s'étaient réfugiés à Damas, lorsque la persécution les avait contraints de se disperser. Cette ville était relativement à proximité de Jérusalem (environ 200 kil.), et les fidèles pensaient n'y avoir rien à craindre. — *Hujus viæ.* Expression métaphorique assez fréquente dans ce livre. Cf. xix, 9, 23; xxii, 4; xxiv, 14, etc. C.-à-d., ce genre de vie; puis, cette religion. — *Ac mulieres.* Comme plus haut, viii, 3^b, ce trait dénote une grande haine. Cf. xxii, 4. — *Vinctos perduceret...* Une fois ramenés à Jérusalem, ceux qu'on regardait comme des apostats seraient bientôt contraints, on l'espérait, de revenir à la foi juive, grâce aux mesures très sévères que l'on prendrait contre eux. A première vue, il paraît surprenant que Saul, même avec le blanc-seing pontifical, ait pu jouir d'une telle puissance dans une ville étrangère. Mais, on le voit par l'histoire de Notre-Seigneur, tant qu'il ne s'agissait pas d'une sentence de mort, les Romains laissaient aux Juifs une assez grande liberté pour administrer eux-mêmes leurs affaires religieuses. Bien plus, le récent martyr de saint Étienne, à Jérusalem même, montre, malgré son caractère tumultueux, à quel point les chefs de la nation théocratique étaient encore puissants et audacieux. Si, comme il a été indiqué plus haut, d'après quelques auteurs, la conversion de Saul n'eut lieu qu'en l'année 37, ou plus tard encore, les choses s'expliquent beaucoup plus simplement, car Caligula avait succédé à Tibère et accordé aux provinces des libertés considérables; bien plus, c'est à cette même époque que le prince arabe Arétas s'empara de Damas, et nous verrons bientôt (note du vers. 24) les Juifs de cette ville s'entendre parfaitement avec lui contre ceux qu'ils regardaient comme leurs ennemis.

3-9. Le chemin de Damas. — *Cum iter...* Saul avait sans doute suivi la route la plus directe, qui passait par Naplouze, franchissant

propinquaret Damasco; et subito circumfulsit eum lux de cælo.

4. Et cadens in terram, audivit vocem dicentem sibi : Saule, Saule, quid me persequeris?

5. Qui dixit : Quis es, Domine? Et ille : Ego sum Jesus, quem tu persequeris; durum est tibi contra stimulum calcitrare.

6. Et tremens ac stupens, dixit : Do-

qu'il approchait de Damas, il arriva que tout à coup une lumière du ciel brilla autour de lui.

4. Et, tombant à terre, il entendit une voix qui lui dit : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?

5. Il répondit : Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur : Je suis Jésus, que tu persécutes; il t'est dur de regimber contre l'aiguillon.

6. Alors, tremblant et stupéfait, il

le Jourdain au sud du lac de Tibériade, allait de là à Gadara, puis tout droit à Damas (Att.

les notes de VII, 58^b), tandis que, dans le reste de la narration, il a la forme grecque Σαῦλος.



Ruines d'une ancienne synagogue en Palestine.

gêogr., pl. x). On mettait une semaine environ pour faire ce voyage. — *Contigit ut...* D'après le vers. 5^b, Saul et ses compagnons devaient être alors dans le voisinage immédiat de la cité syrienne. — *Et subito...* Le caractère soudain du phénomène est bien mis en relief. Cf. xxii, 8. — *Circumfulsit* est une excellente traduction du grec περιεσφάδεν. La lumière en question, plus brillante que celle du soleil d'après xxvi, 13, fut donc aussi éblouissante que celle d'un éclair. C'était cependant alors le milieu du jour (cf. xxii, 6 et xxvi, 13). — *Cadens in terram* (vers. 4). Comme foudroyé par l'effroi que lui causa l'apparition subite de Jésus dans sa gloire. Voyez les notes du vers. 7, les vers. 17^b, 27; I Cor. ix, 1 et xv, 8. — *Saule, Saule*. Le texte original emploie ici et au vers. 17 la forme hébraïque de ce nom, Σαούλ, Σαούλ (voyez

Comp. les vers. 1, 8, etc. De même aux récits parallèles xxii, 7 et xxvi, 14. L'écrivain sacré a voulu reproduire le plus exactement possible les paroles de Notre-Seigneur, prononcées en langue araméenne d'après xxvi, 14. Il y a quelque chose d'affectueusement pressant dans la répétition du nom. — *Quid me persequeris?* Plainte pleine de tendresse. C'est Jésus lui-même que Saul atteignait en persécutant les membres de son Église; car les toucher, c'était toucher la prunelle de son œil. Cf. Zach. ii, 28. — *Quis es* (vers. 5). Saul soupçonnait qu'il était en face de Jésus; on le voit par le titre respectueux qu'il lui donne (*Domine*, κύριε); mais il n'en était pas entièrement certain, et de là sa question. — *Ego... Jesus*. D'après xxii, 8 : Jésus de Nazareth. Notez la répétition solennelle du trait *quem tu persequeris*. — *Durum est tibi...* Ces mots et les suivants, jusqu'au milieu du vers. 6 (*Dominus ad eum*), sont omis par les manuscrits grecs les plus anciens, par plusieurs Pères, etc., et la plupart des critiques les regardent comme empruntés en partie à xxii, 10, en partie à xxvi, 14. L'expression figurée « regimber contre l'aiguillon », connue aussi des auteurs classiques, est empruntée aux mœurs agricoles.

De même qu'il ne sert de rien à un bœuf qui laboure de faire le récalcitrant, lorsque son guide le pique de l'aiguillon pour le rendre plus actif, mais qu'il y gagne au contraire de nouveaux coups, de même Saul n'avait aucun intérêt à résister à la grâce qui le pressait. Ce trait et le suivant, *tremens ac stupens* (vers. 6), supposent qu'une lutte terrible se passait alors dans son âme. — *Quid me vis...*? Le voilà complètement vaincu, après ce rude quelque rapide conflit, et prêt à accomplir toutes les volontés de Jésus sur lui. Cf. xxvi, 19. — Rien de difficile ne lui est d'abord demandé : *Surge* (car il était encore prosterné à terre) et *ingredere...* C'est seulement à Damas, par l'intermédiaire d'Ananie, qu'il devait apprendre ce qu'il avait à faire (*ibi dicetur...*). — *Qui comitabantur cum...* (vers. 7). Dans le grec : Ceux qui voya-

dit : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? Le Seigneur lui dit : Lève-toi et entre dans la ville, et là on te dira ce qu'il faut que tu fasses.

7. Or les hommes qui l'accompagnaient s'étaient arrêtés stupéfaits, entendant la voix, et ne voyant personne.

8. Saul se leva donc de terre, et ayant les yeux ouverts, il ne voyait rien. Le conduisant par la main, on le fit entrer à Damas,

9. et il y resta trois jours sans voir, et il ne mangea et ne but *quoi que ce soit*.

10. Or il y avait à Damas un disciple, nommé Ananie; et le Seigneur lui dit dans une vision : Ananie. Et il répondit : Me voici, Seigneur.

11. Le Seigneur lui dit : Lève-toi, et va dans la rue qui est appelée Droite, et cherche dans la maison de Judas un nommé Saul, de Tarse; car voici, il prie.

12. (Et Saul vit un homme, nommé Ananie, qui entra et lui imposait les mains, afin qu'il recouvrât la vue.)

mine, quid me vis facere ? Et Dominus ad eum : Surge, et ingredere civitatem, et ibi dicetur tibi quid te oporteat facere.

7. Viri autem illi qui comitabantur eum eo, stabant stupefacti, audientes quidem vocem, neminem autem videntes.

8. Surrexit autem Saulus de terra; apertisque oculis, nihil videbat. Ad manus autem illum trahentes, introduxerunt Damascum;

9. et erat ibi tribus diebus non videns, et non manducavit neque bibit.

10. Erat autem quidam discipulus Damasci, nomine Ananias; et dixit ad illum in visu Dominus : Anania. At ille ait : Ecce ego, Domine.

11. Et Dominus ad eum : Surge, et vade in vicum qui vocatur Rectus, et quære in domo Judæ Saulum nomine, Tarsensem; ecce enim orat.

12. (Et vidit virum Ananiam nomine, introeuntem, et imponentem sibi manus ut visum recipiat.)

geaient avec lui. Ces hommes étaient venus avec Saul pour l'aider à accomplir sa cruelle mission.

— *Stabant*. D'abord renversés comme leur chef (cf. xxvi, 14), ils s'étaient ensuite relevés.

— *Stupefacti*. Sans voix (*évoés*), dit le texte primitif. — *Audientes... vocem*. Avec l'article dans le grec : entendant la voix (comp. le vers. 4). Au chap. xxii, 9, saint Paul dit : « Ils n'entendraient pas la voix de celui qui me parlait. »

Mais il est aisé de concilier ces deux passages. Saul fut seul à entendre des paroles articulées; ses compagnons ne perçurent que le son d'une voix, sans comprendre ce qu'elle exprimait. C'est assurément cette distinction que le narrateur a voulu marquer lui-même dans le texte grec, par une nuance remarquable de langage : au vers. 4, il met à l'accusatif le complément du verbe entendre (*ἤκουσε φωνήν*); au vers. 7, il le met au génitif (*ἀκούοντες... τῆς φωνῆς*). La première construction a plus de force que la seconde.

— *Neminem... videntes* (θεωποῦντες, contemplant). D'où il suit que Saul voyait Jésus face à face, comme il a été indiqué ci-dessus.

— *Apertisque... nihil*... (vers. 8). Il avait été frappé de cécité d'une manière miraculeuse par la lumière éblouissante. Cf. xxii, 11. — *Ad manus... trahentes*. Contraste saisissant avec les vers. 1-2.

— *Introduxerunt*... : par la porte orientale, si l'endroit marqué par la tradition comme ayant servi de théâtre à ce grand épisode est exact. — *Tribus diebus*... (vers. 9). Pendant ce temps, le calme se faisait dans l'âme de Saul, éclairée surnaturellement par l'Esprit-Saint.

10-19. Saul et Ananie. — *Quidam discipu-*

lus. Plus bas, xxii, 12, saint Paul fera de lui un bel éloge. On ne saurait indiquer avec certitude depuis quelle époque Ananie était chrétien, ni s'il ne résidait à Damas que depuis le commencement de la persécution (viii, 1 et ss.).

Du moins, ce qu'il dira de Saul (cf. vers. 13 et 14) montre que les fidèles de Damas entretenaient des relations fréquentes avec l'Eglise de Jérusalem, et qu'on les tenait au courant de tout ce qui se passait. — *In visu*. Coïncidence remarquable : c'est en vision qu'Ananie est averti de la conversion de Saul et instruit du rôle qu'il devait tenir à son égard; c'est aussi par une vision que Saul lui-même apprend la prochaine visite d'Ananie (comp. le vers. 12).

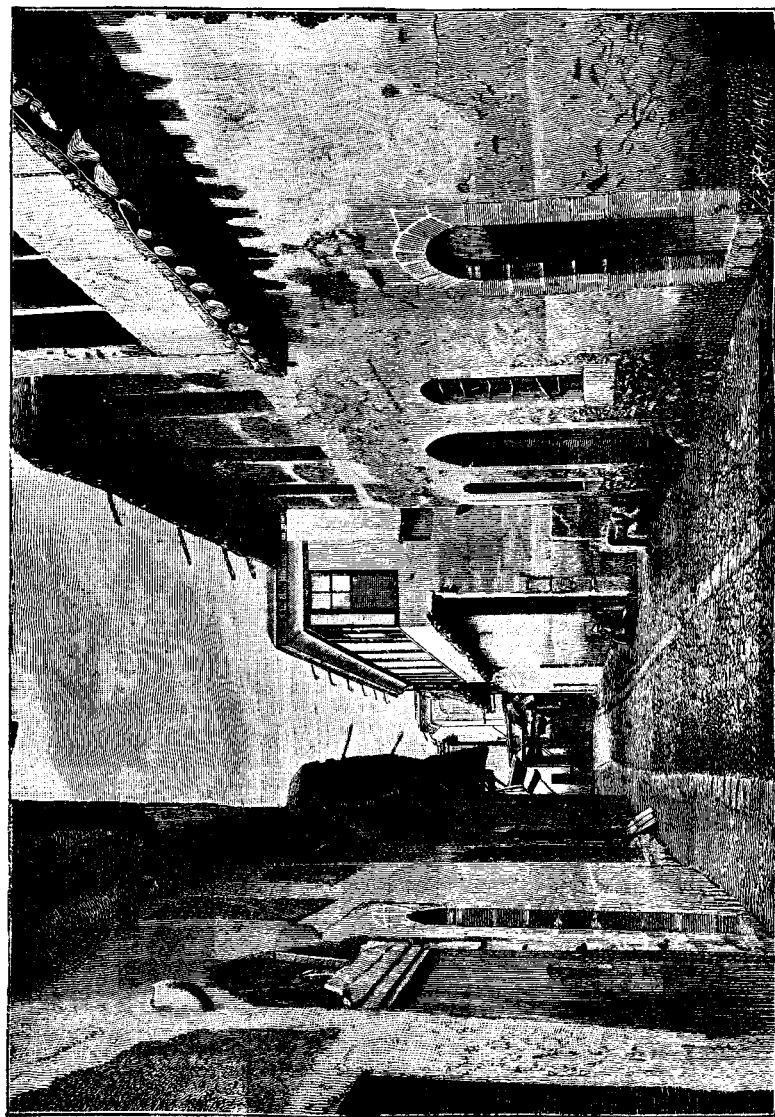
— *Anania... Ecce ego*... Ces deux traits rappellent l'histoire du jeune Samuel (I Reg. iii, 1).

— *In vicum*. Dans la rue, d'après le grec. — *Rectus*. Elle était ainsi nommée à cause de sa forme, qui était assez extraordinaire dans une ville orientale, où presque toutes les rues sont tortueuses.

« Une large rue droite traverse encore Damas, et il est probable (tant les moindres détails de la vie de l'Orient sont permanents) que c'est bien celle dans laquelle Ananie trouva Saul. » — *Judas*. Personnage inconnu. Il n'était sans doute pas chrétien.

— *Tarsensem*. Saul nous apprend aussi lui-même (cf. xxii, 3) qu'il était originaire de la célèbre ville de Tarse, capitale de la province de Cilicie, dans la partie sud-est de l'Asie Mineure (*Atl. géogr.*, pl. xvii).

— *Ecce... orat*. Manière de dire que le persécuteur était entièrement transformé, puisqu'il ne songeait désormais qu'à prier. Ananie ne comprit pas tout



La rue droite à Damas. (D'après une photographie.)

13. Mais Ananie répondit : Seigneur, j'ai entendu dire à bien des personnes quels maux cet homme a faits à vos saints dans Jérusalem ;

14. et ici il a des princes des prêtres le pouvoir d'enchaîner tous ceux qui invoquent votre nom.

15. Le Seigneur lui dit : Va, car il est un instrument que je me suis choisi pour porter mon nom devant les nations, et les rois, et les fils d'Israël ;

16. et je lui montrerai combien il lui faudra souffrir pour mon nom.

17. Alors Ananie alla, et entra dans la maison ; et lui imposant les mains, il dit : Saul, mon frère, le Seigneur Jésus, qui t'a apparu dans le chemin par où tu venais, m'a envoyé pour que tu voies, et que tu sois rempli de l'Esprit-Saint.

18. Et aussitôt il tomba de ses yeux

13. Respondit autem Ananias : Domine, audiui a multis de viro hoc, quanta mala fecerit sanctis tuis in Jerusalem ;

14. et hic habet potestatem a principibus sacerdotum alligandi omnes qui invocant nomen tuum.

15. Dixit autem ad eum Dominus : Vade, quoniam vas electionis est mihi iste, ut portet nomen meum coram gentibus, et regibus, et filiis Israel.

16. Ego enim ostendam illi quanta oporteat eum pro nomine meo pati.

17. Et abiit Ananias, et introivit in domum ; et imponens ei manus, dixit : Saule frater, Dominus misit me Jesus, qui apparuit tibi in via qua veniebas, ut videas, et implearis Spiritu sancto.

18. Et confestim ceciderunt ab oculis

d'abord tout le sens de cette expression. Cf. vers. 13 et 14. — *Et vidit...* Quelques interprètes supposent que nous avons encore dans ce vers. 12 la continuation des paroles de Notre-Seigneur ; mais il vaut mieux le regarder comme



Saint Pierre et saint Paul.
(D'après un médaillon antique.)

une parenthèse historique, insérée par le narrateur. — *Introentem, et imponentem...* : ainsi que cela eut lieu en réalité. Comp. le vers. 17*. — *Domine, audiui...* Objection formelle et familière d'Ananie, vers. 13 et 14. — *Sanctis*. Ce beau nom de Saints, qui nous apparaît ici pour la première fois, fut donné de très bonne heure aux premiers fidèles, à cause de l'éminente sainteté de leur vie, et aussi à cause des manifestations miraculeuses de l'Esprit divin qui résidait

en eux. Comp. les vers. 32, 41 ; xxvi, 10 ; Rom. i, 7 ; I Cor. i, 2, etc. Il alterne dans ce livre avec ceux de frères, de disciples, de chrétiens. — *Qui invocant nomen...* (vers. 14). Expression synonyme de croire en Jésus-Christ. — *Dixit autem...* (vers. 15). Le Sauveur résout avec bonté la difficulté d'Ananie, en lui exposant ses projets merveilleux sur le persécuteur transformé. — *Vas electionis* est un double hébraïsme, qui signifie : un instrument de choix, parfaitement apte à remplir le rôle auquel on le destine. Cf. Jer. xxii, 28 et Li, 54. — *Coram gentibus, et...* Les païens occupent la première place dans cette énumération, parce que c'était surtout parmi eux et pour eux que Saul devait exercer son ministère ; mais les « fils d'Israël » ne sont pas exclus de son apostolat par le Seigneur, et il ne les exclura pas non plus lui-même. — *Regibus*. Par exemple, Agrippa II à Césarée (cf. xxvi, 1, 32) et Néron à Rome. — *Ostendam...* *quanta* (vers. 16). Plutôt « quot », combien de choses, d'après le grec (*όσα*). — *Oporteat eum...* *pati*. L'apôtre des Gentils ne devait pas remplir son grand rôle sans passer par de rudes souffrances. Le meilleur commentaire de cette prédiction nous a été donné par saint Paul lui-même, dans la longue et glorieuse nomenclature qu'il a faite de ses épreuves apostoliques. Cf. II Cor. xi, 23-28. — *Imponens... manus* (vers. 17) : pour le guérir. Voyez v, 12 et les notes. — *Dominus... Jesus*. Dans le grec, avec une petite nuance de ponctuation : Le Seigneur m'a envoyé, Jésus qui t'est apparu. Le second nom sert à mieux préciser le premier. — Le détail *misit me... ut...*, etc., montre que le narrateur n'a cité plus haut (cf. vers. 11 et 15) qu'une partie des paroles de Jésus à Ananie. — *Implearis Spiritu...* : de manière à devenir un chrétien parfait. — *Confestim ceciderunt...* (vers. 18). La guérison fut donc, comme la cécité, le résultat d'un miracle. On a remarqué que le mot *λεπίδες*

ejus tanquam squamæ, et visum recepit; et surgens baptizatus est.

19. Et cum accepisset cibum, confortatus est. Fuit autem cum discipulis qui erant Damasci per dies aliquot.

20. Et continuo in synagogis prædicabat Jesum, quoniam hic est Filius Dei.

21. Stupebant autem omnes qui audiebant, et dicebant : Nonne hic est qui expugnabat in Jerusalem eos qui invocabant nomen istud, et huc ad hoc venit ut vincitos illos duceret ad principes sacerdotum ?

22. Saulus autem multo magis convalescebat, et confundebat Judæos qui habitabant Damasci, affirmans quoniam hic est Christus.

23. Cum autem implerentur dies multi, consilium fecerunt in unum Judæi, ut eum interficerent.

comme des écailles, et il recouvra la vue; et s'étant levé, il fut baptisé.

19. Et lorsqu'il eut pris de la nourriture, il reprit des forces. Il demeura pendant quelques jours avec les disciples qui étaient à Damas.

20. Et aussitôt il prêcha Jésus dans les synagogues, disant qu'il est le Fils de Dieu.

21. Tous ceux qui l'écoutaient étaient frappés d'étonnement, et disaient : N'est-ce pas là celui qui persécutait à Jérusalem ceux qui invoquaient ce nom, et qui est venu ici pour les conduire enchaînés aux princes des prêtres ?

22. Mais Saul se fortifiait de plus en plus, et confondait les Juifs qui résidaient à Damas, affirmant que Jésus est le Christ.

23. Lorsque des jours nombreux se furent écoulés, les Juifs tinrent conseil ensemble pour le tuer.

(Vulg., *squamæ*) est une expression médicale, employée par Hippocrate pour désigner une maladie des yeux. — *Visum recepit*. L'adverbe *παράχρημα*, aussitôt, ajouté dans quelques manuscrits grecs, est omis par les meilleurs témoins. — *Surgens baptizatus est*. Sans instruction préalable, car Jésus s'était lui-même chargé d'instruire son futur apôtre. — *Cum accepisset*... Il y avait trois jours que Saul jeûnait complètement. Voyez le vers. 9.

20° Humbles mais courageux débuts de l'apostolat de Saul. IX, 19^b-30.

19^b-22. Son ministère préliminaire à Damas.

— *Fuit autem*... Le vers. 19^a sert de transition. — *Cum discipulis qui*... : désormais semblable à l'un d'entre eux, un vrai frère. — La locution *per dies aliquot*, assez fréquente dans ce livre (cf. x, 48; xv, 36; xvi, 12; xxiv, 24; xxv, 13), marque toujours un court laps de temps. — *Continuo* (vers. 20) : tout à coup remplit d'un saint zèle, et voulant correspondre le plus tôt possible aux intentions de Jésus sur lui. Il s'adressa d'abord aux Juifs, dans les synagogues, comme l'avait fait autrefois le divin Maître; là il était sûr de trouver toujours un auditoire aux heures des réunions religieuses. Ce fut sa pratique constante (cf. xiii, 5; xiv, 1; xvii, 1, 10, etc.). — *Prædicabat*. L'imparfait de la durée et de la répétition. De même aux deux versets suivants. — *Jesum, quoniam hic*... Tel était le thème et l'abrégé de sa prédication : il s'appliquait à démontrer que Jésus était le Christ, le Fils de Dieu. — L'effet produit était naturellement très vif : *stupebant* (ἐξέτασαν), ils étaient hors d'eux-mêmes, vers. 21). — *Nonne hic est*... ? A Damas, la conduite antérieure de Saul contre les disciples de Jésus n'était pas moins connue des Juifs que des chrétiens. Comp. les vers. 13-14. On avait appris aussi le but spécial de son

voyage en Syrie (et *huc ad hoc*...), et voici que, tout à coup, il s'était mis à prêcher la foi en Jésus-Christ. — *Saulus autem*... (vers. 22). Loin de se laisser intimider par ces réflexions, il sentait redoubler son courage : *magis convalescebat* (ἐβεδυνάμοτο). — *Confundeat Judæos*. Son rare talent, et les connaissances multiples qu'il avait acquises dans la célèbre école rabbinique de Jérusalem (voyez xxii, 3 et les notes), lui étaient d'un grand secours, soit pour démontrer sa thèse principale (*quoniam hic*... ; pronom très accentué), soit pour réfuter les objections de ses adversaires. Il couvrait ceux-ci de confusion, en renversant une à une leurs allégations. — *Affirmans*. Le grec *συμβάλλων* a plutôt (de même plus bas, xvi, 10) le sens d'établir des rapprochements, des comparaisons, puis d'arriver à une conclusion. Saul rapprochait sans doute les uns des autres, d'une part les oracles de l'Ancien Testament relatifs au Messie, d'autre part les principaux traits de la vie de Jésus, et il en concluait que Notre-Seigneur avait en tous points réalisé le portrait que les anciens prophètes avaient tracé du Christ.

23-25. La haine des Juifs oblige Saul de quitter Damas. — *Les dies multi* (ἡμέραι ἱκαναί) du vers. 23 sont opposés aux « dies aliquot » du vers. 19^b. Ils résument une période considérable, qui, d'après Gal. i, 17-18, ne dura pas moins de trois ans. En effet, racontant aux Galates le début de sa vie apostolique, saint Paul leur dit qu'après sa conversion il alla en Arabie et y séjourna, puis qu'il revint ensuite à Damas, avant de se rendre à Jérusalem pour la première fois depuis qu'il était chrétien. L'apôtre et son biographe des Actes sont en parfait accord; seulement, saint Luc abrège et passe divers faits sous silence. Ce qu'il raconte dans les vers. 23-25 résume donc ce qui se passa pour Saul lors-

24. Mais leurs embûches furent connues de Saul. Ils gardaient les portes jour et nuit pour le tuer ;

25. mais les disciples le prirent pendant la nuit et le descendirent par la muraille, l'ayant mis dans une corbeille.

26. Quand il fut venu à Jérusalem, il cherchait à se joindre aux disciples ; mais tous le craignaient, ne croyant pas qu'il fût disciple.

27. Alors Barnabé, l'ayant pris, le conduisit aux apôtres, et leur raconta comment le Seigneur lui était apparu sur le chemin et lui avait parlé, et comment à Damas il avait agi avec assurance au nom de Jésus.

28. Il était donc avec eux à Jérusalem, allant et venant, et agissant avec assurance au nom du Seigneur.

24. Notæ autem factæ sunt Saulo insidiæ eorum. Custodiebant autem et portas die ac nocte, ut eum interficerent ;

25. accipientes autem eum discipuli nocte, per murum dimiserunt eum, submittentes in sporta.

26. Cum autem venisset in Jerusalem, tentabat se jungere discipulis ; et omnes timebant eum, non credentes quod esset discipulus.

27. Barnabas autem apprehensum illum duxit ad apostolos, et narravit illis quomodo in via vidisset Dominum, et quia locutus est ei, et quomodo in Damasco fiducialiter egerit in nomine Jesu.

28. Et erat cum illis intrans et exiens in Jerusalem, et fiducialiter agens in nomine Domini.

qu'il entra à Damas après son voyage en Arabie. — *Ut eum interficerent.* Les Juifs voulaient répondre à leur adversaire par « le plus détestable des arguments, celui de la violence ». — *Insidiæ* (vers. 24). Dans le grec : ἡ ἐπιβουλὴ, au singulier ; leur dessein, leur complot. — *Custodiebant...* : de crainte que leur victime ne leur échappât. Ce récit encore est avantagusement complété par saint Paul. L'apôtre nous apprend, II Cor. xi, 32 (voyez les notes), que l'ethnarque qui gouvernait Damas au nom du roi Arétas joua un rôle considérable dans cette affaire ; d'où il suit que les Juifs de la ville l'avaient circonvenu et gagné à leur cause contre Saul. — *Dis-*



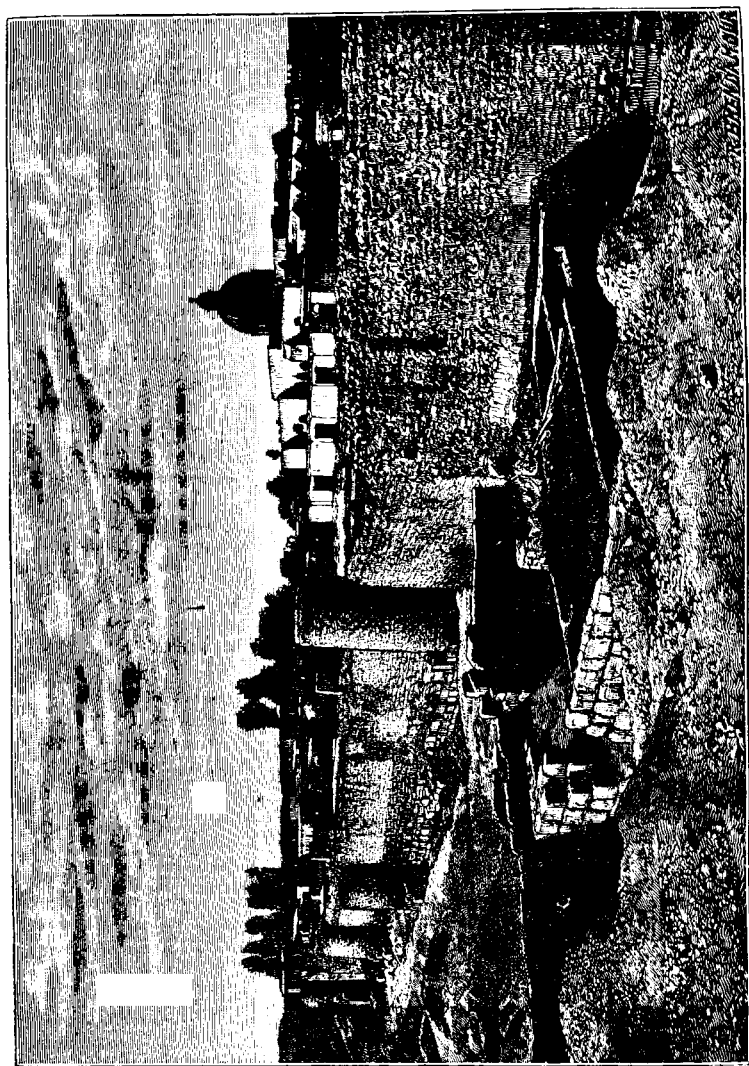
Corbeille à fruits. (Musée égyptien du Louvre.)

pult (vers. 25). D'anciens manuscrits disent : ses disciples, c.-à-d., des Juifs convertis à Damas par saint Paul, et qui s'étaient attachés à lui davantage. — *Per murum.* D'après II Cor. xi, 31 : par une fenêtre (pratiquée dans la muraille). Les remparts des anciennes places fortes contenaient toujours des ouvertures de ce genre. Cf. Jos. ii, 15 ; I Reg. xix, 12. — *In sporta.* Cf. Matth. xv, 37. C'était, on le voit par cet exemple, un panier de dimensions assez considérables.

26-28. Saul vient à Jérusalem, où, après

quelques hésitations, il est bien accueilli par les apôtres et les fidèles. — *In Jerusalem.* Il n'y était pas rentré depuis qu'il l'avait quittée comme persécuteur de l'Eglise. Comp. les vers. 1-2. — *Tentabat.* L'imparfait dénote des efforts réitérés. — *Omnes timebant...* Il n'y a rien d'étonnant à cela. Sans doute, le bruit de la conversion de Saul avait dû parvenir à Jérusalem ; mais presque aussitôt le néophyte était allé se cacher en Arabie pendant plusieurs années (cf. Gal. i, 16), et l'on était resté sans nouvelles de lui ; on était, par conséquent, sous l'impression de ses violences sanglantes d'autrefois : c'est pour cela qu'il y eut, à son retour, un mouvement d'hésitation à son sujet parmi les chrétiens de Jérusalem. Cf. Gal. i, 22. — *Barnabas autem...* (vers. 27). A deux reprises, ce pleux lévite chypriote (iv, 32) aida Saul à entrer dans la voie que lui réservait la Providence. Cf. xi, 25-26. Il est possible qu'ils se fussent connus tous deux avant leur conversion. — *Ad apostolos* : du moins, à ceux d'entre eux qui se trouvaient alors à Jérusalem. Nous savons par saint Paul (Gal. i, 19) qu'il n'y rencontra que saint Pierre et saint Jacques le Mineur. — *Narravit illis...* Rien n'était plus capable que ce petit récit de chasser au loin la défiance. *Quomodo... et quia...* : ce que Jésus avait fait pour Saul. *Et quomodo in...* : ce que Saul à son tour avait fait pour Jésus. Les mots *fiducialiter egerit* (ἐπαρρησιάζατο) font allusion au contenu des vers. 20-22. — *Et erat cum illis...* (vers. 28). Tel fut l'heureux résultat de l'intervention de Barnabé : la communauté chrétienne de la ville sainte traita Saul comme l'un de ses membres. — *Intrans et exiens...* Hébraïsme qui signifie : se mêlant familièrement à eux dans toutes les circonstances de la vie. Voyez i, 21. — *Fiducialiter agens.* Même expression qu'au vers. 27^b : manifestant par ses actes qu'il était un chrétien convaincu, intrépide, comme le dit le verset suivant.

29-30. La haine des Juifs de Jérusalem met



Partie des murs de Damas où, selon la tradition, eut lieu l'événement de saint Paul. (D'après une photographie.)

29. Il parlait aussi aux gentils, et il disputait avec les Grecs; mais ceux-ci cherchaient à le tuer.

30. Les frères, l'ayant su, le conduisirent à Césarée, et l'envoyèrent à Tarse.

31. Cependant l'Eglise était en paix dans toute la Judée, la Galilée et la Samarie; et elle s'établissait, marchant dans la crainte du Seigneur, et elle était remplie de la consolation de l'Esprit-Saint.

32. Or il arriva que Pierre, en les visitant tous, vint auprès des saints qui habitaient à Lydda.

33. Il trouva là un homme nommé

29. Loquebatur quoque gentibus, et disputabat cum Græcis; illi autem quærebant occidere eum.

30. Quod cum cognovissent fratres, deduxerunt eum Cæsaream, et dimiserunt Tarsum.

31. Ecclesia quidem per totam Judæam, et Galilæam, et Samariam, habebat pacem; et ædificabatur, ambulans in timore Domini, et consolatione sancti Spiritus replebatur.

32. Factum est autem ut Petrus, dum pertransiret universos, deveniret ad sanctos qui habitabant Lyddæ.

33. Invenit autem ibi hominem quem-

la vie de Saul en péril, et le contraint de quitter Jérusalem. — *Loquebatur... gentibus*. Trait surprenant, car il n'y avait guère d'autres païens à Jérusalem que les officiers romains et leurs soldats. Mais c'est une glose malheureuse, insérée dans le texte latin et qui manque dans les manuscrits grecs, dans les autres versions anciennes (à part l'éthiopienne) et en divers manuscrits latins. Les mots « cum gentibus » sont donc à supprimer. Il reste : Il parlait et disputait avec les Hellénistes (*cum Græcis* est encore une inexactitude; voyez les notes de vi, 1); c.-à-d., avec les Juifs dont la langue maternelle était le grec. Saul avait eu autrefois des relations étroites avec eux, puisqu'il était lui-même un Helléniste; d'ailleurs, c'étaient eux qui avaient martyrisé saint Étienne, sous la direction de Saul lui-même. Cf. vi, 9 et ss.; vii, 58 et ss. Il était donc naturel qu'il s'adressât à eux spécialement, pour essayer de les convertir. — *Illi... quærebant...* Le même « argument » qu'aux vers. 23 et 24. — *Cum cognovissent...* (vers. 30). La Providence déjoua encore ce complot par l'intermédiaire des chrétiens. D'après Gal. i, 18, Saul n'était à Jérusalem que depuis quinze jours. — *Deduxerunt* : l'accompagnant jusqu'à Césarée de Palestine (notes de viii, 40^b), pour plus de sûreté. — *Dimiserunt Tarsum*. C.-à-d., dans sa propre patrie (voyez le vers. 11^b). Là, pensait-on, sa vie serait à l'abri de tout danger. De Césarée, on pouvait aller à Tarse soit par mer, soit par terre, en suivant la route qui longe le rivage (*Att. géogr.*, pl. x et xvii). L'Épître aux Galates, i, 21, semble supposer que Saul suivit au moins en partie cette voie de terre, puisqu'il y est affirmé qu'il se rendit dans les régions de Syrie et de Cilicie.

§ III. — *Conversion du centurion Cornelle, et formation de la première chrétienté composée surtout de païens convertis*. IX, 31 — XI, 30.

Deux autres faits d'une importance capitale dans l'histoire des origines du christianisme.

1^o Miracles opérés par saint Pierre à Lydda et à Joppé. IX, 31-43.

31. Petite description de l'état général de

l'Eglise à cette époque. — *Ecclesia*. Dans le texte grec ordinaire, ce substantif et les verbes qui en dépendent sont au pluriel; mais la leçon de la Vulgate est confirmée par les meilleurs manuscrits. Il s'agit de l'Eglise envisagée dans son ensemble, et non des chrétiens particulières. — *Per Judæam, etc., et...* Trois provinces qui représentent toute la Palestine cisjordanienne (*Att. géogr.*, pl. x). — *Habebat pacem*. Ce trait s'explique sans peine, si l'on se souvient que trois années se sont écoulées depuis la conversion de Saul (voyez les notes du vers. 23); de sorte qu'on était alors au plus tôt en l'an 37 ou 38. C'est donc Caligula qui était à la tête de l'empire, et ce prince ayant alors tenté de faire ériger sa statue dans le temple de Jérusalem, les Juifs eurent d'autres soucis que celui de persécuter les chrétiens. Voyez Josèphe, *Ant.*, xviii, 8-12; *Bell. jud.*, ii, 10, 1; Philon, *Legat. ad Cal.*, 30. — Cette paix profita grandement à la prospérité de la jeune Eglise : *ædificabatur*, (comme une construction qui se développe chaque jour). — *Ambulans in timore...* Hébraïsme. C.-à-d. : progressant dans la piété envers Dieu. Cf. Ps. iii, 1; Eccl. i, 16, etc. — *Consolatione... Spiritus...* D'après le grec : Elle se multipliait par les consolations (c.-à-d., grâce aux faveurs) du Saint-Esprit.

32-35. Saint Pierre guérit un paralytique à Lydda. — *Petrus*. D'Étienne et de Saul, qui ont occupé l'attention du narrateur depuis le commencement du chap. vi, le récit revient au prince des apôtres, qu'il ne quittera plus jusqu'à xii, 25. — *Dum pertransiret...* Durant la persécution, Pierre n'avait pas quitté Jérusalem; la paix lui permet maintenant de faire la visite pastorale des églises disséminées à travers la Palestine. — *Ad sanctos*. Sur ce nom, voyez les notes du vers. 13. — *Lyddæ*. L'antique Lod de l'Ancien Testament (cf. I Par. viii, 12; Esdr. ii, 33), la Lodd actuelle. C'était une petite ville située à environ un jour de marche de Jérusalem, sur la route qui conduit à Joppé, et assez près de cette dernière cité d'après le verset 38^a. — *Æneam* (vers. 33). Probablement un Juif helléniste converti au christianisme. — *Ab*

dam, nomine Æneam, ab annis octo jacentem in grabato, qui erat paralyticus.

34. Et ait illi Petrus : Ænea, sanat te Dominus Jesus Christus ; surge, et sterne tibi. Et continuo surrexit.

35. Et viderunt eum omnes qui habitabant Lydda et Saronæ ; qui conversi sunt ad Dominum.

36. In Joppe autem fuit quædam discipula, nomine Tabitha, quæ interpretata dicitur Dorcas. Hæc erat plena operibus bonis, et elemosynis quas faciebat.

37. Factum est autem in diebus illis ut infirmata moreretur ; quam cum lavissent, posuerunt eam in cœnaculo.

38. Cum autem prope esset Lydda ad Joppen, discipuli audientes quia Petrus esset in ea, miserunt duos viros ad eum, rogantes : Ne pigriteris venire usque ad nos.

39. Exurgens autem Petrus, venit cum illis. Et cum advenisset, duxerunt illum in cœnaculum ; et circumsteterunt illum omnes viduæ flentes, et ostendentes ei tunicas et vestes quas faciebat illis Dorcas.

40. Ejectis autem omnibus foras, Petrus ponens genua, oravit ; et conversus

Énée, qui depuis huit ans était étendu sur un grabat ; il était paralytique.

34. Et Pierre lui dit : Énée, le Seigneur Jésus-Christ te guérit ; lève-toi, et arrange toi-même ton lit. Et aussitôt il se leva.

35. Tous ceux qui habitaient à Lydda et dans Saron le virent, et ils se convertirent au Seigneur.

36. Il y avait à Joppé, parmi les disciples, une femme nommée Tabitha, mot qui se traduit par Dorcas. Elle était remplie de bonnes œuvres et des aumônes qu'elle faisait.

37. Or il arriva en ces jours-là qu'étant tombée malade, elle mourut ; après qu'on l'eut lavée, on la mit dans une chambre haute.

38. Et comme Lydda était près de Joppé, les disciples, ayant appris que Pierre y était, lui envoyèrent deux hommes, pour lui faire cette prière : Ne tarde pas à venir auprès de nous.

39. Pierre, se levant, alla avec eux. Lorsqu'il fut arrivé, on le conduisit dans la chambre haute ; et toutes les veuves l'entourèrent en pleurant, et en lui montrant les tunicas et les vêtements que leur faisait Dorcas.

40. Ayant fait sortir tout le monde, Pierre se mit à genoux et pria ; puis se

annis octo... Une paralysie qui a duré si longtemps ne peut guère disparaître que par l'effet d'un miracle. — *Ait...* Petrus (vers. 34). Sans doute en vertu d'une inspiration spéciale de l'Esprit-Saint. Cf. III, 4 et ss. De nouveau (cf. III, 12 et 16) l'apôtre attribue hautement la guérison à Jésus : *Sanat te Dominus*. — *Surge, et sterne*. Comp. les mots semblables du divin Maître en des circonstances analogues : Luc. v, 24 ; Joan. v, 8. — *Viderunt* (vers. 34) : omnes dans le sens large : cf. vers. 39 ; VIII, 1, etc.)... Le miracle fut bientôt connu à Lydda et aux environs, et il produisit un prompt et heureux résultat : *conversi sunt ad...* — *Saronæ*. Le grec a l'article : τὴν Σαρὸνα. Il ne s'agit donc pas d'une ville, mais de la petite plaine de Saron, mentionnée plusieurs fois par l'Ancien Testament et dans laquelle se trouvait précisément Lydda. Cf. Is. xxxiii, 9 ; xxxv, 2, etc. Elle longeait la Méditerranée, du Carmel à Jaffa.

36-43. Résurrection de Tabitha à Joppé. — *Joppe*. L'ancienne *Yāfō* ; aujourd'hui Jaffa, le port principal de la Palestine. Cf. Jon. i, 3, etc. — *Tabitha* est la forme araméenne du nom hébreu *Ṣṭiyah* (cf. IV Reg. xii, 1 ; I Par. viii, 9), qui est très exactement représenté en grec par *Dorcas* (Δορκάς), ou gazelle. On retrouve ce mot grec employé comme nom de

femme dans les écrits de Xénophon et d'Euripide. — *Hæc erat...* Rapide éloge de l'héroïne de ce petit récit, vers. 36b. Saint Luc relève ses bonnes œuvres et ses aumônes multiples. Notez la locution *plena...*, chère à notre auteur (comp. vi, 8 ; xiii, 10 ; xix, 28, etc.). — *Moreretur* (vers. 37). Les détails *lavissent, posuerunt...* montrent que la mort fut dûment constatée. — *In cœnaculo* (ἐν ὑπνῳδῳ) : dans une chambre haute. Cf. i, 13, etc. Ainsi qu'il a été dit plus haut (notes de v, 6), d'ordinaire, en Orient, la sépulture suit de très près la mort ; mais, dans le cas présent, comme saint Pierre était dans le voisinage, les disciples retardèrent les funérailles, parce qu'ils espéraient qu'il leur rendrait leur chère bienfaitrice. — *Prope... ad Joppen* (verset 38). La distance qui sépare les deux villes est d'environ 15 kil. — *Rogantes : Ne pigriteris...* Il est évident que les messagers informèrent le prince des apôtres du motif pour lequel sa visite était si ardemment désirée. Il accéda aussitôt à leur demande : *exurgens... venit...* (vers. 39). — *Circumsteterunt illum...* Scène très émouvante. Il était impossible que saint Pierre résistât à cette prière muette, mais éloquente : *ostendentes ei...* — *Tunicas et vestes* : les vêtements inférieurs et supérieurs. — *Quas faciebat...* Dans le grec : Tous les vêtements que Dorcas faisait lorsqu'elle était avec eux ; c.-à-d.,

ad corpus, dixit : Tabitha, surge. At illa aperuit oculos suos ; et viso Petro, resedit.

41. Dans autem illi manum, erexit eam ; et cum vocasset sanctos et viduas, assignavit eam vivam.

42. Notum autem factum est per universam Joppen, et crediderunt multi in Domino.

43. Factum est autem ut dies multos moraretur in Joppe, apud Simonem quendam coriarium.

tournant vers le corps, il dit : Tabitha, lève-toi. Elle ouvrit les yeux, et ayant vu Pierre, elle se mit sur son séant.

41. Il lui donna la main, et la leva ; et ayant appelé les saints et les veuves, il la leur rendit vivante.

42. Ce fait fut connu dans tout Joppé, et beaucoup crurent au Seigneur.

43. Or il arriva que Pierre demeura des jours nombreux à Joppé, chez un corroyeur nommé Simon.

CHAPITRE X

1. Vir autem quidam erat in Cæsarea, nomine Cornelius, centurio cohortis quæ dicitur Italica,

2. religiosus, ac timens Deum cum

1. Il y avait à Césarée un homme nommé Corneille, centurion de la cohorte appelée l'Italienne,

2. religieux et craignant Dieu avec

lorsqu'elle vivait. — *Ejects... omnibus* (vers 40) : ainsi qu'avait fait Notre-Seigneur dans une circonstance analogue, dont Pierre avait été témoin (cf. Matth. ix, 25). L'apôtre voulait n'être pas troublé dans sa fervente prière (*ponens genua...*). — *Tabitha, surge*. En araméen : *Tabitha, cumi* ; ce qui rappelle le « Talitha cumi » adressé par Jésus à la fille de Jaïre. Cf. Marc. v, 41. — *Aperuit oculos...* Ce fut la première marque du retour à la vie ; puis *resedit*. Le récit est très dramatique : *Dans... manum*,



Corroyeur égyptien.
(D'après une peinture de tombeau.)

erexit... (vers. 41). — *Assignavit...* C'est ainsi que Jésus avait rendu à la veuve de Naïm son fils ressuscité. Cf. Luc. vii, 15. — *Notum factum est...* (vers. 42). Même résultat que pour la guérison du paralytique. Comp. le vers. 35. — *Factum est...* (vers. 42). Transition aux faits

qui vont être racontés. Sur l'expression *dies multos* (ἡμέρας ἱκανὰς), voyez le vers. 23 et le commentaire. — *Apud... coriarium*. Ce trait prouve que saint Pierre se mettait déjà résolument au-dessus des coutumes et des préjugés des Juifs ; en effet, pour ceux-ci le métier de tanneur était regardé comme impur sous le rapport légal, à cause des dépouilles de toutes sortes d'animaux qu'il obligeait à manier.

2° Le centurion Corneille et saint Pierre ont l'un et l'autre une vision céleste, qui les préparait à l'accomplissement de grandes choses. X, 1-16.

CHAP. X. — 1-8. La vision de Corneille : un ange l'engage à faire venir saint Pierre auprès de lui. — L'écrivain sacré nous donne d'abord, comme pour Tabitha (cf. ix, 36) et pour d'autres personnages (voyez iv, 36 ; vi, 8, etc.), une courte description du héros de l'épisode qui suit. Sa résidence : *in Cæsarea* (cf. viii, 40 et le commentaire). Son nom était tout à fait romain : *Cornelius*. Il appartenait certainement au paganisme, ainsi qu'il résulte de tout le récit (cf. vers. 34, 37 ; xi, 1, 3, 18, etc.). Sa fonction (*centurio*) était honorable, quoique modeste. Dans les armées de Rome, un centurion commandait exactement à cent soldats, et de là son titre. — *Cohortis* : la dixième partie d'une légion de six mille hommes. La cohorte en question portait vraisemblablement son nom d'*italica*, parce qu'elle avait été levée en grande partie en Italie, et non dans les provinces. — *Religiosus, ac...* (vers. 2). Corneille était-il prosélyte dans le sens strict, c.-à-d., affilié au judaïsme par la circoncision, comme tant d'autres étrangers ? Quelques commentateurs l'ont conclu de l'expression *timens Deum* (φοβούμενος τὸν Θεόν), qui désigne certainement des prosélytes un peu plus loin (cf.

toute sa maison, faisant beaucoup d'aumônes au peuple, et priant Dieu sans cesse.

3. Il vit clairement dans une vision, vers la neuvième heure du jour, un ange de Dieu qui entra chez lui, et lui dit : Corneille.

4. Et lui, le regardant, fut saisi de frayeur, et dit : Qu'y a-t-il, Seigneur ? L'ange lui répondit : Tes prières et tes aumônes sont montées devant Dieu, et il s'en est souvenu.

5. Et maintenant envoie des hommes à Joppé, et fais venir un certain Simon, qui est surnommé Pierre.

6. Il est logé chez Simon le corroyeur, dont la maison est près de la mer ; c'est lui qui te dira ce qu'il faut que tu fasses.

7. Lorsque l'ange qui lui parlait se fut retiré, il appela deux de ses domestiques et un soldat craignant le Seigneur, de ceux qui lui obéissaient ;

8. après leur avoir tout raconté, il les envoya à Joppé.

9. Le lendemain, comme ils étaient en

omni domo sua, faciens eleemosynas multas plebi, et deprecans Deum semper.

3. Is vidit in visu manifeste, quasi hora diei nona, angelum Dei introeuntem ad se, et dicentem sibi : Corneli.

4. At ille intuens eum, timore correptus, dixit : Quid est, Domine ? Dixit autem illi : Orationes tuæ et eleemosynæ tuæ ascenderunt in memoriam in conspectu Dei.

5. Et nunc mitte viros in Joppen, et accersi Simonem quemdam, qui cognominatur Petrus.

6. Hic hospitatur apud Simonem quemdam coriarium, cujus est domus juxta mare ; hic dicet tibi quid te oporteat facere.

7. Et cum discessisset angelus qui loquebatur illi, vocavit duos domesticos suos, et militem metuentem Dominum, ex his qui illi parebant ;

8. quibus cum narrasset omnia, misit illos in Joppen.

9. Postera autem die, iter illis fa-

xiii, 16, 26). Cela paraît difficilement conciliable avec le vers. 28. Cf. x, 3 et ss. — *Cum omni domo...* Ce détail relève l'étendue de son esprit religieux : toute sa maison (sa famille et ses serviteurs) était monothéiste comme lui, et adorait le Dieu unique des Juifs. — *Faciens eleemosynas* : comme un autre pieux centurion de l'évangile. Cf. Luc. vii, 5. — *Plebi*. C.-à-d. : à la nation juive. — *Deprecans... semper*. Autre preuve manifeste de sa piété. — *Is... in visu* (vers. 3). Après ces préliminaires, nous arrivons au fait principal. — *Manifeste* (φανερῶς) : par conséquent, d'une manière réelle, évidente, objective. D'après le vers. 30, le centurion était éveillé et priait lorsque l'ange lui apparut. — *Hora nona*. A trois heures de l'après-midi. Cf. iii, 1. — *Angelum*. Ce messager céleste était vêtu de blanc. Voyez le vers. 30. — *Ille intuens...* (vers. 4) : d'un regard chercheur et attentif (ἀντιβλέπων). — *Timore correptus* : ainsi qu'il arrive presque toujours devant une apparition surnaturelle. — *Orationes tuæ...* Réponse toute consolante de l'ange. Les mots *in memoriam* signifient : comme un mémorial, qui a rappelé à Dieu ton souvenir, et qui l'a porté à t'accorder une grande faveur. Comp. Lev. ii, 2, où la partie du sacrifice non sanglant que le prêtre devait brûler sur l'autel des holocaustes est appelée *azkârah*, mémorial, ce qui fait souvenir. Voyez aussi Tob. xii, 12. — *Et nunc mitte...* C'est l'objet principal du message (vers. 5-6). — Le détail *hic hospitatur...* est ajouté pour aider

les envoyés de Corneille à trouver plus facilement saint Pierre. — *Hic dicet...* Dans ses prières, le centurion avait sans doute demandé à Dieu des lumières plus complètes sur la manière de le servir ; l'ange lui indique le docteur qui devait les lui apporter bientôt. — *Cum discessisset...* (vers. 7-8). Corneille exécute sur-le-champ l'ordre reçu du ciel, tant il avait hâte de mettre à profit la grande faveur qui lui était offerte. — Au lieu des mots *metuentem Dominum*, le grec a simplement l'épithète εὐσεβῆ, que la Vulgate a traduit plus haut (cf. vers. 2^a) par « religio-sus ». — *Quibus cum narrasset...* Les trois messagers étant des hommes de confiance, le centurion crut devoir les mettre au courant de ce qui s'était passé.



Outils de corroyeur trouvés à Pompéi.

9-16. Saint Pierre est lui-même préparé par une vision au rôle qui allait lui être confié. — *Postera die*. Les villes de Joppé et de Césarée étaient séparées l'une de l'autre par environ douze heures de marche, et il n'avait pas été possible aux messagers de faire tout ce chemin d'une seule traite. « En supposant que la petite caravane soit partie vers quatre heures du soir,

cientibus, et appropinquantibus civitati, ascendit Petrus in superiora, ut oraret circa horam sextam.

10. Et cum esuriret, voluit gustare. Parantibus autem illis, cecidit super eum mentis excessus;

11. et vidit cælum apertum, et descendens vas quoddam velut linteum magnum, quatuor initiis summitti de cælo in terram,

12. in quo erant omnia quadrupedia, et serpentina terræ, et volatilia cæli.

13. Et facta est vox ad eum : Surge, Petre; occide et manduca.

14. Ait autem Petrus : Absit, Domine; quia nunquam manducavi omne commune et immundum.

15. Et vox iterum secundo ad eum : Quod Deus purificavit, tu commune ne dixeris.

16. Hoc autem factum est per ter, et statim receptum est vas in cælum.

17. Et dum intra se hæsitaret Petrus,

route et qu'ils approchaient de la ville, Pierre monta sur le haut de la maison, vers la sixième heure, pour prier.

10. Et ayant faim, il voulut manger. Mais pendant qu'on lui préparait quelque chose, il lui survint un ravissement d'esprit :

11. et il vit le ciel ouvert, et un objet semblable à une grande nappe liée par les quatre coins, qui descendait du ciel sur la terre;

12. à l'intérieur il y avait toutes sortes de quadrupèdes, et de reptiles de la terre, et d'oiseaux du ciel.

13. Et une voix se fit entendre à lui : Lève-toi, Pierre; tue et mange.

14. Mais Pierre dit : Je ne le puis, Seigneur; car je n'ai jamais rien mangé de profane et de souillé.

15. Alors la voix s'adressa à lui une seconde fois : Ce que Dieu a purifié, ne l'appelle pas profane.

16. Cela se fit par trois fois, et ensuite l'objet fut retiré dans le ciel.

17. Et tandis que Pierre hésitait en

elle dut camper en route, pour repartir le lendemain et arriver à Joppé vers le milieu du jour. » Comp. les vers. 23-24, où nous verrons le voyage de saint Pierre durer le même temps. — *In superiora*. Dans le grec : ἐπὶ τὸ ὕψος. C.-à-d., sur le toit plat, où l'on se retirait parfois pour prier, ou pour goûter un peu de calme et de solitude. Cf. I Reg. ix, 25-26; II Reg. xi, 2; Jer. xix, 13; Zach. i, 5, etc. — *Horam sextam*. Midi; heure consacrée à la prière chez les Juifs. — *Gustare* (vers. 10). De même dans le grec : γεύσασθαι, prendre de la nourriture. — *Mentis excessus*. Une extase proprement dite, comme le dit le texte original (ἑξουσιασμός). — *Cælum apertum* (vers. 11). Comme plus haut, vii, 56. — *Vas quoddam*. Hébraïsme : un objet. Cet objet est aussitôt décrit d'une manière plus précise. C'était comme une grande nappe, dont les quatre coins étaient relevés et attachés ensemble, et qu'une main invisible faisait descendre lentement du ciel. — *Quatuor initiis*. Le substantif grec ἀρχαί a été traduit trop servilement; il désigne les angles, les extrémités de la nappe. Le participe δεδεμένον, lié, qu'on lit en divers manuscrits et dans le texte grec ordinaire, n'est probablement qu'une glose. — *In quo... omnia...* (vers. 12). C.-à-d., les animaux terrestres et aériens de toute espèce. Les animaux aquatiques n'étaient pas représentés, parce qu'ils ne peuvent vivre en dehors de leur élément, et que, d'après le vers. 13, tous les êtres contenus dans la nappe étaient vivants. — *Surge... occide...* (vers. 13). La vision se rattachait donc directement à la faim de saint Pierre. — *Absit* (vers. 14). Dans le grec : μηδὲμιᾶς, nullement, jamais. L'âme religieuse de l'apôtre

est tout effrayée par un tel ordre; en effet, la nappe contenait des animaux de toute espèce, et beaucoup de ceux-ci étaient impurs au point de vue de la loi juive. — *Nunquam manducavi*. Les Israélites étaient très fidèles à pratiquer cette loi, même à l'étranger, même en face des menaces de leurs persécuteurs. Cf. Dan. i, 8 et ss.; II Mach. vi, 18. On voit de nouveau par ce trait que ceux des premiers chrétiens qui étaient d'origine juive continuaient de se conformer strictement aux prescriptions légales. — *L'adjectif commune* (profane) est synonyme de *immundum*. Cf. Marc. vii, 2. — *Quod Deus purificavit* (vers. 15). C.-à-d. : ce que Dieu a déclaré pur. Cette déclaration était évidente, dès là que la nappe symbolique descendait du ciel, et que le Seigneur lui-même avait ordonné à Pierre de manger de tout ce qu'elle contenait. Par ce langage si net, Dieu révoquait la partie de la législation mosaïque qui concernait les aliments; mais, comme le montrera la suite de l'épisode, la pensée divine allait bien au delà de ce point particulier. La nappe immense figurait le monde entier; les êtres de toute sorte qu'elle renfermait symbolisaient avant tout les païens, que Dieu voulait introduire dans l'Eglise et que Pierre ne devait pas refuser d'y admettre. — *Hoc... per ter* (vers. 16). Cette triple répétition avait pour but de bien inculquer au prince des apôtres l'importante leçon qui vient d'être indiquée, et aussi d'enlever tout doute de son esprit au sujet de la réalité de la vision.

8° Saint Pierre à Césarée, auprès du centurion Cornelle. X, 17-48.

17-23. Arrivée des messagers de l'officier romain; l'apôtre part avec eux. — *Hæsitaret*.

lui-même sur le sens de la vision qu'il avait vue, voici que les hommes envoyés par Corneille, cherchant la maison de Simon, se présentèrent à la porte.

18. Et ayant appelé, ils demandèrent si c'était là que Simon, surnommé Pierre, était logé.

19. Pendant que Pierre pensait à la vision, l'Esprit lui dit : Voici trois hommes qui te demandent.

20. Lève-toi donc, descends, et va avec eux sans hésiter, car c'est moi qui les ai envoyés.

21. Pierre, étant descendu auprès de ces hommes, leur dit : Me voici, je suis celui que vous cherchez ; quel est le motif pour lequel vous êtes venus ?

22. Ils dirent : Le centurion Corneille, homme juste et craignant Dieu, auquel toute la nation juive rend témoignage, a reçu d'un ange saint l'ordre de te faire venir dans sa maison, et d'écouter tes paroles.

23. Pierre, les ayant donc fait entrer, leur donna l'hospitalité ; puis, le jour suivant, il partit avec eux, et quelques-uns des frères de Joppé l'accompagnèrent.

24. Le lendemain il entra dans Césarée. Or Corneille les attendait et avait réuni ses parents et ses amis les plus intimes.

quidnam esset visio quam vidisset, ecce viri qui missi erant a Cornelio, inquireres domum Simonis, astiterunt ad januam.

18. Et cum vocassent, interrogabant si Simon, qui cognominatur Petrus, illic haberet hospitium.

19. Petro autem cogitante de visione, dixit Spiritus ei : Ecce viri tres quærunt te.

20. Surge itaque, descende, et vade cum eis nihil dubitans, quia ego misi illos.

21. Descendens autem Petrus ad viros, dixit : Ecce ego sum quem quæritis ; quæ causa est propter quam venistis ?

22. Qui dixerunt : Cornelius centurio, vir justus et timens Deum, et testimonium habens ab universa gente Judæorum, responsum accepit ab angelo sancto, accersire te in domum suam, et audire verba abs te.

23. Introducens ergo eos, recepit hospitio ; sequenti autem die, surgens profectus est cum illis, et quidam ex fratribus ab Joppe comitati sunt eum.

24. Altera autem die introivit Cæsaream. Cornelius vero expectabat illos, convocatis cognatis suis, et necessariis amicis.

Dans le grec : διηπόρει, il était embarrassé, perplexe, ne sachant pas d'abord quelle signification spéciale il devait donner à la vision. — *Ad januam*. Le mot *πυλῶνα* désigne d'ordinaire une grande porte extérieure. — L'équivalent grec de *cogitante* (vers. 19), ἐνθυμούμενον, est une expression très énergique : Pierre tournait et retournait dans son esprit les divers détails de l'apparition céleste. « Pendant qu'il cherchait ainsi, l'explication vint tout à coup, » donnée par Dieu lui-même : *Dixit Spiritus...* En effet, par cet avertissement de l'Esprit-Saint, l'arrivée des messagers de Corneille était mise en relation directe avec la vision. — *Descende* (vers. 20) : car Pierre était encore sur le toit plat de la maison. Cf. vers. 9^b. — *Nihil dubitans*. Le grec *μηδὲν διακρινόμενος* peut signifier aussi : n'établissant aucune distinction (entre Juifs et Gentils). Voyez xi, 12 et le commentaire. — *Ad viros* (vers. 21). Les mots « envoyés vers lui par Corneille », qu'on lit dans le grec ordinaire, manquent dans les meilleurs manuscrits, comme dans la Vulgate, et sont probablement apocryphes. — *Qui dixerunt* (vers. 22). La réponse des messagers à la question de Pierre est remarquable par sa précision et sa simplicité. Elle commence par un bel éloge du centurion, dont elle vante les rapports soit avec

Dieu (*justus et timens...*), soit avec les Juifs (les mots *ab universa gente* sont une hyperbole populaire : tous les Israélites de Césarée); ensuite, elle signale en peu de mots l'objet même de la mission : *responsum accepit...* (dans le Nouveau Testament, le grec *ἐξηπαγγελῆσθαι* désigne toujours une révélation céleste; cf. Matth. ii, 12, 22; Luc. ii, 2, 28; Hebr. viii, 5 et ii, 7). — *Audire verba...* C.-à-d., pour être renseigné par toi sur ce qu'il doit faire. — *Recepit hospitio* (vers. 23) : quoique les Juifs ne donnaient pas l'hospitalité aux païens. Cf. vers. 28. Mais Pierre entre résolument dans la voie qui lui avait été récemment tracée par Dieu. — *Sequenti... die*. C'était le troisième jour depuis la vision de Corneille. Comp. le vers. 9. — *Quidam ex fratribus...* Ces chrétiens étaient d'origine juive, d'après le vers. 45, et au nombre de six d'après xi, 12. Saint Pierre prévoyait probablement que sa conduite serait critiquée plus tard, et il tient à avoir avec lui des témoins de ce qui allait se passer.

24-27. Arrivée du prince des apôtres à Césarée. — *Altera... die* : le quatrième jour. Voyez les notes du vers. 23^b. — *Expectabat*. Ce trait et les suivants attestent la vivacité de la foi de Corneille. Les parents et les amis intimes qu'il avait réunis en grand nombre pour attendre

25. Et factum est cum introisset Petrus, obvius venit ei Cornelius; et procidens ad pedes ejus, adoravit.

26. Petrus vero elevavit eum, dicens : Surge, et ego ipse homo sum.

27. Et loquens cum illo, intravit, et invenit multos qui convenerant.

28. Dixitque ad illos : Vos scitis quomodo abominatum sit viro Judæo conjungi aut accedere ad alienigenam; sed mihi ostendit Deus neminem communem aut immundum dicere hominem.

29. Propter quod sine dubitatione veni accersitus. Interrogo ergo quam ob causam accersistis me.

30. Et Cornelius ait : A nudiusquarta die usque ad hanc horam, orans eram hora nona in domo mea; et ecce vir stetit ante me in veste candida, et ait :

31. Corneli, exaudita est oratio tua, et eleemosynæ tuæ commemoratæ sunt in conspectu Dei.

32. Mitte ergo in Joppen, et accersi Simonem, qui cognominatur Petrus; hic hospitatur in domo Simonis coriarii, juxta mare.

33. Confestim ergo misi ad te, et tu bene fecisti veniendo; nunc ergo omnes nos in conspectu tuo adsumus, audire

25. Et il arriva que, lorsque Pierre entra, Corneille vint au-devant de lui; et tombant à ses pieds, il se prosterna.

26. Mais Pierre le releva, en disant : Lève-toi; moi aussi, je suis un homme.

27. Et s'entretenant avec lui, il entra, et trouva beaucoup de personnes assemblées.

28. Il leur dit : Vous savez que c'est une abomination pour un Juif de se lier avec un étranger, ou de s'approcher de lui; mais Dieu m'a appris à n'appeler personne profane ou souillé.

29. C'est pourquoi je suis venu sans hésitation, lorsque j'ai été appelé. Je vous demande donc pour quel motif vous m'avez appelé.

30. Alors Corneille dit : Il y a quatre jours à cette heure-ci que je priais dans ma maison à la neuvième heure; et voici qu'un homme se présenta à moi vêtu de blanc, et dit :

31. Corneille, ta prière a été exaucée, et tes aumônes ont été mentionnées devant Dieu.

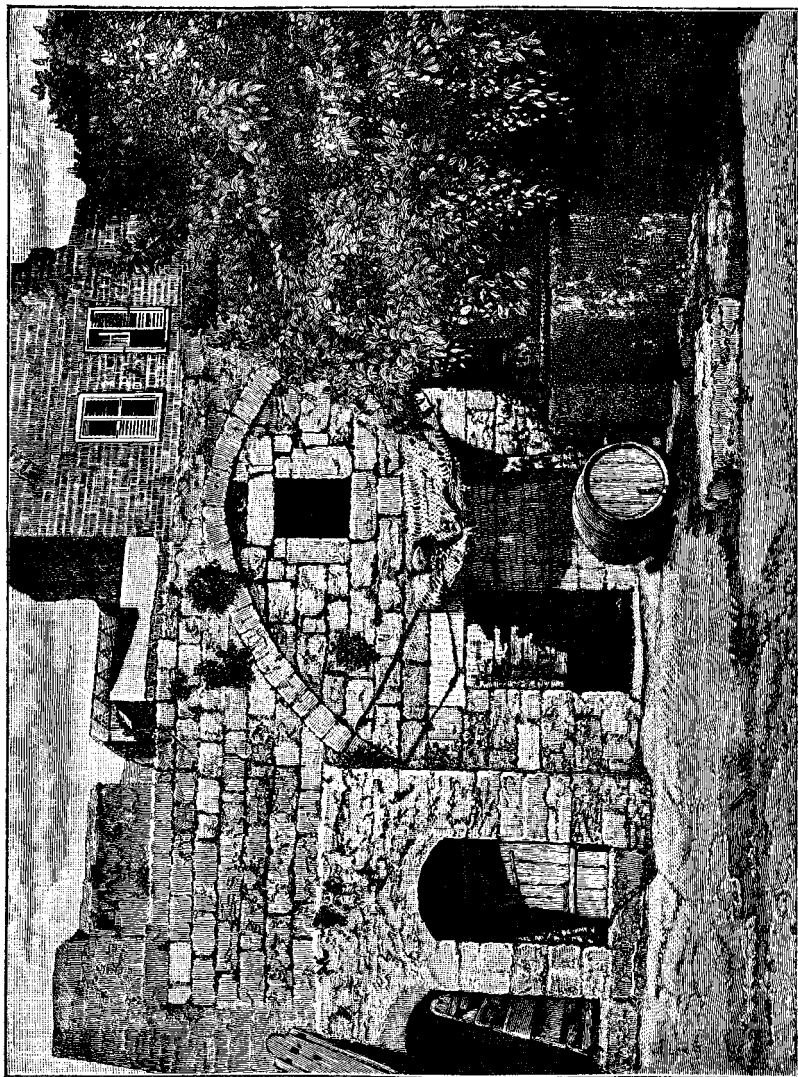
32. Envoie donc à Joppé, et fais venir Simon qui est surnommé Pierre; il est logé dans la maison de Simon corroyeur, près de la mer.

33. Aussitôt donc j'ai envoyé vers toi, et tu as agi avec bonté en venant; et maintenant nous voici tous devant toi,

Simon avec lui (comp. le vers. 27^b) partageaient sans doute ses sentiments religieux, et il désirait les faire participer aussi à la grâce insigne qu'il espérait. — *Cum introisset* (vers. 25). Plutôt, d'après le grec : Comme il entra. Comp. le vers. 27^a. — *Obvius venit*... Première marque de respect. La seconde, *procidens*... (*adoravit* signifie : il lui rendit hommage), est plus expressive encore. C'était là, chez les Orientaux, l'attitude d'un inférieur devant son supérieur; mais une manifestation de ce genre était très extraordinaire de la part d'un Romain, surtout devant un Juif. Dans saint Pierre, Corneille vénérât un envoyé de Dieu. — *Petrus... elevavit*... (vers. 26). Comparez, dans l'Apocalypse, xix, 10, la conduite et les paroles analogues de l'ange devant lequel saint Jean s'était prosterné. — *Loquens* (vers. 27). Le mot grec συνομιλῶν suppose une conversation d'une certaine durée. — *Intravit*... Ce qui a été raconté dans les versets 25 et 26 s'était donc passé en dehors de la maison.

28-33. Sur la demande de Pierre, le centurion lui expose le motif pour lequel il l'avait envoyé chercher. — *Dixitque*... L'apôtre prend la parole, pour faire une réflexion préalable et pour expliquer comment lui, Juif de naissance, il a pénétré dans une maison habitée par des

païens. — *Abominatum*. Le grec dit seulement : ἀθέμιτον, illicite. Quoique les relations avec les païens ne fussent pas directement interdites aux Juifs, ceux-ci avaient néanmoins à cœur de les éviter le plus possible, par crainte de contracter quelque souillure légale. Saint Pierre parle de ce fait comme d'une chose connue de Corneille et de ses amis (*vos scitis*), qui vivaient dans un milieu juif. Comp. Tacite, *Hist.*, v, 5; Juvénal, *liv.*, 103, etc. Le verbe *conjungi* (κολλᾶσθαι) suppose des relations intimes; *accedere* (προσέρχεσθαι) est plus général et marque les rapports ordinaires de la vie. — *Sed mihi ostendit*... En lui disant : Va avec eux sans hésiter (comp. le verset 20), Dieu avait donné à Pierre la clef de sa vision, et lui avait appris qu'il ne devait *neminem communem*... *dicere*. — *Sine dubitatione* (vers. 29) : ἀντιρρήτως, sans contredire, sans protester. — *Interrogo ergo*... Après cette explication préliminaire, saint Pierre prie le centurion de lui dire à son tour dans quel but il l'avait fait venir. Le centurion répondit en racontant brièvement, vers. 30-32, la vision céleste qu'il avait eue lui-même (comp. les vers. 2-3). — *A nudiusquarta... usque*... (vers. 30). Plus clairement : « quarta abhinc die ». — *In veste candida* (λαμπρῶν, brillant) est un détail nouveau. Cf. vers. 3^b. — *In conspectu tuo*. Dans les meilleurs



La maison dite de Simon le corroeur, à Jaffa. (D'après une photographie.)

omnia quaecumque tibi praecepta sunt a Domino.

34. Aperiens autem Petrus os suum, dixit : In veritate comperi quia non est personarum acceptor Deus,

35. sed in omni gente qui timet eum, et operatur justitiam, acceptus est illi.

36. Verbum misit Deus filiis Israel, annuntians pacem per Jesum Christum : hic est omnium Dominus.

37. Vos scitis quod factum est verbum per universam Judæam : incipiens enim a Galilæa, post baptismum quod prædicavit Joannes ;

38. Jesum a Nazareth, quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto et virtute, qui pertransiit beneficiando, et sanando omnes oppressos a diabolo, quoniam Deus erat cum illo.

39. Et nos testes sumus omnium quæ fecit in regione Judæorum et Jerusalem, quem occiderunt suspendentes in ligno.

pour entendre tout ce qui t'a été ordonné par le Seigneur.

34. Alors Pierre, ouvrant la bouche, dit : En vérité, je reconnais que Dieu ne fait point acception de personnes,

35. mais qu'en toute nation celui qui le craint et qui pratique la justice lui est agréable.

36. Dieu a envoyé sa parole aux enfants d'Israël, annonçant la paix par Jésus-Christ, qui est le Seigneur de tous.

37. Vous savez ce qui s'est passé dans toute la Judée, ce qui a commencé en Galilée, après le baptême que Jean a prêché ;

38. comment Dieu a oint de l'Esprit-Saint et de force Jésus de Nazareth, qui est allé de lieu en lieu en faisant le bien, et en guérissant tous ceux qui étaient opprimés par le diable, parce que Dieu était avec lui.

39. Et nous sommes témoins de tout ce qu'il a fait dans le pays des Juifs et à Jérusalem, lui qu'ils ont tué en le suspendant au bois.

manuscripts grecs on lit : en présence de Dieu. C'est la leçon la plus probable.

34-43. Discours de saint Pierre au centurion et à ses amis. — Notez l'introduction solennelle du narrateur : *aperiens... os...* Cf. VIII, 35, etc. Les vers. 34-35 forment un petit exorde, tiré des circonstances : louange à Dieu, qui appelle aussi les païens au salut, lorsqu'ils s'en montrent dignes. Vient ensuite le corps du discours, versets 36-43, dans lequel saint Pierre expose brièvement la vie, la mort et la résurrection de Jésus en tant que Messie. — *In veritate comperi* (au temps présent dans le grec : « deprehendo, cognosco »). L'apôtre, ému de ce qu'il vient d'entendre, et rapprochant le récit de Cornéille de la révélation qu'il avait reçue lui-même, commence par faire l'éloge de l'infinité de bonté de Dieu à l'égard de tous les hommes. — *Non... personarum acceptor*. Hébraïsme, pour désigner l'impartialité. Dieu ne favorise personne aux dépens des autres. Cf. Deut. x, 17 ; II Par. xix, 7 ; Sap. vi, 8 ; Rom. ii, 11, etc. — *Sed in omni* (adjectif accentué) *gente...* Preuve évidente que Dieu ne falsait pas acception de personnes. Jusqu'alors la vocation à la foi chrétienne avait été surtout le partage des Israélites. — Après ce petit exorde, l'apôtre se met à prêcher directement Jésus-Christ à son auditoire païen. Pour les vers. 36-38, la phrase est assez enchevêtrée dans le grec ordinaire et dans quelques manuscrits ; les témoins les plus anciens ont la même leçon que la Vulgate. — *Verbum misit...* (verset 36 ; le mot *Deus* n'est pas bien garanti). Cette parole (*τὸν λόγον* avec l'article : la parole par excellence), envoyée en premier lieu aux Juifs (*filiis Israel*) conformément aux oracles

antiques, c'est la bonne nouvelle de la naissance du Messie, Notre-Seigneur Jésus-Christ. En effet, les anges l'avaient annoncée aux pasteurs de Bethléem, comme un événement qui apportait le bonheur et la paix (*annuntians pacem per...*). Cf. Luc. ii, 14. Mais ce message était aussi destiné aux païens qui croiraient en Jésus, puisqu'il est *omnium Dominus*. Comp. les vers. 35^a et 43^a. — *Vos scitis* (vers. 37). Pierre suppose que ses auditeurs n'ont pas pu ignorer entièrement ce qui concernait Jésus-Christ, dont les miracles, la prédication et la sainteté avaient fait tant de bruit dans toute la Palestine (*Judæam* dans le sens large). — *Verbum*. Le substantif *ῥῆμα*, que nous lisons ici dans le grec, a une signification plus générale que *λόγος* (comp. le vers. 36^a) ; il désigne la prédication évangélique. — *Incipiens... a Galilæa*. C'est, en effet, dans cette province qu'avait été inauguré le ministère public du Sauveur (cf. Matth. iv, 12, etc.), peu de temps après le ministère préliminaire de Jean-Baptiste (*post baptismum quod...*). Voyez I, 22^a. — *Jesum a Nazareth* (vers. 38). Ces mots sont à l'accusatif, parce qu'ils dépendent encore du verbe « scitis » ; du moins, telle est la construction qui semble la plus naturelle. — *Quomodo unxit...* Sur cette onction, voyez les notes de IV, 27. — *Et virtute* : pour rendre le Messie capable d'accomplir les actions d'éclat qui vont être indiquées. — *Pertransiit beneficiando et...* Admirable résumé de la vie publique de Notre-Seigneur, en ce qui concerne ses miracles soit de bonté, soit de puissance, qui attestait sa mission divine (*quoniam Deus...*). Cf. Joan. iii, 2 ; vi, 27, etc. — *Nos testes...* (vers. 39). Le témoignage des apôtres

40. Mais Dieu l'a ressuscité le troisième jour, et a permis qu'il se manifestât,

41. non à tout le peuple, mais aux témoins choisis d'avance par Dieu; à nous, qui avons mangé et bu avec lui, après qu'il est ressuscité d'entre les morts.

42. Et il nous a ordonné de prêcher et d'attester au peuple que c'est lui qui a été établi par Dieu juge des vivants et des morts.

43. Tous les prophètes lui rendent témoignage que tous ceux qui croient en lui reçoivent par son nom la rémission des péchés.

44. Tandis que Pierre prononçait encore ces mots, l'Esprit-Saint descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole.

45. Et les fidèles de la circoncision qui étaient venus avec Pierre furent frappés d'étonnement de ce que la grâce de l'Esprit-Saint se répandait aussi sur les Gentils.

46. Car ils les entendaient parler *diverses* langues et glorifier Dieu.

47. Alors Pierre dit : Est-ce qu'on peut refuser l'eau, et empêcher de baptiser ceux qui ont reçu l'Esprit-Saint comme nous ?

40. Hunc Deus suscitavit tertia die, et dedit eum manifestum fieri,

41. non omni populo, sed testibus præordinatis a Deo; nobis, qui manducavimus et bibimus cum illo, postquam resurrexit a mortuis.

42. Et præcepit nobis prædicare populo, et testificari quia ipse est qui constitutus est a Deo iudex vivorum et mortuorum.

43. Huic omnes prophetæ testimonium perhibent, remissionem peccatorum accipere per nomen ejus omnes qui credunt in eum.

44. Adhuc loquente Petro verba hæc, cecidit Spiritus sanctus super omnes qui audiebant verbum.

45. Et obstupuerunt ex circumcissione fideles, qui venerant cum Petro, quia et in nationes gratia Spiritus sancti effusa est.

46. Audiebant enim illos loquentes linguis, et magnificantes Deum.

47. Tunc respondit Petrus : Numquid aquam quis prohibere potest, ut non baptizentur hi qui Spiritum sanctum acceperunt sicut et nos ?

était irrécusable, puisqu'ils avaient été auprès de Jésus depuis le début de sa vie publique. Cf. I, 21-22; Luc. xxiv, 28, etc. — *Quem occiderunt...* Saint Pierre manque rarement de signaler ce fait douloureux (cf. II, 23; III, 17; V, 30), auquel il associe d'ordinaire l'idée glorieuse de la résurrection du Sauveur (*hunc Deus...*, verset 40). — *Dedit...* *manifestum...* Jésus ne se manifesta pas indistinctement à tout le monde après sa sortie du tombeau (*non omni populo*, vers. 41). Du moins, ceux auxquels il apparut dans son état glorieux eurent les preuves les plus palpables, les plus évidentes, de son identité : *nobis qui manducavimus...* Cf. I, 4; Luc. xxiv, 42-43, etc. Remarquez l'expression solennelle *testibus præordinatis...*, et comp. Joan. xvii, 6. — *Præcepit nobis...* (vers. 42). Souvent, et avec insistance. Cf. I, 8; Matth. xxviii, 19; Marc. xvi, 15; Luc. xxiv, 47, etc. — *Quia ipse... qui...* Résumé de ce que devaient prêcher les apôtres. Sur le rôle de juge des vivants et des morts (c.-à-d., des bons et des méchants) confié par Dieu à Notre-Seigneur Jésus-Christ, voyez Joan. v, 2, 27, etc. — *Huic omnes...* (vers. 43). Deux mots très accentués. Le salut apporté par le Messie, non seulement aux Juifs, mais à tous les hommes, tel est vraiment le sommaire des oracles prophétiques. Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de le dire, en expliquant ce livre et les évangiles. Voyez l'introduction générale à cet ouvrage, t. I, pages

2-10. — *Omnes qui credunt...* Une condition est posée, mais aucune exception.

44-48. Descente de l'Esprit-Saint sur Corneille et ses compagnons, qui reçoivent ensuite le baptême. — *Adhuc loquente...* : de sorte que la parole de l'apôtre reçut du ciel même la plus prompte et la plus admirable confirmation. Son discours ne fut donc pas achevé, comme il le dira lui-même plus loin (cf. xi, 15^a). — *Obstupuerunt* (vers. 45). Dans le grec, ἐξέστησαν, ils furent hors d'eux-mêmes; une des expressions favorites de saint Luc. — *Ex circumcissione fideles*. C.-à-d., les « quelques frères de Joppé » qui avaient accompagné saint Pierre. Comp. le vers. 23^b. On ne dit pas qu'il ait partagé leur étonnement, car il comprenait maintenant tout le dessein de Dieu. — *Et in nationes*. Même sur des païens ! On avait donc supposé bien à tort, par suite des anciens préjugés judaïques, que l'effusion du Saint-Esprit, associée à de grandes manifestations surnaturelles (*audiebant enim illos...*, vers. 46), était réservée aux chrétiens d'origine judaïque. — *Loquentes linguis et...* Comme à Jérusalem, le jour de la Pentecôte. Cf. II, 4 et 11. — *Tunc... Petrus* (vers. 47). Le chef de l'Église tire aussitôt la conclusion pratique de ces miracles : *Numquid aquam...* ? Quoiqu'ils eussent reçu l'Esprit-Saint, il fallait que l'on conférât à ces néophytes le sacrement sans lequel on n'appartient pas au corps de l'Église. — *Justit...* bapti-

48. Et jussit eos baptizari in nomine Domini Jesu Christi. Tunc rogaverunt eum ut maneret apud eos aliquot diebus.

48. Et il ordonna de les baptiser au nom du Seigneur Jésus-Christ. Alors ils le prièrent de rester quelques jours avec eux.

CHAPITRE XI

1. Audierunt autem apostoli, et fratres qui erant in Judæa, quoniam et gentes receperunt verbum Dei.

2. Cum autem ascendisset Petrus Jerusalem, disceptabant adversus illum qui erant ex circumcisione,

3. dicentes : Quare introisti ad viros præputium habentes, et manducasti cum illis ?

4. Incipiens autem Petrus, exponebat illis ordinem, dicens :

1. Les apôtres et les frères qui étaient en Judée apprirent que les gentils aussi avaient reçu la parole de Dieu.

2. Lorsque Pierre fut remonté à Jérusalem, les fidèles de la circoncision disputaient contre lui,

3. en disant : Pourquoi es-tu entré chez des hommes incircconcis, et as-tu mangé avec eux ?

4. Mais Pierre commença à leur exposer l'ordre des faits, en disant :

zart. De ce passage, et de I Cor. I, 17, on conclut que les apôtres paraissent avoir adm-

vint donc pas directement de ce fait, mais d'une circonstance secondaire, comme le marque



Le baptême dans les catacombes.
(Fresque du cimetière de Saint-Callixte.)

nistré assez rarement le baptême de leurs propres mains. — *Tunc rogaverunt...* (vers. 48). Il était naturel que Cornéille et ses amis désirassent faire compléter leur instruction chrétienne par saint Pierre. Il est probable que leur demande fut exaucée, bien que le narrateur soit muet sur ce point.

4^e Les chrétiens de Jérusalem blâment d'abord la conduite de saint Pierre dans cette affaire ; ils l'approuvent ensuite pleinement, après avoir entendu ses explications, XI, 1-18.

CHAP. XI. — 1-3. Le blâme. — *Audierunt* : même avant le retour du prince des apôtres, car un événement de ce genre dut avoir dans l'Eglise un grand et rapide retentissement. — *Quoniam et gentes*. Comp. x, 45^p. La conversion des Samaritains avait naguère réjoui les fidèles de Jérusalem (cf. VIII, 14) ; celle de quelques païens à Césarée ne pouvait, envisagée en elle-même, que les réjouir encore. Le trouble ne

le vers. 3. — *Cum autem...* (vers. 2). Le mécontentement éclata dès le retour de Pierre. On aurait tort de croire qu'il était universel ; il n'existait que chez un certain nombre de chrétiens, qui attachaient trop d'importance à la circoncision et aux rites judaïques. Ils ignoraient d'ailleurs soit la vision de saint Pierre, soit les manifestations miraculeuses de l'Esprit divin sur les nouveaux convertis, comme on le voit par le con-

texte. — *Qui... ex circumcisione*. Expression choisie à dessein, comme plus haut (x, 45). — *Quare introisti...* et... (vers. 3). Tel était le vrai grief, erroné, mais très explicable chez des hommes qui avaient pratiqué toute leur vie les observances mosaïques, et qui les tenaient encore en haute estime. — *Præputium habentes*. C.-à-d., des incircconcis. Cette expression fut choisie à dessein pour rendre le reproche plus sévère. Les Juifs avaient les incircconcis en horreur. — *Manducasti...* bien entendu, sans avoir égard aux mets ni à leur préparation, choses capitales aussi dans la religion israélite. Voyez E. Corgel, *le Judaïsme, esquisse des mœurs juives*, Mulhouse, 1876, pp. 55-62.

4-17. Saint Pierre justifie sa manière d'agir. — *Incipiens...* Petite introduction solennelle du narrateur, vers. 4. — *Exponebat... ordinem*. Plutôt : Il raconta avec ordre, d'après la suite des faits (καθ' ἑξῆς). Le discours de saint Pierre se divise en deux parties : vers. 5-10, récit de sa

5. J'étais dans la ville de Joppé, en prière, et je vis dans un ravissement d'esprit une vision; c'était un objet qui descendait du ciel, semblable à une grande nappe *nouée* aux quatre coins, et elle vint jusqu'à moi;

6. La regardant avec attention, j'y vis des quadrupèdes terrestres, des bêtes sauvages, des reptiles et des oiseaux du ciel.

7. J'entendis aussi une voix qui me disait : Lève-toi, Pierre; tue et mange.

8. Je dis : Je ne le puis, Seigneur; car jamais rien de profane ou de souillé n'est entré dans ma bouche.

9. La voix me parla du ciel une seconde fois : Ce que Dieu a purifié, ne l'appelle pas profane.

10. Cela se fit par trois fois; puis tout fut retiré dans le ciel.

11. Et voici que trois hommes se présentèrent aussitôt dans la maison où j'étais, envoyés vers moi de Césarée.

12. Et l'Esprit me dit d'aller avec eux sans hésiter. Les six frères que voici vinrent aussi avec moi, et nous entrâmes dans la maison de cet homme.

13. Il nous raconta comment il avait vu dans sa maison un ange debout, et lui disant : Envoie à Joppé, et fais venir Simon, qui est surnommé Pierre;

14. il te dira des paroles par lesquelles tu seras sauvé, toi et toute ta maison.

15. Quand j'eus commencé à parler, l'Esprit-Saint descendit sur eux, comme sur nous au commencement.

16. Alors je me souvins de la parole du Seigneur, quand il disait : Jean a baptisé dans l'eau; mais vous, vous serez baptisés dans l'Esprit-Saint.

17. Si donc Dieu leur a donné la même

5. Ego eram in civitate Joppe, orans, et vidi in excessu mentis visionem, descendens vas quoddam, velut linteum magnum quatuor initiis summitti de cælo, et venit usque ad me;

6. in quod intuens, considerabam, et vidi quadrupedia terræ, et bestias, et reptilia, et volatilia cæli.

7. Audivi autem et vocem dicentem mihi : Surge, Petre; occide, et manduca.

8. Dixi autem : Nequaquam, Domine, quia commune aut immundum nunquam introivit in os meum.

9. Respondit autem vox secundo de cælo : Quæ Deus mundavit, tu ne commune dixeris.

10. Hoc autem factum est per ter; et recepta sunt omnia rursum in cælum.

11. Et ecce viri tres confestim astiterunt in domo in qua eram, missi a Cæsarea ad me.

12. Dixit autem Spiritus mihi ut irem cum illis, nihil hæsitans. Venerunt autem mecum et sex fratres isti, et ingressi sumus in domum viri.

13. Narravit autem nobis quomodo vidisset angelum in domo sua stantem, et dicentem sibi : Mitte in Joppen, et accersi Simonem, qui cognominatur Petrus;

14. qui loquetur tibi verba in quibus salvus eris tu, et universa domus tua.

15. Cum autem cepissem loqui, cecidit Spiritus sanctus super eos, sicut et in nos in initio.

16. Recordatus sum autem verbi Domini, sicut dicebat : Joannes quidem baptizavit aqua, vos autem baptizamini Spiritu sancto.

17. Si ergo eandem gratiam dedit

vision à Joppé; vers. 11-16, récit de son voyage à Césarée; le vers. 17 sert de conclusion. L'apôtre démontre qu'il n'a fait que se conformer à la volonté de Dieu, clairement manifestée. — *Ego eram...* La vision de Pierre, vers. 5-10, est exposée presque dans les mêmes termes qu'au chap. x, 10-16 (voyez le commentaire). Au vers. 6, les mots et *bestias* (καὶ τὰ θηρία) sont un détail nouveau. Au vers. 8^p, nous trouvons la nuance *nunquam introivit in...*, au lieu de « Je n'ai jamais mangé... ». — *Et ecce viri...* Cette seconde narration (vers. 11-16), évidemment très abrégée, correspond à x, 17-48 (voyez les notes). — *Domo in qua eram* (vers 11^p). D'après quelques anciens manuscrits grecs : la maison dans laquelle nous étions (c.-à-d., Pierre et ses

compagnons venus de Joppé). — *Nihil hæsitans* (vers. 12^p). La meilleure leçon du texte primitif paraît être ici : *μηδὲν διακρίναντα*, à la forme active, au lieu de la forme moyenne (*διακρίνομενον*). Le sens est d'ailleurs le même : n'établissant aucune distinction. — *Sicut... in initio* (vers. 15) : comme au jour de la naissance de l'Eglise. Cf. II, 1 et ss. — *Recordatus sum...* (vers. 16). Saint Luc n'avait pas raconté plus haut ce détail intéressant. La parole de Jésus, *Joannes quidem...*, a déjà été citée plus haut par l'historien sacré. Cf. I, 5. — *Et ergo...* Saint Pierre conclut en affirmant, d'une manière modeste, mais énergique, qu'il ne pouvait agir autrement qu'il l'avait fait. — *Eandem gratiam*. C.-à-d., la même effusion du Saint-Esprit, asso-

illis Deus, sicut et nobis qui credidimus in Dominum Jesum Christum, ego quis eram, qui possem prohibere Deum?

18. His auditis, tacuerunt, et glorificaverunt Deum, dicentes: Ergo et gentibus poenitentiam dedit Deus ad vitam.

19. Et illi quidem qui dispersi fuerant a tribulatione quae facta fuerat sub Stephano, perambulaverunt usque Phoeniciam, et Cyprum, et Antiochiam, nemini loquentes verbum, nisi solis Judæis.

20. Erant autem quidam ex eis viri Cyprii et Cyrenæi, qui cum introissent Antiochiam, loquebantur et ad Græcos, annuntiantes Dominum Jesum.

21. Et erat manus Domini cum eis; multusque numerus credentium conversus est ad Dominum.

22. Pervenit autem sermo ad aures

grâce qu'à nous, qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je, moi, pour pouvoir empêcher Dieu?

18. Ayant entendu ces choses, ils se turent et glorifièrent Dieu, en disant: Dieu a donc aussi accordé aux gentils la pénitence pour qu'ils aient la vie.

19. Cependant ceux qui avaient été dispersés par la persécution, survenue à l'occasion d'Étienne, allèrent jusqu'en Phénicie, en Chypre et à Antioche, n'annonçant la parole à personne, si ce n'est aux Juifs seulement.

20. Mais quelques-uns d'entre eux, qui étaient de Chypre et de Cyrène, étant entrés dans Antioche, parlèrent aussi aux Grecs, annonçant le Seigneur Jésus.

21. La main du Seigneur était avec eux, et un grand nombre de croyants se convertirent au Seigneur.

22. Le bruit en parvint aux oreilles

ciée aux mêmes manifestations miraculeuses. Cf. x, 45-47. Par là Dieu avait montré qu'il ne faisait lui-même aucune différence entre les chrétiens d'origine païenne et ceux d'origine juive. Dans ces conditions, comment Pierre aurait-il osé se mettre en opposition avec Dieu: *Ego quis... ut possem...*?

18. Les mécontents se déclarent satisfaits et rendent grâce au Seigneur pour ce qui s'était passé. — *Tacuerunt*. Le grec ἥσυχον signifie à la lettre: ils demeurèrent tranquilles; c.-à-d. qu'ils cessèrent de faire des représentations au prince des apôtres, et que tout rentra dans le calme. — *Glorificaverunt...*: adorant les desseins miséricordieux du ciel envers les païens. — *Ergo et gentibus...* Cette belle réflexion prouve qu'ils reconnaissent pleinement leur erreur et qu'ils la rejettent. Malheureusement, le même préjugé renouela plus tard cette appréciation fautive des droits du judaïsme envers les Gentils devenus chrétiens; ce qui causa de très graves périls pour l'Église. Cf. xv, 1 et ss., etc. — *Ad vitam*: pour donner aux nouveaux convertis la vraie vie spirituelle, en attendant la vie éternelle.

5° Origine de l'Église d'Antioche. XI, 19-20.

Les faits racontés ici sont dans le même ordre d'idées que ceux qui précèdent (x, 1-xi, 18). Ils nous mettent sous les yeux le développement constant de l'Église, surtout dans le monde païen.

19-21. De quelle manière l'évangile parvint à Antioche. Comme pour les Samaritains (cf. viii, 4 et ss.), ce fut là aussi un bienfait de la persécution: *Illi... qui dispersi...* — *Usque Phoenicem, ... Cyprum...* (*Atl. géogr.*, pl. x, xvii). Les chrétiens, obligés de quitter Jérusalem, s'en allèrent un peu dans toutes les directions, suivant les circonstances personnelles ou extérieures qui les attiraient de préférence en telle ou telle contrée. — *Antiochiam*. Cité célèbre, très riche et très peuplée, bâtie sur l'Oronte, en Syrie. Des

Juifs nombreux s'y étaient établis. — *Loquentes verbum* (τὸν λόγον): la parole par antonomase, l'évangile. Le zèle de ces premiers chrétiens était remarquable; ils faisaient connaître Jésus partout où ils allaient. Cependant, ne pensant pas encore que le moment était venu de prêcher la bonne nouvelle aux païens, ils se contentaient de l'annoncer *solis Judæis*. — *Erant autem...* (vers. 20). Transition à un événement très important. *Ex eis*: c'est-à-dire, parmi ces chrétiens dispersés. — *Cyprii et Cyrenæi*. Ce qui suppose que ceux dont il a été parlé au vers. 19 étaient originaires de Palestine. Ceux-ci, quoique appartenant aussi à la race juive, avaient été élevés d'une façon plus large, et avaient frayé davantage avec les Gentils; c'est pourquoi ils se montrèrent plus hardis pour annoncer l'évangile dans des cercles nouveaux. — *Et ad Græcos*. Dans le grec ordinaire: πρὸς τοὺς Ἑλληνοιστάς (voyez vi, 1^a et le commentaire); leçon qui désignerait des Juifs parlant le grec et vivant à l'étranger. Mais plusieurs des manuscrits les plus anciens ont: πρὸς τοὺς Ἑλλήνας, c.-à-d., aux Grecs païens; et le contexte réclame impérieusement cette leçon, qui est aussi celle de la Vulgate. S'il ne s'agissait que des Juifs hellénistes, le vers. 20 ne dirait rien de plus que le précédent; or c'est un fait nouveau, d'une gravité particulière, que le narrateur veut exposer. — *Erat manus...* (vers. 21). Locution hébraïque, qui marque une intervention directe de Dieu. Cf. iv, 30; Ex. viii, 19; xiv, 8, etc. — Effet de cette toute-puissante intervention: *multusque numerus...*

22-24. Saint Barnabé est envoyé de Jérusalem à Antioche, pour diriger cet admirable mouvement. — *Pervenit... sermo*. Hébraïsme: la chose, la renommée de ce qui se passait. — *Ad aures...* Métaphore. L'Église est personnifiée. — *Miserunt* (à savoir, les apôtres) *Barnabam*: « pour

de l'église qui était à Jérusalem, et ils envoyèrent Barnabé jusqu'à Antioche.

23. Lorsqu'il fut arrivé et qu'il eut vu la grâce de Dieu, il se réjouit, et il les exhortait tous à persévérer avec un cœur ferme dans le Seigneur ;

24. car c'était un homme bon, plein de l'Esprit-Saint et de foi. Et une foule nombreuse se joignit au Seigneur.

25. Barnabé se rendit ensuite à Tarse, pour chercher Saul ; l'ayant trouvé, il l'amena à Antioche.

26. Et ils demeurèrent une année dans cette église, et ils instruisirent une foule nombreuse ; de sorte que ce fut à Antioche que, pour la première fois, les disciples furent appelés chrétiens.

27. En ces jours-là, des prophètes vinrent de Jérusalem à Antioche ;

28. et l'un d'eux, nommé Agabus, se

ecclesiæ quæ erat Jerosolymis, super istis, et miserunt Barnabam usque ad Antiochiam.

23. Qui cum pervenisset, et vidisset gratiam Dei, gavisus est, et hortabatur omnes in proposito cordis permanere in Domino ;

24. quia erat vir bonus, et plenus Spiritu sancto et fide. Et apposita est multa turba Domino.

25. Profectus est autem Barnabas Tarsum, ut quæreret Saulum ; quem cum invenisset, perduxit Antiochiam.

26. Et annum totum conversati sunt ibi in ecclesia, et docuerunt turbam multam ; ita ut cognominarentur primum Antiochiæ discipuli, Christiani.

27. In his autem diebus supervenerunt ab Jerosolymis prophetæ Antiochiam ;

28. et surgens unus ex eis, nomine

confirmer l'œuvre qui avait été commencée dans un nouveau centre, et pour lui donner la sanction et la direction de l'Église mère. » Cf. VIII, 14. En outre de ses grandes qualités (comp. le vers. 24), Barnabé était lui aussi un Chypriote (cf. IV, 36) et plus à même que beaucoup d'autres de comprendre et de poursuivre cet heureux mouvement, que plusieurs de ses compatriotes avaient inauguré (voyez le verset 20^a). — Les mots *usque ad* font ressortir toute la distance que l'évangile avait franchie, pour aller de Jérusalem dans la Syrie septentrionale. — *Vidisset gratiam...* (vers. 23). La grâce divine se manifestait dans les dispositions parfaites des néophytes passés du paganisme au christianisme. — *Hortabatur...* Les nouveaux chrétiens, on le conçoit, avaient à faire d'énormes sacrifices pour persévérer « dans la proposition de leur cœur », c.-à-d., pour demeurer fermes dans la foi et dans leurs bonnes résolutions ; de là les exhortations pressantes et réitérées de Barnabé. — *Plenus Spiritu...* etc. (vers. 24). Comme saint Étienne, auquel ce même éloge a été adressé. Cf. VI, 5. — *Et apposita est...* Sur cette formule, voyez II, 41 et V, 14.

25-26. Barnabé s'adjoint Saul comme collaborateur. — *Tarsum*. Cette ville était relativement près d'Antioche (*Atl. archéol.*, pl. XVII). — *Ut quæreret...* Déjà Barnabé avait servi d'introducteur à Saul auprès des apôtres (cf. IX, 27), et il avait pu apprécier son zèle et ses précieuses qualités ; il connaissait en outre la mission spéciale que Dieu lui avait réservée auprès des païens : il songea donc tout naturellement à lui dans cette circonstance. — *Conversati sunt...* (vers. 26). D'après le grec : Il leur arriva d'être rassemblés pendant une année entière dans l'Église. Ces mots font allusion aux assemblées religieuses, durant lesquelles les deux missionnaires prêchaient Jésus sans se lasser. — *Docue-*

runt turbam... Ce succès est noté pour la troisième fois depuis le début de cet alinéa. Voyez les vers. 21 et 24. — *Ita ut... primum...* Trait important, qui met en relief ce développement extraordinaire de l'évangile à Antioche. — *Christiani* (χριστιανοί). Ce nom, cité par Tacite, *Ann.*, XV, 44, et par Suétone, *Nero*, 16, n'apparaît qu'à trois reprises dans le Nouveau Testament : ici, Act. XXVI, 28 et I Petr. IV, 16. Il n'est pas vraisemblable qu'il soit venu des Juifs, car ils auraient cru déshonorer leur Messie, leur Christ, en nommant d'après lui ceux qu'ils regardaient comme des ennemis de leur religion, et qu'ils appelaient plutôt avec dédain des « Nazaréens » (cf. XXIV, 5). Cette dénomination ne venait sans doute pas non plus des chrétiens, qui étaient les uns pour les autres des « frères » ou des « saints ». Ce furent, croit-on, les païens qui l'inventèrent pour désigner, non peut-être sans ironie, les partisans du nouveau culte, qu'on avait d'abord regardés comme affiliés au judaïsme, mais que l'on reconnaissait maintenant comme formant une société très distincte. La forme du nom est hybride, car sa base est un mot grec, χριστός (« Christus »), auquel on a donné une désinence latine. Comparez les appellations analogues de « Herodiani » (cf. Matth. XXII, 16, etc.), de « Pompelani », de « Carpoocratiani », etc., pour désigner les partisans d'Hérode, de Pompée, de Carpocrate, etc.

27-30. On organise dans l'église d'Antioche une collecte pour les chrétiens pauvres de Jérusalem. — *In his... diebus*. C.-à-d., pendant que Saul et Barnabé évangélisaient ensemble la ville d'Antioche. — *Prophetæ*. C'étaient de pieux fidèles, qui avaient reçu de Dieu le don de prédire l'avenir. Ils étaient assez nombreux dans l'Église primitive : cf. XIII, 1 ; XV, 32 ; XIX, 6 ; Rom. XII, 6 ; I Cor. XII, 10, 28-29 ; XIII, 2,

Agabus, significabat per Spiritum famem magnam futuram in universo orbe terrarum, quæ facta est sub Claudio.

29. Discipuli autem, prout quis habebat, proposuerunt singuli in ministerium mittere habitantibus in Judæa fratribus.

30. Quod et fecerunt, mittentes ad seniores per manus Barnabæ et Sauli.

levant, prédit par l'Esprit qu'il y aurait une grande famine sur toute la terre; elle arriva, en effet, sous Claude.

29. Et les disciples résolurent d'envoyer, chacun selon ce qu'il avait, un secours aux frères qui demeuraient en Judée.

30. Ce qu'ils firent, l'envoyant aux anciens par les mains de Barnabé et de Saul.

8, etc. — *Agabus* (vers. 28). Il sera de nouveau mentionné plus bas, XXI, 9-10, dans une circonstance directement relative à saint Paul. — *Famem... futuram*. Les mots *in universo orbe* sont hyperboliques, et désignent ici l'ensemble de l'empire romain (cf. Luc. II, 1, etc.). — Le



Buste de l'empereur Claude.
(D'après une statue antique.)

narrateur signale immédiatement la réalisation de la prophétie d'Agabus : *quæ... sub Claudio*. Claude régna de 41 à 54. De nombreuses famines attristèrent son règne, comme le racontent Suetone, *Claud.*, 28, et Tacite, *Ann.*, XII, 43, etc. Josèphe signale aussi, *Ant.*, XX, 2, 5, celle dont saint Luc parle en cet endroit. De nombreux habitants de Jérusalem moururent alors de faim, dit-il. Elle eut lieu la quatrième année du règne de Claude, par conséquent en 45. Comp. Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 11. Seulement, on ignore à quelle époque Agabus la prophétisa. — *Discipuli autem...* (vers. 29). Les chrétiens d'Antioche, d'après le contexte. Les mots *prout quis...* relèvent la générosité de leurs offrandes. — *Ad seniores*. C.-à-d., aux anciens de Jérusalem. Le texte grec emploie ici pour la première fois dans un sens spécial le mot *πρεσβύτερος*, pour désigner les ministres officiels de l'Eglise, établis par les apôtres pour être, sous leur direction, les chefs des chrétiens particulières, les prédicateurs ordinaires, les administrateurs des sacrements.

Il reviendra plusieurs fois dans le livre des Actes avec cette signification spéciale (cf. XIV, 23; XV, 2, 6, 22, 24; XIV, 4; XX, 17) et plus souvent encore dans les épîtres (cf. Hebr. XI, 2; I Tim. V, 1, 2, 17, 19; Tit. I, 5; Jac. V, 14; I Petr. V, 1; II Joan. I, etc.). C'est de lui que vient le nom de prêtres. Toutefois, il est reconnu que « dans le Nouveau Testament et au I^{er} siècle, les deux termes *ἐπίσκοπος* (dont nous avons fait évêque) et *πρεσβύτερος* sont employés indistinctement l'un pour l'autre. C'est ce qui résulte de l'étude comparée des Actes. Ainsi, Act. XX, 17, 28, les mêmes chefs de l'Eglise d'Ephèse sont appelés dans le premier passage *πρεσβύτεροι* et dans le second *ἐπίσκοποι*. Également dans les épîtres pastorales, la même personne est qualifiée tantôt de *πρεσβύτερος*, tantôt d'*ἐπίσκοπος* (cf. Tit. I, 5, 7)... Jamais les « *episcopi* » et les « *presbyteri* » ne sont énumérés comme formant deux classes distinctes; tandis que les « *episcopi-presbyteri* » sont distingués expressément des « *diaconi* » (cf. Phil. I, 2; I Tim. III, 1-2, 8), *ἐπίσκοπος* et *πρεσβύτερος* sont toujours synonymes. Cette synonymie entre « *episcopus* » et « *presbyter* » se retrouve dans Clément de Rome, *I Cor.*, 44, 57; on peut l'induire aussi de la *Doctrine des douze apôtres*, XV, 1, et de saint Polycarpe, *Phil.*, I. Les Pères avaient très exactement remarqué la synonymie des mots « *episcopus* » et « *presbyter* » dans le Nouveau Testament... « *Idem est ergo presbyter qui et episcopus*, » dit saint Jérôme, *in Tit.*, I, 5 (comp. son *Epist.* LXIX, *ad Ocean.*, et son *Epist.* CXLVI, *ad Evang.*; saint Jean Chrys., *Hom. I in Phil.*, I, 1; Théodoret, *in Phil.*, I, 1, et *in I Tim.* III, 1). On était d'accord dans l'Eglise latine et dans l'Eglise grecque sur ce point. Dès le II^e siècle, le langage devient plus précis. On appelle encore quelquefois, il est vrai, les évêques *πρεσβύτεροι*, mais on ne donne plus aux ministres d'un rang inférieur, aux simples prêtres, le titre d'*ἐπίσκοποι*... Dans les Épîtres de saint Ignace, martyrisé en 107, la distinction entre l'évêque, les prêtres et les diacres est nettement marquée, et désormais la distinction est parfaitement établie. » F. Vigouroux, *Dictionn. de la Bible*, t. II, col. 2122-2123. Voyez de Smedt, S. J., *L'organisation des Eglises chrétiennes jusqu'au milieu du III^e siècle* (dans le *Congrès scientifique international des catholiques* de 1888, t. II, Paris, 1888, p. 297 et ss.). De ce que l'envoi des sommes recueillies à Antioche est fait aux *πρεσ-*

CHAPITRE XII

1. En ce même temps, le roi Hérode mit les mains sur quelques membres de l'Eglise, pour les maltraiter.

2. Il fit mourir par le glaive Jacques, frère de Jean.

3. Et voyant que cela plaisait aux Juifs, il fit aussi arrêter Pierre. C'étaient alors les jours des azymes.

4. L'ayant donc fait arrêter, il le mit en prison, et le donna à garder à quatre escouades, de quatre soldats *chacune*, avec l'intention de le faire comparaître devant le peuple après la Pâque.

5. Pierre était donc gardé dans la prison; mais l'église faisait sans interruption des prières à Dieu pour lui.

1. Eodem autem tempore, misit Herodes rex manus ut affligeret quosdam de ecclesia.

2. Occidit autem Jacobum, fratrem Joannis, gladio.

3. Videns autem quia placeret Judeis, apposuit ut apprehenderet et Petrum. Erant autem dies azymorum.

4. Quem cum apprehendisset, misit in carcerem, tradens quatuor quaternionibus militum custodiendum, volens post Pascha producere eum populo.

5. Et Petrus quidem servabatur in carcere; oratio autem fiebat sine intermissione ab ecclesia ad Deum pro eo.

βύρπον et point aux apôtres, on a conclu souvent, non sans quelque raison, que ces derniers n'étaient pas alors à Jérusalem. — *Per manus...* Barnabé et Saul étaient tout indiqués pour porter le produit de la généreuse collecte.

§ IV. — *Hérode Agrippa 1^{er} persécute l'Eglise.*
XII, 1-25.

1^o Martyre de saint Jacques, emprisonnement de saint Pierre, XII, 1-5.

CHAP. XII. — 1. Introduction. — *Eodem... tempore.* Vers l'an 43, puisque Agrippa 1^{er} mourut à cette date. Voyez les notes du vers. 23. — *Misit... manus ut...* La locution est tout hébraïque. — *Herodes rex.* C'est le troisième prince de ce nom mentionné dans le Nouveau Testament. Il était fils d'Aristobule, frère d'Hérodiade, petit fils d'Hérode le Grand, neveu d'Hérode Antipas. Il avait été surnommé Agrippa. Il avait d'abord regnè de Caligula, avec le titre de roi, les trois tétrarchies mentionnées dans l'évangile selon saint Luc, III, 1; Claude, qui l'avait connu à Rome, lui donna encore la Judée et la Samarie, de sorte qu'il gouvernait alors la Palestine entière avec une autorité royale. Voyez Josephé, *Ant.*, XX, 8, 2. — *Affligeret* (κακώσκει, faire du mal). Très dévoué au judaïsme, dont il observait rigoureusement les pratiques (Josephé, *Ant.*, XIX, 7, 3), il devint bientôt par là même hostile au christianisme, et il se mit à persécuter les chrétiens pour plaire aux Juifs, dont il désirait beaucoup gagner les faveurs (cf. vers. 3).

2. Agrippa fait mourir saint Jacques. — *Jacobum, fratrem.* Par conséquent, l'apôtre saint Jacques le Major, fils de Zébédée et de Salomé, l'un des disciples les plus intimes de Jésus. Cet ar-

dent « fils du tonnerre » (cf. Marc. III, 17) jouait sans doute un rôle prédominant dans l'Eglise de Jérusalem, de sorte que l'attention d'Agrippa fut attirée spécialement sur lui. — *Gladio.* Jésus avait été crucifié, saint Etienne lapidé; saint Jacques fut décapité comme le précurseur.

3-5. Le prince des apôtres est jeté en prison, pour y attendre le jour prochain de son martyre. — *Videns... quia placeret...* L'antagonisme des Juifs contre l'Eglise s'était affirmé de plus en plus depuis la mort du diacre Etienne. — *Apposuit ut* (hébraïsme; cf. Luc. XIX, 11; XX, 12, etc.)... *et Petrum.* Le chef du collège apostolique et de l'Eglise, que ses fonctions et son zèle ardent mettaient sans cesse en évidence, ne pouvait guère échapper à la persécution du monarque. — *Le trait erant autem...* a pour but de préparer la suite du récit (comp. le verset 4^b). Sur la dénomination *dies azymorum*, voyez Matth. XXVI, 17, et le commentaire. — *Quatuor quaternionibus* (τετραδίοις, vers. 4). On nommait « quaternio », chez les Romains, un petit détachement de quatre soldats. Les quatre escouades de ce genre auxquelles Pierre fut confié devaient se remplacer toutes les trois heures, selon la coutume d'alors. — *Post pascha.* C.-à-d., après l'octave pascale tout entière. Le roi ne voulait pas troubler la fête par une exécution capitale. Cf. Matth. XXVI, 5, etc. — *Producere, ἀναγαγεῖν.* Saint Luc emploie ce même verbe dans son évangile, XXII, 66, à propos de Notre-Seigneur Jésus-Christ, conduit devant le sanhédrin. — *Petrus quidem...* (vers. 5). L'emprisonnement dura donc quelques jours. Comp. le vers. 3^b et 6^a. — *Oratio autem...* Détail très touchant. L'Eglise de Jérusalem priait de toutes ses forces pour son chef en péril. — *Sine intermissione.* Le grec a ici le mot ἐκτενῆς, employé

6. Cum autem producturus eum esset Herodes, in ipsa nocte erat Petrus dormiens inter duos milites, vinctus catenis duabus, et custodes ante ostium custodiebant carcerem.

7. Et ecce angelus Domini astitit, et lumen refulsit in habitaculo; percussit quæ latere Petri, excitavit eum, dicens: Surge velociter. Et ceciderunt catenæ de manibus ejus.

8. Dixit autem angelus ad eum; Præcingere, et calcea te caligas tuas. Et fecit sic. Et dixit illi: Circumda tibi vestimentum tuum, et sequere me.

9. Et exiens sequebatur eum; et nesciebat quia verum est quod fiebat per angelum, existimabat autem se visum videre.

10. Transeuntes autem primam et secundam custodiam, venerunt ad portam ferream quæ ducit ad civitatem, quæ ultro aperta est eis; et exeuntes processerunt vicum unum, et continuo discessit angelus ab eo.

11. Et Petrus ad se reversus, dixit: Nunc scio vere quia misit Dominus an-

6. Or, la nuit même avant le jour où Hérode devait le faire comparaître, Pierre dormait entre deux soldats, lié de deux chaînes, et des gardes devant la porte gardaient la prison.

7. Et voici qu'un ange du Seigneur apparut, et une lumière brilla dans l'appartement; et l'ange, touchant Pierre au côté, l'éveilla, en disant: Lève-toi vite. Et les chaînes tombèrent de ses mains.

8. Et l'ange lui dit: Mets ta ceinture, et chausse tes sandales. Il le fit. Et l'ange reprit: Enveloppe-toi de ton vêtement, et suis-moi.

9. Pierre sortit et le suivit; et il ne savait pas que ce qui se faisait par l'ange était véritable, mais il croyait voir une vision.

10. Passant la première et la seconde garde, ils vinrent à la porte de fer qui conduit à la ville; elle s'ouvrit d'elle-même devant eux, et étant sortis, ils s'avancèrent dans une rue; et aussitôt l'ange le quitta.

11. Alors Pierre, étant revenu à lui-même, dit: Maintenant je reconnais

par saint Luc sous une forme adverbiale à l'occasion de la prière de Jésus au jardin de Gethsémani. Cf. Luc. xxii, 44 (Vulgate: « prolixius »). Il désigne une supplication très intense.

2^e Délivrance miraculeuse de l'apôtre. XII, 6-17.

6-11. Un ange lui ouvre les portes de sa prison pendant la nuit et le fait échapper. — Cum... producturus..., ipsa nocte. C'était donc la dernière nuit de l'octave pascale (voyez le vers. 4^b), celle qui séparait le 21 et le 22 nisan, puisque la Pâque était célébrée le 15 de ce mois.

— Inter duos... Entre deux des soldats du « quaternio » qui était alors de garde. — Vincetus... duabus. Les chaînes étaient aussi attachées au bras de ces deux soldats, qui dormaient à côté de saint Pierre. Le prisonnier ne pouvait donc pas faire un seul mouvement sans attirer l'attention de ses gardiens. — Et custodes ante... C'étaient les deux autres soldats du « quaternio ». — Et ecce... (vers. 7). Comme d'ordinaire, cette particule marque le caractère soudain de l'apparition. Il en est de même du verbe astitit (ἐπέστη). Il n'y a pas d'article dans le grec avant le mot ἄγγελος; par conséquent, un ange. — Lumen refulsit... Le brillant éclat qui accompagne habituellement les apparitions angéliques. Cf. x, 30; Matth. xxviii, 3; Luc. ii, 9, etc. — In habitaculo. C.-à-d., dans la chambre de la prison où se trouvait saint Pierre. — Percussioque... Le récit est très dramatique et très circonstancié. Saint Luc tenait peut-être directement du prince des apôtres ces détails vivants

et multiples. — Dicens. L'ange donna à saint Pierre trois ordres successifs, brefs et pressants. — Surge... C'est le premier, qui fut accompagné d'un miracle sans lequel le prisonnier eût été incapable d'obéir: ceciderunt catenæ... — Second ordre: præcingere et calcea... (vers. 8). Pierre avait enlevé sa ceinture et ses sandales, pour dormir plus à l'aise. — Troisième ordre: circumda... et sequere... Le mot grec ἱματίον (vestimentum) désigne le vêtement supérieur, la pièce d'étoffe dans laquelle s'enveloppent encore les Orientaux. — Nesciebat... existimabat... (vers. 9). L'apôtre était tellement hors de lui, qu'il ne se croyait pas dans le domaine de la réalité; il lui semblait que tout se passait en vision, comme autrefois à Joppé (cf. x, 10 et ss.). — Primam et secundam... (verset 10). Par ces mots le narrateur désigne les deux soldats qu'il a nommés « custodes » au vers. 6^b. Ils étaient postés l'un plus près, l'autre plus loin de la chambre occupée par saint Pierre et par ses deux gardiens immédiats. Ils n'aperçurent pas l'apôtre, rendu miraculeusement invisible. — Portam ferream: la porte extérieure de la prison. D'après le détail quæ ducit..., celle-ci était bâtie dans l'intérieur même de la ville. — Vicum. Le grec δόρυγ désigne plutôt une rue. Cf. ix, 11. — Continuo discessit... Aussil soudainement qu'il était apparu; mais Pierre pouvait désormais se tirer d'affaire sans aucun secours surnaturel. — Ad se reversus (vers. 11). C.-à-d., sorti de l'état à demi inconscient que nous a décrit le vers. 9.

d'une manière certaine que le Seigneur a envoyé son ange, et qu'il m'a arraché à la main d'Hérode et à toute l'attente du peuple juif.

12. Et réfléchissant, il vint à la maison de Marie, mère de Jean, surnommé Marc, où beaucoup étaient assemblés et priaient.

13. Pendant qu'il frappait à la porte, une servante, nommée Rhodé, vint pour écouter.

14. Dès qu'elle eut reconnu la voix de Pierre, dans sa joie, elle n'ouvrit pas la porte; mais, courant à l'intérieur, elle annonça que Pierre était à la porte.

15. Ils lui dirent: Tu es folle. Mais elle affirmait que la chose était ainsi. Et ils disaient: C'est son ange.

16. Cependant Pierre continuait à frapper. Lorsqu'ils eurent ouvert, ils le virent et furent saisis de stupeur.

17. Mais leur faisant de la main signe de se taire, il raconta comment le Seigneur l'avait tiré de la prison; et il dit:

gelum suum, et eripuit me de manu Herodis, et de omni expectatione plebis Judæorum.

12. Consideransque, venit ad domum Mariæ, matris Joannis, qui cognominatus est Marcus, ubi erant multi congregati, et orantes.

13. Pulsante autem eo ostium januæ, processit puella ad audiendum, nomine Rhode.

14. Et ut cognovit vocem Petri, præ gaudio non aperuit januam, sed intro currens, nuntiavit stare Petrum ante januam.

15. At illi dixerunt ad eam: Insanis. Illa autem affirmabat sic se habere. Illi autem dicebant: Angelus ejus est.

16. Petrus autem perseverabat pulsans. Cum autem aperuissent, viderunt eum, et obstupuerunt.

17. Annuens autem eis manu ut tacerent, narravit quomodo Dominus eduxisset eum de carcere; dixitque: Nuntiate

La réflexion *Nunc scio vera...* contraste avec le trait « nesciebat quia verum... » de ce même passage. — *Expectatione plebis...* Euphémisme expressif. Enchantés du supplice de saint Jacques (cf. vers. 3), les Juifs attendaient avec impatience celui du chef de la chrétienté.

12-17. Pierre vient annoncer sa délivrance chez la mère de Jean-Marc. Autre scène admirablement racontée. — *Consideransque*. Cette traduction du verbe συνιδών donne un excellent sens; mais peut-être serait-il mieux de dire: ayant compris (se rendant pleinement compte de ce qui s'était passé). — *Mariæ, matris...* D'après Col. iv, 10, elle doit avoir été la tante de Barnabé, puisque son fils était le cousin de celui-ci. Il est vrai que d'autres prennent le mot ἀνέψιτος dans l'acception de neveu; ce qui ferait de la mère de Jean-Marc la sœur ou la belle-sœur du célèbre missionnaire. Elle était probablement veuve à cette époque, et jouissait elle aussi d'une certaine fortune. Le fait qu'une assemblée de fidèles se tenait dans sa maison démontre sa piété et son dévouement courageux pour l'Eglise. — *Joannis, qui... Marcus*. Un nom hébreu et un nom latin, suivant une coutume alors fréquente chez les Juifs (seuvent le second nom était grec). Ce Jean-Marc n'est autre que l'auteur du second évangile, l'ami et le compagnon de saint Pierre et de saint Paul. Cf. vers. 25; xiii, 5; xv, 37 et ss., et la page 193 de ce volume. — *Orantes*: pour la délivrance de saint Pierre. Cf. vers. 5^b. — *Pulsante ostium januæ* (vers. 13). Le premier des deux substantifs représente la porte proprement dite; le second (πυλὼν) désigne le portique qui conduisait de la cour intérieure dans la rue. Cf. Matth. xxvi, 71. — *Processit puella*. La

servante qui remplissait les fonctions de portière. Cf. Joan. xviii, 17. — *Ad audiendum*. Elle ne voulait ouvrir qu'à bon escient, craignant d'avoir affaire à un ennemi des chrétiens. Comp. viii, 3, où nous avons vu Saul pénétrer dans les maisons, pour en arracher les fidèles de vive force. — *Rhode*. Mot grec qui équivalait à Rose. Beaucoup de noms féminins étaient empruntés aux plantes, aux animaux (Dorcas), aux pierres précieuses, etc. — *Præ gaudio non...* (vers. 14). Elle oublia que le plus pressant était d'ouvrir, et elle courut annoncer la bonne nouvelle à l'assemblée. Trait parfaitement naturel. — *Insanis* (vers. 15). Le fait raconté par Rhodé semblait invraisemblable, impossible. — *Affirmabat* (l'imparfait de l'insistance). Le grec διίσχυρίζετο est très expressif: elle affirmait avec énergie et certitude. — *Angelus ejus...* L'ange de Pierre, avec la forme extérieure et la voix de ce dernier. Les Juifs admettaient l'existence des anges gardiens, et les premiers chrétiens participaient à cette croyance, clairement affirmée par Notre-Seigneur. Cf. Matth. xviii, 10. — *Cum... aperuissent* (vers. 16). Tous les fidèles présents étaient donc accourus auprès de la porte. — *Obstupuerunt*. Dans le grec: ἐξέστησαν, le verbe si souvent usité dans les cas analogues; ils furent hors d'eux-mêmes. — *Annuens, κατασεισας*: ayant agité la main pour demander le silence. Cf. xiii, 16; xix, 35; xxi, 40. — *Jacobo*: l'apôtre saint Jacques le Mineur, dont il sera question plus bas, xv, 13 et ss., à l'occasion du concile de Jérusalem. Il était, d'après ce passage, le seul autre membre du collège apostolique présent dans la capitale juive, puisque saint Pierre ne fait avertir que lui parmi les Douze. — *Et fratribus*. Trait dé-

Jacobo et fratribus hæc. Et egressus, abiit in alium locum.

18. Facta autem die, erat non parva turbatio inter milites, quidnam factum esset de Petro.

19. Herodes autem cum requisisset eum, et non invenisset, inquisitione facta de custodibus, jussit eos duci; descendensque a Judæa in Cæsaream, ibi comoratus est.

20. Erat autem iratus Tyriis et Sidoniis. At illi unanimes venerunt ad eum; et persuaso Blasto, qui erat super cubiculum regis, postulabant pacem, eo quod alerentur regiones eorum ab illo.

Faites savoir cela à Jacques et aux frères. Et étant sorti, il s'en alla dans un autre lieu.

18. Quand il fit jour, le trouble n'était pas petit parmi les soldats, pour savoir ce que Pierre était devenu.

19. Hérode l'ayant fait chercher, et ne l'ayant pas trouvé, fit faire le procès aux gardes, et ordonna de les mener au supplice; puis, descendant de la Judée à Césarée, il y demeura.

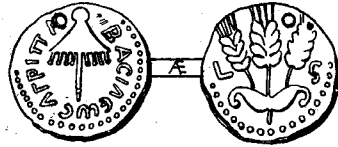
20. Or, il était irrité contre les Tyriens et les Sidoniens. Mais d'un commun accord ils vinrent à lui, et ayant gagné Blastus, qui était chambellan du roi, ils demandaient la paix, parce que leurs contrées tiraient leur subsistance de celle du roi.

Heut. Pierre désire que l'anxiété ressente à son sujet disparaisse au plus vite. — *Abiit in altum...* Le péril eût été trop grand pour lui à Jérusalem dans les circonstances présentes. Où allait-il? « Les expressions du livre des Actes... ne sauraient signifier que Pierre alla se cacher chez quelque ami, dans Jérusalem ou aux environs. Elles disent plus que cela. C'est un déplacement important, un voyage, une longue absence qu'elles supposent... Sortant de chez la mère de Jean-Marc, sans même prendre le temps d'aller en personne aviser Jacques de sa délivrance, ce fut pour s'éloigner en toute hâte et pour longtemps de Jérusalem. Saul et Barnabé ne l'y trouveront pas, quand ils viendront porter leurs aumônes à la communauté chrétienne (cf. xi, 30). Le dernier jour des fêtes pascales, Pierre quitta donc non seulement la ville sainte, mais les États du persécuteur. » D'après M^r Le Camus, auquel nous empruntons ces lignes (*l'Œuvre des apôtres, fondateurs de l'Église chrétienne*, Paris, 1891, p. 310 et ss.), et d'après d'assez nombreux historiens ou commentateurs catholiques, c'est à Rome même que saint Pierre serait allé dans cette circonstance, et ce sentiment s'harmonise fort bien avec les assertions des anciens auteurs ecclésiastiques, qui parlent d'un premier voyage du prince des apôtres dans la capitale de l'empire, plus de vingt ans avant sa mort. Voyez Patrizi, *de Evang.*, lib. I, cap. II, nn. 27-30; Knabenbauer, *h. l.*; Felten, *Apostelgeschichte*, p. 240-244; Lecler, *de Romano S. Petri Episcopatu*, Louvain, 1888; C. Fouard, *S. Pierre et les premières années du christianisme*, p. 535-551, etc. Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 14, saint Jérôme, *de Vir. ill.*, I, et Orose, *Hist.*, VII, 6, affirment clairement, en effet, que saint Pierre vint à Rome vers le commencement du règne de Claude, et qu'il y établit dès lors son siège épiscopal. Plus tard nous le retrouverons de nouveau à Jérusalem, à l'occasion du concile (cf. xv, 7 et ss.); il revint ensuite à Rome, où il subit avec saint Paul le martyre sous Néron.

3^e Hérode Agrippa I^{er} meurt frappé par la vengeance divine. XII, 18-25.

18-19. Après avoir fait rechercher en vain son prisonnier, le roi descend à Césarée. — *Non parva turbatio*. Litote élégante, à la manière de saint Luc. Le trouble des quatre gardiens provenait de la crainte, trop justifiée, d'avoir à payer de leur tête l'évasion du prisonnier confié à leur garde. — *Cum requisisset...* (verset 19). Le verbe composé ἐπιζητήσας dénote des recherches multipliées, faites avec soin. — *Inquisitione facta*. Le grec ἀνακρίνας se dit d'une enquête judiciaire, officielle. — *Duci*. Dans le sens de conduire au supplice (ἀναχθῆναι). — *Descendens... Cæsaream*. Cette ville (cf. VIII, 40^b) était une des résidences d'Agrippa, depuis qu'il possédait la Judée.

20-23. L'orgueil d'Hérode Agrippa est humilié et châtié par le Seigneur. — *Erat... iratus*. La locution expressive θυμομαχῶν s'emploie pour



Monnaie d'Hérode Agrippa.

désigner une colère violente, passionnée. — *Tyritis et Sidonitis*. On ignore le motif qui avait excité à ce point la fureur du roi contre les deux grandes cités phéniciennes. Le vif désir des habitants de se réconcilier avec lui (*unanimes venerunt...*; ils se présentèrent dans la personne de leurs délégués) prouve que les effets du mécontentement royal s'étaient fait promptement sentir et que leurs intérêts commerciaux s'en trouvaient lésés (voyez la fin du verset). — *Persuaso Blasto*. Ce nom latin indique peut-être que celui qui le portait était Romain. Le titre de cham-

21. Au jour fixé, Hérode, revêtu d'habits royaux, s'assit sur son trône, et il les haranguait.

22. Et le peuple acclamait : *C'est la voix d'un Dieu, et non d'un homme.*

23. Mais aussitôt un ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avait pas donné gloire à Dieu; et dévoré de vers, il expira.

24. Cependant la parole du Seigneur faisait des progrès et se répandait de plus en plus.

25. Barnabé et Saul, leur mission remplie, revinrent de Jérusalem, ramenant avec eux Jean, surnommé Marc.

21. Statuto autem die, Herodes vestitus veste regia, sedit pro tribunali, et concionabatur ad eos.

22. Populus autem acclamabat : Dei voces et non hominis.

23. Confestim autem percussit eum angelus Domini, eo quod non dedisset honorem Deo; et consumptus a vermicibus, expiravit.

24. Verbum autem Domini crescebat, et multiplicabatur.

25. Barnabas autem et Saulus reversi sunt ab Hierosolymis, expleto ministerio, assumpto Joanne, qui cognominatus est Marcus.

bellan (qui... *super cubiculum*) supposait des relations assez intimes entre le roi et Blastus; aussi les ambassadeurs phéniciens s'adressèrent-ils directement à ce dernier, pour le gagner à leur cause et profiter de son crédit auprès du monarque. — *Postulabant pacem*. La paix dans le sens large; c.-à-d., le retour de la faveur du roi, car il n'y avait pas eu de guerre proprement dite. — *Eo quod alerentur*... Petite nuance dans le grec : Parce que leur contrée était nourrie par celle du roi. Agrippa aurait pu favoriser d'autres ports, au grand détriment de ceux de Tyr et de Sidon; bien plus, il lui eût été facile d'interdire à ses sujets d'exporter leurs produits agricoles en Phénicie. — *Statuto... die* (vers. 21). On célébrait alors une fête magnifique, organisée par Agrippa en l'honneur de l'empereur Claude. Voyez Josèphe, *Ant.*, xix, 8, 2. — *Vestitus veste*... « Le second jour de la fête, raconte l'historien juif, (le roi) mit un vêtement fait entièrement d'argent, et d'un tissu vraiment merveilleux; puis il vint au théâtre de bonne heure dans la matinée, et alors l'argent de son vêtement, étant éclairé par les rayons du soleil, brilla d'une manière extraordinaire, et devint si resplendissant, qu'un sentiment de crainte saisit ceux qui le regardaient avec attention. » — *Pro tribunali*. Lisez, d'après le grec : Sur la tribune; c.-à-d., sur une estrade. Comp. Joan. xix, 13, où il y a la même inexactitude dans le texte latin. — *Concionabatur*. Josèphe omet ce détail, dont nous devons la conservation à saint Luc. Le roi, qui aimait le faste et l'éclat, adressa donc un discours public aux envoyés de Tyr et de Sidon. — *Dei voces, et non...* (vers. 22). L'historien juif commente fort bien encore l'écrivain sacré : « Les flatteurs crièrent, l'un d'un endroit, l'autre d'un autre, non

toutefois pour son bien, qu'il était Dieu. Et ils ajoutèrent : Sois miséricordieux envers nous; car, quoique nous ne t'ayons jusqu'ici révééré que comme un homme, désormais nous te reconnaissons supérieur à la nature humaine. Là-dessus le roi ne les reprit pas, et ne rejeta pas leur flatterie impie. » Ce dernier trait correspond aux mots *non dedisset gloriam Deo* (vers. 23) de l'auteur inspiré. Dans la circonstance présente, rendre gloire à Dieu c'eût été protester contre les acclamations sacrilèges de la foule, en disant qu'elles ne convenaient qu'au Seigneur. — *Percussit eum*... Le châtimement fut donc surnaturel, instantané. Josèphe raconte aussi que le roi ressentit sur-le-champ de si violentes douleurs (d'entrailles), qu'il comprit qu'il allait mourir. — *Consumptus vermicibus*. Antiochus Épiphanes, cet autre persécuteur de la vraie religion, était mort de la même maladie horrible. Cf. II Mach. ix, 5, 9. Josèphe n'a pas ce détail; il dit que la mort d'Agrippa eut lieu après cinq jours de maladie. C'était alors l'année 44 après J.-C. La Judée redevint aussitôt province romaine et fut gouvernée comme auparavant par un « procurator » (tout d'abord par Cuspius Fadus, puis par Tibère Alexandre; nous verrons plus loin les autres gouverneurs).

24-25. Conclusion de ces divers récits. — *Verbum... crescebat et...* Cf. vi, 7 et xix, 20. La divine semence, que les apôtres et les autres prédicateurs de l'évangile répandaient avec zèle, produisait des fruits abondants. — *Barnabas... et Saulus*. (vers. 25). Note rétrospective. Cf. xi, 29-30. Elle ne dit nullement que les deux missionnaires étaient à Jérusalem au moment de l'arrestation et de la délivrance de saint Pierre. — *Assumpto Joanne*. Celui qu'a mentionné le vers. 12.

CHAPITRE XIII

1. Erant autem in ecclesia quæ erat Antiochiæ, prophetæ et doctores, in quibus Barnabas, et Simon qui vocabatur Niger, et Lucius Cyrenensis, et Manahen qui erat Herodis tetrarchæ collectaneus, et Saulus.

2. Ministrantibus autem illis Domino, et jejunantibus, dixit illis Spiritus san-

1. Il y avait dans l'église d'Antioche des prophètes et des docteurs, parmi lesquels étaient Barnabé, Simon qu'on appelait le Noir, Lucius le Cyrénéen, Manahen, frère de lait d'Hérode le tétrarque, et Saul.

2. Or pendant qu'ils célébraient le culte du Seigneur et qu'ils jeûnaient,

DEUXIÈME PARTIE

Les Actes de saint Paul. XIII, 1 — XXVIII, 31.

Du prince des apôtres, le récit passe brusquement à l'apôtre des Gentils, dont il s'occupera d'une manière presque exclusive jusqu'à la fin du livre. Néanmoins, de même que le narrateur nous a présenté saint Paul dans la première partie (cf. vii, 58, 60; viii, 3; ix, 1-30), de même il consacrera encore une page à saint Pierre, à l'occasion du concile de Jérusalem (xv, 1-29).

SECTION I. — LE PREMIER VOYAGE APOSTOLIQUE DE SAINT PAUL ET LE CONCILE DE JÉRUSALEM. XIII, 1 — XV, 35.

§ I. — Première partie du voyage : Paul et Barnabé en Chypre et à Antioche de Pisidie. XIII, 1-52.

1^o La consécration des deux missionnaires. XIII, 1-3.

CHAP. XIII. — 1-3. Le Saint-Esprit révèle ses desseins au sujet de Saul et de Barnabé. — *Prophète et doctores*. Ces deux noms, qu'on trouve encore réunis dans trois passages des épîtres de saint Paul (Rom. xii, 6; I Cor. xii, 28; Eph. iv, 11), représentent des dons surnaturels, qui étaient départis à quelques membres de l'Église primitive. Les prophètes recevaient de Dieu des lumières sur l'avenir, ou sur des choses qu'ils ne pouvaient pas connaître par eux-mêmes (cf. xi, 28, etc.); les docteurs avaient en partage une facilité spéciale pour enseigner avec fruit les vérités religieuses. Le plus souvent, les prophètes étaient en même temps docteurs, mais la réciprocité n'existait pas toujours. Les cinq personnages dont nous allons lire les noms paraissent avoir exercé simultanément ces deux nobles fonctions, que saint Paul, dans son énumération des « charismata » célestes (I Cor. xii, 28), place au second et au troisième rang, immédiatement après l'apostolat. — *In quibus...* Nous ne connaissons que Barnabé et Saul dans cette petite liste. D'après le grec, elle semble divisée en deux groupes dont le premier comprend trois

noms, et le second deux seulement. — *Niger* était un surnom latin (le grec a aussi Νῆγερ), et on l'avait probablement donné à Simon à cause de la noirceur de son teint. — *Lucius* (Λούκιος) avait également un nom romain; l'épithète *Cyrenensis* dénote son origine africaine (cf. ii, 10^b et les notes; xi, 20, etc.). — *Manahen* (Μανανῆν) correspond très visiblement au mot hébreu *m'nahem*, consolateur. — *Herodis... collectaneus*. Le mot grec σύντροφος, que la Vulgate traduit par frère de lait, signifie à la lettre : nourri avec. Il est plus probable qu'il faut lui donner ici le sens d'élevé avec; c.-à-d., de compagnon d'éducation. Comp. I Mach. i, 6 (d'après la Vulg.). Manahen aurait donc été élevé à la cour d'Hérode le Grand, avec celui qui fut plus tard le tétrarque Antipas. Cf. Luc. ix, 7, etc. — *Et Saulus*. Il clôt la liste, sans doute parce qu'il était entré le plus récemment dans l'Église, et aussi parce qu'il n'avait été jusque-là que l'auxiliaire de Barnabé; celui-ci est nommé le premier à cause des hautes fonctions qu'il remplissait à Antioche, en sa qualité de délégué des apôtres (cf. xi, 22 et ss.). Mais Saul va bientôt jouer le rôle principal. Comme on l'a dit avec beaucoup de justesse, cette liste, quoique si courte, est particulièrement intéressante si l'on envisage la nationalité de ceux qui la composent : un Chypriote (Barnabé), un Cyrénéen (Lucius), un Juif (Simon le Noir), dont la seconde appellation paraît indiquer qu'il avait des relations avec les Gentils; un autre Juif (Manahen), étroitement uni à la maison royale d'Hérode; enfin Saul le Cilicien. Ainsi formée, « la liste peut être regardée comme un type du monde entier, vers lequel l'évangile va maintenant s'élancer » avec plus d'ardeur que jamais. — *Ministrantibus...* (vers. 2). Le grec emploie l'expression λειτουργούντων, de laquelle vient notre mot liturgie. Elle sert d'ordinaire, dans la version des LXX (voyez Ex. xxviii, 35, 43; xxix, 30; Num. iv, 39, etc.), à désigner le culte religieux qui se pratiquait dans le tabernacle ou dans le temple. Ici, d'après le sentiment à peu près unanime des interprètes catholiques, elle représente les cérémonies officielles du culte chrétien, y compris le saint sacrifice de la messe.

l'Esprit-Saint leur dit : Séparez-moi Saul et Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés.

3. Alors, après avoir jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains et les laissèrent partir.

4. Et eux, envoyés par l'Esprit-Saint, allèrent à Séleucie, et de là ils navigèrent vers la Chypre.

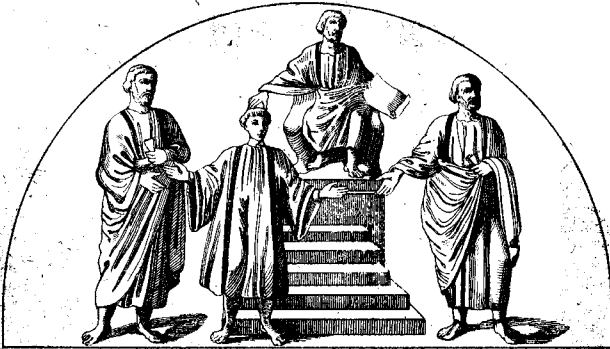
etus : Segregate mihi Saulum et Barnabam, in opus ad quod assumpsit eos.

3. Tunc jejunantes, et orantes, imponentesque eis manus, dimiserunt illos.

4. Et ipsi quidem missi a Spiritu sancto, abierunt Seleuciam, et inde navigaverunt Cyprum.

Elle ne se rapporte pas seulement, comme le veulent beaucoup d'auteurs protestants, à la prière publique, qui est mentionnée plus bas (cf. vers. 3) par son nom ordinaire. — *Jejunantibus*. Cette pratique de pénitence était en honneur chez les premiers chrétiens, comme chez les Juifs. Dans la circonstance présente, le jeûne était associé comme aujourd'hui à la célébration des saints mystères. — *Dixit... Spiritus* : par une révélation spéciale, faite à l'un ou à l'autre des prophètes et des docteurs nommés ci-dessus. — *Segregate*. Dans le sens de mettre à part pour

l'admettent aussi plusieurs auteurs protestants, il désigne certainement ici la consécration épiscopale de Saul et de Barnabé. Elle fut faite, d'après le contexte, par les chefs de l'église d'Antioche, car les verbes des vers. 2 et 3 ont le même sujet que le vers. 1. Quelque chose directement comme apôtre par Notre-Seigneur Jésus-Christ, Saul n'avait donc pas encore été consacré évêque, et Barnabé se trouvait dans le même cas. — *Dimiserunt* (ἀπέλυσαν)... On congédia affectueusement les deux missionnaires, en les recommandant à la grâce divine. Cf. xiv, 25.



Scène d'ordination. (Presque antique.)

un but spécial, et au moyen d'une consécration spéciale. Plusieurs fois (cf. Rom. i, 1; Gal. i, 15), saint Paul s'appelle un « segregatus ». — *Mihi*. L'Esprit divin voulait se réserver ses deux élus pour lui seul. — *Saulum et Barnabam*. Dans le texte grec, Barnabé est encore mentionné le premier en cet endroit. — *In opus ad quod...* Cette « œuvre » était bien connue, puisque Saul, dès le moment de sa conversion, avait été destiné à l'apostolat auprès des païens (cf. ix, 15; xxii, 21; xxvi, 17-18), et que Barnabé venait lui-même d'exercer avec succès un ministère semblable à Antioche. — *Tunc jejunantes et...* (vers. 3). Cette fois, le jeûne et la prière furent une préparation à l'acte particulier qui est ensuite marqué : *imponentesque...* Sur ce rite, voyez vi, 6 et le commentaire. Comme l'ont dit la plupart des interprètes et des théologiens catholiques depuis saint Jean Chrysostome et saint Léon, et comme

2° Saul et Barnabé dans l'île de Chypre. XIII, 4-12.

4-5. Les débuts de la mission. — *Missi a Spiritu...* Répétition très solennelle. Comp. le vers. 2°. C'est comme délégués du ciel, et non en leur propre nom, que les deux apôtres se mirent en route. — *Seleuciam*. C'était un port de la Méditerranée très fréquenté, situé près de l'embouchure de l'Oronte, à environ six heures et demie d'Antioche. Il se nomme aujourd'hui Soueïdiyeh. — *Inde... Cyprum*. Il est possible que cet itinéraire ait été l'objet d'une révélation directe de l'Esprit-Saint. Sinon, l'île de Chypre était toute désignée, par plusieurs circonstances extérieures, comme un terrain excellent pour recevoir la semence évangélique : saint Barnabé en était originaire (cf. iv, 36); des conversions y avaient déjà été opérées (x, 19), et des chrétiens chypriotes avaient eux-mêmes contribué à la

5. Et cum venissent Salaminam, prædicabant verbum Dei in synagogis Judæorum; habebant autem et Joannem in ministerio.

6. Et cum perambulassent universam insulam usque Paphum, invenerunt quemdam virum magum, pseudopropheta, Judæum, cui nomen erat Barjesu,

7. qui erat cum proconsule Sergio Paulo, viro prudente. Hic accersitis Barnaba et Saulo, desiderabat audire verbum Dei.

8. Resistebat autem illis Elymas ma-

5. Lorsqu'ils furent arrivés à Salamine, ils prêchaient la parole de Dieu dans les synagogues des Juifs; ils avaient aussi Jean pour les aider.

6. Lorsqu'ils eurent parcouru toute l'île jusqu'à Paphos, ils trouvèrent un certain magicien, faux prophète, Juif, dont le nom était Barjésus;

7. il était avec le proconsul Sergius Paulus, homme sage. Celui-ci, ayant fait venir Barnabé et Saul, désirait entendre la parole de Dieu.

8. Mais Elymas le magicien (car c'est

fondation de l'Église d'Antioche (x, 20); enfin, elle était habitée par des Juifs nombreux, auxquels on pourrait tout d'abord prêcher Jésus-Christ. — *Salaminam* (vers. 5). Aujourd'hui Famagouste, à l'extrémité orientale de l'île (*Att. géogr.*, pl. xvii). C'était la station navale la plus rapprochée pour des voyageurs venant de Séleucie. — *Prædicabant...* in synagogis... La population juive de Salamine devait être assez considérable, puisqu'elle possédait plusieurs synagogues. Déjà nous avons vu Saul prêcher dans les synagogues (cf. ix, 20); il demeurera fidèle à cette pratique durant ses voyages apostoliques, partout où il trouvera des Juifs. — *Habebant... Joannem...* Note rétrospective. Il s'agit encore de Jean-Marco, cousin de Barnabé, et ramené naguère par ce dernier de Jérusalem à Antioche. Cf. xii, 12. — *In ministerio*. Dans le grec : ὑπερέργον, c.-à-d., en qualité d'aide, d'auxiliaire (pour prêcher, baptiser, etc.).

6-12. Séjour à Paphos : Saul et Elymas. — *Cum perambulassent...* L'expression est très exacte, car il faut traverser l'île entière pour aller de Salamine à Paphos (*Att. géogr.*, pl. xvii). L'adjectif *universam* n'a rien qui le représente dans le grec ordinaire; mais les manuscrits les plus anciens ont ὅλην, son équivalent. Il est probable que Saul et Barnabé s'arrêtèrent dans les villes situées sur leur route, le long de la plage méridionale de l'île, pour y annoncer Jésus-Christ. Le narrateur continue de ne mentionner que les faits les plus saillants. — *Paphum*. Paphos était la capitale de la Chypre. On distinguait la ville ancienne, Palaë-Paphos, située à soixante stades du littoral, et Néa-Paphos, la ville nouvelle, où résidait le gouverneur romain; c'est dans celle-ci que s'arrêtèrent les apôtres. — *Quendam virum...* Selon sa coutume, saint Luc caractérise par quelques traits ce personnage, qui va jouer un rôle important dans le récit. — *Magum*. C.-à-d., un magicien comme Simon de Samarie (cf. viii, 9). Des Juifs nombreux (et ce misérable était précisément Juif) exerçaient alors la magie; on le voit par maint passage du Talmud (notamment au traité *Berachoth*, 59 a). — *Barjesu* (Βαρῖσου) est un nom araméen patronymique, signifiant : fils de Jésus. Les écrits de Josephé montrent que Jésus était une appellation alors très répandue parmi les Juifs, —

Qui... *cum proconsule* (ἀνθυπάτῳ, vers. 7). Ce simple détail contient une preuve remarquable de la véracité de saint Luc en tant qu'historien (voyez l'Introduction, p. 609). En effet, « lorsque Auguste se fut emparé du pouvoir suprême, il se partagea les provinces avec le sénat. Il y eut ainsi, dès lors, deux espèces de provinces dans l'empire : les provinces impériales, dont le gouverneur était nommé par l'empereur, et les provinces sénatoriales, dont le gouverneur était nommé par le sénat. Le gouverneur d'une province impériale portait le titre de légat ou de propréteur (πρεσβυτής ou ἀντισπάρταγος); celui d'une province sénatoriale recevait le nom de proconsul (ἀνθύπατος). » F. Vigouroux, *le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, Paris, 1896, p. 200 (voyez la suite). Or, comme Strabon, xvii, 25, affirme que, dans le partage des provinces signalé ci-dessus, l'empereur avait gardé pour lui l'île de Chypre, divers critiques en avaient conclu que le gouverneur de cette province devait être, au temps de saint Paul, un propréteur et non un proconsul; par suite, que saint Luc était dans l'erreur. Mais l'auteur des Actes est au contraire parfaitement exact ici comme partout, car nous apprenons par Dion Cassius, liv, 4, un détail omis par Strabon et confirmé d'ailleurs par les monuments épigraphiques et numismatiques : à savoir, qu'après le premier partage des provinces, il y eut un échange entre Auguste et le sénat, l'empereur ayant cédé l'île de Chypre et pris la Dalmatie à sa place. Il y avait donc vraiment un proconsul à Paphos. — *Sergio Paulo*. Sur une inscription récemment découverte dans l'île, on lit les mots ΕΠΙ ΠΑΡΑΟΥ (ΑΝΘ)ΥΠΑΤΟΥ, Sous Paul proconsul, qui ne peuvent guère se rapporter qu'à Sergius Paulus. Voyez di Cesnola, *Cyprus*, Londres, 1877, p. 425. — *Prudente* (σοφῶς, intelligent, prudent). Son désir d'entendre les missionnaires et la présence habituelle du magicien juif auprès de lui révèlent le caractère chercheur de son esprit; en outre, il avait fait preuve de sagesse, en ne se laissant pas séduire complètement par Barjésus. — *Audire verbum Dei*. Ces mots sont écrits au point de vue du narrateur. C.-à-d. : ce que Paul et Barnabé enseignaient sur le vrai Dieu et la vraie religion. — *Resistebat autem...* (vers. 8). Impar-

ainsi que se traduit son nom) leur résistait, cherchant à détourner le proconsul de la foi.

9. Alors Saul, qui est aussi appelé Paul, rempli de l'Esprit-Saint, le regardant fixement,

10. dit : O homme plein de toute astuce et de toute fourberie, fils du diable, ennemi de toute justice, tu ne cesses de pervertir les voies droites du Seigneur.

11. Et maintenant voici que la main du Seigneur est sur toi ; et tu seras aveugle, ne voyant pas le soleil jusqu'à un certain temps. Aussitôt l'obscurité et les ténèbres tombèrent sur lui, et tournant de tous côtés, il cherchait quelqu'un qui lui donnât la main.

12. Alors le proconsul, ayant vu ce

gus (sic enim interpretatur nomen ejus), querens avertere proconsulem a fide.

9. Saulus autem, qui et Paulus, repletus Spiritu sancto, intuens in eum,

10. dixit : O plene omni dolo et omni fallacia, fili diaboli, inimice omnis justitiæ, non desinis subvertere vias Domini rectas.

11. Et nunc ecce manus Domini super te ; et eris cæcus, non videns solem usque ad tempus. Et confestim cecidit in eum caligo, et tenebræ ; et circuiens quærebat qui ei manum daret.

12. Tunc proconsul cum vidisset fa-

fait très significatif. Le magicien comprit que sa destinée se jouait alors, et il s'opposa de sa toute sa force aux apôtres. — *Elymas* est un nom arabe, qui signifie « sage ». Il est à croire que Barjésus s'était lui-même donné ce nom étranger, pour en imposer davantage au public. — *Querens avertere...* : lorsqu'il s'aperçut que Sergius Paulus était vivement impressionné par la prédication évangélique. — *Qui et Paulus* (vers. 9). Nous rencontrons ici pour la première fois ce nom, sous lequel l'apôtre des Gentils a fait tant de conquêtes à Jésus-Christ. Le narrateur n'en emploiera pas d'autre désormais, et saint Paul lui-même ne se désigne pas autrement dans ses épîtres. Il s'est formé trois opinions principales touchant l'origine de cette dénomination. 1^o Saul l'aurait adoptée par humilité, car, en latin, « paulus » a le sens de petit. 2^o Saint Jérôme (*de Vir. illustr.*, v ; *in Epist. ad Phil.*, 1), saint Augustin (*Conf.*, viii, 4) et d'assez nombreux auteurs soit anciens, soit récents, ont pensé que l'apôtre, en signe d'amitié et en souvenir de sa belle victoire de Paphos, aurait emprunté la seconde partie du nom de Sergius Paulus, pour s'en orner comme d'une trophée. On a fait remarquer, en faveur de ce sentiment, que c'est juste au moment de la conversion du proconsul que saint Luc commence à donner ce nom à l'apôtre, et non pas au début du voyage, ni pendant le ministère de Saul à Aptioche de Syrie, alors qu'il se trouvait déjà parmi des païens. 3^o L'opinion qui semble la plus naturelle, et qui est aujourd'hui la plus commune, consiste simplement à dire que Saul, à la façon d'autres Juifs nombreux, portait deux noms depuis son enfance (cf. i, 23 ; xii, 13 ; xiii, 1 ; Col. iv, 11 ; Josephé, *Ant.*, xii, 9, 7, etc.). Paul était son appellation de citoyen romain, et saint Luc se met à l'employer désormais, pour marquer que l'apôtre se fit ainsi désigner lorsque commença vraiment sa vie d'apôtre parmi les Gentils. Quoi qu'il en soit,

il est frappant de voir que les deux noms partagent fort bien la vie de Saul en deux parties distinctes ; aussi la formule « qui et Paulus » en cet endroit ne saurait-elle être attribuée à un simple hasard, comme on l'a dit parfois. — *Repletus Spiritu...* Paul va donc parler et agir en vertu d'une inspiration divine. — *Intuens, ἀντιβλέπων* : le verbe qui marque un regard fixe et pénétrant. Cf. i, 10 ; iii, 4, etc. — *O plene...* (vers. 10). L'apôtre stigmatise, par quelques qualificatifs vigoureux, l'infâme conduite du magicien. L'équivalent grec de *fallacia* (πα-δοσυγχα) peut se traduire par scélératesse, infamie. — *Fili diaboli*, C.-à-d., toi qui manifestes par tes œuvres que tu es étroitement uni au démon. Cf. Joan. viii, 44. — *Inimice omnis...* Ce trait et le suivant, *non desinis...*, supposent qu'Elymas était, depuis quelque temps déjà, un adversaire de la religion chrétienne, désignée ici par la locution figurée *vias... rectas* (c.-à-d., les moyens employés par Dieu pour conduire les hommes au salut). Il détournait donc non seulement le proconsul, mais tous ceux sur lesquels il exerçait quelque influence malsaine, d'embrasser la foi en Jésus-Christ. — *Non desinis...* Avec un tour interrogatif dans le grec : Ne cesseras-tu pas... ? — *Et nunc...* La menace (vers. 11^a), qui sera bientôt suivie du châtiment (vers. 11^b). Cette menace, exprimée d'abord en termes généraux (*ecce manus...* ; cf. Ex. ix, 3 ; Jud. ii, 15, etc.), est ensuite spécifiée clairement (*eris cæcus* ; avec insistance sur l'idée, *non videns...*). Des mots *usque ad tempus* il résulte que la cécité ne devait être que temporaire. — La sentence prophétique fut mise aussitôt à exécution (*et confestim...*), mais d'une manière graduelle, comme le dit le grec, où nous lisons : un brouillard et des ténèbres, au lieu de *caligo et tenebræ*. — Le détail *circuiens quærebat...* fait revivre pour nous la scène. — *Tunc proconsul...* (vers. 12). Ce miracle éclatant acheva de convaincre Sergius Paulus de la divinité de la reli-

ctum, credidit, admirans super doctrina Domini.

13. Et cum a Papho navigassent Paulus et qui cum eo erant, venerunt Pergen Pamphyliæ; Joannes autem discedens ab eis, reversus est Jerosolymam.

14. Illi vero pertranseunt Pergen, venerunt Antiochiam Pisidiæ; et ingressi synagogam die sabbatorum, sederunt.

15. Post lectionem autem legis et prophetarum, miserunt principes synagogæ ad eos, dicentes: Viri fratres, si quis est in vobis sermo exhortationis ad plebem, dicite.

qui était arrivé, devint croyant, et il admirait la doctrine du Seigneur.

13. Paul et ceux qui étaient avec lui, s'étant embarqués à Paphos, vinrent à Pergé en Pamphylie; mais Jean, se séparant d'eux, revint à Jérusalem.

14. Pour eux, passant au delà de Pergé, ils vinrent à Antioche de Pisidie; et étant entrés dans la synagogue le jour du sabbat, ils s'assirent.

15. Après la lecture de la loi et des prophètes, les chefs de la synagogue leur envoyèrent dire: Frères, si vous avez quelque exhortation à faire au peuple, parlez.

gion qu'on lui avait prêchée. « La cécité d'Élymas ouvrit les yeux du proconsul. »

3^e Saint Paul à Antioche de Pisidie. XIII, 13-15.

13. De Paphos à Pergé. — *Cum a Papho...* Il n'est pas possible de dire combien de temps avait duré le séjour des missionnaires en Chypre.

— *Paulus et qui...* Le grec emploie une locution particulière, qui est très expressive dans la circonstance: οἱ περὶ τὸν Παῦλον (en latin: « qui circa Paulum »). Elle montre que Paul était désormais le centre et le supérieur de la petite société. Barnabé n'est plus qu'un second rang. — *Navigassent.* Ἀναγόμενοι du grec est une expression nautique, qui désigne les manœuvres par lesquelles on détachait le navire du rivage pour le lancer dans la haute mer. — *Pergen.* Cette ville, qui était la capitale de la Pamphylie, était bâtie non loin du fleuve Cestrus et à soixante stades (11 kil.) de la mer, au nord-ouest de Paphos. La Pamphylie occupait à peu près le milieu de la partie méridionale des côtes de l'Asie Mineure, ayant la Cilicie à l'est et la Lyce à l'ouest (*Att. géogr.*, pl. xvii). — *Joannes... discedens...* La cause de ce brusque départ ne sera spécifiée que plus bas, xv, 38, et en termes indirects. Jean-Marc dut se décourager, en face des difficultés et des périls qui attendaient les missionnaires dans les hautes régions de l'Asie Mineure, vers lesquelles ils allaient se diriger. Paul le désapprouva entièrement.

14-15. Arrivée à Antioche de Pisidie, où Paul et Barnabé sont invités à prendre la parole dans la synagogue. — *Pertranseunt Pergen*: sans y séjourner. Ce n'est qu'à leur retour des districts supérieurs qu'ils évangélisèrent la ville. Cf. xiv, 25. — *Antiochiam Pisidiæ.* La Pisidie était au nord de la Pamphylie, et Antioche, sa capitale, se trouvait dans la partie la plus septentrionale de la province; de sorte que la première moitié du vers. 14 condense un long et pénible voyage à travers des montagnes peuplées de brigands (Xénophon, Strabon, etc.). — *Ingressi synagogam*: pour assister au service divin, et pour prêcher la foi en Jésus-Christ. « Quelque apôtre des Gentils, c'est toujours vers la synagogue que Paul se dirige tout

d'abord » pour commencer sa prédication, conservant ainsi aux Juifs le privilège que le divin Maître leur avait lui-même reconnu. Comp. le verset 48; Rom. i, 16; ix, 1 et ss., etc. — *Sabbatorium.* Le pluriel avec le sens du singulier: en un jour de sabbat. Cf. Matth. xxviii, 11; Luc. iv, 6, etc. — *Post lectionem...* (vers. 15). Une partie considérable du culte juif dans les synagogues consistait alors, comme aujourd'hui, en deux lectures bibliques, dont la première est empruntée au Pentateuque, tandis que la seconde est extraite des prophètes. Cf. Luc. iv, 16 et xv, 22; II Cor. iii, 15. De trois expressions assez rares qu'on rencontre, d'une part, dans les premières lignes du discours (ὑψώσεν, Vulg. *exaltavit*, vers. 17; ἐτροποφόρησεν, *mores... sustinuit*, vers. 18; et κατεκληροδότησεν, *sorte distribuit*, vers. 19), d'autre part, au Deutéronome, i, 31, 38, et dans Isaïe, i, 2, d'après la traduction des LXX, on a conclu que les deux lectures du sabbat en question comprenaient le chap. i du Deutéronome et le chap. i de la prophétie d'Isaïe. La chose est d'autant plus possible, qu'aujourd'hui encore ces deux morceaux sont fixés pour un seul et même sabbat. Ce n'est cependant là qu'une conjecture. — *Principes synagogæ* (ἀρχισυναγωγοί). Chaque synagogue n'avait d'ordinaire qu'un seul chef; cette locution désigne donc aussi les autres dignitaires. — *Fratres, si quis...* C'était l'usage d'associer une prédication à la lecture de l'Écriture sainte, et on invitait souvent les assistants à prendre la parole pour édifier leurs frères.

4^e Discours prononcé par saint Paul dans la synagogue d'Antioche de Pisidie. XIII, 16-41.

C'est le premier modèle qui nous ait été conservé de son éloquence apostolique. Paul eut à prendre la parole devant des auditoires très différents: il s'adressa tantôt à des Juifs versés dans les saintes Écritures, tantôt à des barbares ignorants, tantôt à des Grecs très instruits, tantôt à des foules fureuses, tantôt à des magistrats et à des rois. L'auteur du livre des Actes nous a conservé de précieux spécimens des arguments par lesquels l'apôtre des Gentils défendait la thèse chrétienne dans ces situations si diverses. Le discours prononcé par saint Paul à

16. Alors Paul, se levant, et ayant fait signe de la main pour demander le silence, dit : Hommes d'Israël, et vous qui craignez Dieu, écoutez.

17. Le Dieu du peuple d'Israël a choisi nos pères, et il a exalté le peuple lorsqu'ils demeuraient comme étrangers dans le pays d'Égypte; puis il les en a fait sortir à bras étendu.

18. Et pendant l'espace de quarante ans, il a supporté leur conduite dans le désert.

19. Puis ayant détruit sept nations

16. Surgens autem Paulus, et manu silentium indicens, ait : Viri Israelitæ, et qui timetis Deum, audite.

17. Deus plebis Israel elegit patres nostros, et plebem exaltavit cum essent incolæ in terra Ægypti, et in brachio excelso eduxit eos ex ea.

18. Et per quadraginta annorum tempus moros eorum sustinuit in deserto.

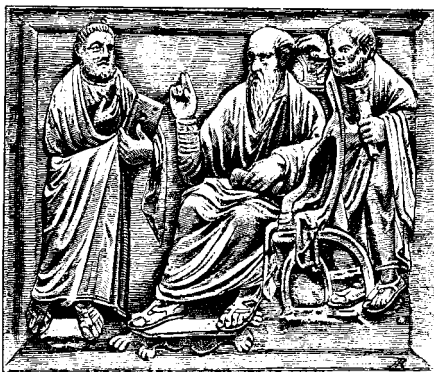
19. Et destruens gentes septem in

Antiochie de Pisidie, n'est pas sans analogie avec ceux de saint Pierre à Jérusalem (cf. II, 14 et ss., surtout à partir du vers. 22, etc.), et avec celui de saint Étienne (VII, 2 et ss.); mais il n'y a rien d'étonnant à cela, puisque les circonstances générales étaient les mêmes. Paul avait pour but de démontrer à son auditoire israélite, au moyen de l'Ancien Testament, que Jésus-Christ était le Messie promis aux ancêtres de la nation théocratique. — Trois parties, marquées par de petites apostrophes affectueuses (cf. vers. 16^b, 26 et 38) : la première, versets 16-25, jette un regard d'ensemble sur les bienfaits accordés par le Seigneur à son peuple jusqu'à l'avènement du Messie; la seconde, vers. 26-37, démontre que Jésus, quoique rejeté par les Juifs, est vraiment le libérateur promis, puisqu'il a accompli les oracles qui le concernaient; la troisième, vers. 38-41, tire les conclusions des deux premières, et montre qu'il faut croire à Jésus et lui adhérer étroitement.

16. Introduction historique et rapide exorde. — *Surgens* : l'attitude habituelle des orateurs. — *Manu silentium...* : un geste fréquent aussi. Cf. XII, 17, etc. Le grec a simplement : faisant signe de la main. — *Israelitæ, et qui...* Ces deux expressions désignent les deux catégories d'auditeurs : les Juifs de naissance et les prosélytes, car ceux-ci étaient habituellement nommés « ceux qui craignent (c.-à-d. qui honorent) Dieu ». Cf. vers. 26, 43, 50; XVI, 14; XVII, 4; XVIII, 7, etc.

17-25. Première partie du discours : bienfaits accordés par le Seigneur à Israël au temps des patriarches (vers. 17-20), à l'époque des rois (vers. 21-22), au temps des prophètes jusqu'à Jean-Baptiste, qui a montré du doigt le Messie, Jésus-Christ (vers. 22-25). On le voit, les versets 17-22 renferment un très bref résumé de l'histoire juive jusqu'à David inclusivement; l'orateur y démontre très délicatement et très habilement qu'Israël était la nation choisie et favorisée entre toutes par Jéhovah. — *Elegit patres...* : les illustres patriarches Abraham, Isaac, Jacob et ses douze fils. — *Plebem exaltavit cum...* Voyez VII, 17 et Ex. I, 12. Le sub-

stantif *incolæ* indique que, dans l'intention divine, les Hébreux n'étaient installés en Égypte que d'une manière transitoire. Cf. VII, 6^a. — *In brachio excelso...* Métaphore très énergique. Elle



Saint Paul discourant. (Voyez des premiers siècles.)

convient bien pour décrire les miracles de puissance qui accompagnèrent la sortie d'Égypte. Comp. Ex. VI, 6; XV, 16; Deut. IV, 34, etc. — *Mores... sustinuit* (vers. 18). Ces mots correspondent au verbe *ἐτροποφόρησεν*, qui paraît avoir constitué la leçon primitive du texte grec, et qui fait allusion à l'admirable patience avec laquelle le Seigneur supporta les murmures amers, les révoltes toujours renaissantes des Hébreux dans le désert (voyez les livres de l'Exode et des Nombres, passim, et le Ps. CV). Cependant, quelques critiques adoptent de préférence la variante *ἐτροποφόρησεν*, qu'on rencontre dans plusieurs manuscrits et versions, etc. Cet autre verbe signifie : porter à la façon d'un père nourricier; ce serait une allusion soit à la manne et aux autres aliments merveilleux que le Seigneur procura aux Israélites dans le désert de Pharaon, soit en général à ses bontés paternelles pour son peuple à l'état d'enfant. — *Gentes septem* (verset 19). Ces peuplades sont énumérées Deut. VII, 1.

terra Chanaan, sorte distribuit eis terram eorum,

20. quasi post quadringentos et quinquaginta annos; et post hæc dedit iudices usque ad Samuel prophetam.

21. Et exinde postulerunt regem; et dedit illis Deus Saul, filium Cis, virum de tribu Benjamin, annis quadraginta.

22. Et amoto illo, suscitavit illis David regem, cui testimonium perhibens, dixit : Inveni David, filium Jesse, virum secundum cor meum, qui faciet omnes voluntates meas.

23. Hujus Deus ex semine, secundum promissionem, eduxit Israel salvatorem, Jesum;

24. prædicante Joanne ante faciem adventus ejus baptismum poenitentiae omni populo Israel.

25. Cum impleret autem Joannes cursum suum, dicebat : Quem me arbitrmini esse, non sum ego; sed ecce venit

dans le pays de Chanaan, il leur en en distribua au sort le territoire,

20. après environ quatre cent cinquante ans. Ensuite il leur donna des juges, jusqu'au prophète Samuel.

21. Alors ils demandèrent un roi; et Dieu leur donna Saül, fils de Cis, homme de la tribu de Benjamin, pendant quarante ans.

22. Puis l'ayant mis à l'écart, il leur suscita pour roi David, à qui il a rendu témoignage, en disant : J'ai trouvé David, fils de Jessé, homme selon mon cœur, qui fera toutes mes volontés.

23. C'est de sa race que Dieu, selon sa promesse, a fait sortir un sauveur pour Israël, Jésus;

24. Jean ayant prêché, avant sa venue, le baptême de pénitence à tout le peuple d'Israël.

25. Et lorsque Jean achevait sa course, il disait : Je ne suis pas celui que vous pensez; mais voici que vient après moi

C'étaient les Héthéens, les Gergéséens, les Amorhéens, les Chananéens, les Phérézéens, les Héthéens et les Jébuséens. Comp. Jos. III, 10, etc. — *Sorte distribuit...* Cf. Jos. XIII, 7 et ss.; XIV, 2 et ss. Ici encore nous avons le choix entre deux leçons dans le texte grec : κατεκληροδότησεν, qui correspond à la Vulgate, et κατεκληρονόμησεν, il donna en héritage. Ce second verbe semble mieux garanti par les anciens témoins. — *Post quadringentos etc.* (vers. 20). Il y a deux manières d'expliquer ces chiffres. Si l'on rattache, comme le fait notre version latine avec les meilleurs manuscrits grecs, le vers. 20 à la proposition qui précède, les quatre cent cinquante années marqueront la période qui s'écoula avant que les Hébreux eussent été mis en possession de l'héritage que Dieu leur avait promis (cf. VII, 7) : quatre cents ans en Égypte, quarante ans dans le désert, environ dix ans pour la prise de possession de la terre promise. Tel est le sens le plus probable. Mais le grec ordinaire fait commencer une nouvelle phrase avec le vers. 20 : Et après cela, pendant environ quatre cent cinquante ans, il (Dieu) donna des juges jusqu'à Samuel. La date porterait alors sur le temps qui s'écoula entre la conquête de Chanaan et la fin de la judicature de Samuel. Dans ce cas, la supputation des années présente quelques difficultés; car ce chiffre ne paraît pas s'accorder avec III Reg. VI, 1, passage qui suppose une durée moins considérable. Toutefois, cette variante donnât-elle la leçon authentique (ce qui est peu probable), on pourrait dire que saint Paul suit en cet endroit une tradition spéciale des Juifs, puisque Josèphe, Ant. VIII, 2, 1, cite exactement le même nombre d'années pour la même période. — *Dedit iudices.* Cf. Jud. III, 9, 15; V, 8; VI, 34, etc. Ce fut une époque extraordinaire et remarquable de l'his-

toire juive. — *Et exinde...* Saint Paul passe maintenant (vers. 21) à l'histoire de la royauté d'Israël. Cf. I Reg. VIII, 5 et ss.; IX, 1 et ss., etc. — *Annis quadraginta.* Ce chiffre n'est pas cité en propres termes dans l'Ancien Testament; mais on peut l'en déduire indirectement. Cf. II Reg. II, 10. Josèphe le mentionne aussi (Ant. VI, 14, 9). — *Suscitavit David...* (vers. 22). Cf. I Reg. XIII, 13 et ss. Choix d'une importance capitale au point de vue messianique. — *Cui testimonium.* La citation que fait l'apôtre, d'une manière assez libre, se compose de deux passages bibliques combinés ensemble, et empruntés, le premier (*Inveni David...*) au Ps. LXXXVIII, 21, où nous lisons « servum meum » au lieu de *filium Jesse* (dans le grec : τὸν τοῦ Ἰεσσαί); le second (*virum secundum...*, *qui...*) au premier livre des Rois, XIII, 14 (« le Seigneur s'est cherché un homme selon son cœur, et le Seigneur lui a ordonné d'être chef sur son peuple »). — *Hujus* (pronom accentué, vers. 23). De David, auquel Dieu avait promis qu'il serait l'aïeul du Messie, saint Paul passe très naturellement à Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Secundum promissionem.* Promesse célébrée dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Cf. II Reg. VII, 16; Ps. LXXXVIII, 29-30, et cxxxii, 11; Matth. I, 1; Luc. I, 32-33, etc. — *Israel* est au datif : un sauveur pour Israël. Tel était le premier but de l'envoi du Messie. — *Predicante Joanne...* (vers. 24). Comme le prince des apôtres (cf. I, 22 et X, 37), saint Paul montre à côté du Christ le précurseur remplissant son rôle préparatoire. Voyez Matth. III, 1 et ss., etc. — *Ante faciem adventus* est un hébraïsme; *cum implet...* *cursum...* (vers. 25), une belle expression figurée. Cf. xx, 24, etc. — *Quem me arbitrmini...* Les meilleurs manuscrits ont τὴν αὐτὴν, « ce que ».

celui dont je ne suis pas digne de délier les sandales.

26. Mes frères, fils de la race d'Abraham, et ceux qui parmi vous craignent Dieu, c'est à vous que cette parole de salut a été envoyée.

27. Car les habitants de Jérusalem et leurs princes, l'ayant méconnu, ont accompli, en le condamnant, les paroles des prophètes qui sont lues chaque sabbat;

28. et ne trouvant rien en lui qui fût digne de mort, ils demandèrent à Pilate de le faire mourir.

29. Et lorsqu'ils eurent consommé tout ce qui avait été écrit de lui, ils le descendirent du bois et le déposèrent dans un tombeau.

30. Mais Dieu l'a ressuscité des morts le troisième jour; et il a été vu, durant des jours nombreux, par ceux

31. qui étaient montés avec lui de la Galilée à Jérusalem, et qui maintenant encore sont ses témoins devant le peuple.

32. Nous aussi, nous vous annonçons la promesse qui a été faite à nos pères;

post me, cujus non sum dignus calceamenta pedum solvere.

26. Viri fratres, filii generis Abraham, et qui in vobis timent Deum, vobis verbum salutis hujus missum est.

27. Qui enim habitabant Jerusalem, et principes ejus, hunc ignorantes, et voces prophetarum quæ per omne sabbatum leguntur, judicantes impleverunt;

28. et nullam causam mortis invenientes in eo, petierunt a Pilato ut interficerent eum.

29. Cumque consummasset omnia quæ de eo scripta erant, deponentes eum de ligno, posuerunt eum in monumento.

30. Deus vero suscitavit eum a mortuis tertia die; qui visus est per dies multos his

31. qui simul ascenderant cum eo de Galilæa in Jerusalem, qui usque nunc sunt testes ejus ad plebem.

32. Et nos vobis annuntiamus eam quæ ad patres nostros repromissio facta est;

au lieu du masculin. En outre, le grec coupe autrement la phrase : Que pensez-vous que je sois ? Je ne le suis pas. La phrase est plus naturelle telle qu'elle est construite dans la Vulgate. Sur ce témoignage de Jean-Baptiste, voyez Matth. III, 11; Marc. I, 7; Luc. III, 16; Joan. I, 20, 27.

26-37. Seconde partie du discours. Après avoir introduit Jésus sur la scène et lui avoir fait rendre témoignage par le précurseur, Paul démontre son caractère messianique par le grand miracle de sa résurrection. — *Viri fratres... et qui...* Petite transition, vers. 26. Le titre *filii generis...*, est très élogieux. — *Vobis verbum...* Le pronom est fortement accentué. Les manuscrits grecs les plus anciens ont *ἡμῖν*, « nous », au lieu de *ὑμῖν*, et plusieurs critiques préfèrent cette variante, qui est d'ailleurs conforme au langage employé plus haut par l'apôtre (cf. vers. 17 nos pères; comp. le vers. 33). Pour la pensée, voyez III, 26 et les notes. — *Qui enim habitabant...* (vers. 27). Ce verset et les deux suivants signalent le fait et les circonstances de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme base du prodige de sa résurrection. — *Hunc ignorantes.* Trait délicat. Voyez III, 17 et le commentaire. — *Et voces prophetarum.* C.-à-d. : ne comprenant pas que les oracles prophétiques relatifs au Messie s'étaient accomplis en Jésus. — *Quæ per omne sabbatum...* Voyez le vers. 15 et les notes. — *Nullam causam...* (vers. 28). Autre ressemblance avec saint Pierre, qui, dans

ses discours, accusait énergiquement les Juifs d'avoir mis Jésus à mort, tout en plaçant les circonstances atténuantes. Cf. II, 23, 36; III, 13-15, etc. — *Omnia quæ de eo...* (vers. 29). Comme Jésus lui-même, saint Paul relève la réalisation intégrale des anciennes prophéties dans la passion du Christ. Cf. Matth. xxvi, 54, 56; Marc. xiv, 48; Luc. xxiv, 27, 46; Joan. xix, 28, 30, etc. — *Deponentes eum...* L'orateur généralise, comme on le fait dans les récits abrégés, et il attribue ici à tous les Juifs ce qui fut en réalité l'œuvre des disciples du Sauveur. Cf. Matth. xxvii, 57-60; Joan. xix, 38-42, etc. — *Deus vero...* La résurrection de Jésus, vers. 29-31. Les détails qui précèdent avaient pour but d'en mieux prouver la réalité. Elle est amenée et démontrée de la même manière que par saint Pierre. Cf. II, 24 et ss.; III, 14-15; iv, 10. — *Qui visus est...* C'était là un argument irrécusable. Cf. I, 3 et les notes; II, 32, etc. Saint Paul ne mentionne pas l'ascension de Jésus; mais la manière dont il parle de ses témoins indique suffisamment qu'il avait cessé d'être visible ici-bas. — *Et nos vobis...* (vers. 32). Le moment était très opportun pour affirmer que Saul et Barnabé étaient précisément alors à Antioche afin de rendre eux-mêmes témoignage au Christ ressuscité. — *Annuntiamus.* Dans le grec : *εὐαγγελίζομαι*, nous apportons la bonne nouvelle. — *Quæ ad patres...* La promesse du Messie parcourt vraiment tous les livres de l'Ancien Testament « comme un fil d'or ». — *Hanc...*

33. quoniam hanc Deus adimplevit filiis nostris, resuscitans Jesum, sicut et in psalmo secundo scriptum est : Filius meus es tu ; ego hodie genui te.

34. Quod autem suscitavit eum a mortuis, amplius jam non reversurum in corruptionem, ita dixit : Quia dabo vobis sancta David fidelia.

35. Ideoque et alias dicit : Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem.

36. David enim in sua generatione cum administrasset voluntati Dei, dormivit, et appositus est ad patres suos, et vidit corruptionem.

37. Quem vero Deus suscitavit a mortuis, non vidit corruptionem.

38. Notum igitur sit vobis, viri fratres,

33. car Dieu l'a accomplie pour nos fils, en ressuscitant Jésus, ainsi qu'il est écrit dans le second psaume : Tu es mon fils ; aujourd'hui je t'ai engendré.

34. Et parce qu'il l'a ressuscité d'entre les morts, pour qu'il ne retournât plus dans la corruption, il a parlé ainsi : Je tiendrai fidèlement pour vous les saintes promesses faites à David.

35. Et il dit encore ailleurs : Vous ne permettrez pas que votre Saint voie la corruption.

36. Car David, après avoir servi en son temps aux desseins de Dieu, s'est endormi, et a été déposé près de ses pères, et il a vu la corruption.

37. Mais celui que Dieu a ressuscité d'entre les morts n'a pas vu la corruption.

38. Sachez donc, mes frères, que par

adimplevit (vers. 33). Le pronom est très accentué. Le verbe composé ἐκπλήρωσας marque un accomplissement parfait. — *Filiis nostris*. Plus fortement, d'après une variante grecque qui pourrait bien donner le texte primitif : Pour leurs fils, (c.-à-d.) pour nous. En effet, c'était tout d'abord pour la génération présente que la promesse divine s'était réalisée. — *Resuscitans*. C'est à tort, croyons-nous, que quelques interprètes donnent ici au verbe ἀναστήσας la signification de « suscitant, mîtens », et lui font désigner non pas la résurrection du Sauveur, mais sa venue en ce monde (cf. III, 22 et 26). Le contexte nous paraît exiger le sens de « resuscitans », car tout l'alinéa formé par les vers. 26-37 porte sur le miracle de la résurrection. — *Sicut et in psalmo...* Ce passage, extrait du Ps. II, 7 (voyez le commentaire), concerne directement la génération éternelle du Verbe ; mais il va fort bien aussi à la thèse de l'apôtre, en indiquant le motif pour lequel Dieu a ressuscité Jésus : c'était son Fils en même temps que son Christ, et il n'était pas possible qu'il laissât même la partie inférieure de son être dans le tombeau. Cf. Hebr. I, 5 ; v. 5. — Au lieu de l'épithète *secundo*, quelques très rares témoins ont πρῶτον, premier. C'est là une erreur du copiste, provenant de ce que les deux premiers psaumes étaient parfois comptés comme un seul. Voyez saint Justin, *Apol.*, I, 40 ; Tertull., *adv. Marcion.*, IV, 22 ; saint Cyr., *Testim.*, I, 13, etc. — *Quod autem...* (vers. 34). C'est encore le verbe ἀνέστησεν qui correspond à *suscitavit* ; nous trouvons là un nouvel argument en faveur de l'opinion que nous avons adoptée à propos de « resuscitans » (notes du vers. 33^a), car l'auteur aurait difficilement pris le même terme en deux acceptions différentes, à une ligne seulement d'intervalle. — *Amplius jam non...* Ces mots insistent sur la pensée et montrent le caractère permanent de la résurrection de Jésus. Il y a

eu d'autres ressuscités ; mais ils sont morts de nouveau et ont vu « la corruption » du tombeau, comme le reste des hommes. — *Ita dicit*. Saint Paul cite à ses auditeurs juifs d'autres oracles, pour leur démontrer que le Messie devait ressusciter. — Le texte *dabo vobis...* *fidelia* est tiré d'Isaïe, LV, 3, et cité librement d'après les LXX. On lit dans l'hébreu : J'établirai avec vous une alliance éternelle, (Je rendrai) fidèles (c.-à-d., à jamais durables) mes faveurs envers David. Ce sont ces faveurs, ces grâces divines, qui sont désignées dans les LXX par les mots τὰ ὁσια, *sancta* ; car elles consistent surtout en de saintes promesses, relatives au Messie (voyez les notes du vers. 23) et à la perpétuité de son règne. Or il est dit de ces promesses qu'elles sont *fidelia*, πιστά, sûres et solides ; ce qui n'eût pas été vrai dans le cas où le Messie n'aurait pas été ressuscité par Dieu. — *Alias dicit* (verset 35). Cf. Ps. xv, 10. Saint Paul applique directement ce passage à Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme l'avait fait saint Pierre (voyez II, 27 et les notes) ; puis, encore comme le prince des apôtres (II, 29-32), il fait un petit raisonnement sur le texte cité, pour démontrer qu'il ne peut pas convenir à David, mais seulement à Jésus : *David enim...* (vers. 36 et ss.). — *In generatione sua*. C.-à-d., pendant qu'il vivait. — *Cum administrasset* (dans le sens de « servisset ») *voluntati...* Quelque grand roi et quelque grand saint qu'il ait été, David ne put accomplir les desseins de Dieu sur lui, et servir le Seigneur et les hommes, que durant une génération ; après quoi, il eut le sort des autres humains : *dormivit...* (cf. VIII, 60^b). Sur la locution *et appositus est...*, voyez Gen. xxv, 17 ; xxxv, 29, etc. — *Quem vero Deus...* (vers. 37). Contraste frappant entre David et Jésus-Christ.

38-41. Troisième partie du discours. C'est une péroraison pressante, dans laquelle l'orateur

lui la rémission des péchés vous est annoncée; et tout ce dont vous n'avez pu être justifiés par la loi de Moïse,

39. quiconque croit en est justifié par lui.

40. Prenez donc garde qu'il ne vous arrive ce qui a été dit par les prophètes :

41. Voyez, contempteurs, soyez étonnés et disparaissez; car j'ai accompli une œuvre en vos jours, une œuvre que vous ne croirez pas si quelqu'un vous la raconte.

42. Lorsqu'ils sortaient, on les pria de parler sur le même sujet le sabbat suivant.

43. Et quand l'assemblée fut séparée, beaucoup de Juifs et d'étrangers craignant Dieu suivirent Paul et Barnabé, qui, prenant la parole, les exhortaient à persévérer dans la grâce de Dieu.

44. Le sabbat suivant, presque toute la ville se réunit pour entendre la parole de Dieu.

quia per hunc vobis remissio peccatorum annuntiatur; et ab omnibus quibus non potuistis in lege Moysi justificari,

39. in hoc omnis qui credit, justificatur.

40. Videte ergo ne superveniat vobis quod dictum est in prophetis :

41. Videte, contemptores, et admiramini, et disperdimini; quia opus operor ego in diebus vestris, opus quod non credetis, si quis enarraverit vobis.

42. Exeuntibus autem illis, rogabant ut sequenti sabbato loquerentur sibi verba hæc.

43. Cumque dimissa esset synagoga, secuti sunt multi Judæorum, et colentium advenarum, Paulum et Barnabam, qui loquentes suadebant eis ut permanerent in gratia Dei.

44. Sequenti vero sabbato, pene universa civitas convenit audire verbum Dei.

exhorte son auditoire à croire en Jésus-Christ, de manière à s'approprier la rédemption apportée par lui. — *Per hunc* (et par lui seulement)... *remissio*... Comp. x, 43, où saint Pierre tenait le même langage au centurion Corneille. — *Et ab omnibus*... On a fort bien dit de cette parole qu'elle est « vraiment paulinienne »; en effet, saint Paul s'est souvent attaché, et d'une manière toute particulière dans les épîtres aux Romains et aux Galates, à démontrer que c'est la foi en Jésus-Christ, et non la pratique des œuvres de la loi mosaïque, qui procure la justification et le salut. Cf. Rom. III, 20; VIII, 3; Gal. III, 11, etc. — *In lege Moysi*. C.-à-d., tant que vous êtes gouvernés par la loi de Moïse, tant que vous demeurerez purement et simplement des Juifs. — *Omnis qui credit* (vers. 39). Il n'y a pas d'exception, pourvu que la condition soit accomplie. — *Videte ne*... Les vers. 40 et 41 contiennent un grave avertissement pour les auditeurs, que Paul avertit du terrible danger auquel ils s'exposeraient, s'ils demeuraient dans l'incrédulité. C'est comme un trait qu'il jette dans leur conscience, « avec la force que procure la véritable éloquence. » — *Quod dictum... in prophetis*. C.-à-d., dans la partie de la Bible qu'on nommait *N'bi'im*, les Prophètes. Voyez la note de VII, 42. La citation (vers. 41) est tirée d'Habacuc, I, 5, d'après la traduction des LXX (mais assez librement). Le prophète menaçait ses compatriotes des ravages matériels qui furent exercés en Judée et à Jérusalem par Nabuchodonosor et ses Chaldéens; l'apôtre dit à ses auditeurs qu'une ruine spirituelle tout aussi complète les atteindra, s'ils refusent de croire en Jésus-Christ. — *Videte contemptores*. D'après l'hébreu : Voyez parmi les nations. — *Disperdimini* (ἀσπάρτεσθε) marque une destruction totale, de fond

en comble. — *Opus quod non*... : tant cette œuvre de la vengeance divine sera épouvantable.

5° Les résultats de la prédication de saint Paul. XIII, 42-52.

42-43. Vif désir d'écouter de nouveau les missionnaires. — *Exeuntibus... rogabant*. D'après la Vulgate et les meilleurs manuscrits grecs, cette demande venait des Juifs et des prosélytes qui avaient entendu ce beau discours. Cf. vers. 16^b, 26, 43. Le texte grec ordinaire dit, avec une variante inacceptable : Lorsque les Juifs sortaient de la synagogue, les païens demandaient... En réalité, il ne s'agit question des païens qu'aux vers. 44 et ss. — *Sequenti sabbato*. Dans le texte original : εἰς τὸ μετὰ τὸ σάββατον. Cette locution, différente de celle que nous lisons au vers. 44, a peut-être le sens que lui donne la Vulgate. Elle signifierait, selon d'autres : durant l'intervalle des deux sabbats. Les Juifs se réunissaient aussi le lundi et le jeudi dans leurs synagogues, pour entendre la lecture de la loi. — *Verba hæc* : le thème précédemment développé; ce qui concernait Jésus et la foi chrétienne. — *Secuti sunt multi*... Autre marque de l'ardent désir que l'on éprouvait d'entendre la prédication évangélique. — *Colentium advenarum*. Les prosélytes, comme le dit expressément le grec. — *Qui... suadebant ut*... Exhortation déjà antérieurement adressée par Barnabé aux convertis d'Antioche de Syrie (cf. XI, 26). Ici, le narrateur n'a pas encore signalé de conversions proprement dites; mais Paul et ses compagnons comprenaient que des cœurs nombreux étaient travaillés par la grâce, et c'est pour cela qu'ils les pressaient de lui être fidèles.

44-49. Succès éclatant des apôtres auprès des païens; jalousie des Juifs. — *Pene uni-*

45. *Videntes autem turbas Judæi, repleti sunt zelo; et contradicebant his quæ a Paulo dicebantur, blasphemantes.*

46. *Tunc constanter Paulus et Barnabas dixerunt: Vobis oportebat primum loqui verbum Dei; sed quoniam repellitis illud, et indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce convertimur ad gentes.*

47. *Sic enim præcepit nobis Dominus: Posui te in lucem gentium, ut sis in salutem usque ad extremum terræ.*

48. *Audientes autem gentes, gavissæ sunt, et glorificabant verbum Domini; et crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam æternam.*

49. *Disseminabatur autem verbum Domini per universam regionem.*

50. *Judæi autem concitaverunt mulieres religiosas et honestas, et primos civitatis, et excitaverunt persecutionem in Paulum et Barnabam, et ejecerunt eos de finibus suis.*

45. Mais les Juifs, voyant cette foule, furent remplis de jalousie, et ils contredisaient, en blasphémant, ce que Paul disait.

46. Alors Paul et Barnabé dirent hardiment : C'est à vous d'abord qu'il fallait annoncer la parole de Dieu ; mais puisque vous la rejetez, et que vous vous jugez indignes de la vie éternelle, voici que nous nous tournons vers les gentils.

47. Car le Seigneur nous l'a ainsi ordonné : Je t'ai établi pour être la lumière des nations, afin que tu sois le salut jusqu'aux extrémités de la terre.

48. Entendant cela, les gentils se réjouirent, et ils glorifiaient la parole du Seigneur ; et tous ceux qui avaient été prédestinés à la vie éternelle devinrent croyants.

49. Ainsi la parole du Seigneur se répandait dans toute la contrée.

50. Mais les Juifs soulevèrent les femmes pieuses et de distinction, et les principaux de la ville, et ils excitèrent une persécution contre Paul et Barnabé, et les chassèrent de leur territoire.

versa : tant l'intérêt avait été excité, soit le samedi précédent, soit par les prédications faites durant la semaine. — *Videntes... turbas* (verset 45). C.-à-d., les païens accourus en nombre considérable (voyez le vers. 48). — *Repleti... zelo* : de jalousie proprement dite. « L'esprit exclusif » a toujours été comme inhérent à la race juive, qui ne pouvait consentir à ce que le monde païen fût appelé à jouir du même privilège qu'elle, à partager la même rédemption. — *Contradicebant...* : bruyamment, tous ensemble, non sans blasphémer le nom de Dieu (*blasphemantes*). Cf. XVIII, 6. — *Tunc constanter...* (vers. 46). D'après toute la force du grec : Ils dirent, en parlant avec assurance et fermeté. — *Vobis oportebat* (ὑμῖν ἀναγκαῖον, il était nécessaire)... : en vertu des droits spéciaux que Dieu avait accordés aux Juifs en cette matière. Voyez les vers. 32 et 33 ; cf. Rom. I, 16 ; III, 3, etc. Mais leur conduite actuelle annulait ce privilège : *quoniam repellitis...*, *ecce...* Remarquez les mots très expressifs et *indignos vos...* ; par leur refus de croire, ces malheureux s'excluaient eux-mêmes du bonheur éternel que le Messie procure à ses adhérents sincères. Cf. Matth. XXII, 8, etc. — *Sic... præcepit...* (vers. 47). L'ordre du Seigneur que Paul s'applique ainsi qu'à Barnabé est extrait d'Isaïe, XIX, 6 (voyez le commentaire) : passage qui dénote jusqu'à l'évidence que la vocation des Gentils à la foi du Messie et au royaume messianique était résolue de toute éternité dans le plan divin. — *Usque ad extremum* : sans distinction de contrées ou de races. — *Gentes... glorificabant...* (vers. 48). Contraste avec les Juifs ; qui contredisaient de

toutes leurs forces la divine parole et qui la blasphémaient. — La réflexion suivante du narrateur est d'une grande profondeur, et révèle le disciple de saint Paul : *crediderunt quotquot...* — Au lieu de *præordinati*, le grec emploie le verbe simple, *τεταγμένοι*, « ordinati » ; c.-à-d., rangés dans le chemin qui conduit à la vie éternelle, bien disposés à s'approprier cette vie : disposition qui, évidemment, ne pouvait venir que de Dieu. — *Disseminabatur...* (verset 49). D'après le grec : La parole de Dieu était portée (*διεσπερέτο*)... Cette rapide diffusion de l'évangile dans la région suppose que les deux apôtres y firent un séjour d'une certaine durée.

50-52. Les Juifs suscitent une persécution contre Paul et Barnabé, qui sont obligés de quitter le pays. — *Concitaverunt...* Leur fanatisme haineux ne pouvait supporter plus longtemps les succès de la petite troupe apostolique. — *Mulieres religiosas etc.* La conjonction καὶ est omise par les meilleurs manuscrits : les femmes pieuses honorables ; c.-à-d., les femmes pieuses (*σεβόμεναι*) paraît marquer des païennes devenues prosélytes ; voyez les vers. 16 et 43, dans le texte grec) de haut rang. Nous savons par Joseph, *Bell. jud.*, II, 20, 2, qu'à Damas les païennes les plus distinguées par leur position étaient attirées par la religion juive. Le même fait ne pouvait que se renouveler ailleurs, et tel était le cas à Antioche de Pisidie, d'après le présent récit : les Juifs en profitèrent pour se venger. L'influence féminine n'est pas à mépriser sur le domaine religieux. — *Et primos...* : les magistrats et les premiers citoyens de la ville. — *Persécutionem*. Elle consista sans doute

51. Mais ceux-ci, ayant secoué contre eux la poussière de leurs pieds, vinrent à Iconium.

52. Cependant, les disciples étaient remplis de joie et de l'Esprit-Saint.

51. At illi, excusso pulvere pedum in eos, venerunt Iconium.

52. Discipuli quoque replebantur gaudio et Spiritu sancto.

CHAPITRE XIV

1. Or il arriva qu'à Iconium ils entrèrent ensemble dans la synagogue des Juifs, et parlèrent de telle sorte, qu'une multitude considérable de Juifs et de Grecs embrassa la foi.

2. Mais les Juifs qui restèrent incrédules soulevèrent et excitèrent à la colère l'esprit des gentils contre les frères.

3. Ils demeurèrent donc longtemps, agissant avec assurance dans le Seigneur, qui rendait témoignage à la parole de sa grâce, en permettant que des miracles et des prodiges fussent faits par leurs mains.

4. Cependant la population de la ville se divisa : les uns étaient pour les Juifs, et les autres pour les apôtres.

1. Factum est autem Iconii, ut simul introirent in synagogam Judæorum, et loquerentur, ita ut crederet Judæorum et Græcorum copiosa multitudo.

2. Qui vero increduli fuerunt Judæi, suscitaverunt et ad iracundiam concitaverunt animas gentium adversus fratres.

3. Multo igitur tempore demorati sunt, fiducialiter agentes in Domino, testimonium perhibente verbo gratiæ suæ, dante signa et prodigia fieri per manus eorum.

4. Divisa est autem multitudo civitatis, et quidam quidem erant cum Judæis, quidam vero cum apostolis.

en tracasseries de divers genres, jusqu'à ce qu'on en vint à une expulsion (*ejecerunt eos...*).

— *Illi excusso...* (vers. 50). Les missionnaires réalisèrent ainsi à la lettre une recommandation de Jésus à ses apôtres. Voyez Matth. x, 14 et les notes. — *Iconium*. Cette ville, appelée aujourd'hui Koniëh, et qui eut une certaine célébrité à l'époque des croisades, était située à 130 kil. au sud-est d'Antioche de Pisidie. — *Discipuli quoque...* (vers. 51). Malgré le départ de leurs pères dans la foi, les néophytes d'Antioche étaient heureux d'avoir quelque chose à souffrir pour Jésus-Christ. C'est l'Esprit-Saint qui mettait en eux cette joie surnaturelle.

§ II. — *Seconde partie du voyage*. XIV, 1-27.

¹ Paul et Barnabé à Iconium. XIV, 1-6.

CHAP. XIV. — 1. Introduction : un grand nombre de Juifs et de païens acceptent la foi chrétienne. — *Simul*. La locution grecque κατὰ τὸ αὐτὸ a plutôt le sens de « similitude » ; c.-à-d., comme dans les autres villes. Cf. xiii, 5^a et 14^b. — *Ita ut crederet...* Ce fait paraît supposer que les apôtres prêchèrent plus d'une fois dans la ville, avant de produire ce magnifique résultat. — Le mot *Græcorum* (Ἑλλήνων) désigne des païens d'origine (voyez vi, 1 et les notes ; xi, 20^b, etc.) ; mais il est possible que ces Grecs fussent prosélytes, puisqu'ils semblent avoir été

convertis, eux aussi, en écoutant les deux apôtres dans la synagogue.

2-6. Les Juifs demeurés incrédules fomentent une nouvelle persécution contre les prédicateurs. — *Qui increduli...* A la lettre : les désobéissants (ἀπειθοῦτες). Ne pas croire en Jésus, c'était désobéir à la volonté très formelle de Dieu, qui avait accrédité son Christ de tant de manières. Cf. Rom. i, 5 ; II Cor. x, 15, etc. — *Suscitaverunt et...* Ce fut le même procédé qu'à Antioche. Cf. xiii, 50. — *Adversus fratres*. C.-à-d., contre les nouveaux convertis. Cf. i, 15 ; x, 23 ; xi, 1, etc. — *Multo... tempore...* (verset 3). Malgré ces dispositions défavorables des habitants, Paul et Barnabé demeurèrent à Iconium aussi longtemps qu'on les y toléra, afin de confirmer les néophytes dans la foi. — *Fiducialiter agentes*. A leur indomptable courage et à leur confiance en Dieu correspondaient les plus abondantes bénédictions du ciel : *testimonium perhibente...* La locution *verbo gratiæ...*, qui désigne l'évangile, est pleine de profondeur. Avant d'être une parole de salut pour ceux qui le reçoivent (cf. xiii, 26), il est de la part de Dieu une parole de grâce. — Les mots *dante signa...* présentent la manière dont se manifestait ce témoignage du Seigneur. Cf. ii, 43 ; v, 12, etc. — *Divisa est...* (vers. 4). Dans le grec, le mot *ἐκρίσθη* fait image : la ville fut « déchirée » en deux parties, dont l'une était pour les

5. Cum autem factus esset impetus gentium et Judæorum cum principibus suis, ut contumeliis afficerent, et lapidarent eos,

6. intelligentes confugerunt ad civitates Lycaoniæ Lystram, et Derben, et universam in circuitu regionem, et ibi evangelizantes erant.

7. Et quidam vir Lystris infirmus pedibus sedebat, claudus ex utero matris suæ, qui nunquam ambulaverat.

8. Hic audivit Paulum loquentem. Qui intuitus eum, et videns quia fidem haberet ut salvus fieret,

9. dixit magna voce : Surge super

5. Mais comme il se fit un soulèvement des gentils et des Juifs, avec leurs chefs, pour les accabler d'outrages et les lapider,

6. les apôtres, l'ayant compris, se réfugièrent dans les villes de Lycaonie, à Lystres et à Derbé, et dans tout le pays d'alentour, et là ils annonçaient l'évangile.

7. Or à Lystres se tenait assis un homme perclus des pieds, boiteux dès le sein de sa mère, et qui n'avait jamais marché.

8. Il entendit parler Paul, qui, fixant les yeux sur lui, et voyant qu'il avait la foi qu'il serait guéri,

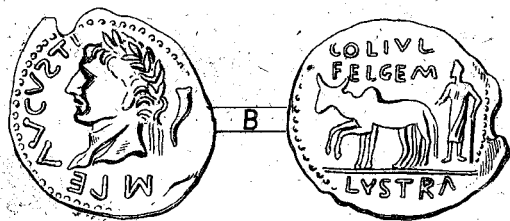
9. dit d'une voix forte : Lève-toi droit

Juifs, l'autre pour les apôtres. Cf. XVII, 4-5. — *Cum apostolis*. C'est la première fois que ce nom est appliqué par l'auteur des Actes à Paul et à Barnabé. Comp. le vers. 13, et voyez les notes de 1, 2. — *Factus... impetus...* (vers. 5). Ce trait ne désigne pas des voies de fait proprement dites, mais des tendances très hostiles et un état de surexcitation haineuse qui y auraient bientôt conduit (*ut contumelias...*; d'après le grec : un élan pour les outrager et les lapider). Comp. II Tim. III, 10-11, où saint Paul fait allusion à cet épisode de sa vie. — *Cum principibus* : les chefs des Juifs ou les magistrats de la cité. — *Intelligentes...* (vers. 6). Les apôtres comprirent que la situation n'était pas tenable, et ils prirent d'eux-mêmes la résolution de s'éloigner : *confugerunt ad...* C'est au séjour de saint Paul à Iconium qu'est rattaché le livre apocryphe « Acta Pauli et Theclæ », où, parmi des

la Cappadoce, au sud par la chaîne du Taurus. C'est un immense plateau, au milieu duquel se dresse le mont Kara-Dagh ou la Montagne Noire (*Atl. géogr.*, pl. XVII). Elle est presque partout impropre à la culture. Ses habitants, qui vivaient très isolés, étaient encore plongés dans leurs antiques superstitions. — *Lystram et Derben*. De ces deux villes, la première était à environ 40 kil. au sud d'Iconium, au pied du Kara-Dagh; la seconde était plus à l'est, à environ 75 kil. de Lystres, sur la limite de l'Isaurie et de la Cappadoce. — *Ibi evangelizantes...* L'expression suppose un travail long et incessant de la part des missionnaires.

2° Incident du séjour de saint Paul et de saint Barnabé à Lystres. XIII, 7-19.

7-9. Guérison d'un malade. — *Infirmus...* Dans le grec : impuissant des pieds. C'était donc un paralytique. — *Sedebat* : probablement dans un lieu de passage, pour demander l'aumône. Cf. III, 1 et ss. — Les détails *claudus ex...*, qui *nunquam...* font ressortir le caractère incurable du mal. — *Hic audivit...* (vers. 8). La leçon *ἤκουε*, à l'imparfait, est peut-être la meilleure. L'infirmes avait été frappé par la prédication de Paul, qu'il écoutait avec un vif sentiment de foi. — *Qui intuitus* (*ἀρεβίσας*; cf. XIII, 9; XIII, 1, etc.). L'attention de ce malheureux attira celle de l'apôtre, qui, divinement éclairé, vit qu'il mé-



Monnaie de Lystres.

détails évidemment légendaires, il existe peut-être un noyau de vérité historique. Voyez Tertulien, *de Bapt.*, 17; saint Jérôme, *de Vir. ill.*, 7; les *Acta Sanct.*, t. VI, p. 550 et ss.; Tischendorf, *Acta apostolor. apocrypha*, p. 40-63; A. Rey, *Étude sur les Acta Pauli et Theclæ*, Paris, 1890, etc. — *Lycaonia*. Cette province, qui ne contenait que fort peu ou pas du tout de Juifs, était située à peu près au centre de l'Asie Mineure, et bornée au nord par la Galatie, à l'ouest par la Phrygie et la Pisidie, à l'est par

ritait d'être guéri miraculeusement, et de devenir par là même « un signe » pour toute la population de Lystres. — *Magna voce* (vers. 9) : afin d'être entendu par tous ceux qui étaient présents. — *Surge... rectus*. Ordre énergique, aussi bref que celui de saint Pierre dans une circonstance analogue. Cf. III, 8^e. D'après quelques manuscrits grecs, Paul aurait aussi prononcé les mots : Je te le dis au nom du Seigneur Jésus-Christ. — *Exiitvit et...* Traits dramatiques et preuve d'une guérison soudaine. Cf. III, 8. Sauter sur

sur tes pieds. Il se leva d'un saut, et il marchait.

10. La foule ayant vu ce que Paul avait fait éleva la voix, disant en lycaonien : Des dieux devenus semblables aux hommes sont descendus vers nous.

11. Et ils appelaient Barnabé Jupiter, et Paul Mercure, parce que c'était lui qui portait la parole.

12. Même le prêtre de Jupiter, qui était à l'entrée de la ville, amenant des taureaux avec des couronnes devant les portes, voulait, aussi bien que le peuple, offrir un sacrifice.

13. Mais les apôtres, Barnabé et Paul, l'ayant appris, déchirèrent leurs tuniques et s'élancèrent dans la foule, criant

pedes tuos rectus. Et exilivit, et ambulabat.

10. Turbæ autem cum vidissent quod fecerat Paulus, levaverunt vocem suam, lycaonice dicentes : Dii similes facti hominibus descenduerunt ad nos.

11. Et vocabant Barnabam Jovem, Paulum vero Mercurium, quoniam ipse erat dux verbi.

12. Sacerdos quoque Jovis, qui erat ante civitatem, tauros et coronas ante januas afferens, cum populis volebat sacrificare.

13. Quod ubi audierunt apostoli, Barnabas et Paulus, conscissis tunicis suis, exilierunt in turbas, clamantes,

ses pieds fut pour l'infirm l'affaire d'un instant; l'action de marcher se prolongea : c'est pour marquer ces nuances que les verbes sont à des temps différents.

10-17. Paul et Barnabé sont regardés comme des dieux et ont de la peine à empêcher qu'on ne leur immole un sacrifice. — *Turbæ autem...* Une impression très vive fut naturellement produite sur les nombreux témoins du prodige : *levaverunt...* — *Lycaonice*. C'était leur idiome natal et habituel; saint Paul avait employé la langue grecque, qu'ils comprenaient. On ignore la nature de l'idiome lycaonien et sa parenté avec les langues anciennes; quelques philologues le rattachent à ceux qu'on parlait en Lydie ou en Cappadoce. — *Dii similes...* La pensée que leurs dieux pouvaient prendre la forme humaine et descendre sur la terre était très familière aux païens. Dans le miracle qui venait de s'accomplir les Lystriens virent donc une preuve évidente que ceux par qui il avait été opéré étaient des dieux. — *Jovem...* *Mercurium* (verset 11). Zeus et Hermès, comme dit le grec. Les habitants de Lystres avaient à l'entrée de leur ville un temple dédié à Jupiter (comp. le verset 12); ils songèrent donc tout d'abord à cette divinité. Quant à Mercure, la mythologie faisait de lui un compagnon très assidu de Zeus. De plus, comme on l'a souvent répété à propos de ce passage, c'est en Phrygie, tout près de la Lycaonie, que la légende plaçait précisément l'apparition bienveillante de ces deux personnes divines, et leur réception par Philémon et Baucis (Ovide, *Métam.*, viii, 611 et ss.). — *Barnabam...* *Paulum vero...* Mercure était le dieu de l'éloquence, et c'est pour cela qu'on crut le reconnaître dans saint Paul, qui était orateur. Saint Barnabé, qui était plus grand de taille et plus distingué dans son extérieur, fut pris pour Jupiter. Une tradition déjà mentionnée dans les *Acta Pauli et Theclæ*, 3, dit que Paul était petit et chauve. — L'expression *dux verbi* fait image. — *Jovis, qui...* ante... (vers. 12). C.-à-d. que Zeus avait un temple en avant de la cité. Le prêtre de ce sanctuaire, averti par la foule que son dieu

venait d'apparaître, accourut en toute hâte, avec tout ce qui était nécessaire pour offrir un sacrifice solennel. — *Tauros et coronas*. Les couronnes étaient destinées parfois aux victimes, parfois aux adorateurs. Voyez Tertull., de *Corona*.



Jupiter Olympien.
(Revers d'une monnaie antique.)

10. — *Ante januas*. Le mot grec *πυλῶνας* désigne le plus souvent un porche, un portique. Cette même expression étant employée plus haut, xii, 13, pour représenter l'entrée d'une maison particulière, d'assez nombreux commentateurs ont conjecturé qu'il représente ici la porte de la maison alors habitée par les deux apôtres, et dans laquelle ceux-ci se seraient retirés après le miracle : hypothèse qui ne manque pas de vraisemblance. Selon d'autres, il s'agirait plutôt des portes de la ville, ou du portique du temple. — *Cum populis*. Le pluriel dénote une affluence considérable. — *Quod ubi audierunt...* (vers. 13). Les missionnaires, qui ne comprenaient pas la langue lycaonienne, n'avaient pu tout d'abord se rendre compte de ce qui se passait; c'est pourquoi ils ne protestèrent pas immédiatement. Lorsqu'ils virent les préparatifs du sacrifice, leur indignation éclata, et elle se manifesta par des actes et des paroles énergiques. — *Barnabas et Paulus*. Saint Barnabé est nommé le premier, parce qu'on le prenait pour Jupiter. — *Conscissis...* : ainsi que

14. et dicentes : Viri, quid hæc facitis? Et nos mortales sumus, similes vobis homines, annuntiantes vobis ab his vanis converti ad Deum vivum, qui fecit cælum, et terram; et mare, et omnia quæ in eis sunt;

15. qui in præteritis generationibus dimisit omnes gentes ingredi vias suas.

16. Et quidem non sine testimonio semetipsum reliquit, benefaciens de cælo, dans pluvias et tempora fructifera, implens cibo et lætitia corda nostra.

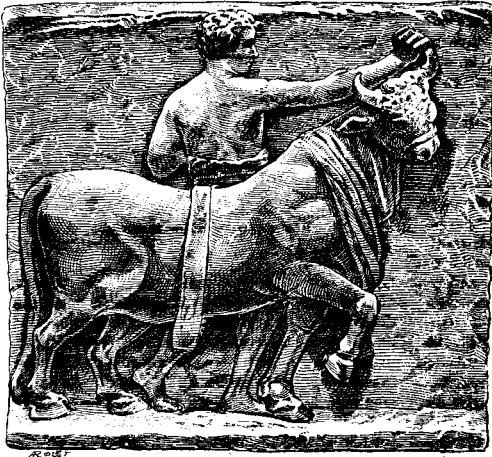
14. et disant: Hommes, pourquoi faites-vous cela? Nous aussi nous sommes mortels, des hommes semblables à vous; et nous vous exhortons à quitter ces choses vaines pour vous convertir au Dieu vivant, qui a fait le ciel et la terre, et la mer, et tout ce qu'ils contiennent;

15. qui dans les générations passées a laissé toutes les nations marcher dans leurs propres voies.

16. Mais il ne s'est pas laissé sans témoignage, faisant du bien en dispensant du ciel les pluies et les saisons fertiles, remplissant nos cœurs d'aliments et de joie.

le faisaient les Juifs à la vue d'un acte abominable. Cf. Matth. xxvi, 25, etc. — *Excluserunt...*, *clamantes*. Les mots grecs ἐξερήσαν et κράζοντες sont très expressifs. — *Dicentes*. Le petit discours qui suit fut sans nul doute prononcé par saint Paul, le « dux verbi ». Cette improvisation rapide est un véritable chef-d'œuvre d'habileté oratoire. Nous avons entendu l'apôtre parler à des Juifs pour leur révéler

qui le représente dans le grec. Au lieu de *similes* le texte primitif a ὁμοιοπαθεῖς, c.-à-d., ayant les mêmes sentiments, les mêmes passions. — *Annuntiantes* (εὐαγγελιζόμενοι)... *ab his vanis*... Dans l'Ancien Testament, les faux dieux sont souvent appelés des vanités. Comp. aussi I Cor. viii, 4-5. — *Deum vivum*. Par suite, le vrai Dieu unique; par opposition aux idoles sans vie et multiples du paganisme. — *Qui fecit*... C.-à-d.,



Boeuf destiné à être offert en sacrifice. (D'après une sculpture antique.)

Jésus-Christ d'après les Écritures (cf. xiii, 16 et ss.); nous le voyons maintenant s'adresser à des païens grossiers, pour les amener non pas directement au christianisme, mais au monothéisme, à la connaissance de l'unique vrai Dieu. Chaque trait porte, dans ces quelques lignes vibrantes. — *Quid hæc...*? Exorde ex-abrupto, comme il le fallait dans la circonstance. — *Et nos* (nous aussi, comme vous)... Le mot *mortales* n'a rien

le Créateur tout-puissant, auquel dépendent toutes les créatures. Le ciel, la terre, la mer : les trois grandes sections entre lesquelles se répartissent tous les êtres de l'univers. Cette division était comme classique chez les Juifs, depuis Gen. i, 36. — *Qui in præteritis... dimisit* (ἐλάσεν, il a permis; vers. 15). En effet, jusqu'à l'avènement du Messie, Dieu ne s'était spécialement manifesté qu'à Israël. « Il n'avait pas donné au reste du monde d'autres révélations de lui-même que celles qu'on pouvait lire dans les pages de la nature. » — *Ingressi vias*... (grec : marcher par leurs voies). Cette locution générale voile délicatement une foule d'erreurs intellectuelles et de turpitudes morales. Cf. Rom. i, 24 et ss. — *Et quidem* (καίτοι, et pourtant) *non sine*... (vers. 16) : puisque les créatures, pour ceux qui savent les contempler attentivement, démontrent l'existence et les principaux attributs de Dieu. Cette pensée était aimée de saint Paul. Cf. xvii, 27; Rom. i, 18-20 et ii, 14-15. — *Benefaciens*... Éloge de la bonté divine. Dans le grec, les mots *de cælo* sont rattachés à *dans pluvias et...* De plus, le texte primitif insère le pronom ὑμῖν, « vobis » (d'après les meilleurs manuscrits) : du ciel vous donnant des pluies... — *Tempora* : καιροί, les saisons spéciales où mûrissent les fruits. Voyez i, 7 et les notes. — *Implens cibo et...* L'apôtre ne craint pas d'entrer dans ces petits détails, pour mieux

17. En disant ces paroles, c'est à peine s'ils empêchèrent la foule de leur offrir un sacrifice.

18. Cependant quelques Juifs survinrent d'Antioche et d'Iconium, et gagnèrent la foule; et ayant lapidé Paul, ils le traînèrent hors de la ville, pensant qu'il était mort.

19. Mais les disciples l'ayant entouré, il se leva et rentra dans la ville; et le jour suivant, il partit avec Barnabé pour Derbé.

20. Et lorsqu'ils eurent évangélisé cette ville et instruit de nombreuses personnes, ils retournèrent à Lystres, à Iconium et à Antioche,

21. affermissant les âmes des disciples, les exhortant à persévérer dans la foi, et leur apprenant que c'est par beaucoup de tribulations qu'il faut que nous entrions dans le royaume de Dieu.

22. Lorsqu'ils eurent établi pour eux des prêtres dans chaque église, après avoir

17. Et hæc dicentes, vix sedaverunt turbas ne sibi immolarent.

18. Supervenerunt autem quidam ab Antiochia et Iconio Judei, et persuasis turbis, lapidantesque Paulum, traxerunt extra civitatem, existimantes eum mortuum esse.

19. Circumdantibus autem eum discipulis, surgens intravit civitatem, et postera die profectus est cum Barnaba in Derben.

20. Cumque evangelizassent civitati illi, et docuissent multos, reversi sunt Lystram, et Iconium, et Antiochiam,

21. confirmantes animas discipulorum, exhortantesque ut permanerent in fide, et quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.

22. Et cum constituissent illis per singulas ecclesias presbyteros, et orassent

faire ressortir les soins attentifs de la Providence envers les hommes. — *Corda nostra*. Le grec dit : vos cœurs. — *Hæc dicentes*... (verset 17). Nous n'avons, assurément, qu'un simple sommaire du discours prononcé par saint Paul. L'effet désiré fut produit, *sedaverunt*..., mais non sans difficulté (*vix*, μόλις).

18-19. Les Juifs renouvelèrent pour la troisième fois leurs procédés iniques contre les deux apôtres, qui sont obligés de quitter Lystres. — *Supervenerunt*... Le fanatisme de ces misérables ne leur laissait pas de repos, et ils voulaient détruire à tout prix les fruits du ministère de Paul et de Barnabé dans toute la région. Il dut se passer un certain temps entre les événements racontés dans les vers. 17 et 18, puis, d'après le vers. 19, les apôtres avaient opéré à Lystres un certain nombre de conversions. — *Persuasis turbis*. Il est malheureusement trop aisé d'égarer une foule, et de lui faire brûler aujourd'hui ce qu'elle adorait hier. Il est possible que ces Juifs aient fait croire aux Lystriens que le miracle avait été opéré grâce à l'intervention des esprits mauvais, auxquels les païens croyaient aussi. — *Lapidantesque*... Saint Paul fait allusion à ce fait, lorsqu'il dit, II Cor. II, 25 : J'ai été lapidé une fois. Cf. II Tim. III, 11. — *Traxerunt extra*... D'ordinaire, chez les anciens, les exécutions capitales avaient lieu en dehors des villes, comme chez les Juifs (voyez VII, 58 et les notes); le cas présent fait exception, parce que Paul avait été saisi soudain, dans l'intérieur de Lystres, et frappé sans forme de procès. — *Circumdantibus*... (vers. 19). Sans penser à leur propre péril, les disciples s'approchèrent avec émotion de ce qu'ils croyaient être le cadavre de leur maître bien-aimé; à leur grande joie ils s'aperçurent que l'apôtre vivait encore. — *Sur-*

gens. Le fait paraît si surprenant, que divers interprètes (même protestants) ont suggéré la pensée d'une guérison miraculeuse. — *Intravit civitatem* : où on le dissimula dans la maison de quelque chrétien. — *Cum Barnaba*. La rage des Juifs ne s'était pas allumée contre celui-ci; c'est à Paul, dont la parole produisait tant de conversions, qu'on en voulait particulièrement. — *In Derben*. Voyez les notes du vers. 6. Cette ville fut la limite extrême du premier voyage apostolique de saint Paul.

3^e Paul et Barnabé reviennent sur leurs pas, organisant les Églises qu'ils avaient fondées, et rentrent à Antioche de Syrie. XIV, 20-27.

20-25. Le retour des missionnaires. — *Cumque evangelizassent*... Tout ce que nous savons de leur séjour à Derbé consiste dans ce détail et dans le suivant, *docuissent*... Plus clairement dans le grec : μαθητεύσαντες..., ayant fait de nombreux disciples. La mission fut donc couronnée de succès. — *Reversi sunt*... : en suivant dans l'ordre inverse leur itinéraire précédent (*Lystram, etc., etc.*; voyez l'Atl. géogr., pl. XVII. *Antiochiam* représente ici la capitale de la Pisidie). La persécution qui avait surgi presque partout sous les pas des missionnaires leur démontrait la nécessité de fortifier les néophytes dans leurs bons sentiments, et de les préparer, au besoin, aux périls et aux souffrances de l'avenir (*confirmantes*..., vers. 21). C'est pour cela qu'ils ne rentrèrent pas directement en Syrie par la route la plus courte, c.-à-d. par la Cilicie. — *Quoniam per multos*... Cf. Rom. VII, 17; I Thess. III, 3-4. Jésus-Christ lui-même avait dû « souffrir et entrer ainsi dans sa gloire » (Luc. XXIV, 26), et il faut que ses disciples lui ressemblent. — *Nos intrare*... Le langage devient tout à coup direct, comme en d'autres passages

cum jejunationibus, commendaverunt eos Domino, in quem crediderunt.

23. Transeuntisque Pisidiam, venerunt in Pamphylia.

24. Et loquentes verbum Domini in Perge, descenderunt in Attaliam;

25. et inde navigaverunt Antiochiam, unde erant traditi gratiæ Dei in opus quod compleverunt.

26. Cum autem venissent et congregassent ecclesiam, retulerunt quanta fecisset Deus cum illis, et quia aperuisset gentibus ostium fidei.

27. Morati sunt autem tempus non modicum cum discipulis.

prié et jeûné, ils les recommandèrent au Seigneur, auquel ils avaient cru.

23. Traversant ensuite la Pisidie, ils vinrent en Pamphylie.

24. Et après avoir annoncé la parole du Seigneur à Pergé, ils descendirent à Attalie;

25. de là ils firent voile pour Antioche, d'où ils avaient été confiés à la grâce de Dieu, pour l'œuvre qu'ils avaient accomplie.

26. Quand ils furent arrivés, ils rassemblèrent l'église, et racontèrent les grandes choses que Dieu avait faites avec eux, et comment ils avaient ouvert aux gentils la porte de la foi.

27. Et ils demeurèrent assez longtemps avec les disciples.

CHAPITRE XV

1. Et quidam descendentes de Judæa, docebant fratres: Quia nisi circumcidi-

1. Or quelques-uns, venus de Judée, enseignaient ainsi les frères: Si vous

(cf. i, 4, etc.); de là l'emploi de la première personne du pluriel, l'apôtre se confondant avec ses auditeurs. — *Cum constituissem...* (verset 22). Ce fut là une autre occupation très importante de Paul et de Barnabé, durant cette seconde visite à leurs néophytes: ils organisaient les églises récemment et rapidement fondées, en leur donnant des chefs (*presbyteros* est calqué ici sur *πρεσβυτερος*) pour les diriger et les administrer. Sur le sens exact du mot *πρεσβυτερος*, voyez les notes de xi, 50. — *Et orasent cum...* La Vulgate traduit imparfaitement le grec, qui, au lieu de la prière, mentionne une imposition des mains, *χειροτονήσαντες*. C'est donc, ici encore (voyez xiii, 3 et les notes) une ordination proprement dite qui est signalée par le narrateur. — *Commendaverunt eos...*: le Seigneur étant seul capable de donner à ces nouveaux ministres les grâces, les lumières et la force nécessaires. Cf. xx, 32, etc. — *Loquentes... in Perge* (vers. 24). Ils ne paraissent pas avoir prêché dans cette ville à leur premier passage. Cf. xiii, 14. — *Attaliam*. Aujourd'hui Adalia, port important qui est situé à une journée de marche de Pergé, à l'embouchure du Catarrhactès. — *Inde... Antiochiam* (vers. 25): sans passer par l'île de Chypre. — *Unde erant traditi*. C.-à-d., recommandés à la grâce et à la bonté de Dieu. Voyez les vers. 22^b et xiii, 3^b. C'est une expression pleine de foi. — *In opus quod...* Il y a un éloge tacite et très délicat dans ces mots: Paul et Barnabé avaient, en effet, admirablement accompli leur tâche si ardue.

26-27. Ils rendent compte de leurs travaux à l'assemblée des fidèles. — *Quanta* (ὅσα, tout ce que)... *Deus cum...* Autre expression toute chrétienne. Livrés à eux-mêmes, les deux apôtres n'auraient presque rien pu faire, malgré leur zèle intelligent et courageux; mais Dieu les avait employés avec fruit comme d'excellents ouvriers. — *Aperuisset... ostium...* Cette locution n'est pas moins significative que les précédentes. Saint Paul la cite à diverses reprises (cf. I Cor. xvi, 9; II Cor. xi, 12; Col. iv, 3). La porte du salut venait de s'ouvrir au grand large pour de nombreux païens, qui avaient embrassé le christianisme, et elle ne consistait plus dans la circoncision, mais dans la foi. — *Morati sunt...* (vers. 27). Conclusion de tout ce récit. On ne saurait déterminer même approximativement l'intervalle désigné par les mots *tempus non modicum*. Quelques interprètes le réduisent à quelques mois; d'autres l'étendent à plusieurs années, ce qui est peut-être plus probable.

§ III. — Le concile de Jérusalem. XIV, 1-35.

Il eut pour raison d'être une très grave controverse, qui fut pour l'Église primitive une cause de grands périls, et pour saint Paul, durant le reste de sa vie, l'occasion de luttes, de souffrances et de persécutions nombreuses. Pour les Juifs de naissance, il était extrêmement difficile, même après leur conversion au christianisme, de renoncer à l'idée de leur supériorité sur les païens, ceux-ci fussent-ils également devenus chrétiens; de croire que le ju-

n'êtes pas circoncis selon l'usage de Moïse, vous ne pouvez pas être sauvés.

2. Une contestation très vive s'étant élevée entre Paul et Barnabé et eux, il fut résolu que Paul et Barnabé, et quelques-uns des autres, monteraient auprès des apôtres et des prêtres à Jérusalem, pour *traiter* cette question.

3. Eux donc, après avoir été accom-

mini secundum morem Moysi, non potestis salvari.

2. Facta ergo seditione non minima Paulo et Barnabæ adversus illos, statuerunt ut ascenderet Paulus et Barnabas, et quidam alii ex aliis, ad apostolos et presbyteros in Jerusalem, super hac questione.

3. Illi ergo deducti ab ecclesia, per-

daïsme et le paganisme pouvaient s'unir intimement, de manière à disparaître dans la religion nouvelle; d'admettre que la circoncision avait cessé d'être obligatoire pour le salut. Cette difficulté existait plus grande encore pour ceux des Juifs convertis qui avaient fait partie de la secte pharisaïque et qui, par là même, attachaient une plus grande valeur aux pratiques légales. « Le principe de l'égalité chrétienne trouvait en eux d'irréconciliables adversaires; ils n'eussent voulu rien moins que faire du christianisme un complément du judaïsme... Cette question, il ne faut pas s'y méprendre, était au fond celle même de l'existence de la religion de Jésus. Il s'agissait de savoir si la justification était attachée aux observances de la loi juive, ou à la vertu du sang de Jésus-Christ. » En effet, si l'Eglise avait alors adopté l'opinion des Judaïsants (on nomme ainsi, d'après saint Paul, ceux qui adoptaient ces fausses idées; cf. Gal. II, 14), c'en était fait de sa catholicité; elle aurait éternisé le particularisme, qui avait été le caractère de la religion juive. La question était donc vraiment vitale. — Il existe dans l'épître aux Galates, II, 1-10 (voyez le commentaire), une autre narration du concile de Jérusalem, provenant de saint Paul lui-même. On a prétendu, dans le camp rationaliste, que les deux récits sont en divergence sur plusieurs points. En réalité ils s'harmonisent fort bien ensemble, et s'ils diffèrent l'un de l'autre ça et là, cela tient en premier lieu à ce qu'ils ne fournissent pas tous deux absolument les mêmes détails; en second lieu, à ce qu'ils n'ont pas un but identique (celui de saint Luc est avant tout historique et rapporte les faits tels qu'ils s'étaient passés publiquement; celui de saint Paul est personnel, apologétique, et signale des circonstances plus intimes). — Sur ce chapitre important, voyez Schenck, *Das erste allgemeine Konzil von Jerusalem*, Ratisbonne, 1869; K. Schmidt, *de Apostolorum decreti sententia et consilio*, Erlangen, 1874; J. Thomas, *l'Eglise et les Judaïsants à l'âge apostolique; la réunion de Jérusalem*, dans la *Rev. des Quest. historiq.*, Paris, 1889, t. II, pp. 400-461; le commentaire de Feltgen, h. l.

1^o Controverse au sujet des observances mosaïques. XV, 1-5.

CHAP. XV. — 1-3. Son occasion; Paul et Barnabé partent pour Jérusalem, afin de la faire trancher par le collège apostolique. — *Quidam*. Ils avaient appartenu au pharisaïsme avant de recevoir le baptême. Comp. le vers. 5.

† *Descendentes de...* Les agitateurs avaient par

là même plus d'autorité aux yeux des chrétiens d'Antioche; ils semblaient apporter les idées et les ordres de l'Eglise mère. — *Docerant* (l'imparfait de la durée). Peut-être, comme on l'a supposé, leurs menées avaient-elles commencé pendant l'absence prolongée de Paul et de son ami. Quoi qu'il en soit, le lieu était bien choisi pour provoquer la crise, puisque l'Eglise d'Antioche se composait tout à la fois de Juifs convertis et de païens convertis. Cf. XI, 20-21, 24-26. — *Nisi circumcidamini...* C'était le thème répété à satiété par les Judaïsants. Pour les Juifs, la circoncision était un rite essentiel, et le signe de l'alliance avec Jéhovah. Voyez VII, 8 et les notes; Joan. VII, 22, etc. Sur leurs lèvres, l'épithète d'incirconcis constituait le dernier des outrages (cf. xi, 3; I Reg. XVII, 26, etc.). — *Secundum morem...* Sur cette locution, voyez VI, 14 et le commentaire. Elle désigne ici une obligation absolue, et non pas une simple coutume, comme l'indiquent les mots suivants, *non potestis...* D'après ces sectaires fanatiques, la foi en Jésus-Christ, l'application des mérites de sa passion et de sa mort auraient donc été insuffisants pour procurer le salut. — *Facta ergo...* (vers. 2). La petite description de saint Luc montre à quel point l'agitation fut vive. Le grec a deux expressions distinctes, correspondant à *seditione*: *στάσις* et *καὶ συζητήσις*; elles sont à peu près synonymes (une dissension et une discussion). — *Paulo et Barnabæ*. Les deux apôtres se mirent naturellement à la tête du parti opposé aux Judaïsants, et ils défendirent avec énergie la cause chrétienne. — *Statuerunt*: à savoir, les chefs de l'Eglise d'Antioche, qui, voyant que les Judaïsants ne voulaient pas céder, décidèrent de faire trancher la question par saint Pierre et ses collaborateurs de Jérusalem. Ils nommèrent des délégués, parmi lesquels Paul et Barnabé étaient les premiers et les plus éminents. Gal. II, 12, saint Paul signale un autre motif, tout intime, de son départ pour Jérusalem à cette occasion: l'Esprit-Saint lui avait révélé qu'il devait faire ce voyage. — *Et... alii...* Les mots *ex aliis* sont une corruption pour « ex illis », comme on le voit par le texte grec. A prendre la Vulgate telle qu'elle est, ce passage signifierait qu'on nomma aussi quelques députés parmi « les autres », c.-à-d., les Judaïsants, afin que les deux partis fussent représentés. — *Ad apostolos*. La suite de la narration nous apprend que saint Pierre, saint Jean (cf. Gal. II, 9) et saint Jacques le Mineur étaient alors seuls à Jérusalem. — *Et presbyteros*: les

transibant Phœnicen, et Samariam, narrantes conversionem gentium; et faciebant gaudium magnum omnibus fratribus.

4. Cum autem venissent Jerosolymam, suscepti sunt ab ecclesia, et ab apostolis et senioribus, annuntiantes quanta Deus fecisset cum illis.

5. Surrexerunt autem quidam de hæresi pharisæorum qui crediderunt, dicentes: Quia oportet circumcidi eos, præcipere quoque servare legem Moysi.

6. Conveneruntque apostoli et seniores videre de verbo hoc.

pagnés par l'église, traversèrent la Phénicie et la Samarie, racontant la conversion des gentils, et ils causaient une grande joie à tous les frères.

4. Arrivés à Jérusalem, ils furent reçus par l'église, par les apôtres et par les anciens, et ils annoncèrent quelles grandes choses Dieu avait faites avec eux.

5. Mais quelques-uns de la secte des pharisiens, devenus croyants, se levèrent, disant: Il faut circoncire les *gentils*, et leur ordonner d'observer la loi de Moïse.

6. Alors les apôtres et les anciens s'assemblèrent pour examiner cette affaire.

prêtres-évêques, comme il a été dit plus haut (notes de XI, 30; cf. XIV, 22*). — *Deducti ab ecclesia* (vers. 3). C.-à-d. que de nombreux chrétiens d'Antioche, pour faire honneur aux délégués, les accompagnèrent officiellement jusqu'à une certaine distance. Ils manifestaient aussi par là l'importance qu'ils attachaient à la démarche accomplie au nom de tous. — *Pertransibant...* Le voyage n'eut donc pas lieu par mer, puisque les délégués longèrent la côte de Phénicie et traversèrent ensuite la Samarie (*Att. géogr.*, pl. X, XVII). — *Narrantes* (le grec ἐκδιηγούμενοι suppose un récit très détaillé) *conversionem...* Cette narration des merveilles opérées en Asie Mineure par l'intermédiaire de Paul et de Barnabé provoquait une grande joie dans toutes les églises (*faciebant gaudium...*). Preuve que les Juifs n'étaient pas très nombreux; mais ils étaient hardis, opiniâtres, et ils avaient déjà fait beaucoup de bruit.

4-5. Réception faite aux délégués par l'église de Jérusalem. — *Suscepti sunt*: d'une manière

sion que plus haut, XIV, 26*. Au vers. 12 nous lisons la nuance « per eos », au lieu de *cum illis*. — *Surrexerunt autem...* (vers. 5). C'était devant toute l'église de Jérusalem que cela se passait. Les Juifs rompirent bientôt le charme, en faisant entendre de violentes protestations, qui reproduisaient la doctrine prêchée à Antioche: *Oportet circumcidi...* C'était catégorique (comp. le vers. 1^b). Bien plus, *præcipere quoque...*, et en cela les perturbateurs étaient logiques, puisqu'en recevant la circoncision on s'affiliait totalement au judaïsme et à ses observances. — *De hæresi*. C.-à-d., du parti. Voyez V, 17 et le commentaire. — *Pharisæorum*. Saint Luc n'avait pas dit encore que le christianisme avait fait des recrues parmi les pharisiens. La conversion de quelques-uns d'entre eux n'est pas plus étonnante que celle des prêtres. Cf. VI, 7. Malheureusement plusieurs avaient gardé quelque chose de l'étroitesse et des préjugés pharisaïques, même après être devenus chrétiens. — Le pronom *eos* désigne les chrétiens d'origine païenne.

2° Les apôtres et les autres chefs de l'Église, réunis en concile, délibèrent sur le point en question. XV, 6-21.

6-11. Les débats préliminaires et le discours de saint Pierre. C'est le premier de tous les conciles qui s'ouvre en ce moment; il sera à tout jamais le modèle des conciles généraux qui se tiendront dans l'Église. Nous y voyons saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, président l'assemblée, les apôtres siégeant après lui avec voix délibérative, les prêtres-évêques au-dessous d'eux avec simple voix consultative. Les délibérations et le décret final ont lieu de la part des Pères du concile avec la certitude parfaite d'être assistés de l'Esprit-Saint; enfin leur décision est promulguée sous la forme d'une loi ecclésiastique, qui oblige tous les membres de l'Église. — *Conveneruntque...* L'expression montre que les apôtres et les *seniores* (οἱ πρεσβύτεροι, comme aux vers. 2^a et 4^b) prirent seuls une part officielle aux débats. Saint Paul raconte, Gal. II, 2, qu'il eut préalablement avec les apôtres des conférences particulières, dans lesquelles il



Ancien chapiteau, à Jérusalem.

solennelle et très honorable (μεγάλως, « grandement », ajoutent quelques rares manuscrits grecs), comme il résulte des mots *ab ecclesia*, et *ab...* Le mot latin *senioribus* représente ici le grec πρεσβυτέρων (cf. vers. 2^b). Il en est de même au vers. 6. — *Quanta Deus...* La même expres-

7. Comme il y avait une grande discussion, Pierre, se levant, leur dit : Mes frères, vous savez que depuis longtemps Dieu m'a choisi parmi nous, afin que les gentils entendissent par ma bouche la parole de l'évangile, et qu'ils crussent.

8. Et Dieu, qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, leur donnant l'Esprit-Saint aussi bien qu'à nous ;

9. et il n'a pas fait de différence entre nous et eux, purifiant leurs cœurs par la foi.

10. Maintenant, pourquoi tentez-vous donc Dieu, en voulant imposer sur le cou des disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ?

11. Mais c'est par la grâce du Seigneur Jésus-Christ que nous croyons être sauvés, de même qu'eux.

12. Alors toute la multitude se tut ; et ils écoutaient Barnabé et Paul, qui ra-

7. Cum autem magna conquistio fieret, surgens Petrus dixit ad eos : Viri fratres, vos scitis quoniam ab antiquis diebus Deus in nobis elegit, per os meum audire gentes verbum evangelii, et credere.

8. Et qui novit corda Deus, testimonium perhibuit, dans illis Spiritum sanctum, sicut et nobis ;

9. et nihil discrevit inter nos et illos, fide purificans corda eorum.

10. Nunc ergo quid tentatis Deum, imponere jugum super cervicibus discipulorum, quod neque patres nostri neque nos portare potuimus ?

11. Sed per gratiam Domini Jesu Christi credimus salvari, quemadmodum et illi.

12. Tacuit autem omnis multitudo ; et audiebant Barnabam et Paulum, nar-

leur exposa sa ligne de conduite. — *Magna conquistio*. Dans le grec : συζητήσις (ou ζήτησις). Comp. le vers. 2^e. La discussion fut très vive, comme à Antioche ; car les partisans de la circoncision mirent un grand acharnement à réclamer la nécessité de ce rite. — *Surgens Petrus, dixit...* Il agit et parle « avec toute l'autorité de sa charge » éminente. Son discours, dont nous n'avons qu'une simple esquisse, a pour but d'attester de la façon la plus énergique la liberté des chrétiens d'origine païenne, relativement à la circoncision et à la loi. Il se divise en deux parties, dont la première, vers. 7^e-9, démontre par l'expérience et par le témoignage de Dieu lui-même la liberté en question, tandis que la seconde, vers. 10-11, affirme que cette liberté est seule compatible avec la foi en Jésus-Christ. Nous retrouvons donc ici, comme dans la plupart des discours du prince des apôtres, une partie théorique et une partie pratique. C'est la dernière fois que Pierre apparaît dans le livre des Actes. — *Viri fratres...* Il va leur dire d'abord que le point en litige avait été décidé depuis longtemps par Dieu lui-même. — *Vos scitis...* Allusion à la conversion du centurion Cornelle (x, 1 et ss.), qui avait eu lieu au moins dix ans auparavant. — La locution *ab antiquis diebus* est évidemment hyperbolique en cet endroit. — *In vobis*. D'importants manuscrits grecs ont ἐν ὑμῖν, parmi nous, et telle est peut-être la meilleure leçon. — *Per os meum...* Saint Pierre avait joué un rôle prépondérant dans cet épisode. — *Et qui novit...* (vers. 8). Comp. I, 24, où le prince des apôtres a déjà employé cette même expression. En répandant son Esprit-Saint sur les païens convertis, aussi bien que sur les chrétiens issus du judaïsme, le Dieu qui connaît même les choses les plus cachées avait manifesté qu'il n'établissait aucune différence entre les uns et

les autres (*nihil discrevit...*, vers. 9), et qu'il n'exigeait des païens que la foi en Jésus-Christ (*fide purificans...*). — *Nunc ergo* (vers. 10). Transition à la deuxième partie du discours. Dieu ayant attesté d'une manière si évidente que les Gentils pouvaient devenir chrétiens sans s'astreindre aux observances mosaïques, Pierre vote qu'il faut laisser les choses dans le statu quo, et il motive sa décision par de nouvelles preuves. — *Quid tentatis...* ? C.-à-d. : Pourquoi provoquez-vous ainsi le Seigneur ? Voyez v, 3 et les notes. — *Imponere jugum*. Saint Paul emploie la même métaphore dans l'épître aux Galates, v, 1, pour désigner la loi du Sinai. Avec ses préceptes multiples, que la tradition pharisaïque avait encore multipliés à l'exces, elle était réellement un joug pesant, insupportable. Cf. Matth. xxiii, 4. Aussi les Juifs ne l'avaient-ils jamais parfaitement observée. Cf. vii, 53 ; Joan. vii, 19, etc. — *Sed per gratiam...* (vers. 11) : et point par la seule obéissance à la loi. Le pronom *illi* représente les païens convertis. D'où il suit que saint Pierre ne regardait plus la loi mosaïque comme obligatoire pour les Juifs devenus chrétiens, et à plus forte raison pour les autres.

12. Impression produite par ce discours ; Paul et Barnabé exposent à l'assemblée ce que Dieu avait opéré par leur ministère dans le monde païen. — *Tacuit...* Expression solennelle. Elle met en relief l'autorité suprême de Pierre, et les sentiments de respect, d'obéissance que tous avaient pour lui. Chacun se rendit immédiatement à ses raisons. Les mots *omnis multitudo* indiquent que la réunion était publique. — *Audiebant...* L'imparfait dénote une attention qui ne se lassa pas, malgré la longueur du récit. — *Barnabam et Paulum*. Dans ce passage et au vers. 25, Barnabé est de nouveau nommé le premier (cf. xi, 30 ; xiii, 1, etc.), sans doute à cause des relations intimes qu'il avait eues autre-

rantes quanta Deus fecisset signa et prodigia in gentibus per eos.

13. Et postquam tacuerunt, respondit. Jacobus, dicens : Viri fratres, audite me.

14. Simon narravit quemadmodum primum Deus visitavit sumere ex gentibus populum nomini suo.

15. Et huic concordant verba prophetarum, sicut scriptum est :

16. Post hæc revertar, et reedificabo tabernaculum David, quod decedit ; et diruta ejus reedificabo, et erigam illud ;

17. ut requirant ceteri hominum Dominum, et omnes gentes, super quas invocatum est nomen meum, dicit Dominus faciens hæc.

18. Notum a sæculo est Domino opus suum.

contaient quels grands miracles et prodiges Dieu avait faits par eux parmi les gentils.

13. Après qu'ils se furent tus, Jacques prit la parole, et dit : Mes frères, écoutez-moi.

14. Simon a raconté comment Dieu, pour la première fois, a visité les gentils, afin de choisir parmi eux un peuple consacré à son nom.

15. Et avec cela concordent les paroles des prophètes, ainsi qu'il est écrit :

16. Après ces choses je reviendrai, et je rebâtirai la tente de David, qui est tombée ; je réparerai ses ruines, et je la relèverai ;

17. afin que le reste des hommes, et toutes les nations sur lesquelles mon nom a été invoqué, cherchent le Seigneur, dit le Seigneur qui fait ces choses.

18. Le Seigneur connaît son œuvre de toute éternité.

fois avec l'Église de Jérusalem. Cf. ix, 27 ; xi, 22. — *Quanta* (ὅσα, comme au vers. 4^b)... *signa*. Par ces nombreux prodiges, le Seigneur attestait la complaisance qu'il prenait dans la conversion des Gentils, alors même que ceux-ci n'adoptaient pas les pratiques légales. Paul et Barnabé signalaient donc ce fait comme une confirmation admirable de la doctrine enseignée par saint Pierre.

13-21. Saint Jacques résume les débats et propose une solution pratique. — *Respondit*. Dans le sens de prendre la parole, d'après l'hébraïsme bien connu. — *Jacobus*. L'apôtre saint Jacques le Mineur, qui était alors spécialement à la tête de l'Église de Jérusalem. Cf. xii, 17. Il jouissait d'une grande autorité auprès des Juifs devenus chrétiens, parce que tous savaient qu'il était demeuré observateur fidèle de la loi. Ce dernier trait ne donne que plus d'importance à son discours, dans lequel il émet ces quatre pensées : vers. 14, comme Pierre l'a montré, Dieu a choisi parmi les païens des membres pour son Église ; vers. 15-18, les prophètes avaient prédit depuis longtemps qu'il en serait ainsi ; vers. 19, il faut donc laisser en paix les chrétiens de la gentilité en ce qui concerne la loi juive ; vers. 20-21, néanmoins, pour faciliter les relations entre eux et les Juifs convertis, il convient de leur demander quelques concessions. Ces choses sont dites avec autant de sagesse que de simplicité. — *Simon* (vers. 14). Le grec a ici la forme hébraïque de ce nom (Συμεών, Siméon), que saint Jacques dut employer dans la circonstance. — *Narravit quemadmodum*... Telle avait été la première partie du discours de saint Pierre. Cf. vers. 7^a-9. — *Primum* : pour la première fois. La conversion de Corneille et de ses amis avait été le premier appel proprement dit des Gentils à la foi chrétienne. — *Visitavit*

sumere... est une locution tout hébraïque. Cf. Luc. i, 68, 78 ; vii, 16, etc. — *Populum nomini*... C.-à-d., un peuple qui lui appartient. Jusqu'alors les Juifs seuls avaient formé la nation théocratique. — *Et huic* (vers. 15). Ce pronom est au neutre, et désigne l'action divine qui vient d'être décrite. Cette conduite du Seigneur envers les païens était en parfaite harmonie avec les anciens oracles, qui l'avaient depuis longtemps annoncée : *concordant verba*... Parmi les nombreuses prophéties relatives à la conversion des païens, saint Jacques en emprunte une au livre d'Amos, ix, 11-12 (voyez le commentaire), qu'il cite assez exactement d'après les LXX, et qui annonce, en effet, qu'un jour devait venir où les Gentils ne formeraient qu'un seul et même peuple de Dieu avec les Juifs. — *Post hæc* (vers. 16). C.-à-d., au temps du Messie. D'après l'hébreu et les LXX : en ce jour-là. — *Tabernaculum*... fait image et représente le misérable état auquel la théocratie serait réduite, lorsque Dieu la rétablirait par son Christ. — *Ut requirant*... (vers. 17). C'est ici la parole la plus importante de l'oracle. Par *ceteri hominum* il faut entendre tous ceux qui n'appartenaient point à Israël. Au lieu de ces mots, il y a dans Amos : le reste d'Édom (*ῥῆτι Ἐδὼμ*). Les LXX auront dû lire : *ῥῆτι Ἀδὰμ*, le reste des hommes. Mais la pensée est la même dans l'hébreu, avec une gradation : les Iduméens étaient les ennemis acharnés du vrai Dieu et de son peuple ; leur conversion n'en attestera que mieux la miséricorde divine. — *Super quas invocatum*... C.-à-d. (les nations) qui sont appelées de mon nom, qui portent mon nom ; par conséquent, qui m'appartiennent. — *Diutius*, *faciens*... Ces mots soulignent la promesse. Celui qui avait révélé cet oracle se chargeait aussi de le réaliser. Il en est de même des suivants,

19. C'est pourquoi je juge qu'il ne faut pas inquiéter ceux d'entre les gentils qui se convertissent à Dieu,

20. mais leur écrire de s'abstenir des souillures des idoles, de la fornication, des chairs étouffées, et du sang.

21. Car Moïse, depuis les temps anciens, a dans chaque ville des hommes qui le prêchent dans les synagogues, où on le lit tous les jours de sabbat.

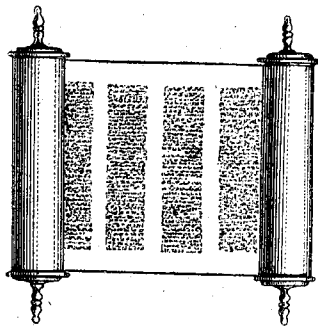
19. Propter quod ego iudicio non inquietari eos, qui ex gentibus convertuntur ad Deum,

20. sed scribere ad eos ut absterneant se a contaminationibus simulacrorum, et fornicatione, et suffocatis, et sanguine.

21. Moyses enim a temporibus antiquis habet in singulis civitatibus qui eum prædicent in synagogis, ubi per omne sabbatum legitur.

ajoutés par saint Jacques : *Notum a sæculo...* (vers. 18). La promesse était merveilleuse; mais Dieu savait de toute éternité ce qu'il voulait faire au sujet des païens. Le grec emploie le pluriel tout du long de la phrase : Toutes ses œuvres sont connues à Dieu depuis l'éternité. Quelques anciens manuscrits ont simplement les mots γνωστί ἀπ' αἰῶνος, « nota a sæculo », rattachés au pronom « hæc » du vers. 17 : (Dit le Seigneur, qui fait ces choses) connues depuis l'éternité. — *Propter quod...* (vers. 19). C.-à-d. : puisqu'il a été prédit que les païens eux-mêmes doivent faire partie du royaume du Messie. Saint Jacques passe maintenant à ses conclusions pratiques. — *Non inquietari*. Le verbe παρνευχέειν, qui n'apparaît qu'en cet endroit du Nouveau Testament, signifie : empêcher quelqu'un de passer, en mettant des obstacles sur son chemin; puis, d'une manière générale : causer de l'ennui, gêner. — *Qui convertuntur...* : en croyant à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. xi, 20; xiv, 15; xxvi, 20, etc. — *Ut absterneant...* (vers. 20). Quatre points spéciaux sont signalés. D'abord *a contaminationibus...* (le mot grec ἀλλοτρίων est inconnu des classiques; mais il est employé par les LXX); c.-à-d., comme l'exprime plus clairement le vers. 29, s'abstenir des viandes immolées aux idoles. Voyez I Cor. viii, 1-10, et x, 19. La locution est tout hébraïque. Les faux dieux et tout ce qui touchait à leur culte étaient regardés par les Juifs comme des choses impures, dont le contact contaminait. Les viandes en question étaient souvent mises en vente sur le marché, et beaucoup de chrétiens d'origine païenne croyaient pouvoir les acheter. Saint Jacques leur demande de s'en priver, pour ne pas blesser les sentiments de leurs frères d'origine juive; ce qui était légitime, puisque le but du concile était précisément de calmer ceux des Juifs convertis qui s'étaient laissé surexciter. — *Et fornicatione*. C'était la seconde interdiction. Quoiqu'elle fût exigée par la loi morale, il n'était pas inutile d'insister sur ce point, car les païens se livraient généralement, et jusque dans leur culte, à toutes sortes de turpitudes; même après leur conversion au christianisme, il était à craindre qu'ils ne fussent portés à un certain relâchement en ce qui concernait la chasteté. Saint Paul insiste également là-dessus; cf. I Cor. v, 1; vi, 12-20, etc. C'est à tort que divers commentateurs ont reconstitué ici le sens du mot fornication aux unions incestueuses. — *Suffocatis*. Cette troisième inter-

diction concernait la chair des animaux étouffés (étranglés, dit le texte grec). Elle n'était pas directement formulée par la loi mosaïque; mais elle l'était d'une manière indirecte, dès là qu'il était défendu aux Juifs de se nourrir de sang (cf. Lev. xiii, 17; vii, 26; xvii, 10, etc.). C'était là, d'ailleurs, un précepte divin qui remontait jusqu'à Noé (cf. Gen. ix, 4). — *Et sanguine*. La note qui précède a expliqué cette quatrième et dernière interdiction. Se nourrir du sang des animaux est encore « une abomination aujourd'hui pour tout Juif qui suit strictement sa religion ». — *Moyes enim...* (vers. 21). En terminant, saint Jacques indique le motif pour lequel il désirait qu'on imposât ces restrictions aux païens convertis. Toutefois, les exégètes ne sont pas d'accord sur le sens de ces deux lignes, qui sont un peu obscures. Nous nous bornerons à signaler les trois interprétations qui nous paraissent les meilleures. 1^o Ces quatre choses seront interdites aux païens convertis; quant aux Juifs devenus chrétiens, ils savent déjà, par la lecture qui leur est faite de la loi, qu'elles ne leur sont pas permises (saint Jean Chrysost., etc.). 2^o Moïse ayant prescrit ces choses pour les Juifs, ceux-ci, qui connaissaient parfaitement ce fait



Volume contenant une partie de la Bible.

puisqu'ils entendaient souvent lire la loi, seraient froissés et peiné, si leurs frères païens ne s'en abstenaient pas comme eux. 3^o La loi étant lue fréquemment dans les synagogues juives, les païens eux-mêmes doivent certainement connaître ses prescriptions principales; ils ne seront

22. Tunc placuit apostolis, et senioribus, cum omni ecclesia, eligere viros ex eis, et mittere Antiochiam cum Paulo et Barnaba : Judam, qui cognominabatur Barsabas, et Silam, viros primos in fratribus ;

23. scribentes per manus eorum : Apostoli et seniores fratres, his qui sunt Antiochiæ, et Syrie, et Ciliciæ, fratribus ex gentibus, salutem.

24. Quoniam audivimus quia quidam ex nobis exeuntes, turbaverunt vos verbis, evertentes animas vestras, quibus non mandavimus,

22. Alors il plut aux apôtres et aux anciens, ainsi qu'à toute l'église, de choisir quelques-uns d'entre eux, et de les envoyer à Antioche, avec Paul et Barnabé : Judas, surnommé Barsabas, et Silas, hommes éminents parmi les frères ;

23. et ils leur remirent cette lettre : Les apôtres et les anciens, leurs frères, aux frères d'entre les gentils, qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie, salut.

24. Comme nous avons appris que quelques-uns, sortant du milieu de nous, sans aucun mandat de notre part, vous ont troublés par leurs discours et ont bouleversé vos âmes,

donc pas surpris qu'on leur demande ces quelques sacrifices, au nom de l'unité et de la charité. — *Per omne sabbatum*. Sur cette coutume, qui subsiste encore, voyez XIII, 15^a et les notes.

3^o Le concile promulgue un décret, qui est ensuite communiqué officiellement à l'Église d'Antioche. XV, 22-25.

22-23. Les délégués du concile. — *Placuit*. Dans le texte primitif : ἔδοξε, il parut bon. L'équivalent grec de *senioribus* est encore πρεσβυτέρους (voyez les vers. 2^a, 4^a, 6^a). Les mots *cum omni ecclesia* ne peuvent guère désigner qu'un assentiment tacite de l'assemblée ; du moins, il est certain, d'après le vers. 23, que les apôtres et les prêtres-évêques prirent seuls une part active dans la préparation du décret. On comprend aisément que la proposition de saint Jacques ait rallié tous les suffrages, car elle était d'une parfaite sagesse. Elle rejetait et condamnait les prétentions exorbitantes des Judaisants, et reconnaissait la liberté des chrétiens du paganisme relativement à la loi mosaïque. Il est vrai qu'elle imposait à ces derniers quelques sacrifices ; mais c'était pour le bien de la paix. De plus, l'une des abstentions prescrites, la seconde, était déjà obligatoire de par le droit naturel ; les trois autres étaient relativement faciles, et d'ailleurs simplement transitaires. — *Eligere... ex eis*. C.-à-d., de leur propre sein, parmi les membres de l'église de Jérusalem. Il importait, en effet, de bien manifester les liens de charité qui unissaient les deux églises, et, d'autre part, de donner plus d'autorité à la décision, en ne la faisant point porter à Antioche uniquement par Paul et Barnabé, qui étaient partie dans l'affaire. — *Judam, qui... Barsabas*. Nous avons rencontré déjà plus haut, I, 23 (voyez le commentaire), ce nom patronymique. Il est possible que Judas et Joseph aient été frères. — *Silam*. Silas sera mentionné plusieurs fois encore dans ce livre (cf. vers. 27, 32, 34 ; XVI, 17, 18) et dans les épîtres de saint Paul (II Cor. I, 19 ; I Thess. I, 1 ; II Thess. I, 1). — *Viros primos*. Le mot grec ἡγουμένους, guides, chefs, montre que les deux délégués étaient sans doute des prêtres de Jérusalem. Le vers. 32 leur

donne aussi le titre de prophètes. — *Scribentes per manus...* (vers. 23). Locution hébraïque, qui ne signifie pas que Judas et Silas écrivirent eux-mêmes le décret, mais seulement qu'ils furent chargés de le porter. On regarde comme tout à fait probable que la lettre synodale fut composée en grec. D'abord, la plupart de ses destinataires, païens d'origine, ne connaissaient pas l'hébreu, et les Juifs convertis qui résidaient à Antioche étaient presque tous hellénistes. En outre, un document de ce genre écrit en langue hébraïque n'aurait pas commencé et ne se serait pas terminé par deux formules de salutation entièrement grecques. « C'est la seule lettre des temps apostoliques qui soit parvenue jusqu'à nous. » Elle est remarquable par sa noblesse, sa fermeté, sa simplicité. Pour tenir un pareil langage, il faut sentir que l'on parle réellement au nom de Dieu. Ce décret présentant certains points de contact avec l'épître de saint Jacques, on en a conclu parfois que le saint évêque de Jérusalem aurait été chargé de la rédiger ; ce qui est assurément fort possible. — *Apostoli et... fratres*. Dans le grec ordinaire, on lit avec une variante : Les apôtres, les prêtres et les frères. Si cette leçon était authentique, le mot frères représenterait une troisième catégorie, équivalant à « toute l'Église » du vers. 22^a. Mais les meilleurs manuscrits ont le même texte que la Vulgate, et il paraît devoir être préféré. — *His qui... Antiochiæ...* La mention des provinces de Syrie et de Cilicie suppose que les Judaisants avaient porté le trouble bien au delà d'Antioche. — *Salutem*. Ou mieux encore : χαίρειν, à la façon des Grecs. — Le fait malheureux qui avait servi d'occasion au concile est d'abord signalé : *Quoniam audivimus...* (vers. 24). — *Quidam ex nobis...* Les perturbateurs étaient partis, en effet, de la Judée et de Jérusalem. Comp. le vers. 1. Les Pères du concile les réprouvaient ouvertement, comme des hommes qui avaient mal agi et sans autorité. — *Turbaverunt...* Cf. Gal. I, 7 et v. 10. Les mots qui suivent, *evertentes animas...*, marquent une dévastation complète. — *Placuit* (vers. 25 ; dans le grec : ἔδοξε, comme au vers. 22)... Après ces

25. il nous a plu, après nous être réunis ensemble, de choisir et de vous envoyer des délégués avec nos très chers Barnabé et Paul,

26. ces hommes qui ont exposé leur vie pour le nom de notre Seigneur Jésus-Christ.

27. Nous avons donc envoyé Judas et Silas, qui vous rapporteront de vive voix les mêmes choses.

28. Car il a semblé bon à l'Esprit-Saint et à nous de ne pas vous imposer d'autre fardeau que ces choses nécessaires :

29. que vous vous absteniez des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de la fornication ; en vous gardant de ces choses, vous ferez bien. Adieu.

30. Ayant donc pris congé, ils descendirent à Antioche, et après avoir assemblé les fidèles, ils leur remirent la lettre.

31. Après l'avoir lue, ils se réjouirent de cette consolation.

32. Judas et Silas, qui étaient eux-mêmes prophètes, consolèrent et fortifièrent les frères par de nombreux discours.

33. Après qu'ils furent demeurés là quelque temps, ils furent renvoyés en paix par les frères à ceux qui les avaient envoyés.

25. placuit nobis collectis in unum eligere viros, et mittere ad vos cum carissimis nostris Barnaba et Paulo,

26. hominibus qui tradiderunt animas suas pro nomine Domini nostri Jesu Christi.

27. Misimus ergo Judam, et Silam, qui et ipsi vobis verbis referent eadem.

28. Visum est enim Spiritui sancto, et nobis, nihil ultra imponere vobis oneris quam hæc necessaria :

29. ut abstineatis vos ab immolatis simulacrorum, et sanguine, et suffocato, et fornicatione, a quibus custodientes vos, bene agetis. Valet.

30. Illi ergo dimissi descenderunt Antiochiam; et congregata multitudine, tradiderunt epistolam.

31. Quam cum legissent, gavisus sunt super consolatione.

32. Judas autem et Silas, et ipsi cum essent prophetae; verbo plurimo consolati sunt fratres, et confirmaverunt.

33. Facto autem ibi aliquanto tempore, dimissi sunt cum pace a fratribus ad eos qui miserant illos.

préambules, on arrive à la partie principale du décret. — *Collectis in...* Dans le grec : étant devenus d'un même sentiment ; c.-à-d., nous étant mis parfaitement d'accord pour prononcer la décision. — *Cum carissimis...* Cette épithète, et le bel éloge contenu dans le vers. 26, devaient montrer aux chrétiens d'Antioche en quelle haute estime leurs deux délégués étaient tenus à Jérusalem. — *Tradiderunt animas...* C.-à-d. : ils n'ont pas épargné leur vie. Allusion aux périls que Paul et Barnabé avaient courus en Asie Mineure. Cf. XIII, 50 ; XIV, 2, 5, 19. — *Pro nomine...* Le nom sacré de Jésus est cité en entier, ce qui arrive assez rarement. — *Misimus ergo...* (vers. 27). Les Pères du concile présentent maintenant leurs deux députés spéciaux. — *Verbis...* Dans le grec : διὰ λόγου au singulier ; par la parole, de vive voix. — Le décret proprement dit, vers. 28-29, est majestueusement introduit par la formule *Visum* (encore εἶδοτε) est... — *Spiritui sancto*. Cette mention de l'Esprit de Dieu constitue certainement une sainte hardiesse ; mais les apôtres se souvenaient que Jésus leur avait promis cet Esprit de vérité pour les éclairer (cf. Joan. xvi, 13, etc.), et ils avaient alors conscience d'agir sous sa direction. — *Et nobis* : en tant qu'ils étaient juges de la

loi et de la morale chrétiennes. — *Nihil ultra...* oneris (vers. 29). Comp. le vers. 11, où saint Pierre a parlé de la loi mosaïque comme d'un lourd fardeau. — *Hæc necessaria*. Les quatre choses en question n'étaient pas également nécessaires ; trois d'entre elles, nous l'avons vu, ne l'étaient que d'une manière accidentelle et relative. — *Immolatis simulacrorum*. Le grec n'a qu'un seul mot : εἰδωλοθύτων, (des viandes) offertes aux idoles. Cf. I Cor. VIII, 1, etc. — *Bene agetis*. La phrase εὖ πράξετε, a plutôt le sens de « bene vos habebitis » ; c.-à-d. : « féliciter vivetis ». — *Valete*. Dans le grec : ἔρρωσθε, soyez forts.

30-31. Grande joie des chrétiens d'Antioche, lorsqu'ils reçurent le décret du concile. — *Congregata multitudine*. C.-à-d., toute la communauté chrétienne d'Antioche. Comp. le vers. 12. — *Super consolatione* (vers. 31) : au sujet de la consolation immense que leur apportait le décret apostolique. Les deux partis furent donc satisfaits.

32-33. Après un séjour de courte durée à Antioche, Judas revient à Jérusalem ; Silas demeure en Syrie. — *Prophetae*. Voyez XI, 27 ; XIII, 1 et les notes. — *Verbo... consolati...* Leurs saintes exhortations ne contribuèrent pas peu.

34. Visum est autem Silæ ibi remanere; Judas autem solus abiit Jerusalem.

35. Paulus autem et Barnabas demorabantur Antiochiæ, docentes et evangelizantes cum aliis pluribus verbum Domini.

36. Post aliquot autem dies, dixit ad Barnabam Paulus: Revertentes visitemus fratres per universas civitates, in quibus prædicavimus verbum Domini, quomodo se habeant.

37. Barnabas autem volebat secum assumere et Joannem, qui cognominabatur Marcus.

38. Paulus autem rogabat eum, ut qui discessisset ab eis de Pamphylia, et non isset cum eis in opus, non debere recipi.

34. Cependant Silas jugea à propos de rester là, et Judas s'en alla seul à Jérusalem.

35. Paul et Barnabé demeuraient à Antioche, enseignant et annonçant avec plusieurs autres la parole du Seigneur.

36. Mais après quelques jours, Paul dit à Barnabé: Retournons visiter les frères par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont.

37. Or Barnabé voulait prendre aussi avec lui Jean, surnommé Marc.

38. Mais Paul lui représentait que celui qui les avait quittés en Pamphylie, et qui ne les avait pas accompagnés à l'ouvrage, ne devait pas être pris avec eux.

à faire accepter les décisions du concile. — *Facto... aliquanto...* (vers. 33). La date est encore plus vague dans le grec: « cum fecissent tempus. » — *Cum pace*. C.-à-d., avec des souhaits de paix. Allusion à la salutation habituelle des Juifs: Paix à toi! — *Visum est...* (vers. 34). Ce verset a été supprimé à tort dans un certain nombre de manuscrits grecs et dans quelques versions. D'autres témoins importants garantissent son authenticité, qui est d'ailleurs favorisée par le vers. 40, d'après lequel Silas était réellement demeuré à Antioche. — *Demorabantur* (vers. 35). Cette expression suppose un délai qui put être assez considérable. — *Docentes et evangelizantes*: soit pour compléter l'instruction des fidèles déjà gagnés à Jésus-Christ, soit pour faire de nouvelles recrues.

SECTION II. — LE SECOND VOYAGE APOSTOLIQUE DE SAINT PAUL. XV, 36 — XVIII, 22.

« La seconde mission de saint Paul est une des périodes les plus remplies de son apostolat: c'est comme le cœur de sa vie apostolique. L'action se multiplie sous sa main, la parole sur ses lèvres, et pourtant l'action et la parole ne lui suffisent plus; la correspondance vient à son aide, car il faut qu'il soit présent partout. Les épîtres apparaissent ici comme le complément de la prédication. » Cette mission nous est décrite avec beaucoup de détails par saint Luc, qui s'adjoignit vers cette époque à l'apôtre des Gentils, et qui l'accompagna durant une partie du voyage.

§ I. — D'Antioche de Syrie à Troas. XV, 36 — XVI, 10.

1° Paul et Barnabé entreprennent chacun de leur côté une nouvelle tournée d'évangélisation, XV, 36-41.

36. Proposition faite par saint Paul à son

ami. — *Post aliquot...* Expression assez élastique, dont on ne peut pas déterminer au juste la durée. — *Dixit... Paulus*. Pour le premier voyage, c'était l'Esprit-Saint qui avait convié les deux missionnaires à un travail spécial (cf. XIII, 2); cette fois, poussé par son zèle, et dégagé de toute inquisition au sujet des Juifs, Paul prend lui-même l'initiative. — *Revertentes visitemus...* Il semble, d'après ce trait, que saint Paul, au début de cette mission, se proposait simplement de revoir, pour les confirmer dans la foi, les chrétiens qu'il avait fondés pendant son premier voyage; mais Dieu modifiera singulièrement ses plans, et le conduira jusqu'en Europe, dont la partie la plus occidentale sera évangélisée à son tour.

37-40. Les deux apôtres se séparent, et chacun d'eux entreprend une mission distincte. — Ce fut un incident très petit en soi qui les lança dans des voies différentes, la Providence le permettant pour la plus grande diffusion de la foi: *Barnabas volebat...* — *Secum assumere*: en qualité d'auxiliaire, comme durant la mission précédente. Cf. XIII, 5°. Sur Jean-Marc, cousin de Barnabé, voyez XII, 12, 25. — *Paulus autem...* Paul s'opposa amicalement (*rogabat*, l'imparfait de l'insistance; dans le grec, ῥηζὺν, il pensait, il jugeait bon) à l'exécution de ce dessein, alléguant un trait de la conduite antérieure de Jean-Marc, qui faisait craindre qu'on ne pût avoir en lui une confiance suffisante pour un apostolat pénible, plein de périls: *ut qui discessisset* (ἡποστάνα est plus fort encore)... Comp. XIII, 14, où nous avons vu Marc abandonner les apôtres au moment où ils allaient s'enfoncer dans les montagnes de l'Asie Mineure. Cette défaillance et ce découragement soudain ne rassuraient guère pour l'avenir l'âme vaillante de saint Paul. Les mots *non isset... in opus* (εἰς τὸ ἔργον) montrent, en effet, que le brusque départ du jeune homme avait paru blâ-

39. Il y eut donc *entre eux* un dissensiment, de sorte qu'ils se séparèrent l'un de l'autre. Barnabé, ayant pris Marc avec lui, s'embarqua pour la Chypre,

40. et Paul, ayant choisi Silas, partit, confié à la grâce de Dieu par les frères.

41. Il parcourait la Syrie et la Cilicie, fortifiant les églises, et ordonnant d'observer les prescriptions des apôtres et des anciens.

39. Facta est autem dissensio, ita ut discederent ab invicem, et Barnabas quidem, assumpto Marco, navigaret Cyprum,

40. Paulus vero, electo Sila, profectus est, traditus gratiæ Dei a fratribus.

41. Perambulabat autem Syriam et Ciliciam, confirmans ecclesias, præcipiens custodire præcepta apostolorum et seniorum.

CHAPITRE XVI

1. Il arriva à Derbé, puis à Lystres. Et voici qu'il y avait là un disciple, nommé Timothée, fils d'une femme juive devenue croyante et d'un père gentil.

2. Les frères qui étaient à Lystres et à Iconium rendaient de lui un témoignage favorable.

1. Pervenit autem Derben et Lystram. Et ecce discipulus quidam erat ibi, nomine Timotheus, filius mulieris Judææ fidelis, patre gentili.

2. Huic testimonium bonum reddebant qui in Lystris erant et Iconio fratres.

mable à Paul; de là cette conclusion très logique: *non debere recipi*. — *Facta... dissensio* (vers. 39). Ce fut un dissensiment très réel (*παροξυσμός*, dit le grec), qui aboutit pour le moment à une séparation des missionnaires. Mais il ne pénétra pas dans les cœurs, car nous entendons plus tard saint Paul parler affectueusement de son ami (cf. I Cor. ix, 6; Gal. ii, 1, 9, 13), et nous le verrons de même plein de tendresse pour saint Marc, qu'il reprit avec lui comme collaborateur (cf. Col. iv, 10; II Tim. iv, 11, etc.). — *Barnabas quidem...* C'est la dernière fois qu'il est mentionné dans ce livre. — *Navigaret Cyprum*. Originaire de cette île (cf. iv, 37), il était naturel qu'il choisît spécialement ce champ d'action, sur lequel il avait du reste travaillé déjà avec saint Paul (cf. xiii, 4 et ss.). — *Electo Sila* (vers. 40). Paul, ne voulant pas se mettre en route sans un compagnon, choisit Silas pour auxiliaire; il avait pu l'apprécier soit à Jérusalem, soit à Antioche. — *Profectus est*: par la route de terre, d'après le vers. 40. — *Traditus gratiæ...* Sur cette belle expression, voyez xiv, 25.

41. Les débuts du voyage. — *Syriam et Ciliciam*. C'était aux églises de ces deux provinces qu'avait été plus particulièrement adressé le décret du concile (comp. le vers. 23^b), et le ministère conjoint de Paul et de Silas ne pouvait que produire le plus grand bien dans ces districts. — *Confirmans ecclesias*. Saint Paul ne paraît pas avoir personnellement fondé aucune de ces églises, à moins que ce ne fût durant son ministère préliminaire, quelque temps après sa conversion. Cf. ix, 30. — Les mots *præcipiens... seniorum* manquent dans le grec ordi-

naire; on les trouve dans plusieurs témoins, et leur présence paraît toute naturelle ici.

2^o Suite du voyage jusqu'à Troas. XVI, 1-10.

CHAP. XVI. — 1-5. Saint Paul visite Derbé et Lystres. — *Derben et Lystram*. Sur ces deux villes, voyez xiv, 6 et les notes. La seconde « avait voulu adorer » saint Paul « et l'avait lapidé ». Cf. xiv, 10 et 18. — *Et ecce...* ibi. C.-à-d., à Lystres, celle des deux villes qui a été mentionnée en dernier lieu. — *Discipulus*. On regarde comme probable que saint Paul lui-même l'avait converti durant un de ses séjours antérieurs à Lystres. — *Timotheus*. Les deux épîtres que le grand apôtre lui a écrites ont immortalisé à jamais son nom. Il fut pour Paul ce que Jean avait été pour Jésus, son disciple de prédilection, et aussi son compagnon assidu et fidèle. Comp. le vers. 3^a; Rom. xvi, 21; I Cor. iv, 17; Phil. i, 1; ii, 20 et 22; Col. i, 1; I Thess. iii, 2, 6, etc. La tradition (voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, iii, 14) fait de lui le premier évêque d'Ephèse. — *Filius... Judææ...* Cette Juive devenue chrétienne (*fidelis*) se nommait Eunike d'après II Tim. i, 4. La grand-mère de Timothée, également convertie, s'appelait Lois. Ces pieuses femmes lui avaient donné une éducation religieuse très soignée. Cf. II Tim. iii, 15. — *Patre gentili* ("Ελληνος, Grec). Il était sans doute prosélyte; autrement il est peu croyable qu'Eunike ait consenti à l'épouser. On suppose qu'il était mort à cette époque. — *Huic... fratres* (vers. 2). C.-à-d., les chrétiens de Lystres et d'Iconium. La manière dont le narrateur unit ces deux villes montre qu'il existait des relations intimes entre les églises qu'elles contenaient. — *Vultus* (vers. 3).

3. Hunc voluit Paulus secum proficisci; et assumens circumcidit eum, propter Judæos qui erant in illis locis; sciebant enim omnes quod pater ejus erat gentilis.

4. Cum autem pertransirent civitates, tradebant eis custodire dogmata, quæ erant decreta ab apostolis et senioribus qui erant Jerosolymis.

5. Et ecclesiæ quidem confirmabantur fide, et abundabant numero quotidie.

6. Transeuntibus autem Phrygiam, et Galatiæ regionem, vetati sunt a Spiritu sancto loqui verbum Dei in Asia.

7. Cum venissent autem in Mysiam, tentabant ire in Bithyniam; et non permisit eos Spiritus Jesu.

3. Paul voulut qu'il partît avec lui; et l'ayant pris, il le circoncut, à cause des Juifs qui étaient en ces lieux-là; car tous savaient que son père était gentil.

4. En passant par les villes, ils leur recommandaient d'observer les ordonnances qui avaient été décrétées par les apôtres et par les anciens de Jérusalem.

5. Ainsi les églises étaient affermisses dans la foi, et croissaient en nombre tous les jours.

6. Traversant la Phrygie et le pays de Galatie, ils reçurent de l'Esprit-Saint la défense d'annoncer la parole de Dieu dans l'Asie.

7. Étant venus dans la Mysie, ils se disposaient à aller en Bithynie; mais l'Esprit de Jésus ne le leur permit pas.

Le grec ἠθέλησεν exprime une volonté formelle; βούλεω (cf. xv, 37) se dit d'un désir, d'un dessein. — *Secum proficisci*: jugeant que, malgré sa jeunesse, il ferait un excellent missionnaire, à cause de ses grandes qualités. — *Circumcidit eum*. À première vue ce fait paraît très extraordinaire, surtout à la suite du concile de Jérusalem,



Portrait de saint Paul.
(D'après un verre antique.)

salem, dont saint Paul promulguait en tous lieux le décret avec tant de zèle (comp. le vers. 4 et xv, 41^b). Il semble plus extraordinaire encore, si l'on se souvient que, d'après Gal. II, 3-5, Paul avait refusé naguère de laisser circoncutir son disciple Tite, malgré la demande pressante de plusieurs chrétiens de Jérusalem. Mais, dans ce dernier cas, les circonstances n'étaient pas les mêmes; car Tite était d'origine païenne, et accepter qu'il subît le rite de la circoncision, c'était donner raison aux Judaïsants, que l'apôtre combattait précisément de toutes ses forces. Timothée, au contraire, était né d'une mère juive; ce qui suffisait, d'après les règles rabbiniques, pour qu'il fût regardé lui-même comme un Juif. Or, n'ayant pas été circoncut, sans doute par suite de l'opposition de son père, il pouvait, dans son nouveau rôle, créer de graves difficultés à saint Paul, et être lui-même un objet

de répulsion, toutes les fois que les missionnaires entreraient en relations avec des Juifs, pour essayer de les convertir à la vraie foi. C'est pour cela que saint Paul se montra conciliant et prévoyant dans cette affaire. Il n'y eut donc dans sa conduite, ni inconscience ni contradiction. Comme le dit un écrivain rationaliste, « on ne l'eût jamais amené à dire que la circoncision était nécessaire au salut...; mais la circoncision n'étant pas une chose mauvaise, il pensait qu'on pouvait la pratiquer pour éviter le scandale et le schisme. Sa grande règle était que l'apôtre doit se faire tout à tous, et se plier aux préjugés de ceux qu'il veut gagner, quand ces préjugés en eux-mêmes ne sont que frivoles. » D'après I Tim. IV, 14, Timothée fut aussi alors consacré prêtre très solennellement. — *Tradebant... dogmata* (vers. 4). C'est le même mot que dans le texte grec; il désigne ici les décisions du concile. — *Fide, et... numero* (verset 5). « *Rarum incrementum, numero simul et gradu,* » a-t-on dit fort justement à propos de ce passage.

6-10. La vision de Troas. — *Phrygiam*. Cette province, située au centre de l'Asie Mineure, a déjà été mentionnée au chap. II, 10. — *Galatiæ regionem*. On nommait ainsi un district assez vaste, situé dans les mêmes parages, et habité depuis la fin du III^e siècle avant J.-C. par des tribus gauloises qui y avaient émigré (voyez l'introd. à l'épître aux Galates). L'évangile n'avait pas encore été prêché dans ces deux provinces. Saint Luc ne dit pas formellement ici que Paul et ses compagnons l'y annonçèrent alors; mais le fait paraît évident d'après xviii, 23 et Gal. IV, 19. — *Vetati... a Spiritu...*: par une révélation spéciale, dont le mode ne nous est pas connu. — *Asia*. L'Asie proconsulaire (cf. II, 9), qui était « la partie la plus vivante de l'Asie Mineure. Éphèse en était la capitale; là étaient les belles et florissantes villes de Smyrne, de Pergame, de Magnésie, de Thya-

8. Après avoir traversé la Mysie, ils descendirent à Troas,

9. et pendant la nuit une vision fut montrée à Paul. Un homme de Macédoine se tenait debout, et le priait, en disant : Passe en Macédoine, et secourons-nous.

10. Dès qu'il eut vu cette vision; nous cherchâmes aussitôt à partir pour la Macédoine, étant certains que Dieu nous appelait à y prêcher l'évangile.

11. Nous étant donc embarqués à Troas, nous vîmes droit à Samothrace, et le jour suivant à Néapolis,

12. et de là à Philippes, qui est la première ville de cette partie de la Macédoine et une colonie. Nous demeurâmes quelques jours dans cette ville.

8. Cum autem pertransissent Mysiam, descenderunt Troadem,

9. et visio per noctem Paulo ostensa est. Vir Macedo quidam erat stans, et deprecans eum, et dicens : Transiens in Macedoniam, adjuva nos.

10. Ut autem visum videret, statim quæsimus proficisci in Macedoniam, certi facti quod vocasset nos Deus evangelizare eis.

11. Navigantes autem a Troade, recto cursu venimus Samothraciam, et sequenti die Neapolim;

12. et inde Philippos, quæ est prima partis Macedoniæ civitas, colonia. Eramus autem in hac urbe diebus aliquot, conferentes.

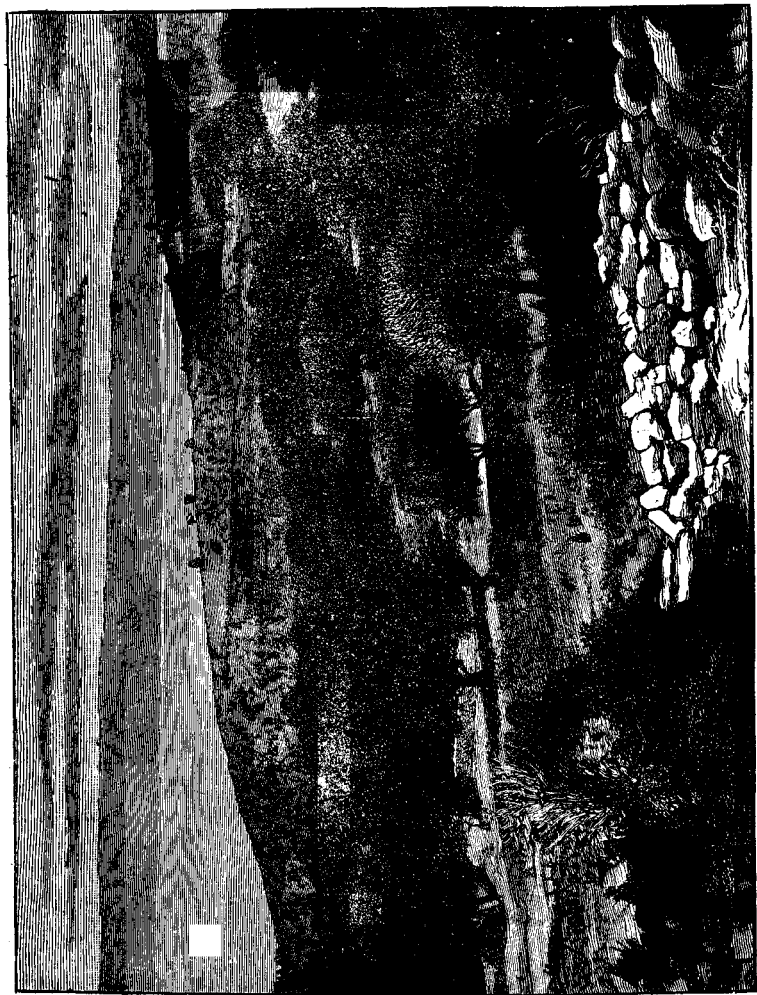
tire, de Sardes, de Philadelphie, de Colosses, de Laodicée, d'Hierapolis, de Tralles, de Milet, où le christianisme allait bientôt établir son centre ». Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xvii. — *Cum... in Mysiam* (vers. 7). Plutôt, d'après le grec : étant venus en face de la Mysie (κατὰ); c.-à-d., sur ses confins, à l'endroit où elle rejoint la Phrygie, vers la partie la plus occidentale de cette dernière province. — *Tentabant*. Cet imparfait marque des efforts réitérés. — *Bithyniam*. Cette région est située au nord-est de la Mysie. — *Non permittit...* Dieu ne voulait pas que Paul s'attardât en Asie; il l'appelait à un autre champ d'action, en Europe. Remarquez le beau nom de *Spiritus Jesu* donné cette fois à l'Esprit-Saint. — *Cum... pertransissent...* (vers. 8). Ils traversèrent donc la Mysie entière de l'est à l'ouest, toujours sans prêcher, car cette province faisait partie de l'Asie proconsulaire. — *Troadem*. Troas, ou Alexandria-Troas. C'était alors un port considérable de la mer Égée, en face de Ténédos, au sud et non loin de l'emplacement de l'antique Troie. Pour arriver d'Antioche jusque-là, Paul et Silas avaient franchi un espace considérable. — *Saint Paul reçut à Troas une révélation divine, qui déterminait la suite de son voyage : visio... ostensa est...* (verset 9). — *Vir Macedo*. Son langage même fit connaître à l'apôtre son origine : *transiens in Macedoniam*. — *Adjuva nos*. Cri de détresse extrêmement pathétique. — *Ut... vidit...* (verset 10). En l'entendant, Paul comprit que Dieu l'appelait à prêcher l'évangile en Europe, et il se disposa aussitôt à partir. — *Quæsimus*. Cet emploi soudain de la première personne du pluriel indique, à n'en pas douter, qu'à partir de cet endroit le narrateur, c.-à-d. saint Luc, fut lui-même un des compagnons de voyage de saint Paul. Voyez l'Introd., p. 607. Cet emploi du pluriel durera jusqu'au vers. 17 inclusivement. C'est donc à Troas même que Luc rejoignit Paul et Silas, ou du moins peu de temps avant leur arrivée dans cette ville.

§ II. — Saint Paul à Philippes. XVI, 11-40.

Nous avons ici les humbles mais très consolants débuts du christianisme en Europe. Voyez F. Vigouroux, *le Nouv. Testam. et les découvertes archéolog. modernes*, p. 211 et ss. de la 2^e édit.

1^o La première prédication de l'évangile à Philippes. XVI, 11-15.

11-12. De Troas à Philippes. — *Navigantes*. Dans le grec, ἀναχθέντες. Voyez XIII, 13 et le commentaire. — *Recto cursu...* (εὐθεροδρομήσαντες). Les voyageurs eurent un vent favorable et une très rapide traversée. — *Samothraciam*. Ile située dans la mer Égée, à peu près à égale distance entre Troas et Néapolis. Cette dernière ville était bâtie, d'après l'opinion la plus commune, sur l'emplacement actuel de Kavalla, en face de l'île de Thasos. C'était le port de la ville de Philippes, située à douze milles romains de là, dans l'intérieur des terres (*Atl. géogr.*, pl. xvii). — *Philippos* (vers. 12). Cette cité, ainsi nommée parce qu'elle avait été fondée par Philippe I^{er}, roi de Macédoine, était alors assez importante. Auguste y avait établi une colonie romaine (*quæ est... colonia*), de sorte qu'elle jouissait du « jus italicum » (qui lui conférait les mêmes privilèges qu'à la capitale de l'empire) et que presque tout y était romain : les magistrats, les lois, la langue, un grand nombre des habitants. Voyez le vers. 21. — *Prima partis... civitas*. On lit dans le grec, d'après la leçon qui paraît la mieux garantie : ἥτις ἐστὶν πρώτης (au lieu de πρώτης) μερίδος...; c.-à-d., « première partis ». Le narrateur n'a donc pas voulu dire que Philippes était la capitale de la Macédoine (c'est Amphipolis qui remplissait alors ce rôle; voyez XVII, 1 et les notes), mais qu'elle était la première sous le rapport géographique, celle qu'on rencontrait tout d'abord dans la province macédonienne, lorsqu'on venait dans ces parages. — *Eramus... conferentes*. D'après le grec, cette locution signifie : Nous séjournâmes (διατρίβοντες, « commorantes »).



Paysage des environs de Troas, avec vue sur le détroit des Dardanelles et sur l'Europe. (D'après une photographie.)

13. Le jour du sabbat, nous sortîmes hors de la porte, près de la rivière, où paraissait être le lieu de la prière; et nous étant assis, nous nous entretînmes avec les femmes qui s'étaient rassemblées.

14. L'une d'elles, nommée Lydie, marchande de pourpre de la ville de Thyatire, qui craignait Dieu, nous écouta; le Seigneur lui ouvrit le cœur, pour qu'elle fût attentive à ce que Paul disait.

15. Après qu'elle eut été baptisée, ainsi que sa famille, elle nous fit cette

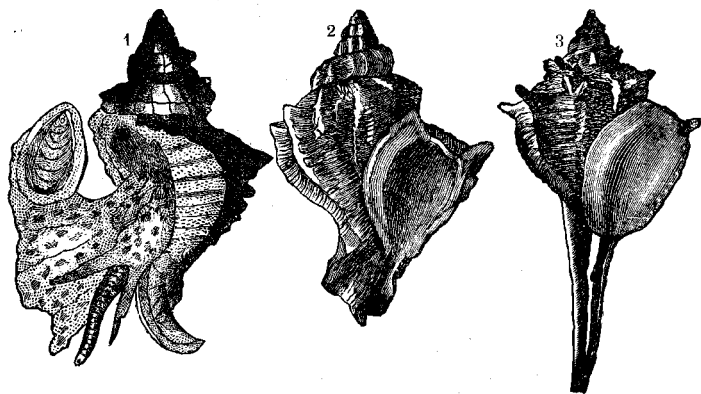
13. Die autem sabbatorum, egressi sumus foras portam, juxta flumen ubi videbatur oratio esse; et sedentes loquebamur mulieribus, quæ convenerant.

14. Et quædam mulier nomine Lydia, purpuraria civitatis Thyatirenorum, colens Deum, audivit; cujus Dominus aperuit cor, intendere his quæ dicebantur a Paulo.

15. Cum autem baptizata esset, et domus ejus, deprecata est dicens: Si judi-

13-15. Les premières conversions. — *Die autem...* Le premier samedi qui suivit l'arrivée des missionnaires. — *Juxta flumen.* Il s'agit de la « petite rivière très encaissée qui sort de terre à une lieue et demie de la ville par une énorme source bouillonnante, et qu'on appelait Gangas ou Gangitès ». — *Ubi videbatur...* Avec une nuance dans le grec: « *Ubi cogitabatur (ἐποφύζετο)...* »; Où nous supposons qu'il y avait. Selon

sélytes; mais les missionnaires ne le dédaignèrent pas. — *Quædam mulier...* (vers. 14). Ce fut la première conquête du christianisme sur le sol européen. *Lydia* était peut-être le nom propre de cette femme; ou bien, c'était un surnom par lequel on la désignait à Philippes (« la Lydienne »), parce qu'elle était originaire de la province de Lydie, au cœur de l'Asie proconsulaire. — *Purpuraria* (d'après le grec: mar-



Coquillages à pourpre. (*Murex trunculus*, 1-2, et *brandaris* 3.)

d'autres: Où il y avait, selon la loi (juive)... — *Oratio* traduit littéralement le mot *προσευχή*; seulement, ce substantif ne désigne pas ici la prière même, mais un lieu de prières. En effet, dans les villes où les Juifs n'étaient pas assez nombreux pour avoir une synagogue, ils tenaient leurs assemblées religieuses dans des oratoires, nommés en grec *προσεύχαι*, qui consistaient tantôt en de petits édifices très modestes, tantôt en de simples enclos en plein air, et tel était le cas à Philippes. On les établissait le plus possible auprès d'une rivière ou au bord de la mer, afin de pouvoir faire plus commodément les ablutions liturgiques. — *Loquebamur...* Rien de plus humble aussi que le premier auditoire auquel l'évangile fut annoncé en Europe. Il ne se composait que de quelques femmes, juives ou pro-

chande de pourpre) *civitatis...* Thyatire était une ville riche et importante de cette province, sur le Lycus. Les inscriptions antiques qu'on a découvertes sur son emplacement prouvent que la pourpre était l'un des principaux produits de son industrie; c'est donc de là que Lydie faisait venir celle qu'elle vendait aux habitants de Philippes. — Le trait *colens Deum* indique qu'elle était païenne de naissance, mais affiliée au judaïsme. Cf. XIII, 16. — *Cujus Dominus...* Belle réflexion de l'écrivain sacré, pour montrer l'œuvre de Dieu dans cette conversion. Elle est très conforme au langage de saint Paul, son maître. — Saint Luc vient de dire que Lydie écoutait attentivement l'apôtre (*audivit*); le grec emploie l'imparfait, *ἤκουεν*; il ajoute qu'aidée de Dieu elle prêta à la prédication une atten-

castis me fidelem Domino esse, introite in domum meam, et manete. Et coegit nos.

16. Factum est autem, euntibus nobis ad orationem, puellam quamdam habentem spiritum pythonem obviare nobis, quæ quæstum magnum præstabat dominis suis divinando.

17. Hæc subsecuta Paulum et nos, clamabat dicens : Isti homines servi Dei excelsi sunt, qui annuntiant vobis viam salutis.

18. Hoc autem faciebat multis diebus. Dolens autem Paulus, et conversus, spiritui dixit : Præcipio tibi in nomine Jesu Christi exire ab ea. Et exiit eadem hora.

19. Videntes autem domini ejus quia exivit spes quæstus eorum, apprehendentes Paulum et Silam, perduxerunt in forum ad principes ;

prière : Si vous m'avez jugée fidèle au Seigneur, entrez dans ma maison, et demeurez-y. Et elle nous y força.

16. Or il arriva, comme nous allions au lieu de la prière, qu'une jeune fille qui avait un esprit de python, et procurait un grand profit à ses maîtres en devinant, vint au-devant de nous.

17. Elle se mit à nous suivre, Paul et nous, en criant : Ces hommes sont des serviteurs du Dieu très-haut, qui vous annoncent la voie du salut.

18. Elle fit cela pendant plusieurs jours. Mais Paul importuné se retourna, et dit à l'esprit : Je t'ordonne, au nom de Jésus-Christ, de sortir d'elle. Et il sortit à l'heure même.

19. Mais ses maîtres, voyant que l'espérance de leur gain avait disparu, se saisirent de Paul et de Silas, et les conduisirent sur la place publique, devant les chefs,

tion d'un genre particulier (*intendere his...*), qui produisit bientôt en elle une foi complète. Cf. viii, 6^e. — *Cum baptizata...* (vers. 15). Ce ne fut pas nécessairement dès le premier jour. — *Et domus ejus*. C.-à-d., sa famille, tous ses serviteurs ou esclaves. De même au vers. 31. — *De precatæ est...* Sa prière était si dédicatement présentée (*St judicatus...*), que les missionnaires furent comme contraints de l'accepter (*coegit nos*).

2^o Emprisonnement des deux apôtres. XVI, 16-24.

16-18. L'occasion : Paul guérit une jeune fille possédée du démon. — *Ad orationem*. Comme plus haut, vers. 13 : au lieu de la prière, à l'oratoire.

— La locution *spiritum pythonem* traduit très littéralement le grec πνεῦμα πύθωνα. Les deux substantifs sont en apposition (« un esprit, un python »), et le second sert à déterminer le premier. Dans la mythologie grecque, Python est le nom d'un serpent monstrueux, mis à mort par Apollon au pied du Parnasse, non loin de Delphes ; de là l'épithète de Pythique appliquée au dieu, en souvenir de sa victoire. Mais comme Apollon était la divinité des oracles, le mot python ne tarda pas à devenir synonyme de prophétique, et c'est dans ce sens bien connu que saint Luc l'emploie en cet endroit, l'empruntant vraisemblablement aux Philippiens eux-mêmes, qui s'en servaient pour caractériser la jeune fille, en tant qu'elle prédisait l'avenir (*divinando*, μαρτυρομένη). Dans le langage chrétien, cette malheureuse était tout simplement démoniaque, et c'est sous l'influence de l'esprit mauvais qu'elle rendait des oracles. — *Quæstum magnum...* Elle était tombée entre les mains d'hommes sans conscience, qui profitaient de ses mystérieux pouvoirs pour extorquer de grosses sommes à ceux qui venaient la con-

sulter. — *Subsecuta...*, *clamabat...* (vers. 17). La voilà malgré elle sous l'influence des apôtres de Jésus, de même qu'autrefois les démoniaques de Palestine avaient subi la toute-puissance de Jésus lui-même. Cf. Marc. i, 24 ; Luc. iv, 34, 41, etc. — *Et nos*. Le « nous » va disparaître jusqu'à xx, 5, c.-à-d. jusqu'au retour de Paul à Philippiens après une assez longue absence ; d'où l'on a conclu, vraisemblablement avec raison, que saint Luc fut laissé en Macédoine par son maître pour qu'il y annonçât l'évangile après son départ forcé et précipité. Voyez les vers. 35 et ss. — *Isti... servit Dei...* Par la bouche de sa victime, Satan rend témoignage à saint Paul et à ses compagnons. Cf. Marc. v, 7, etc. — *Dolens... Paulus* (vers. 18). Le participe grec διαπονηθείς marque une très vive douleur, qui traverse l'âme. Cf. iv, 2. L'apôtre ne pouvait pas plus supporter que son divin Maître que le démon s'occupât de lui, même pour lui rendre un témoignage favorable. Cf. Marc. i, 25 ; Luc. iv, 35, etc. — *Præcipio... in nomine...* Ordre aussi formel que ceux du Sauveur. L'effet fut immédiat, merveilleux : *exiit eadem...*

19-24. Paul et Silas sont jetés en prison, comme perturbateurs de la paix publique. — *Videntes... domini...* Ces misérables comprirent aussitôt, à leur point de vue égoïste, les conséquences de la guérison de leur esclave (*exiit spes quæstus...*), et ils ne songèrent qu'à se venger des auteurs de leur perte. — *Apprehendentes...* Ils ne se saisirent que de Paul et de Silas ; Luc et Timothée étaient probablement absents. — *In forum*. Sur l'agora, dit naturellement le texte primitif. C'est là que les magistrats siègeaient pour rendre la justice. — *Ad principes*. Le mot grec ἀρχοντας n'est pas moins général que le mot latin ; le vrai titre est cité presque aussitôt, τοῖς στρατηγοῖς (vers. 20 ;

20. et les présentant aux magistrats, ils dirent : Ces hommes troublent notre ville ; ce sont des Juifs,

21. et ils annoncent un genre de vie qu'il ne nous est pas permis de recevoir ni de suivre, puisque nous sommes Romains.

22. Le peuple courut contre eux ; et les magistrats, ayant fait déchirer leurs tuniques, ordonnèrent qu'on les battît de verges.

23. Et après qu'on leur eut donné des coups nombreux, ils les mirent en prison, en ordonnant au geôlier de les garder avec soin.

24. Lorsqu'il eut reçu cet ordre, il les mit dans une prison intérieure, et serra leurs pieds dans des ceps.

25. Au milieu de la nuit, Paul et Silas

20. et offerentes eos magistratibus, dixerunt : Hi homines conturbant civitatem nostram, cum sint Judæi,

21. et annuntiant morem, quem non licet nobis suscipere, neque facere, cum simus Romani.

22. Et cucurrit plebs adversus eos ; et magistratus, scissis tunicis eorum, jussurunt eos virgis cædi.

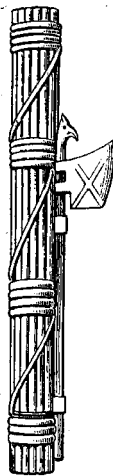
23. Et cum multas plagas eis imposuissent, miserunt eos in carcerem, præcipientes custodi ut diligenter custodiret eos.

24. Qui cum tale præceptum accepisset, misit eos in interiorem carcerem, et pedes eorum strinxit ligno.

25. Media autem nocte, Paulus et

magistratibus est encore bien vague) : c.-à-d., les préteurs ou duumvirs chargés d'administrer la justice dans les villes qui jouissaient, comme Philippe, du « ius italicum ». Voyez Cicéron, de *Leg. agr.*, 35; Diod. de Sicile, x. — *Dixerunt...* Leur allocution, vers. 20^b-21, n'est pas moins habile que rapide. Sentant bien qu'ils ne pouvaient pas faire valoir leur vrai grief, parce que la loi n'avait aucun remède pour sauvegarder la propriété dépréciée par un exorcisme, ils lancèrent contre Paul et Silas une accusation politique, et relevèrent le double fait « de trouble causé dans la cité et de prédication illicite ». — *Conturbant...* Le verbe grec *ἐκταράσσωσιν* suppose des agissements aussi violents que la conduite des missionnaires avait été calme. — *Cum sint Judæi*. Ce détail ne pouvait manquer d'impressionner vivement les magistrats et le peuple, car les Juifs étaient presque partout suspects, détestés, méprisés. Il montre aussi que les accusateurs ne connaissaient pas encore le christianisme comme une religion distincte, et qu'ils la confondaient avec le judaïsme. D'ailleurs Paul et Silas étaient réellement Juifs d'origine. — *Morem* (vers. 21) : ἔθνη, des coutumes, des pratiques. — *Quem non licet...* En effet, les lois romaines prohibaient l'introduction des cultes étrangers qui n'avaient pas été ouvertement reconnus, ou qui n'étaient pas tolérés d'une manière tacite. Voyez Cicéron, de *Legib.*, II, 8. — Le trait final, *cum...* *Romani*, opposé à « cum sint Judæi », ne pouvait qu'augmenter la force des preuves présentées. — *Et cucurrit...* (vers. 22). L'effet du discours fut aussi prompt que terrible pour les deux accusés. La foule se livra à une manifestation très hostile, et les duumvirs les châtièrent indignement, sans la moindre enquête (comp. le vers. 37). — *Scissis tunicis...* par la main des licteurs. C'était un préliminaire de la bastonnade (Tit-Live, VIII, 32; Tacite, *Hist.*, IV, 27, etc.). — *Virgis cædi* (βαῖσι ζειν). Supplice fréquemment infligé chez les Romains. Il

différait de la flagellation, pour laquelle on se servait d'un fouet ou flagellum, comme son nom l'indique, et non de verges. Saint Paul le subit jusqu'à trois fois (II Cor. XI, 25). — *Cum multas plagas...* (vers. 23). D'après la loi romaine, le nombre des coups était illimité; chez les Juifs, où on connaissait aussi ce genre de châtement, on se contentait de quarante coups. — *Miserunt...* in carcerem : en attendant qu'on les expulsât de la ville le lendemain. Comp. le verset 35. — *Præcipientes...* ut diligenter... L'adverbe ἀσφαλώς signifie plutôt : sûrement. Cet ordre occasionna une mesure plus rigoureuse encore : *misit...* in interiorem... (vers. 24); c.-à-d., probablement, dans un cachot souterrain ; en toute hypothèse, dans une chambre sans lumière et mal aérée. — *Strinxit* (ἡσυχάζατο) *ligno*. Le « bois » (ξύλον), en latin « nervus » était un gros bloc de bois muni d'ouvertures dans lesquelles



Faisceau de verges d'un licteur. (Bas-relief romain.)

étaient introduits et serrés les pieds du patient, de manière à l'immobiliser et à lui rendre la fuite impossible. Cette immobilité forcée et la position contrainte des membres faisaient en même temps des « ceps » un véritable instrument de torture. Voyez Job, XIII, 27 et XXXIII, 11.

30 Paul et Silas sont miraculeusement délivrés ; ils quittent Philippe après avoir reçu les excuses des magistrats. XVI, 25-40.

Silas orantes laudabant Deum ; et audi-
ebant eos qui in custodia erant.

26. Subito vero terræmotus factus est
magnus, ita ut moverentur fundamenta
carceris ; et statim aperta sunt omnia
ostia, et universorum vincula soluta sunt.

27. Expergefactus autem custos car-
ceris, et videns januas apertas carceris,
evaginato gladio volebat se interficere,
æstimans fugisse vinctos.

28. Clamavit autem Paulus voce ma-
gna, dicens : Nihil tibi mali feceris ;
universi enim hic sumus.

29. Petitioque lumine, introgressus est ;
et tremefactus procidit Paulo et Silæ ad
pedes ;

30. et producens eos foras, ait : Do-
mini, quid me oportet facere, ut salvus
fiam ?

31. At illi dixerunt : Crede in Domi-

priaient et louaient Dieu ; et ceux qui
étaient dans la prison les écoutaient.

26. Tout à coup il se fit un grand
tremblement de terre, de sorte que les
fondements de la prison furent ébranlés ;
et aussitôt toutes les portes s'ouvrirent,
et les liens de tous les prisonniers furent
rompus.

27. Le gardien de la prison, réveillé et
voyant les portes de la prison ouvertes,
tira son épée et voulait se tuer, pensant
que les prisonniers s'étaient enfuis.

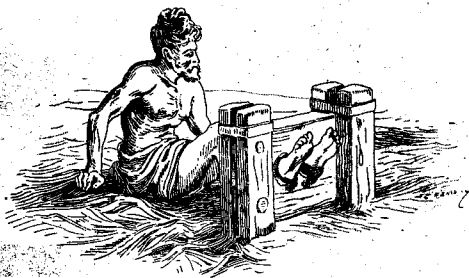
28. Mais Paul cria d'une voix forte :
Ne te fais pas de mal, car nous sommes
tous ici.

29. Alors le geôlier, ayant demandé
de la lumière, entra, et tout tremblant
se jeta aux pieds de Paul et de Silas ;

30. et les conduisant dehors, il dit :
Seigneurs, que faut-il que je fasse pour
être sauvé ?

31. Ils répondirent : Crois au Sei-

25-26. Le prodige. — *Media... nocte...* oran-
tes... Le sommeil était impossible en de telles
conditions ; mais les deux prisonniers savaient
s'occuper d'une manière tout apostolique. —
Laudabant, ὑμνοῦν : ils chantaient des hymnes
à haute voix. Cf. I Cor. xiv, 26, etc. — *Subito...*
terræmotus... (vers. 26). Dieu témoignait ainsi,
comme dans une circonstance antérieure (cf.
iv, 31), qu'il était attentif à la prière de ses



Supplée des ceps.

apôtres. Les mots *ita ut moverentur...* mettent
en relief la violence de ce tremblement de terre
surnaturel. — *Aperta... ostia, etc.* Les choses
purent se passer de la manière suivante : « les
chaînes étaient fixées dans la muraille, et le
choc qui fit sauter les serrures des portes brisa
aussi les attaches qui maintenaient ces chaînes
dans la maçonnerie. »

27-34. Conversion du geôlier et de toute sa
famille. — *Videns januas...* Ce fut là naturelle-
ment sa première préoccupation. — *Evaginato...*

volebat (ἤμελλεν, il était sur le point de...)...
En effet, il répondait des prisonniers sur sa vie,
et il voulait, en se tuant, échapper à la honte et
au jugement sévère qui l'attendaient. Cf. xii, 19 ;
xxvii, 42. Le suicide en de telles circonstances
était très habituel à cette époque chez les Grecs
et chez les Romains. — *Clamavit Paulus...*
(vers. 28). Précisément parce que sa prison était
plus obscure (voyez le vers. 24), saint Paul avait

pu apercevoir son gardien, mainte-
nant surtout que les portes extérieures
étaient ouvertes et laissaient pénétrer
quelque clarté. Par son cri et sa pa-
role rassurant, il sauva la vie du mal-
heureux geôlier. — *Universi... hic...*
Les autres prisonniers, saisis d'effroi,
n'avaient pas même songé à fuir. —
Petitio... lumine (vers. 29) : des lumières,
d'après le grec : pour faire son inspec-
tion dans les meilleures conditions
possibles. — *Tremefactus*. Très éner-
giquement dans le grec : étant devenu
plein de frayeur. C'est en comprenant
que tout cela était surnaturel, que le
geôlier fut si vivement impressionné.
Il se rendait aussi parfaitement compte
que tout se rattachait à Paul et à
Silas ; de là son attitude de profonde

vénération à leur égard : *procidit Paulo et...*

— *Producens... foras* (vers. 30) : les faisant
sortir de leur cachot intérieur. — *Quid... ut
salvus...* ? Ces mots semblent faire allusion à
la déclaration de la jeune démoniaque (comp.
le vers. 17^b), dont le geôlier avait pu entendre
parler. Du moins, il savait d'une manière ou de
l'autre que Paul et Silas annonçaient « le salut » ;
c'est pourquoi il les prie instamment de lui
indiquer à quelle condition il pourra l'obtenir. —
Ils le satisfont aussitôt : *Crede in... Jesum* (ver-

gneur Jésus, et tu seras sauvé, toi et ta famille.

32. Et ils lui annoncèrent la parole du Seigneur, ainsi qu'à tous ceux qui étaient dans sa maison.

33. Et les prenant à cette heure de la nuit, il lava leurs plaies ; et aussitôt il fut baptisé avec toute sa famille.

34. Puis les ayant conduits dans sa maison, il leur servit à manger, et se réjouit avec toute sa famille d'avoir cru en Dieu.

35. Lorsque le jour fut venu, les magistrats envoyèrent les licteurs, qui dirent : Laisse aller ces hommes.

36. Le gardien de la prison rapporta ces paroles à Paul : Les magistrats ont envoyé l'ordre de vous mettre en liberté ; sortez donc maintenant, et allez en paix.

num Jesum ; et salvus eris tu, et domus tua.

32. Et locuti sunt ei verbum Domini, cum omnibus qui erant in domo ejus.

33. Et tollens eos in illa hora noctis, lavit plagas eorum, et baptizatus est ipse, et omnis domus ejus continuo.

34. Cumque perduxisset eos in domum suam, apposuit eis mensam, et lætatus est cum omni domo sua, credens Deo.

35. Et cum dies factus esset, miserunt magistratus lictores, dicentes : Dimitte homines illos.

36. Nuntiavit autem custos carceris verba hæc Paulo : Quia miserunt magistratus ut dimittamini ; nunc igitur exeuntes, ite in pace.

et 31). Cf. III, 12 ; VIII, 37, etc. — *Tu, et domus...* Les apôtres espéraient bien que l'exemple du maître entraînerait toute la famille ; ce qui eut lieu d'après le vers. 33^b. — *Locuti... verbum...* (vers. 32). C.-à-d. qu'ils leur exposèrent brièvement à tous la doctrine évangélique, qui consistait surtout alors dans l'histoire et les principaux préceptes de Jésus-Christ. « Il n'est personne qui ne sente tout ce qu'il y a d'émouvant dans cette prédication nocturne des deux missionnaires, au fond d'une prison. » — *In illa hora...* (vers. 33). Il était maintenant au delà de minuit. Comp. le vers. 25^a. — *Lavit plagas...* Détail pathétique. Paul et son ami avaient donc été jetés en prison tout couverts de plaies et de sang, à la suite de leur cruelle bastonnade. Comp. les vers. 22^b et 23. — *Baptizatus est...* Encore les humbles débuts du christianisme en Europe. Comp. les vers. 13-15. — *In domum suam* (vers. 34) : dans son logis de la prison. Il avait pour les apôtres une telle vénération, qu'il ne voulut pas même les laisser dans la meilleure des deux prisons. — *Lætatus est...* Comme autrefois les Samaritains et l'eunuque d'Éthiopie, après leur conversion. Cf. VIII, 8, 39^b. — *Credens Deo*. C.-à-d., d'après le vers. 31^a : croyant en Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble.

35-40. Paul exige une réparation des magistrats, en sa qualité de citoyen romain. — *Magistratus*. Dans le grec : οἱ στρατηγοί, comme au vers. 20 (voyez les notes). — *Lictores* : ῥαβδούχους, ceux qui ont (c.-à-d., qui portent) les verges. Voyez le vers. 22^b. Ils remplissaient tout à la fois les rôles de bourreaux et d'agents inférieurs de la justice. — *Dimitte... illos*. On ne regardait donc pas comme bien grande la faute des apôtres. Il est d'ailleurs possible que les duumvirs eussent appris ce qui s'était passé pendant la nuit, comme le suppose une note additionnelle d'un ancien manuscrit. — *Nuntiavit... custos...* (vers. 36). Assurément avec une

grande joie, sans s'attendre au fier refus de saint Paul, qui va agir avec l'énergie et la dignité qui le caractérisent. La réparation qu'il réclame, ce n'est point pour lui-même qu'il la désire, car il était prêt à subir toutes les humiliations et toutes les avanies pour la cause de



Licteur romain.
(Bas-relief antique.)

Jésus-Christ ; il l'exigera dans un intérêt supérieur, celui du christianisme. « Il ne fallait pas qu'on pût dire en Europe que la religion nouvelle avait été introduite par des hommes sans aveu, qu'on avait arrêtés, bâtonnés dès les pre-

37. Paulus autem dixit eis : Cæsos nos publice, indemnatos, homines Romanos, miserunt in carcerem, et nunc occulte nos ejiunt? Non ita; sed veniant,

38. et ipsi nos ejiciant. Nuntiaverunt autem magistratibus lictores verba hæc. Timueruntque audito quod Romani essent;

39. et venientes deprecati sunt eos, et educantes rogabant ut egredierentur de urbe.

40. Exeuntes autem de carcere, introierunt ad Lydiam; et visis fratribus, consolati sunt eos, et profecti sunt.

37. Mais Paul dit aux licteurs : Ils nous ont fait frapper en public, sans jugement, nous citoyens romains, puis ils nous ont mis en prison, et maintenant ils nous font sortir en cachette? Il n'en sera pas ainsi; mais qu'ils viennent

38. et qu'ils nous mettent eux-mêmes en liberté. Les licteurs rapportèrent ces paroles aux magistrats. Ceux-ci eurent peur, en apprenant qu'ils étaient Romains.

39. Ils vinrent donc leur faire des excuses; et les mettant en liberté, ils les priaient de quitter la ville.

40. Et sortant de la prison, ils entrèrent chez Lydie; et ayant vu les frères, ils les consolèrent et partirent.

CHAPITRE XVII

1. Cum autem perambulassent Amphipolim et Apolloniam, venerunt Thessalonicam, ubi erat synagoga Judæorum.

1. Après avoir traversé Amphipolis et Apollonie, ils vinrent à Thessalonique, où les Juifs avaient une synagogue.

miers jours comme des malfaiteurs. » C'est pour cela que saint Paul mettra à profit les privilèges que lui conférait son titre de citoyen romain. — *Cæsos nos...* Il fait ressortir à merveille, en scandant et en soulignant ses expressions, la nature odieuse et criminelle de l'outrage. — *Publice*: devant la foule (cf. vers. 22); ce qui était une circonstance aggravante. — *Indemnatos*. On ne s'était nullement préoccupé d'interroger et de juger les accusés d'une façon régulière. Comp. les vers. 20-24. — *Homines Romanos*. Plus vigoureusement encore dans le grec : des hommes étant Romains. Il suit de là que Silas jouissait aussi du droit de cité. — *Et nunc occulte...* Contraste avec le début du verset. Paul exige donc que leur acquittement soit public, comme l'avait été leur condamnation : *Non ita* (οὐ γάρ, non certes)... *veniant, et ipsi...* (vers. 38). — *Timuerunt...*, *audito...* En effet, en agissant avec tant de légèreté, les magistrats avaient violé deux lois très chères aux Romains, la loi « Valeria » (608 av. J.-C.) et la loi « Porcia » (300 av. J.-C.), et ils avaient, suivant les idées et le langage reçus, attenté à la majesté du peuple romain, faute qui pouvait entraîner la confiscation des biens ou la mort. Le mot célèbre de Cicéron, *in Verr.*, v, 6, est dans toutes les mémoires : « Fœnus est vinciri civem Romanum, scelus verberari, prope paricidium necari. » — Cela étant, on conçoit l'embarras des duumvirs, et leur prompt acquiescement à la demande de saint Paul : *venientes*

deprecati sunt... (vers. 39; c.-à-d. qu'ils leur firent des excuses). — *Rogabant ut...* Ils ne pouvaient exiger leur départ; du moins ils les supplient de quitter la ville dans l'intérêt commun. — *Introterunt ad...* (vers. 40). Le récit suppose que ce fut pour peu de temps. Le trait qui suit, *visis fratribus*, montre que saint Luc n'a pas raconté toutes les conquêtes spirituelles faites à Philippe par Paul et ses compagnons. Malgré la brièveté de leur séjour dans cette ville, ils avaient donc atteint leur but, et on voit par la lettre que saint Paul écrivit plus tard aux Philippiens quelle tendresse il avait pour eux, et combien ils l'aimaient en retour. Parmi les églises qu'il eut la gloire de fonder, ils furent pour lui ce que Timothée était parmi ses disciples intimes.

§ III. — *Saint Paul à Thessalonique, à Bérée et à Athènes*. XVII, 1-34.

1^o Le ministère de Paul à Thessalonique. XVII, 1-10^a.

CHAP. XVII. — 1. Son voyage depuis Philippe jusque dans cette ville. — *Perambulassent*. Dans le grec : διδρασκοντες, ayant fait route à travers. L'expression semble indiquer que les voyageurs ne séjourneront pas dans les deux villes dont les noms suivent. — *Amphipolim*. Grande cité bâtie sur les bords du Strymon, à environ trente-trois milles romains au sud-ouest de Philippe. Elle était alors la capi-

2. Selon sa coutume Paul entra auprès d'eux, et pendant trois jours de sabbat il discutait avec eux d'après les Écritures,

3. expliquant et démontrant qu'il avait fallu que le Christ souffrit et ressuscitât d'entre les morts; et le Christ, *disait-il*, c'est Jésus que je vous annonce.

4. Quelques-uns d'entre eux crurent et se joignirent à Paul et à Silas, ainsi qu'une grande multitude de prosélytes et de païens, et beaucoup de femmes de qualité.

5. Mais les Juifs, devenus jaloux, prirent avec eux quelques hommes méchants de la populace, et amentant la foule, ils troublèrent la ville; et assaillant la maison de Jason, ils cherchaient Paul et Silas pour les mener devant le peuple.

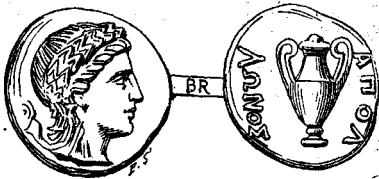
2. Secundum consuetudinem autem Paulus introivit ad eos, et per sabbata tria disserebat eis de Scripturis,

3. adaperiens et insinuans quia Christum oportuit pati, et resurgere a mortuis; et quia hic est Jesus Christus, quem ego annuntio vobis.

4. Et quidam ex eis crediderunt, et adjuncti sunt Paulo et Silæ, et de colentibus gentilibusque multitudo magna, et mulieres nobiles non paucæ.

5. Zelantes autem Judæi, assumptesque de vulgo viros quosdam malos, et turba facta, concitaverunt civitatem; et assistentes domui Jasonis, quærebant eos producere in populum.

taie de la province de Macédoine. — *Apolloniæ*. Ville d'une moindre importance, située à trente milles au sud-ouest d'Amphipolis, à quarante-sept milles à l'est de Thessalonique (*Att. géogr.*, pl. xvii). — *Thessalonicæ*. Aujourd'hui



Monnaie d'Apollonie de Macédoine.

Saloniki, au fond du golfe Thermaïque. Cité ancienne et célèbre, qui jouissait alors d'un commerce florissant. Elle était bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline, en face d'un horizon magnifique. Voyez F. Vigouroux, *le Nouv. Test. et les découvertes archéol.*, p. 237-256; de la 2^e édit.

2-4. Paul prêche avec succès l'évangile aux Thessaloniens. — *Secundum consuetudinem*. Cet usage a été déjà mentionné plusieurs fois. Cf. xiii, 5, 14; xiv, 1, etc. — *Per sabbata tria*... Preuve que l'enseignement de l'apôtre était favorablement accueilli. Les mots *adaperiens et insinuans* (vers. 3) décrivent fort bien sa méthode. Partant des textes sacrés qu'on avait lus durant l'office divin, il démontrait la vérité de la foi chrétienne par les Écritures; ce qui était le meilleur genre de preuve pour un auditoire juif. L'équivalent grec du second verbe, *παραιρέμενος*, signifie plutôt : produisant (des arguments). — *Quia Christum... pati, etc.* Paul appuyait donc surtout sur ces deux points : la nécessité de la mort du Messie et de sa résur-

rection, d'après le plan divin. Cf. Luc. xxiv, 26, 44 et ss., etc. Le premier était en opposition complète avec les préjugés des Juifs d'alors; raison de plus pour insister davantage de ce côté. — *Et quia hic...* : à savoir, le Messie. C'était là le troisième point spécial de la prédication, servant de conclusion à tout le reste. — *Quem ego...* Le langage devient tout à coup direct. Cf. i, 4, etc. — L'effet produit fut excellent : *quidam... crediderunt* (vers. 4). D'après le grec : furent persuadés. Ce qui montre qu'on avait compris la valeur des raisonnements du missionnaire. — *Adjuncti sunt*. A la lettre dans le grec : ils eurent leur sort jeté avec. C.-à-d. : ils furent associés à. Cf. xiii, 48; Joan. vi, 44, etc. — *Et de colentibus gentilibusque...* La Vulgate signale ici deux catégories distinctes de convertis. Il n'y en a qu'une dans le grec, où on lit : Et une grande multitude de Grecs (Ἑλλήνων) qui adoraient (le vrai Dieu). Il s'agit donc de prosélytes. Parmi ceux-ci saint Paul fit beaucoup plus de conversions que parmi les Juifs proprement dits (« quelques-uns », d'une part; de l'autre, *multitudo magna*). Ces derniers étaient remplis, au sujet du Messie, de nombreux préjugés qui les indisposaient contre la foi chrétienne. D'après I Thess. i, 9, un certain nombre de païens se convertirent aussi. — *Mulieres nobiles*. D'après le grec : τῶν πρώτων, des premières (de la ville). C'étaient sans doute aussi des prosélytes.

5-10^a. Les Juifs suscitent une émeute contre les prédicateurs, et les contraignent de quitter la ville. — *Zelantes* (ζηλωταί). C.-à-d., étant jaloux. Comme autrefois à Antioche de Pisidie, durant la première mission de saint Paul. Cf. xiii, 45. Ce bas sentiment va produire le même résultat qu'alors. — *Assumptesque...* Avec de l'argent, rien n'était plus facile; car le mot ἀγοραίων, que notre version latine traduit par *de vulgo*, désigne, en mauvaise part, des hommes qui fréquentent l'agora, la place publique; var

6. Et cum non invenissent eos, trahent Jasonem et quosdam fratres ad principes civitatis, clamantes : Quoniam hi, qui urbem concitant, et huc venerunt,

7. quos suscepit Jason, et hi omnes contra decreta Cæsaris faciunt, regem alium dicentes esse, Jesum.

8. Concitaverunt autem plebem, et principes civitatis audientes hæc.

9. Et accepta satisfactione a Jasonem et a ceteris, dimiserunt eos.

10. Fratres vero confestim per noctem dimiserunt Paulum et Silam in Beream. Qui cum venissent, in synagogam Judæorum introierunt.

11. Hi autem erant nobiliores eorum qui sunt Thessaloniciæ; qui susceperunt

6. Mais ne les ayant pas trouvés, ils traînèrent Jason et quelques frères devant les magistrats de la ville, en criant : Ces hommes qui troublent la ville et qui sont venus ici,

7. Jason les a reçus, et ils agissent tous contre les décrets de César, soutenant qu'il y a un autre roi, Jésus.

8. Ils excitèrent ainsi le peuple et les magistrats de la ville qui les écoutaient.

9. Mais ayant reçu caution de Jason et des autres, ils les laissèrent aller.

10. Aussitôt, pendant la nuit, les frères firent partir Paul et Silas pour aller à Bérée. Lorsqu'ils y furent arrivés, ils entrèrent dans la synagogue des Juifs.

11. Or ceux-ci étaient plus nobles de sentiments que ceux de Thessalonique ;

conséquent, des vagabonds oisifs, prêts à tout faire si l'on paye leurs services. — *Turba facta.* C.-à-d. : ayant formé un attroupement tumultueux, ainsi qu'il ressort du trait suivant, *concitaverunt* (ἐθορῶσιν à l'imparfait, ils troublaient)... — *Assistentes.* Plutôt : se précipitant sur (ἐπιστρέφεις). Jason, dont il n'est point parlé en dehors de ce passage, était évidemment l'hôte de Paul et de Silas, et sans doute aussi un Juif converti au christianisme. Nous savons par ailleurs que les missionnaires n'acceptèrent de lui que le logement. Paul travaillait de ses mains pour gagner sa vie (cf. I Thess. II, 9 ; II Thess. III, 8) ; il accepta cependant un secours qui lui fut envoyé par ses chers Philippiens (Phil. IV, 16 ; I Thess. II, 5 et ss.). — *Querebant eos producere...* : dans l'espoir cruel que la foule les ferait périr sommairement. — *Cum non invenissent...* (verset 6). Rendus furieux par cet échec, *trahent...* Scène analogue à celle de xvi, 19 et ss. — *Principes civitatis.* Dans le texte original, ils sont nommés πολίταρχοι, polytarques (de même au vers. 8), « nom local, propre aux magistrats de Thessalonique. Aucun écrivain ancien ne nous l'avait conservé ; on ne le lisait sur aucun monument de l'antiquité. Avant la découverte des inscriptions de Thessalonique (dont plusieurs le citent expressément), il ne nous était connu que par saint Luc. C'est donc là un de ces mots caractéristiques qui en disent plus que de longs arguments en faveur de la véracité d'un récit ; il prouve que l'auteur des Actes connaissait fort bien l'organisation administrative de Thessalonique. » F. Vigouroux, l. c., p. 238-239. — *Clamantes.* Le grec βοῶντες désigne des cris sauvages. Cf. xxv, 24. Ces Juifs fanatiques vont porter contre Paul et Silas une accusation semblable à celle que nous avons lue naguère (cf. xvi, 20^e-21), mais d'un caractère politique plus accentué. — *Concitant.* Très fortement dans le grec : Ayant mis sens dessus dessous la (terre) habitée, c.-à-d., tout l'empire (ἀναστατώνσαντες τὴν οἰκουμένην). Cf. Luc. II, 1.

C'est là un aveu précieux des ennemis de la religion de Jésus : elle se répandait en tous lieux avec une grande rapidité. — *Contra decreta Cæsaris...* (vers. 7). L'accusation devient plus spéciale, et davantage encore avec les mots *regem alium...*, qui rappellent le crime identique reproché à Notre-Seigneur par les hiérarques, devant le tribunal de Pilate. Cf. Luc. XXIII, 2 ; Joan. XIX, 12, 15. On voit, par ce détail, que saint Paul avait parlé aux Thessaloniens du royaume spirituel fondé par Jésus-Christ. Il est étrange de voir « cette populace faire du zèle pour se montrer amie de César ». — *Concitaverunt* (vers. 8). Il y a encore une nouvelle expression dans le grec : ἐτάραξαν (comp. les vers. 5^{et} 6^e). — *Satisfactione* (vers. 9). C.-à-d., probablement, un dépôt d'argent pour servir de caution. A la lettre dans le grec : ce qui est suffisant (τὸ ἱκανόν). — *Per noctem dimiserunt...* (vers. 10^e). Par conséquent, en secret, pour qu'il n'arrivât aucun malheur aux deux apôtres. Leur œuvre avait été brusquement interrompue ; mais ils avaient fondé en peu de temps une admirable chrétienté à Thessalonique, comme en font foi les deux lettres que saint Paul ne tarda pas à écrire aux disciples qu'il laissait dans cette ville. — *Beream.* On la nomme aujourd'hui Verria. C'était également une ancienne et importante cité, bâtie dans un district fertile, à cinquante milles romains au nord-ouest de Thessalonique, sur le versant oriental de la chaîne du mont Olympe. (Voyez l'*Atlas géogr.*, pl. xvii).

2^o Séjour de saint Paul à Bérée. XVII, 10^e-14.

10^e-12. Grand succès de la prédication apostolique. — *Synagogam.* Comme à Thessalonique (cf. vers. 2) et partout où il y avait des Juifs. — *Hi... nobiliores...* (vers. 11). C.-à-d., mieux élevés, plus nobles de caractère et de sentiments (εὐγενέστεροι). Leur conduite va vérifier cet éloge. — *Susceperunt verbum,* τοῦ λόγου : la parole par excellence, l'évangile. — *Cum... avi-*

ils reçurent la parole avec beaucoup d'avidité, examinant tous les jours les Écritures, pour vérifier ce qu'on leur disait.

12. Beaucoup d'entre eux crurent, ainsi que des femmes grecques de qualité, et un grand nombre d'hommes.

13. Mais quand les Juifs de Thessalonique eurent appris que la parole de Dieu était aussi prêchée par Paul à Bérée, ils y vinrent aussi, soulevant et troublant la foule.

14. Alors les frères firent aussitôt partir Paul, pour qu'il allât jusqu'à la mer; quant à Silas et Timothée, ils demeurèrent à Bérée.

15. Ceux qui conduisaient Paul le menèrent jusqu'à Athènes; et après avoir reçu de lui, pour Silas et Timothée, l'ordre de venir au plus tôt auprès de lui, ils partirent.

16. Pendant que Paul les attendait à

verbum cum omni aviditate, quotidie scrutantes Scripturas, si hæc ita se haberent.

12. Et multi quidem crediderunt ex eis, et mulierum gentilium honestarum, et viri non pauci.

13. Cum autem cognovissent in Thessalonica Judæi, quia et Berœæ prædicatum est a Paulo verbum Dei, venerunt et illuc, commoventes et turbantes multitudinem.

14. Statimque tunc Paulum dimiserunt fratres, ut iret usque ad mare; Silas autem et Timotheus remanserunt ibi.

15. Qui autem deducebant Paulum, perduxerunt eum usque Athenas; et accepto mandato ab eo ad Silam et Timotheum, ut quam celeriter venirent ad illum, profecti sunt.

16. Paulus autem cum Athenis eos

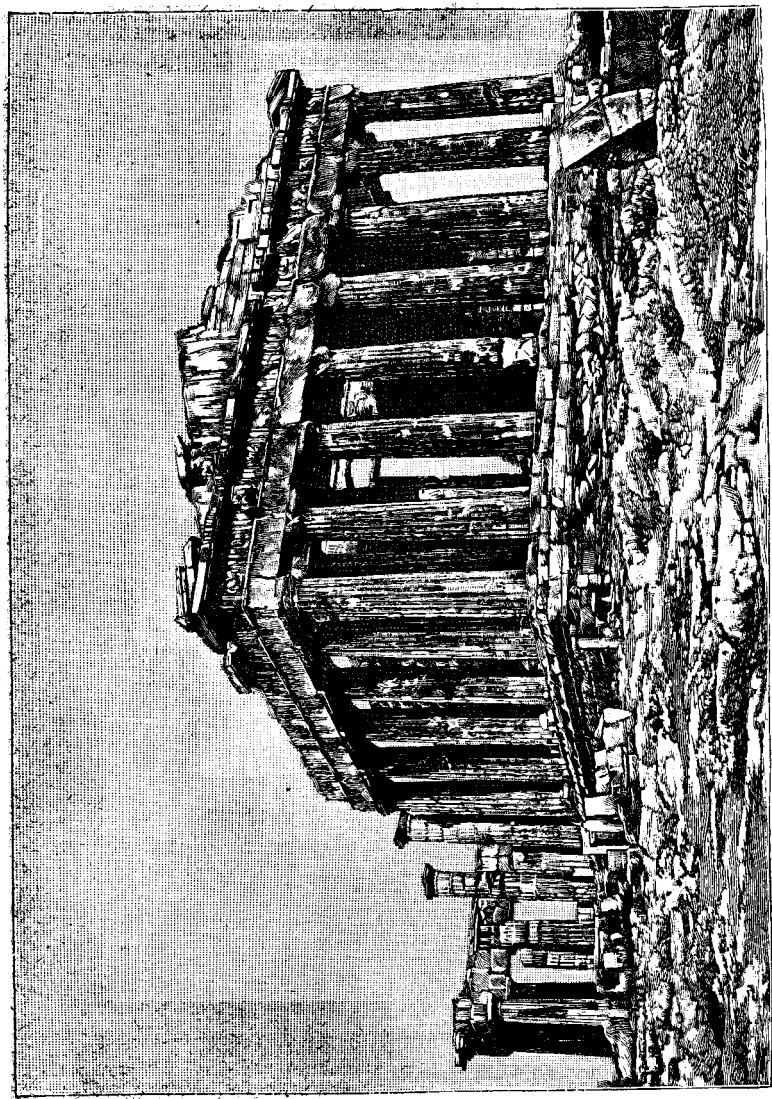
ditate. Le substantif grec *πρωθυμία* décrit plutôt le zèle et l'entrain. — *Quotidie scrutantes...* Saint Paul continuait donc de puiser ses preuves dans la Bible. Voyez le vers. 3 et les notes. Non seulement les Juifs de Bérée l'écoutaient avec intérêt, mais ils étudiaient ensuite avec soin les textes qu'il leur avait cités, pour voir s'ils exprimaient vraiment les vérités qu'il leur prêchait (*si hæc ita...*). — Effet produit parmi la population juive : *multi... crediderunt...* (et pas seulement « quidam », comme à Thessalonique; cf. vers. 4^o). Puis, parmi les païens : *et mulierum...* (*honestarum* traduit ici le mot grec *εὐσχημόνων*; cf. xiii, 50) et *vir...*

13-14. Les Juifs de Thessalonique viennent à Bérée pour en chasser saint Paul. — *Cum autem...* (vers. 13). Même à Bérée, l'orage éclata contre les prédicateurs; toutefois, il ne fut pas excité par les Juifs de cette ville, qui demeurèrent calmes, mais par ceux de Thessalonique : *venerunt...* — *Commoventes et turbantes*. Deux expressions synonymes, pour renforcer la pensée. Le grec ordinaire n'en a qu'une (*ἀτασθαλίαι*, agitant comme fait une tempête sur la mer); mais les plus anciens manuscrits ajoutent : *καὶ ταράσσοντες*. — *Statimque...* (vers. 14) : en toute hâte, tant le péril était pressant. Cf. vers. 10. — *Ut... usque ad mare* : afin de s'embarquer directement pour Athènes. La Vulgate a suivi la leçon des meilleurs manuscrits grecs, qui ont : *ἕως ἔτι*, jusque vers. Ailleurs on lit : *ὡς ἔτι*, comme vers; variante qui modifie notablement le sens. En effet, elle signifierait que, pour déjouer les poursuites des ennemis de saint Paul, les Béréens qui l'accompagnaient (comp. le vers. 15) se seraient d'abord dirigés vers la mer, comme s'ils avaient l'intention de s'embarquer, mais qu' aussitôt après, revenant sur leurs pas, ils auraient pris la route de terre. Toutefois, nous l'avons

dit, la meilleure leçon est *ἕως* et non pas *ὡς*. De plus, si le voyage avait eu lieu par terre, saint Luc aurait probablement cité, selon sa coutume, les villes traversées par son héros. — *Silas... et Timotheus remanserunt...* Ce dernier était d'abord resté quelque temps à Philippes avec saint Luc (voyez les notes de xvi, 17); puis il avait rejoint son maître à Thessalonique ou à Bérée, comme nous l'apprenons ici. Lui et Silas avaient été moins en vue que saint Paul, qui était particulièrement détesté par les Juifs; c'est pour cela qu'ils purent demeurer dans la ville.

3^o Saint Paul à Athènes. XVII, 15-34. C'est là « un des épisodes les plus intéressants racontés dans les Actes des apôtres ». Voyez, au point de vue archéologique, F. Vigouroux, l. c., p. 267-272.

15-16. Les impressions de l'apôtre, lorsqu'il se trouva seul dans cette grande cité païenne. — *Qui... deducebant*. Les chrétiens de Bérée, ne voulant pas que saint Paul voyageât seul dans cette circonstance pénible, le firent accompagner par quelques-uns des leurs. — *Usque Athenas*. La célèbre capitale de l'Attique, à plusieurs journées de Bérée. On comprend que Paul ait voulu mettre tout cet espace entre lui et la Macédoine, où les Juifs semblaient décidés à le poursuivre de ville en ville, pour rendre son ministère infructueux, en suscitant des émeutes partout où il commençait à l'exercer. Ainsi avaient fait antefoils leurs coreligionnaires d'Antioche de Pisidie. Cf. xiii, 50; xiv, 5, 18. — *Quam celeriter*. Il est probable que l'apôtre ne voulait commencer sa prédication à Athènes qu'après l'arrivée de ses deux compagnons. — *Paulus... Athenis* (vers. 16). Rien de plus frappant que la juxtaposition de ces deux noms, comme le falsait déjà remarquer saint Augustin. « Là, dit-il, dans la patrie des grands poètes, des



Ruines du Parthénon, à Athènes.

Athènes, son esprit était surexcité en lui-même, en voyant la ville livrée à l'idolâtrie.

17. Il disputait donc dans la synagogue avec les Juifs et les prosélytes, et tous les jours sur la place publique avec ceux qui s'y trouvaient.

18. Quelques philosophes épicuriens et stoïciens discutaient avec lui; et les uns disaient: Que veut dire ce discoureur? et d'autres: Il semble annoncer de nouveaux dieux; parce qu'il leur annonçait Jésus et la résurrection.

expectaret, incitabatur spiritus ejus in ipso, videns idololatriæ deditam civitatem.

17. Disputabat igitur in synagoga cum Judæis et colentibus, et in foro, per omnes dies, ad eos qui aderant.

18. Quidam autem Epicurei et Stoici philosophi disserebant cum eo: et quidam dicebant: Quid vult seminiverbiis hic dicere? alii vero: Novorum dæmoniorum videtur annuntiator esse; quia Jesum et resurrectionem annuntiabat eis.

grands orateurs et des grands philosophes, dont l'orgueilleuse renommée remplissait le monde, là Paul devait annoncer pour la première fois le Christ, le crucifié, qui paraissait une folle aux païens, de même qu'il était un scandale pour les Juifs. » Malgré sa déchéance politique, Athènes était encore à cette époque la métropole de l'art grec et « une chose unique au monde », grâce à ses chefs-d'œuvre de l'Acropole et du Pœcile, grâce aux Propylées, au Parthénon, à l'Erechthéon, etc. — Cum... expectaret. On voit par cette expression, et par I Thess. III, 1, que le sentiment de sa solitude pesait sur son âme, et que l'attente lui parut longue; mais il fallait au moins huit jours, à partir du départ de ses guides béréens (cf. vers. 15a), pour que Silas et Timothée pussent le rejoindre. — Incitabatur spiritus... D'après toute la force du grec, ce fut comme un paroxysme (παροξυσμός) de sainte indignation et de profonde tristesse, occasionné, ainsi que l'ajoute saint Luc, par la vue des idoles presque innombrables qu'Athènes renfermait: videns idololatriæ... Le grec est encore plus expressif, par l'emploi du verbe θεωροῦντι, contemplant, et de l'adjectif κατείδωλον, rempli d'idoles. Cet adjectif n'est employé nulle part ailleurs; saint Luc l'a formé à l'instar des mots très grecs κατάπελος, rempli de vignes, κατάχρυσος, rempli d'or, etc. Le fait que mentionne ici l'écrivain sacré est nettement attesté par les auteurs classiques, en particulier par Xénophon. Comp. Tite-Live, XIV, 27. « L'Acropole... n'est qu'une sorte de temple, un lieu sacré tout couvert de sanctuaires dédiés à Dionysos, à Esculape, à Aphrodite, à la Terre, à Cérès, à la Victoire Aptère, etc. Chacun des dieux de l'Olympe avait sa place à l'agora. Tous les lieux publics, tous les édifices civils eux-mêmes étaient consacrés à une divinité; et non seulement les dieux connus, mais les dieux inconnus avaient leur autel. La mythologie, le polythéisme étaient là tout entiers... » F. Vigoureux, l. c., p. 261-262. On conçoit la douleur causée à saint Paul par ce spectacle qui lui rappelait, d'une part, les erreurs intellectuelles, de l'autre, la corruption morale dans lesquelles étaient plongés ceux qui rendaient un culte à ces idoles.

17-18. Paul se met à prêcher; impression

produite sur ses auditeurs. — Disputabat... Son zèle ne put bientôt plus se contenir, et il se mit à faire part de la bonne nouvelle, d'abord aux Juifs et aux prosélytes (colentibus; voyez le vers. 4), selon sa coutume, puis aux Gentils. Aux premiers il parlait dans la synagogue, aux jours des assemblées religieuses; aux autres, sur l'agora, comme dit le grec (Vulg., in foro), par conséquent tous les jours sans exception, car il trouvait là constamment soit des groupes d'habitants de la ville, suivant l'usage du temps et du pays, soit des étrangers et des étudiants, alors très nombreux à Athènes. — Quidam... philosophi... (vers. 18). La ville avait tenu une grande place autrefois dans l'histoire de la philosophie, et c'est elle qui avait servi de berceau aux quatre grands systèmes des Platoniciens, des Aristotéliens, des Stoïciens et des Épicuriens. Mais ses philosophes d'alors étaient bien peu de chose: « professeurs, rhéteurs, discoureurs, argumentateurs, grammairiens, pédagogues et gymnastes de toute description; parmi tous ces sophistes ou sophonistes, il n'y en avait pas un qui manifestât la plus petite parcelle de force ou d'originalité. » Il n'est pas surprenant que les objections adressées à saint Paul par ses auditeurs de l'agora provinssent des Épicuriens et des Stoïciens, car ils étaient, par la nature même de leurs principes, les plus éloignés de l'idée chrétienne. Ceux-ci enseignaient le matérialisme, le panthéisme, le fatalisme et étaient orgueilleux comme des pharisiens; ceux-là étaient athées en pratique et ne songeaient qu'à leur satisfaction personnelle. — Quidam dicebant. Les auditeurs étaient très partagés d'opinion au sujet de la doctrine de saint Paul. Les uns, plus superficiels, regardaient l'apôtre, d'une manière peu flatteuse, comme un σπερμολόγος (Vulg., seminiverbius). Ce mot, qui se disait en premier lieu d'un oiseau becquetant des grains éparpillés, désignait par extension les radoteurs insignifiants, les bouffons sans principes qui gagnent leur nourriture par tous les moyens. — Les autres (alii vero) croyaient avoir compris que Paul voulait leur faire connaître des dieux nouveaux (au lieu de novorum, le grec a νέων, étrangers), mais des dieux de second ordre, comme il ressort du mot δαιμόνια (dæmoniorum). — Le narrateur insère une petite

19. Et apprehensum eum ad Areopagum duxerunt, dicentes : Possumus scire quæ est hæc nova, quæ a te dicitur, doctrina ?

20. Nova enim quædam infers auribus nostris; volumus ergo scire quidnam velint hæc esse.

21. Athenienses autem omnes, et advenæ hospites, ad nihil aliud vacabant nisi aut dicere, aut audire aliquid novi.

22. Stans autem Paulus in medio Areo-

19. Et l'ayant pris, ils le menèrent à l'Aréopage, en disant : Pouvons-nous savoir quelle est cette nouvelle doctrine que tu enseignes ?

20. Car tu apportes à nos oreilles des choses nouvelles; nous voulons donc savoir ce qu'elles signifient.

21. Or tous les Athéniens, et les étrangers qui demeuraient à Athènes, ne passaient leur temps qu'à dire ou à entendre quelque chose de nouveau.

22. Paul, debout au milieu de l'Aréo-

réflexion, pour expliquer ce sentiment étrange d'une partie de l'auditoire : *quia Jesum et... anastasiabai* (le grec emploie le verbe caractéristique *ἐκείνου*). L'apôtre annonçait donc ouvertement Jésus aux Athéniens, et Jésus ressuscité, principe et modèle de notre future résurrection. La formule « Jésus et la résurrection » (*τὸν ἀνέστατον*) a fait supposer à saint Jean Chrysostome et à divers interprètes que les auteurs de la remarque en question auraient pris le mot « anastasis » pour le nom d'une déesse; mais cela paraît peu vraisemblable.

19-21. On conduit l'apôtre à l'Aréopage, pour le mieux entendre. — *Apprehensum* (*ἐπιλάβομεν*) : sans la moindre violence, mais amicalement. Si ce verbe est pris parfois en mauvaise part, il est assez souvent aussi employé en bonne part. Cf. ix, 27; xxiii, 19; Marc. viii, 23, etc. La curiosité publique étant vivement surexcitée, on voulait obtenir du missionnaire une exposition suivie et en quelque sorte officielle de son enseignement; c'est pour cela qu'on le conduisit *ad Areopagum*, dans un lieu où on pourrait l'entendre plus à l'aise. On nommait Aréopage (*Ἄρειος πάγος*), ou colline de Mars, un monticule rocheux qui se dresse au-dessus de l'agora où l'on se trouvait alors (cf. vers. 7^b), et qui servait de local au tribunal suprême d'Athènes. Là, disait la légende, Mars s'était autrefois défendu, devant un conseil formé de douze dieux, d'avoir outragé un fils de Neptune. De là cette appellation donnée au rocher, sur lequel on monte encore de l'agora par treize marches taillées dans le roc. « Au bas de l'escalier, sur la pente douce, peut se tenir une foule considérable. » C'est à tort que quelques commentateurs ont pensé que les Athéniens conduisirent l'apôtre en ce lieu parce qu'ils voulaient lui intenter un procès criminel. Il n'y a pas, dans le récit, la moindre trace d'une action judiciaire, et le discours de Paul ne ressemble nullement à une défense personnelle. D'ailleurs, le temps n'était plus, à Athènes, où l'on arrêtait et où l'on condamnait à mort pour avoir essayé d'introduire de nouvelles divinités; on était devenu plutôt libéral à l'extrême sous le rapport religieux. — *Hæc nova* (*καινή*). L'adjectif est très accentué, comme le montrent les vers. 20 et 21. — *Dicitur*. Le grec *καλούμενην* a ici le sens d'annoncée, publiée. — *Nova enim...*

(vers. 20). Le texte primitif n'emploie pas, cette fois, la même expression qu'au vers. 19. Il a *ἐξέλιποντα*, c.-à-d., des choses qui frappent par leur caractère étrange. Cf. I Petr. iv, 4, 12. — *Athenienses enim...* (vers. 21). Observation très intéressante et très exacte de saint Luc, pour aider ses lecteurs à mieux comprendre les réflexions qui précèdent (comp. les vers. 19^b et 20). Les idées de saint Paul avaient frappé les Athéniens par leur nouveauté; or c'était là pour eux une excellente note, tant ils aimaient et recherchaient tout ce qui était nouveau. — *Et advenæ hospites...* C.-à-d., les étrangers qui séjournaient dans la ville, ainsi que le dit plus clairement le grec (*οἱ ἐπιδημοῦντες ἐστί*). Ils venaient en grand nombre et de tous côtés à Athènes, attirés par sa célébrité et par ses écoles. — *Vacabant* (*ἐὐχαιρούν*). Ils n'avaient du temps, du loisir, que pour le fait qui va être cité. — *Dicere aut audire...* Car ces deux choses ont chacune leur charme, la première surtout. — *Aliquid novi*. On lit le comparatif dans le texte grec : *τι... καίνεσθρον*, du plus nouveau. Comme on l'a dit : « Nova statim sordebant, noviora quærebantur. » Cette loquacité, cette curiosité, cette légèreté des Athéniens sont fréquemment l'objet des critiques des écrivains de l'antiquité. « D'après un fragment de Ménandre (*Fragm. Georg.*, 9), si l'on adressait la parole à un esclave athénien travaillant à la campagne, il cessait aussitôt de bêcher, et était en état de vous rapporter mot pour mot les termes du dernier traité. Démosthène (*in Philipp.*, I, 10) reprochait à ses compatriotes de perdre leur temps en allant de droite à gauche, demandant : Que dit-on de nouveau ? Plutarque (*de Curiosit.*, 8) rapporte la conversation des foules qui se pressaient dans les marchés et dans les ports. On entendait d'abord la question ordinaire : Qu'y a-t-il de nouveau ? A laquelle on répondait : Comment donc ? N'étiez-vous pas à l'agora ce matin ? Pensez-vous qu'on ait fait une nouvelle constitution durant ces trois dernières heures ? » F. Vigouroux, *l. c.*, p. 263-364. Voyez aussi Thucydide, III, 38, 4; Sénèque, *Epist.*, 94, etc.

22-31. Le discours de saint Paul à l'Aréopage. — Il fut entièrement digne de la circonstance solennelle dans laquelle il fut prononcé. Il unit une éloquence et une délicatesse tout attiques au

pagi, ait : Viri Athenienses, per omnia quasi superstitiosos vos video.

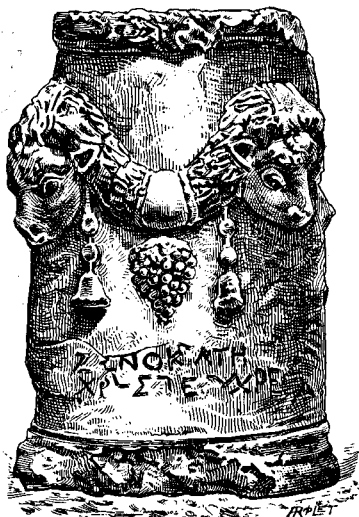
23. Præteriens enim, et videns simulacra vestra, inveni et aram in qua scriptum erat : Ignoto Deo. Quod ergo

page, dit : Athéniens, en toutes choses je vous vois en quelque sorte religieux à l'excès.

23. Car en passant, et en regardant vos objets sacrés, j'ai trouvé aussi un autel sur lequel il était écrit : A un Dieu

plus profond sentiment religieux. Et pourtant, nous n'en avons qu'un simple sommaire; que n'a pas dû être l'original? On l'a toujours et partout regardé comme un chef-d'œuvre. « Sa forme est aussi parfaite que sa matière est riche et élevée... Nous y voyons, comme dans celui de Lystres (cf. xiv, 14-16), mais d'une manière beaucoup plus frappante, qu'un apôtre du Christ n'avait pas besoin de recourir aux livres sacrés des Juifs quand il parlait à des auditeurs qui ne les connaissaient pas; il pouvait leur parler comme à des hommes, c.-à-d., comme à des enfants de Dieu. » On peut le diviser ainsi : 1° un court exorde, 22^a-23; 2° le corps du discours, qui se compose de trois parties : une esquisse de théologie, dans le sens strict de l'expression (un petit traité « de Deo », vers. 24-26; une esquisse d'anthropologie (un petit traité « de Homine », vers. 26-29; une esquisse de christologie (un petit traité « de Jesu Christo », vers. 30-31. Les idées dominantes de l'apôtre des Gentils y sont admirablement condensées. En outre, « son langage suppose un grand talent d'observation et une connaissance du caractère athénien bien extraordinaire chez un étranger. » — *Stans autem*... Introduction du narrateur, vers 22^a. Le participe grec *σταθείς* a une énergie particulière. Voyez II, 14; v, 20; xxi, 40. — *In medio*... sur la petite esplanade qui existe encore au sommet du rocher. — *Viri Athenienses*. C'est la seule apostrophe directe adressée à l'auditoire. L'exorde est d'une courtoisie et d'une habileté qu'on a souvent admirées, et qui durent gagner aussitôt à l'orateur les sympathies des Athéniens. — *Quasi superstitiosos*. La locution grecque *ὡς δεισιδαιμονεστέρους* peut se prendre en bonne ou en mauvaise part : les plus religieux ou les plus superstitieux des hommes (étymologiquement, *δεισιδαίμων* signifie : celui qui craint les « démons », ou les génies). Les exégètes se partagent entre ces deux sentiments. Nous préférons le premier, car il est peu vraisemblable que saint Paul ait risqué de blesser son auditoire dès ses premières paroles. L'éloge était d'ailleurs mérité, car les anciens auteurs (entre autres Sophocle, Euripide, Thucydide) vantent le caractère religieux des Athéniens. Voyez en particulier Xénophon, *de Repub. Athen.*, 3. Pausanias, *Attic.*, xxiv, 3, leur attribue « un plus grand zèle qu'aux autres (peuples) pour les choses divines ». Josephé, c. *Apion.*, I, 11, dit qu'ils étaient « les plus religieux des Grecs ». — *Videō*. Plutôt : Je contemple (*θεωρῶ*). — *Præteriens enim* (vers. 23). L'orateur démontre son assertion par un fait d'expérience personnelle. Comp. le vers. 16^b. — *Videns*. D'après le

grec : contemplant en détail, avec attention (*ἀναθεωρῶν*). — *Simulacra*. Le substantif *εἰδωλάτα* désigne tous les objets que l'on adore. — *Inveni et aram*. La conjonction *καί* est accentuée : J'ai trouvé aussi, entre autres choses. — *Ignoto Deo*. Il n'y a pas d'article dans le grec : *Ἄγνωστο θεῷ*, à un Dieu inconnu. L'existence de ce culte, extraordinaire pour nous, mais non pour les païens, est confirmée par plu-



Ancien autel d'Athènes.

sieurs témoignages de l'antiquité. Ainsi Pausanias, *Attic.*, I, 4, signale comme existant à Phalère, le port d'Athènes, des autels dédiés à « des divinités inconnues » (*βωμοὶ θεῶν τῶν ὀνομαζομένων ἀγνώστων*). Il en signale aussi de semblables à Olympe (v, 14, 8). Philostratus, *Vita Apollon.*, vi, 3, après avoir mentionné le zèle des Athéniens pour la religion, ajoute que, dans leur ville, « des autels sont érigés en l'honneur de dieux inconnus » (*ἀγνώστων θεῶν βωμοὶ ἱδρύνται*). Il est vrai que, dans ces textes, l'inscription est toujours au pluriel; d'où l'on a parfois conclu que saint Paul aurait lu en réalité *ἀγνώστοις θεοῖς*, « Ignotis diis », et qu'il aurait employé le singulier par un artifice de rhétorique, parce qu'« il n'avait besoin que d'une seule divinité » pour arriver à son sujet,

inconnu. Ce que vous adorez sans le connaître, moi je vous l'annonce.

24. Dieu, qui a fait le monde et tout ce qu'il contient, étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans des temples bâtis par les hommes,

25. et il n'est pas servi par des mains humaines, comme s'il avait besoin de quoi que ce soit, lui qui donne à tous la vie, la respiration, et toutes choses.

26. Il a fait naître d'un seul toute la race des hommes, pour habiter sur la face entière de la terre, ayant fixé des temps précis, et les limites de l'habitation des peuples,

ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis.

24. Deus, qui fecit mundum et omnia quæ in eo sunt, hic cæli et terræ cum sit Dominus, non in manufactis templis habitat;

25. nec manibus humanis colitur indigens aliquo, cum ipse det omnibus vitam, et inspirationem, et omnia.

26. Fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terræ, definiens statuta tempora, et terminos habitationis eorum,

comme dit saint Jérôme (*in Epist. ad Tit.*, 1, 12), chaud partisan de cette opinion. Mais l'assertion de l'apôtre est trop nette pour que nous puissions douter de son exactitude. De plus, il était important qu'il ne dénaturât pas un fait capital pour sa cause, et que tout le monde pouvait contrôler à Athènes. Enfin et surtout, il est certain que parfois les Grecs se servaient de la formule $\tau\hat{\omega}$ $\pi\rho\omicron\sigma\chi\omicron\nu\nu\tau\iota$ $\theta\epsilon\hat{\omega}$, au dieu inconnu, et les Romains, des mots analogues « sive deo sive deæ », soit au dieu soit à la déesse, où le laetier est employé comme ici. Voyez Diogène Laërte, 1, 10, et Tite-Live, 7, 32, 50. La raison de la dédicace d'un autel à des dieux inconnus est aisée à expliquer, si l'on entre dans les sentiments des païens. Habités qu'ils étaient à voir en tout, et spécialement dans les circonstances dangereuses (guerres, tremblements de terre, maladies, etc.), la manifestation de la divinité, et craignant toujours d'offenser quelque dieu inconnu, ils recouraient à ce moyen pour se rendre propices tous les grands ou petits dieux, desquels ils pouvaient redouter un acte de vengeance ou espérer un bienfait. On a dit assez justement que les mots « Ignoto Deo » sont comme le texte du discours de saint Paul, et qu'ils contiennent le résumé de la thèse qu'il se proposait de développer. — *Quod ergo...* Les meilleurs manuscrits ont le neutre (δ), comme la Vulgate; le grec ordinaire met le pronom au masculin, $\delta\upsilon$, « quem », celui que, le Dieu que. — *Hoc* (les manuscrits varient encore ici entre le neutre $\tau\omicron\upsilon\tau\omicron$ et le masculin $\tau\omicron\upsilon\tau\omicron\nu$) *ego... vobis*. Il n'était pas possible de parler plus fièrement et plus délicatement. Paul e reconnaît le caractère religieux des Athéniens; il prend acte de leur propre confession, par laquelle ils déclaraient ignorer Dieu, et il leur offre de les instruire. — *Deus qui...* (vers. 24). Avec l'article dans le grec : le Dieu qui... Ce verset et le suivant, qui correspondent à la première partie du discours, mentionnent quelques-uns des attributs essentiels du vrai Dieu, et réfutent indirectement les principales erreurs du polythéisme grec. — *Qui fecit... omnia...* Le Dieu créateur, unique, personnel dont parle saint Paul ne ressemblait donc en rien à celui des

Épicuriens, lequel vivait à part et seulement pour lui-même; en outre, le monde ne devait pas son existence au hasard. — *Cæli et terræ... Dominus*. Ce qui suppose la toute-puissance de Dieu, sa providence, sa justice infinie, etc. — *Non in manufactis...* Ainsi avait dit saint Étienne dans son discours (cf. vii, 48). Peut-être était-ce une réminiscence. Cette vérité, exacte pour le temple de Jérusalem, l'était beaucoup plus encore à propos des temples païens. — *Nec... colitur...* (vers. 25). Le grec $\theta\epsilon\omega\pi\omicron\lambda\epsilon\upsilon\epsilon\tau\alpha\iota$ ne désigne pas le culte proprement dit, mais les services qu'un inférieur rend à son supérieur, services qui supposent toutefois que le supérieur a besoin de son subordonné. Une telle condition ne concerne pas Dieu, évidemment; il n'est pas *indigens aliquo*, puisqu'il donne tout à ses créatures, aux hommes en particulier (*cum ipse det...*). — *Inspirationem* : $\pi\nu\hat{\omicron}\nu\hat{\iota}$, le souffle qui sert à manifester la vie. Cette expression est donc synonyme de *vitam*. — *Fecitque...* (vers. 26). Ici commence la seconde partie du discours. Au lieu de *ex uno*, on lit dans le grec ordinaire : $\epsilon\hat{\xi}$ $\epsilon\nu\hat{\omicron}\varsigma$ $\alpha\lambda\mu\alpha\tau\omicron\varsigma$, d'un seul sang; mais les meilleurs manuscrits omettent le mot $\alpha\lambda\mu\alpha\tau\omicron\varsigma$. Donc : d'un seul homme; ou, selon d'autres : d'un seul père (Dieu). En tout cas, saint Paul insiste en cet endroit sur l'unité du genre humain, et cela avait sa raison d'être toute spéciale chez les Athéniens, qui se disaient fièrement autochtones et d'une race à part. Voyez Cléron, *Or. pro Flacc.*, 26. — *Inhabitare...* Trait délicat : le Créateur n'a pas manqué de procurer une résidence à ses enfants. — *Super universam...* Malgré l'espace et la distance, les hommes n'en continuent pas moins de former une seule et même famille, puisque Dieu les a tous établis sur la terre. — *Statuta tempora*. Époques ($\chi\alpha\iota\rho\omicron\iota$) que Dieu a fixées et organisées pour rendre la terre plus commodément habitable; par exemple, le jour et la nuit, le temps des semailles et celui de la moisson, les saisons proprement dites, etc. — *Et terminos habitationis...* Car il y a des contrées où il serait impossible à l'homme de séjourner. Le Créateur a donc déterminé dès le début ce qui regarde la vie des peuples et celle des individus. Cf. Deut.

27. *querere Deum*, si forte attracent eum, aut invenient, quamvis non longe sit ab unoquoque nostrum.

28. *In ipso enim vivimus, et move-mur, et sumus*; sicut et quidam vestro-rum poetarum dixerunt: *Ipsius enim et genus sumus*.

29. *Genus ergo cum simus Dei*, non debemus aestimare auro, aut argento, aut lapidi, sculpturæ artis et cogitationis hominis, Divinum esse simile.

30. *Et tempora quidem hujus igno-rantiæ despiciens Deus*, nunc annuntiat hominibus ut omnes ubique poenitentiam agant;

31. *eo quod statuit diem in quo judi-caturus est orbem in æquitate, in viro in quo statuit, fidem præbens omnibus, suscitans eum a mortuis*.

27. afin qu'ils cherchent Dieu, et qu'ils tâchent de le toucher et de le trouver, quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous.

28. Car c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être; et comme quelques-uns de vos poètes l'ont dit : Nous sommes aussi de sa race.

29. Etant donc de la race de Dieu, nous ne devons pas croire que la Divinité est semblable à de l'or, à de l'argent, ou à de la pierre, sculptés par l'art et l'industrie des hommes.

30. Mais Dieu, ne tenant pas compte de ces temps d'ignorance, annonce maintenant aux hommes qu'ils aient tous et partout à faire pénitence;

31. parce qu'il a fixé le jour où il doit juger le monde selon l'équité, par l'homme qu'il a établi, et qu'il a accrédi-té auprès de tous, en le ressuscitant d'entre les morts.

xxxii, 8; Job, xii, 23. — *Querere Deum* (ver-set 27). L'orateur indique le but principal de la création de l'homme et de toutes les attentions divines qu'il vient de décrire : Dieu a voulu se faire chercher et trouver par l'humanité, au moyen de ses œuvres extérieures. C'est ce que disent encore les mots suivants : *si forte attracent...* Dans le grec, *φιλαρῆσιαν*; c.-à-d., tâtonner comme fait un aveugle, ou un homme plongé dans les ténèbres. Ainsi en était-il des païens sous le rapport moral. Cf. Rom. i, 19 et ss. — Résultat final, infaillible, si l'on cherche fidèlement : *aut invenient*. — *Quamvis non longe...* Cf. Ps. cxxxviii, 7 et ss.; Jer. xxiii, 23, etc. De cette vérité consolante, il suit que Dieu peut facilement se révéler aux hommes qui le recherchent avec zèle. — *In ipso enim...* (vers. 28). Preuve que Dieu est toujours très près de nous : notre existence entière, pour l'ensemble comme pour les détails, dépend de lui, est soutenue par lui, de sorte que nous péririons aussitôt, si nous ne l'avions pas toujours à nos côtés. — *Vivimus, et...*, *et...* Belle gradation descendante : la vie, le mouvement, l'être. Aristote a un groupement analogue, mais en gradation ascendante : « être, vivre, sentir. » — *Sicut et quidam...* La citation qui suit, *Ipsius enim...* (Τὸ γὰρ καὶ γένος ἐσμὲν), est tirée littéralement d'Aratus, *Phænom.*, 5, poète cilicien qui vivait vers 270 avant Jésus-Christ. On trouve aussi ces mots, à peine modifiés dans l'*Hymne à Jupiter*, 5, de Océanthe, qui écrivait à la même époque : *Ἐξ σου γὰρ γένος ἐσμὲν*. Car nous sommes de ta race. Les Athéniens ne pouvaient être que très flattés d'entendre un étranger citer leurs littérateurs. — *Genus ergo...* (vers. 29). Saint Paul va tirer la conclusion pratique de la vérité qui précède. — *Non debemus...* En effet, si le moindre des hommes l'emporte de beaucoup sur les choses matérielles,

même les plus précieuses, à plus forte raison Dieu leur est-il infiniment supérieur. — Le mot *sculpturæ* sert d'apposition aux substantifs *auro*, *argento*, *lapidi* (matériaux avec lesquels on fabri-quait les statues des idoles; cf. Sap. xv, 15; Is. xlii, 9 et ss.; xlii, 16 et ss., etc.). C'est l'abstrait pour le concret : l'or, l'argent et la pierre sculptés par l'art et la pensée de l'homme. — *Tempora... despiciens...* (vers. 30). Transition à la troisième partie du discours, qui, si elle n'avait pas été interrompue (cf. vers. 32), aurait parlé plus longuement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dieu, dans sa bonté, avait consenti à pardonner aux hommes les erreurs grossières dans lesquelles ils étaient tombés à son sujet, erreurs qu'il voulait bien mettre sur le compte de l'ignorance. Il fallait une énergie tout apostolique pour tenir un pareil langage à des Athéniens. — Désormais, le Seigneur allait se mon-trer plus sévère, car « les hommes ne peuvent plus plaider l'ignorance, lorsqu'ils ont entendu parler du Christ » : *nunc annuntiat* (d'après le grec : il ordonne). — *Ut... poenitentiam...* : en se repentant et en mettant fin à leur vie cou-pable. — *Eo quod statuit...* (vers. 31). Le jour du jugement a été fixé par Dieu de toute éter-nité; mais l'avènement du Messie a contribué à mieux manifester la certitude de l'approche de ces assises terribles. — *In viro*. Ces mots, qui retombent sur *judicatorius est*, désignent évidemment Jésus-Christ, qui est présenté ici tout à la fois comme sauveur et comme juge de l'humanité. Cf. Joan. v, 27, etc. — *In quo sta-tuit*. Le grec n'emploie pas le même verbe qu'au commencement du verset : ici, *ὥρισεν*, il a désigné; là, *ἔστησεν*, il a placé. — *Fidem præbens...*, *suscitans*. C.-à-d. que Dieu a accrédi-té son Christ auprès de tous les hommes, en le ressuscitant.

32. Mais lorsqu'ils entendirent *parler* de la résurrection des morts, les uns se moquèrent, et les autres dirent : Nous t'entendrons sur ce point une autre fois.

33. C'est ainsi que Paul sortit du milieu d'eux.

34. Quelques hommes cependant se joignirent à lui et devinrent croyants; entre autres Denis, membre de l'Aréopage, une femme nommée Damaris, et d'autres avec eux.

32. Cum audissent autem resurrectionem mortuorum, quidam quidem irridebant, quidam vero dixerunt : Audiemus te de hoc iterum.

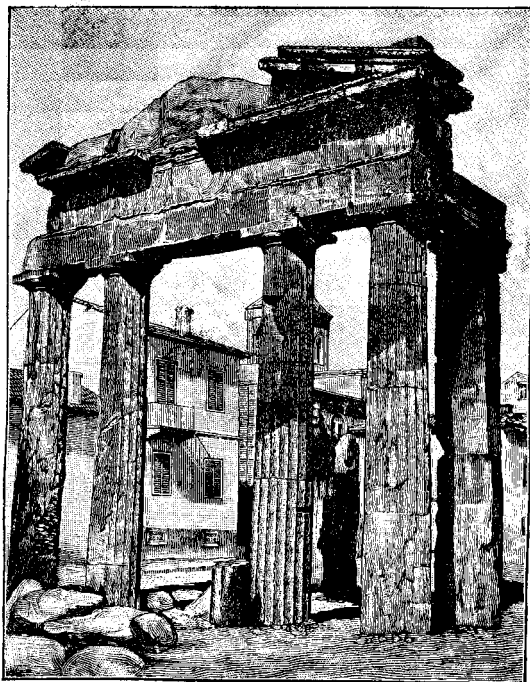
33. Sic Paulus exivit de medio eorum.

34. Quidam vero viri adhærentes ei, crediderunt; in quibus et Dionysius Areopagita, et mulier nomine Damaris, et alii cum eis.

32-34. Résultat du discours. — *Quidam... irriserunt*. Comme avaient fait quelques Juifs au jour de la Pentecôte. Cf. II, 13. C'étaient sans doute des Épicuriens, car pour eux tout se bornait à la vie présente. —

La réflexion *Audiemus te... iterum* (c.-à-d., une autre fois) dut provenir des Stoïciens ou de quelques autres membres de l'auditoire. — *Sic... exivit...* Saint Paul ne put donc pas achever son discours; c'est même au moment le plus solennel qu'il fut interrompu. — Cependant son ministère à Athènes ne fut pas absolument stérile : *quidam vero viri...* (vers. 34). Le choix du mot *ἄνδρες* semble indiquer que ces convertis n'étaient pas les premiers venus, et la mention spéciale de Denys l'Aréopagite confirme cette hypothèse. — *Areopagita*. C.-à-d., membre du tribunal suprême qui a été mentionné plus haut (notes du vers. 19). Ce titre suppose que Denys était un personnage très influent; en effet, d'après les lois d'Athènes, on ne pouvait arriver à cette haute position qu'après avoir occupé un autre poste officiel important et être parvenu à l'âge de soixante ans. D'après Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 4 et IV, 23 (comp. les *Constit. apost.*, VII, 46), Denys l'Aréopagite devint le premier évêque d'Athènes. Le martyrologe et le bréviaire romains l'identifient à saint Denys évêque de Paris; mais le *Vetus romanum martyrologium* distingue les deux Saints (voyez au 9 oct.). Les *Acta Sanct.*, oct., t. IV, p. 696-767, sont aussi opposés à l'identification, qui ne paraît pas avoir été signalée avant le IX^e siècle. En sa faveur, voyez M^{re} Freppel, *S. Irénée*, Paris, 1861, p. 62-81. « Quant aux ouvrages qui portent le nom de saint Denys, on s'accorde généralement aujour-

d'hui à reconnaître qu'ils ne sont pas du disciple de saint Paul. » F. Vigouroux, *Dict. de la Bible*, t. I, col. 1383. — *Et mulier... Damaris*. Elle aurait été la femme de Denys l'Aréopagite,



Portes de l'ancien marché d'Athènes. (D'après une photographie.)

d'après une tradition citée par saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, etc. Mais ce sentiment semble peu vraisemblable. — *Et alii...* En somme, il n'y eut qu'un petit nombre de convertis; mais ils formaient une élite. Peu à peu cette humble chrétienté grandit merveilleusement; aussi Origène pouvait-il dire à Celae : « Veux-tu voir les fruits du christianisme se

d'après une tradition citée par saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, etc. Mais ce sentiment semble peu vraisemblable. — *Et alii...* En somme, il n'y eut qu'un petit nombre de convertis; mais ils formaient une élite. Peu à peu cette humble chrétienté grandit merveilleusement; aussi Origène pouvait-il dire à Celae : « Veux-tu voir les fruits du christianisme se

CHAPITRE XVIII

1. Post hæc egressus ab Athenis, venit Corinthum.

2. Et inveniens quemdam Judæum nomine Aquilam, Ponticum genere, qui nuper venerat ab Italia, et Priscillam, uxorem ejus (eo quod præcepisset Claudius discedere omnes Judæos a Roma), accessit ad eos.

3. Et quia ejusdem erat artis, manebat

1. Après cela Paul partit d'Athènes et vint à Corinthhe.

2. Et ayant trouvé un Juif nommé Aquila, originaire du Pont, qui était venu récemment d'Italie avec Priscille sa femme (parce que Claude avait ordonné à tous les Juifs de sortir de Rome), il se joignit à eux.

3. Et comme il était du même métier,

manifestant par de saintes pensées et par une sainte conduite? Viens à Athènes, et vois ces fruits dans la chrétienté qui s'y trouve, et compare-les à ceux du paganisme. »

§ IV. — *Séjour de saint Paul à Corinthhe; son retour à Antioche.* XVIII, 1-22.

1^o Long et fructueux ministère de l'apôtre à Corinthhe. XVIII, 1-17.

CHAP. XVIII. — 1-3. Saint Paul chez Aquila et Priscille. — *Post hæc.* Date très générale. Elle semble cependant indiquer que l'apôtre ne demeura pas très longtemps à Athènes. — *Venit Corinthum.* Cette ville était alors aussi impor-

est de même de *Priscilla*, qui est un diminutif de « Prisca ». Cf. Rom. xvi, 3, et II Tim. iv, 19.

— *Ponticum genere.* C.-à-d., originaire de la province du Pont, située à l'extrémité nord-est de l'Asie Mineure (cf. II, 9^o et l'*Atl. géogr.*, pl. xvii). Le livre entier des Actes démontre que cette vaste péninsule était remplie de Juifs dans ses parties les plus riches et les plus facilement abordables. — *Qui nuper...* On s'est demandé si les deux époux étaient déjà chrétiens, ou s'ils durent leur conversion à saint Paul. La première hypothèse est beaucoup plus probable, car on ne conçoit guère que l'apôtre se soit installé alors chez des Juifs non encore convertis. Si Aquila est appelé « Juif » (*quemdam Judæum*)

par le narrateur, c'est à cause du détail qui suit: Il devait à sa nationalité d'avoir été naguère expulsé de Rome. — *Eo quod... Claudius...* Ce fait est signalé en termes formels par Suétone (*Claud.*, 25), qui ajoute qu'il eut lieu à cause de désordres fomentés à Rome par les Juifs, sous l'impulsion de « Christus ». Il y a là une étrange confusion de noms et de choses: le Christ appelé « Christus », le Christ à Rome et poussant les Juifs à la révolte, etc. Mais les païens n'y regardaient pas de si près, et confondaient souvent encore les Juifs et les chrétiens. Le point principal demeure: durant la neuvième année de son règne, d'après Orose, *Hist.*, vii, 16 (49 ou 50 ap. J.-C.), ou, selon d'autres, la douzième année (en 52 ou 53), l'empereur Claude obligea les Juifs de quitter Rome.

Dans son épître aux Romains, xvi, 3,

composée probablement l'an 58, avant la fête de Pâque, saint Paul suppose qu'Aquila et Priscille se trouvaient de nouveau dans la capitale de l'empire avec beaucoup d'autres Juifs. C'est que l'édit avait été retiré, ou était tombé en désuétude. Comp. Act. xxviii, 16 et ss. — *Quia ejusdem... artis.* Détail très intéressant, qui est entièrement conforme



On fabrique de l'étoffe pour les tentes. (Orient moderne.)

tante par son commerce qu'Athènes l'était par ses écoles philosophiques. Elle servait de capitale à la province romaine d'Achaïe et de résidence au proconsul. Ses jeux isthmiques étaient renommés au loin, ses mœurs très dépravées. — *Aquilam...* (vers. 2). Nom tout à fait latin, sur lequel a été calqué le grec Ἀκύλας. Il en

il demeurait chez eux et travaillait : leur métier consistait à faire des tentes.

4. Il discourait dans la synagogue chaque sabbat, et faisant intervenir le nom du Seigneur Jésus, il persuadait les Juifs et les Grecs.

5. Mais lorsque Silas et Timothée furent venus de Macédoine, Paul se donnait tout entier à la parole, attestant aux Juifs que Jésus était le Christ.

6. Comme ils le contredisaient et blasphémaient, secouant ses vêtements, il leur dit : Que votre sang soit sur votre tête; pour moi, j'en suis innocent, et désormais j'irai vers les gentils.

7. Et sortant de là, il entra chez un certain Tite Juste, qui honorait Dieu, et dont la maison était attenante à la synagogue.

apud eos, et operabatur : erant autem scenofactoriæ artis.

4. Et disputabat in synagoga per omne sabbatum, interponens nomen Domini Jesu, suadebatque Judæis et Græcis.

5. Cum venissent autem de Macedonia Silas et Timotheus, instabat verbo Paulus, testificans Judæis esse Christum Jesum.

6. Contradictentibus autem eis, et blasphemantibus, excutiens vestimenta sua, dixit ad eos : Sanguis vester super caput vestrum ; mundus ego, ex hoc ad gentes vadam.

7. Et migrans inde, intravit in domum cujusdam, nomine Titi Justi, colentis Deum, cujus domus erat conjuncta synagogæ.

aux idées et aux coutumes juives d'alors. Le travail manuel était tenu en si grande estime, que les rabbins les plus célèbres eux-mêmes étaient fiers d'exercer un métier durant les heures qu'ils ne consacraient pas à l'étude. Voyez nos *Essais d'exégèse*, Lyon, 1884, p. 239 et ss. — *Manebat...*, et *operabatur*. Deux imparfaits de la durée. Comp. le vers. 11, où nous apprenons que saint Paul séjourna un an et demi à Corinthe. Par son rude travail, l'apôtre gagnait de quoi subvenir à ses besoins. Cf. xx, 34; I Cor. ix, 12; I Thessa. ii, 9, etc. — *Scenofactoriæ artis*. Le grec dit, avec une petite nuance : Ils étaient fabricants de tentes (σκηνοποιοί) de leur métier. Cela signifie très probablement qu'ils fabriquaient l'étoffe spéciale dont on se servait pour les tentes (telle était l'opinion de saint Jean Chrysostome et de Théophylacte). L'étoffe en question consistait en un rude tissu de poils de chèvre ou de chameau, qu'on nommait vulgairement « cilice », parce qu'il était surtout préparé en Cilicie, province dont Paul était originaire.

4-6. Zèle et succès de l'apôtre; il ne tarde pas à trouver de violents contradicteurs parmi les Juifs. — *Disputabat in synagoga...* Comp. xiii, 5, 14; xiv, 1; xvi, 13; xvii, 1, 10, 17. — *Interponens nomen... Jesu*. Expression très délicate; mais ces mots sont omis dans la plupart des manuscrits grecs. Authentiques ou non, ils décrivent fort bien la méthode de saint Paul en tant que prédicateur de l'évangile : il ne parlait d'abord de Jésus aux Juifs que d'une manière indirecte, comme en passant; puis, lorsqu'il avait préparé son auditoire à tout entendre, il s'avancait hardiment sur le terrain de la doctrine chrétienne. Comp. le vers. 5b. — *Judæis et Græcis*. Ces derniers étaient sans doute des prosélytes, puisque nous les voyons assister au service divin dans la synagogue. — *Cum venissent...* (vers. 5). Silas et Timothée avaient été laissés à Bérée par l'apôtre. Cf. xvii, 15. Peu après, Timothée seul était venu rejoindre son maître à

Athènes; mais il avait été aussitôt envoyé à Thessalonique (cf. I Thessa. ii, 14 et iii, 6-8). Il en revenait actuellement, et Silas s'était associé à lui lorsqu'il retraversa Bérée. — *Instabat verbo*. On lit dans le grec ordinaire : συνέχετο τῷ πνεύματι, il était pressé en esprit. La leçon de la Vulgate est celle de plusieurs des manuscrits les plus importants (συνέχετο τῷ λόγῳ, il était pressé par la parole évangélique). Quelle qu'ait été la leçon primitive, saint Luc a certainement voulu marquer un changement opéré alors dans la manière d'agir de son héros. Encouragé par l'arrivée de ses deux compagnons, Paul se mit à l'œuvre avec un surcroît de zèle. — *Testificans*. Διαμαρτυρόμενος : témoignant à fond, complètement. — *Contradictentibus...* (vers. 6). Le grec ἀντιτασσόμενον dénote une opposition très vive. A la lettre : Étant rangés en face (comme des soldats qui vont s'élancer au combat). — *Et blasphemantibus*. Comme à Antioche de Pisidie. Voyez aussi xix, 9. — *Excutiens vestimenta...* : de même qu'on secouait la poussière de ses chaussures, pour marquer qu'on ne voulait rien avoir de commun avec ceux en face desquels on faisait ce geste expressif. Cf. xiii, 51; Neh. v, 13; Matth. x, 14, etc. — *Sanguis vester...* Le sang est ici le symbole de la ruine morale, de la damnation. C'était dire : Vous rejetez la vie, figurée par le sang; vous porterez le châtiment de ce suicide spirituel. Cf. Matth. xxvii, 27 (mais l'image n'est pas la même). — *Mundus ego...* Paul déclinaît, et à bon droit, toute responsabilité dans les malheurs que devaient s'attirer ces Juifs incrédules. Cf. xx, 26. — *Ex hoc ad gentes...* : du moins, en ce qui concernait Corinthe; car nous verrons ailleurs l'apôtre offrir de nouveau l'évangile aux Juifs. Cf. xix, 8, etc.

7-11. Succès plus grand encore, après que l'apôtre se fut séparé des Juifs avec éclat. — *In domo Titi...* C'est dans la maison de ce prosélyte (colentis...) que saint Paul enseigna désormais. C'était comme un milieu mixte. Les païens

8. Crispus autem archisynagogus credidit Domino cum omni domo sua; et multi Corinthiorum audientes credebant, et baptizabantur.

9. Dixit autem Dominus nocte per visionem Paulo: Noli timere, sed loquere, et ne taceas;

10. propter quod ego sum tecum, et nemo apponetur tibi ut noceat te, quoniam populus est mihi multus in hac civitate.

11. Sedit autem ibi annum et sex menses, docens apud eos verbum Dei.

12. Gallione autem proconsule Achaïæ, insurrexerunt uno animo Judæi in Paulum, et adduxerunt eum ad tribunal,

13. dicentes: Quia contra legem hic persuadet hominibus colere Deum.

14. Incipiente autem Paulo aperire os, dixit Gallio ad Judæos: Si quidem esset

8. Crispus, chef de la synagogue, crut au Seigneur avec toute sa famille; et beaucoup de Corinthiens, en entendant Paul, croyaient et étaient baptisés.

9. Une nuit, le Seigneur dit à Paul dans une vision: Ne crains point, mais parle, et ne te tais pas;

10. car je suis avec toi, et personne ne s'opposera à toi pour te nuire, parce que j'ai un peuple nombreux dans cette ville.

11. Il demeura là un an et six mois, enseignant chez eux la parole de Dieu.

12. Or Gallion étant proconsul d'Achaïe, les Juifs, d'un commun accord, s'élèverent contre Paul et l'amènèrent au tribunal,

13. en disant: Celui-ci persuade aux hommes de rendre à Dieu un culte contraire à la loi.

14. Comme Paul commençait à ouvrir la bouche, Gallion dit aux Juifs: S'il

pouvaient l'écouter à leur aise, et ceux des Juifs qui s'étaient sentis attirés vers le christianisme avaient d'autant mieux l'occasion d'y venir, qu'elle était *conjuncta synagoga*. — *Crispus... archisynagogus* (vers. 8). Ce fut là une conversion très marquante. Comp. I Cor. I, 14, où Crispus est cité comme ayant été baptisé par l'apôtre en personne. — *Multi... credebant*: de sorte qu'il y eut bientôt à Corinthe un nombre relativement considérable de chrétiens. — *Dixit autem*... (verset 9). C'est pour encourager son serviteur, et pour le consoler des ennuis qui lui venaient des Juifs, que Jésus-Christ (*Dominus*) daigna lui apparaître et lui tenir un langage si rassurant: *Noli timere*... — Non seulement la voix de Jésus le rassura; mais elle l'exhorta à prêcher avec une ardeur plus vive encore (*loquere, ne...*), lui promettant une intervention toute-puissante du Seigneur lui-même (*propter quod ego...*, verset 10), la victoire sur tous ses ennemis (*et nemo...*; ἐπιθῆσθαι du grec signifie: s'élancer sur quelqu'un d'une manière hostile), et un grand succès pour l'évangile (*quoniam populus...*). En effet, l'Église fondée à Corinthe par saint Paul « devint le foyer du christianisme dans toute la péninsule hellénique ». — *Sedit autem...* (vers. 11). Dans le sens de demeurer, résider. — *Annum et sex...* C'est pendant cet intervalle que l'apôtre écrivit les deux épîtres aux Thessaloniens, les plus anciennes que nous ayons de lui.

12-17. Paul est cité par les Juifs devant le proconsul Gallion. — *Gallione autem...* Ce Gallion nous est bien connu, grâce aux historiens romains et à son frère Sénèque le philosophe. Son vrai nom était M. Anneus Novatus; mais, ayant été adopté par le tribun L. Junius Gallio, il se fit appeler comme lui. Les anciens auteurs lui attribuent un caractère très aimable,

une âme noble et grande, un esprit ouvert et instruit. Voyez Stace, *Silv.*, II, 7, 32; Sénèque, *Nat. quæst.*, IV, præf., etc. Nous le verrons plus bas vérifier ce portrait par sa conduite envers saint Paul. — *Proconsule* (ἀνθυπάτου). Ce titre est de nouveau (comp. XIII, 7; XVI, 20; XVII, 6, et les notes de ces divers passages) une preuve remarquable de l'exactitude de saint Luc. En effet, l'Achaïe avait d'abord été une province sénatoriale sous Auguste; mais elle était devenue impériale sous Tibère, de sorte qu'elle n'était plus gouvernée que par un « procurator », comme la Judée. Toutefois, l'an 44 de notre ère, Claude lui avait rendu son titre de province sénatoriale et avait mis un proconsul à sa tête. Voyez Tacite, *Ann.*, I, 76; Suétone, *Claud.*, 25. — *Adduxerunt eum*: violemment et d'une façon tumultueuse. — *Contra legem hic...* (vers. 13). Tel fut le point principal de l'accusation. Ce n'est pas de la loi romaine que les Juifs prennent ici la défense, mais de leur propre loi, comme le comprit fort bien Gallion (comp. le vers. 15). Le gouvernement de Rome les ayant autorisés à exercer librement leur religion, ils réclament la protection du proconsul contre leurs institutions, menacées et ébranlées à Corinthe par la prédication de saint Paul. — *Incipiente...* (vers. 14). L'apôtre allait se défendre avec sa vigueur accoutumée (la formule *aperire os* est solennelle comme la situation); mais Gallion l'arrêta soudain, pour adresser lui-même aux accusateurs quelques paroles pleines de mépris. — Il signale deux points dont sa conscience de magistrat l'aurait porté à tenir compte: en premier lieu, un acte manifeste d'injustice (*ini-quum aliquā, ἀδικημά τι*); en second lieu, quelque violence, comme il dit (ἐραδιούργημα, *facinus...*). — *Becte*. Dans le grec: κατὰ λόγον, « jure inerte », conformément à la raison.

s'agissait de quelque injustice ou de quelque acte criminel, ô Juifs, je vous écouterai comme il convient ;

15. mais s'il est question de mots, de noms et de votre loi, vous y aviserez vous-mêmes, car je ne veux pas être juge de ces choses.

16. Puis il les éconduisit du tribunal.

17. Alors tous, se saisissant de Sosthène, chef de la synagogue, le battaient devant le tribunal ; et Gallion ne s'en mit pas en peine.

18. Paul, après être encore resté là des jours nombreux, prit congé des frères, et s'embarqua pour la Syrie avec Pris-

cinquum aliquid, aut facinus pessimum, o viri Judæi, recte vos sustinerem ;

15. si vero quæstiones sunt de verbo, et nominibus, et lege vestra, vos ipsi videritis : judex ego horum nolo esse.

16. Et minavit eos a tribunali.

17. Apprehendentes autem omnes Sosthenem, principem synagogæ, percutiebant eum ante tribunal ; et nihil eorum Gallioni curæ erat.

18. Paulus vero cum adhuc sustinisset dies multos, fratribus valefaciens, navigavit in Syriam (et cum eo Priscilla

— *Si vero...* (vers. 15). Autre hypothèse, que Gallion savait être la vraie, et qui ne l'intéressait nullement, même comme proconsul. — *Quæstiones*. Les meilleurs manuscrits grecs ont aussi le pluriel ; c'est la meilleure leçon. Le texte ordinaire porte ἡγῆμα, au singulier. — *De verbo* : touchant la doctrine (περὶ λόγου). — *Nominibus*. Peut-être Gallion avait-il appris que la discussion avait porté sur Jésus et sur ses droits au titre de Messie. — *Et lege...* : pour savoir si l'on devait la pratiquer ou non. Le grec dit, avec beaucoup d'emphase : καὶ νόμου τοῦ καθ' ἑμᾶς, touchant la loi qui vous concerne. — *Vos videritis*. C'est votre affaire. Sur cette locution, voyez Matth. xxvii, 4^e, etc. — *Judex ego...* Dans ces divers cas, il refusait nettement d'exercer sa juridiction ; ce qui, du reste, ne suppose nullement qu'il voulût, en parlant ainsi, témoigner de la sympathie pour les idées chrétiennes. — *Minavit eos* (ἀπέλασεν..., vers. 16). Expression énergique : il les éconduisit, au moyen de ses lioteurs. Ce trait paraît supposer que les Juifs, peu satisfaits de la réponse, insistaient avec arrogance, pour faire valoir leurs droits prétendus. — *Apprehendentes...* (vers. 17). Le participe ἐπιλαβόμενοι est employé cette fois dans un sens hostile. Comp. xvii, 19^e et les notes. — *Omnes*. Les mots οἱ Ἕλληνες ; du grec ordinaire ne sont probablement pas authentiques, étant omis par les témoins les plus anciens ; du moins, ils expriment bien la réalité des faits, car ce fut naturellement la foule païenne, attirée en grand nombre par le procès et peu favorable aux Juifs, qui se conduisit comme il va être raconté. — *Sosthenem, principem...* On pense que c'était le nouveau chef de synagogue, élu à la place de Crispus, et il avait probablement pris la parole au nom des Juifs devant Gallion. — *Percutiebant... ante...* La multitude, encouragée par l'attitude de Gallion, sentait qu'elle ne lui déplaisait nullement en agissant ainsi. En effet, *nihil eorum... curæ...* Peut-être était-ce pousser un peu loin l'indifférence ; mais les Romains étaient assez coutumiers du fait, lorsqu'il s'agissait des Juifs. Saint Luc a évidemment raconté cet épisode pour montrer la fidélité de Jésus à la pro-

messe qu'il avait faite naguère à son apôtre (comp. les vers. 9 et 10).

2^o Saint Paul rentre à Antioche, en passant par Éphèse et par Jérusalem. XVIII, 18-22.

18. Départ de Corinthe. — *Dies multos* (ἡμέρας ἱκανάς). D'après l'opinion la plus probable, ces jours nombreux font partie intégrante des dix-huit mois dont il a été parlé plus haut (cf. vers. 11) et ne constituent point une date à part. En signalant ici ce détail, l'écrivain sacré a voulu montrer que l'incident qui précède avait eu lieu assez longtemps avant le départ de Paul. — *Cum eo Priscilla et...* Mais ces amis de l'apôtre devaient le quitter à Éphèse, où ils avaient l'intention de se fixer. Comp. le vers. 19. — *Qui sibi totonderat...* D'après la construction de la phrase, il semblerait à première vue que ces mots doivent se rapporter à Aquila, son nom les précédant immédiatement ; bien plus, on dirait que saint Luc n'a cité le mari après sa femme, que pour rendre toute équivoque impossible, et bien montrer qu'il ne s'agit pas de Paul. Ainsi raisonnent quelques interprètes. Mais ailleurs aussi (Rom. xvi, 3 et II Tim. iv, 19) Priscille est nommée avant son mari, vraisemblablement à cause du rôle important qu'elle joua, par son zèle et sa piété, pour la diffusion de l'évangile. Ce fait à lui seul ne peut donc pas trancher la question. Dans tout ce passage, c'est saint Paul qui est le personnage principal ; Aquila n'est qu'une personne très secondaire, et l'on ne comprendrait guère que le narrateur eût mentionné la circonstance du vœu (*habebat enim...*), si elle ne se rapportait pas à son héros. C'est donc, comme le pensent la plupart des commentateurs à la suite de saint Jean Chrysostome et de saint Jérôme, l'apôtre lui-même qui s'était fait raser la tête par suite d'un vœu. En quoi consistait ce vœu, qu'il avait sans doute fait à Corinthe au milieu de ses difficultés ? On ne saurait le dire d'une manière absolument sûre ; mais un passage de Josèphe, *Bell. jud.*, II, 15, 1, jette quelque lumière sur ce point. L'historien juif raconte que c'était chez ses coreligionnaires un pieux usage, lorsqu'ils tombaient gravement malades ou qu'ils se trouvaient dans quelque grand embarras ou péril,

et Aquila); qui sibi totonderat in Cenchris caput, habebat enim votum.

19. Devenitque Ephesum, et illos ibi reliquit. Ipse vero ingressus synagogam, disputabat cum Judæis.

20. Rogantibus autem eis ut ampliori tempore maneret, non consensit;

21. sed valefaciens, et dicens : Iterum revertar ad vos, Deo volente, profectus est ab Epheso.

22. Et descendens Cæsaream, ascendit, et salutavit ecclesiam, et descendit Antiochiam.

23. Et facto ibi aliquanto tempore,

cille et Aquila; il s'était fait couper les cheveux à Cenchrées, car il avait fait un vœu.

19. Il arriva à Ephèse, et il y laissa Priscille et Aquila. Pour lui, étant entré dans la synagogue, il discutait avec les Juifs.

20. Comme ils le priaient de rester plus longtemps, il n'y consentit pas;

21. mais il prit congé d'eux, en disant : Je reviendrai auprès de vous, si c'est la volonté de Dieu; et il partit d'Ephèse.

22. Étant descendu à Césarée, il monta à Jérusalem, et salua l'église; puis il descendit à Antiochie.

23. Après y être resté quelque temps,

de promettre à Dieu d'aller lui offrir un sacrifice à Jérusalem; ils s'engageaient en même temps à se faire raser la tête trente jours avant le sacrifice, et à s'abstenir de vin pendant cette même période. C'est à quelque chose de ce genre que saint Paul avait dû s'engager. Voyez aussi Num. vi, 18. Ce détail cadre fort bien avec la conduite habituelle de l'apôtre, qui, tout en maintenant avec fermeté le principe de la liberté chrétienne en face du judaïsme, continuait de pratiquer les cérémonies juives, lorsqu'elles étaient d'accord avec cette liberté. — *Cenchris*. Cenchrées (Κενχρέαι) était le port de Corinthe du côté de l'Asie.

19-21. Court séjour à Ephèse. — *Devenit...* Les meilleurs manuscrits grecs emploient le pluriel : ils arrivèrent. Ephèse était à peu près à la même latitude que Corinthe; le voyage se fit donc en droite ligne (*Att. géogr.*, pl. xvii). Cette ville, très florissante aussi et très commerçante, était la capitale de la province romaine d'Asie. Elle s'élevait non loin de la mer, au bord de la rivière Caystrus. C'était la ville la plus peuplée de ces parages; mais elle était peut-être encore plus dissolue que Corinthe, grâce surtout au culte honteux de Diane et au droit d'asile dont jouissait le temple de la déesse. Aujourd'hui, il ne reste plus d'Ephèse que des ruines désolées et un petit village turc. — *Illos reliquit*. Nouvelle preuve que le vœu ne se rapporte pas à Aquila, puisqu'il n'allait pas à Jérusalem. — *Ingressus synagogam...* Les Juifs avaient beau affliger et persécuter saint Paul de toutes manières, il ne pouvait se conduire envers eux qu'en apôtre. Peut-être ceux d'Ephèse étaient-ils comme ceux de Bérée, plus nobles de sentiments et de conduite que la plupart des autres (cf. xvii, 11-12), puisqu'ils désiraient garder l'apôtre auprès d'eux : *rogantibus...* (vers. 20). — *Iterum revertar...* (vers. 21). Paul tiendra bientôt fidèlement sa promesse. Cf. xix, 1 et ss. Dans un nombre considérable de manuscrits grecs, avant ces mots, nous lisons : Il faut absolument que je célèbre la fête prochaine à Jérusalem. Cette fête étant proche, saint Paul était obligé de partir

sans retard. Il est possible, en outre, que cette circonstance se rattachât à son vœu. Quoique cette ligne soit omise par un certain nombre de témoins importants, et regardée comme une interpolation par divers critiques, de graves auteurs se sentent portés à admettre son authenticité, car elle leur paraît suffisamment garantie, et, sans elle, le vers. 22 serait passablement obscur. Si elle est authentique, la fête dont elle parle serait la Pâque, suivant les uns; plus probablement la Pentecôte, selon les autres.

22. Retour à Antiochie. — *Descendens...* C.-à-d., débarquant à Césarée de Palestine. Cf. viii, 40 et les notes. — *Ascendit* : à Jérusalem, d'après ce qui vient d'être dit. « Monter » était l'expression habituelle des Juifs pour désigner un voyage dans cette ville, à cause de son altitude élevée. Cf. Joan. ii, 13; vii, 8, etc. — *Salutavit...* Ce voyage de l'apôtre dans la capitale juive dut être très rapide et sans incident marquant, puisqu'il est si brièvement raconté. — *Descendit Antiochiam*. Comme à la fin de sa première mission. Cf. xiv, 25.

SECTION III. — TROISIÈME VOYAGE APOSTOLIQUE DE SAINT PAUL, XVIII, 23 — XXI, 16.

L'itinéraire et le champ d'action furent à peu près les mêmes qu'au voyage précédent (l'Asie Mineure, la Macédoine et la Grèce). C'est Ephèse, cette fois, qui sera le centre principal. Les épîtres aux Galates, aux Romains et aux Corinthiens, datent de cette période (probablement les années 54-58). L'apôtre eut à lutter alors plus que jamais, non seulement contre les Juifs et les païens, comme le raconte le livre des Actes, mais surtout contre les Judaïsants, comme ses propres lettres en font foi.

§ I. — Première partie du voyage et séjour de Paul à Ephèse. XVIII, 23 — XIX, 40.

1° Les débuts du voyage; Apollo. XVIII, 23-28.

23. L'apôtre visite les églises de Galatie et de Phrygie. — Il n'est pas possible de préciser la date très générale *aliquanto tempore*. — Les mots *perambulans ex ordine* (καθεξής, comme

il repartit, et traversa successivement la Galatie et la Phrygie, fortifiant tous les disciples.

24. Or un Juif nommé Apollo, originaire d'Alexandrie, homme éloquent, vint à Éphèse; il était habile dans les Écritures.

25. Il avait été instruit en ce qui regarde la voie du Seigneur; et fervent d'esprit, il parlait et il enseignait avec soin ce qui concernait Jésus; mais il ne connaissait que le baptême de Jean.

26. Il commença donc à agir avec assurance dans la synagogue. Lorsque Priscille et Aquila l'eurent entendu, ils le prirent chez eux, et lui exposèrent plus exactement la voie du Seigneur.

27. Comme il voulait ensuite aller en-

profectus est, perambulans ex ordine Galaticam regionem et Phrygiam, confirmans omnes discipulos.

24. Judæus autem quidam, Apollo nomine, Alexandrinus genere, vir eloquens, devenit Ephesum, potens in Scripturis.

25. Hic erat edoctus viam Domini; et fervens spiritu loquebatur, et docebat diligenter ea quæ sunt Jesu, sciens tantum baptismum Joannis.

26. Hic ergo cœpit fiducialiter agere in synagoga. Quem cum audissent Priscilla et Aquila, assumpserunt eum, et diligentius exposuerunt ei viam Domini.

27. Cum autem vellet ire Achaïam,

dans l'exorde de l'évangile selon saint Luc, 1, 3^b)... et un coup d'œil jeté sur la carte (*Atl. géogr.*, pl. xvii) montrent que le voyage eut lieu par la voie de terre. Avant d'arriver en Galatie, l'apôtre dut traverser Derbé, Lystres et quelques autres villes où il avait fondé autrefois des églises (cf. xiv, 6 et ss.); mais il n'y séjourna pas longuement. — *Galaticam... et Phrygiam*. Paul avait évangélisé avec succès ces deux provinces durant sa seconde mission (voyez xvi, 6 et les notes). Cette fois, il visita le district du nord (la Galatie) avant celui du sud. — *Confirmans* (στηρίζων, fortifiant)... Cf. xiv, 22; xv, 32, 41. C'était une partie importante de son apostolat.

24-26. Conversion d'Apollo, et son zèle pour prêcher l'évangile à Éphèse. Cet épisode sert de prélude au ministère de saint Paul dans la même cité. — Selon sa coutume, le narrateur caractérise d'abord par quelques traits bien choisis le nouveau personnage qu'il introduit sur la scène. C'était un Juif helléniste, qui portait le nom grec d'Apollon (*Ἀπολλῶς*; Vulg., *Apollo*), diminutif d'Apollonios. Il était né en Égypte, dans la ville d'Alexandrie, en grande partie peuplée d'Israélites (cf. vi, 9). — Sous le rapport intellectuel, il nous est présenté comme *vir eloquens*. L'épithète grecque λόγιος ne désigne pas seulement le don de la parole et la facilité de s'exprimer, mais aussi une ample provision de connaissances. — Autre don très précieux : *potens in Scripturis*. Il avait étudié à fond les saints Livres à Alexandrie, où cette étude était très florissante. Nous le verrons bientôt (cf. vers. 28) tirer parti de sa science biblique en faveur du christianisme. — *Eruditus*. Dans le grec : κατηχημένος, catéchisé. Apollo possédait donc un certain degré d'instruction relativement à la « voie du Seigneur », c.-à-d., touchant la doctrine chrétienne (comp. le vers. 26^b; ix, 2^b et les notes); mais il s'en fallait de beaucoup que son éducation fût complète sous ce rapport, puisque, d'après la fin du verset, il ne connaissait, et par conséquent n'avait reçu, que

le baptême du précurseur (*sciens tantum...*). Nous savons par l'évangile (voyez Matth. iii, 1 et ss.; Marc. i, 1 et ss.; Luc. iii, 1 et ss.) et par Josephé (*Ant.*, xviii, 5, 2), que la prédication de saint Jean avait produit une impression très vive sur ses coreligionnaires, même au loin. Il n'est donc pas surprenant de trouver à Éphèse (cf. xix, 1 et ss.) des Juifs qui croyaient, à cause de lui, au caractère messianique de Jésus, mais qui, vivant loin de la Palestine, n'avaient pas eu l'occasion d'en apprendre davantage sur la religion nouvelle. — *Fervens...* (ἔων τῷ πνεύματι). Encore une excellente qualité d'Apollo; il était rempli d'un saint enthousiasme pour la vérité. Le mot *spiritu* ne désigne pas ici l'Esprit-Saint, mais l'esprit d'Apollo lui-même. — *Loquebatur et docebat*... (l'imparfait de la durée, de la répétition). Ce qu'il connaissait au sujet de Jésus-Christ, Apollo l'annonçait avec zèle, et aussi exactement qu'il le pouvait (ἀκριβῶς, *diligenter*), à ses coreligionnaires, dans leur synagogue d'Éphèse (*hic cœpit...*, vers. 26). — *Fiducialiter agere*, παρρησιασθεῖσθαι : agir et parler avec assurance et vigueur. Cf. ix, 27; xiii, 46; xiv, 3, etc. — *Priscilla et...* *assumpserunt...* Ces deux chrétiens généreux comprirent tout le bien qu'ils pourraient faire à Apollo, et ensuite à la cause chrétienne par son intermédiaire; ils le prirent donc chez eux comme leur hôte. Priscille est encore nommée la première dans la Vulgate, comme dans les meilleurs manuscrits grecs. Voyez les vers. 18 et les notes. — *Diligentius* (ἀκριβέστερον, d'une façon plus exacte; cf. vers. 26^b) *exposuerunt...* Ils complétèrent son instruction religieuse. Saint Luc ne dit pas qu'Apollo reçut alors le baptême chrétien; mais le fait est évident par lui-même.

27-28. Apollo part pour Corinthe, où il exerce avec fruit son ministère auprès des Juifs. — *Cum... vellet...* Le participe βουλεύμενος marque un désir, plutôt qu'une intention bien arrêtée. — *Ire*. D'après le grec : traverser (la mer), faire la traversée. — *In Achaïam*. Bientôt, xix, 1, nous

exhortati fratres scripserunt discipulis ut susciperent eum. Qui cum venisset, contulit multum his qui crediderant;

28. vehementer enim Judæos revinebat publice, ostendens per Scripturas esse Christum Jesum.

Achaïe, les frères qui l'y avaient exhorté écrivirent aux disciples de le recevoir. Lorsqu'il fut arrivé, il se rendit très utile aux croyants,

28. car il réfutait vigoureusement les Juifs en public, montrant par les Écritures que Jésus était le Christ.

CHAPITRE XIX.

1. Factum est autem, cum Apollo esset Corinthi, ut Paulus, peragratis superioribus partibus, veniret Ephesum, et inveniret quosdam discipulos.

2. Dixitque ad eos : Si Spiritum sanctum accepistis credentes ? At illi dixerunt ad eum : Sed neque si Spiritus sanctus est, audivimus.

3. Ille vero ait : In quo ergo baptizati

1. Or il arriva, pendant qu'Apollon était à Corinthe, que Paul, ayant parcouru les provinces supérieures, vint à Éphèse et trouva quelques disciples.

2. Et il leur dit : Avez-vous reçu l'Esprit-Saint en devenant croyants ? Mais ils lui répondirent : Nous n'avons pas même entendu dire s'il y a un Esprit-Saint.

3. Il leur dit : Quel baptême avez-vous

verrons Apollon fixé à Corinthe ; c'est donc là spécialement, dans la capitale de la province, qu'il avait songé à s'établir. — *Exhortati fratres*. Ces mots semblent dire que les chrétiens d'Éphèse encouragèrent Apollon dans sa détermination. Selon d'assez nombreux interprètes, c'est aux chrétiens de Corinthe que s'adressait plutôt l'exhortation (à savoir, *ut susciperent...*). — *Scripserunt discipulis*. Premier exemple que nous ait légué l'antiquité d'une lettre de recommandation écrite par une église à une autre église. Cf. II Cor. III, 1. — *Contulit multum his...* Déjà si puissant en paroles avant que sa foi fût entièrement éclairée, que ne devait pas être Apollon, maintenant qu'il savait tout « ce qui concerne Jésus » ! A la suite de *πιστευουσιν*, *crediderant*, le grec ajoute les mots *διὰ τῆς χάριτος*, « par la grâce » ; il est probable qu'ils se rattachent à « contulit » plutôt qu'à « crediderant », puisque c'est l'histoire d'Apollon qui est racontée en cet endroit. — *Vehementer... revinebat...* (vers. 28). L'habile prédicateur eut un succès complet à Corinthe, de sorte que saint Paul pourra dire en toute vérité, I Cor. III, 6 : Moi j'ai planté, et Apollon a arrosé. Il est vrai que « quelques-uns de leurs auditeurs grecs, dont l'oreille était très sensible au charme de la parole, formèrent une sorte de parti autour de lui », en sorte que Paul dut en faire un reproche aux fidèles de Corinthe (cf. I Cor. III, 3 et ss.) ; mais l'apôtre ne rendit pas Apollon lui-même responsable de leurs agissements imparfaits. — *Ostendens per Scripturas*. Comme saint Paul le faisait habituellement aussi. Cf. XVII, 2, 11, etc.

2^o Paul à Éphèse. XIX, 1-22.

CHAP. XIX. — 1-7. Les disciples de Jean-Baptiste. — Le trait *cum Apollon...* unit étroit-

tement cet épisode au précédent. — *Peragratis superioribus...* Les « parties supérieures », ainsi nommées à cause de leur attitude, ne sont autres que les régions centrales de l'Asie Mineure, c.-à-d. la Galatie et la Phrygie, que l'apôtre venait de parcourir. Cf. XVIII, 23. — *Veniret Ephesum* : fidèle à sa récente promesse. Cf. XVIII, 21. Comme autrefois à Corinthe, il logea chez ses amis Aquila et Priscille. Cf. XVIII, 1, 18-19 ; I Cor. XVI, 19. — *Quosdam discipulos*. Disciples dans un sens très large, puisqu'ils étaient dans une situation religieuse bien inférieure à celle d'Apollon lui-même, lorsqu'il arriva à Éphèse. Cf. XVIII, 25. Il est difficile, faute de données plus amples, de décrire avec précision ce qu'étaient leurs croyances. — *Si Spiritum...* (vers. 2). Paul leur adressa cette question, lorsqu'il s'aperçut que leur foi était très défectueuse au point de vue chrétien. — *Sed neque si...* On a eu tort parfois de conclure de cette réponse qu'ils étaient païens. Disciples du précurseur d'après le vers. 3, ils étaient Juifs par là même. Il est vrai que, grâce aux oracles de Joël, d'Isaïe, etc. (voyez II, 16 et ss.), les Israélites connaissaient jusqu'à un certain point l'Esprit divin, et que Jean-Baptiste avait parlé en termes exprès du baptême dans l'Esprit-Saint et dans le feu (cf. Marc. I, 8 ; Joan. III, 34, etc.) ; mais, entre cette connaissance très générale et celle que les chrétiens possédaient depuis les révélations de Jésus (cf. Joan. XIV, 26 ; XVI, 7, 13, etc.), et par l'effet des manifestations du Saint-Esprit lui-même, il y avait une énorme différence. Aussi les interlocuteurs de saint Paul pouvaient-ils fort bien dire, tant leur instruction était vague sur ce point, qu'ils ne savaient pas même s'il existait un Esprit-Saint. — *In quo*

donc reçu ? Ils dirent : Le baptême de Jean.

4. Alors Paul dit : Jean a baptisé le peuple du baptême de pénitence, en disant de croire en celui qui venait après lui, c'est-à-dire en Jésus.

5. Lorsqu'ils eurent entendu cela, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus.

6. Et après que Paul leur eut imposé les mains, l'Esprit-Saint vint sur eux ; et ils parlaient diverses langues et prophétisaient.

7. Ils étaient en tout environ douze hommes.

8. Étant entré dans la synagogue, il parla avec assurance pendant trois mois, discutant et persuadant au sujet du royaume de Dieu.

9. Mais comme quelques-uns s'endurcissaient et refusaient de croire, décriant la voie du Seigneur devant la multitude,

estis ? Qui dixerunt : In Joannis baptismate.

4. Dixit autem Paulus : Joannes baptizavit baptismo pœnitentiæ populum, dicens in eum qui venturus esset post ipsum ut crederent, hoc est, in Jesum.

5. His auditis, baptizati sunt in nomine Domini Jesu.

6. Et cum imposuisset illis manus Paulus, venit Spiritus sanctus super eos ; et loquebantur linguis, et prophetabant.

7. Erant autem omnes viri fere duodecim.

8. Introgressus autem synagogam, cum fiducia loquebatur per tres menses, disputans et suadens de regno Dei.

9. Cum autem quidam indurarentur et non crederent, maledicentes viam Domini coram multitudine, discedens ab

(εἰς τὸ, « in quid », par rapport à quoi ? C.-à-d. : au nom de qui ?)... Leur réponse amena très naturellement cette seconde question, car elle



Saint Jean-Baptiste. (D'après une pierre gravée.)

avait suggéré à l'apôtre des doutes sur la validité de leur baptême, puisqu'un chrétien est baptisé « au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit », comme l'a prescrit Notre-Seigneur. Cf. Matth. xxviii, 19. — *Joannes... baptismo...* (vers. 4). Partant de leur seconde

réponse, l'apôtre se mit à leur prêcher Jésus-Christ, d'après le langage employé autrefois par le précurseur lui-même. Cf. Matth. iii, 11 ; Marc. i, 8 ; Joan. i, 26 et ss., etc. Nous n'avons ici qu'un sommaire très abrégé de sa prédication. — *Hoc est, in Jesum.* Telle en fut la conclusion : Jésus était le Messie dont Jean-Baptiste était venu annoncer et préparer la venue. — *Baptizati...* (vers. 5), *cum imposuisset...* (vers. 6). Pleins de foi, ils reçurent coup sur coup les sacrements de baptême et de confirmation. Cf. viii, 16-17 et le commentaire. — *Et loquebantur...*, etc. Manifestations miraculeuses de l'Esprit-Saint, comme sur les apôtres et sur les premiers disciples. Cf. ii, 1 et ss. — *Erant autem... fere...* (vers. 7). Petit détail rétrospectif, qui démontre à sa manière l'exactitude de saint Luc comme historien.

8-10. Saint Paul prêche avec ardeur et avec succès l'évangile à Ephèse pendant deux ans. Cf. F. Vigouroux, *le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, pp. 273-311. — *Cum fiducia loquebatur, ἐπαρρησιάζετο.* Voyez viii, 26* et les notes. — *Per tres menses.* Le souhait qu'avaient manifesté autrefois les Juifs d'Ephèse (cf. viii, 20) fut ainsi pleinement exaucé ; mais ils ne se laissèrent pas tous gagner par les instructions de l'apôtre, qui trouva même parmi eux de violents contradicteurs : *cum... quidam...* (vers. 9). Une crise éclata donc à Ephèse, comme précédemment à Thessalonique, à Corinthe et ailleurs. Cf. xvii, 5 et ss. ; xviii, 6 et ss., etc. — Paul tint alors la même ligne de conduite que dans ces occasions antérieures : *discedens...* — *Segregavit discipulos.* C.-à-d., ceux des Juifs qui avaient adhéré à la foi chrétienne. — *Quotidie disputans...* Devant cet auditoire choisi, la tâche du prédicateur était aisée ; aussi Paul donna-t-il désormais plus fréquemment ses instructions, n'étant d'ailleurs

eis, segregavit discipulos, quotidie disputans in schola Tyranni cujusdam.

10. Hoc autem factum est per bien-nium, ita ut omnes qui habitabant in Asia audirent verbum Domini, Judæi atque gentiles.

11. Virtutesque non quaslibet faciebat Deus per manum Pauli;

12. ita ut etiam super languidos deferrentur a corpore ejus sudaria et semicinctia, et recedebant ab eis languores, et spiritus nequam egrediebantur.

13. Tentaverunt autem quidam et de circumeuntibus Judæis exorcistis, invocare super eos qui habebant spiritus malos nomen Domini Jesu, dicentes : Adjuro vos per Jesum, quem Paulus prædicat.

il se retira d'eux, sépara les disciples, et il enseignait tous les jours dans l'école d'un certain Tyrannos.

10. Cela eut lieu pendant deux ans, de sorte que tous ceux qui habitaient en Asie, Juifs et Gentils, entendirent la parole du Seigneur.

11. Et Dieu faisait des miracles extraordinaires par la main de Paul ;

12. à ce point qu'on appliquait sur les malades des mouchoirs et des ceintures qu'il avait portés, et leurs maladies s'éloignaient, et les mauvais esprits sortaient.

13. Alors quelques exorcistes juifs, qui allaient de lieu en lieu, essayèrent aussi d'invoquer le nom du Seigneur Jésus sur ceux qui avaient des esprits mauvais, en disant : Je vous adjure par Jésus, que Paul prêche.

plus limité, comme auparavant, par les jours et les heures du service divin dans la synagogue. — *In schola... Tyranni*. On a fait de ce Tyrannos tantôt un Juif qui tenait une école, tantôt un rhéteur païen qui avait une salle pour donner ses leçons ; en toute hypothèse, il paraît avoir été favorablement disposé à l'égard de Paul et du christianisme, puisqu'il consentit à prêter ou à louer son local. — *Per biennium* (vers. 10). Dans son discours d'adieu aux prêtres de Milet (cf. xx, 31), l'apôtre parlait d'un « triennium » passé par lui à Ephèse. Mais ces deux affirmations peuvent fort bien s'accorder ; en effet, si nous ajoutons aux deux années mentionnées par le narrateur les trois mois préliminaires du vers. 8, un certain temps qui les précéda peut-être, et aussi quelque intervalle marqué par les vers. 21 et ss., on va notablement au delà de deux ans. D'ailleurs, rien n'oblige de prendre absolument à la lettre le langage de saint Paul, surtout si l'on se rappelle que les Juifs étaient assez larges dans les supputations de ce genre. — *Ita ut omnes... Comp. I Cor. xvi, 9*, où l'apôtre parle aussi du terrain immense et très fertile qu'il avait eu à cultiver alors. Ephèse était un grand centre commercial, politique et religieux, et on y accourait de toute l'Asie proconsulaire (*in Asia*), de sorte que la prédication de saint Paul eût un immense retentissement. C'est à cette époque, croit-on, que furent fondées, au moins dans leur germe, les sept églises que saint Jean mentionne dans les premiers chapitres de son Apocalypse.

11-17. La prédication de saint Paul est confirmée par de nombreux et éclatants miracles. L'écrivain sacré signale d'abord le fait en termes généraux, vers. 11 ; il cite ensuite, vers. 12, deux catégories de prodiges opérés par l'apôtre ; enfin il raconte, vers. 13-17, un incident frappant auquel donna lieu, de la part de quelques Juifs, la contrefaçon de ces miracles. — *Virtutes non quaslibet*. Litote élégante (οὐ τὰς τυ-

χούσας, pas les premiers venus). Notez la formule *faciebat Deus per...*, qui met en relief le rôle principal joué par Dieu dans ces prodiges. Cf. iii, 12, etc. — *Ita ut etiam...* (vers. 12). Prodiges vraiment extraordinaires dans leur mode : *deferrentur a corpore...* La foi des chrétiens d'Ephèse leur avait suggéré ce moyen de guérir leurs malades et leurs possédés, et Dieu la récompensait avec bonté. La manière dont le fait est présenté par le narrateur donne à croire que tout se passa en dehors de l'apôtre ; on peut dire aussi qu'il s'y prêta avec simplicité, comme saint Pierre dans une circonstance analogue (cf. v, 15-16). A Ephèse, où les pratiques de magie étaient singulièrement en faveur, des miracles de cette nature étaient capables de produire sur les Juifs et sur les païens une frappante impression. — *Sudaria et semicinctia*. Le grec emploie ces deux mêmes mots latins (σουδάρια καὶ σεμικίνθια). Le premier désigne les mouchoirs dont on se servait pour s'essuyer ; le second, des ceintures selon les uns, des tabliers de travail d'après les autres. — *Tentaverunt autem...* (vers. 13). Ce que faisaient ces chrétiens pleins de foi, d'autres essayèrent de l'imiter par un motif de gain sordide ; mais ils furent sévèrement châtiés. — *De*



Ceinture intérieure.
(D'après une pierre gravée.)

14. C'étaient sept fils du Juif Scéva, prince des prêtres, qui faisaient cela.

15. Mais l'esprit mauvais leur répondit : Je connais Jésus, et je sais qui est Paul ; mais vous, qui êtes-vous ?

16. Et s'élançant sur eux, l'homme en qui était le démon très mauvais se rendit maître de deux d'entre eux ; il les maltraita si fort, qu'ils s'enfuirent nus et blessés de cette maison.

17. Cela fut connu de tous les Juifs et de tous les gentils qui habitaient à Éphèse ; et ils furent tous saisis de crainte, et le nom du Seigneur Jésus fut glorifié.

18. Beaucoup de croyants venaient, confessant et déclarant ce qu'ils avaient fait.

19. Beaucoup de ceux qui avaient exercé les arts magiques apportèrent leurs livres et les brûlèrent devant tout le monde ; et quand on en eut supputé le prix, on trouva la somme de cinquante mille deniers.

14. Erant autem quidam Judæi Scevæ principis sacerdotum septem filii, qui hoc faciebant.

15. Respondens autem spiritus nequam, dixit eis : Jesum novi, et Paulum scio : vos autem qui estis ?

16. Et insiliens in eos homo in quo erat dæmonium pessimum, et dominatus amborum, invaluit contra eos, ita ut nudi et vulnerati effugerent de domo illa.

17. Hoc autem notum factum est omnibus Judæis atque gentilibus qui habitabant Ephesi ; et cecidit timor super omnes illos, et magnificabatur nomen Domini Jesu.

18. Multique credentium veniebant, confitentes et annuntiantes actus suos.

19. Multi autem ex eis qui fuerant curiosa sectati, contulerunt libros, et combusserunt coram omnibus ; et computatis pretiis illorum, invenerunt pecuniam denariorum quinquaginta millium.

circumeuntibus... Ces Juifs prétendaient posséder le pouvoir de chasser les démons du corps des possédés ; c'est pour ce motif qu'on les appelait exorcistes (de la racine ἐξ et ὀρχίζω, j'adjure de sortir). Jésus les mentionne dans l'évangile. Cf. Matth. xii, 27. En exerçant leur art, ils proféraient des formules étranges, dont on faisait remonter l'origine jusqu'à Salomon. Cf. Josephé, *Ant.*, viii, 2, 5. Ayant remarqué la toute-puissance que l'invocation du nom de Jésus conférait à saint Paul sur les maladies et les démons, les exorcistes d'Éphèse se mirent à l'employer aussi : *Adjuro... per Jesum, quem...* — *Erant autem...* (vers. 14). Saint Luc va citer un cas spécial de cet emploi sacrilège, du nom de Jésus. Le mot *Judæi* est au génitif et se rapporte à *Scevæ* (Σκευῶ). — *Principis sacerdotum*, ἀρχιερέως. Il portait probablement ce titre parce que quelque membre de sa famille avait été prince des prêtres. — Réponse accablante de l'esprit mauvais : *Jesum novi, et...* ; *vos autem...* (vers. 15). Il reconnaissait donc Jésus comme le Fils de Dieu, et Paul comme son ministre fidèle. Comp. xvi, 17. Quant aux exorcistes, de quel droit lui donnaient-ils des ordres ? — *Insiliens in eos...* (vers. 16). Il tira d'eux une terrible vengeance. Au lieu de *amorum*, le grec ordinaire a αὐτῶν, « eorum » ; mais les meilleurs manuscrits ont aussi la leçon ἀποτρέπων, et c'est assurément la véritable, car on ne voit pas comment elle aurait été inventée par un copiste, puisque les sept frères semblaient être présents, d'après le vers. 14. En réalité, deux seulement d'entre eux participèrent à l'incident. — *Ila ut nudi...* parce que le démoniaque avait mis leurs vêtements en lambeaux : — *Hoc... notum...*

(vers. 17). Une double impression fut produite : d'abord une frayeur respectueuse, *cecidit timor...* ; puis, bientôt après, un sentiment plus relevé, qui porta à glorifier le nom si puissant du Sauveur : *et magnificabatur...*

18-20. Deux marques de grande ferveur parmi les Éphésiens convertis. — La première, vers. 18 : *multi... confitentes...* Ils faisaient une vraie confession publique de leurs péchés. Il est inutile de restreindre, avec quelques exégètes, le sens des mots *actus suos* aux œuvres de magie. — La seconde, vers. 19 : *multi...* L'expression grecque n'est pas la même ici qu'au vers. 18 : ici, ἱκανοί ; là, πολλοί, qui dit peut-être davantage. — *Curiosa*. Le substantif *περίεργα* sert, dans la littérature soit sacrée, soit profane, à désigner les arts magiques, les sciences occultes. A la lettre : des inutilités. C'est le contexte qui en précise le sens. — *Libros*. Non pas des livres à la façon actuelle, mais des rouleaux de parchemin, suivant la coutume d'alors. — *Coram omnibus*. Toute la ville fut donc témoin de cette manifestation admirable. — *Denariorum*. Le texte grec ne désigne la monnaie en question que par le mot ἀργυρίου, c.-à-d., (pièce) d'argent. A Éphèse, ce nom devait représenter la drachme attique, qui valait 0 fr. 87. La somme de cinquante mille drachmes, ou de quarante-trois mille francs environ, n'a pas lieu de surprendre, si l'on se rappelle que c'est précisément à Éphèse qu'on fabriquait les ἐφέσια γράμματα, ou « lettres éphésiennes », formules magiques écrites sur du papier ou du parchemin, et à la récitation desquelles on attribuait le pouvoir d'écarter les maux ou les périls, et de procurer toutes sortes de biens. On les portait aussi en

20. Ita fortiter crescebat verbum Dei, et confirmabatur.

21. His autem expletis, proposuit Paulus in Spiritu, transita Macedonia et Achaia, ire Jerosolymam, dicens : Quoniam postquam fuero ibi, oportet me et Romam videre.

22. Mittens autem in Macedoniam duos ex ministrantibus sibi, Timotheum et Erastum, ipse remansit ad tempus in Asia.

23. Facta est autem illo tempore turbatio non minima de via Domini.

20. Ainsi la parole de Dieu croissait avec force et s'affermissait.

21. Ces choses accomplies, Paul se proposa, poussé par l'Esprit, de traverser la Macédoine et l'Achaïe, et d'aller à Jérusalem ; il disait : Après que j'aurai été là, il faut que je voie aussi Rome.

22. Et envoyant en Macédoine deux de ceux qui l'assistaient, Timothée et Éraсте, il demeura pour quelque temps en Asie.

23. Mais il y eut en ce temps-là un grand trouble au sujet de la voie du Seigneur.

guise d'amulettes. — *Ita fortiter...* (vers. 20). Conclusion très juste du narrateur, qui voit, dans ces actes courageux des chrétiens d'Éphèse,



Lettres éphésiennes, ou formule magique en usage à Éphèse.

une marque évidente du progrès et de la consolidation de l'évangile. Saint Luc emploie de temps à autre des formules de ce genre pour passer d'un sujet à un autre. Cf. II, 47 ; IV, 33 ; V, 14 ; VI, 7 ; XII, 24.

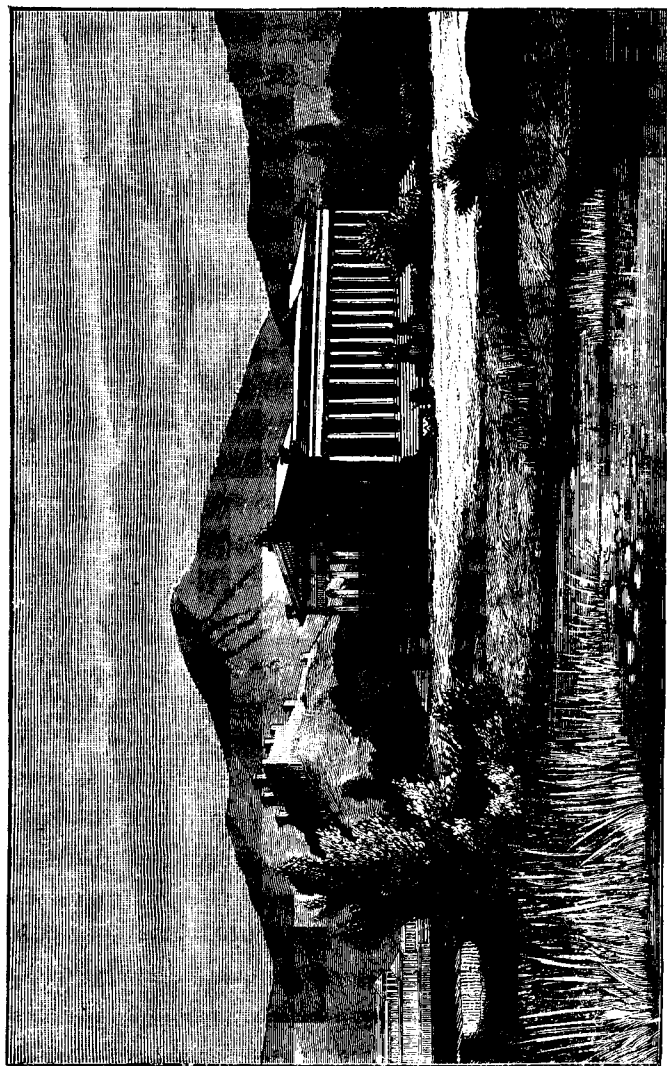
21-22. Les projets ultérieurs de saint Paul. Ils étaient grands comme son âme d'apôtre. — *His... expletis...* Désormais, la fondation de l'Eglise d'Éphèse pouvait être regardée comme une œuvre achevée ; aussi saint Paul, ou plutôt l'Esprit-Saint en lui (*in Spiritu*), formait-il d'immenses desseins. C'est, croyons-nous, déprimer considérablement et sans motif le sens des mots ἐν τῷ πνεύματι, que de les traduire par : dans son propre esprit. — *Transita Macedonia et...* C'était la première partie de ce plan grandiose : revoir ces deux provinces, conquises en partie au christianisme durant le voyage précédent (chap. XVI-XVII). — La seconde partie consistait à *ire Jerosolymam* ; cela, pour porter à l'Eglise de cette ville affligée par la pauvreté de riches aumônes, recueillies dans les autres chrétientés. Cf. Rom. XV, 25 et ss. ; I Cor. XVI, 1-3 ; II Cor. VIII. — La troisième partie était la plus considérable ; aussi est-elle mentionnée avec une solennité particulière : *Quoniam...*, et *Romam...* Rome aussi ; ce désir était depuis longtemps au fond du cœur de l'apôtre, comme il le dit lui-même, Rom. I, 9 et ss. ; XIII, 23. L'expression *oportet me* est remarquable ; Paul sentait que ce voyage entraînait dans les desseins de Dieu sur lui. — *Mittens autem...* (vers. 22). Ne pouvant pas encore quitter Éphèse et exécuter immédiatement ses projets, saint Paul envoya en Macédoine deux de ses disciples, pour préparer sa visite et pour commencer sa pieuse collecte. Cf. I Cor. IV, 17, et XVI, 2. Timothée était bien connu des églises macédonniennes, puisqu'il avait collaboré avec son maître à leur fondation. Éraсте sera encore nommé II Tim. IV, 20. — *Remansit ad tempus...* Intervalle qui put durer plusieurs mois. Voyez le vers. 10 et les notes.

3^e Une violente émeute éclate à Éphèse contre l'apôtre. XIX, 23-40.

Scène émouvante, que saint Luc a décrite d'une façon remarquable. Saint Paul en dit un mot II Cor. I, 8-10.

23. Introduction. Elle consiste dans l'énoncé général du fait qui va être raconté : *Facta est...*

24-27. L'occasion de l'émeute. Ce ne fut pas, comme en plusieurs circonstances antérieures



Le temple de Diane, à Éphèse. (Essai de reconstitution, d'après Curtius.)

24. Demetrius enim quidam nomine, argentarius, faciens ædes argenteas Dianæ, præstabat artificibus non modicum quæstum.

25. Quos convocans, et eos qui hujusmodi erant opifices, dixit : Viri, scitis quia de hoc artificio est nobis acquisitio;

26. et videtis, et auditis, quia non solum Ephesi, sed penè totius Asiæ, Paulus hic suadens avertit multam turbam, dicens : Quoniam non sunt dii, qui manibus fiunt.

24. Car un certain orfèvre nommé Démétrius, en faisant de *petits* temples de Diane en argent, procurait aux ouvriers un gain considérable.

25. Les rassemblant avec les artisans du même métier, il dit : Hommes, vous savez que c'est de cette industrie que vient notre gain ;

26. et vous voyez, et vous entendez que non seulement à Éphèse, mais presque dans toute l'Asie, ce Paul persuade et détourne un grand nombre de personnes, en disant : Ce ne sont pas des dieux, ceux qui sont faits par la main des hommes.

(cf. XIII, 50; XIV, 5, 18; XVII, 5 et ss., 13; XVIII, 12 et ss.), le fanatisme religieux qui la suscita directement, mais l'amour du lucre, l'intérêt sordide

(cf. XVI, 19 et ss.).

Elle eut pour auteurs non pas les Juifs, mais les païens. — Comme d'ordinaire, saint Luc nous présente d'abord celui qui jona le rôle principal dans cette affaire : *Demetrius... argentarius...* — *Faciens ædes...* C'est-à-dire, des édifices en argent, qui représentaient ou le temple dont il sera parlé plus loin (cf. vers. 27^b), ou le sanctuaire proprement dit de ce même temple. Les étrangers « emportaient ces objets par dévotion, et leur réservaient des places d'honneur dans leurs maisons. Comme le racontent plusieurs anciens auteurs, on les portait aussi sur soi en guise de préservatifs. Voyez Ammien Marcellin, XXII, 18; Denys d'Halic., I, 22;



La Diane d'Éphèse.

Diodore de Sic., XX, 14. De nombreux ouvriers étaient employés à ce travail et y trouvaient leur bénéfice : *præstabat... non modicum...* — *Dianæ*, Ἀρτέμιδος. Cette Diane ou Artémis d'Éphèse n'avait de commun que le nom avec la célèbre déesse grecque, sœur d'Apollon. Par la forme de ses statues, par son culte et ses attributs, elle se rapprochait plutôt de l'antique

Astarté orientale, comme le pensait déjà saint Jérôme, in *Ep. ad Eph.*, præfat. : « Non hanc venatricem, quæ arcum tenet et succinata est, sed illam multimammam, quam Græci πολύμαστον vocant, ut scilicet ex ipsa effigie mentirentur omnium eam bestiarum et viventium esse matrem. » On la regardait donc comme la puissance productrice et nourricière de toute la nature. Sa statue était surmontée d'une couronne murale, et chacune de ses mains tenait une barre de métal. La partie inférieure du corps se terminait par un bloc grossier, recouvert d'animaux et d'inscriptions symboliques. — *Quos* (vers. 25) : à savoir, les « artifices » (τεχνίταις) mentionnés à la fin du vers. 24. C'étaient vraisemblablement des « artifices nobilliores », des patrons. Le mot *opifices* (ἐργάταις) désigne une autre catégorie d'artisans, les ouvriers proprement dits. Dans l'orfèvrerie, le même objet passe par des mains nombreuses (depuis le fondeur jusqu'au polisseur), avant d'être prêt à être mis en vente. — *Dicit*. Le petit discours de Démétrius, vers. 25^b-27, est remarquable en son genre. L'orfèvre parvint à remuer promptement, par ces quelques paroles, « deux des passions les plus puissantes de la multitude, l'amour du gain et le fanatisme religieux. » De plus, tout en songeant à défendre en premier lieu ses intérêts personnels, l'orateur se donnait la belle apparence de soutenir surtout ceux de la célèbre déesse d'Éphèse. — *Scitis quia...* Il commence par un appel à l'expérience quotidienne de ses auditeurs : Vous savez quel profit (*acquisitio*, σύντομα) nous tirons de notre travail. Et voici qu'ils étaient précisément menacés de ce côté, de la façon la plus grave. — *Et videtis quia...* (vers. 26). Autre appel à leur expérience, mais dans un sens tout opposé. Ils avaient certainement remarqué ce qui se passait depuis quelque temps à Éphèse et dans toute la région. Déjà leur commerce était en souffrance, et des jours plus mauvais encore ne manqueraient pas d'arriver, si l'on ne prenait des mesures énergiques pour remédier au mal. Comp. le vers. 27^a. — *Pene totius Asiæ*. Voyez le vers. 10 et les notes. Ce n'était pas sans motif que Démétrius poussait son cri d'alarme. On lit toute sa haine et son

27. Et il n'y a pas seulement péril pour nous que notre industrie ne tombe en discrédit, mais le temple même de la grande Diane ne sera tenu pour rien, et la majesté de celle que toute l'Asie et tout l'univers honorent commencera à s'anéantir.

28. Ayant entendu ces paroles, ils furent remplis de colère, et ils s'écrièrent : Grande est la Diane des Ephésiens.

29. La ville fut remplie de confusion ; et d'un commun accord ils se précipitèrent au théâtre, entraînant Gaius et Aristarque, Macédoniens, compagnons de Paul.

30. Paul voulait se montrer au peuple ; mais les disciples ne le permirent pas.

31. Quelques-uns même des asiarkes,

27. Non solum autem hæc periclitabitur nobis pars in redargutionem venire, sed et magnæ Dianæ templum in nihilum reputabitur, sed et destrui incipiet majestas ejus, quam tota Asia et orbis colit.

28. His auditis, repleti sunt ira, et exclamaverunt dicentes : Magna Diana Ephesiorum !

29. Et impleta est civitas confusione ; et impetum fecerunt uno animo in theatrum, rapto Gaio et Aristarcho, Macedonibus, comitibus Pauli.

30. Paulo autem volente intrare in populum, non permiserunt discipuli.

31. Quidam autem et de Asiæ princi-

mépris dans la dénomination *Paulus hic*. — *Suadens avertit*. Il y a deux aoristes dans le grec : ayant persuadé, il a détourné (du culte de Diane, et par conséquent de l'achat des édifices fabriqués en son honneur). — *Dicens quantum non...* Excellent résumé de la prédication de saint Paul en ce qui concernait l'idolâtrie. Cf. XVII, 29 ; I Cor. VIII, 4 ; x, 20, etc. — *Non solum autem...* (vers. 27). L'orateur revient sur ce point, qui était pour lui le principal. — *Pars, τὸ μέγος*. Notre part dans les profits ; ou bien, notre métier. — *In redargutionem venire* : tomber en discrédit, être décrié. — *Sed et magnæ...* Jusqu'ici, Démétrius a parlé comme un marchand jaloux de ce qui peut nuire à son commerce. En terminant son allocution, il prend les airs d'un homme pieux et droit, qui redoute de voir amoindrir le culte de sa divinité favorite. L'épithète *μεγάλης*, grande, est souvent appliquée à la Diane d'Ephèse dans les inscriptions anciennes. — *Templum*. Ce temple était non seulement le plus bel ornement de la cité, mais l'une des sept merveilles du monde. Des explorations récentes, faites sur les lieux mêmes (voyez J.-T. Wood, *Discoveries at Ephesus*, Londres, 1877), attestent sa splendeur extraordinaire. Toute l'Asie proconsulaire avait généralement contribué à sa construction. Ses proportions étaient considérables, et ses cent vingt colonnes en marbre de Paros produisaient un merveilleux effet. Son style constituait une époque dans l'art grec, car c'est là que le glorieux ordre ionique arriva pour la première fois à sa perfection. Ses richesses étaient immenses (*Att. archæol.*, pl. xcv, fig. 6, 7, 14). — *In nihilum...* Sort inévitable pour cette merveille, si l'on se mettait à croire que la « grande déesse » en l'honneur de laquelle il avait été construit n'était qu'un vain nom. — *Destrui incipiet...* Dans le grec ordinaire : Sa grandeur sera détruite. D'après quelques anciens manuscrits : Elle sera déposée de sa grandeur.

28-31. L'émeute. — *Repleti sunt ira*. La formule du grec, « étant devenus pleins de colère », signifie que l'indignation des auditeurs allait toujours croissant, tandis qu'ils écoutaient les arguments de Démétrius. — *Exclamaverunt...* *Magna...* C'était là tout ensemble un vif en l'honneur de la déesse, et une ardente protestation contre ses ennemis. — *Impleta... civitas...* (vers. 29). Car tous ces artisans surexcités ne tardèrent pas à se répandre à travers la ville, qui prit fait et cause pour la déesse. — *Impetum... in theatrum*. Le théâtre d'Ephèse, dont les ruines subsistent encore sur le versant du mont Prion, était l'un des plus vastes du monde. D'après les anciennes inscriptions, c'était le lieu des assemblées publiques, et il pouvait contenir vingt-cinq mille ou même trente mille spectateurs. On le regardait comme une sorte de succursale du temple d'Artémis ; il n'est donc pas étonnant que la foule se soit portée de ce côté. — *Rapto Gaio et...* C'est de Paul lui-même que les émeutiers auraient voulu se saisir ; ne le trouvant pas chez lui, ils mirent la main sur deux de ses compagnons, et ils les entraînaient au théâtre. Nous ne savons pas à quelle époque précise Gaius et Aristarque avaient rejoint saint Paul. — *Paulo... volente* (vers. 30). C'était un désir très arrêté chez lui, *βουλομένω*. Trait digne de cette âme grande et vaillante. Il pensait pouvoir haranguer la foule, la calmer, et rendre témoignage à Jésus-Christ devant elle ; mais *non permiserunt discipuli*, craignant à bon droit que l'apôtre ne fût mis en pièces par cette foule furieuse. — *Quidam... de... principibus* (vers. 31). Dans le grec : quelques-uns des asiarkes (*ἀσιαρχῶν*). On appelait ainsi des personnages très importants, dont les fonctions consistaient surtout à présider au culte de Rome et de l'empereur dans la province d'Asie, comme aussi aux jeux publics institués en l'honneur du souverain. Ils étaient élus par des délégués des villes de la province ; ils n'avaient donc rien de

pibus, qui erant amici ejus, miserunt ad eum, rogantes ne se daret in theatrum.

32. Alii autem aliud clamabant; erat enim ecclesia confusa, et plures nesciebant qua ex causa convenissent.

33. De turba autem detraxerunt Alexandrum, propellentibus eum Judæis; Alexander autem manu silentio postulato, volebat reddere rationem populo.

34. Quem ut cognoverunt Judæum esse, vox facta una est omnium, quasi per horas duas clamantium: Magna Diana Ephesiorum!

35. Et cum sedasset scriba turbas,

qui étaient ses amis, envoyèrent vers lui, pour le prier de ne pas se présenter au théâtre.

32. Cependant les uns criaient une chose, les autres une autre; car l'assemblée était confuse, et la plupart ne savaient pas pourquoi ils s'étaient réunis.

33. On fit sortir de la foule Alexandre, que les Juifs poussaient en avant. Cet Alexandre, ayant demandé le silence avec la main, voulait s'expliquer devant le peuple.

34. Mais dès qu'ils eurent reconnu qu'il était Juif, tous, d'une seule voix, crièrent pendant près de deux heures: Grande est la Diane des Éphésiens!

35. Lorsque le scribe eut apaisé la

commun avec les officiers municipaux d'Éphèse. Voyez les notes du vers. 35. Ils sont fréquemment nommés sur les inscriptions et sur les monnaies. Leur mention par saint Luc est encore

ils obligèrent de sortir. Peut-être est-il mieux de lire avec quelques manuscrits: *κατεβιβα-
σαν*, ils contraignirent de descendre. La variante *συμβιβασαν*, ils instruisirent, donne difficilement un sens intelligible. — *Propellentibus*... Le rôle de cet Alexandre demeure indécelé dans la narration. D'après divers interprètes, c'était un Juif converti au christianisme, et ses anciens coreligionnaires, par esprit de vengeance, l'auraient poussé en avant pour qu'il devint la victime de la fureur populaire. Suivant les autres, c'était un membre important de la communauté israélite d'Éphèse, et comme les païens confondaient alors assez souvent les chrétiens et les Juifs, ceux-ci désiraient qu'il défendît leur cause, en attestant que les deux



Monnaie portant le nom d'un asiarque.

un remarquable exemple de son exactitude historique. Il y avait des magistrats analogues dans quelques autres provinces de l'Asie Mineure: les galatarkes en Galatie, les syrtarkes en Syrie, les pamphyliarkes en Pamphylie, etc. — *Amici ejus*. Ce trait n'a pas lieu de surprendre, quand on pense au long séjour de saint Paul à Éphèse, et à ses éminentes qualités naturelles. — *Miserunt... rogantes*... Les envoyés des asiarques parvinrent donc à rejoindre l'apôtre, qui dut être touché d'une telle démarche, et qui comprit qu'il devait écouter soit les disciples, soit ses illustres amis. — Cependant l'émeute suivait son cours, et le narrateur continue d'en donner une description très vivante: *ait... altud...; erat enim*... (vers. 32). Dans le grec, ἡ ἐκκλησία avec l'article: l'assemblée. — *Plures* (οἱ πλείους, la plupart) *nesciebant*...: ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas. Dans la circonstance présente, les cris de la foule n'indiquaient ni le véritable motif ni le but réel de l'émeute. — *Detraherunt* (vers. 33). La Vulgate suit la leçon du grec ordinaire: *προεβιβασαν*,

religions étaient entièrement distinctes l'une de l'autre. Ce sentiment est le plus probable, d'après le contexte. — *Manu silentio*... Comp. xii, 17 et xiii, 16. — *Reddere rationem*... Le verbe ἀπολογεῖσθαι signifie plutôt: faire une apologie (en faveur des Juifs). — *Ut cognoverunt*... (verset 34): par sa physionomie, son costume, etc. — *Vox... una... omnium*. Ce redoublement du tumulte à l'aspect d'un Juif montre à quel point la race entière était alors impopulaire à Éphèse. Cf. xviii, 17. — *Per horas duas*. Les réunions de ce genre se conduisent presque toujours comme des enfants, ou comme des insensés. Par leurs cris prolongés, les Éphésiens voulaient affirmer énergiquement les droits de leur déesse.

35-40. Le grammate calma habilement l'émeute. — *Cum... scriba*. Le nom grec de ce magistrat était γραμματεὺς. Les fonctions du grammate étaient aussi importantes qu'honorables dans les villes de l'Asie proconsulaire. Non seulement il était chargé de la rédaction et de la préservation des actes publics, mais il prenait part au recrutement de l'assemblée qui dirigeait les affaires

foule, il dit : Habitants d'Éphèse, quel est celui des hommes qui ignore que la ville d'Éphèse est vouée au culte de la grande Diane, fille de Jupiter ?

36. Puis donc qu'on ne peut le constater, vous devez demeurer calmes, et ne rien faire inconsidérément.

37. Car vous avez amené ces hommes, qui ne sont ni des sacrilèges, ni des blasphémateurs de votre déesse.

38. Que si Démétrius, et les artisans qui sont avec lui, ont à se plaindre de quelqu'un, des audiences publiques se tiennent, et il y a des proconsuls : qu'ils s'assignent les uns les autres.

39. Mais si vous avez une autre affaire à proposer, on pourra en décider dans une assemblée légitime.

dixit : Viri Ephesii, quis enim est hominum qui nesciat Ephesiorum civitatem cultricem esse magnæ Dianæ, Jovisque prolis ?

36. Cum ergo his contradici non possit, oportet vos sedatos esse, et nihil temere agere.

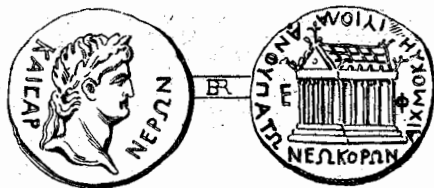
37. Adduxistis enim homines istos, neque sacrilegos, neque blasphemantes deam vestram.

38. Quod si Demetrius, et qui cum eo sunt artifices, habent adversus aliquem causam, conventus forenses aguntur, et proconsules sunt : accusent invicem.

39. Si quid autem alterius rei quæritis, in legitima ecclesia poterit absolvi.

de la cité, à la préparation et à la rédaction des décrets, etc. A l'époque romaine, « il était en réalité le chef de la ville. » Comme les aslarques, les grammates sont souvent cités sur les monuments anciens. — *Sedasset... turbas*. A sa voix un peu de calme se produisit, et il parvint à se faire écouter. Son discours n'est pas moins remarquable que celui de Démétrius. Le grammate parle en magistrat sage et expérimenté : tout à tour il flatte, il tranquillise, il raisonne, il intimide. Quatre pensées principales : la conduite des Ephésiens manque de dignité, puisque personne ne conteste la grandeur de leur déesse et l'importance de son culte, vers. 35^b-36 ; elle est injustifiable, puisqu'ils n'ont rien de sérieux à alléguer contre ceux qu'ils accusent, vers. 37 ; leur soulèvement séditieux est tout à fait inutile, puisqu'ils ont des moyens légaux de défendre leurs intérêts, s'ils peuvent prouver qu'ils ont été lésés, vers. 38-39 ; enfin, leur façon d'agir est imprudente et dangereuse, car de tels rassemblements tumultueux ne peuvent qu'exciter le mécontentement de l'autorité suprême, vers. 40. — *Quis... est hominum...* Concession habile faite à la vanité populaire ; d'ailleurs, le fait était complètement vrai. Voyez le vers. 27^b. — *Culttricem*. Le grec emploie une expression remarquable, *νεωκόρον* (à la lettre : balayeuse du temple), que la ville d'Éphèse était fière de porter, et qu'on a retrouvée sur des inscriptions très anciennes. Comp. Xénophon, *Anab.*, v, 3, 6 ; F. Vigouroux, *I. c.*, p. 302 et ss. Rien ne paraissait petit au service d'une si grande déesse. — *Jovisque prolis*. Le mot grec *διωπευός* a un autre sens, et signifie littéralement : tombé de Jupiter. On croyait, en effet, que la statue en bois noir qu'on vénérât dans le sanctuaire du temple et dont la ceinture, les pieds, etc., étaient couverts d'inscriptions mystiques, était tombée directement du ciel, comme le palladium de Rome. — *Nihil temere...* (vers. 36). L'adjectif *προσπετός*

signifie plutôt : à la hâte, précipitamment ; par conséquent, à la légère. — *Adduxistis enim...* (vers. 37). Cette violation de la liberté individuelle pouvait avoir de graves conséquences. — *Homines istos*. Gaius et Aristarque, d'après le vers. 29. — *Sacrilegos*. Dans le grec : *ἱεροσύλους*, voleurs du temple. Le trésor du temple d'Éphèse était immensément riche et pouvait fort bien tenter les malfaiteurs. — *Neque blasphemantes...* (au lieu de « deam vestram », les plus anciens manuscrits ont : notre déesse). On voit par ce trait que saint Paul et ses amis n'avaient pas attaqué de front et directement le culte spécial de Diane. Ils auraient craint de



Le temple de Diane sur une monnaie d'Éphèse.

nuire à la cause chrétienne en commençant par blesser les préjugés religieux de ceux qu'ils voulaient convertir. — *Artifices* (vers. 38). Comme au vers. 24^b, le mot *τεχνίται* désigne les patrons qui faisaient cause commune avec Démétrius. — *Causam, λόγον* : une accusation formelle. — *Conventus forenses*. Le grec a simplement : *ἀγοραίοι*, s.-ent. *σύνοδοι* ; c.-à-d., des jours d'audience ; ou selon d'autres, avec une petite nuance fort bien rendue par la Vulgate, des réunions du tribunal. — *Proconsules* (*ἀνθύπατοι*). Il n'y avait qu'un proconsul à la fois dans chaque province ; le pluriel est donc générique en cet endroit : Nous avons des magistrats suprêmes, auxquels vous pourrez vous adresser. — *Si quid autem...* (vers. 39). C.-à-d. : Si vous

40. Nam et periclitamur argui seditionis hodiernæ, cum nullus obnoxius sit, de quo possimus reddere rationem, concursus istius. Et cum hæc dixisset, dimisit ecclesiam.

40. Car nous risquons d'être accusés de sédition *pour ce qui s'est passé* aujourd'hui, car nous n'avons aucune bonne raison à alléguer pour justifier cet attroupement. Quand il eut dit cela, il congédia l'assemblée.

CHAPITRE XX

1. Postquam autem cessavit tumultus, vocatis Paulus discipulis et exhortatus eos, valedixit, et profectus est ut iret in Macedoniam.

2. Cum autem perambulasset partes illas, et exhortatus eos fuisset multo sermone, venit ad Græciam;

3. ubi cum fecisset menses tres, factæ sunt illi insidiæ a Judæis navigaturo in Syriam, habuitque consilium ut revertetur per Macedoniam.

4. Comitatus est autem eum Sopater Pyrrhi Berœensis, Thessalonicensium

1. Après que le tumulte eut cessé, Paul convoqua les disciples; et les ayant exhortés, il leur dit adieu, et partit pour aller en Macédoine.

2. Après avoir parcouru ces contrées, et avoir exhorté les *fidèles* en de nombreux discours, il vint en Grèce.

3. Lorsqu'il y eut séjourné pendant trois mois, les Juifs lui tendirent des embûches au moment où il allait s'embarquer pour la Syrie, et il résolut de retourner par la Macédoine.

4. Il fut accompagné par Sopater, *fils* de Pyrrhus, de Bérée, par Aristarque et

désirez traiter légalement quelque autre point. — *In legitima ecclesia*. Par opposition à l'assemblée très irrégulière, pour ne rien dire de plus, qui avait lieu en ce jour même. — *Nam... periclitamur...* (vers. 40). L'orateur finit par une menace bien capable de faire réfléchir les plus ardents eux-mêmes. — *Argui...* Dans le grec : (Nous courons risque d') être accusés de sédition en ce qui concerne ce jour. — *Cum nullus obnoxius...* La traduction est un peu obscure. Il faut lire : Puisqu'il n'existe aucun motif par lequel nous puissions rendre compte de ce concours. — *Dimisit ecclesiam* : en vertu de son autorité officielle. Ses arguments avaient porté, et la foule satisfaite s'écoula paisiblement.

§ II. — *Deuxième partie du voyage : retour à Antioche par la Macédoine, la Grèce, le littoral de l'Asie Mineure, Césarée et Jérusalem*. XX, 1-XXI, 16.

1^o Saint Paul, après avoir parcouru la Macédoine et la Grèce, vient jusqu'à Troas. XXI, 1-6. C'est un long voyage qui est raconté brièvement en quelques lignes.

CHAP. XX. — 1. Départ pour la Macédoine. — *Postquam... cessavit...* Il était difficile à l'apôtre de demeurer à Éphèse après ce qui venait de se passer; d'ailleurs il y avait atteint son but, et il lui tardait de revoir les anciennes églises fondées antérieurement par lui. Durant son séjour en Asie, il avait aussi composé la

première épître aux Corinthiens. — *Vocatis...* Touchante réunion, dans laquelle Paul adressa ses dernières exhortations aux fidèles d'Éphèse. — *In Macedoniam*. Conformément au projet qui a été mentionné plus haut, XIX, 21.

2-6. Le voyage à travers la Macédoine et la Grèce, jusqu'à Athènes et à Corinthe. L'apôtre visita sans doute alors ses chères chrétiens de Philippi, de Bérée et de Thessalonique; mais saint Luc glisse rapidement sur les faits. C'est en Macédoine et à cette époque que Paul écrivit sa seconde épître aux Corinthiens. — *Ad Græciam*. Ici encore, nous sommes laissés dans l'incertitude sur les lieux précis qui furent visités par saint Paul; mais il paraît évident qu'il s'arrêta à Athènes et à Corinthe. — *Menses tres* (vers. 3). Surtout à Corinthe, croit-on, et c'est déjà qu'il écrivit sa lettre aux Romains. Cf. Rom. xv, 26; xvi, 1, 23. — *Factæ... insidiæ...* Les Juifs eurent recours à leur tactique criminelle pour éloigner de force celui qui faisait dans leurs rangs tant de conquêtes. Cf. ix, 24; xiii, 50, etc. — *Navigaturo in...* Ces mots supposent que saint Paul était, sinon déjà embarqué, du moins sur le point de le faire, lorsqu'il fut averti à temps du complot. Il est probable qu'on avait résolu de l'attaquer sur mer, pour se débarrasser de lui plus aisément. — *Ut revertetur per...* Un prompt départ par la voie de terre réduisait à néant le projet de ses ennemis. — *Comitatus est...* (vers. 4). Le grec ordinaire ajoute, peut-être à bon droit : jusqu'en Asie.

Secundus, de Thessalonique, par Gaius, de Derbé, par Timothée et par Tychique et Trophime, qui étaient d'Asie.

5. Ceux-ci, ayant pris les devants, nous attendirent à Troas.

6. Pour nous, après les jours des azymes, nous nous embarquâmes à Philippi, et nous vîmes auprès d'eux en cinq jours à Troas, où nous demeurâmes sept jours.

7. Le premier jour de la semaine, comme nous étions réunis pour rompre le pain, Paul, qui devait partir le lendemain, s'entretenait avec les disciples, et il prolongea son discours jusqu'au milieu de la nuit.

8. Or il y avait beaucoup de lampes dans la chambre haute où nous étions assemblés.

vero Aristarchus, et Secundus, et Gaius Derbeus, et Timotheus, Asiani vero Tychicus et Trophimus.

5. Hi cum præcessissent, sustinuerunt nos Troade.

6. Nos vero navigavimus, post dies azymorum, a Philippis, et venimus ad eos Troadem in diebus quinque, ubi demorati sumus diebus septem.

7. Una autem sabbati, cum convenissemus ad frangendum panem, Paulus disputabat cum eis, profecturus in crastinum, protraxitque sermonem usque in mediam noctem.

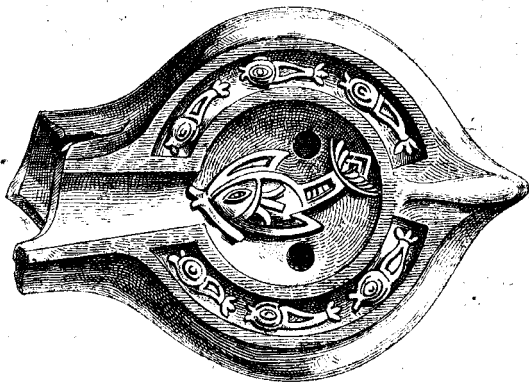
8. Erant autem lampades copiosæ in cenaculo ubi eramus congregati.

D'après XXI, 29, Trophime alla à Jérusalem avec saint Paul; Aristarque l'accompagna jusqu'à Rome même, d'après XXVII, 2. — *Sopater* et son père Pyrrhus nous sont pareillement inconnus. Sur Aristarque, voyez XIX, 29. *Secundus* n'apparaît pas ailleurs. *Gaius* est regardé par beaucoup d'interprètes comme entièrement distinct du personnage mentionné XIX, 29^b. — *Tychicus* et *Trophimus*. Il est question plusieurs fois du premier dans les épîtres de saint Paul (cf. Eph. VI, 21; Col. IV, 7; II Tim. IV, 12; Tit. III, 12). Trophime sera encore mentionné plus bas, XXI, 29, et II Tim. IV, 20. On a conjecturé que ces sept compagnons de l'apôtre étaient des délégués envoyés par les Églises pour porter à Jérusalem le produit des quêtes de saint Paul. Cf. I Cor. XVI, 3; II Cor. VIII, 1 et ss., etc. — *Sustinuerunt nos* (vers. 5). Le pronom « nous » fait de nouveau son apparition dans le récit; d'où il suit que saint Luc se retrouva, à Philippi (comp. le vers. 6), dans la compagnie de son maître, qui l'avait précédemment laissé dans cette ville, comme il a été dit plus haut. — *Troade*. Sur cette ville, voyez XVI, 8 et les notes. — *Post dies azymorum* (verset 6). C.-à-d., après la Pâque, lorsque l'octave entière de la fête fut écoulée. Voyez Matth. XXVI, 17 et le commentaire. — *Diebus quinque*. Temps relativement long pour ce voyage. Comp. XVI, 11, où la même traversée n'avait demandé que deux jours.

2^e Paul opère un grand miracle à Troas. XX, 7-12.

7-12. Résurrection du jeune Eutychus. Le récit, plein de vie et de fraîcheur, atteste la

présence du narrateur. — *Una... sabbati*. C.-à-d., le dimanche, que les chrétiens se mirent de bonne heure à fêter, en souvenir de la résurrection de Notre-Seigneur. Cf. I Cor. XVI, 2; Apoc. I, 10. — *Ad frangendum...* pour célébrer le saint sacrifice de la messe, et communier au corps et au sang de Jésus-Christ. Voyez II, 42 et le commentaire. — *Paulus disputabat...* L'emploi de ce verbe (*διελέγετο*) montre que, dans la circonstance présente, saint Paul eut à résoudre des difficultés, des doutes, etc. L'auteur des Actes n'avait pas encore mentionné l'existence d'une communauté chrétienne à Troas.



Lampe antique.

Elle avait été fondée quelque temps auparavant par l'apôtre qui, d'après II Cor. II, 12-13, était allé directement d'Éphèse dans cette ville, avant de se rendre en Macédoine. Comp. le vers. 1^{er}. — *In cenaculo* (vers. 8). Voyez I, 13 et les notes. — *Sedens... super fenestram* (vers. 9). En

9. Sedens autem quidam adolescens, nomine Eutychus, super fenestram, cum mergeretur somno gravi, disputante diu Paulo, ductus somno cecidit de tertio coenaculo deorsum, et sublatus est mortuus.

10. Ad quem cum descendisset Paulus, incubuit super eum; et complexus, dixit: Nolite turbari, anima enim ipsius in ipso est.

11. Ascendens autem, frangensque panem et gustans, satisque allocutus usque in lucem, sic profectus est.

12. Adduxerunt autem puerum viventem, et consolati sunt non minime.

13. Nos autem ascendentes navem, navigavimus in Asson, inde suscepturi Paulum; sic enim disposuerat ipse per terram iter facturum.

14. Cum autem convenisset nos in Asson, assumpto eo, venimus Mitylenen.

9. Et un jeune homme nommé Eutychus, assis sur la fenêtre, s'endormit d'un profond sommeil pendant le long discours de Paul; entraîné par le sommeil, il tomba du troisième étage en bas, et fut relevé mort.

10. Mais Paul, étant descendu auprès de lui, s'étendit sur lui, l'embrassa, et dit: Ne vous troublez point, car son âme est en lui.

11. Puis étant remonté, il rompit le pain et mangea, parla encore beaucoup jusqu'au point du jour, et partit ainsi.

12. On ramena le jeune homme vivant, et ils ne furent pas médiocrement consolés.

13. Pour nous, montant sur un vaisseau, nous fîmes voile vers Assos, où nous devions reprendre Paul; car il l'avait ainsi réglé, devant lui-même faire la route à pied.

14. Lorsqu'il nous eut rejoints à Assos, nous le prîmes et vîmes à Mitylène.

Orient, les fenêtres ne sont le plus souvent que de simples ouvertures pratiquées dans la muraille, et à peine masquées par un simple treillis, qui est d'ordinaire mobile. — *Cum mergeretur...* A la lettre dans le grec: emporté par un sommeil profond. — *Disputante*. Au lieu de *diu*, le grec dit: encore davantage. — *De tertio...* Ce détail complète celui du vers. 8 et relève d'avance la grandeur du miracle. — *Sublatus... mortuus*. Rien de plus clair que ce texte, qui réfute à lui seul ceux qui prétendent que le jeune homme n'était pas mort, mais seulement évanoui, lorsqu'on le releva. Comp. le vers. 12^a: « adduxerunt... viventem. » — *Incubuit super...* Comme autrefois Élie et Élisée dans des circonstances analogues. Cf. III Reg. xvii, 21 et IV Reg. iv, 34. — *Complexus...* Cette étreinte fut évidemment accompagnée d'une ardente prière. Paul sentit bientôt que la vie était revenue dans l'enfant. — *Satisque allocutus...* (vers. 11). Le verbe *ὁμιλέω* désigne une allocution familière, par opposition au discours solennel que Paul avait alors adressé à l'assemblée.

3^e Saint Paul va de Troas à Milet. XX, 13-16, 13-14. Jusqu'à Mitylène. — *Nos... ascendentes...* Le pronom représente saint Luc et les autres compagnons de l'apôtre, qui s'embarquèrent avant qu'il eût fait ses adieux aux fidèles de Troas, et firent voile pour Assos (*in Asson*), ville de Mysie, située en face de l'île de Lesbos. — *Ipse per terram...* Le narrateur ne nous dit pas, et il est inutile de chercher, pour quel motif spécial saint Paul désira faire cette partie du voyage en suivant la voie de terre, très probablement à pied. La distance qui sépare Troas d'Assos était d'environ vingt milles romains. — *Mitylenen* (vers. 14). C'était la capitale de l'île de Lesbos. Elle était bâtie sur la

côte orientale, et renommée pour la beauté de ses édifices.

15-16. Jusqu'à Milet. — *Sequenti die*. On voit par ce détail, répété deux fois dans la seconde partie du verset, que le voyage n'avait lieu que pendant le jour. On levait l'ancre le matin de bonne heure, et on faisait escale le soir. On suivait d'assez près les côtes, à la manière des navires de cabotage. — *Chium*. Autre île célèbre de l'Archipel. D'après le texte (*contra*), saint Paul ne paraît pas y avoir abordé. Il dut passer la nuit à l'ancre, dans le détroit qui sépare Chio du continent. — *Samum*. L'île de Samos est aussi très illustre dans l'histoire et la littérature. L'apôtre ne s'y arrêta pas; mais, comme le dit le grec ordinaire (« étant demeurés à Trogyne »), il alla passer la nuit à Trogyne, à l'extrémité du promontoire de Mycènes. Il est vrai que cette note est omise aussi par les plus anciens manuscrits grecs; mais elle est garantie par un si grand nombre d'autres témoins, que nous croyons quand même à son authenticité. — *Miletum*. Ville bâtie sur la côte de Carie. Après avoir jout autrefois d'une grande importance, elle se trouvait alors éclipsée par Éphèse, dont elle n'était distante que de neuf milles géographiques. « Les atterrissements du Méandre l'ont rejetée dans les terres », assez loin du rivage, et il est probable qu'il en était déjà ainsi à l'époque de saint Paul. Comp. les vers. 36-38. — *Transnavigare...* (vers. 16). C.-à-d., passer devant le port d'Éphèse sans s'y arrêter. Comme le dit saint Luc, l'apôtre avait hâte d'arriver à Jérusalem, pour y célébrer la fête de la Pentecôte, et il craignait d'être retenu par ses chers Éphésiens: *ne qua mora...* Des mots si possible..., il ressort qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour réaliser ce projet.

15. Faisant voile de là, nous arrivâmes le jour suivant vis-à-vis de Chio; le lendemain nous abordâmes à Samos, et le jour suivant nous vîmes à Milet.

16. Car Paul avait résolu de passer Éphèse sans y aborder, pour ne pas se retarder en Asie; il se hâtait afin de célébrer, s'il était possible, le jour de la Pentecôte à Jérusalem.

17. Mais de Milet, envoyant à Éphèse, il convoqua les anciens de l'église.

18. Lorsqu'ils furent venus auprès de lui, et qu'ils furent ensemble, il leur dit : Vous savez de quelle sorte je me suis conduit en tout temps avec vous, depuis le premier jour où je suis entré en Asie,

19. servant le Seigneur avec toute humilité, dans les larmes et au milieu des épreuves qui me sont survenues par les embûches des Juifs ;

15. Et inde navigantes, sequenti die venimus contra Chium; et alia applicuimus Samum, et sequenti die venimus Miletum.

16. Proposuerat enim Paulus transnavigare Ephesum, ne qua mora illi fieret in Asia; festinabat enim, si possibile sibi esset, ut diem Pentecostes faceret Jerosolymis.

17. A Mileto autem mittens Ephesum, vocavit majores natu ecclesiæ.

18. Qui cum venissent ad eum, et simul essent, dixit eis : Vos scitis a prima die qua ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum per omne tempus fuerim,

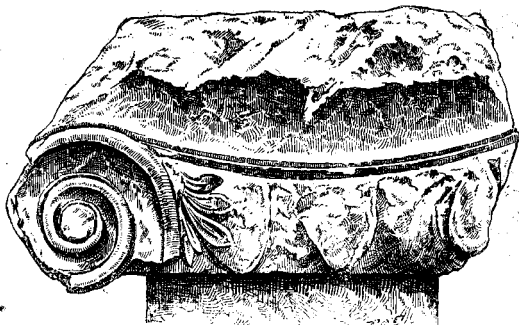
19. serviens Domino cum omni humilitate, et lacrymis, et tentationibus quæ mihi acciderunt ex insidiis Judæorum ;

4° Discours de saint Paul aux chefs de l'église d'Éphèse. XX, 17-38.

17-18°. L'apôtre les mande à Milet. — *Mittens...* Quoiqu'il eût jugé impossible de s'arrêter à Éphèse, Paul ne voulut point passer si près de ses amis sans leur donner signe de vie; c'est pour quoi il fit prier les principaux d'entre eux de venir le trouver à Milet. — *Majores natu.* Dans le grec : τοῖς πρεσβυτέροις. Ils sont appelés ἐπισκόποι au vers. 28. Les deux expressions étaient synonymes à l'origine de l'Église, ainsi qu'il a été noté plus haut. Voyez xi, 30 et le commentaire. Saint Irénée, *adv. Hær.*, III, 14, 12, raconte que ce ne furent pas seulement les prêtres-évêques d'Éphèse qui furent convoqués, mais encore ceux des villes voisines; ce qui s'accorde fort bien avec le vers. 28.

18°-38°. Le discours prononcé par saint Paul dans cette circonstance est le plus pathétique de tous ceux qui nous ont été conservés du grand apôtre. C'est un mot d'adieu et une éloquente série de recommandations pastorales; c'est en même temps un précieux résumé de toute la vie apostolique de Paul. Quatre parties : 1° Coup d'œil sur le passé; l'apôtre rappelle ce qu'il a accompli durant son ministère à Éphèse, vers. 18°-21; 2° Coup d'œil sur l'avenir, et dangers qui attendent le vaillant missionnaire, vers. 22-25; 3° Annonce de graves périls pour l'église d'Éphèse, et pressante prière adressée à ses chefs de veiller sur elle avec fidélité, versets 26-31; 4° Exhortation à un désintéresse-

ment parfait dans l'exercice du ministère évangélique, conformément à l'exemple de Paul et à la parole de Jésus-Christ lui-même, vers. 32-35.



Chapiteau du temple de Diane, à Éphèse.

— *Vos scitis.* Le pronom est très accentué. Appel à la connaissance personnelle des auditeurs, en ce qui concernait la conduite de Paul dans la province d'Asie. Cette pensée est développée dans les trois versets suivants : relativement à Dieu, vers. 19; aux chrétiens, vers. 20; aux Juifs et aux païens, vers. 21. — *Serviens* (δουλεύων) : à la façon du plus humble et du plus dévoué des esclaves. — *Et lacrymis.* Larmes arrachées à l'apôtre par les infidélités de ceux qu'il aurait voulu consacrer entièrement à Jésus-Christ. Cf. II Cor. II, 4, etc. — *Tentationibus* quæ... Les épreuves de ce genre n'avaient pas manqué à Paul durant le cours de ses voyages apostoliques; mais il fait surtout allusion en cet

20. quomodo nihil subtraxerim utilium, quominus annuntiarem vobis, et docerem vos publice et per domos,

21. testificans Judæis atque gentilibus in Deum poenitentiam, et fidem in Dominum nostrum Jesum Christum.

22. Et nunc ecce alligatus ego Spiritu, vado in Jerusalem, quæ in ea ventura sint mihi ignorans;

23. nisi quod Spiritus sanctus per omnes civitates mihi protestatur, dicens quoniam vincula et tribulationes Hierosolymis me manent.

24. Sed nihil horum vereor, nec facio animam meam pretiosiores quam me, dummodo consummem cursum meum, et ministerium verbi quod accepi a Domino Jesu, testificari evangelium gratiæ Dei.

25. Et nunc ecce ego scio quia amplius non videbitis faciem meam, vos omnes per quos transivi prædicans regnum Dei.

26. Quapropter contestor vos hodie, quia mundus sum a sanguine omnium.

20. comment je ne vous ai rien caché de ce qui était utile, ne manquant pas de vous l'annoncer, et de vous instruire en public et dans les maisons,

21. prêchant aux Juifs et aux gentils la pénitence envers Dieu, et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ.

22. Et maintenant voici que, lié par l'Esprit, je vais à Jérusalem, ignorant ce qui doit m'y arriver;

23. si ce n'est que, dans toutes les villes, l'Esprit-Saint me fait connaître que des liens et des tribulations m'attendent à Jérusalem.

24. Mais je ne crains rien de ces choses, et je n'estime pas ma vie plus précieuse que moi-même, pourvu que j'achève ma course et le ministère de la parole que j'ai reçu du Seigneur Jésus, pour rendre témoignage à l'évangile de la grâce de Dieu.

25. Et maintenant voici, je sais que vous ne verrez plus mon visage, vous tous parmi lesquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu.

26. C'est pourquoi je vous atteste aujourd'hui que je suis pur du sang de tous.

endroit à celles qu'il avait subies à Éphèse. Voyez XIX, 33; Gal. V, 12; Phil. III, 2, etc. — *Publice et per domos* (vers. 20). Ces mots mettent au grand jour le zèle infatigable de saint Paul : à la prédication-publique, il ajoutait, sans craindre la fatigue, la prédication particulière de tous les instants. — *Poenitentiam et fidem...* (vers. 21). C'étaient là les deux points essentiels de son enseignement. Voyez XIII, 23 et ss.; XVII, 30-31, etc. — *Et nunc* (vers. 22). Transition à la seconde partie du discours. Elle servira aussi à introduire les deux autres parties. Comp. les vers. 25 et 32. — *Alligatus*. Ce verbe marque l'impulsion en quelque sorte irrésistible que ressentait l'apôtre. Les interprètes se partagent au sujet du sens à donner au mot *spiritu* : suivant les uns, l'esprit de saint Paul lui-même; selon les autres, l'Esprit-Saint. Nous préférons le second sentiment. — *Quæ in ea...* *ignorans*. Saint Paul n'avait donc pas reçu de révélations détaillées sur son prochain avenir; mais le divin Esprit lui répétait nettement et fréquemment (*per omnes civitates*, vers. 23) qu'il aurait bientôt à subir à Jérusalem l'emprisonnement et la souffrance morale (*vincula et...*). Cf. XXI, 4, 11, etc. — *Sed nihil horum...* (vers. 24). Dans le grec : Je ne tiens compte de rien. C.-à-d. : Peu m'importe tout cela. La grande âme de saint Paul est tout entière dans ces mots. — *Nec facio... pretiosiores...* Petite variante dans le grec : Je ne regarde pas ma vie comme précieuse pour moi. C.-à-d., je suis prêt

à en faire le sacrifice. — *Consummem cursum...* Le grec ajoute : avec joie. Joie toute sainte, produite par le sentiment du devoir accompli. Saint Paul aimait à comparer la vie des chrétiens à une course. Cf. XIII, 25; I Cor. IX, 24; Gal. II, 2, etc. — *Et ministerium*. Le mot *verbi* n'a rien qui lui corresponde dans le texte original. — *Quod accepi...* Dès le moment de sa conversion, Jésus lui avait confié ce ministère sacré, qui consistait à rendre témoignage à l'évangile : *testificari...* Remarquez l'expression *evangelium gratiæ...*, c.-à-d., la bonne nouvelle qui concernait la grâce offerte aux hommes pour arriver au salut. — *Scio quia amplius...* (vers. 25). Saint Paul ne pouvait pas dire en termes plus catégoriques qu'il s'attendait à une mort prochaine. Telle était, à la suite des avertissements réitérés qu'il recevait de l'Esprit-Saint (comp. le vers. 23), son intime conviction. Mais c'est de lui-même qu'il tirait cette conclusion qui, heureusement pour l'Eglise, ne se réalisa que plus tard. Il est probable, en effet, qu'après sa longue captivité de Rome, il revint à Éphèse et qu'il eut la joie de revoir plusieurs de ceux auxquels il avait tenu ce langage. Comp. Philém. 22, où il exprime, vers la fin de son emprisonnement à Rome, l'espoir d'aller bientôt à Colosses; or il était difficile qu'il allât dans cette ville sans passer aussi par Éphèse. Voyez également I Tim. I, 3; III, 14; IV, 13; II Tim. I, 18; IV, 13, 20. — *Quapropter* (vers. 26) : puisque c'était, dans la pensée de l'apôtre, la dernière occasion qu'il



Μιτυλήνη, dans l'île de Lesbos. (D'après une photographie.)

27. Non enim subterfugi quominus annuntiarem omne consilium Dei vobis.

28. Attendite vobis, et universo gregi in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos, regere ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo.

29. Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lupi rapaces in vos, non parcentes gregi;

30. et ex vobis ipsis exurgent viri loquentes perversa, ut abducant discipulos post se.

31. Propter quod vigilate, memoria retinentes quoniam per triennium nocte et die non cessavi, cum lacrymis monens unumquemque vestrum.

32. Et nunc commendo vos Deo, et verbo gratiae ipsius, qui potens est edificare, et dare hereditatem in sanctificatis omnibus.

27. Car je n'ai rien négligé pour vous annoncer tout le conseil de Dieu.

28. Prenez garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel l'Esprit-Saint vous a établis évêques, pour gouverner l'église de Dieu, qu'il a acquise par son sang.

29. Je sais qu'après mon départ il entrera parmi vous des loups ravisseurs, qui n'épargneront point le troupeau;

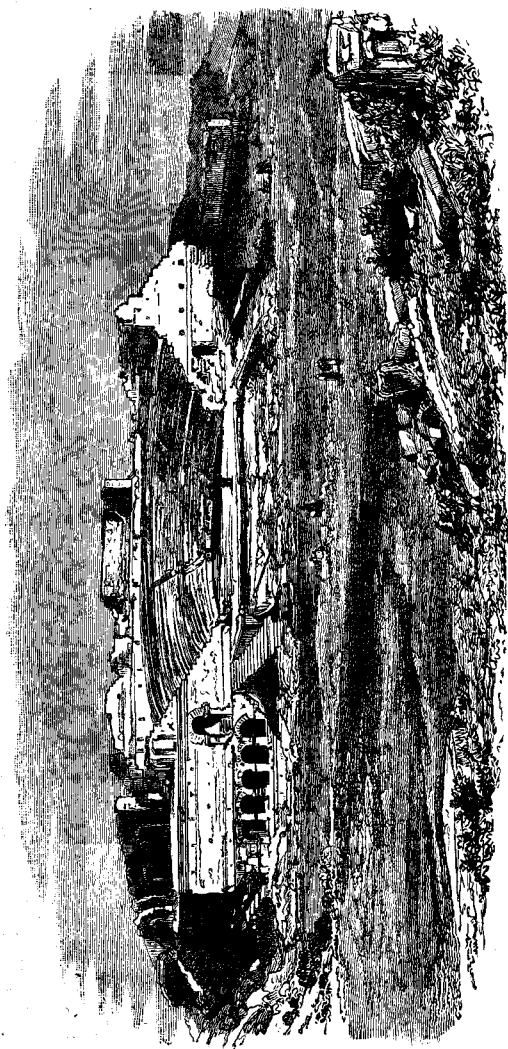
30. et du milieu de vous-mêmes s'élèveront des hommes qui tiendront un langage pervers, pour attirer les disciples après eux.

31. C'est pourquoi veillez, vous souvenant que, durant trois ans, je n'ai pas cessé nuit et jour d'avertir avec larmes chacun de vous.

32. Et maintenant je vous recommande à Dieu, et à la parole de sa grâce, à lui qui peut achever l'édifice, et donner un héritage avec tous ceux qui ont été sanctifiés.

avait de parler à ses chers Ephésiens. — *Con-
testor vos*. C.-à-d., je vous prends à témoins; ou
bien, je vous atteste solennellement. — *Quia
mundus...* Paul, ayant conscience d'avoir fait
tout ce qui était en son pouvoir pour procurer
le salut éternel aux habitants d'Ephèse et de
toute la région, n'aura aucune responsabilité
devant Dieu, s'ils viennent à se perdre. Pour
l'expression, voyez XVIII, 6 et le commentaire.
— *Non enim...* (vers. 27). Preuve de l'assertion
qui précède. Saint Paul « n'avait pas caché sa
lumière sous le boisseau ». — *Consilium Dei*.
Le plan divin relatif à la rédemption de l'hu-
manité; c.-à-d., « ce que Dieu offre aux hommes, et ce
qu'il demande d'eux. » — *Attendite...* L'apôtre
complète sa prédication par quelques recomman-
dations pressantes, vers. 28-31. — *Vobis*. Les pas-
teurs de l'église d'Ephèse devaient mettre au pre-
mier rang de leurs préoccupations le soin de leur
sanctification personnelle. — *Universo gregi*.
L'image employée à plusieurs reprises par Jésus
lui-même pour désigner son Église. Cf. Joan. x, 1
et ss.; XXI, 15-17. — *Vos Spiritus... posuit...*
Leur ministère avait donc une origine toute
céleste, et il y avait en cela pour eux une rai-
son spéciale de s'en bien acquitter. Il est pos-
sible qu'ils eussent été élus, comme Paul et
Barnabé (cf. XIII, 2), sur une indication éma-
nant directement de l'Esprit-Saint. — *Episcopos*.
Sur ce titre, voyez I, 20^b et les notes. — *Re-
gere...* Dans le grec : pour paître l'Église...;
ce qui continue la métaphore. — *Quam... san-
guine...* Ces mots, rapprochés de ceux qui pré-
cèdent, contiennent une preuve très forte de la
divinité de Jésus-Christ. Son Église est l'Église
de Dieu; bien plus, son sang est le sang de Dieu
même. — *Ego scio...* (vers. 29). Saint Paul signale
avec émotion aux prêtres-évêques d'Ephèse une

raison particulière qu'ils auront de veiller sur
leur Église. — *Discessionem...* ne désigne pas
nécessairement la mort de l'apôtre, mais son
départ. — *Lupi rapaces*. Encore la continua-
tion de la métaphore du troupeau. Cf. Luc. x, 8;
Joan. x, 12, etc. Paul fait allusion ici, comme
l'indique le vers. 30, à des docteurs pervers;
plus spécialement, ainsi qu'il ressort de plusieurs
de ses épîtres (cf. II Cor. xi, 13-15; Gal. i, 7
et ss.; v, 1 et ss.; I Tim. i, 19, etc.), aux Judaï-
sants et aux gnostiques, qui firent tant de
ravages dans la primitive Église. — *Ex vobis
ipsis...* (vers. 30). Trait spécialement douloureux.
Les ennemis dont il vient d'être parlé arriveront
du dehors; ceux-ci, du dedans même des églises
d'Asie. — *Ut abducant...* Détachant les disciples
de la vraie foi, les entraînant hors de l'unique
berceau. Cf. II Tim. iv, 10, etc. — *Propter quod...*
(vers. 31). Conséquence naturelle de ces avertis-
sements. La première qualité d'un berger fidèle
est une perpétuelle vigilance. — *Memoria reti-
nentes...* Saint Paul rend son exhortation plus
pressante, en rappelant qu'il a lui-même long-
temps donné à Ephèse (*per triennium* : chiffre
rond; voyez XIX, 8, 10 et les notes) l'exemple
de cette vigilance infatigable. Cf. II Cor. ii, 4;
xi, 28-29; Gal. iv, 19; Col. ii, 1, etc. — *Cum
lacrymis monens...* Détail pathétique. Maint
passage des épîtres de saint Paul montre à quel
point sa sympathie s'étendait au moindre des
fidèles. — *Et nunc* (vers. 32). Ici commence la
péroraison sous forme de discours. — *Verbo
gratiae...* C.-à-d., aux promesses infallibles et
infiniment aimables du Seigneur. — *Qui potens...*
edificare... Dieu seul, en effet, pouvait conti-
nuer de bâtir son Église, et donner un héritage
éternel à ceux qui en étaient les membres. Ces
deux images, empruntées à la construction et à



Restes du théâtre de Milet.

33. Argentum, et aurum, aut vestem nullius concupivi, sicut

34. ipsi scitis; quoniam ad ea quæ mihi opus erant, et his qui mecum sunt, ministraverunt manus istæ.

35. Omnia ostendi vobis, quoniam sic laborantes, oportet suscipere infirmos, ac meminisse verbi Domini Jesu, quoniam ipse dixit: Beatius est magis dare quam accipere.

36. Et cum hæc dixisset, positus genibus suis, oravit cum omnibus illis.

37. Magnus autem fletus factus est omnium; et procumbentes super collum Pauli, osculabantur eum,

38. dolentes maxime in verbo quod dixerat, quoniam amplius faciem ejus non essent visuri. Et deducebant eum ad navem.

33. Je n'ai convoité l'argent, l'or, et le vêtement de personne, comme

34. vous le savez vous-mêmes; car ces mains ont fourni ce qui nous était nécessaire, à moi et à ceux qui étaient avec moi.

35. Je vous ai montré en tout qu'en travaillant ainsi, il faut soutenir les faibles, et se souvenir de la parole du Seigneur Jésus, qui a dit lui-même: Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir.

36. Quand il eut dit cela, il se mit à genoux, et pria avec eux tous.

37. Tous fondirent en larmes, et se jetant au cou de Paul, ils le baisaient,

38. affligés surtout de ce qu'il avait dit qu'ils ne verraient plus son visage. Et ils le conduisirent jusqu'au vaisseau.

CHAPITRE XXI

1. Cum autem factum esset ut navigarem abstracti ab eis, recto cursu venimus Cœum, et sequenti die Rhodum, et inde Pataram;

1. Nous nous embarquâmes, après nous être séparés d'eux, et nous vîmes droit à Cos, et le jour suivant à Rhodes, et de là à Patara;

l'héritage, sont familières à saint Paul. Cf. Rom. xv, 20; I Cor. iii, 9 et viii, 1, 10; Gal. iii, 8; Eph. i, 14, 18; ii, 11, etc. — *In sanctificatione*. C.-à-d., parmi les saints dans le ciel. — *Argentum et aurum...* (vers. 33). Comme Samuel avant de quitter la judicature (cf. I Reg. xii, 2 et ss.), Paul rappelle son désintéressement apostolique. Il aime à revenir sur cette pensée dans ses épîtres; cf. I Cor. iv, 12 et ix, 4; II Cor. xi, 7 et xii, 14; I Thess. ii, 9, etc. — *Aut vestem*. Dans l'Orient biblique, les vêtements constituent une partie notable de la richesse. Cf. II Reg. v, 5; vii, 3; Matth. vi, 19 et ss. — *Quoniam ad ea...* (vers. 34). Non seulement saint Paul n'avait pas convoité la fortune de ceux qu'il évangélisait, mais il s'était condamné à un rude labeur matériel, pour subvenir à ses besoins. Voyez xviii, 3^b et les notes. — *Omnia ostendi...* (vers. 35). Il vaut mieux traduire: En toutes choses je vous ai montré... — *Suscipere* (ἀντιλαμβάνεσθαι, soutenir, soulager). D'après quelques commentateurs, c'est dans le sens strict que l'apôtre parlerait ici des infirmes, c.-à-d., des malades, des pauvres, etc., et la pensée serait qu'il faut travailler pour avoir le moyen de les secourir. La plupart des interprètes modernes prennent ces mots au figuré, comme désignant

les faibles dans la foi (cf. Rom. xiv, 1 et xv, 1; I Cor. ix, 22, etc.). Dans ce cas, l'apôtre voudrait dire: Si les prédicateurs de l'évangile ne travaillaient pas et faisaient trop souvent appel à la générosité des fidèles, les nouveaux convertis pourraient en être mal édifiés, et les regarder comme des hommes intéressés. Les deux interprétations sont bonnes; la première nous paraît être la meilleure, à cause de la citation qui suit. — *Meminisse verbi...* Admirable parole, que Paul connaissait par la tradition. C'est la seule que nous trouvions consignée dans les écrits du Nouveau Testament et qui n'ait pas été citée par les évangélistes. Le pape saint Clément, I Cor. ii, et les *Constitut. Apost.*, iv, 3, 1, y font aussi allusion. En dehors des écrits inspirés, l'antiquité ne signale qu'un nombre très restreint de paroles attribuées à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

36-38. Les adieux. Scène très émouvante. — *Positis genibus...*: comme on le faisait pour prier avec plus d'humilité et de ferveur. Comp. xxi, 5. — *Fletus* (vers. 37). D'après le grec, des pleurs à haute voix, des sanglots.

5^o De Milet à Jérusalem. XXI, 1-16.

CHAP. XXI. — 1-6. Par mer jusqu'à Tyr. — *Abstracti* fait image: arrachés à grand-peine.

2. et ayant trouvé un vaisseau qui faisait la traversée vers la Phénicie, nous y montâmes et fîmes voile.

3. Quand nous fîmes en vue de l'île de Chypre, la laissant à gauche, nous naviguâmes vers la Syrie, et nous vîmes, à Tyr, où le vaisseau devait déposer son chargement.

4. Y ayant trouvé des disciples, nous y demeurâmes sept jours; par l'Esprit-Saint, ils disaient à Paul de ne pas monter à Jérusalem.

5. Les sept jours écoulés, nous partîmes; tous, avec leurs femmes et leurs enfants, nous conduisirent jusque hors de la ville, et nous étant mis à genoux sur le rivage, nous priâmes.

6. Après nous être dit adieu mutuellement, nous montâmes sur le vaisseau, et ils retournèrent chez eux.

7. Pour nous, achevant notre navigation depuis Tyr, nous descendîmes à

2. et cum invenissemus navem trans fretantem in Phœnicen, ascendentes navigavimus.

3. Cum apparuissemus autem Cypro, relinquentes eam ad sinistram, navigavimus in Syriam, et venimus Tyrum; ibi enim navis expositura erat onus.

4. Inventis autem discipulis, mansimus ibi diebus septem; qui Paulo dicebant per Spiritum ne ascenderet Jerosolymam.

5. Et expletis diebus, profecti ibamus, deducuntibus nos omnibus cum uxoribus et filiis usque foras civitatem; et positis genibus in littore, oravimus.

6. Et cum valefecissemus invicem, ascendimus navem; illi autem redierunt in sua.

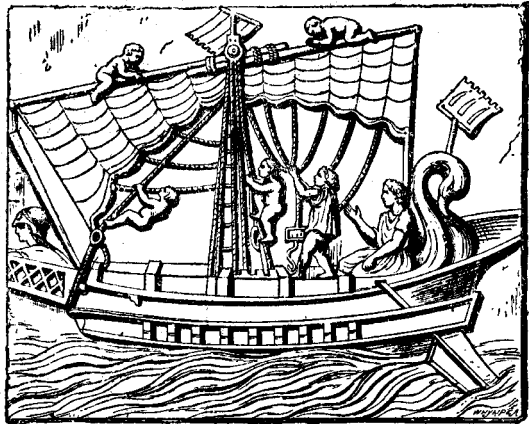
7. Nos vero, navigatione expleta a Tyro, descendimus Ptolemaidam; et sa-

— *Venimus Coum*. La petite île de Cos, située à l'entrée de l'Archipel, était renommée pour ses vins, son temple d'Esculape et son école de médecine. — *Rhodium*. La grande île si célèbre, vers la pointe sud-ouest de l'Asie Mineure. — *Pataram*. Ville bâtie sur la côte de Lycie, en face de Rhodes. — *Cum invenissemus...* (verset 2). Patara possédait un port assez considé-

nable; il n'est donc pas surprenant que saint Paul y ait trouvé un navire qui faisait voile directement pour la Phénicie et la Syrie. — *Relinquentes... ad sinistram* (vers. 3). À l'est, par conséquent. Le navire ne traversa donc pas le détroit situé entre la Phénicie et l'île de Chypre (*Atl. géogr.*, pl. xvii). — *Tyrum*. Quoique encore presque entièrement païenne, cette ville possédait une communauté chrétienne, fondée peu après le martyre de saint Étienne. Cf. xi, 19. Peut-être Paul l'avait-il déjà visitée en allant d'Antioche à Jérusalem, immédiatement avant le concile. Cf. xv, 3. — *Ibi... navis expositura...* D'où plusieurs exégètes ont conclu que la dernière partie du voyage par mer, de Tyr à Ptolémaïs (cf. vers. 7^a), eut lieu sur un autre vaisseau. — *Mansimus ibi* (vers. 4). L'apôtre était sûr désormais d'arriver à Jérusalem à temps pour la Pentecôte. — *Dicebant per Spiritum*. C.-à-d., en vertu d'une révélation spéciale. Cf. xx, 23. Toutefois, ce n'est pas au nom de l'Esprit-Saint que les chrétiens de Tyr recomman-

daient à saint Paul de ne pas aller à Jérusalem; la révélation céleste leur avait fait simplement connaître les dangers que l'apôtre devait courir à Jérusalem, et c'est de leur propre mouvement qu'ils le pressaient de demeurer auprès d'eux pour y échapper. — *Positis genibus...* (vers. 5). Comme à Milet. Cf. xx, 36.

7-14. De Tyr à Césarée. — *Navigations*



Vaisseau romain. (D'après une mosaïque.)

expleta... C.-à-d.: ayant fait, depuis Tyr, le voyage par mer. — *Ptolemaidam*. L'ancienne Acco (cf. Jud. i, 31); aujourd'hui Acre ou Saint-Jean-d'Acre. Elle avait alors beaucoup perdu de son importance, et avait été dépassée par César-

lutatis fratribus, mansimus die una apud illos.

8. Alia autem die profecti, venimus Cæsaream; et intrantes domum Philippi evangelistæ, qui erat unus de septem, mansimus apud eum.

9. Huic autem erant quatuor filiae virgines, prophetantes.

10. Et cum moraremur per dies aliquot, supervenit quidam a Judæa propheta, nomine Agabus.

11. Is cum venisset ad nos, tulit zonam Pauli; et alligans sibi pedes et manus, dixit: Hæc dicit Spiritus sanctus: Virum cujus est zona hæc, sic alligabunt in Jerusalem Judæi, et tradent in manus gentium.

12. Quod cum audissemus, rogabamus nos, et qui loci illius erant, ne ascenderet Jerosolymam.

13. Tunc respondit Paulus, et dixit: Quid facitis flentes, et affligentes cor meum? Ego enim non solum alligari, sed et mori in Jerusalem paratus sum, propter nomen Domini Jesu.

14. Et cum ei suadere non possemus, quievimus, dicentes: Domini voluntas fiat.

15. Post dies autem istos præparati, ascendebamus in Jerusalem.

Ptolémaïs; et ayant salué les frères, nous restâmes un jour auprès d'eux.

8. Le lendemain, étant partis, nous vîmes à Césarée; et entrant dans la maison de Philippe l'évangéliste, qui était un des sept, nous demeurâmes chez lui.

9. Il avait quatre filles vierges, qui prophétisaient.

10. Comme nous demeurions là pendant quelques jours, il arriva de Judée un prophète, nommé Agabus.

11. Étant venu auprès de nous, il prit la ceinture de Paul; et se liant les pieds et les mains, il dit: Voici ce que dit l'Esprit-Saint: L'homme à qui appartient cette ceinture sera lié ainsi par les Juifs à Jérusalem, et ils le livreront entre les mains des gentils.

12. Lorsque nous eûmes entendu cela, nous le priâmes, nous et ceux qui étaient de ce lieu-là, de ne pas monter à Jérusalem.

13. Alors Paul répondit: Que faites-vous, pleurant et affligeant mon cœur? Car je suis prêt, non seulement à être lié, mais aussi à mourir à Jérusalem, pour le nom du Seigneur Jésus.

14. Et comme nous ne pouvions pas le persuader, nous n'insistâmes pas, et nous dîmes: Que la volonté du Seigneur soit faite.

15. Après ces quelques jours, ayant fait nos préparatifs, nous montâmes à Jérusalem.

rée, sa voisine. — *Salutatis...* Il y avait donc, là aussi, une communauté chrétienne, que saint Paul voulut saluer en passant. — *Venimus...* (vers. 8): en suivant désormais, ce semble, la voie de terre. Il fallait un jour pour aller à pied de Ptolémaïs à Césarée; la route contournait le pied du Carmel (*Atl. géogr.*, pl. x). — *Philippi evangelistæ*. Le diacre Philippe avait mérité ce titre d'évangéliste par le zèle avec lequel il avait prêché la bonne nouvelle. Cf. vi, 7; viii, 5, 26-38. Il fut particulièrement heureux d'offrir l'hospitalité à Paul et à ses compagnons. — *Quatuor filiae virgines* (vers. 9). La manière dont le narrateur signale ce trait prouve que l'on tenait la virginité en haute estime dans l'Église primitive. — *Prophetantes*. En récompense de leur plétié généreuse, elles avaient reçu le don de prophétie. — *Agabus* (vers. 10) ne diffère vraisemblablement pas du prophète qui avait annoncé autrefois la terrible famine du règne de Claude. Cf. xi, 28. — *Tulit zonam...*; et *alligans...* (vers. 11). Action symbolique, comme en faisaient quelquefois les anciens prophètes. Cf. III Reg. xxii, 11; Is. xx, 3; Jer. xiii, 5 et

xix, 10-11, etc. Les ceintures des Orientaux sont d'ordinaire longues et larges (*Atl. archéol.*, pl. ii, fig. 10, etc.). — *Sic alligabunt...* Les détails de la prédiction sont très précis: saint Paul devait d'abord être arrêté par les Juifs, puis être livré par eux aux païens. Ce qui eut lieu en réalité. Comp. les vers. 27 et ss. — *Et qui loci illius...* (vers. 12). Les chrétiens de Césarée unirent leurs instances à celles des compagnons de saint Paul. — *Quid facitis...* (vers. 13). Petite allocution sublime dans sa simplicité, car on y voit aussi tout le grand cœur de l'apôtre. — *Non solum...*, *sed et...* Cf. xx, 24. Paul ira droit devant lui, malgré tous les obstacles, sachant bien que Dieu ne lui envoyait pas ces avertissements pour l'arrêter, mais pour l'encourager. — *Quievimus* (dans le sens de « tacuimus », vers. 14). Voyant que sa résolution était inébranlable et qu'elle lui était inspirée par Dieu lui-même, ses amis craignirent de résister à la volonté du ciel en le pressant davantage.

15-16. De Césarée à Jérusalem. — *Præparati*. D'après une autre leçon du grec: ayant pris congé. — *Venerunt autem...* (vers. 16). La petite

16. Quelques-uns des disciples de Césarée vinrent aussi avec nous, emmenant avec eux un certain Mnason, originaire de l'île de Chypre, ancien disciple, chez qui nous devons loger.

17. Quand nous fûmes arrivés à Jérusalem, les frères nous reçurent avec joie.

18. Le jour suivant Paul se rendit avec nous chez Jacques, et tous les anciens s'y réunirent.

19. Après les avoir salués, il raconta en détail ce que Dieu avait fait parmi les gentils par son ministère.

20. Et eux, lorsqu'ils l'eurent entendu, glorifièrent Dieu, et lui dirent : Tu vois, frère, combien de milliers de Juifs sont

16. Venerunt autem et ex discipulis a Cæsarea nobiscum, adducentes secum apud quem hospitaremur, Mnasonem quemdam Cyprium, antiquum discipulum.

17. Et cum venissemus Jerosolymam, libenter exceperunt nos fratres.

18. Sequenti autem die introibat Paulus nobiscum ad Jacobum, omnesque collecti sunt seniores.

19. Quos cum salutasset, narrabat per singula quæ Deus fecisset in gentibus per ministerium ipsius.

20. At illi cum audissent, magnificentiam Deum, dixeruntque ei : Vides, frater, quot millia sunt in Judæis, qui

caravane se trouva donc grossie au moment du départ. Au lieu de *adducentes secum...*, le grec dit avec une nuance : (Nous) conduisant auprès d'un certain Mnason..., chez lequel nous pourrions loger. Si cette leçon est authentique, c'est seulement à Jérusalem qu'on alla chez Mnason. — *Cyprium*. Quelque originaire de l'île de Chypre, il avait actuellement son domicile temporaire ou habituel à Jérusalem.

SECTION IV. — LA CAPTIVITÉ DE SAINT PAUL A CÉSARÉE, PUIS A ROME. XXI, 17. — XXVIII, 31.

Pages remarquables à tous les points de vue; elles terminent dignement ce beau livre. Les détails y sont particulièrement vivants et abondants, le narrateur ayant presque tout contemplé de ses propres yeux.

§ I. — L'apôtre est arrêté dans la cour du temple. XXI, 17-40.

1° Récit de l'accueil fait à saint Paul par les chrétiens de Jérusalem. XXI, 17-25.

17-20^a. Réception fraternelle. — *Cum venissemus*. Saint Luc ne dit pas formellement si ce fut avant la Pentecôte, comme saint Paul l'avait désiré (cf. xx, 16^b) ; mais l'affirmative est moralement certaine, comme le prouvent les calculs que le récit permet de faire assez exactement, à partir de xx, 6. Depuis le lendemain de l'octave pascale jusqu'à la Pentecôte, saint Paul avait devant lui quarante-quatre jours ; or l'écrivain sacré n'en mentionne explicitement que trente et un. Il ne compte pas, il est vrai, les séjours à Milet et à Césarée, ni le temps requis pour aller par mer de Patara à Tyr ; mais les treize jours qu'il passe sous silence suffisaient largement pour ces séjours rapides et cette traversée. C'était la cinquième fois que saint Paul venait à Jérusalem depuis sa conversion. Cf. ix, 26 ; xi, 30 ; xv, 4 ; xviii, 22. — *Libenter exceperunt...* Ce fut le premier accueil, fait immédiatement après l'arrivée et provenant sans doute des amis personnels de l'apôtre. La réception officielle eut lieu le lendemain : *sequent...* die

introibat... (vers. 18). — *Ad Jacobum*. L'apôtre saint Jacques le Mineur, qui gouvernait alors l'Eglise de Jérusalem. Il n'est pas probable qu'il y eût alors dans la métropole d'autres membres du collège apostolique ; car le narrateur, qui fut témoin oculaire des faits, n'aurait pas manqué de signaler leur présence. — *Omnesque... seniores* (πρεσβύτεροι). Tous les chefs secondaires de l'Eglise de Jérusalem. L'entrevue fut donc tout à fait solennelle. — *Cum salutasset...* (verset 19). D'après le grec, en leur donnant le baiser de paix, à la façon orientale. — *Narrabat per singula...* Saint Paul rendit compte en détail de ses travaux dans le monde païen, et des bénédictions abondantes que Dieu avait répandues sur eux. — *Magnificentiam...* (vers. 20^a). Preuve que l'accueil officiel fut très cordial aussi, et qu'on ne fit aucune objection à la manière d'agir de saint Paul.

20^b-25. L'embarras des principaux membres de la communauté, et l'expédient qu'ils proposèrent à Paul. — *Dixeruntque...* On sent vibrer une très réelle anxiété dans leurs paroles, qui nous mettent « en face de ce qui doit avoir été l'une des plus grandes difficultés (pratiques) pour les premiers chrétiens ». En effet, par la nature même des choses, la ville de Jérusalem, tant qu'elle n'eut pas été détruite par les Romains, fut pour les chrétiens issus du judaïsme le centre d'un parti nombreux, tenace, qui désirait que l'on continuât d'observer la loi mosaïque, et qui, de ce chef, était peu favorable à l'entière liberté que saint Paul concédait aux païens devenus croyants. Voyez C. Fournier, *S. Paul*, t. II, p. 461 et s. De là leur hostilité plus ou moins ouverte à l'égard de l'apôtre des Gentils (comp. les vers. 21 et 22) ; de là aussi l'embarras actuel des chefs de la chrétienté de Jérusalem. — Le début de leur petite allocution nous apprend trois faits étroitement liés entre eux : 1^o vers. 20^b, la conversion d'un très grand nombre de Juifs au christianisme (*quot millia...* ; dans le grec : combien de myriades) ; 2^o vers 20^c, la persévérance de l'attachement de ces néophytes à la loi mosaïque, ainsi qu'il vient d'être dit (*æmulatores, ζηλωταί* : observateurs

crediderunt; et omnes æmulatores sunt legis.

21. Audierunt autem de te, quia discessionem doceas a Moysæ eorum qui pergentes sunt Judæorum, dicens non debere eos circumcidere filios suos, neque secundum consuetudinem ingredi.

22. Quid ergo est? Utique oportet convenire multitudinem; audient enim te supervenisse.

23. Hoc ergo fac quod tibi dicimus. Sunt nobis viri quatuor, votum habentes super se;

24. his assumptis, sanctifica te cum illis, et impende in illis ut radant capita; et scient omnes quia quæ de te audierunt falsa sunt, sed ambulas et ipse custodiens legem.

25. De his autem qui crediderunt ex gentibus, nos scripsimus, judicantes ut abstineant se ab idolis immolato, et sanguine, et suffocato, et fornicatione.

devenus croyants; et tous sont zélés pour la loi.

21. Or ils ont entendu dire de toi que tu enseignes aux Juifs qui sont parmi les gentils à se séparer de Moïse, disant qu'ils ne doivent pas circoncire leurs fils, ni vivre selon les coutumes.

22. Qu'y a-t-il donc à faire? Sans aucun doute, on se rassemblera en foule; car ils apprendront que tu es arrivé.

23. Fais donc ce que nous allons te dire. Nous avons quatre hommes qui ont fait un vœu;

24. prends-les, purifie-toi avec eux, et supporte les frais pour qu'ils se fassent raser la tête; et tous sauront que ce qu'ils ont entendu dire de toi est faux, et que toi aussi, tu te conduis en observateur de la loi.

25. Quant à ceux qui, parmi les gentils, sont devenus croyants, nous avons décidé et écrit qu'ils devaient s'abstenir de ce qui a été immolé aux idoles, du sang, des animaux étouffés et de la fornication.

jaloux); 3^e vers. 21, leurs sentiments de défiance à l'égard de Paul, dont la conduite, en ce qui concernait la loi, était d'ailleurs singulièrement exagérée, et même calomniée, par le bruit public (*quia discessionem...*); car non seulement saint Paul n'avait jamais obligé les chrétiens du judaïsme à abandonner leurs pratiques extérieures, mais il avait lui-même très souvent continué de se conformer aux observances légales.

— *Secundum consuetudinem...* Les coutumes en question étaient celles que prescrivait la loi de Moïse. — *Quid ergo...* (vers. 22). On va passer à la conclusion pratique : Que faire en de telles circonstances? — *Utique... supervenisse*. Les manuscrits grecs les plus anciens ont ici un texte très abrégé : Ils apprendront certainement que tu es venu. D'après le grec ordinaire, auquel s'est conformée la Vulgate, la première des deux propositions paraît signifier qu'un grand nombre de Juifs, convertis ou non au christianisme, allaient se réunir à Jérusalem à l'occasion de la Pentecôte. En tout cas, les chefs de l'Église voulaient dire à saint Paul que des faits très graves pouvaient avoir lieu, lorsqu'on apprendrait son arrivée. Cela étant, ils lui conseillèrent un moyen pratique de tourner la difficulté et de parer au danger : *Hoc ergo fac...* (vers. 23). Il s'agit, au fond, d'un vœu de nazarat temporaire, analogue à celui que l'apôtre avait accompli naguère de son propre mouvement (voyez XVIII, 18 et le commentaire). Il consistait : 1^o à se laisser croître les cheveux et à se priver de toute boisson enivrante durant une période déterminée; 2^o ce temps écoulé, à passer dans l'enclos du temple ce qu'on nommait les jours de la purifi-

cation (ils étaient au nombre de sept ou de trente); 3^o à offrir, le dernier jour, divers sacrifices; 4^o à se faire raser la tête, pour terminer la cérémonie. Cf. Num. VI, 13-21. Lorsque les auteurs du vœu étaient pauvres et ne pouvaient faire eux-mêmes les frais des sacrifices prescrits, on regardait comme une œuvre très méritoire de leur venir en aide; bien plus, il était permis de s'associer à eux pour les rites qui s'accomplissaient en dernier lieu. Voyez Josephé, *Ant.*, XIX, 6, 1; *Bell. jud.*, II, 15, 1. Le lecteur comprend maintenant la signification exacte des mots *sunt nobis...*, *his assumptis...* (vers. 24). — *Sanctifica te*, ἀγιάσθητι : consacre-toi momentanément par un vœu. — *Et scient...* En effet, l'expédient proposé démontrerait d'une manière publique, péremptoire, que Paul étant toujours un observateur fidèle de la loi, même sur des points de pure dévotion, il ne pouvait avoir parlé contre elle; ainsi qu'on le prétendait. — *De his autem...* (vers. 25). Tout en recommandant à Paul, qui était Juif de naissance, les pratiques qui viennent d'être décrites, les « anciens » ne manquent pas d'affirmer la liberté entière des convertis du paganisme, à part les quelques exceptions qu'avait autrefois décrétées le concile (cf. xv, 23 et ss.). — *Judicantes ut...* Le grec ordinaire est plus explicite : Jugeant qu'ils n'observeront rien de tel (c.-à.-d., aucune des observances mosaïques proprement dites), si ce n'est de s'abstenir... Plusieurs des meilleurs manuscrits et le syriaque ont la même leçon que la Vulgate.

2^o Émeute dans le temple et arrestation de saint Paul. XXI, 26-40.

26. L'apôtre accepte la proposition des anciens

26. Alors Paul, ayant pris ces hommes, et s'étant purifié avec eux le jour suivant, entra dans le temple, en indiquant le jour où serait accomplie la purification, et où l'offrande serait présentée pour chacun d'eux.

27. Mais comme les sept jours s'achevaient, les Juifs d'Asie, l'ayant vu dans le temple, soulevèrent tout le peuple, et mirent les mains sur lui, en criant :

28. Israélites, au secours ! Voici l'homme qui prêche partout et à tout le monde contre le peuple, la loi, et ce lieu ; et de plus il a introduit les gentils dans le temple, et a profané ce saint lieu.

26. Tunc Paulus, assumptis viris, pos-tera die purificatus cum illis intravit in templum, annuntians expletionem dierum purificationis, donec offerretur pro unoquoque eorum oblatio.

27. Dum autem septem dies consummarentur, hi qui de Asia erant Judæi, cum vidissent eum in templo, concitaverunt omnem populum, et injecerunt ei manus, clamantes :

28. Viri Israelitæ, adjuvate ! Hic est homo qui adversus populum, et legem, et locum hunc, omnes ubique docens, insuper et gentiles induxit in templum, et violavit sanctum locum istum.

et s'enferme dans les parvis du temple. — *Paulus, assumptis...* « Nulle trace, dans les Actes, que Paul ait témoigné surprise ou répugnance à cette proposition. L'habitude de s'oublier pour ne regarder que le bien de ses frères l'élevait au-dessus de tout souci personnel... Une passion plus généreuse le dominait, se faire tout à tous, afin de tout gagner à Jésus (cf. I Cor. ix, 1). Il n'était venu à Jérusalem que dans ce dessein, pour adoucir les cœurs aigris, et réunir dans une fraternelle tolérance l'Eglise-Mère aux chrétiens des Gentils ; tout moyen légitime d'établir cette concorde lui était bon. D'ailleurs, en tenant pour tel celui qu'on lui proposait, il n'en traitait point en contradiction avec lui-même... Libre à l'égard de tous, écrivait-il aux Corinthiens (I Cor. ix, 19-21), je me fais le serviteur de tous pour gagner plus de personnes. J'ai vécu à la juive parmi les Juifs, pour gagner les Juifs ; avec ceux qui étaient sous la loi je me suis soumis à la loi, quoique je n'y fusse plus assujéti... C'est au nom de la charité que les anciens de Jérusalem sollicitèrent l'apôtre de participer à une cérémonie mosaïque ; il accepta. » C. Fouard, *S. Paul*, t. II, pp. 465-466. Voyez xvi, 3 et le commentaire ; Rom. xiv, 1 et ss. — *Purificatus, ἀγνισθείς* : consacré (comme au vers. 24^a). — *Annuntians expletionem...* C.-à.-d. qu'il déclara aux prêtres le nombre de jours qu'il résiderait dans le temple avec ses quatre compagnons (*purificationis, τοῦ ἁγνισμοῦ* : de la consécration) ; sept jours, d'après le vers. 27^a.

27-30. L'occasion et le commencement de l'émeute. — *Dum autem...* Dans le grec : Comme les sept jours étaient sur le point d'être accomplis. En réalité, l'on était au cinquième jour

d'après xxiv, 11. — *Hic qui de Asia...* Il n'est pas surprenant que saint Paul ait été reconnu par des Juifs venus de l'Asie proconsulaire à Jérusalem pour la fête, car il avait fait un long séjour dans cette province. Cf. xix, 8, 10, 26, etc. — *Cum vidissent* (θεωροῦντο, ayant contemplé)... Il n'en fallut pas davantage pour enflammer leur fanatisme contre celui qu'ils regardaient comme le pire ennemi de leur religion. Cf. xix, 9, 33, etc. — *Injecerunt...* clamantes (ἡρώοντες, se dit de cris bruyants et sauvages). La description n'est pas moins vivante et dramatique qu'à propos de l'émeute d'Éphèse, également suscitée par le fanatisme religieux.



Inscription interdisant aux païens de pénétrer dans l'enceinte du temple.

Cf. xix, 23 et ss. — *Hic est homo...* (vers. 28). Accusations bien capables d'émouvoir la foule juive, qui accourut bientôt de toutes les parties du temple, puis de la ville. — *Adversus populum, et...* En gradation ascendante : le peuple saint, la loi sainte, le palais de Jéhovah. — *Insuper et gentiles...* Crime plus affreux encore aux yeux d'un Israélite. Paul est accusé

29. Viderant enim Trophimum Ephe-sium in civitate cum ipso, quem aestima-verunt quoniam in templum introduxis-set Paulus.

30. Commotaque est civitas tota, et facta est concursio populi; et apprehen-dentes Paulum, trahebant eum extra templum, et statim clausæ sunt januæ.

31. Quærentibus autem eum occidere, nuntiatum est tribuno cohortis : Quia tota confunditur Jerusalem.

32. Qui statim, assumptis militibus et centurionibus, decurrit ad illos. Qui cum vidissent tribunum et milites, cessave-runt percutere Paulum.

33. Tunc accedens tribunus apprehen-dit eum, et iussit eum alligari catenis duabus, et interrogabat quis esset, et quid fecisset.

34. Alii autem aliud clamabant in turba. Et cum non posset certum cogno-

29. En effet, ils avaient vu Trophime d'Éphèse avec lui dans la ville, et ils croyaient que Paul l'avait introduit dans le temple.

30. Toute la ville fut en émoi, et le peuple accourut de tous côtés; et s'étant saisis de Paul, ils le traînaient hors du temple, et aussitôt les portes furent fermées.

31. Comme ils cherchaient à le tuer, on annonça au tribun de la cohorte que tout Jérusalem était en confusion.

32. Ayant pris aussitôt des soldats et des centurions, il court à eux. Dès qu'ils virent le tribun et les soldats, ils ces-sèrent de frapper Paul.

33. Alors le tribun, s'approchant, se saisit de lui et le fit lier de deux chaînes; et il demandait qui il était et ce qu'il avait fait.

34. Mais dans la foule les uns criaient une chose, et les autres une autre. Et

d'avoir introduit des incirconcis non pas dans la cour des Gentils (car, le nom même l'indique, ils avaient le droit d'y pénétrer), mais dans les autres parties de l'enceinte sacrée, exclusivement réservées aux Juifs; ce qui aurait constitué une profanation très grave : *et violavit...* Voyez dans F. Vigouroux, *le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques*, pp. 313-320 de la 2^e édit., d'intéressants détails relatifs à une inscription grecque récemment découverte à Jérusalem, tout près de l'enceinte du temple, et avertissant les païens qu'ils s'exposaient à la peine de mort, s'ils pénétraient dans l'enceinte réservée. Josephé, *Ant.*, xv, 11, 5 et *Bell. jud.*, v, 5, 2, signale précisément l'existence d'inscriptions de ce genre, formulées soit en grec, soit en latin. — *Viderant enim...* Saint Luc mentionne une circonstance antérieure, qui, interprétée méchamment, avait donné lieu à la dernière accusation. — *Trophimum...* Voyez xx, 4. Ces Juifs d'Asie le connaissaient aussi. — *Commotaque...* (vers. 30). Le tumulte atteignit promptement une violence extrême. Les anciens ne s'étaient pas trompés dans leurs prévisions (comp. le vers. 21). — *Trahebant...* *extra...* : pour le mettre à mort en dehors de l'enclos sacré, comme il est dit au verset suivant. — *Statim clausæ...* : par les soins des lévites, dès que Paul et ceux qui l'entraînaient furent sortis.

31-36. Le tribun romain arrache à grand-peine saint Paul à la fureur de la foule. — *Tribuno* (χιλάρχῳ, un chef de mille). Le gouverneur romain de la province de Judée était représenté à Jérusalem par un tribun. Celui-ci était caserné avec ses soldats dans la tour Antonia, à l'angle nord-ouest du temple, et de là il surveillait les mouvements souvent séditieux des Juifs dans les parvis. Le tribun qui résidait alors à Jérusalem

se nommait Claudius Lysias (cf. xxi, 38). — *Qui statim...* (vers. 32). Sa promptitude à agir et sa présence d'esprit sauvèrent la vie à saint Paul. — *Cum vidissent...* La foule savait qu'en pareil cas les Romains se montraient facilement terribles; aussi se calma-t-elle aussitôt d'elle-



Tribuns romains. (Colonne Trajane.)

même, pour un instant. — *Jussit... alligari...* (vers. 33). Le tribun supposait que Paul était un homme dangereux et l'auteur de tout ce tumulte (comp. le vers. 38); c'est pour cela qu'il commença par s'emparer de lui. — *Alii... aliud* (vers. 34). Cf. xix, 32. L'équivalent grec de

comme il ne pouvait rien apprendre de certain à cause du tumulte, il ordonna de le conduire dans la forteresse.

35. Lorsque Paul fut arrivé sur les degrés, il dut être porté par les soldats, à cause de la violence du peuple.

36. Car le peuple suivait en foule, criant : Fais-le mourir.

37. Sur le point d'être introduit dans la forteresse, Paul dit au tribun : M'est-il permis de te dire quelque chose ? Le tribun dit : Tu sais le grec ?

38. N'es-tu pas l'Égyptien qui, ces jours passés, a excité une sédition et qui a emmené dans le désert quatre mille sicaires ?

39. Paul lui dit : Je suis Juif, de Tarse en Cilicie, citoyen d'une ville qui n'est pas inconnue. Mais je t'en prie, permets-moi de parler au peuple.

40. Le tribun l'ayant permis, Paul, debout sur les degrés, fit signe de la main au peuple. Il se fit un grand silence, et parlant en langue hébraïque, il dit :

scere præ tumultu, jussit duci eum in castra.

35. Et cum venisset ad gradus, contigit ut portaretur a militibus propter vim populi.

36. Sequebatur enim multitudo populi, clamans : Tolle eum.

37. Et cum cœpisset induci in castra Paulus, dicit tribuno : Si licet mihi loqui aliquid ad te ? Qui dixit : Græce nosti ?

38. Nonne tu es Ægyptius, qui ante hos dies tumultum concitasti, et eduxisti in desertum quatuor millia virorum sicariorum ?

39. Et dixit ad eum Paulus : Ego homo sum quidem Judæus a Tarso Ciliciæ, non ignotæ civitatis municeps. Rogo autem te, permitte mihi loqui ad populum.

40. Et cum ille permisisset, Paulus stans in gradibus, annuit manu ad plebem. Et magno silentio facto, allocutus est lingua hebræa, dicens :

clamabant, ἐβόων, est très énergique ; saint Luc est seul à l'employer dans le Nouveau Testament. — *In castra*. C.-à.-d., dans la tour qui servait de caserne. — *Ad gradus* (vers. 35). Josephé, *Bell. jud.*, v, 5, 8, mentionne aussi cet escalier, qui conduisait de la cour du temple à la tour Antonia. Il devait être extérieur au moins en partie, puisque saint Paul put s'adresser de là aux Juifs demeurés en bas dans le parvis. Comp. le vers. 40. — *Ut portaretur*... En effet, la foule irritée redoubla de violence, lorsqu'elle vit qu'on lui arrachait sa victime. — *Tolle eum* (vers. 36). Le cri de mort poussé autrefois par les Juifs contre Notre-Seigneur, presque au même endroit. Cf. Luc. xxiii, 18.

37-40. Paul obtient du tribun la permission d'adresser la parole à la multitude. — *Si licet*... ? Interrogation à la manière hébraïque. Cf. i, 6 ; vii, 1, etc. — *Græce nosti* ? La surprise de Claudius Lysias montre qu'il ne s'attendait pas à entendre son prisonnier s'exprimer dans cette langue. — *Nonne tu*... *Ægyptius*... ? Josephé, *Ant.*, xx, 8, 6 et *Bell. jud.*, ii, 13, 5, nous fournit des renseignements assez complets sur cet Égyptien alors fameux (ὁ Αἰγύπτιος, avec l'article) auquel le tribun faisait allusion. C'était un Juif d'Égypte, très audacieux, qui se faisait passer pour un prophète, et qui, à différentes reprises sous le règne de Néron, essaya de secouer le joug romain et d'établir en Judée un royaume indépendant. Il était constamment entouré d'une bande de sicaires, dont le nombre augmentait ou diminuait, selon qu'il était plus ou moins heureux dans ses entreprises aventurées. Sous le gouvernement de Félix (voyez xxiii, 24 et les notes), ayant réuni jusqu'à trente mille hommes

auprès du mont des Oliviers, il leur annonça qu'à sa voix les murs de Jérusalem allaient tomber et qu'ils pourraient pénétrer ainsi dans la ville. La garnison romaine fit alors une sortie et mit en fuite l'imposteur et ses soldats improvisés, dont quatre cents furent tués et deux cents faits prisonniers. Il était notoire que cet Égyptien ne savait pas le grec ; de là l'étonnement du préteur, lorsque Paul, avec lequel il le confondait, lui parla en cette langue. — *Quatuor millia*. Ce chiffre diffère de celui que nous venons de citer d'après Josephé ; d'où il suit que le tribun faisait allusion à un autre incident spécial. D'ailleurs, les deux écrits de l'historien juif auxquels nous avons renvoyé plus haut ne sont pas d'accord entre eux sur ce point ; de sorte qu'on n'a pas le droit de s'appuyer sur eux pour douter de l'exactitude de saint Luc. Voyez F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, pp. 515 et 516 de la 2^e édit. — *Sicariorum*. Le mot grec σικαρίων a été calqué sur le latin « sicarii », lequel dérive de « sica », poignard, et désigne des hommes armés de cette arme. Josephé, *Bell. jud.*, ii, 13, 3, donne le même nom aux bandes néfastes de Juifs exaltés qui ravageaient alors fréquemment la Judée. — *Ego homo*... (vers. 39). Fièvre réponse de Paul, qui avait gardé tout son sang-froid. — *A Tarso*. Cf. ix, 11, etc. En déclarant le lieu de sa naissance, il montrait qu'il n'avait rien de commun avec le révolutionnaire égyptien. — *Non ignotæ*... Litote toute classique. Tarse était une ville justement célèbre. — *Rogo autem*... C'était précisément pour obtenir cette faveur que saint Paul s'était tout d'abord adressé au tribun. Cf. vers. 37. — *Cum*... *permisisset*

CHAPITRE XXII

1. Viri fratres et patres, audite quam ad vos nunc reddo rationem.

2. Cum audissent autem quia hebræa lingua loqueretur ad illos, magis præstiterunt silentium.

3. Et dicit : Ego sum vir Judæus, natus in Tarso Ciliciæ, nutritus autem in ista civitate, secus pedes Gamaliel eruditus juxta veritatem paternæ legis, æmulator legis, sicut et vos omnes estis hodie ;

4. qui hanc viam persecutus sum usque ad mortem, alligans et tradens in custodias viros ac mulieres,

1. Mes frères et mes pères, écoutez ce que j'ai à vous dire maintenant pour ma défense.

2. Quand ils entendirent qu'il leur parlait en langue hébraïque, ils firent encore plus de silence.

3. Et il dit : Je suis Juif, né à Tarse en Cilicie ; mais j'ai été élevé dans cette ville-ci, instruit aux pieds de Gamaliel dans la connaissance exacte de la loi de nos pères, zélé pour cette loi, comme vous l'êtes tous aujourd'hui.

4. J'ai persécuté cette secte jusqu'à la mort, enchaînant et mettant en prison hommes et femmes,

(vers. 40)... Frappé sans doute par sa distinction et son langage, qui révélaient un homme peu commun. — *Stans* (ἑστώς) *in*... Introduction très solennelle du narrateur. Sur le geste *annuit*..., voyez XII, 17 et XIII, 16. — *Magno silentio*... La foule juive fut momentanément « subjuguée par la calme et mâle assurance de l'homme qui venait d'être arraché à ses coups ». — *Lingua hebræa*. L'idiome araméen, qui était alors parlé communément à Jérusalem et en Judée. Cf. I, 19 ; XXII, 2, etc.

§ II. — *Discours prononcé par saint Paul devant la multitude ameutée contre lui.* XXII, 1-29.

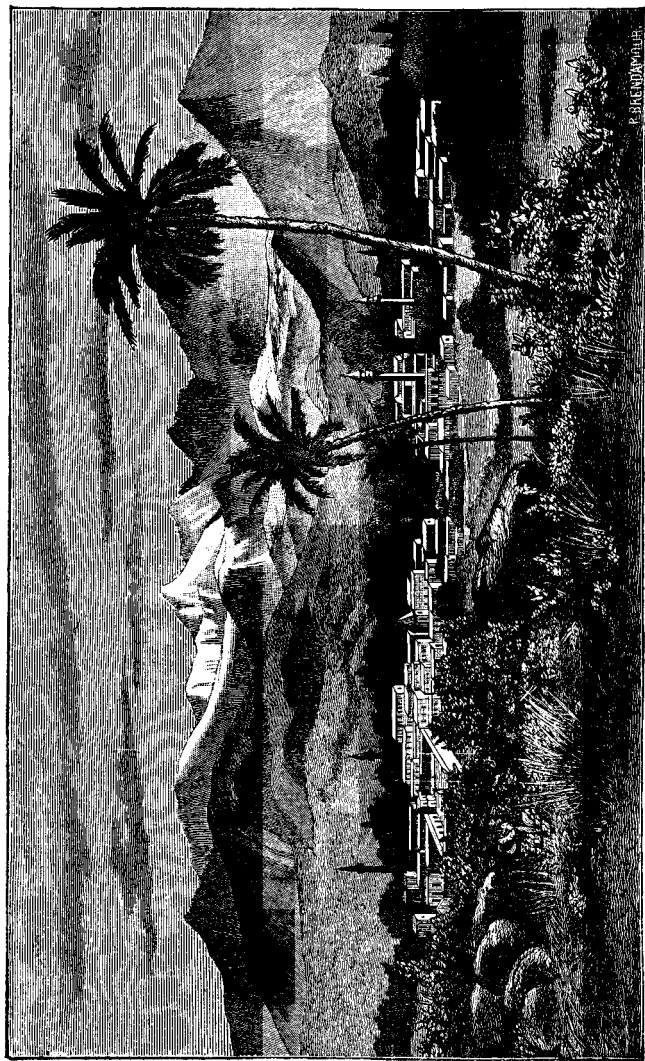
C'est une réfutation très habile de l'accusation qui venait d'être lancée contre l'apôtre. Cf. XXI, 28. On admire doublement l'orateur, quand on pense aux circonstances extraordinaires dans lesquelles il prononça ce discours. « Échappé par aventure aux coups et à la mort, il demeure assez maître de lui-même pour garder tous ses moyens d'action sur la foule qui l'assiège. Non seulement il trouve sur l'heure les arguments les plus forts, mais il les ménage de la façon la plus propre à gagner son terrible auditoire. » C. Fouard, *Saint Paul*, t. II, p. 473. — Trois parties principales. Dans la première, vers. 1-5, Paul décrit son origine, son éducation, les sentiments qui l'animaient dans sa jeunesse, soit en faveur du judaïsme, soit contre le christianisme ; il montre aussi qu'il n'était pas moins Israélite de cœur et de conduite que ses détracteurs. Dans la seconde, vers. 6-16, il raconte le miracle de sa conversion, pour expliquer comment, de pharisien zélé qui persécutait les chrétiens avec acharnement, il était devenu tout à coup lui-même disciple de Jésus. C'était par

un effet manifeste de la puissance de Dieu. Dans la troisième, vers. 17-21, il explique l'origine de sa mission auprès des païens ; c'est encore le Seigneur lui-même qui la lui a confiée directement, à Jérusalem, dans le temple. On voit comment tous les traits portent dans cette apologie, qui fut malheureusement interrompue, comme le discours d'Athènes.

1^{re} Première partie du discours : Paul jusqu'à sa conversion. XXII, 1-5.

CHAP. XXII. — 1-2. Exorde, puis réflexion du narrateur. — *Fratres et patres*. Apostrophe affectueuse et respectueuse tout ensemble. Cf. VII, 2. — *Audite quam*... Dans le grec : Écoutez mon apologie, que je vous (adresse) maintenant. — *Cum audissent*... (vers. 2). Les auditeurs prirent alors un double intérêt au discours ; ils furent évidemment flattés de voir que Paul s'adressait à eux en araméen.

3-5. A quel degré extraordinaire Paul était attaché au judaïsme avant de devenir chrétien. Il le démontre tour à tour par son origine, verset 3^{er} ; par son éducation, vers. 4^{er} ; par son zèle dans l'accomplissement de la loi, vers. 5^{er} ; par sa conduite envers les disciples de Jésus, vers. 4-5. — *Judæus... in Tarso*... Cf. XXI, 39. — *Nutritus* : au figuré, sous le rapport de l'instruction et de l'éducation. — *In ista civitate*. C'était là un immense avantage aux yeux des Juifs. On ignore à quel âge Paul était venu de Tarse à Jérusalem. — *Secus pedes Gamaliel*. Autre avantage très apprécié des contemporains de saint Paul. Voyez V, 34 et le commentaire. La locution « être instruit aux pieds d'un tel » est très fréquente dans le Talmud ; elle provenait de ce que les élèves étaient à la lettre accroupis aux pieds du maître, assis en face d'eux sur un siège plus ou moins élevé. Il serait mieux de rattacher les mots « secus pedes Gamaliel » au par-



Vue de Tarse. (D'après une photographie.)

5. sicut princeps sacerdotum mihi testimonium reddit, et omnes majores natu; a quibus et epistolae accipiens, ad fratres Damascum pergebam, ut adducerem inde vinctos in Jerusalem, ut punirentur.

6. Factum est autem, eunte me, et appropinquante Damasco media die, subito de caelo circumfulsit me lux copiosa;

7. et decidens in terram, audivi vocem dicentem mihi : Saule, Saule, quid me persequeris ?

8. Ego autem respondi : Quis es, Domine ? Dixitque ad me : Ego sum Jesus Nazarenus, quem tu persequeris.

9. Et qui mecum erant, lumen quidem viderunt, vocem autem non audierunt ejus qui loquebatur mecum.

10. Et dixi : Quid faciam, Domine ? Dominus autem dixit ad me : Surgens vade Damascum ; et ibi tibi digetur de omnibus quæ te oporteat facere.

11. Et cum non viderem præ claritate

5. ainsi que le grand prêtre et tous les anciens m'en rendent témoignage ; ayant reçu d'eux des lettres pour les frères, j'allais à Damas pour amener prisonniers à Jérusalem ceux qui étaient là, afin qu'ils fussent punis.

6. Mais il arriva, tandis que j'étais en chemin et que j'approchais de Damas au milieu du jour, que tout à coup une lumière abondante, qui venait du ciel, brilla autour de moi ;

7. et tombant à terre, j'entendis une voix qui me disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ?

8. Je répondis : Qui êtes-vous, Seigneur ? Il me dit : Je suis Jésus de Nazareth, que tu persécutes.

9. Ceux qui étaient avec moi virent bien la lumière, mais ils n'entendirent pas la voix de celui qui me parlait.

10. Alors je dis : Que ferai-je, Seigneur ? Et le Seigneur me dit : Lève-toi, et va à Damas ; et là on te dira tout ce que tu dois faire.

11. Et comme je ne voyais point, à

telpe « nutritus », plutôt qu'à *eruditus*. — *Veritatem*. Dans le grec : ἀκριβέστα, l'exactitude, la stricte rigueur. — *Paternæ legis* : la loi mosaïque, transmise de génération en géné-

C.-à-d., la religion chrétienne. Cf. ix, 2; xviii, 25, etc. — *Persecutus... usque ad...* Comp. xxvi, 10, où le même détail est exprimé plus fortement encore. — *Tradens... viros ac...* Cf.

viii, 3; ix, 2; xxvi, 9 et ss. — *Sicut princeps...* (vers. 5). Non pas le grand prêtre actuel (cf. xxiii, 2), mais celui qui avait donné à Saul tous pouvoirs pour persécuter les chrétiens (voyez ix, 1 et les notes). La pièce officielle existait encore, au moins dans les registres du sanhédrin, et l'on pouvait la consulter au besoin. — *Majores natu*. Dans le grec : τὸ πρεσβύτερον, c.-à-d. le sénat juif, le grand conseil. — *Ad fratres* : pour les Israélites qui résidaient à Damas.

2^e Seconde partie : la conversion de Saul. XXII, 6-16.

Comp. ix, 3-19^a et le commentaire ; xxvi, 12-18.

6-11. Le miracle. — Il est raconté de la même manière qu'au chap. ix, avec quelques détails nouveaux, dont les principaux sont : au verset 6, *media die* (cf. xxvi, 13) et *copiosa* ; au vers. 8, l'épithète *Nazarenus* ; au vers. 11, *præ claritate luminis...*

La forme donnée au vers. 9 est propre aussi au récit de saint Paul. Comp. ix, 7^e et les notes. — *Quæ te oporteat* (vers. 10). Dans le grec : Ce qui a été réglé pour toi.

12-16. Saul et Ananie. Le récit du chap. ix,



École orientale.

ration. Cf. II Mach. vi, 1. — *Æmulator* (ζηλωτής)... Plein d'un zèle généreux pour cette loi. Mais la meilleure leçon du grec paraît être : zélé pour Dieu. — Le trait délicat *sicut et vos* ne pouvait que concilier davantage encore l'auditoire à l'orateur. — *Hanc viam* (vers. 4).

cause du grand éclat de cette lumière, mes compagnons me prirent par la main, et me menèrent à Damas.

12. Or un certain Ananie, homme selon la loi, à qui tous les Juifs demeurant à Damas rendaient témoignage,

13. vint me trouver, et s'approchant, me dit : Saul, mon frère, regarde. Et au même instant je le vis.

14. Alors il dit : Le Dieu de nos pères t'a prédestiné pour connaître sa volonté, pour voir le Juste et pour entendre les paroles de sa bouche ;

15. car tu seras son témoin devant les hommes, *témoin* de ce que tu as vu et entendu.

16. Et maintenant que tardes-tu ? Lève-toi, et reçois le baptême, et lave tes péchés en invoquant son nom.

17. Or il arriva qu'étant revenu à Jérusalem et priant dans le temple, j'eus un ravissement d'esprit,

18. et je le vis qui me disait : Hâte-

luminis illius, ad manum deductus a comitibus, veni Damascus.

12. Ananias autem quidam, vir secundum legem, testimonium habens ab omnibus cohabitantibus Judæis,

13. veniens ad me, et astans, dixit mihi : Saule frater, respice. Et ego eadem hora respexi in eum.

14. At ille dixit : Deus patrum nostrorum præordinavit te ut cognosceres voluntatem ejus, et videres Justum, et audires vocem ex ore ejus ;

15. quia eris testis illius ad omnes homines, eorum quæ vidisti et audisti.

16. Et nunc quid moraris ? Exurge, et baptizare, et ablue peccata tua, invocato nomine ipsius.

17. Factum est autem revertenti mihi in Jerusalem, et oranti in templo, fieri me in stupore mentis,

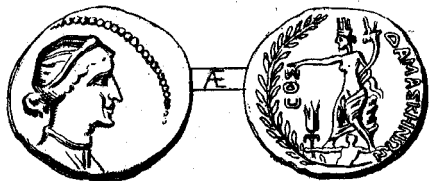
18. et videre illum dicentem mihi :

10-19, est en général plus complet ; mais, ici également, nous trouvons plusieurs détails nouveaux. — *Vir secundum...* (dans le grec : homme pieux selon la loi), *testimonium habens...* Ces deux traits ont pour but de concilier de plus en plus l'auditoire : pour introduire Saul dans le christianisme, Dieu se servit d'un Juif estimé de tous ses coreligionnaires. Saint Luc ne les a pas mentionnés au chap. ix. — *Astans, respice; et ego eadem...* (vers. 13) sont aussi des détails propres au récit de l'apôtre. — *At ille...* Les paroles d'Ananie (vers. 14-16) sont citées ici avec plus d'ampleur. Comp. ix, 15 et ss. — *Præordinavit*. Le grec signifie au propre : mettre une chose dans les mains de quelqu'un. — *Ut cognosceres...* Comp. Eph. i, 1-11, passage que l'on peut regarder comme le commentaire de cette parole. — *Videres Justum* : le juste par excellence, le Messie, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. iii, 14 et vii, 52 ; i Joan. ii, 1. Ananie suppose clairement que Saul l'avait vu face à face au moment de sa conversion. Voyez ix, 7^e et les notes. — *Et audires... ex ore...* Allusion aux paroles adressées par Jésus à Saul sur le chemin de Damas. Cf. vers. 7-10. — *Eris testis...* (vers. 15) : aussi bien que les autres apôtres. Cf. i, 8, etc. — *Ad omnes homines* : pour tous les hommes sans exception. Cf. ix, 15. Mais Paul ne prononcera qu'un peu plus bas le nom des païens, évitant toujours le plus possible de froisser la susceptibilité de ceux qui l'écoutaient. — Les mots *eorum quæ vidisti et...* prouvent que, durant sa vision rapide, Saul avait reçu des révélations merveilleuses touchant la doctrine chrétienne. — *Et nunc quid...* (vers. 16). Encouragement à agir sans délai, pour se conformer

aux desseins de Jésus : *exurge, et...* — *Ablue...* Heureux effet qui sera produit par le baptême. Cf. ii, 38 ; Tit. iii, 5, etc.

3^e Troisième partie du discours : comment Paul reçut de Dieu la mission de prêcher l'évangile aux Gentils. XXII, 17-21.

17-21. Tout est nouveau dans ce passage. —



Monnaie de Damas.

Revertenti... in Jerusalem. Trois ans après sa conversion. Voyez ix, 26 et les notes ; Gal. i, 18. — *Oranti in templo*. C'est dans ce sanctuaire si cher aux Juifs, dans le palais même de Jéhovah, que Paul fut complètement instruit, par une révélation surnaturelle, des volontés de Dieu sur lui par rapport aux païens. La mention de ce fait était très habile. — *In stupore...* D'après le grec : en extase. — *Festina, et exi...* (vers. 18). Comp. ix, 29-30. Là, saint Luc nous apprend que les chrétiens de Jérusalem, avertis des embûches que les Juifs voulaient tendre à Paul, le pressèrent de partir. Ici, l'apôtre dit que l'avertissement lui vint aussi de Jésus. Les deux récits se complètent et s'harmonisent parfaitement. — *Velociter*. D'après Gal. i, 18, saint Paul ne passa alors que quinze jours à Jérusa-

Festina, et exi velociter ex Jerusalem, quoniam non recipient testimonium tuum de me.

19. Et ego dixi : Domine, ipsi sciunt quia ego eram concludens in carcerem, et cædens per synagogas eos qui credebant in te ;

20. et cum funderetur sanguis Stéphani, testis tui, ego astabam, et consentiebam, et custodiebam vestimenta infertientium illum.

21. Et dixit ad me : Vade, quoniam ego in nationes longe mittam me.

22. Audiebant autem eum usque ad hoc verbum, et levaverunt vocem suam, dicentes : Tolle de terra hujusmodi, non enim fas est eum vivere.

23. Vociferantibus autem eis, et projectibus vestimenta sua, et pulverem jactantibus in aerem,

24. jussit tribunus induci eum in castra, et flagellis cædi, et torqueri eum, ut sciret propter quam causam sic acclamarent ei.

25. Et cum astrinxissent eum loris, dicit astanti sibi centurioni Paulus : Si hominem Romanum et indemnatum licet vobis flagellare ?

toi, et sors promptement de Jérusalem ; car ils ne recevront pas le témoignage que tu rendras de moi.

19. Et je dis : Seigneur, ils savent eux-mêmes que je faisais enfermer en prison et fouetter dans les synagogues ceux qui croyaient en vous ;

20. et que, lorsqu'on répandait le sang d'Étienne, votre témoin, j'étais présent et j'y consentais, et je gardais les vêtements de ceux qui le tuaient.

21. Il me dit : Va, car je t'envoierai au loin chez les nations.

22. Ils l'avaient écouté jusqu'à ce mot ; mais *alors* ils élevèrent leurs voix, disant : Ote de la terre un pareil homme, car il n'est pas digne de vivre.

23. Comme ils vociféraient, et jetaient leurs vêtements, et lançaient la poussière en l'air,

24. le tribun ordonna de le conduire dans la forteresse, et de le battre de verges, et de le torturer, afin de savoir pour quel motif ils criaient ainsi contre lui.

25. Quand on l'eut lié avec des courroies, Paul dit au centurion qui était présent : Vous est-il permis de flageller un citoyen romain, qui n'a pas même été condamné ?

lem. — *Non recipient...* Un plus long séjour était donc inutile en de telles conditions. — *Ego dixi...* Dans cette réponse (vers. 19-20), l'apôtre suggère à Notre-Seigneur qu'il serait peut-être plus apte à annoncer la bonne nouvelle à ses anciens coreligionnaires, car il était connu d'eux comme ayant manifesté autrefois un zèle ardent contre la foi chrétienne. — *Eram concludens...* Cf. viii, 3 ; ix, 2, etc. La formule exprime la durée et la répétition des actes. — *Cædens per synagogas.* Les synagogues servaient parfois de théâtre à cette sorte de châtimement. Cf. Matth. x, 17 ; xxiii, 34, etc. — *Ego astabam* (vers. 20). Plus fortement encore dans le grec : ἤμην ἐπεστώς, « eram superadstans ». C'est donc lui qui présidait à la scène sanglante. Cf. vii, 58 et 60b. — *Et dixit...* (vers. 21). Jésus avait réservé à Paul un champ d'action beaucoup plus considérable. Cf. ix, 15 ; xxvi, 17, etc. — *In nationes longe...* L'apôtre s'était admirablement acquitté de cette mission, comme nous l'avons vu depuis le chap. xiii.

4^e Résultats produits par le discours. XXIII, 22-29.

22-23. L'émeute recommence plus violente encore. — *Audiebant... usque...* L'orateur avait tenu son étrange auditoire sous le charme de son éloquence ; mais, lorsqu'il eut prononcé le nom des païens abhorrés, et annoncé qu'il avait reçu de Dieu un ministère de miséricorde à remplir

auprès d'eux de préférence, le fanatisme juif se réveilla tout entier, et se manifesta avec l'exubérance de l'Orient, soit par des paroles (*tolle... non enim...*), soit par des gestes (*vociferantibus...*, etc., etc.). Autant de signes de leur rage impulsante. — *Vestimenta* : les larges pièces d'étoffe qui leur servaient de manteau (*Att. archéol.*, pl. i, fig. 14-16 ; pl. ii, fig. 1, 2, etc.).

24-29. Le tribun veut faire flageller son prisonnier, qui l'arrête en faisant valoir ses droits de citoyen romain. Autre tableau très dramatique. — *Jussit... induci...* pour l'arracher, comme précédemment (xxi, 34^b et ss.), à la fureur de la foule. — *Flagellis cædi et torqueri.* Le grec dit seulement : (Il ordonna) qu'il fût examiné par les fouets ; c.-à-d., qu'on le mit à la question en le flagellant. Le tribun ignorait l'araméen et n'avait rien compris au discours de Paul. En voyant, après quelques moments de répit, la fureur des Juifs éclater de plus belle, il en tira la conclusion que ceux-ci avaient d'excellentes raisons de s'irriter, et, voulant tirer l'affaire promptement au clair, il ne vit rien de mieux, en soldat brutal et dédaigneux des formes, que de mettre Paul à la question pour lui arracher des aveux : *ut sciret...* — *Cum astrinxissent...* (vers. 25). Littéralement dans le grec : Lorsqu'ils l'eurent étiré avec des courroies. Avant de flageller quelqu'un, on l'attachait solidement à un poteau ou à une colonne basse, pour qu'il

26. Ayant entendu cela, le centurion s'approcha du tribun, et lui dit : Que vas-tu faire? car cet homme est citoyen romain.

27. Le tribun s'approchant lui demanda : Dis-moi si tu es citoyen romain? Et il dit : Oui.

28. Le tribun reprit : Moi, c'est avec beaucoup d'argent que j'ai acquis ce droit de cité. Et Paul dit : Et moi, je l'ai par ma naissance.

29. Aussitôt donc ceux qui devaient le torturer se retirèrent; le tribun même eut peur, lorsqu'il eut appris que Paul était citoyen romain, et qu'il l'avait fait lier.

30. Le jour suivant, voulant savoir plus exactement de quoi il était accusé par les Juifs, il lui fit ôter ses liens; puis ayant ordonné que les prêtres et tout le conseil s'assemblassent, et amenant Paul, il le plaça au milieu d'eux.

26. Quo audito, centurio accessit ad tribunum, et nuntiavit ei, dicens : Quid acturus es? hic enim homo civis Romanus est.

27. Accedens autem tribunus, dixit illi : Dic mihi si tu Romanus es? At ille dixit : Etiam.

28. Et respondit tribunus : Ego multa summa civilitatem hanc consecutus sum. Et Paulus ait : Ego autem et natus sum.

29. Protinus ergo discesserunt ab illo qui eum torturi erant; tribunus quoque timuit, postquam rescivit quia civis Romanus esset, et quia alligasset eum.

30. Postera autem die, volens scire diligentius qua ex causa accusaretur a Judæis, solvit eum; et jussit sacerdotes convenire, et omne concilium, et producens Paulum, statuit inter illos.

CHAPITRE XXIII

1. Paul, regardant fixement le conseil, dit : Mes frères, c'est en toute bonne conscience que je me suis conduit devant Dieu jusqu'à ce jour.

1. Intendens autem in concilium, Paulus ait : Viri fratres, ego omni conscientia bona conversatus sum ante Deum usque in hodiernum diem.

lui fût impossible d'échapper aux coups. — *Astanti sibi...* C. à-d., à l'officier qui avait été chargé de l'exécution de la sentence. — *Silicet...* Même fierté et même dignité dans l'apôtre qu'en une circonstance analogue, à Philippi. Cf. xvi, 37. Paul appuie sur deux points spéciaux, *Romanum et indemnatum*. — *Quo audito...* (vers. 26). L'effet produit par cette simple parole ne fut pas moins prompt qu'en Macédoine. Voyez xvi, 38^e et les notes. Le tribun savait qu'il venait de s'exposer lui-même à la mort; aussi voulut-il en personne s'assurer du fait : *Dic mihi...* (vers. 27). — *Ego multa summa...* (vers. 28). Réflexion à la fois sotte et candide. Le droit de cité se vendait quelquefois, et fort cher. — *Ego autem...* Encore la noble fierté de l'apôtre. Ce n'est point parce qu'il était né à Tarse que Paul était citoyen romain; car, bien qu'elle fût « libre », cette ville ne conférait pas le droit de cité à ses habitants. Il est probable que quelque ancêtre de l'apôtre avait reçu ce privilège pour quelque action méritoire, et tous ses descendants en profitaient après lui. — *Qui... torturi...* (vers. 29). Le grec a de nouveau : Ceux qui devaient l'examiner (par les fouets). — *Quia... alligasset...* avec l'intention de le flageller. En effet, il n'était pas interdit de soi d'enchaîner un citoyen romain. Voyez les vers. 30^a; xxiv, 27; xxviii, 20; Phil. i, 7, 13, etc.

§ III. — *Saint Paul comparait devant le sanhédrin et est conduit à Césarée.* XXII, 30 — XXIII, 35.

1^o L'apôtre devant le grand conseil. XXII, 30-XXIII, 11.

30. Le tribun organise cette comparution. — *Volens scire diligentius*. Dans le grec : désirant savoir ce qui était certain. L'incident qui précède (cf. vers. 25 et ss.) entraînait certainement pour beaucoup dans ce sentiment tardif de justice. — *Solvit eum* : « de ses liens », ajoute le grec ordinaire. Il s'agit des deux chaînes mentionnées plus haut (xxi, 33). — *Jussit sacerdotes...* D'après le texte primitif : Il ordonna aux princes des prêtres et à toute leur assemblée (συνέδριον) de se réunir. C'est donc une réunion générale et officielle du sanhédrin que le tribun demanda. Il n'avait aucun droit strict de faire cette convocation, et en d'autres circonstances les Juifs auraient pu protester hautement contre son ingérence; mais ils préférèrent se prêter à ses désirs, dans l'espoir qu'ils parviendraient plus aisément ainsi à se débarrasser de Paul.

CHAP. XXIII. — 1-5. Le début de la séance. — *Intendens (ἀντιβλέπων)* : ayant regardé fixement. Cf. i, 10; iii, 12, etc. « Paul ne fut pas plus intimidé par l'aspect du prince des prêtres

2. Princeps autem sacerdotum Ananias præcepit astantibus sibi percutere os ejus.

3. Tunc Paulus dixit ad eum : Percutiet te Deus, paries dealbate. Et tu sedens judicas me secundum legem, et contra legem jubes me percuti ?

4. Et qui astant dixerunt : Summum sacerdotem Dei maledicis ?

5. Dixit autem Paulus : Nesciebam, fratres, quia princeps est sacerdotum. Scriptum est enim : Principem populi tui non maledices.

6. Sciens autem Paulus quia una pars esset sadducæorum, et altera pharisæorum, exclamavit in concilio : Viri fratres, ego pharisæus sum, filius pharisæo-

2. Le grand prêtre Ananie ordonna à ceux qui étaient près de lui de le frapper au visage.

3. Alors Paul lui dit : Dieu te frappera, muraille blanchie. Tu es assis pour me juger selon la loi, et, contrairement à la loi, tu ordonnes de me frapper ?

4. Ceux qui étaient présents dirent : Tu maudis le grand prêtre de Dieu ?

5. Paul répondit : Je ne savais pas, mes frères, que ce fût le grand prêtre ; car il est écrit : Tu ne maudiras pas le prince de ton peuple.

6. Or Paul, sachant qu'ils étaient en partie sadducéens, et en partie pharisiens, s'écria dans l'assemblée : Mes frères, je suis pharisien, fils de phari-

qu'il ne l'avait été par les clameurs menaçantes du peuple amenté. » — Il prit de lui-même la parole, et attesta énergiquement son Innocence : *Ego omni conscientia...* Voyez des témoignages semblables de l'apôtre : xxiv, 14 ; I Cor. iv, 3-4 ; II Cor. i, 12 ; Phil. iii, 6 ; II Tim. iv, 7, etc. L'équivalent grec de *conversatus sum*, πεπολιτευμαι, sert d'ordinaire à désigner la conduite d'un citoyen ; saint Paul veut donc dire ici qu'il a toujours agi envers Dieu comme un sujet fidèle. Cf. Phil. i, 27. — *Ananias* (vers. 2). Cet Ananie, fils de Nébedée, était alors grand prêtre depuis dix ans. Il fut déposé quelque temps avant la mort du gouverneur Félix, et mourut sous le poignard des sicaires qui s'étaient souvent prêtés à l'exécution de ses desseins criminels. « C'était l'un des pontifes les plus scandaleux de cette époque : avare, rapace, d'une sensualité proverbiale, il ne reculait devant rien pour satisfaire ses passions. » Il fut en fonctions entre les années 47 et 59 de notre ère. Cf. Josèphe, *Ant.*, xx, 5, 2 et 6, 2 ; 8, 2 et 9, 2 ; *Bell. jud.*, ii, 17, 9, etc. — *Astantibus...* Les huissiers du sanhédrin. Cf. Luc. xix, 24, etc. — *Percutere os...* pour punir l'accusé d'avoir parlé avec tant de liberté. Saint Luc ne dit pas si l'ordre fut exécuté. — *Percutiet te...* (vers. 3). Quelques auteurs, se rappelant le mot violente d'Ananie, ont regardé cette parole comme prophétique. Il est certain du moins qu'elle ne contient pas un souhait de vengeance, proféré dans un mouvement de colère ; Paul y exprime simplement la confiance que le Dieu infiniment juste ne laissera pas impunie une sentence aussi injuste. — *Paries dealbate*. Métaphore très exacte : au dehors, une belle surface blanche ; à l'intérieur, des matériaux grossiers. Ainsi était Ananie : il agissait en apparence comme l'organe de la justice ; en réalité, sa sentence était inique (*tui...* *secundum legem...*, *et contra...*). Comparez, dans l'évangile (Matth. xxiii, 27), l'expression analogue « sépulchers blanchis ». — *Sacerdotem Dei...* (vers. 4). En effet, chez les Juifs, le grand prêtre était le représentant principal de Jéhovah. Au lieu de *maledicis*, le grec dit : Tu injurieras. — *Nes-*

ciebam... *quia...* (vers. 5). Cette réponse de saint Paul a été interprétée en divers sens. Quelques commentateurs y ont vu une mordante ironie : Comment pouvais-je reconnaître le pontife à une conduite si peu sacerdotale ? D'autres traduisent « Nesciebam » par : Je ne remarquais pas. D'autres croient que Paul niait ainsi la validité des pouvoirs d'Ananie, qui avaient été achetés à prix d'argent. Mais tout cela est peu naturel. Il vaut mieux prendre les paroles de l'apôtre dans leur signification littérale : en réalité, pour un motif quelconque, qu'il n'est pas possible de déterminer avec certitude (on a allégué la faiblesse de sa vue, sa longue absence de Jérusalem et le fréquent changement des grands prêtres à cette époque, le fait très certain que le prince des prêtres n'était pas toujours président du sanhédrin), il ignorait qu'Ananie fût alors le pontife suprême des Juifs. — *Scriptum est...* En faisant cette citation, empruntée à l'Exode, xxii, 28 (d'après les LXX), Paul montrait qu'il n'aurait point parlé comme il l'avait fait, s'il avait su qu'il s'adressait au grand prêtre, puisque la loi interdisait de mal parler des chefs du peuple théocratique.

6-10. Habile stratagème de l'accusé pour se soustraire aux juges iniques qu'on lui avait donnés. — *Sciens autem...* Il savait cela depuis sa jeunesse, car il y avait longtemps que le fait en question existait. Des trois classes qui composaient le sanhédrin, la première, celle des princes des prêtres, appartenait au parti sadducéen ; la seconde, celle des scribes ou docteurs de loi, au parti pharisien ; la troisième, celle des anciens ou notables, était plus ou moins également partagée entre les deux sectes. — *Una...* *et altera...* Ces deux partis, dans le sein du grand Conseil comme partout ailleurs, étaient séparés d'opinion sur la plupart des points, et rivaux sous le rapport de l'influence. — *Exclamavit...* Paul avait parfaitement le droit de mettre à profit cette dissidence pour échapper à des adversaires sans conscience, qui lui auraient dénié toute justice. — *Ego pharisæus...* *filius...* Ainsi donc, non seulement il avait été personnellement pharisien

siens; c'est à cause de l'espérance et de la résurrection des morts, que je suis mis en jugement.

7. Lorsqu'il eut dit ces mots, il y eut une dissension entre les pharisiens et les sadducéens, et l'assemblée fut divisée.

8. Car les sadducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit; mais les pharisiens admettent l'un et l'autre.

9. Il se fit une grande clameur; et quelques-uns des pharisiens, se levant, contestaient, en disant : Nous ne trouvons rien de mal dans cet homme; si un ange ou un esprit lui avait parlé?

10. Comme le tumulte augmentait, le tribun, craignant que Paul ne fût mis en pièces par eux, ordonna à des soldats de descendre, de l'enlever d'au milieu d'eux et de le conduire dans la forteresse.

11. La nuit suivante le Seigneur lui apparut, et lui dit : Aie bon courage; car comme tu m'as rendu témoignage à Jérusalem, il faut aussi que tu me rendes témoignage à Rome.

12. Quand le jour fut venu, quelques-uns d'entre les Juifs se réunirent, et

rum; de spe et resurrectione mortuorum ego judicor.

7. Et cum hæc dixisset, facta est dissensio inter pharisæos et sadducæos; et soluta est multitudo.

8. Sadducæi enim dicunt non esse resurrectionem, neque angelum, neque spiritum; pharisæi autem utraque confitentur.

9. Factus est autem clamor magnus; et surgentes quidam pharisæorum, pugnant, dicentes : Nihil mali invenimus in homine isto; quid si spiritus locutus est ei, aut angelus?

10. Et cum magna dissensio facta esset, timens tribunus ne discerneretur Paulus ab ipsis, jussit milites descendere, et rapere eum de medio eorum, ac deducere eum in castra.

11. Sequenti autem nocte, assistens ei Dominus, ait : Constans esto; sicut enim testificatus es de me in Jerusalem, sic te oportet et Romæ testificari.

12. Facta autem die, collegerunt se quidam ex Judæis, et devoverunt se,

(cf. Phil. III, 5), mais sa famille avait aussi appartenu au parti depuis plusieurs générations. Le grec ordinaire, il est vrai, porte : fils d'un pharisien; toutefois, la leçon de la Vulgate est appuyée par les meilleurs témoins. — *De spe et resurrectione*... C.-à.-d. : parce que je crois à la résurrection des morts. C'était là un point capital de la doctrine chrétienne, comme de l'enseignement des pharisiens. — *Facta est*... (vers. 7). La parole de Paul fut comme un brandon de discorde entre les deux factions du sanhédrin. — *Soluta est*. Le grec fait image : il y eut schisme, déchirure (ἑσχίσθη). Oubliant Paul, sadducéens et pharisiens ne songèrent pour l'heure qu'à s'attaquer mutuellement. — *Sadducæi enim*... (vers. 8). Note insérée par saint Luc, pour mieux faire comprendre à ses lecteurs cette scène étrange. — *Non esse resurrectionem, neque*... Rien de plus vrai, comme on le voit par l'évangile (comp. Matth. XXII, 23 et les notes) et par Josèphe, Ant., XVIII, 1, 4; Bell. Jud., II, 8, 14, etc. — Les mots *angelum* et *spiritum* sont à peu près synonymes. — *Utraque, ἀμφότερα* : d'une part, la résurrection future; de l'autre, l'existence des anges et des esprits. — *Clamor*... (vers. 9) : κραυγή, des cris bruyants. — *Surgentes*... Quelques pharisiens en vinrent, dans ce mouvement de surexcitation, jusqu'à prendre ouvertement la défense de l'accusé : *Nihil mali*... Au lieu de *quidam pharisæorum*, la leçon probable du grec est : Quelques-uns des scribes du parti des pharisiens. — *Quid si spiritus*...? La vision de Paul sur le chemin de Damas (cf. XXII,

7 et ss.) ne leur paraît plus invraisemblable. — A la fin du vers. 9, le grec ordinaire ajoute : *μη θεωραχόμεν*, ne combattons pas contre Dieu (voyez V, 39 et le commentaire). C'est probablement là une glose apocryphe. — *Timens tribunus*... (vers. 10). Il devait être encore plus étonné que la veille de tout cet émoi dont Paul était l'occasion. — *Ne discerneretur*... Une lutte corps à corps s'était donc engagée autour du prisonnier, les sadducéens voulant s'emparer de lui, tandis que les pharisiens le défendaient. — *Jussit milites*... La réunion du sanhédrin avait eu lieu dans un des édifices du temple, non loin de la tour Antonia, de sorte que les soldats purent accourir en un instant. Voyez XXI, 32 et les notes.

11. Paul est réconforté par une vision céleste. Cf. XVIII, 9. — *Assistens ei* (ἐπιτεταξ; αὐτῷ). C.-à.-d. : lui apparaissant soudain. C'est Jésus qui est désigné par le mot *Dominus*. — *Constans esto* (ὑπόσται; aie confiance, aie bon courage). Malgré l'énergie dont il avait fait preuve extérieurement, l'apôtre était sans doute très attristé de voir son ministère interrompu tout à coup, sans savoir à quelle époque il pourrait le reprendre. — *Sic*... et *Romæ*... Nouvelle toute joyeuse pour Paul, qui désirait depuis longtemps porter l'évangile dans la capitale de l'empire. Cf. XIX, 21.

2° Horrible complot des Juifs contre saint Paul, pour le mettre à mort. XXIII, 12-22.

12-15. Le projet criminel. — *Facta*... *die*. C'était le surlendemain de l'émeute. Cf. XXII, 30. — *Colle-*

dicentes neque manducatuŕos, neque bibituŕos, donec occiderent Paulum.

13. Erant autem plus quam quadraginta viri qui hanc conjurationem fecerant.

14. Qui accesserunt ad principes sacerdotum et seniores, et dixerunt : Devotione devovimus nos nihil gustatuŕos, donec occidamus Paulum.

15. Nunc ergo vos notum facite tribuno cum concilio, ut producat illum ad vos, tanquam aliquid certius cognituri de eo ; nos vero priusquam appropriet, parati sumus interficere illum.

16. Quod cum audisset filius sororis Pauli insidias, venit, et intravit in castra, nuntiavitque Paulo.

17. Vocans autem Paulus ad se unum ex centurionibus, ait : Adolescentem hunc perduc ad tribunal, habet enim aliquid indicare illi.

18. Et ille quidem assumens eum, duxit ad tribunal, et ait : Vincetus Paulus rogavit me hunc adolescentem perducere ad te, habentem aliquid loqui tibi.

19. Apprehendens autem tribunus manum illius, secessit cum eo seorsum, et interrogavit illum : Quid est, quod habes indicare mihi ?

s'engagèrent par vœu à ne pas manger et à ne pas boire, tant qu'ils n'auraient pas tué Paul.

13. Ils étaient plus de quarante qui avaient fait cette conjuration.

14. Ils se présentèrent aux princes des prêtres et aux anciens, et dirent : Nous nous sommes engagés par vœu, sous anathème, à ne pas manger, jusqu'à ce que nous ayons tué Paul.

15. Maintenant donc, avec le conseil, adressez-vous au tribun, pour qu'il le fasse comparaître devant vous, comme si vous vouliez étudier plus à fond son affaire ; et nous, avant qu'il arrive, nous serons prêts à le tuer.

16. Mais le fils de la sœur de Paul, ayant appris ce complot, vint et entra dans la forteresse, et avertit Paul.

17. Et Paul, appelant à lui un des centurions, lui dit : Conduis ce jeune homme au tribun, car il a quelque chose à lui communiquer.

18. Le centurion, prenant le jeune homme avec lui, le mena au tribun, et dit : Le prisonnier Paul m'a prié de t'amener ce jeune homme, qui a quelque chose à te dire.

19. Le tribun, le prenant par la main, se retira à l'écart avec lui, et lui demanda : Qu'est-ce que tu as à me communiquer ?

gerunt se. D'après le grec : ayant fait une réunion ; c.-à-d., s'étant rassemblés. — *Devoerunt se.* Selon toute la force du texte original : Ils se placèrent sous l'anathème (ils s'engagèrent par vœu, en invoquant contre eux-mêmes les vengeances divines les plus terribles, s'ils manquaient à leur promesse). — *Neque manducatuŕos...* Ils s'obligèrent ainsi à exécuter leur vœu dans le plus bref délai possible. — *Erant... plus quam...* (vers. 13). Ce chiffre, relativement considérable, est éloquent pour décrire la haine dont Paul était l'objet de la part des Juifs. Les auteurs du vœu étaient probablement des zélotes ou des sicaires, lesquels, à cette époque troublée, étaient toujours prêts à manier le poignard lorsqu'ils croyaient la loi en péril. — *Ad principes... et seniores* (vers. 14). Les docteurs de la loi, qui formaient une autre classe du sanhédrin, ne furent pas consultés, parce qu'ils s'étaient naguère montrés favorables au prisonnier. Voyez les notes du vers. 9. — *Devotione devovimus...* Formule hébraïque, d'une grande vigueur. Le grec parle encore d'anathèmes, comme au verset 12. De même au vers. 21. — *Nunc ergo vos...* (vers. 15). Pour accomplir leur infâme résolution, les conjurés avaient besoin qu'on

leur vînt en aide ; ils comptaient pour cela sur les membres les plus influents du sanhédrin. Leur plan avait toutes chances de réussir, si la Providence ne l'eût déjoué de la façon la plus simple.

16-22. L'échec du complot. La narration est très détaillée ; on voit que saint Luc était alors sur les lieux, en mesure de tout savoir. — *Cum audisset...* Il était difficile qu'un secret connu de tant de personnes fût bien gardé. — *Filius sororis...* Renseignement précieux sur la famille de saint Paul. Sa sœur demeurerait peut-être à Jérusalem ; ou bien son neveu y était venu, lui aussi, pour la fête. On ignore s'ils étaient chrétiens l'un et l'autre. — *Et intravit...* On pénétrait alors assez facilement auprès des prisonniers. Cf. xxviii, 17 ; Matth. xxv, 36, 44, etc. La conduite du neveu de l'apôtre manifeste du courage, de l'intelligence, un vif dévouement pour son oncle. — *Unum ex centurionibus* (verset 17). Ce qui était plus sûr que de faire transmettre le message par un simple soldat. — *Vinctus Paulus* (vers. 18). Dans le grec : ὁ δεσμώτης Παύλος, le prisonnier Paul. Nom que l'apôtre aime à prendre dans quelques-unes de ses épîtres. Cf. Eph. iii, 1 et iv, 1 ; Philém. 1, 9, etc. —

20. Il répondit : Les Juifs sont convenus de te prier de faire comparaître Paul demain devant le conseil, comme s'ils voulaient étudier plus à fond son affaire.

21. Mais ne les crois pas ; car plus de quarante hommes d'entre eux lui dressent des embûches, et se sont engagés sous anathème à ne pas manger et à ne pas boire jusqu'à ce qu'ils l'aient tué ; et maintenant ils sont prêts, attendant ta promesse.

22. Le tribun renvoya donc le jeune homme, en lui ordonnant de ne dire à personne qu'il l'avait instruit de ces choses.

23. Et ayant appelé deux centurions, il leur dit : Tenez prêts deux cents soldats pour aller jusqu'à Césarée, soixantedix cavaliers et deux cents lanciers, dès la troisième heure de la nuit ;

24. préparez aussi des chevaux, pour y faire monter Paul, afin qu'ils le conduisent sain et sauf au gouverneur Félix.

20. Ille autem dixit : Judæis convenit rogare te, ut crastina die producas Paulum in concilium, quasi aliquid certius inquisituri sint de illo.

21. Tu vero ne credideris illis ; insidiantur enim ei ex eis viri amplius quam quadraginta, qui se devoverunt non manducare, neque bibere, donec interficiant eum ; et nunc parati sunt, expectantes promissum tuum.

22. Tribunus igitur dimisit adolescentem, præcipiens ne cui loqueretur quoniam hæc nota sibi fecisset.

23. Et vocatis duobus centurionibus, dixit illis : Parate milites ducentos, ut eant usque Cæsaream, et equites septuaginta, et lancearios ducentos, a tertia horanoctis ;

24. et jumenta præparate, ut imponentes Paulum, saluum perducerent ad Felicem præsidem.

Apprehendens... (vers. 19). Aimable accueil du tribun. Ses relations avec saint Paul avaient produit sur lui une impression très favorable. Cf. vers. 26 et ss. — *Judæis convenit* (grec : les Juifs se sont mis d'accord)... Bref récit du complot (vers. 20-21). Comp. les vers. 12-15. — *Quasi... inquisituri...* Les manuscrits grecs les plus anciens emploient le singulier : ὡς μὲλλον..., comme si tu devais demander... Ce qui cadre fort bien avec xxii, 30. — *Expectantes promissum* (verset 21) : la promesse de conduire de nouveau le prisonnier devant le sanhédrin. — *Præcipiens ne...* (vers. 22). Le tribun avait aussitôt formé un contre-projet (comp. les vers. 23 et ss.), et il importait, pour son heureuse exécution, que le secret fût bien gardé.

3° Saint Paul est envoyé à Césarée, escorté par des soldats romains. XXIII, 23-35.

23-25. Les préparatifs du voyage. — *Parate...* Il fallait, en effet, des forces suffisantes pour résister, le cas échéant, à une tentative d'enlèvement le long du chemin. — *Milites ducentos*. Des fantassins ordinaires, des légionnaires à pied. — *Usque Cæsaream*. La capitale civile de la province de la Judée, et la résidence habituelle du gouverneur romain. Cf. viii, 40, etc. — *Equites*. D'après le vers. 32, ces cavaliers devaient seuls accompagner saint Paul jusqu'à Césarée. — *Lancearios*. Le texte primitif emploie ici une expression assez ambiguë, qu'on ne trouve que deux fois dans toute la littérature grecque, en dehors de ce passage : δρετολόδοις ; c.-à-d., à la lettre, ceux qui prennent la (main) droite. D'après le sentiment qui est aujourd'hui le plus commun, elle désigne « ces hommes de police qui servaient à garder des prisonniers rivés à

eux au moyen d'une chaîne allant de la main droite du captif à la main gauche de son gardien ». Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. lxxi, fig. 7, 10. Quelques commentateurs traduisent : Ceux qui



Cavalier romain.
(Bas-relief de la colonne de Marc-Aurèle.)

tiennent avec la main droite ; par conséquent, des archers, ou des frondeurs, ou des lanciers (comme dit la Vulg.). La leçon δρετολόδοις, ceux qui lancent avec la main droite, est une correction faite après coup, pour expliquer ce mot obscur. — *Ad Felicem, præsidem* (τὸν ἡγεμόνα). Ce Félix nous est bien connu par les his-

25. Timuit enim ne forte raperent eum Judæi, et occiderent, et ipse postea calumniâ sustineret, tanquam accepturus pecuniam.

26. Scribens epistolam contipientem hæc : Claudius Lysias optimo præsidi Felici, salutem.

27. Virum hunc comprehensum a Judæis, et incipientem interfici ab eis, superueniens cum exercitu eripui, cognito quia Romanus est ;

28. volensque scire causam quam obiciebant illi, deduxi eum in concilium eorum.

29. Quem inveni accusari de quæstionibus legis ipsorum, nihil vero dignum morte aut vinculis habentem criminis.

30. Et cum mihi perlatum esset de insidiis quas paraverant illi, misi eum ad te, denuntians et accusatoribus ut dicant apud te. Vale.

31. Milites ergo, secundum præceptum sibi, assumentes Paulum, duxerunt per noctem in Antipatridem ;

25. Car il craignait que les Juifs ne l'enlevassent et ne le missent à mort, et qu'ensuite on ne l'accusât lui-même d'avoir reçu de l'argent.

26. Il écrivit une lettre contenant ces mots : Claudius Lysias, au très excellent gouverneur Félix, salut.

27. Les Juifs s'étaient saisis de cet homme, et étaient sur le point de le tuer, lorsque, arrivant avec la troupe, je le délivrai, ayant appris qu'il est citoyen romain ;

28. et voulant savoir de quoi ils l'accusaient, je l'ai conduit à leur conseil.

29. J'ai trouvé qu'il était accusé pour des questions relatives à leur loi, mais qu'il n'a commis aucun crime digne de mort ou de prison.

30. Et comme on m'a averti des embûches qu'ils lui avaient tendues, je te l'ai envoyé, avertissant aussi les accusateurs de s'expliquer devant toi. Adieu.

31. Les soldats, selon l'ordre qu'ils avaient reçu, prirent donc Paul, et le conduisirent pendant la nuit à Antipatris ;

toriens classiques. Tacite, *Hist.*, v, 9, le flétrit par ce portrait si expressif dans sa brièveté : « Per omnem sævitiam ac libidinem jus regium servilli ingenio in Judæa exercuit. » Il était frère du fameux et tout-puissant Pallas, et comme lui affranchi de Claude. C'est à cette circonstance qu'il dut d'être nommé gouverneur de la Judée, en 52 ou 53 après J.-C. Il était vulgaire, dissolu, cruel, rapace, et on le croyait capable de tous les forfaits. Comp. Josephé, *Ant.*, xviii, 6 ; xx, 8, 5 ; *Bell. jud.*, II, 12, 2-3, etc. Sur sa déposition, voyez xxiv, 27 et les notes. — *Timuit enim...* (vers. 25). Depuis les incidents du temple et du sanhédrin (cf. xxii, 23 et ss. ; xxiii, 6 et ss.), le tribun avait pleine conscience de sa responsabilité. Ce verset est omis dans le grec ; on ne le trouve qu'en de rares manuscrits. — *Ipsæ... calumniâ... tanquam...* Il craignait d'être accusé plus tard, si son prisonnier était assassiné par les Juifs, d'avoir reçu de l'argent de ceux-ci pour les laisser faire.

26-30. Lettre du tribun Lysias au gouverneur Félix. — *Epistolam*. Les lettres officielles par lesquelles un fonctionnaire romain donnait des informations à un autre fonctionnaire sur l'état d'une affaire ou d'une personne, portaient le nom d'« *elogium* ». — *Claudius... salutem*. Formule traditionnelle par laquelle commençaient les lettres chez les Romains. Au lieu du dernier mot, le texte primitif a *χαίρειν*, se réjouir (c.-à-d., souhaits de joie), conformément à l'usage grec. — L'épithète *optimo* correspond au grec *χαρισίω* très excellent. Voyez Luc.

1, 4 et le commentaire. — *Virum hunc...* (verset 27). Claudius Lysias expose brièvement, mais très exactement, à Félix le motif pour lequel Paul avait été arrêté et celui pour lequel il était envoyé à Césarée. Le vers. 27 correspond à xxi, 17-xxii, 29 ; les vers. 28-29 résument xxii, 30-xxiii, 11 ; le vers. 30 est l'abrégé de xxiii, 12-25. — *Eripui, cognito...* Bien entendu, Lysias passe prudemment sous silence la façon brutale dont il avait failli traiter un citoyen romain ; mais il n'omet pas de se vanter de lui avoir sauvé la vie. — *De quæstionibus...* (verset 29). C'est tout ce que le tribun avait compris des relations de Paul avec les Juifs. Même dédain de sa part pour les « questions de loi » qu'autrefois de la part de Gallion. Cf. xviii, 15. — *Misi... ad te* (vers. 30). Non seulement pour mettre la vie du prisonnier en sûreté, mais aussi, comme il ressort des mots suivants, pour que le gouverneur décidât lui-même de l'affaire. — *Denuntians et...* On le comprend, ce ne fut qu'après le départ de Paul que ses accusateurs reçurent cet avertissement.

31-35. L'apôtre arrive à Césarée et est présenté à Félix. — *Per noctem* : pour mieux tromper la vigilance des Juifs. — *Antipatridem*. Cette ville, rebâtie par Hérode le Grand, et ainsi nommée par lui en l'honneur de son père Antipater, était située à vingt kilomètres au nord-est de Jaffa, dans la riche plaine de Saron. Elle s'appelait auparavant Capharsaba. L'ancien nom a reparu sous la forme de Kefr-Saba. Voyez Josephé, *Ant.*, xiii, 15, 1 et xvi, 5, 2, etc.

32. et le jour suivant, ils revinrent à la forteresse, ayant laissé les cavaliers aller avec lui.

33. Ceux-ci, étant arrivés à Césarée, remirent la lettre au gouverneur, et lui présentèrent aussi Paul.

34. L'ayant lue, il demanda de quelle province il était; et apprenant qu'il était de Cilicie:

35. Je t'entendrai, dit-il, quand tes accusateurs seront venus. Et il ordonna de le garder dans le palais d'Hérode.

32. et postera die, dimissis equitibus ut cum eo irent, reversi sunt ad castra.

33. Qui cum venissent Cæsaream, et tradidissent epistolam præsidi, statuerunt ante illum et Paulum.

34. Cum legisset autem, et interrogasset de qua provincia esset, et cognoscens quia de Cilicia:

35. Audiam te, inquit, cum accusatores tui venerint. Jussitque in prætorio Herodis custodiri eum.

CHAPITRE XXIV

1. Cinq jours après, Ananie, prince des prêtres, descendit avec quelques anciens et un certain Tertullus, orateur, et ils se rendirent chez le gouverneur, pour accuser Paul.

2. Paul ayant été appelé, Tertullus

1. Post quinque autem dies, descendit princeps sacerdotum, Ananias, cum senioribus quibusdam, et Tertullo quodam oratore, qui adierunt præsidem adversus Paulum.

2. Et citato Paulo, cœpit accusare

(*Atl. géogr.*, pl. x, xii). Cependant, cette identification n'est pas absolument certaine. Voyez V. Guérin, *Samarie*, t. II, p. 357 et ss. — *Postera die* (vers. 32). Le quatrième jour depuis l'arrestation de saint Paul. Cf. xxii, 30 et xxiii, 12. — *Reversi sunt...* Les fantassins de l'escorte revinrent à Jérusalem, tout danger de surprise ayant désormais disparu. — *Cum venissent...* (vers. 33) : dans l'après-midi de la même journée. — *De qua provincia...* (vers. 34). C'est toujours l'une des premières questions que l'on pose à un accusé. — *Audiam te* (*ἀπακούω*), je t'entendrai complètement, vers. 35), *cum...* En effet, la lettre de Lysias annonçait la prochaine arrivée des accusateurs. Comp. le vers. 30. — *In prætorio...* Il s'agit, croit-on, du palais qu'Hérode le Grand s'était fait bâtir à Césarée; devenu la résidence du « procurator », il portait, selon la coutume romaine, le nom de prétoire. Voyez Matth. xxvii, 27 et les notes. Paul fut donc traité en privilégié, grâce sans doute au bon témoignage que lui avait rendu Lysias (voyez le vers. 29), et il échappa ainsi aux ennuis de la prison commune.

§ IV. — *Captivité de saint Paul à Césarée sous le gouvernement de Félix.* XXIV, 1-27.

1^o Le procès de l'apôtre est plaidé devant Félix. XXIV, 1-23.

CHAP. XXIV. — 1. Le grand prêtre vient à Césarée avec quelques notables, pour accuser saint Paul. — *Post quinque...* Ces jours sont comptés à partir de celui où Paul arriva à Césarée, en le faisant aussi entrer dans le calcul, ainsi que le jour du procès (cf. xxiii, 33). — *Princeps sacerdotum...* Ananias vint en per-

sonne, désireux de faire exposer à l'apôtre l'épithète de « muraille blanche ». Cf. xxiii, 2. — *Tertullo quodam...* Personnage inconnu d'ailleurs,



Orateur romain. (Statue antique.)

qui était, d'après le grec, rhéteur plutôt qu'orateur (*ῥήτορος*). Il accompagnait les Juifs en qualité d'avocat (de « rhetor forensis », comme disaient les Latins). Son nom paraît indiquer qu'il était Romain d'origine. — *Adierunt.* Le verbe grec *ἐπετίμων* signifie plutôt qu'ils portèrent plainte contre l'apôtre.

Tertullus; dicens : Cum in multa pace agamus per te, et multa corrigantur per tuam providentiam,

3. semper et ubique suscipimus, optime Felix, cum omni gratiarum actione.

4. Ne diutius autem te protraham, oro, breviter audias nos pro tua clementia.

5. Invenimus hunc hominem pestiferum, et concitantem seditiones omnibus Judæis in universo orbe, et auctorem seditionis sectæ Nazarenorum.

6. Qui etiam templum violare conatus est; quem et apprehensum volumus secundum legem nostram judicare.

7. Superveniens autem tribunus Lysias,

commença à l'accuser, en disant : Comme c'est grâce à toi que nous jouissons d'une paix profonde, et que beaucoup de choses ont été corrigées par ta prévoyance,

3. toujours et partout, très excellent Félix, nous recevons *ces bienfaits* avec toutes sortes d'actions de grâces.

4. Mais pour ne pas te retenir plus longtemps, je te prie de nous écouter un instant avec ta bienveillance *ordinaire*.

5. Nous avons trouvé que cet homme pestilentiel excite des séditions chez tous les Juifs dans le monde entier, et qu'il est le chef de la secte séditeuse des Nazaréens.

6. Il a même essayé de profaner le temple. Nous étant saisis de lui, nous voulions le juger selon notre loi ;

7. mais le tribun Lysias, étant sur-

2-9. Discours de Tertullus. — *Cepit accusare...* Saint Luc ne nous a transmis, évidemment, qu'un bref sommaire de la plaidoirie du rhéteur. Toutefois, le début (cf. vers. 2^b-4) et les titres injurieux à l'adresse de Paul (cf. vers. 5) semblent bien avoir été conservés littéralement. Deux parties : l'exorde, vers. 2^b-4, et le corps du discours, vers. 5-8, qui contiennent les chefs d'accusation. Il est aisé de reconnaître dans ces paroles la méthode et les procédés des avocats sans principes qui plaident toutes sortes de causes. — *Cum in multa...* L'exorde consiste dans la « captatio benevolentiae » par laquelle débutaient d'ordinaire les discours de ce genre. Il est rempli de vulgaires flatteries qui, sauf la première, expriment tout à fait l'opposé de la vérité historique. — *Cum in... pace... per te*. D'après le grec : Jouissant d'une grande paix par toi. Cela était vrai en partie, car Félix avait déployé contre les Juifs séditeux qui agitaient la province une énergie qui avait ramené un certain calme dans le pays. Néanmoins, par sa conduite dure et arbitraire et par son égoïsme, plus d'une fois il avait lui-même occasionné des troubles assez graves. Cf. Tacite, *Hist.*, v, 9; *Ann.*, xii, 54; Josephé, *Ant.*, xx, 8, 5, etc. — *Et multa corrigantur...* Dans le grec : Et (jouissant) des améliorations faites pour ce peuple par ta prévoyance. C'était faux, ou tout au moins singulièrement exagéré. — *Semper et ubique...* (verset 3). La reconnaissance des Juifs à l'égard de Félix était si peu réelle, que, lorsqu'il eut été déposé environ deux ans plus tard, ils envoyèrent à Rome une députation pour l'accuser auprès de l'empereur. Voyez Josephé, *Ant.*, xx, 8, 9. — *Suscipimus*. C.-à-d. : nous accueillons tes bienfaits, tes améliorations. — *Ne diutius...* (vers. 4). Transition au corps du discours. Au lieu de *protraham* le grec emploie le verbe *ἐγκόπτω*, qui signifie : arrêter quelqu'un sur son chemin et l'empêcher d'avancer. — *Invenimus...* (verset 5). Les accusations lancées par Tertullus

contre saint Paul sont au nombre de trois : il a fomenté des troubles parmi les Juifs dans tout l'empire romain, vers. 5^a ; il est le chef principal de la secte des Nazaréens, vers. 5^b ; il a osé profaner le temple de Jérusalem, vers. 6^a. Le rhéteur raconte ensuite de quelle manière les Juifs avaient essayé de défendre leur sanctuaire, vers. 6^b, et comment le tribun Lysias les en avait empêchés, vers. 7-8. — *Hunc... pestiferum*. A la lettre dans le grec : Cet homme peste, c.-à-d., tout à fait mauvais et dangereux. — *Concitantem...* Cette accusation est mise au premier rang, parce qu'elle était la plus capable d'impressionner Félix, qui avait dû réprimer plus d'une insurrection dans sa province. — *Omnibus Judæis in...* Peut-être Tertullus avait-il appris, par quelques-uns des Juifs venus d'Asie, de Macédoine et de Grèce à Jérusalem pour la Pentecôte, les troubles qui avaient souvent éclaté dans les communautés juives sous les pas de l'apôtre (cf. xiii, 45; xiv, 2, 5, 18; xvi, 20; xvii, 5, 13; xviii, 12, etc.), et il était aisé de présenter les faits sous un aspect très défavorable à l'accusé. — *Auctorem seditionis*. Le grec ne parle pas de sédition cette fois : *ῥεωτοστάτης*, chef principal (à la lettre, celui qui est placé en première ligne dans une armée). — *Sectæ (αἰρέσεως)*. Très probablement en mauvaise part dans ce passage. — *Nazarenorum*. C.-à-d., des chrétiens. Ils reçoivent ici pour la première fois ce nom injurieux : les disciples de l'homme de Nazareth. Cf. Matth. xxvii, 71; Joan. i, 46, etc. — *Qui etiam templum...* Cf. xxi, 28 et ss. — *Apprehensum*. Le grec *ἐπαρτήσμεν* a le sens de s'emparer de vive force. — *Volumus...* Tout ce qu'on lit dans la Vulgate à partir de ce mot, jusqu'à *venire* du vers. 8, est omis dans plusieurs des manuscrits grecs les plus anciens, et rejeté comme apocryphe par divers critiques et commentateurs. Mais leur authenticité est suffisamment garantie, soit par un certain nombre de manuscrits importants, soit par le contexte.

venu, l'a arraché de nos mains avec une grande violence,

8. ordonnant à ses accusateurs de venir devant toi; et tu pourras toi-même, en l'interrogeant, connaître la vérité de tous ces actes dont nous l'accusons.

9. Les Juifs ajoutèrent à leur tour que les choses étaient ainsi.

10. Mais Paul répondit, lorsque le gouverneur lui eut fait signe de parler: Sachant que depuis plusieurs années tu gouvernes cette nation, c'est avec confiance que je défendrai ma cause.

11. Car tu peux savoir qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis monté à Jérusalem pour adorer;

12. et ils ne m'ont pas trouvé dans le temple disputant avec quelqu'un, ni attroupant la foule, non plus que dans les synagogues,

cum vi magna eripuit eum de manibus nostris,

8. jubens accusatores ejus ad te venire; a quo poteris ipse judicans de omnibus istis cognoscere, de quibus nos accusamus eum.

9. Adjecerunt autem et Judæi, dicentes hæc ita se habere.

10. Respondit autem Paulus, annuente sibi presside dicere: Ex multis annis te esse judicem genti hic sciens, bono animo pro me satisfaciam.

11. Potes enim cognoscere quia non plus sunt mihi dies quam duodecim, ex quo ascendi adorare in Jerusalem;

12. et neque in templo invenierunt me cum aliquo disputantem, aut concursum facientem turbæ, neque in synagogis,

« Il est très difficile de voir comment l'avocat pouvait éviter de faire allusion aux circonstances mentionnées dans ce passage. » En outre, si ces lignes ne sont qu'une interpolation, les mots qui viennent immédiatement après, *a quo poteris...* (vers. 8^b), s'appliquent à saint Paul lui-même, et n'auront aucune force comme argument; bien plus, il serait étrange que l'avocat de la partie adverse conseillât au juge de s'en référer à l'accusé, pour s'assurer de la loyauté des accusateurs. — *Superveniens...* (vers. 7). Il y a un blâme manifeste contre Lysias dans cette réflexion. A la conduite prétendue violente du tribun (*cum vi magna...*), Tertullus oppose celle des Juifs, qui, prétend-il, ne songeaient qu'à se tenir dans la légalité (*voluimus secundum legem...*, vers. 6^b). L'avocat s'identifie à ses clients, selon la coutume usitée en pareil cas. — *Jubens accusatores...* (vers. 8) : ainsi que Lysias lui-même en avait averti le gouverneur. Cf. xxiii, 80^b. — *Adjecerunt...* (vers. 9). Lorsque le réquisitoire de Tertullus fut achevé, Ananie et ses compagnons confirmèrent son témoignage par quelques mots d'assentiment.

10-21. Le discours apologétique de saint Paul. — *Respondit...* Autant les accusations de Tertullus avaient été violentes et mensongères, autant la défense de l'apôtre fut calme, loyale et véridique. Elle consiste en un court exorde, vers. 10^a, en une réfutation énergique des trois griefs des Juifs, vers. 11-19, et en une attaque vigoureuse, que l'accusé ne craignait pas de diriger à son tour contre ses adversaires, versets 20-21. — *Annuente sibi...* Comme de nos jours, l'accusé ne pouvait prendre la parole devant le tribunal qu'avec l'autorisation du président. Cf. xxvi, 1. — *Ex multis annis...* Depuis l'an 52 ou 53 de l'ère chrétienne, comme il a été dit plus haut (note de xxiii, 24), et l'on était alors en 58 ou 59. « Ainsi que son accusateur, Paul commence en se félicitant d'avoir

Félix pour juge; mais c'est uniquement parce que Félix, administrant la province depuis plusieurs années, est mieux qu'un autre en état d'apprécier les faits. » Ainsi, rien que de noble dans ce compliment très simple. — *Satisfaciam*. Dans le grec : ἀπολογούμαι, je présente ma défense. — *Potes enim...* Dans les vers. 11-13 Paul résume la première accusation des Juifs (cf. vers. 5^a). Il n'est nullement un perturbateur du repos public, et, pour ce qui concerne en particulier son très court séjour à Jérusalem, sa conduite a été celle de l'homme le plus paisible. — *Cognoscere*. Une enquête sur ce point était chose facile. — *Non plus... quam duodecim*. On a fait divers calculs pour justifier ce chiffre, qui n'est d'ailleurs qu'approximatif. Le plus simple paraît être le suivant. On ne compte que des jours entiers, à partir de xxi, 18, en négligeant par conséquent celui de l'arrivée de Paul à Jérusalem, xxi, 17, et celui du procès. Le premier jour est celui de sa visite officielle aux chefs de la communauté chrétienne, xxi, 18; le second, celui de son entrée dans le temple pour accomplir son vœu, xxi, 26. Il fut arrêté par les Juifs le sixième jour, xxi, 27; le septième, il comparut devant le sanhédrin, xxii, 30 et ss.; au soir du huitième, il partit pour Césarée, xxiii, 31, où il arriva le neuvième jour, xxiii, 52. Cinq jours plus tard, y compris cette neuvième journée et celle de la comparution devant Félix, c.-à-d., le treizième jour, Paul répondait à ses accusateurs. Cf. xxiv, 1. — *Adorare in...* (cf. viii, 27^b). Trait habile. C'était pour accomplir un acte de piété que l'apôtre était venu à Jérusalem et au temple; nullement en perturbateur ou en profanateur. — *Cum aliquo disputantem*. Il avait évité même les discussions individuelles; à plus forte raison n'avait-il provoqué aucun désordre public (*aut concursum...*). — *In civitate* (verset 13). Expression générale : par opposition aux lieux réservés au culte, le temple et les syna-

13. neque in civitate; neque probare possunt tibi de quibus nunc me accusant.

14. Confiteor autem hoc tibi, quod secundum sectam quam dicunt hæresim, sic deservio Patri et Deo meo, credens omnibus quæ in lege et prophetis scripta sunt;

15. spem habens in Deum quam et hi ipsi expectant, resurrectionem futuram iustorum et iniquorum.

16. In hoc et ipse studeo sine offendiculo conscientiam habere ad Deum et ad homines semper.

17. Post annos autem plures, eleemosynas facturum in gentem meam, veni, et oblationes et vota.

18. In quibus invenerunt me purificatum in templo, non cum turba, neque cum tumultu.

19. Quidam autem ex Asia Judæi, quos oportebat apud te præsto esse, et accusare si quid haberent adversum me;

20. aut hi ipsi dicant si quid inve-

13. et dans la ville; et ils ne peuvent te prouver ce dont ils m'accusent maintenant.

14. Mais je t'avoue ceci, que, selon la secte qu'ils appellent hérésie, je sers mon Père et mon Dieu, croyant tout ce qui est écrit dans la loi et les prophètes;

15. ayant en Dieu cette espérance, comme ils l'ont eux-mêmes, qu'il y aura une résurrection des justes et des méchants.

16. C'est pourquoi je travaille moi-même à avoir une conscience sans reproche devant Dieu et devant les hommes.

17. Après plusieurs années, je suis venu pour faire à ma nation des aumônes, des offrandes et des vœux.

18. C'est dans ces circonstances qu'ils m'ont trouvé purifié dans le temple, sans amas de foule et sans tumulte.

19. Et ce sont certains Juifs d'Asie, qui auraient dû comparaître devant toi et m'accuser, s'ils avaient quelque chose contre moi;

20. ou bien, que ceux-ci mêmes disent

gognes. — *Neque probare...* Paul défie fièrement ses adversaires de faire la preuve de leurs calomnies. — *Confiteor...* Il passe maintenant à la seconde accusation, vers. 14-16 (cf. vers. 5^b). Il avoue hautement qu'il est chrétien, et, en peu de mots, il fait une admirable apologie de la religion de Jésus, qu'il présente comme l'épanouissement du judaïsme en ce qu'il avait d'essentiel, de sorte que, pour un Juif, devenir chrétien ce n'était pas abandonner le culte de ses ancêtres. — *Sectam quam... hæresim.* Dans le grec : Selon la voie (c.-à-d. la religion; voyez ix, 2, etc.) qu'ils nomment une secte — *Patri et Deo.* Plutôt, d'après le texte primitif : le Dieu de nos pères (τῷ πατρίω θεῷ; cf. xxii, 3, etc.). — *Credens omnibus* (mot accentué) *quæ...* Un Juif converti au christianisme pouvait croire à tout ce qui était révélé dans la Bible, dont le Pentateuque (*in lege*) et les prophéties (*in prophetis*) formaient les deux premières parties. Cf. Matth. vii, 12; xi, 13; xxii, 40; Luc. xvi, 16, etc., et voyez le tome I, p. 13. — *Spem... quam et hi...* (vers. 15). Nous avons vu plus haut, xxiii, 8, que les sadducéens niaient le dogme de la résurrection; mais ils ne formaient qu'une minorité, quoique puissante. La masse du peuple acceptait cette doctrine, tout aussi bien que les pharisiens. — *Iustorum et...* avec une récompense éternelle pour les bons, et un châtiment éternel pour les méchants. — *In hoc* (vers. 16). C.-à-d., en se livrant aux actes d'adoration, de foi et d'espérance qui viennent d'être mentionnés (cf. vers. 14^b-15). Par cette conduite, Paul essayait (*studeo* est bien modeste) d'avoir une conscience

irréprochable (*sine offendiculo*) devant Dieu et devant les hommes. — *Post...* Les vers. 17-19 répondent au troisième chef d'accusation. Comp. le vers. 6^a. — *Annos... plures.* L'apôtre n'était pas venu à Jérusalem depuis la fin de sa seconde mission (cf. xviii, 22), probablement en 53, et l'on était alors en 58 ou 59. — Le trait *eleemosynas facturum* est aussi d'une grande habileté. Après cette longue absence, Paul était venu dans la capitale du judaïsme comme un bienfaiteur de ses frères. Les aumônes en question (cf. Rom. xv, 26; I Cor. xvi, 1, etc.) étaient plus spécialement destinées aux chrétiens; mais comme ceux-ci étaient d'origine juive, l'apôtre avait le droit de dire qu'il les apportait pour son peuple. — *Oblationes et vota.* Allusion au vœu dont il a été parlé ci-dessus (xxi, 23 et ss.) et aux sacrifices qui s'y rattachaient. Le grec n'a que le premier de ces deux substantifs : προσφορά, des offrandes. — *In quibus* (vers. 18). Parmi lesquelles offrandes; c.-à-d., lorsque je les présentais à Dieu dans le temple. — *Non cum turba, neque...* La foule et le tumulte avaient été le fait de ses adversaires, nullement le sien : *quidam... Judæi...* (vers. 19). Cf. xxi, 27 et ss. Dans le grec, ces mots ne sont séparés du verbe 18 par aucune ponctuation, et très justement, car ils servent de sujet au verbe « invenerunt ». La phrase qui commence dans la Vulgate avec le vers. 19 demeure inachevée. — *Quos oportebat...* C'est là un coup droit porté contre les accusateurs. Les seuls témoins qui prétendaient avoir vu Paul profaner le temple avaient disparu, alors que leur place eût été

s'ils ont trouvé en moi quelque iniquité, lorsque j'ai comparu dans leur assemblée;

21. à moins *qu'on ne me reproche* cette seule parole, que j'ai criée, debout au milieu d'eux : C'est à cause de la résurrection des morts que je suis jugé par vous aujourd'hui.

22. Félix, qui connaissait très bien cette doctrine, les ajourna, en disant : Lorsque le tribun Lysias sera descendu, je vous entendrai.

23. Puis il ordonna au centurion de garder Paul, mais de lui laisser du repos et de n'empêcher aucun des siens de le servir.

24. Quelques jours après, Félix étant venu avec Drusilla, sa femme, qui était Juive, appela Paul, et l'entendit parler de la foi en Jésus-Christ.

25. Mais comme il discourait sur la

nerunt in me iniquitatis, cum stem in concilio,

21. nisi de una hac solummodo voce, qua clamavi inter eos stans : Quoniam de resurrectione mortuorum ego judico hodie a vobis.

22. Distulit autem illos Felix certissime sciens de via hac, dicens : Cum tribunus Lysias descenderit, audiam vos.

23. Jussitque centurioni custodire eum, et habere requiem, nec quemquam de suis prohibere ministrare ei.

24. Post aliquot autem dies, veniens Felix cum Drusilla, uxore sua, quæ erat Judæa, vocavit Paulum; et auditiv ab eo fidem quæ est in Christum Jesum.

25. Disputante autem illo de justitia,

à Césarée, devant le gouverneur : preuve que leur grief était vain. — *Aut...* En terminant sa défense, le noble accusé prend l'offensive, vers. 20-21, et fait appel au témoignage de ses ennemis eux-mêmes (*hi ipsi*, Ananie et ses compagnons), en sa propre faveur. — *Cum stem...* Il faudrait, d'après le grec : Tandis que je me tenais (*στῆν-τος*, au participe aoriste) devant le sanhédrin. Allusion à la scène racontée ci-dessus, xxiii, 6 et ss. — *Qua clamavi* (*ἐπαφα*, vers. 21). En effet, xxiii, 6, il est dit expressément que Paul avait élevé la voix lorsqu'il avait attesté sa croyance à la résurrection.

20 La décision est ajournée; relations personnelles de saint Paul avec Félix. XXIV, 22-27.

22-23. Ajournement de la cause. — *Distulit... illos*. C.-à-d. que le gouverneur remit à un autre jour le prononcé de la sentence. — *Certissime sciens...* Marié à une Juive (voyez le vers. 24) et administrant la Judée depuis plusieurs années (cf. vers. 10b), Félix pouvait comprendre mieux que beaucoup d'autres Romains ce qui concernait la religion chrétienne (*de via hac*; cf. vers. 14) et ses rapports avec le judaïsme. — *Cum tribunus...* Il supposait donc que Lysias viendrait prochainement à Césarée. — *Audiam vos*. Dans le grec : Je connaîtrai à fond (*διαγνώσεται*, grâce au rapport du tribun) ce qui vous regarde. En réalité, Félix était déjà suffisamment renseigné et avait reconnu l'innocence de l'accusé; mais il ne voulait pas, en l'acquittant si vite, déplaire à l'aristocratie juive : c'est pour cela qu'il eut recours à ce procédé dilatoire, duquel il comptait tirer en outre, d'après le vers. 26, un autre genre de profit. — *Jussit... custodire* (vers. 23). Paul demeura donc prisonnier de fait, bien qu'on eût ordre de le traiter avec douceur, comme il est dit immédiatement. — *Habere requiem*. Dans le grec : « habere relaxationem »; en ce

sens que les règlements ordinaires de la prison devaient lui être appliqués largement. — *Nec quemquam de suis* (*τῶν ἰδίων*, « de propriis », de ses amis intimes). C'était là certainement une grande consolation pour l'apôtre au cœur si aimant. Parmi ceux qui purent le visiter dans sa prison, nous pouvons nommer le diacre Philippe et d'autres chrétiens de la cité (cf. xxi, 8-16), probablement aussi saint Luc, Trophime et Aristarque, qui l'avaient accompagné à Jérusalem (cf. xx, 4-5; xxvii, 2, etc.). — *Ministrare ei* : notamment en lui procurant tout ce dont il avait besoin.

24-26. Relations personnelles de Félix avec son prisonnier. Le narrateur mentionne d'abord une entrevue spéciale, solennelle, vers. 24-25; il signale ensuite brièvement d'autres entrevues fréquentes, vers. 26. — *Cum Drusilla... Judæa*. C'était une princesse de sang royal, car elle était la plus jeune des filles d'Hérode Agrippa I^{er} (cf. xii, 1 et ss.), la sœur d'Agrippa II et de Bérénice (cf. xxv, 13). Née vers l'an 38 de notre ère, elle avait d'abord épousé, âgée de quatorze ans à peine, Azizus, roi d'Émèse, qu'elle ne tarda pas à quitter pour s'unir à Félix, gagné par sa beauté remarquable. Elle était la troisième femme du gouverneur. Voyez Suétone, *Claud.*, 28; *Josèphe*, *Ant.*, xx, 7, 1. On croit qu'elle périt, avec son fils Agrippa, issu de cette union, dans la célèbre éruption du Vésuve qui eut lieu sous le règne de Titus. — *Vocavit...* D'après ce qui a été dit plus haut, xxiii, 35, Paul était emprisonné dans le palais même du gouverneur. — *Auditiv fidem...* L'apôtre développa donc les points essentiels de la foi chrétienne devant Félix et Drusilla : il parla du Messie attendu par les Juifs et prouva que ce Messie n'était autre que Jésus. — Il ne se borna pas à la théorie; il entra aussi dans des détails pratiques de morale qui impressionnèrent vivement le

et castitate, et de judicio futuro, tremefactus Felix respondit : Quod nunc attinet, vade; tempore autem opportuno accersam te.

26. Simul et sperans quod pecunia ei daretur a Paulo; propter quod et frequenter accersens eum, loquebatur cum eo.

27. Biennio autem expleto, accepit successorem Felix Portium Festum; volens autem gratiam præstare Judæis Felix, reliquit Paulum vincitum.

justice, sur la chasteté, et sur le jugement futur, Félix effrayé répondit : Pour le moment, retire-toi; en temps opportun, je t'appellerai.

26. En outre il espérait que Paul lui donnerait de l'argent; c'est pourquoi aussi il le faisait venir souvent, et s'entretenait avec lui.

27. Deux ans s'étant écoulés, Félix eut pour successeur Portius Festus; et voulant faire plaisir aux Juifs, il laissa Paul en prison.

CHAPITRE XXV

1. Festus ergo cum venisset in provinciam, post triduum ascendit Jerosolymam a Cæsarea.

1. Festus, étant donc arrivé dans la province, monta trois jours après de Césarée à Jérusalem.

gouverneur : *de justitia, et...*, *et...* (vers. 25). Paul était intrépide comme l'avait été autrefois Jean-Baptiste devant Hérode Antipas, grand oncle de Drusilla. Il ne craignit point de prêcher la justice à l'unique procureur, les jugements de Dieu à ce juge souvent cruel, la chasteté à cet homme et à cette femme unis par des liens coupables. Troublé jusqu'au fond de l'âme (*tremefactus*), Félix leva brusquement la séance, en prétendant que cela suffisait pour cette fois : *Quod nunc...* — *Tempore opportuno...* Dans le texte : Quand j'aurai l'occasion. « Manière de le renvoyer aux calendes grecques, » a-t-on dit justement. Cette occasion ne vint jamais pour Félix dans le sens strict de l'expression. Les relations subséquentes qu'il eut avec saint Paul, d'après le vers. 26^b (*frequenter accersens...*), furent superficielles de sa part, et ne produisirent aucun changement dans sa conduite. — *Simul et sperans...* L'avare et rapace gouverneur est stigmatisé par cette simple réflexion du narrateur. Mais les fonctionnaires romains n'étaient que trop coutumiers du fait, dans les provinces soumises à l'empire.

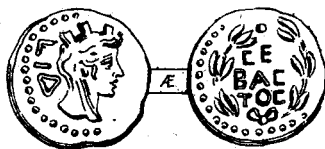
27. Félix est déposé et remplacé par Portius Festus. — *Biennio... expleto*. Deux ans à partir de l'emprisonnement de saint Paul à Césarée. Longue captivité, qui dut être une rude épreuve pour son zèle ardent et généreux, ainsi réduit à l'impuissance. Deux autres années devaient s'écouler encore avant qu'il recouvrât sa liberté. — *Accepit successorem...* Vraie disgrâce, que Pallas, frère toujours influent de Félix, fut incapable d'empêcher. Elle eut lieu en 60 ou 61 après Jésus-Christ. — *Portium Festum...* Ce fut, d'après Josèphe, *Ant.*, xx, 8, 10; *Bell. jud.*, II, 14, 1, un magistrat intègre et actif. Mais il eut à son tour à lutter contre des difficultés presque in-

surmontables, à cause des perpétuelles tentatives de révolte du peuple juif, et des troubles occasionnés par les bandes de sicaires qui infestaient la province. Il mourut après deux années seulement d'administration. — *Volens autem...* Trait de lâche et criminelle injustice, par lequel Félix essaya vainement de plaire aux Juifs (*gratiam præstare*; plutôt, d'après le grec : gagner les faveurs), en quittant Césarée. Voyez les notes du vers. 3.

§ V. — *Saint Paul au tribunal de Portius Festus*, XXV, 1 — XXVI, 32.

1^o Les Juifs réclament de nouveau le jugement de leur adversaire. XXV, 1-5.

CHAP. XXV. — 1-5. Arrivée de Festus à Jérusalem et demande insidieuse des ennemis de saint Paul. — *In provinciam* : la province



Monnaie de Césarée.

romaine de Judée. Presque aussitôt après avoir pris possession de son poste et de sa résidence officielle de Césarée (*post triduum*), le nouveau gouverneur alla à Jérusalem, ville principale de son district administratif, pour entrer en relations immédiates avec les chefs spirituels des Juifs. C'était un excellent moyen de se les

2. Et les princes des prêtres, avec les premiers d'entre les Juifs, vinrent le trouver, pour accuser Paul; et ils le priaient,

3. lui demandant comme une faveur, dans un but hostile, d'ordonner qu'il fût conduit à Jérusalem, prêts à tendre des embûches pour le tuer en chemin.

4. Mais Festus répondit que Paul était gardé à Césarée, et qu'il partirait lui-même bientôt.

5. Que les principaux d'entre vous, dit-il, descendent donc avec moi; et si cet homme a commis quelque crime, qu'ils l'accusent.

6. N'ayant passé parmi eux que huit ou dix jours, il descendit à Césarée; et le lendemain il s'assit sur le tribunal, et ordonna d'amener Paul.

7. Lorsqu'on l'eut introduit, les Juifs qui étaient descendus de Jérusalem l'entourèrent, portant contre lui de nombreuses et graves accusations, qu'ils ne pouvaient pas prouver.

8. Et Paul se défendait, *en disant*: Je n'ai péché en rien contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre César.

2. Adieruntque eum principes sacerdotum et primi Judæorum adversus Paulum; et rogabant eum,

3. postulantes gratiam adversus eum, ut juberet perducere eum in Jerusalem, insidias tendentes ut interficerent eum in via.

4. Festus autem respondit servari Paulum in Cæsarea, se autem maturius profecturum.

5. Qui ergo in vobis, ait, potentes sunt, descendentes simul, si quod est in viro crimen, accusent eum.

6. Demoratus autem inter eos dies non amplius quam octo aut decem, descendit Cæsaream; et altera die sedit pro tribunali, et jussit Paulum adduci.

7. Qui cum perductus esset, circumsteterunt eum qui ab Jerosolyma descenderant Judæi, multas et graves causas obijcientes, quas non poterant probare;

8. Paulo rationem reddente: Quoniam neque in legem Judæorum, neque in templum, neque in Cæsarem quidquam peccavi.

concilier. — *Adierunt... adversus Paulum* (verset 2). Eux aussi ils témoignent de l'empressement, mais dans un autre sens. Leur haine contre l'apôtre et leur désir de vengeance ne s'étaient pas calmés avec le temps. — *Principes sacerdotum*. Les meilleurs manuscrits grecs emploient également le pluriel, et telle est la leçon la plus probable. Le texte reçu porte: le prince des prêtres. Ce n'est plus Ananie qui exerçait alors le souverain pontificat; il avait été déposé avant la fin du gouvernement de Félix, et remplacé par Ismaël, fils de Fabi (Josèphe, *Ant.*, xx, 8, 8). — *Primi...* Les personnages de la ville les plus influents par leur position, leur fortune, etc. — *Postulantes gratiam...* (vers. 3). Ils demandaient comme une faveur spéciale à Festus, et comme un don de joyeux avènement, *ut juberet...* La requête était habile en pareille circonstance. Mais saint Luc nous révèle les noirs projets de ces hommes criminels: *insidias tendentes...* Complot analogue à celui qui avait échoué deux ans auparavant (cf. xxiii, 12 et ss.). — *Respondit...* (vers. 4). Réponse qui témoigne de la sagesse du gouverneur. Il ne veut rien changer au statu quo en ce qui concernait Paul, tant qu'il n'aura pas pris connaissance des faits par lui-même; cependant il invite courtoisement les Juifs à venir le rejoindre à Césarée, pour qu'ils s'occupent ensemble de cette affaire: *Cui ergo...* (vers. 5). Le langage devient tout à coup direct. — *Si quod... crimen*. D'après divers témoins directs des plus

autorisés: S'il y a quelque chose de déplacé (ἔσχατον). Litote dont la Vulgate a bien rendu la signification. Voyez Luc. xxiii, 41, dans le texte original.

2° Paul appelle à César. XXV, 6-12.

6-8. Les accusations et la défense. — *Altera die*. Les autorités juives ne perdirent pas un moment, puisqu'elles arrivèrent à Césarée en même temps que le gouverneur. L'affaire put donc être aussitôt reprise. — *Circumsteterunt...* (vers. 7). Description dramatique, qui continue de mettre en relief la haine fanatique de ces Juifs. — *Multas et graves...* Accusations sans fondement, comme l'ajoute sans retard le narrateur, en disant qu'on ne pouvait les appuyer sur aucune preuve sérieuse: *quas non poterant...* C'était probablement une édition nouvelle de celles de Tertullus. Cf. xxiv, 5 et ss. — Paul riposta avec sa vigueur accoutumée: *rationem reddente* (vers. 8). Mieux, d'après le grec: se défendant (ἀπολογουμένου). Voyez xxiv, 10^b et les notes. La suite du verset, qui résume cet autre discours apologétique de l'apôtre (*quoniam neque... neque... neque...*), montre qu'il insista sur trois points principaux. C'étaient, évidemment, ceux sur lesquels ses adversaires avaient eux-mêmes appuyé davantage. — *In legem...* On n'avait pas attaqué Paul sur ce chef devant Félix. Cf. xxiv, 5 et ss. — *In templum*: en essayant de le profaner. Cf. xxi, 28; xxiv, 6^a. — *In Cæsarem*: en suscitant partout des émeutes qui troublaient la paix de l'empire. Cf. xxiv, 5^b.

9. Festus autem volens gratiam præstare Judæis, respondens Paulo, dixit: Vis Jerosolymam ascendere, et ibi de his judicari apud me?

10. Dixit autem Paulus: Ad tribunal Cæsaris sto, ibi me oportet judicari; Judæis non nocui, sicut tu melius nosti.

11. Si enim nocui, aut dignum morte aliquid feci, non recuso mori; si vero nihil est eorum quæ hi accusant me, nemo potest me illis donare. Cæsarem appello.

9. Mais Festus, voulant faire plaisir aux Juifs, répondit à Paul: Veux-tu monter à Jérusalem, et y être jugé sur ces choses devant moi?

10. Mais Paul dit: Je suis devant le tribunal de César, c'est là qu'il faut que je sois jugé; je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme tu le sais fort bien.

11. Si j'ai fait du tort, ou si j'ai commis quelque crime qui mérite la mort, je ne refuse pas de mourir; mais s'il n'y a rien de fondé dans leurs accusations, personne ne peut me livrer à eux. J'en appelle à César.

9-12. L'appel. — *Volens gratiam...* Même locution qu'à propos de Félix. Voyez xxiv, 27 et le commentaire. Gagner les faveurs des Juifs: tel était d'ordinaire le perpétuel souci des gouverneurs que Rome leur envoyait. — *Vis Jerosolymam...*? Festus avait d'abord refusé poliment aux Juifs de juger Paul ailleurs qu'à Césarée (comp. les vers. 2-4). L'intérêt personnel l'amène maintenant à changer d'opinion; mais, ne pouvant contraindre son prisonnier de

de chrétien. — *Ad tribunal... sto.* Dans le cas présent, le tribunal de César n'était autre que celui de Festus, représentant direct de l'empereur. — *Ibi me* (mots accentués) *oportet...* L'apôtre refuse avec énergie d'être jugé ailleurs que devant César. Il savait de quelles iniquités ses ennemis étaient capables, même en présence du gouverneur. Le sanhédrin ne s'était-il pas prêté naguère à un complot d'assassinat? Cf. xxiii, 14 et ss. — *Non nocui, sicut tu...* Il



Buste de Néron. (D'après une statue antique.)

proteste de son innocence à l'égard des Juifs, et en appelle sur ce point à la conscience de Festus lui-même, qui était suffisamment éclairé par ce qu'il avait vu et entendu. Il y a un reproche respectueux dans ce trait. — *St... nocui...*; *si vero...* (vers. 11). Le dilemme était irréfutable. — *Nemo...* Dans la seconde hypothèse, qui était la seule vraie, personne n'avait le droit (c'est ici le sens de *potest*) de livrer l'apôtre à ses pires ennemis. L'enquête, le jugement et la sentence ne regardaient que la juridiction romaine. — *Cæsarem appello* (Καίσαρα ἐπικαλοῦμαι). Formule solennelle, qui, prononcée par un citoyen romain, en n'importe quelle contrée de l'empire, rompait soudain toutes les juridictions intermédiaires, et donnait à l'accusé le droit de se faire conduire à Rome, pour être jugé par l'empereur en personne. L'appel à César avait lieu soit par écrit, soit de vive voix (comme dans le cas présent). Une fois qu'il avait eu lieu, on ne pouvait plus le retirer, et il fallait passer par les lenteurs forcées de ce tribunal suprême. Voyez Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités grecques et romaines*, au mot « Appellatio ». Aussi

se laisser conduire à Jérusalem, il essaye de le persuader doucement. — *De his*: surtout au sujet des deux premières accusations, qui étaient spécifiquement juives et du ressort du sanhédrin. — *Apud me*. Par ces mots, le gouverneur voulait inspirer de la confiance à Paul. C'était lui dire: Ne crains rien; je serai là, et tout se passera selon les règles de la justice. — *Dixit autem...* (vers. 10). Comme en d'autres occasions, avec toute sa fierté d'homme, de citoyen romain et

Paul n'y eut-il recours qu'au dernier moment, lorsqu'il vit qu'il n'avait rien à espérer de la justice des gouverneurs. En outre, il savait que, par ce moyen, il pourrait réaliser son ancien et si cher projet d'aller prêcher l'évangile à Rome. Cf. xix, 21 et xxiii, 11; Rom. i, 10, etc. — *Cum conatio* (vers. 12). C.-à-d. avec ses assesseurs, ses conseillers officiels. Les anciens historiens mentionnent la présence de ces magistrats spéciaux dans les provinces (Suétone,

12. Alors Festus, après en avoir conféré avec le conseil, répondit : Tu en as appelé à César, tu iras devant César.

13. Quelques jours plus tard, le roi Agrippa et Bérénice descendirent à Césarée, pour saluer Festus.

14. Et comme ils y demeurèrent plusieurs jours, Festus parla de Paul au roi, en disant : Il y a ici un homme que Félix a laissé prisonnier ;

15. lorsque j'étais à Jérusalem, les princes des prêtres et les anciens des Juifs sont venus me trouver à son sujet, demandant contre lui une condamnation.

16. Je leur répondis que ce n'est pas la coutume des Romains de condamner un homme avant que celui qui est accusé ait été mis en présence de ses accusateurs, et qu'il ait eu la facilité de se laver de ce dont on l'accuse.

12. Tunc Festus cum concilio locutus, respondit : Cæsarem appellasti ? ad Cæsarem ibis.

13. Et cum dies aliquot transacti essent, Agrippa rex et Bernice descendunt Cæsaream, ad salutandum Festum.

14. Et cum dies plures ibi demorentur, Festus regi indicavit de Paulo, dicens : Vir quidam est derelictus a Felice victus,

15. de quo, cum essem Jerosolymis, adierunt me principes sacerdotum, et seniores Judæorum, postulantes adversus illum damnationem.

16. Ad quos respondi : Quia non est Romanis consuetudo damnare aliquem hominem, priusquam is qui accusatur præsentem habeat accusatores, locumque defendendi accipiat ad abluenda crimina.

Tiber., 33 ; *Galba.*, 19, etc.). C'était pour prendre leur avis que Festus avait consulté ses conseillers. « Leur réponse ne pouvait être douteuse : hors le cas d'aveu formel (de la part de l'accusé) on de flagrant délit, tout appel devait être reçu. »

3° Festus fait comparaître saint Paul devant Agrippa II. XXV, 13-27.

13. Visite d'Agrippa et de Bérénice au nouveau gouverneur. — *Dies aliquot* : un petit nombre de jours. Cf. ix, 19^b, etc. — *Agrippa*. Ce prince était fils d'Hérode Agrippa I, et arrière-petit-fils d'Hérode le Grand. A la mort de son père, en 44 (cf. xii, 23), il se trouvait à Rome, âgé seulement de dix-sept ans. Sa jeunesse empêcha Claude de lui confier, comme il y avait d'abord pensé, les États gouvernés par Agrippa I ; cependant, il lui donna ensuite comme compensation, en 53, les tétrarchies possédées autrefois par ses oncles Philippe et Lycaïas (voyez Luc. iii, 1 et le commentaire). Néron augmenta encore considérablement son territoire en Galilée et en Périe. Agrippa II imita la magnificence de ses ancêtres : il se construisit de riches palais à Jérusalem et à Beyrouth, et embellit sa capitale, Césarée de Philippe (Josèphe, *Ant.*, xix, 9, 2 ; xx, 1, 1). Comme tous les Hérodes, il essaya, dans sa conduite, de combiner plus ou moins le judaïsme et l'hellénisme. Lorsque la guerre éclata entre les Juifs et les Romains, il prit parti pour ces derniers. Après la destruction de Jérusalem, il se retira à Rome, où il mourut en 100 ou en 101, le dernier de sa race. — *Bernice* était l'aînée des sœurs d'Agrippa II. Mariée d'abord à son oncle Hérode, roi de Chalcis, elle vint après la mort de celui-ci, en 48, habiter chez son frère, et elle vécut avec lui dans une telle intimité, qu'on a émis des soupçons infamants sur la nature de leurs relations. Voyez Josèphe, *Ant.*, xx, 7, 3 ; Juvénal, *Sat.*, vi,

156 et ss. Elle épousa plus tard Polémon, roi de Cilicie ; mais elle ne tarda pas à le quitter, pour rejoindre Agrippa II à Rome. Plus tard encore, elle eut des rapports scandaleux avec Vespasien, puis avec Titus ; aussi l'a-t-on surnommée une « vraie Cléopâtre dans la famille des Hérodes ». Voyez Tacite, *Hist.*, ii, 81 ; Suétone, *Titus*, 7. Elle et son frère vinrent rendre hommage au nouveau gouverneur peu de temps après son entrée en fonctions, car Agrippa était vassal de Rome.

14-22. Festus parle de son prisonnier à Agrippa, qui lui demande de pouvoir l'entendre. — *Cum dies aliquot...* Le procureur honora de son mieux ses visiteurs royaux et les garda quelque temps dans son palais. — *De Paulo*, Festus, ignorant encore les coutumes juives, que le roi connaissait à fond, profita de sa présence pour lui exposer, comme dit le grec, « ce qui concernait Paul », et obtenir quelques renseignements utiles. Dans les paroles qu'il adressa sur ce sujet à Agrippa, vers. 14^b-21, on peut remarquer, d'une part, le sentiment personnel de justice et le zèle consciencieux du gouverneur, et, de l'autre, l'excellence de la législation de Rome en matière criminelle. Notez aussi, au vers. 19, l'insouciance toute romaine avec laquelle Festus parle des religions juive et chrétienne. — *De quo, cum...* Les vers. 15 et 16 correspondent aux premières lignes du chapitre (cf. vers. 1-5). — *Damnatio-nem* est la traduction très exacte du substantif *κατάδικην*, qu'on lit dans les meilleurs manuscrits grecs (la leçon *δίκην*, justice, jugement, a moins d'autorité). Ce n'est donc pas un jugement que les adversaires de l'apôtre avaient demandé avec tant d'instance, mais une sentence de condamnation pure et simple, comme l'indique d'ailleurs aussi la suite des paroles de Festus : *Non est Romanis...* (vers. 16). L'équivalent grec de *damnare* est *καπνίσθαι*, livrer (au supplice).

17. Cum ergo huc convenissent sine ulla dilatione, sequenti die sedens pro tribunali, jussi adduci virum.

18. De quo, cum stetissent accusatores, nullam causam deferebant, de quibus ego suspicabar malum;

19. quæstiones vero quasdam de sua superstitione habebant adversus eum, et de quodam Jesu defuncto, quem affirmabat Paulus vivere.

20. Hæsitans autem ego de hujusmodi quæstione, dicebam si vellet ire Jerosolymam, et ibi judicari de istis.

21. Paulo autem appellante ut servaretur ad Augusti cognitionem, jussi servari eum, donec mittam eum ad Cæsarem.

22. Agrippa autem dixit ad Festum : Volebam et ipse hominem audire. Cras, inquit, audies eum.

23. Altera autem die, cum venisset Agrippa, et Bernice, cum multa ambitione, et introissent in auditorium cum tribunis et viris principalibus civitatis, jubente Festo, adductus est Paulus.

24. Et dicit Festus : Agrippa rex, et omnes qui simul adestis nobiscum viri, videtis hunc de quo omnis multitudo

17. Après qu'ils furent venus ici sans aucun délai, le jour suivant, assis sur le tribunal, j'ordonnai qu'on amenât cet homme.

18. Lorsque les accusateurs se furent présentés, ils ne lui reprochèrent aucun des crimes dont je le supposais coupable;

19. ils avaient seulement contre lui quelques disputes relatives à leur religion et à un certain Jésus mort, que Paul affirmait être vivant.

20. Hésitant donc dans une affaire de ce genre, je lui demandai s'il voulait aller à Jérusalem et y être jugé sur tout cela.

21. Mais Paul en ayant appelé, pour que sa cause fût réservée à la connaissance d'Auguste, j'ai ordonné de le garder jusqu'à ce que je l'envoie à César.

22. Agrippa dit à Festus : Je voudrais, moi aussi, entendre cet homme. Demain, dit Festus, tu l'entendras.

23. Le jour suivant, Agrippa et Bérénice vinrent en grande pompe; et lorsqu'ils furent entrés dans la salle d'audience avec les tribuns et les principaux habitants de la ville, Paul fut amené par ordre de Festus.

24. Et Festus dit : Roi Agrippa, et vous tous ici présents avec nous, vous voyez cet homme au sujet duquel toute

— *Præquam is...* Le fait est entièrement vrai. Au lieu de *ad abluendam...*, le texte primitif a seulement : au sujet de l'accusation. — *Cum ergo huc...* Les vers. 17-21 racontent l'audience dont les vers. 6-12 nous ont donné déjà le récit. — *Nullam causam...* (vers. 18). Saint Paul avait eu raison de dire (cf. vers. 10) que Festus croyait à son innocence; le gouverneur avoue franchement ici que telle était sa conviction. — *De quibus... malum.* C.-à-d., aucun des crimes qu'il s'attendait à voir établir, prévenu qu'il avait été par les Juifs contre son prisonnier. — *De sua superstitione* (δαιμονισμῶν, vers. 19). Sur ce mot, voyez les notes de xvii, 22. Ici non plus, il ne paraît pas avoir été employé en mauvaise part, car Festus ne voulait certainement pas froisser le roi, qui était Juif. — *Et de quodam Jesu...* Il suit de ce détail que, dans sa défense devant Festus (cf. vers. 8), Paul n'avait pas seulement parlé de la résurrection en général, mais aussi de celle de Jésus en particulier. L'apôtre ne perdait aucune occasion de rendre témoignage à son Maître. — *Hæsitans.* Dans le grec : ἀπορούμενος, embarrassé, perplexé. On conçoit que ce point spécial ait paru très extraordinaire et mystérieux au gouverneur. — *Augusti* (τοῦ Σεβαστοῦ, le tout a fait véné-

rable). Ce titre, attribué d'abord à Octave, fut ensuite conféré à tous ses successeurs. C'est Néron qui était l'Auguste d'alors. — *Volebam et ipse...* (vers. 22). L'imparfait de la durée. Depuis quelque temps, la réputation de l'illustre missionnaire était parvenue jusqu'à Agrippa, qui était désireux de le voir, de l'entendre. — La faveur demandée fut accordée avec une promptitude et parfaite courtoisie : *Cras... audies...*

23-27. Saint Paul devant Agrippa. — *Cum... ambitione* (φανασιᾶς, expression très classique dans ce sens). C.-à-d., avec toute la pompe orientale (suite considérable, ornements royaux, etc.). Le père d'Agrippa II s'était complu, lui aussi, dans ce faste orgueilleux. Cf. xii, 21. — *Auditorium* : la salle réservée aux audiences solennelles. — *Tribunts* : les principaux officiers de la garnison romaine. Il y en avait cinq à Césarée, d'après Josephé, *Bell. jud.*, iii, 4, 2. — *Viris principalibus...* Dans le grec : les hommes *κατ' ἐξοχήν* (par excellence, par antonomase) de la ville. Comme les tribuns, les principaux citoyens de Césarée avaient été invités pour faire honneur à Agrippa. — *Dicit Festus.* Dans une allocution pleine d'à propos, vers. 24-27, le gouverneur présenta son prisonnier à l'illustre assistance, et la mit au courant de l'état de la ques-

la multitude des Juifs m'a interpellé à Jérusalem, me sollicitant et criant qu'il ne fallait pas qu'il vécût plus longtemps.

25. Pour moi, j'ai reconnu qu'il n'a rien fait qui mérite la mort; et lui-même en ayant appelé à Auguste, j'ai résolu de le lui envoyer.

26. Mais je n'ai rien de certain à écrire à son sujet à mon maître; c'est pourquoi je l'ai fait venir devant vous, et surtout devant toi, roi Agrippa, afin qu'après l'avoir interrogé, j'aie quelque chose à écrire;

27. car il me semble déraisonnable d'envoyer un prisonnier, sans indiquer ce dont on l'accuse.

Judæorum interpellavit me Jerosolymis, petentes et acclamantes non oportere eum vivere amplius.

25. Ego vero comperi nihil dignum morte eum admisisse; ipso autem hoc appellante ad Augustum, judicavi mittere.

26. De quo quid certum scribam domino non habeo; propter quod produxi eum ad vos, et maxime ad te, rex Agrippa, ut interrogatione facta, habeam quid scribam;

27. sine ratione enim mihi videtur mittere vinctum, et causas ejus non significare.

CHAPITRE XXVI

1. Alors Agrippa dit à Paul : Il t'est permis de parler pour ta défense. Alors Paul, ayant étendu la main, commença à se justifier :

1. Agrippa vero ad Paulum ait : Permittitur tibi loqui pro temetipso. Tunc Paulus, extenta manu, cœpit rationem reddere :

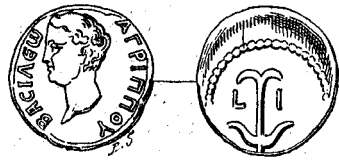
tion. — *Omnis multitudo...* A Jérusalem (comp. les vers. 2 et ss.), les princes des prêtres et les anciens s'étaient fait accompagner auprès de Festus par une foule nombreuse, qui appuyait leur requête à sa façon bruyante et houleuse (*petentes et...*). — *Non oportere eum...* Ce trait montre aussi combien les réclamations de la populace avaient été ardentes, haineuses. — *Ego...* *compert* (vers. 25). Comp. le vers. 18. Aux yeux d'un magistrat romain, demander la mort d'un homme uniquement parce qu'il avait offensé les lois religieuses des Juifs devait paraître « une chose absurde ». Cf. XVIII, 12 et ss.; XXIII, 29. — *De quo quid...* (vers. 26). L'envoi à Rome d'un prisonnier qui avait fait appel à César était naturellement accompagné d'un rapport officiel. Or, jusqu'à présent, Festus ne savait guère en quels termes il devait rédiger le sien au sujet de Paul; c'est pour s'éclairer là-dessus qu'il était heureux de présenter son prisonnier à l'honorable assemblée. — *Domino* (τῷ κύριῳ). Bien qu'Octave eût défendu par un édit qu'on lui donnât ce titre, on ne tarda pas à l'appliquer de nouveau à chaque empereur. Il est fréquent dans les lettres de Pline le Jeune à Trajan. — *Sine ratione* (vers. 27) : ἄλογον, une chose déraisonnable.

4^e Discours apologétique de saint Paul devant le roi Agrippa. XXVI, 1-32.

« Le moment était venu pour l'apôtre de donner un accomplissement suprême à cette parole du Sauveur : Je veux qu'il porte mon nom

devant les Gentils et devant les rois, aussi bien que devant Israël. » Cf. IX, 15.

CHAP. XXVI. — 1. Introduction. — *Agrippa vero...* Ce prince avait la présidence d'honneur en cette occasion; c'est donc lui qui accorda au prisonnier la permission de prendre la parole. Mais notez la nuance délicate *Permittitur*, au lieu



Monnaie d'Agrippa II.

de « *Permitto* »; le roi évite de s'arroger directement un droit qui n'appartenait qu'à Festus. — *Extenta manu*. Geste alors familier aux orateurs grecs et romains (*Att. archéol.*, pl. LXIX, fig. 3). Aux passages XII, 17 et XIII, 16, le sens n'est pas tout à fait le même. La main de saint Paul était alors enchaînée, d'après le vers. 29^e. — *Cœpit reddere...* Dans le grec : ἀπελογεῖτο, il fit son apologie. Voyez XIX, 33; XXIV, 10 et XXV, 8, dans le texte original. Si l'auditoire de saint Paul était royal dans cette circonstance, on peut affirmer que son discours le fut aussi.

2. De omnibus quibus accusor a Judæis, rex Agrippa, æstimo me beatum, apud te cum sim defensurus me hodie,

3. maxime te sciente omnia, et quæ apud Judæos sunt consuetudines, et quæstiones; propter quod, obsecro, patienter me audias.

4. Et quidem vitam meam a juventute, quæ ab initio fuit in gente mea in Jerosolymis, noverunt omnes Judæi;

5. præscientes me ab initio, si velint testimonium perhibere, quoniam secundum certissimam sectam nostræ religionis vixi pharisæus.

6. Et nunc in spe quæ ad patres nostros repromissionis facta est a Deo, sto judicio subjectus,

7. in quam duodecim tribus nostræ, nocte ac die deservientes, sperant devenire: de qua spe accusor a Judæis, rex.

2. Je m'estime heureux, roi Agrippa, d'avoir à me justifier aujourd'hui devant toi de tout ce dont je suis accusé par les Juifs,

3. surtout parce que tu connais toutes les coutumes des Juifs, ainsi que leurs controverses; c'est pourquoi je te supplie de m'écouter patiemment.

4. Ma vie, depuis ma jeunesse, telle qu'elle s'est passée dès le commencement au milieu de ma nation, à Jérusalem, tous les Juifs la connaissent;

5. ils savent depuis longtemps, s'ils veulent en rendre témoignage, que j'ai vécu en pharisien, conformément à la secte la plus approuvée de notre religion.

6. Et maintenant, c'est parce que j'espère en la promesse faite par Dieu à nos pères que je suis soumis à un jugement;

7. promesse dont nos douze tribus, servant Dieu nuit et jour, espèrent obtenir l'effet: c'est à cause de cette espérance, ô roi, que je suis accusé par les Juifs.

Le thème est au fond le même qu'autrefois dans la cour du temple, devant les Juifs furieux (cf. xxii, 1 et ss.): l'apôtre va raconter de nouveau comment, d'Israélite zélé, fanatique, il était devenu disciple et témoin tout aussi ardent de Jésus. Trois parties: après un court exorde, vers. 2-3, l'orateur, faisant de sa conversion le point central de sa vie, raconte 1° ce qu'il était avant ce grand prodige, vers. 4-11; 2° les circonstances même parmi lesquelles il avait été subitement et complètement transformé, vers. 12-18; 3° ce qu'il avait été depuis lors, vers. 19-23.

2-3. L'exorde. Il ressemble à celui de l'apologie de Paul devant Félix (cf. xxiv, 10^b): c'est une « captatio benevolentiae » délicate, mais très digne, où rien ne sent la flatterie vulgaire. — *Rez.* L'apôtre donnera jusqu'à cinq fois ce titre à Agrippa. Comp. les vers. 7, 13, 19 et 27. — *Maxime te sciente...* Très grand avantage pour l'accusé, car un juge expérimenté dans les choses juives était beaucoup plus capable de comprendre les arguments de saint Paul. Le Talmud mentionne aussi la connaissance remarquable qu'Agrippa II possédait de la loi israélite.

4-11. Première partie du discours: saint Paul avant sa conversion. Comp. xxii, 3. L'apôtre relève avec soin tous les faits qui pouvaient manifester en lui un Juif zélé, instruit, fidèle à la loi. — *Ab initio, ἀπ' ἀρχῆς*: de très bonne heure. Ce trait détermine le précédent (*a juventute*), et semble indiquer que Saul était venu jeune encore à Jérusalem pour y faire son éducation rabbinique. — *Noverunt omnes...* Sa conduite, en tout conforme à la loi, fut alors généralement connue et admirée. Cf. Gal. i, 14, etc. — *Si velint testimonium...* (vers. 5). Saint Paul

connaissait donc plus d'un habitant de la capitale juive qui aurait pu témoigner en sa faveur sur le point en question (*quantum secundum...*).

— *Certissimam sectam.* D'après le grec: le parti le plus strict; c.-à-d., le plus fidèle à pratiquer la loi dans ses moindres détails. — *Nostræ religionis.* L'apôtre parle comme s'il appartenait encore au judaïsme. Il le fait d'une manière rétrospective, puisqu'il parle de l'époque qui précéda sa conversion. D'ailleurs, il n'avait pas cessé, dans le sens le plus relevé de l'expression, d'être encore Israélite en devenant chrétien. — *Pharisæus.* Voyez xxiii, 6 et les notes; Phil. iii, 5. — *Et nunc in spe...* (vers. 6). Ici et dans les deux versets suivants, Paul interrompt un instant son récit, pour signaler le motif injuste de son arrestation, lequel n'était autre, dit-il habilement, que sa trop grande affection pour le judaïsme. En effet, ce qu'on lui reprochait, c'était en réalité d'avoir tiré toutes les conséquences du Nouveau Testament, d'avoir cru à toutes ses promesses, en particulier à celle de la résurrection. — *In spe... repromissionis...* C.-à-d., parce que j'espère fermement que Dieu a accompli la promesse qu'il avait faite jadis aux ancêtres d'Israël. Prise dans son étendue générale, cette promesse est celle qui annonçait l'avènement du Messie rédempteur (cf. iii, 22 et ss.; xiii, 28, etc.); mais, d'après le contexte, l'orateur l'envisage en cet endroit comme comprenant aussi la résurrection soit du Christ en personne, soit de tous les hommes grâce à lui. Comp. le vers. 8; xvii, 31, etc. — *In quam* (scil. « repromissionem »; vers. 7) *duodecim...* Les Juifs d'alors se regardaient à bon droit comme représentant toute l'ancienne race de Jacob; en effet,

8. Juge-t-on incroyable parmi vous que Dieu ressuscite les morts?

9. Pour moi, j'avais pensé que je devais agir avec empressement contre le nom de Jésus de Nazareth.

10. Et c'est ce que j'ai fait à Jérusalem, où j'ai enfermé dans les prisons un grand nombre de saints, en ayant reçu le pouvoir des princes des prêtres; et lorsqu'ils étaient mis à mort, j'y ai donné mon suffrage.

11. Et dans toutes les synagogues, en sévissant souvent contre eux, je les forçais de blasphémer; et de plus en plus transporté de fureur contre eux, je les persécutais jusque dans les villes étrangères.

12. Comme j'allais à Damas dans ce dessein, avec de pleins pouvoirs et la permission des princes des prêtres,

13. au milieu du jour, ô roi, sur le chemin, je vis une lumière venant du ciel, plus éclatante que celle du soleil, briller autour de moi et de ceux qui m'accompagnaient.

14. Tous nous tombâmes par terre, et j'entendis une voix qui me disait en langue hébraïque : Saul, Saul, pourquoi

8. Quid incredibile judicatur apud vos, si Deus mortuos suscitavit?

9. Et ego quidem existimaveram me adversus nomen Jesu Nazareni debere multa contraria agere.

10. Quod et feci Jerosolymis, et multos sanctorum ego in carceribus inclusi, a principibus sacerdotum potestate accepta; et cum occiderentur, detuli sententiam.

11. Et per omnes synagogas frequenter puniens eos, compellebam blasphemare; et amplius insaniens in eos, persequebar usque in exteras civitates.

12. In quibus dum irem Damascus, cum potestate et permissu principum sacerdotum,

13. die media in via vidi, rex, de caelo supra splendorem solis circumfulsisse me lumen, et eos qui mecum simul erant.

14. Omnesque nos cum decidissemus in terram, audivi vocem loquentem mihi hebraica lingua : Saule, Saule, quid me

quelque ceux qui avaient quitté Babylone et la Chaldée pour revenir en Palestine après l'exil appartinssent surtout aux tribus de Juda et de Benjamin, de nombreux membres des dix autres tribus revinrent aussi en Judée vers la même époque. — Avant les mots *nocte ac die* le grec insère ἐν ἑσπερίᾳ, avec instance. — *Deservientes*. Le participe λατρεῖον désigne directement l'adoration, le culte divin. — *De qua spe accusor*. Et cela à *Judæis*; ce qui était un véritable contresens. « Les Juifs accusent Paul, parce qu'il attend la réalisation d'une promesse chère entre toutes à la race juive depuis ses plus lointaines origines. » — *Quid incredibile...* (vers. 8). Interpellant directement ses adversaires (*apud vos*), l'apôtre s'étonne de leur refus obstiné de croire à la résurrection des morts en général, et à celle de Jésus-Christ en particulier. — *Et ego quidem...* Après cette petite digression, il revient sur sa conduite antérieure à sa conversion, et il décrit, vers. 9-11, le violent fanatisme qu'il avait déployé contre Jésus et ses adhérents. Cf. VII, 58, 60; VIII, 3; IX, 1, 13-14, 21; XXII, 4-6; Gal. I, 13, 23, etc. — *Existimaveram me...* En cela, il avait agi de bonne foi, se figurant que c'était là son devoir, sa vocation spéciale. — *Quod et feci...* Manière effrayante dont il mit à exécution ses desseins haineux, soit à Jérusalem, vers. 10-11, soit en d'autres villes, vers. 11^b. — *Multos sanctorum*. Paul ne craint pas de donner maintenant ce beau nom aux chrétiens, même de

vant ses auditeurs-païens ou juifs. — *A principibus... potestate...* Il avait donc reçu une sorte de blanc-seing contre les disciples de Jérusalem et de Judée, avant d'en demander un contre ceux de Damas. Comp. le vers. 12; IX, 2, etc. — *Cum occiderentur...* Le sang de plus d'un martyr avait coulé après celui de saint Étienne. — *Detuli sententiam*. Avec plus de précision dans le grec : J'ai donné mon vote contre (eux). Certes, Paul ne se ménage pas ici; mais il avait précisément pour but de faire mieux ressortir par là même l'œuvre de Dieu dans le grand miracle de sa conversion. — *Puniens* : par la flagellation, la bastonnade et d'autres châtiments semblables. — *Compellebam...* Trait affreux, qui s'était souvent renouvelé de la part du jeune persécuteur : c'est le nom même de Jésus qu'il faisait blasphémer par les chrétiens, toutes les fois qu'il le pouvait. — *Amplius insaniens...* sa rage croissant avec ses succès. — *Usque in exteras...* Par conséquent, en dehors de Jérusalem et de la Judée. Damas ne fut donc pas la seule ville étrangère où Saul alla persécuter les disciples du Christ.

12-18. Deuxième partie : la conversion de saint Paul. Comp. IX, 3-19; XXII, 6-16. C'est bien le même récit dans les trois rédactions, malgré quelques variantes qui n'atteignent que la surface des faits. — Nous avons à signaler plusieurs détails nouveaux : au vers. 13, *supra splendorem solis*; au vers. 14, *omnesque nos cum...*, *lingua hebraica* (en langue araméenne ;

persequeris? Durum est tibi contra stimulum calcitrare.

15. Ego autem dixi : Quis es, Domine? Dominus autem dixit : Ego sum Jesus, quem tu persequeris.

16. Sed exurge, et sta super pedes tuos; ad hoc enim apparui tibi, ut constituam te ministrum, et testem eorum quæ vidisti, et eorum quibus apparebo tibi,

17. eripiens te de populo, et gentibus in quas nunc ego mitto te,

18. aperire oculos eorum, ut convertantur a tenebris ad lucem, et de potestate Satanae ad Deum; ut accipiant remissionem peccatorum, et sortem inter sanctos, per fidem quæ est in me.

19. Unde, rex Agrippa, non fui incredulus caelesti visioni;

20. sed his qui sunt Damasci primum, et Jerosolymis, et in omnem regionem Judææ, et gentibus annuntiabam ut poenitentiam agerent, et converterentur ad Deum, digna poenitentiae opera facientes.

me persécutes-tu? Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon.

15. Et je dis : Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur me dit : Je suis Jésus, que tu persécutes.

16. Mais lève-toi, et tiens-toi debout; car je t'ai apparu afin de t'établir ministre et témoin des choses que tu as vues, et de celles pour lesquelles je t'apparaîtrai encore;

17. je te protégerai contre ce peuple et contre les gentils, auxquels je t'envoie maintenant

18. pour leur ouvrir les yeux, afin qu'ils se convertissent des ténèbres à la lumière, et de la puissance de Satan à Dieu, et que, par la foi en moi, ils reçoivent la rémission des péchés et une part avec les saints.

19. En conséquence, roi Agrippa, je ne fus pas incrédule à la vision céleste;

20. mais j'annonçai d'abord à ceux de Damas, puis à Jérusalem, et dans toute la Judée, et aux gentils, qu'ils fissent pénitence, et qu'ils se convertissent à Dieu, en faisant de dignes œuvres de pénitence.

cf. i, 19, etc.), et *durum est tibi...* (puisque ce trait n'est probablement pas authentique au chap. ix, 5^b). — A partir du vers. 16^b, la divergence devient beaucoup plus grande, car il n'est fait aucune mention d'Ananie et de son rôle relativement à Saul; c'est Notre-Seigneur lui-même qui décrit assez longuement au néophyte le but de sa conversion et son ministère futur. Peut-être Jésus parla-t-il réellement ainsi à Paul sur la route de Damas; on peut dire aussi que l'orateur, voulant abrégé, met directement sur les lèvres du Sauveur des paroles qui ne lui furent adressées de fait que par Ananie. Quoi qu'il en soit, ces paroles ne diffèrent pas, pour le fond, de celles que nous avons lues ix, 15 et xxii, 14-15. Aucune des narrations n'est complète en elle-même; les traits spéciaux que contient chacune d'elles s'harmonisent sans peine avec le reste, comme l'admettent même des commentateurs rationalistes. On ne saurait signaler entre elles aucune contradiction proprement dite. — Les mots *eorum quibus apparebo* (vers. 16^b) font allusion aux visions ultérieures dont l'apôtre fut favorisé. Cf. xviii, 9 et xxiii, 11; II Cor. ii, 2, etc. — *Eripiens te...* (vers. 17). Jésus annonçait ainsi à Paul qu'il aurait beaucoup à souffrir de la part soit des Juifs, soit des païens, en exerçant son apostolat parmi eux. Cf. ix, 16. En fait, nous avons vu, depuis le chap. xiii, la persécution atteindre le vaillant missionnaire dans la plupart des villes qu'il évangélisait. — *Aperire oculos...* (vers. 18). But très consolant et très

relevé du rôle de saint Paul. Les mots *ut... a tenebris ad...* contiennent une image qui devint familière à l'apôtre (cf. II Cor. iv, 6; Eph. iv, 18; Col. i, 12; I Thess. v, 4-5, etc.). Voyez aussi Luc. i, 79, etc. — *De potestate... ad...* La même pensée, exprimée sans métaphore. — *Sanctos*. Plus exactement, d'après le grec : les sanctifiés. C'est à ce mot que de nombreux interprètes rattachent le trait *per fidem quæ...* (ceux qui ont été sanctifiés par la foi en Jésus-Christ). D'autres le font retomber directement sur le verbe *accipiant* (parce qu'ils reçoivent leur pardon grâce à la foi...).

19-23. Troisième partie du discours : saint Paul depuis sa conversion. Fidèle à la mission qu'il avait reçue du ciel, il a attesté en tous lieux que les anciens oracles relatifs au Messie s'étaient pleinement réalisés en Notre-Seigneur Jésus-Christ, surtout dans sa passion et dans sa résurrection. — *Non fui incredulus*. D'après le grec : Je ne devins pas désobéissant. La résistance n'avait duré qu'un seul instant (comp. le vers. 14^a), et elle cessa à tout jamais. — *Cælesti visioni*. C.-à-d., aux ordres que Dieu lui avait donnés durant cette vision. — *Sed his qui...* (vers. 20). Énumération rapide des travaux de saint Paul, sur quatre théâtres consécutifs : à Damas d'abord (cf. ix, 20-22) et à Jérusalem (cf. ix, 28-29), puis en Judée (le livre des Actes ne signale pas autrement ce fait, à moins qu'il n'y fasse allusion xi, 30), enfin et surtout dans le monde païen, *gentibus* (cf. xiii-xx). — *Hac ex causa...* (vers. 21). C.-à-d. :

21. Voilà pourquoi les Juifs se sont saisis de moi dans le temple, et ont essayé de me tuer.

22. Mais aidé par le secours de Dieu, jusqu'à ce jour je suis debout, rendant témoignage aux petits et aux grands, ne disant rien en dehors de ce que les prophètes et Moïse ont prédit devoir arriver :

23. à savoir, si le Christ devait souffrir, être le premier à ressusciter d'entre les morts, et annoncer la lumière au peuple et aux gentils.

24. Comme il parlait ainsi pour se justifier, Festus dit à haute voix : Tu es fou, Paul ; tes grandes études te mènent à la folie.

25. Mais Paul répondit : Je ne suis pas fou, très excellent Festus ; mais je profère des paroles de vérité et de bon sens.

26. Car le roi connaît ces choses, et je lui en parle avec confiance ; en effet,

21. Hac ex causa me Judæi, cum essem in templo, comprehensum tentabant interficere.

22. Auxilio autem adjectus Dei, usque in hodiernum diem sto, testificans minori atque majori, nihil extra dicens quam ea quæ prophetæ locuti sunt futura esse, et Moyses :

23. si passibilis Christus, si primus ex resurrectione mortuorum, lumen annuntiaturus est populo et gentibus.

24. Hæc loquente eo, et rationem reddente, Festus magna voce dixit : Insanis, Paule ; multæ te litteræ ad insaniam convertunt.

25. Et Paulus : Non insanio, inquit, optime Feste ; sed veritatis et sobrietatis verba loquor.

26. Scit enim de his rex, ad quem et constanter loquor ; latere enim eum nihil

parce que je me suis conformé au commandement divin, en prêchant la pénitence et la nécessité d'une conversion sincère. — *Tentabant interficere*. Cf. XXI, 27 et ss. ; XXIII, 12 et ss. ; XXV, 3, etc. Le verbe διαχειρισθαι signifie : porter sur quelqu'un des mains violentes. — *Auxilio*... *Def* (vers. 22). Seule, en effet, la Providence divine avait pu arracher Paul à tous les grands périls qu'il avait courus durant sa vie d'apôtre. Cf. II Cor. XI, 16-33. Mais grâce au secours du ciel, il était là sain et sauf, rendant témoignage à Jésus. — *Minori atque majori*. Le grec emploie le positif : au petit et au grand ; c.-à-d., à tous indistinctement. Cf. VIII, 10. C'était devant les « grands » que l'apôtre remplissait sa mission à cette heure solennelle. Cf. IX, 15. — *Nihil extra... quam*... Rien de plus vrai, puisque tout l'Ancien Testament, représenté ici par les mots *prophetæ* et *Moyses* (comp. XXIV, 14 et le commentaire), n'a fait, en somme, qu'annoncer le Messie aux Juifs et les préparer à le recevoir. Voyez le tome I, p. 2-10. — *St passibilis...*, etc. C.-à-d. : si le Messie devait souffrir et ressusciter, d'après les desseins de Dieu sur lui. Deux questions capitales (cf. Joan. XII, 34), auxquelles les livres de l'Ancien Testament répondent d'une manière affirmative. Voyez Luc. XXIV, 25-27, 44-46, et les notes. — L'expression *primus ex resurrectione*... est tout hébraïque : le premier de ceux qui devaient ressusciter d'entre les morts. Cf. I Cor. XV, 20 ; Col. I, 18. La résurrection du Christ a été, en effet, comme les arrhes de la résurrection générale. — *Lumen annuntiaturus*... Autre point capital du rôle du Messie. Cf. Luc. II, 32. *Populo* : les Juifs, le peuple de Dieu par excellence.

24-26. Étrange interruption du discours par Festus et excellent parti qu'en tire saint Paul.

— *Hæc loquente... etc.* Plus brièvement dans le grec : Tandis qu'il se défendait ainsi (ἀπολογουμένου). — *Insanis...* ; *ad insaniam*... Les paroles de l'apôtre, surtout celles qu'il avait prononcées en dernier lieu, n'étaient, dans la pensée du gouverneur, que le langage d'un insensé. Froids et sceptiques, la plupart des hauts fonctionnaires de Rome prenaient pour du fanatisme tout ce qui dépassait leurs sphères religieuses très bornées. Des visions et la résurrection d'un mort, cela ne pouvait être que de la folie. — *Multæ... litteræ* (τὰ πολλὰ... γράμματα, avec l'article) : les nombreuses lectures que tu fais, tes études multiples. Cf. IV, 13 ; Joan. VII, 15 et les notes. Ce trait est précieux pour la biographie de saint Paul, car il nous révèle à quel le prisonnier occupait ses longs et pénibles loisirs. Comp. II Tim. IV, 13, où il réclame, de sa prison de Rome, ses livres et ses manuscrits. — *Non insanio*... (vers. 25). Avec le plus grand calme, et en des termes très respectueux, Paul proteste contre l'imputation du gouverneur, affirmant qu'il avait parlé dans une entière possession de lui-même et qu'il n'avait dit que la vérité : *veritatis et sobrietatis*... (σωφροσύνης, la sagesse, la prudence, l'opposé de la folie dans le grec classique). — *Scit enim*... (vers. 26). Après cette courte réponse à Festus, Paul se hâte de s'adresser à Agrippa, dont il attendait beaucoup plus que du gouverneur. — *Constanter*. Dans le grec : παρρησιαζόμενος, plein de confiance et d'assurance. Voyez IV, 29 et le commentaire. — *Nihil horum*... C.-à-d., rien de ce qui concernait Jésus. La vie du divin Maître, ses œuvres merveilleuses, sa mort, sa résurrection, la descente du Saint-Esprit sur les premiers chrétiens, la fondation de l'Église, la prédication de l'Évangile dans le monde entier : tous ces faits avaient eu un tel retentissement, que le roi ne pouvait

horum arbitror, neque enim in angulo quidquam horum gestum est.

27. Credis, rex Agrippa, prophetis? Scio quia credis.

28. Agrippa autem ad Paulum : In modico suades me christianum fieri,

29. Et Paulus : Opto apud Deum, et in modico et in magno, non tantum te, sed etiam omnes qui audiunt, hodie fieri tales qualis et ego sum, exceptis vinculis his.

30. Et exsurrexit rex, et præses, et Bernice, et qui assidebant eis.

31. Et cum secessissent, loquebantur ad invicem, dicentes : Quia nihil morte aut vinculis dignum quid fecit homo iste.

32. Agrippa autem Festo dixit : Dimitti poterat homo hic, si non appellasset Cæsarem.

je suis persuadé qu'il n'en ignore aucune, parce qu'aucune d'elles ne s'est passée dans un coin.

27. Roi Agrippa, crois-tu aux prophètes? Je sais que tu y crois.

28. Alors Agrippa dit à Paul : Peu s'en faut que tu ne me persuades de me faire chrétien.

29. Et Paul : Plût à Dieu qu'il ne s'en fallût ni peu ni beaucoup que non seulement toi, mais encore tous ceux qui m'écoutent, devinssiez aujourd'hui tels que je suis moi-même, à l'exception de ces liens.

30. Alors le roi se leva, ainsi que le gouverneur, Bérénice, et ceux qui étaient assis avec eux.

31. Et lorsqu'ils se furent retirés, ils s'entretenaient ensemble, et disaient : Cet homme n'a rien fait qui mérite la mort ou les chaînes.

32. Et Agrippa dit à Festus : Cet homme aurait pu être renvoyé, s'il n'en avait pas appelé à César.

CHAPITRE XXVII

1. Ut autem iudicatum est navigare eum in Italiam, et tradi Paulum cum

1. Lorsqu'il eut été décidé que Paul irait par mer en Italie, et qu'on le remet-

les ignorer; or ils étaient la confirmation vivante des assertions de Paul. — *Arbitror*. Plutôt : Je suis persuadé (*πειθομαι*). — *Neque... in angulo...* : dans un coin retiré, obscur; par conséquent, en secret, en cachette. Cf. Luc. xii, 2; Joan. xii, 19, etc. — *Credis, rex...* (vers. 27). Saint Paul ne craint pas d'interpeller son royal auditeur, avec une familiarité émue, affectueuse. — *Prophetis* : les prophètes qui avaient annoncé d'avance tout ce qui s'était réalisé en Jésus. Voyez les vers. 22^e-23. — *Scio quia...* L'apôtre répond lui-même à sa propre question. Agrippa était Juif et ne pouvait manquer de croire aux oracles prophétiques. — Le prince, touché peut-être, mais ne voulant pas le paraître, évite de faire une réponse directe et riposte par une plaisanterie aimable, tant soit peu ironique : *In modico suades...* C.-à-d. : Peu s'en faut que tu ne me persuades...; encore un petit effort, et tu me persuaderas... Ou, selon d'autres : En peu de mots, sans beaucoup de peine... Au lieu de la leçon *γενερότα*, *fiert*, plusieurs des manuscrits les plus importants ont *τοιῦτα*, « *facere* » : Tu me persuades de faire un chrétien. Cela revient au même. — *In modico et in magno...* (vers. 29). Réplique tout apostolique de saint Paul. Qu'il faille peu d'efforts ou qu'il en faille beaucoup,

que ce soit une chose facile ou difficile, il souhaite de toute son âme la conversion immédiate (*hodie*) non seulement du roi, mais de tous ceux qui l'écoutaient (*sed etiam...*). — *Tales qualis... ego*. Il évite de répéter le mot « chrétien », qu'Agrippa avait cité d'une manière assez dédaigneuse; mais sa pensée n'en est pas moins claire. — Le trait final, *exceptis vinculis...*, est tout à la fois délicat et enjoué.

30-32. Conclusion de l'audience. — *Exsurrexit...* Levant ainsi la séance. — *Loquebantur...* (vers. 31) : en termes très favorables au prisonnier. Ils étaient unanimes à le regarder comme innocent : *Nihil morte aut...* — *Agrippa autem...* (vers. 32). Le roi se montra le mieux disposé de tous pour l'apôtre, déclarant qu'on aurait pu, sans son appel à César, lui rendre immédiatement la liberté (*dimitti poterat...*). Cf. xxv, 25.

§ VI. — *Le départ de saint Paul pour Rome et son naufrage*. XXVII, 1-44.

« La longue traversée qui conduisit saint Paul de la côte de Palestine à celle d'Italie est racontée dans le livre des Actes avec une abondance et une précision de détails (qui ne laissent rien à désirer). La route parcourue par l'apôtre est dé-

trait avec d'autres prisonniers au centurion de la cohorte d'Auguste, nommé Jules,

2. étant montés sur un vaisseau d'Adrumète, nous levâmes l'ancre et nous commençâmes à naviguer le long des côtes de l'Asie, ayant toujours avec nous Aristarque, Macédonien de Thessalonique.

3. Le jour suivant nous arrivâmes à Sidon; et Jules, traitant Paul avec humanité, lui permit d'aller chez ses amis et de recevoir leurs soins.

4. Étant partis de là, nous naviguâmes

reliquis custodiis centurioni, nomine Julio, cohortis Augustæ,

2. ascendentes navem Adrumetinum, incipientes navigare circa Asiæ loca, sustulimus, perseverante nobiscum Aristarcho Macedone, Thessalonicensi.

3. Sequenti autem die, devenimus Sidonem; humane autem tractans Julius Paulum, permisit ad amicos ire, et curam sui agere.

4. Et inde cum sustulissemus, sub-

crite de manière à pouvoir être suivie sur la carte avec une clarté parfaite; aucune des circonstances de la navigation ne semble omise, à ce point que ces pages du Nouveau Testament sont comptées parmi les plus sûrs et les plus glorieux documents qui nous sont restés sur l'art nautique dans l'antiquité. » L'exactitude minutieuse de saint Luc dans cette belle et intéressante narration est donc une nouvelle preuve de sa véracité comme historien. Voyez F. Vigouroux, *le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques*, pp. 320-350 de la 2^e édition; J. Smith, *the Voyage and Shipwreck of St. Paul*, Londres, 1880, 4^e édit.; A. Trêve, *Une traversée de Césarée de Palestine à Pétruoles au temps de saint Paul* (extraît de la *Controverse*), Lyon, 1887; *l'Atl. géogr.*, pl. xvii.

1^o Paul fait voile pour l'Italie : le début du voyage. XXVII, 1-6.

CHAP. XXVII. — 1-3. De Césarée à Sidon. — *Ut... judicatum...* Dès que le gouverneur jugea le moment opportun. — *Reliquis custodiis* (δεσφώταις) : d'autres prisonniers, que Festus envoyait à Rome pour un motif ou pour un autre. — *Centurioni... Julio*. C'était un officier d'un caractère humain et de mœurs polies, qui distinguait bientôt Paul des autres captifs et le traita avec de constants égards. Comp. les vers. 3, 13, etc. Festus le lui avait sans doute recommandé. — *Cohortis Augustæ* (Σεβαστῆς). On discute au sujet de ce nom. D'après de nombreux interprètes, il désignerait un détachement qui faisait partie de la garde impériale, et tel est le sentiment le plus probable. Selon d'autres, la cohorte était ainsi appelée parce que les soldats qui la composaient étaient originaires de la ville de Samarie, qui portait elle-même le nom de Σεβαστή (voyez les notes de VIII, 5; Josephé, *Bell. jud.*, II, 12, 15). — *Navem Adrumetinum* (vers. 2). D'après le grec : un vaisseau d'Adramytte. Cette ville, qui appartenait alors à la Mysie et qui était située non loin d'Assos, possède encore aujourd'hui un chantier pour la construction des navires. Adrumète, que la Vulgate mentionne par erreur, était bien loin de là, sur la côte de Libye. Ce navire d'Adramytte était sur le point de se mettre en

route pour regagner son point de départ. Le centurion ne voulait pas aller jusqu'en Mysie; il espérait trouver, dans une des stations intermédiaires, un vaisseau faisant voile vers l'Italie et y transborder ses soldats et ses prisonniers.

— *Incipientes...* D'après le grec : devant naviguer (μέλλοντες); mais les meilleurs manuscrits ont μέλλοντι au singulier, de sorte que ce participe se rapporte au bateau. — *Circa Asiæ loca*. Mieux, d'après le grec : « loca circa Asiam »; c.-à-d., les ports du littoral asiatique.

— *Perseverante nobiscum...* Voici que le pronom de la troisième personne du pluriel reparait, nous attestant de nouveau la présence du narrateur auprès de son maître vénéré (voyez l'Introd., p. 607), dont il s'était fait le compagnon volontaire, avec le Macédonien Aristarque. Sur ce dernier, voyez XIX, 20; XX, 4; Col. IV, 10 et Philém. 24. — *Sidonem* (vers. 3). « On dut mettre à la voile vers le 15 août. Les vents du nord-ouest soufflent ordinairement pendant cette



Monnaie d'Adrumète.

saison de l'année. Ils étaient favorables au trajet nord-nord-est de Césarée à Sidon. » F. Vigouroux, *l. c.*, pp. 323-324. L'ancienne capitale de la Phénicie est à environ vingt-huit lieues marines de Césarée. — *Humane* est une traduction très exacte de φιανθρώπως; c.-à-d., avec bonté. — *Permist...* : durant le séjour que le vaisseau devait faire dans ce port, pour charger ou décharger des marchandises. — *Ad amicos*. Saint Paul connaissait sans doute d'une manière particulière quelques-uns des chrétiens de Sidon. — *Curam sui agere*. A la lettre dans le grec : recevoir des attentions.

4-5. De Sidon à Myra. — *Subnavigabimus*

navigavimus Cyprum, propterea quod essent venti contrarii.

5. Et pelagus Ciliciæ et Pamphyliæ navigantes, venimus Lystram, quæ est Lyciæ;

6. et ibi inveniens centurio navem Alexandrinam navigantem in Italiam, transposuit nos in eam.

7. Et cum multis diebus tarde navigaremus, et vix devenissemus contra Gnidum, prohibente nos vento, adnavigavimus Cretæ, juxta Salmonem.

8. Et vix juxta navigantes, venimus in locum quemdam, qui vocatur Boniportus, cui juxta erat civitas Thalassa.

9. Multo autem tempore peracto, et cum jam non esset tuta navigatio, eo quod et jejunium jam præterisset, consolabatur eos Paulus,

au-dessous de l'île de Chypre, parce que les vents étaient contraires.

5. Puis traversant la mer de Cilicie et de Pamphylie, nous vîmes à Lystres, en Lycie;

6. et là le centurion, trouvant un vaisseau d'Alexandrie qui faisait voile en Italie, nous y transborda.

7. Pendant plusieurs jours nous flaviguâmes lentement, et c'est avec peine que nous arrivâmes vis-à-vis de Gnide, le vent nous empêchant d'avancer; nous côtoyâmes l'île de Crète vers Salmoné.

8. En longeant la côte avec peine, nous vîmes en un lieu appelé Bons-Ports, près duquel était la ville de Thalassa.

9. Mais comme il s'était écoulé beaucoup de temps, et que la navigation n'était déjà plus sûre, car le jeûne même était déjà passé, Paul les avertit,

(ὀπλεύσαμεν) est une expression technique qui décrit fort bien la marche du navire. Au lieu de prendre le large, et d'aller tout droit vers la pointe sud-ouest de l'Asie Mineure, en laissant l'île de Chypre à droite, on dut, les vents étant contraires (*propterea quod...*), se diriger tout d'abord vers le nord, le long de la Phénicie, puis se rapprocher de la grande île, qu'on eut alors à gauche, et qui protégeait le navire contre le vent. Tournant ensuite à l'ouest, on traversa le détroit et le golfe immense que le narrateur nomme *pelagus Ciliciæ et Pamphyliæ* (vers. 5). — *Venimus Lystram*. Erreur de copiste évidente, car cette ville était située en pleine Lycaonie, au cœur des montagnes de l'Asie Mineure (cf. xiv, 6). D'ailleurs le grec dit clairement : à Myra. C'était alors une ville riche et importante, bâtie à vingt stades (4 kil. environ) de la mer; mais on pouvait facilement remonter en bateau la rivière Andriacus, près de laquelle elle s'élevait. — *Lystæ*. Petite province maritime, située au sud de la Pisidie, à l'ouest de la Pamphylie. — *Navem Alexandrinam* (vers. 6). Ce vaisseau s'était très écarté de sa route, puisqu'il allait d'Égypte en Italie (*navigantem in...*). Cela pouvait être pour des raisons de commerce; ou bien les mauvais temps l'avait rejeté, comme celui d'Adramytte, hors de sa voie directe. Ce devait être un bâtiment considérable, car il portait deux cent soixante-seize personnes (comp. le vers. 37) et toute une cargaison de blé (cf. vers. 38). — *Transposuit nos...* : après s'être entendu avec le capitaine. C'était là « une bonne fortune pour le centurion ».

2° Suite du voyage, parmi de grandes difficultés; on décide d'avancer toujours, pour aller chercher un hivernage. XXVII, 7-12.

7-8. De Myra à Bons-Ports. — *Multis diebus tarde...* La marche du vaisseau était très lente, le vent demeurant toujours contraire (*prohi-*

bente nos...). C'est vers le commencement de septembre que l'on dut quitter Myra. — *Vix (μολίς, avec peine) contra Gnidum*. La ville de Gnide ou Onide était située à l'extrémité de la presqu'île du même nom, qui s'avance entre les îles de Rhodes et de Coë. On voit par là que, depuis Myra, le vaisseau avait dû longer les côtes. — *Adnavigavimus (ὀπλεύσαμεν) Cretæ* : ainsi qu'on avait fait pour l'île de Chypre. Comp. le vers. 4°. Crète, aujourd'hui Candie, est l'une des îles les plus considérables de la Méditerranée, au sud de la mer Égée et de l'Archipel. — *Juxta Salmonem*. Le cap Salmoné formait la pointe sud-est de l'île. — *Vix juxta navigantes* (vers. 8). Dans le grec : *παρὰ πλοῦντες* : c.-à-d., serrant de près la côte orientale (« oram legere » des Latins). — Le nom *Boniportus* est calqué sur le grec *Καλοὶ Λιμένες*, Bons-Ports ou Beaux-Ports. Cette petite localité a conservé son ancien nom; on la trouve vers le milieu de la côte méridionale de la Crète, non loin et à l'est du cap Matala. On y est à l'abri des tempêtes qui viennent de l'Archipel; c'est pourquoi, comme le dit le vers. 9, on y fit une relâche assez longue.

9-12. Malgré les mauvais temps et l'avis opposé de saint Paul, on se décide à continuer le voyage. — *Multo... tempore...* On avait attendu longtemps, dans l'espoir, de jour en jour déçu, que le vent deviendrait favorable. — *Cum jam non... tuta...* A cette époque, on ne voyageait guère sur mer que de mars à octobre. La navigation sur la Méditerranée présentait de grandes difficultés et souvent de graves périls, contre lesquels on était peu en état de se garantir. Or la saison était alors assez avancée, comme le disent les mots *eo quod... jejunium... præterisset*. En effet, ce jeûne est la fête du *Yôm Kippour*, ou du Grand Pardon, que les Juifs célèbrent le 10 du mois de *tišri*, à l'équinoxe

10. en leur disant : Hommes, je vois que la navigation commence à être pénible et pleine de péril, non seulement pour la cargaison et le vaisseau, mais aussi pour nos vies.

11. Mais le centurion ajoutait plus de foi au pilote et au maître du vaisseau qu'à ce que disait Paul.

12. Et comme le port n'était pas bon pour hiverner, la plupart furent d'avis de se remettre en mer, afin de gagner, si on le pouvait, Phénice, port de Crète, qui regarde l'Afrique et le Corus, et d'y passer l'hiver.

13. Une brise du sud s'étant mise à souffler, croyant pouvoir exécuter leur dessein, ils levèrent l'ancre d'Asson et côtoyèrent la Crète.

14. Mais peu après se déchaîna sur l'île un vent impétueux, qu'on appelle Euroaquilon;

15. et comme le navire était entraîné

10. dicens eis : Viri, video quoniam cum injuria et multo damno, non solum oneris et navis, sed etiam animarum nostrarum, incipit esse navigatio.

11. Centurio autem gubernatori et nauclero magis credebat, quam his quæ a Paulo dicebantur.

12. Et cum aptus portus non esset ad hiemandum, plurimi statuerunt consilium navigare inde, si quomodo possent, devenientes Phœnicen, hiemare, portum Crætæ respicientem ad Africum et ad Corum.

13. Aspirante autem austro, æstimantes propositum se tenere, cum sustulis-
sent de Asson, legebant Cretam.

14. Non post multum autem misit se contra ipsam ventus typhonicus, qui vocatur Euroaquilon;

15. cumque arrepta esset navis, et non

d'automne (cf. Lev. xvi, 29 et ss.; Josèphe, *Ant.*, xiv, 16, 4), et il marquait pour eux « la limite au delà de laquelle les voyages maritimes n'étaient pas sûrs ». — *Consolabatur eos*... Trait digne de l'apôtre. On voit par là que Paul avait acquis déjà de l'autorité sur ceux qui l'entouraient. — *Video*... (vers. 10). Le grec θεωρώ est plus expressif, et marque les résultats d'une observation personnelle. Saint Paul avait beaucoup voyagé sur mer. — *Centurio... magis*... (vers. 11): ainsi qu'il était naturel dans la circonstance. — *Gubernatori* (κυβερνήτη, mot latin grécisé) désigne le pilote, le capitaine; *nauclero* (ναυκλήρῳ), le maître du vaisseau, l'armateur, qui accompagnait souvent son navire dans l'intérêt de son commerce. Ces deux hommes du métier furent d'un avis opposé à saint Paul, qui conseillait de s'arrêter immédiatement. — Le vers. 12 fait connaître le motif sur lequel ils s'appuyaient : *cum aptus portus non*... Le fait est très exact : Bons-Ports est une baie ouverte du côté de l'est, et ne fournit qu'un mouillage très médiocre pendant la mauvaise saison. — *Plurimi statuerunt*... Οἱ πλείονες : la plupart; c.-à-d., la majorité de ceux qui avaient voix au conseil. — *Devenientes Phœnicen*. Les anciens géographes Strabon et Ptolémée signalent aussi ce port de Phénice, que l'on identifie avec celui de Lutro, situé à l'ouest et à treize lieues marines de Bons-Ports (à une journée de navigation), également sur la côte méridionale de l'île. — *Respicientem ad*... Il avait donc une double ouverture : l'une dans la direction du sud-ouest, l'autre dans celle du nord-ouest. En effet, l'*Africus* est le vent du sud-ouest, et le *Corus* celui du nord-ouest. « C'est la seule baie de la côte nord dans laquelle un bâtiment puisse mouiller en toute sécurité pendant l'hiver, parce que les vents du sud, repoussés par les hautes

montagnes qui la dominent, ne viennent jamais à terre, et parce que la mer qu'ils soulèvent arrive presque morte à la côte, de sorte que les bâtiments roulent, mais les amarres ne fatiguent pas. » Spratt, *Instructions sur l'île de Crète*, Paris, 1861, p. 44.

3° La tempête et le naufrage. XXVII, 13-44.

13-20. Départ de Bons-Ports ; la tempête éclate avec violence. — *Aspirante... austro*. Le vent paraît avoir soufflé du nord jusque-là (voyez les vers. 7 et 8); on eut tout à coup une douce brise (ὀπιπνεύσωντος) du sud, que l'on mit à profit pour lever l'ancre, et pour exécuter la résolution que l'on venait de prendre selon les règles de la prudence. — *Propositum tenere*. Le grec est très expressif : κερταρχένας, être les maîtres effectifs de leur dessein, pouvoir le réaliser avec succès. — *Cum sustulissent*... *legebant*. Dans le texte original : Ayant levé (l'ancre), ils longeaient de plus près (ἀσσον) la Crète. C.-à-d. que l'on courut des bordées le long du littoral, à la faveur de cette brise du sud. L'auteur de la traduction latine a pris l'adverbe grec pour le nom d'une ville; l'île de Crète en possédait réellement une du nom d'Asos, mais elle était dans l'intérieur du pays, assez loin de la côte (Pline, *Hist. nat.*, iv, 12). — *Non post multum*... (vers. 14). On se croyait presque en sécurité, lorsqu'éclata soudain l'un de ces ouragans terribles auxquels la Méditerranée est sujette. Il venait du nord-est, et c'est pour cela qu'il porte le nom d'*Euroaquilon* (εὐρακύλων est la meilleure leçon du grec; la variante εὐροακλύδων, qui désigne le vent du sud-est, n'est nullement justifiée). L'épithète *typhonicus* (du grec τυφών, dont nous avons fait typhon) marque un violent tourbillon sur mer. — *Cum... arrepta*... (vers. 15). Locution énergique, dans le grec surtout (συναρπασθέντος) : ayant été

posset conari in ventum, data nave flatibus, ferebamur.

16. In insulam autem quamdam decurrentes, quæ vocatur Cauda, potuimus vix obtinere scapham.

17. Qua sublata, adiutorii utebantur, accingentes navem, timentes ne in Syrtim inciderent; summisso vase sic ferebantur.

18. Valida autem nobis tempestate jactatis, sequenti die jactum fecerunt;

19. et tertia die suis manibus arma-menta navis projecerunt.

20. Neque autem sole, neque sideribus apparentibus per plures dies, et tempestate non exigua imminente, jam ablata erat spes omnis salutis nostræ.

et ne pouvait pas résister au vent, le laissant aller au gré de la tempête, nous étions emportés.

16. Poussés au-dessous d'une île appelée Cauda, nous fûmes à peine être maîtres de la chaloupe.

17. Après l'avoir hissée, les matelots, se servant de câbles, lièrent le vaisseau, et, dans la crainte d'être jetés sur la Syrte, ils abaissèrent les voiles et nous nous laissâmes ainsi emporter.

18. Et comme nous étions battus par une violente tempête, le jour suivant ils jetèrent la cargaison à la mer;

19. et le troisième jour, de leurs propres mains ils jetèrent les agrès du vaisseau.

20. Le soleil et les étoiles ne parurent pas pendant plusieurs jours, et la tempête restant toujours aussi forte, nous perdîmes tout espoir de salut.

entraîné. Il était impossible de gouverner le navire en de telles conditions. — *Conari*. A la lettre : regarder en face (ἀντιορᾶμεν). — On prit alors le parti de laisser aller le bâtiment au gré de l'orage : *data ... flatibus*. Le grec dit simplement : livrant (le navire); mais la Vulgate exprime bien le sens. — *In insulam... Caudam* (vers. 16). Cet flot (νησίον) est appelé dans les manuscrits grecs tantôt Κλαύδα, tantôt Κλαύδη, tantôt Κανδα. Cette dernière leçon est la plus autorisée, et elle s'accorde soit avec la forme actuelle du nom (Gauda; en italien, Gozo), soit avec les citations de Pomponius Mela (Gaudus) et de Strabon (Caudos, dans un fragment récemment découvert). Mais Ptolémée dit Claudos, et Pline, Glandos. L'îlot est situé au sud de la Crète et de Phénice. — *Decurrentes*. Le grec ὑποδραμόντες suppose qu'on profita de l'abri fourni momentanément contre le vent par l'îlot (comp. les vers. 4 et 7), pour faire l'opération décrite par les mots *potuimus vix obtinere*... Jusqu'alors le canot avait été simplement attaché par une corde à l'arrière du navire et remorqué par lui; mais cette frêle embarcation risquait à tout instant d'être brisée contre les flancs du vaisseau, et elle était cependant la dernière ressource en cas de naufrage. — *Adiutoris...*, *accingentes...* (vers. 17). Manœuvre plus difficile encore. Les « adiutoria » (βοηθείαι, secours) étaient des câbles ou des chaînes solides, que l'on roulait et serrait autour de la carcase du navire (en les faisant passer sous la cale et sur le pont), pour empêcher les planches et les poutres de se disjoindre sous les coups redoublés des lames. Voyez Polybe, xxvii, 3, 3. — *Timentes ne in Syrtim...* On désignait autrefois par ce nom deux golfes profonds de la côte africaine, très redoutés des anciens marins (« les Syrtis périlleuses », disait Pline; comp. Procope, de *Ædific.*, v, 3, 3), qui s'étendaient entre Cyrène et Carthage, sur

une longueur de neuf cent soixante-quinze kilomètres de côtes. La petite Syrte (aujourd'hui, golfe de Gabès) était plus à l'ouest; la grande Syrte (actuellement, golfe de Sidra), du côté de l'est. Il s'agit ici surtout de celle-ci, vers laquelle le vaisseau était directement poussé par l'Euroaquilon (comp. le vers. 14^b). Des courants agités, le peu de profondeur des eaux en beaucoup d'endroits, des bancs de sables mouvants, l'impossibilité de se garantir du vent, la rendaient particulièrement dangereuse. Cf. Virgile, *Æn.*, i, 111; Horace, *Od.*, i, 22, 5, etc. — *Summisso vase* est une expression un peu vague (de même en grec : χαλάσαντες τὸ σκεῦος), qui signifie probablement que l'on cargua les voiles, ou du moins que l'on fit disparaître du pont du vaisseau tout ce qui donnait trop de prise au vent.

— Le petit trait *sic ferebantur* est dramatique et tragique tout ensemble. — *Valida autem...* (vers. 18). L'ouragan ne perdait rien de sa violence. — *Sequenti die* : le second jour depuis qu'on avait quitté Bons-Ports (cf. vers. 13). — *Jactum fecerunt* (à l'imparfait de la durée dans le grec). On jeta par-dessus bord une partie de la cargaison, pour alléger le navire. — *Armenta*, τὴν σκευήν (vers. 18). Locution analogue à celle du vers. 17 (« summisso vase »); elle désigne vraisemblablement d'autres ustensiles (agrès, cordages, etc.), qui n'étaient pas indispensables pour les manœuvres. En diminuant ainsi le tirant d'eau, on diminuait par là même la vitesse du navire. — *Neque... sole, neque...* (vers. 20). Ce trait ajoutait à l'horreur de la situation. « Les marins de l'antiquité, lorsqu'ils perdaient les côtes de vue, se réglaient (en effet) sur le soleil et les étoiles; » privés de la vue des astres, ils ne savaient plus où ils étaient ni où ils allaient. — *Imminente*. Le grec ἐπιχειμῆνους a une autre signification : étant placée sur (nous). L'on n'était point menacé

21. Il y avait longtemps que personne n'avait mangé; alors Paul, se levant au milieu d'eux, leur dit : Il fallait me croire, ô hommes, ne point partir de Crète, et nous épargner tant de peine et de perte.

22. Mais maintenant je vous exhorte à avoir bon courage; car aucun de vous ne périra, seul le vaisseau sera perdu.

23. Car cette nuit un ange du Dieu auquel j'appartiens et que je sers, m'est apparu,

24. disant : Ne crains pas, Paul; il faut que tu comparaisses devant César, et voici que Dieu t'a donné tous ceux qui naviguent avec toi.

25. C'est pourquoi, ayez bon courage, ô hommes; car j'ai confiance en Dieu qu'il en sera comme il m'a été dit.

26. Mais il faut que nous soyons jetés sur quelque île.

27. Lorsque fut venue la quatorzième nuit, comme nous naviguions dans l'Adriatique, vers le milieu de la nuit, les matelots crurent que quelque terre leur apparaissait.

28. Et ayant jeté la sonde, ils trou-

21. Et cum multa jejunatio fuisset, tunc stans Paulus in medio eorum, dixit : Oportebat quidem, o viri, audito me, non tollere a Creta, lucrique facere injuriam hanc et jacturam.

22. Et nunc suadeo vobis bono animo esse; amissio enim nullius animæ erit ex vobis, præterquam navis.

23. Astitit enim mihi hac nocte angelus Dei, cujus sum ego, et cui deservio,

24. dicens : Ne timeas, Paule; Cæsari te oportet assistere, et ecce donavit tibi Deus omnes qui navigant tecum.

25. Propter quod bono animo estote, viri; credo enim Deo, quia sic erit quemadmodum dictum est mihi.

26. In insulam autem quamdam oportet nos devenire.

27. Sed posteaquam quarta decima nox supervenit, navigantibus nobis in Adria circa mediam noctem, suspicabantur nautæ apparere sibi aliquam regionem;

28. qui et summittentes bolidem, inve-

par la tempête, mais complètement à sa merci, et l'on regardait la situation comme désespérée (*jam ablata...*).

21-26. Saint Paul encourage ses compagnons d'infortune par une prédiction consolante. — *Cum multa jejunatio...* Il n'est pas question ici de jeûne religieux, mais d'un découragement qui faisait que personne, sur le navire, ne songeait presque à prendre de la nourriture. Il eût été d'ailleurs difficile de préparer des repas proprement dits, vu la condition du vaisseau; équipage et passagers se nourrissaient donc à peine. — *Tunc stans* (*σταθείς*)... Formule solennelle d'introduction. Cf. I, 15; II, 14, etc. Au milieu de l'abatement général, Paul seul gardait tout son sang-froid. Voici qu'il essaye de remonter les courages par une paternelle et touchante allocution, vers. 21-26. — *Oportebat...* S'il rappelle à ses compagnons qu'il avait eu raison de déconseiller la marche en avant et qu'on aurait dû alors l'écouter (comp. le vers. 10), c'est uniquement pour les exciter à accepter avec confiance l'heureuse communication qu'il allait leur faire. — *Non tollere* : ne pas lever l'ancre, demeurer à Bons-Ports. — *Lucrique... injuriam...* C.-à-d., éviter de s'exposer aux pertes qu'ils avaient faites et aux dangers qu'ils avaient courus. — *Et nunc...* (vers. 22). Transition à une nouvelle toute rassurante, du moins en ce qui concernait les passagers et l'équipage : *amissio... nullius...* — *Astitit enim...* (vers. 23). Précédemment (cf. vers. 9-10), l'apôtre avait parlé d'après sa propre

inspiration et selon son expérience humaine; cette fois, c'est en vertu d'une révélation spéciale qu'il le fait. — *Dei cujus sum*. Locution admirable, qui montre dans quelles relations intimes de dépendance et de servitude Paul se tenait envers Celui dont il était l'envoyé. Cf. Rom. I, 9, etc. — *Ne timeas...*; *Cæsari te...* (vers. 24). La première partie du divin message le concernait personnellement, et annonçait qu'il échapperait au péril actuel. — La seconde partie, et *ecce donavit...*, lui promettait que le Seigneur, par égard pour lui, daignerait sauver aussi tous ceux qui voyageaient avec lui. — *Propter quod bono...* (vers. 25). Chaude exhortation rattachée à cet oracle, et acte de foi bien capable de rassurer les auditeurs (*credo enim...*). — *In insulam...* (vers. 26). Paul connaissait aussi ce détail par la révélation de l'ange.

27-28. On approche d'un rivage inconnu; l'apôtre continue d'être l'âme et le guide de tous. — *Quarta decima...* A compter aussi d'après le jour où l'on avait quitté Bons-Ports. Cf. vers. 13, 18 et 19. — *Navigantibus*. Le grec est très expressif : διασπομένων, étant portés à travers, sans direction fixe, au gré de la tempête. — *Adria*. Non pas ce que nous appelons aujourd'hui la mer Adriatique dans le sens strict, mais son prolongement au sud, entre l'Italie, la Grèce et l'Afrique; c.-à-d., la mer Ionienne, comme on disait aussi. — *Suspiciabantur*. Les matelots, si habitués à la mer et à ses moindres phénomènes, comprirent qu'on se trouvait à

nerunt passus viginti; et pusillum inde separati, invenerunt passus quindecim.

29. Timentes autem ne in aspera loca incideremus, de puppi mittentes anchoras quatuor, optabant diem fieri.

30. Nautis vero quærentibus fugere de navi, cum misissent scapham in mare, sub obtentu quasi inciperent a prora anchoras extendere,

31. dixit Paulus centurioni et militibus: Nisi hi in navi manserint, vos salvi fieri non potestis.

32. Tunc absciderunt milites funes scaphæ, et passi sunt eam excidere.

33. Et cum lux inciperet fieri, rogabat Paulus omnes sumere cibum, dicens: Quarta decima die hodie expectantes jejuni permanetis, nihil accipientes;

vèrent vingt brasses; et un peu plus loin, ils trouvèrent quinze brasses.

29. Alors craignant de tomber contre des écueils, ils jetèrent quatre ancres de la poupe, et ils désiraient qu'il fit jour.

30. Or comme les matelots, cherchant à fuir, avaient mis la chaloupe à la mer, sous prétexte d'aller jeter des ancres du côté de la proue,

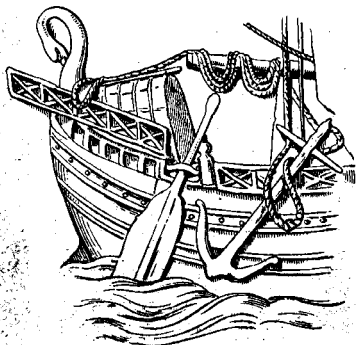
31. Paul dit au centurion et aux soldats: Si ces hommes ne restent pas sur le vaisseau, vous ne pouvez être sauvés.

32. Alors les soldats coupèrent les câbles de la chaloupe, et la laissèrent tomber.

33. Lorsque le jour commençait à poindre, Paul les exhorta tous à prendre de la nourriture, en disant: C'est aujourd'hui le quatorzième jour que vous êtes dans l'attente, à jeun et ne prenant rien;

proximité d'un rivage quelconque. — *Bolidem.* La sonde consistait en un morceau de plomb attaché à l'extrémité d'un cordage (*Atl. archéol.*, pl. lxxiii, fig. 4). — *Passus viginti.* Vingt brasses, comme dit le grec (ὀρυσίας). « La brasse d'aujourd'hui est de 1^m624; celle des anciens était à peu près la même. C'était primitivement la longueur des deux bras d'un homme de taille moyenne. » — *Pusillum... separati.* A une courte distance de l'endroit où ils avaient tout d'abord jeté la sonde. — *In aspera loca:* sur des rochers. La manière dont les vagues se précipitaient en certains endroits donnait à craindre qu'il n'y eût là des récifs cachés, contre lesquels le navire pouvait se briser durant la nuit. — *Mittentes...* pour arrêter la marche du navire. Le jour venu, il serait plus facile de choisir un endroit pour débarquer. Remarquez le pluriel *anchors*: « tant que l'art de forger n'a pas fourni aux navigateurs des ancres d'un grand poids, on y a suppléé par le nombre. » A. Tréve, l. c., p. 36. Sur les ancres des anciens, voyez l'*Atl. archéol.*, pl. lxxiii, fig. 6 et 7. — *De puppi.* Par conséquent, de l'arrière du navire. Manœuvre très sage; en effet, si on avait jeté les ancres de la proue, de l'avant, comme la rafale venait du nord-est, elle aurait fait tourner le navire sur lui-même, et l'on risquait de tomber sur les récifs qu'on voulait éviter. — *Optabant diem...* On comprend l'anxiété de tous à ce moment suprême: c'était l'heure du salut ou de la mort. — *Nautis... quærentibus...* (verset 30). Ils se rendaient compte du péril mieux que personne, et craignaient que le bâtiment, déjà fatigué et endommagé, ne pût tenir jusqu'au matin contre la fureur des flots. — *Cum misissent...*, *sub...* Conduite égoïste et criminelle. Le prétexte était habilement allégué, car il était de l'intérêt de tous que le navire fût solidement fixé à sa place actuelle. — *Dixit*

Paulus... (vers. 31). Il veillait aux moindres détails, et c'est grâce à lui que les passagers échappèrent à ce nouveau danger. — *Centurioni et...* Le centurion et les soldats étaient plus



Ancre suspendue à la poupe d'un vaisseau.
(Bas-relief de la colonne Trajane.)

à même que le capitaine et le maître du navire d'arrêter les lâches fuyards. — *Nisi hi..., vos.* Les pronoms sont très accentués. On avait un besoin urgent de l'équipage pour les manœuvres difficiles du débarquement ou de l'échouage. — *Funes* (vers. 32); les câbles par lesquels le canot était attaché au navire. — *Excidere:* aller à la dérive. — *Rogabat* (imparfait de l'insistance, vers. 33)... Quoique Dieu lui eût promis que tous seraient sauvés, l'apôtre ne néglige aucun des moyens humains que conseillaient les circonstances présentes. Déjà il a été dit plus haut (cf. vers. 21^a) que depuis qu'ils avaient été emportés loin de

34. c'est pourquoi je vous invite à prendre de la nourriture, pour votre salut, car il ne se perdra pas un cheveu de la tête d'aucun de vous.

35. Lorsqu'il eut dit cela, prenant du pain, il rendit grâces à Dieu en présence de tous; puis il le rompit et commença à manger.

36. Et tous, rendus plus courageux, prirent aussi de la nourriture.

37. Or nous étions en tout dans le vaisseau deux cent soixante-seize personnes.

38. Quand ils furent rassasiés, ils allégèrent le vaisseau, en jetant le blé dans la mer.

39. Lorsque le jour fut venu, ils ne reconnurent point la terre; mais ils aperçurent un golfe ayant une plage, et ils résolurent d'y pousser le vaisseau, s'ils le pouvaient.

40. Après avoir levé les ancres et lâché en même temps les attaches des gouvernails, ils s'abandonnèrent à la mer, et ayant mis la voile de misaine au vent, ils se dirigeaient vers le rivage.

41. Et comme nous étions tombés sur

34. propter quod rogo vos accipere cibum pro salute vestra, quia nullius vestrum capillus de capite peribit.

35. Et cum hæc dixisset, sumens panem, gratias egit Deo in conspectu omnium, et cum fregisset, coepit manducare.

36. Animæquiores autem facti omnes, et ipsi sumpserunt cibum.

37. Eramus vero universæ animæ in navi ducentæ septuaginta sex.

38. Et satiati cibo, alleviabant navem, jactantes triticum in mare.

39. Cum autem dies factus esset, terram non agnoscebant; sinum vero quemdam considerabant habentem littus, in quem cogitabant, si possent, ejicere navem.

40. Et cum anchoras sustulissent, committebant se mari, simul laxantes juncturas gubernaculorum, et levato artemone, secundum auræ flatum tendebant ad littus.

41. Et cum incidissemus in locum

l'île de Crète, les passagers avaient à peine mangé. Or il était bon qu'ils réparassent leurs forces, en vue du rude travail qui les attendait pour gagner le rivage; c'est pourquoi Paul les presse de prendre de la nourriture: *propter quod rogo...* (vers. 34). — Il leur renouvelle en même temps sa promesse rassurante: *nullius vestrum...* Comp. le vers. 24. La locution qu'il emploie est proverbiale pour marquer une sécurité complète. Cf. I Reg. xiv, 45; II Reg. xiv, 11; III Reg. i, 52; Matth. x, 30; Luc. xxi, 18. — *Sumens panem* (vers. 35). Il donna lui-même l'exemple de ce qu'il recommandait; et se mit à manger, après avoir fait publiquement la prière d'avant le repas, à la manière des Juifs (*gratias egit...*; cf. Luc. xxiv, 30, etc.). — *Animæquiores... facti...* (vers. 36): grâce à ses bonnes paroles, à sa promesse, à sa vaillance. — *Eramus vero...* (vers. 37). Détail rétrospectif, qui est d'ailleurs fort bien placé en cet endroit. — *Universæ animæ*. C.-à-d., l'équipage, les soldats, les prisonniers et peut-être quelques autres passagers. — *Alleviabant...* On se mit à alléger encore le navire, « pour diminuer son tirant d'eau, afin qu'il pût approcher de la côte le plus possible, puisqu'on n'avait plus de canot pour débarquer. » — *Jactantes triticum...* Ce blé remplissait la cale et formait une partie considérable du chargement. On en importait alors des quantités énormes en Italie, d'Afrique et surtout d'Égypte. Cf. Juvénal, *Sat.*, v, 118 et ss., etc.

39-44. L'échouage. — *Terram non...* Il est

très probable que le capitaine et quelques-uns de ses matelots avaient déjà abordé précédemment dans l'île de Malte; mais ils ne reconnaissent pas l'endroit spécial où ils se trouvaient alors, car ce n'était point celui où arrivaient d'ordinaire les navires. — *Sinum... quemdam...*: une baie, au fond de laquelle était une plage de sable (*littus*; αἰγᾶλον, un rivage plat). A cette vue, le capitaine prit la résolution de faire échouer le vaisseau sur cette plage sablonneuse; ce qui permettrait à tous de se sauver ensuite: *in quem cogitabant...* — *Et cum...* Les manœuvres nécessitées par l'exécution de ce projet sont fort bien décrites. On coupa d'abord les câbles qui retenaient les ancres, et on laissa celles-ci dans la mer (tel est le sens probable du grec, où rien ne correspond au pronom *se*, que nous lisons dans la Vulgate après *committebant*). On lâcha ensuite les amarres des deux gouvernails placés, selon la coutume d'alors, de chaque côté de la poupe (*simul laxantes...*; voyez l'*Atl. archéol.*, pl. Lxxiv, fig. 6, 8, 12, etc.); on avait besoin maintenant de leur service pour diriger le vaisseau vers la terre. — Autre opération: *levato artemone* (τὸν ἀρτέμονα)... On croit que ce nom désignait dans l'antiquité la voile de misaine, placée en avant du vaisseau. — *Dithalassum* (vers. 41). Ce mot latin est calqué sur le grec διθάλασσον, qui signifie à la lettre: à deux mers (à bimaris). Il s'agit donc d'une langue de terre que la mer battait des deux côtés, et que l'on identifie avec la petite île de Salmonetta, située à l'entrée de la baie dite de

dithalassum, impeerunt navem, et prora quidem fixa manebat immobilis, puppis vero solvebatur a vi maris.

42. Militum autem consilium fuit ut custodias occiderent, ne quis, cum enatasset, effugeret.

43. Centurio autem volens servare Paulum, prohibuit fieri, jussitque eos qui possent natate emittere se primos, et evadere, et ad terram exire.

44. Et ceteros alios in tabulis ferebant, quosdam super ea quæ de navi erant. Et sic factum est ut omnes animæ evaderent in terram.

une *langue* de terre qui avait la mer des deux côtés; ils y firent échouer le vaisseau; et la proue, s'y étant enfoncée, demeurait immobile, mais la poupe se rompaît par la violence des vagues.

42. Les soldats furent d'avis de tuer les prisonniers, de peur que quelqu'un d'eux ne s'enfuit en nageant.

43. Mais le centurion, qui voulait sauver Paul, les en empêcha, et il ordonna à ceux qui pouvaient nager de se jeter à l'eau les premiers, et de s'échapper en gagnant la terre.

44. On porta les autres sur des planches, et quelques-uns sur des débris du vaisseau. Et ainsi il arriva que tous parvinrent à terre sains et saufs.

CHAPITRE XXVIII

1. Et cum evasissemus, tunc cognovimus quia Melita insula vocabatur. Barbari vero præstabant non modicam humanitatem nobis;

1. Lorsque nous fîmes saufs, nous reconnûmes que l'île s'appelait Malte. Les Barbares nous témoignèrent une bienveillance peu commune;

Saint-Paul, dans l'île de Malte. — *Impeerunt navem*. La proue alla s'enfoncer dans le sable, et devint immobile; les vagues, frappant violemment la poupe, menaçaient de la disloquer tout à fait (*puppis vero...*). On voit par ce trait que la tempête était loin d'être apaisée. — *Militum... consilium...* (vers. 42). Dessein cruel, mais qui s'explique par la sévérité des lois d'alors envers les soldats chargés de garder des prisonniers; ils en répondaient sur leur propre vie. Voyez XII, 19 et le commentaire. — *Centurio autem...* (vers. 43). Bien disposé dès le début envers saint Paul (comp. le vers. 3), il s'était attaché à lui beaucoup plus encore depuis qu'il le connaissait davantage; c'est à lui qu'il attribuait à bon droit leur salut à tous. Il opposa donc aux soldats un refus énergique. — *Jussit... eos qui...* Le sauvetage fut ainsi parfaitement organisé. Ceux qui savaient nager, arrivant les premiers sur le rivage, aidaient les autres à aborder au fur et à mesure qu'ils approchaient, portés par les divers objets sur lesquels on les plaçait. — *Tabulis* (vers. 44): des planches. *Ea quæ de navi*: des épaves de toute nature, car depuis longtemps on avait jeté à la mer les meubles et les gréments inutiles (cf. vers. 18-19). — *Sic... omnes...*: ainsi que Paul l'avait prédit d'après la révélation de l'ange. Voyez le verset 24.

§ VII. — Dernière partie du voyage, et commencement de la captivité de saint Paul à Rome. XXVIII, 1-31.

1^o Saint Paul à Malte. XXVIII, 1-10.

CHAP. XXVIII. — 1-4. Excellent accueil des habitants. — *Cognovimus*. Le grec ordinaire et quelques manuscrits emploient à tort la troisième personne du pluriel: ils connurent. Les plus anciens témoins ont la même leçon que la Vulgate. — *Quia Melita* (Μελίτη)... Les habitants qui accoururent bientôt sur le rivage donnèrent ce renseignement aux naufragés. Saint Luc a voulu certainement désigner l'île de Malte, devenue plus tard si célèbre. C'est bien à tort que Constantin Porphyrogénète, et quelques autres après lui, ont prétendu que l'échouage eut lieu dans l'île de Mélita (aujourd'hui Méléda), située vers le fond de la mer Adriatique, près de l'Illyrie (*Atl. géogr.*, pl. xvii). Cette hypothèse ne s'appuie que sur la ressemblance des noms, et sur la mention de l'« Adria » au chap. xxvii, vers. 27. La tradition est entièrement opposée à ce sentiment, auquel le récit lui-même n'est pas moins contraire. Il eût été moralement impossible à un navire poussé durant quinze jours par la tempête dans l'Adriatique de ne pas être jeté à la côte. En outre, la direction subséquente du voyage (cf. xxviii, 11-12)

2. car, ayant allumé du feu à cause de la pluie qui menaçait et du froid, ils nous ranimèrent tous.

3. Mais Paul ayant ramassé une certaine quantité de sarments, et les ayant mis sur le feu, une vipère, que la chaleur en fit sortir, s'élança sur sa main.

4. Quand les Barbares virent cette bête suspendue à sa main, ils se disaient les uns aux autres : Certainement cet homme est un meurtrier, puisque, après qu'il s'est échappé de la mer, la Vengeance ne permet pas qu'il vive.

5. Mais lui, ayant secoué la bête dans le feu, ne ressentit aucun mal.

6. Ils pensaient qu'il allait enfler, et tomber tout à coup, et mourir; mais lorsqu'ils eurent attendu longtemps, et qu'ils virent qu'il ne lui arrivait aucun mal, changeant de sentiment, ils disaient que c'était un dieu.

7. Il y avait en cet endroit des terres

2. accensa enim pyra, reficiebant nos omnes, propter imbrem qui imminabat, et frigus.

3. Cum congregasset autem Paulus sarmentorum aliquantam multitudinem, et imposuisset super ignem, vipera a calore cum processisset, invasit manum ejus.

4. Ut vero viderunt Barbari pendente bestiam de manu ejus, ad invicem dicebant : Utique homicida est homo hic, qui cum evaserit de mari, Ultio non sinit eum vivere.

5. Et ille quidem excutiens bestiam in ignem, nihil mali passus est.

6. At illi existimabant eum in tumorem convertendum, et subito casurum, et mori; diu autem illis expectantibus, et videntibus nihil mali in eo fieri, convertentes se, dicebant eum esse deum.

7. In locis autem illis erant prædia

n'aurait pas de sens, si l'on était parti du golfe de Venise. Ajoutons que le sondage noté plus haut par saint Luc (cf. xxvii, 28) « convient parfaitement à l'île de Malte, mais non à celle de Méléda. Le littoral de cette dernière, sur la côte sud, la seule dont il puisse être question, a une pente si rapide dans la mer, qu'au moment où la sonde mesure vingt brasses, on n'a plus le temps d'en retrouver quinze et de mettre l'ancre. (De plus) cette côte n'a pas un seul mouillage ». F. Vigouroux, *l. c.*, p. 342-343. — Le nom de *Barbari* (οἱ βάρβαροι) est employé ici avec la signification qu'on lui donnait alors communément chez les Grecs et les Romains; il désigne simplement des hommes parlant une langue étrangère. Dans le cas présent, cette langue était probablement un dialecte phénicien, car l'île de Malte avait été peuplée autrefois par les Carthaginois. — *Humanitatem* (φιλανθρωπία). Sur ce mot, voyez xxvii, 3^b et les notes. — *Accensa enim...* (vers. 2). C'était la première chose à faire, car les naufragés étaient mouillés jusqu'aux os et transis de froid. — *Imminabat* est une traduction inexacte, car le grec suppose que la pluie tombait fortement alors. Voyez les notes du vers. 20^b.

5-6. Épisode de la vipère. — *Cum congregasset...* Détail très conforme au caractère de Paul, qui était toujours actif et serviable. — *Sarmentorum*. Le grec σφυγάνων désigne en général des broussailles. — *Vipera*. L'apôtre l'avait ramassée avec le bois dans lequel elle se trouvait sans doute engourdie. Il n'y a plus de vipères à Malte actuellement; mais « l'île était autrefois très boisée...; les reptiles pouvaient par conséquent s'y abriter à l'aise. Aujourd'hui, par suite des défrichements successifs, on n'y rencontre plus que quelques arbres ». — Le nar-

rateur ne dit pas en toutes lettres que saint Paul fut mordu; mais le contexte le suppose très évidemment : *ut viderunt... pendente...* (vers. 4). Comp. le vers. 6. — *Dicebant : Utique homicida...* Croyance populaire, exprimée dans le langage de ces temps. La Vengeance (*Ultio*), ou, comme dit le grec, la Justice (ἡ Δίκη), sait toujours atteindre infailliblement les criminels, quoique plus ou moins tard. C'est ainsi qu'elle saisissait sur le rivage, pensaient ces insulaires, celui qu'elle n'avait pas frappé sur mer durant la tempête. — *Nihil mali...* (vers. 5). C'était la réalisation de la promesse faite par Jésus à ses apôtres : « Serpentes toient, etc. » (Marc. xvi, 18). — *In tumorem...* (vers. 6) : ainsi qu'il arrive promptement à ceux qui ont été mordus par une vipère. — *Videntibus*. D'après le grec : θεωρούντων, regardant attentivement. Au vers. 4, εἶδον (« viderunt »), le verbe qui exprime simplement l'idée de voir. — *Convertentes se* (μεταβαλλόμενοι, étant transformés) : passant d'un extrême à l'autre avec une étrange promptitude. — *Dicebant... esse deum*. Comme autrefois les habitants de Lystres. Cf. xiv, 10 et ss. Saint Paul fut donc regardé deux fois dans sa vie comme un dieu.

7-10. Miracles opérés par saint Paul dans l'île de Malte. — *Prædia, χωρία* : les propriétés foncières, les terres. — *Principis insulæ*. Dans le grec : le premier de l'île. Tel était, d'après les inscriptions anciennes qu'on a découvertes à Malte, le titre officiel du gouverneur de l'île. Celle-ci dépendait de la province de Sicile (Cléron, *Verr.*, iv, 8). — *Publi*. Il serait devenu plus tard évêque de Malte, d'après une tradition locale. — *Exhibuit*. Le mot grec équivalent, ἐξένισεν, marque une hospitalité complète. — *Triduo*. C.-à-d., jusqu'à ce que le

principis insulae, nomine Publii, qui nos suscipiens, triduo benigne exhibuit.

8. Contigit autem patrem Publii febribus et dysenteria vexatum jacere. Ad quem Paulus intravit; et cum orasset, et imposuisset ei manus, salvavit eum.

9. Quo facto, omnes qui in insula habebant infirmitates accedebant, et curabantur.

10. Qui etiam multis honoribus nos honoraverunt, et navigantibus imposuerunt quae necessaria erant.

11. Post menses autem tres, navigavimus in navi Alexandrina, quae in insula hiemaverat, cui erat insigne Castorum.

12. Et cum venissemus Syracusam, mansimus ibi triduo.

13. Inde circumlegentes devenimus Rhégium; et post unum diem, flante austro, secunda die venimus Puteolos,

appartenant au premier personnage de l'île, nommé Publius, qui nous reçut et nous donna aimablement l'hospitalité pendant trois jours.

8. Or il se trouva que le père de Publius était au lit, tourmenté par la fièvre et la dysenterie. Paul entra chez lui; et après avoir prié, il lui imposa les mains et le guérit.

9. Après ce fait, tous ceux qui, dans l'île, avaient des maladies venaient à lui et étaient guéris.

10. Ils nous rendirent aussi de grands honneurs; et lorsque nous nous remîmes en mer, ils nous pourvurent de ce qui nous était nécessaire.

11. Après trois mois, nous nous embarquâmes sur un vaisseau d'Alexandrie, qui avait hiverné dans l'île, et qui avait pour enseigne les Castors.

12. Lorsque nous fûmes arrivés à Syracuse, nous y demeurâmes trois jours.

13. De là, en suivant la côte, nous vîmes à Rhégium; et un jour après, le vent du midi s'étant levé, nous arrivâmes en deux jours à Pouzzoles,

gouverneur eut pris des mesures pour l'installation plus complète des naufragés, qui ne pouvaient de longtemps reprendre la mer. — *Febribus et dysenteria* (vers. 8). Deux expressions techniques, qui nous rappellent que l'auteur du livre était médecin par état. Remarquez le pluriel *πυρετοί*, qui dénote des accès de fièvre répétées. — *Cum... imposuisset...* ainsi que l'avaient fait souvent Jésus et les autres apôtres, dans des circonstances analogues. — *Quo facto...* (vers. 9). La renommée du thaumaturge se répandit bientôt dans l'île, et l'occasion de mettre en œuvre ses merveilleux pouvoirs ne manqua pas à Paul. L'évangile raconte un incident tout semblable dans la vie publique du Sauveur; cf. Matth. xiv, 35-36 et Marc. vi, 54-56. — *Qui... nos honoraverunt* (vers. 10). Tous les compagnons de saint Paul eurent part à la reconnaissance des Maltais. — *Imposuerunt... necessaria*. Ce dernier fait n'eut lieu qu'au moment du départ (*navigantibus*). On voulut que les naufragés ne manquassent de rien pour le reste du trajet.

2^e De Malte à Rome. XXVIII, 11-15.

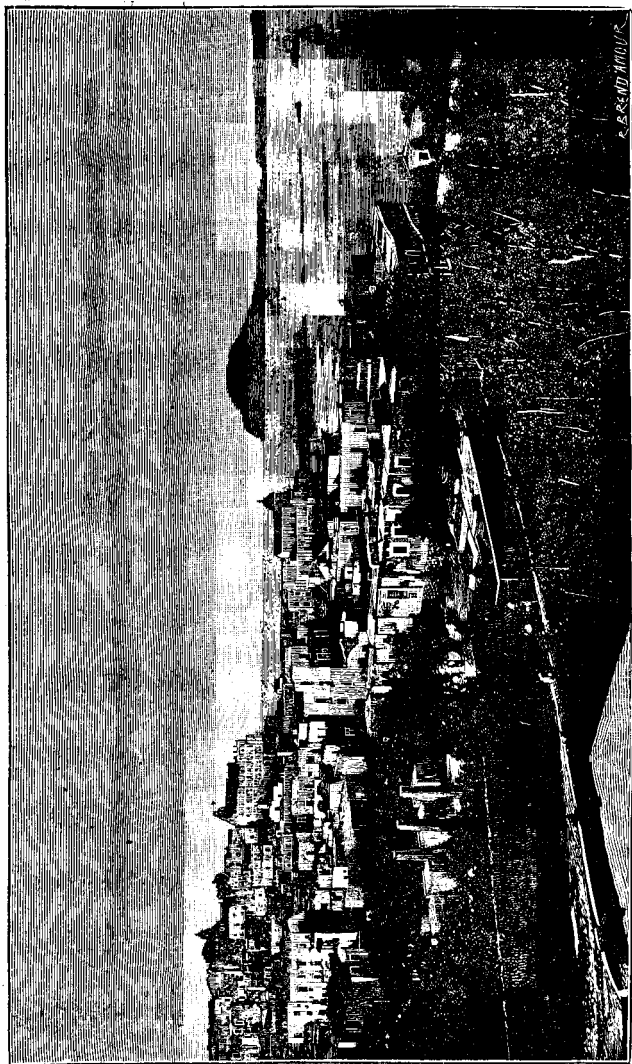
11-14. Le voyage par mer. — *Post menses... tres* : lorsque l'hiver eut pris fin et que l'on put reprendre la mer sans trop de péril. On était probablement alors vers le milieu ou la fin de février. Voyez xxvii, 9 et les notes. — *In navi Alexandrina*. Encore un navire égyptien. Cf. xxvii, 6. Il s'était arrêté dans l'île de Malte, traversé par la tempête qui avait failli coûter la vie à saint Paul et à ses compagnons. — *Insigne* (*πικροσύνη*, la figure, l'image) *Castorum*. Le

nom grec « Dioscures » désigne Castor et Pollux, les fils de Jupiter et de Lédä; ils étaient regardés comme les protecteurs des navires. Leur image, sculptée en bois, était sans doute fixée à l'avant du vaisseau, selon l'usage ancien et moderne (*Atl. archéol.*, pl. LXXIV, fig. 2, 12). C'est ce que les Latins nommaient « insigne



Castor et Pollux sur une monnaie romaine.

navium »; les Grecs, *παράσημα* ou *ἐπίσημα*. — *Syracusam* (vers. 12). La route naturelle de Malte en Italie passait devant cette ville importante de la Sicile (*Atl. géogr.*, pl. xvii), que Cicéron, *Verr.*, iv, 52, déclarait être « la plus grande des villes grecques et la plus belle des cités ». Une petite église, dédiée à l'apôtre des Gentils, y perpétue le souvenir de son rapide séjour. — *Circumlegentes* (*περιελθόντες*, verset 13). C.-à-d., côtoyant le rivage. « Il y a dans le détroit des contre-courants qui obligent souvent de longer la côte. » — *Rhégium*. Aujourd'hui Reggio, à l'extrémité méridionale de l'Italie,



Pouzzoles. (D'après une photographie.)

14. ubi, inventis fratribus, rogati sumus manere apud eos dies septem; et sic venimus Romam.

15. Et inde cum audissent fratres, occurrerunt nobis usque ad Appii Forum, ac Tres Tabernas; quos cum vidisset Paulus, gratias agens Deo, accepit fiduciam.

16. Cum autem venissemus Romam, permissum est Paulo manere sibi, cum custodiente se milite.

14. où nous trouvâmes des frères qui nous prièrent de demeurer sept jours chez eux; et c'est ainsi que nous allâmes à Rome.

15. Lorsque les frères eurent appris notre arrivée, ils vinrent au-devant de nous jusqu'au Forum d'Appius et aux Trois-Tabernes. En les voyant, Paul rendit grâce à Dieu et fut rempli de confiance.

16. Quand nous fûmes arrivés à Rome, il fut permis à Paul de demeurer chez lui, avec le soldat qui le gardait.

à l'entrée du passage, si redouté des anciens marins, où se trouvaient les couëls de Charybde et de Scylla. — *Flante austro*. C'était un vent tout à fait favorable, puisque le navire se dirigeait vers le nord. — *Secunda die*. La traversée depuis Malte avait donc été relativement rapide. — *Puteolos*. Actuellement Pouzzoles, dans le voisinage et à l'ouest de Naples. Port alors très célèbre, dans lequel on déchargeait d'ordinaire les marchandises venues d'Égypte à destination de Rome. « Là finit la navigation de saint Paul. » — *Inventis fratribus* (vers. 14). Il y avait donc à Pouzzoles une chrétienté plus ou moins considérable; d'ailleurs, le christianisme s'était déjà répandu depuis assez longtemps en Italie. — *Rogati... manere*. Faveur qui fut accordée à Paul par le centurion, comme à Césarée. Cf. xxvii, 3^e. — *Stc... Romam*. La fin du voyage est notée d'une manière anticipée; le verset suivant racontera en quelques mots les derniers incidents.

15. Par terre depuis Pouzzoles. — *Inde cum audissent...* Entre ce port et Rome il existait des communications très fréquentes. Il n'est donc pas surprenant que les chrétiens de la capitale aient été promptement informés de l'arrivée de saint Paul en Italie, et de son prochain séjour parmi eux. — *Occurrerunt...* pour honorer celui dont la renommée s'était répandue partout où il y avait des disciples du Sauveur. Du reste, l'apôtre avait été déjà en relations directes avec l'Église de Rome, grâce à la lettre qu'il lui avait adressée plusieurs années auparavant. — *Appii Forum*. Au milieu des marais Pontins, sur la voie Appienne, à un peu plus de quarante milles de Rome. La ville et la route devalent leur nom au censeur romain Appius Claudius. — *Tres Tabernas*. Localité située à dix milles plus loin, au sortir des marais, non loin de l'emplacement actuel de Cisterna. Une seconde députation de chrétiens y attendait saint Paul. — *Quos cum vidisset...* Cette double marque d'affection toucha le cœur aimant et délicat de l'apôtre, et lui fit espérer que, malgré ses chaînes, il pourrait faire du bien à Rome. Il fut ainsi rempli de courage (*accepit...*) et de reconnaissance pour Dieu, qui ne l'abandonnait jamais (*gratias agens...*).

3^o La captivité de saint Paul à Rome. XXVIII, 16-21.

16. La « custodia libera ». — Après le mot *Romam*, on lit dans le grec ordinaire : Le centurion remit le prisonnier au préfet du prétoire. Cette phrase est également omise par les plus anciens manuscrits. Authentique ou non (il est fort possible qu'elle ait fait partie du texte primitif), elle correspond très exactement à la réalité historique. En effet, le personnage impor-



Soldat romain et prisonnier enchaîné.
(Colonne de Sulpice Sévère.)

tant qu'on nommait préfet du prétoire n'avait pas seulement à commander les soldats de la garde impériale; il avait à s'occuper aussi des prisonniers amenés de toutes les provinces de l'empire au tribunal de César. — *Manere sibi*. Immense avantage, que l'apôtre dut vraisemblablement à l'excellent rapport envoyé par le gouverneur Festus (cf. xxv, 26), et au témoignage non moins favorable du centurion Julius. Au lieu d'être « enfermé dans une de ces prisons de Rome où les rigueurs de la captivité étaient affreuses », il put jouir d'une certaine liberté

17. Après trois jours, il convoqua les principaux d'entre les Juifs ; et quand ils furent réunis, il leur dit : Mes frères, quoique je n'eusse rien fait contre le peuple, ni contre les coutumes de nos pères, j'ai été enchaîné à Jérusalem et livré aux mains des Romains.

18. Ceux-ci, après m'avoir interrogé, voulaient me relâcher, parce que je n'avais rien fait qui méritât la mort.

19. Mais les Juifs s'y étant opposés, j'ai été contraint d'en appeler à César, sans avoir cependant le dessein d'accuser en rien ma nation.

20. C'est donc pour ce motif que j'ai demandé à vous voir et à vous parler ; car c'est à cause de l'espérance d'Israël que je suis lié de cette chaîne.

21. Ils lui dirent : Nous n'avons reçu de Judée aucune lettre à ton sujet, et il n'est venu aucun de nos frères qui nous ait avertis et qui ait dit du mal de toi.

22. Mais nous demandons à apprendre de toi ce que tu penses ; car au sujet de cette secte, nous savons qu'on la condamne partout.

17. Post tertium autem diem, convocavit primos Judæorum ; cumque convenissent, dicebat eis : Ego, viri fratres, nihil adversus plebem faciens, aut morem paternum, victus ab Jerosolymis traditus sum in manus Romanorum.

18. Qui cum interrogationem de me habuissent, voluerunt me dimittere, eo quod nulla esset causa mortis in me.

19. Contradictibus autem Judæis, coactus sum appellare Cæsarem, non quasi gentem meam habens aliquid accusare.

20. Propter hanc igitur causam rogavi vos videre, et alloqui ; propter spem enim Israel catena hac circumdatus sum.

21. At illi dixerunt ad eum : Nos neque litteras accepimus de te a Judæa, neque adveniens aliquis fratrum nuntiavit aut locutus est quid de te malum.

22. Rogamus autem a te audire quæ sentis ; nam de secta hac notum est nobis quia ubique ei contradicitur.

et demeurer dans son propre logement. Comp. les vers. 23^a et 30^a. — *Cum custodiēte se...* Restriction assurément fort gênante, puisque, d'après l'usage, le gardien et le prisonnier étaient attachés perpétuellement l'un à l'autre par une chaîne commune. Voyez XII, 6, et le commentaire. Saint Paul fait souvent allusion à cette chaîne dans ses épîtres d'alors (cf. Eph. vi, 20 ; Phil. i, 6 ; Col. iv, 3, etc.).

17-22. Première entrevue de l'apôtre avec les Juifs de Rome. — *Post tertium... diem*. Paul consacra aux chrétiens les premières heures de son séjour à Rome. Sa pensée se tourna ensuite du côté des Juifs, auxquels il tenait à expliquer sa situation et les motifs de son emprisonnement. S'ils avaient appris directement de Jérusalem ce qui s'était passé, ils auraient nourri contre lui toute sorte de préjugés, et il lui aurait été impossible de travailler à leur conversion ; or il voulait aussi exercer son ministère parmi eux. — *Convocavit primos...* C.-à-d. les plus influents par leur situation officielle (les chefs de synagogue), leur fortune, etc. — *Dicebat...* Son allocution, vers. 17^b-20, expose simplement et délicatement les faits, tels qu'ils avaient eu lieu à Jérusalem et à Césarée. — *Nihil...* Première pensée, vers. 17^b : son arrestation à Jérusalem n'avait eu pour cause aucun délit commis par lui contre ses coreligionnaires en général (*adversus plebem*) ou contre leurs observances traditionnelles (*aut morem...*). — *Traditus... in manus...* Expression à prendre dans le sens large. Si saint Paul n'avait pas été livré

directement par les Juifs aux Romains, c'était bien par leur faute qu'il était le prisonnier de Rome. — *Qui cum... de me...* Seconde pensée, vers. 18-19 : l'apôtre justifie son appel à l'empereur, en montrant que les Juifs l'avaient contraint de recourir à ce moyen pour obtenir d'être jugé sérieusement et remis en liberté (*coactus sum...*, vers. 19). Au reste, il n'entendait nullement profiter de sa situation pour accuser des compatriotes (*non quasi...*). Le vers. 18 insiste sur ce fait, que les Romains avaient ouvertement reconnu son innocence (cf. xxv, 25 ; xxvi, 32, etc.).

— *Propter hanc...* Troisième pensée, vers. 20 : il a voulu voir les Juifs de Rome pour les instruire de ces choses, et aussi pour leur dire qu'il partageait la grande espérance d'Israël, c.-à-d. l'espérance messianique. Voyez xxvi, 6-7 et les notes. — *Catena hac...* En réalité, c'était pour avoir prêché que Jésus ressuscité était le Messie, que Paul avait perdu sa liberté. — *Dixerunt...* Réponse bienveillante au fond, vers. 21-22. — *Neque litteras...* *neque...* Les circonstances qui avaient retardé l'apôtre sur le chemin de Rome avaient arrêté aussi les lettres et les voyageurs venant de Jérusalem. Il est probable qu'aucun navire n'avait quitté le port de Césarée après le départ du vaisseau d'Adramytte (cf. xxvii, 2), et le temps favorable à la navigation venait à peine de commencer. — *Rogamus autem...* (vers. 22). Le langage devient plus conciliant encore. Les mots de *secta hac...* prouvent que Paul, dans son petit discours, dont le narrateur ne nous a donné qu'une ébauche, avait

23. Cum constituissent autem illi diem, venerunt ad eum in hospitium plurimi, quibus exponebat testificans regnum Dei, suadensque eis de Jesu ex lege Moysi et prophetis, a mane usque ad vespeream.

24. Et quidam credebant his quæ dicebantur, quidam vero non credebant.

25. Cumque invicem non essent consentientes, discedebant, dicente Paulo unum verbum : Quia bene Spiritus sanctus locutus est per Isaiam prophetam ad patres nostros,

26. dicens : Vade ad populum istum, et dic ad eos : Aure audietis, et non intelligetis; et videntes videbitis, et non perspicietis;

27. incrassatum est enim cor populi hujus, et auribus graviter audierunt, et oculos suos compresserunt, ne forte videant oculis, et auribus audiant, et corde intelligant, et convertantur, et sanem eos.

28. Notum ergo sit vobis quoniam gentibus missum est hoc salutare Dei, et ipsi audient.

29. Et cum hæc dixisset, exierunt ab eo Judæi, multam habentes inter se questionem.

30. Mansit autem biennio toto in suo

23. Lui ayant alors fixé un jour, ils vinrent en grand nombre le trouver dans son logement, et depuis le matin jusqu'au soir il leur exposait le royaume de Dieu, rendant témoignage et tâchant de les persuader, par la loi de Moïse et les prophètes, de ce qui concerne Jésus.

24. Et les uns croyaient ce qu'il disait, mais les autres ne croyaient pas.

25. Et comme ils ne s'accordaient pas entre eux, ils se retirèrent, Paul ajoutant cette seule parole : C'est avec raison que l'Esprit-Saint, parlant à nos pères par le prophète Isaïe,

26. a dit : Va vers ce peuple, et dis-leur : Vous entendrez de vos oreilles, et vous ne comprendrez pas; vous regarderez de vos yeux, et vous ne verrez point;

27. car le cœur de ce peuple s'est appesanti, et leurs oreilles ont entendu difficilement, et ils ont fermé leurs yeux, de peur que leurs yeux ne voient, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne, et qu'ils ne se convertissent, et que je ne les guérisse.

28. Sachez donc que ce salut de Dieu a été envoyé aux gentils, et qu'ils l'écouteront.

29. Lorsqu'il eut dit cela, les Juifs s'en allèrent d'auprès de lui, discutant vivement entre eux.

30. Il demeura deux ans entiers dans

touché brièvement à la foi chrétienne et à son fondateur. — *Notum... quia ubique...* Les Juifs regardaient le christianisme sous un singulier aspect; ils avaient appris que des émeutes étaient soulevées contre ses adhérents partout où il cherchait à s'établir.

23-29. Nouvelle entrevue, qui produisit une scission. — *Cum constituissent...* Les Juifs n'avaient assisté qu'en petit nombre à la première conférence (comp. le vers. 17^a). Cette fois ils viennent très nombreux (*plurimi*). — *Hospitium* (τὴν οἰκίαν). Le logement que les amis de Paul lui avaient procuré, et où il demeurait avec le soldat chargé de sa garde. Cf. vers. 16^b. — *Exponebat testificans...* C.-à-d., en détail, et avec les preuves à l'appui de la thèse. La locution *regnum Dei* désigne, comme dans l'évangile, le royaume spirituel fondé par le Messie. — *Suadensque...* S'adressant au cœur aussi bien qu'à l'esprit. Cf. XVIII, 4; XIX, 8, 26, etc. — *Ex lege...* et *prophetis*. C.-à-d., d'après les oracles de l'Ancien Testament. C'était la méthode accoutumée de saint Paul lorsqu'il prêchait aux Juifs. Cf. XVII, 2 et ss.; XXVI, 22 et ss., etc. — *A mane usque...* Ce trait suppose un grand zèle de la part de l'apôtre, et un très vif intérêt du

côté des auditeurs. Malheureusement, il y eut, comme toujours, scission parmi ces derniers : *quidam...*, *quidam vero...* (vers. 24). — *Dicente...* *unum...* (vers. 25). Cette parole unique consista dans le texte d'Isaïe, VI, 9 (voyez le commentaire), que citent les vers. 26 et 27. Jésus-Christ avait lui-même appliqué ces paroles du grand prophète à ses contemporains, pour leur reprocher leur incréduité (cf. Matth. XIII, 14; Marc. IV, 12 et Luc. VIII, 10; voyez aussi Joan. XII, 40). La citation est faite ici à peu près littéralement d'après les LXX. — *Notum ergo...* (vers. 28). La grâce que la plupart des Juifs refusaient obstinément, Dieu allait l'offrir aux païens, qui l'accepteraient volontiers. Comp. XVIII, 6. — *Et cum hæc...* Ce verset 29 est omis dans quelques manuscrits grecs très anciens; il paraît néanmoins être authentique. — *Questionem*, συζητησιν : des discussions au sujet de l'enseignement de Paul.

30-31. Sommaire des deux années de captivité de saint Paul à Rome. — *Biennio toto*. On ignore pour quel motif le procès de l'apôtre traîna ainsi en longueur. Peut-être n'y en eut-il pas d'autre que la multiplicité des cas semblables. A part les rares et très brèves notices contenues

le logement qu'il avait loué, et il recevait tous ceux qui venaient le voir,

31. prêchant le royaume de Dieu, et enseignant ce qui regarde le Seigneur Jésus-Christ, avec toute liberté et sans empêchement.

conducto, et suscipiebat omnes qui ingrediebantur ad eum,

31. prædicans regnum Dei; et docens quæ sunt de Domino Jesu Christo, cum omni fiducia, sine prohibitione.

dans les quatre épîtres qui datent de cette époque (Eph., Col., Phil., Philem.), nous ne savons rien de la vie de l'illustre prisonnier durant cet intervalle. — *Conducto*, προῶματι : le logement qu'il avait loué. Voyez le vers. 23. — *Suscipiebat omnes*... : tous sans exception, chrétiens, Juifs et païens. Ils venaient sans doute en grand nombre, de sorte que le ministère apostolique de saint Paul ne fut jamais interrompu. — *Regnum Dei* (vers. 31). Tel était le thème général de sa prédication (comp. le ver-

set 23^b); Jésus-Christ, sa vie, son œuvre en étaient le thème particulier. — *Cum... fiducia*. Le substantif grec *παρρησία*, très fréquent dans notre livre, désigne plutôt la liberté et l'énergie du langage. — *Sine prohibitione*. Les circonstances extérieures étaient donc très favorables à la diffusion du christianisme. Cf. Phil. I, 12 et ss.; IV, 22. — Sur le motif de cette brusque conclusion du récit, voyez l'Introd., p. 606.

